
APPENDICE N^o. 3

DU

SEIZIÈME VOLUME.

APPENDICE
DU
SEIZIÈME VOLUME
DES
JOURNAUX
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DE LA
PROVINCE DU CANADA.

Depuis le 25 Fevrier jusqu'au 16 Aout 1858, inclusivement.

DANS LES
VINGT-UNIÈME ET VINGT-DEUXIÈME ANNÉES DU REGNE DE NOTRE SOUVERAINE DAME LA
REINE VICTORIA.

Etant la 1re Session du 6me Parlement Provincial du Canada.

SESSION 1858.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Vol. 16.

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, BAY STREET, TORONTO.

COMPTES PUBLICS

DE LA

PROVINCE DU CANADA,

POUR L'ANNÉE

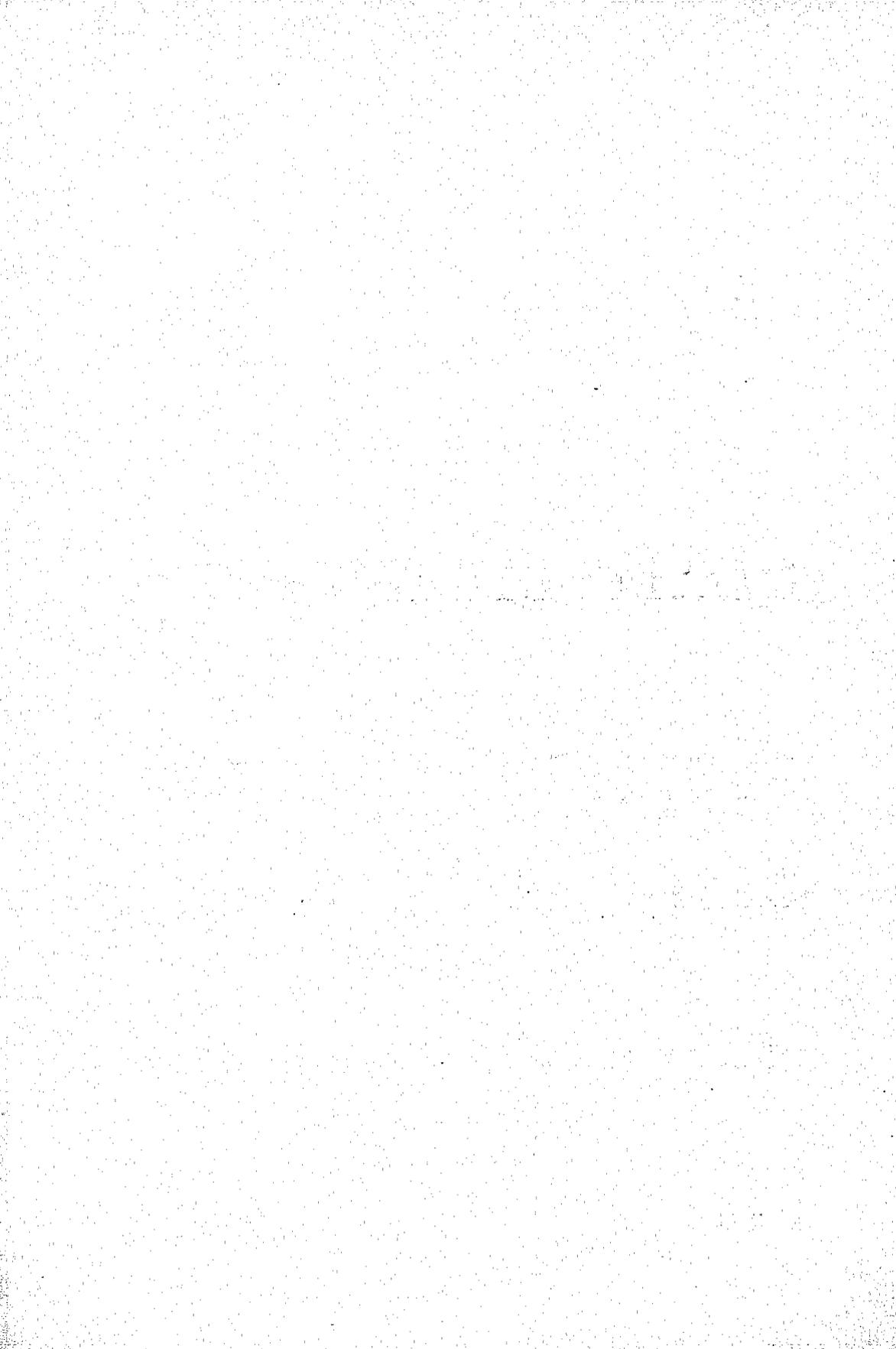
1857.

MIS DEVANT L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, AVRIL 1858.



TORONTO:
IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT,
BAY STREET,

1858.



A Son Excellence le Très Honoré Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, Gouverneur Général, etc., etc.

En soumettant à Votre Excellence les comptes publics de l'année 1857, l'inspecteur général prend la liberté de leur adjoindre le rapport du bureau d'audition, département établi en vertu des dispositions du statut 18 Vic., ch. 78, intitulé,—" Acte pour assurer l'audition plus efficace des "comptes publics." Ce rapport fait un ample exposé des méthodes adoptées pour assurer l'accomplissement pratique des devoirs imposés par la loi à ce bureau.

Les exigences croissantes du service public, résultant des progrès naturels du pays en population et en revenu, et la grande importance de ses arrangements monétaires, ont porté la législature à faire des dispositions pour l'établissement de ce bureau,—qui était d'une nécessité évidente, et auquel sont confiées des fonctions importantes, essentielles à un examen plus sévère de la perception et de l'emploi des fonds publics;—comme un acheminement vers les résultats qu'elle avait en vue. Ce bureau et l'inspecteur général se sont efforcés d'établir un système plus uniforme dans la manière de percevoir les revenus de la couronne et d'en disposer, de faire les déboursés et d'examiner finalement les comptes publics. Pour ce qui est de la méthode adoptée à l'égard de ces derniers, le rapport ci-joint de ce bureau en fait l'exposé au long. Dans la perception du produit de la vente des terres de la couronne, du revenu des travaux publics et des douanes, les trois sources principales du revenu public, la pratique suivie par les percepteurs de retenir leurs salaires ou honoraires, a été abolie, et le montant brut de leurs perceptions est transmis au receveur général. Toutes les dépenses ou salaires sont aujourd'hui payés par warrants ou liste des paiements, par l'intermédiaire des banques. On a aboli le système de payer sur présentation les certificats du bureau des travaux publics, et ces certificats ne sont maintenant reçus que comme pièces justificatives de l'ouvrage exécuté. Ils passent directement du bureau des travaux publics à l'inspecteur général, et après leur examen et inscription, il est émis un warrant pour en payer la somme. Le compte des prêts, sous le chapitre duquel étaient classés tous les comptes en suspens, ainsi que tous les paiements faits et avancés par la banque pour le service public avant l'émission de warrants, a été clos; mais il est inutile de s'arrêter plus longtemps sur ces points, d'autant plus que dans le rapport du bureau de l'audition il en est parlé en proportion de leur importance.

Les comptes de cette année font voir qu'il y a eu augmentation de dépenses dans presque toutes les branches du service public, et bien que ce ne soit pas l'occasion la plus convenable de faire un exposé des causes qui ont produit ce résultat, quelques remarques succinctes et d'un caractère général peuvent être permises.

Comme pays nouveau, des déboursés considérables à même les fonds publics deviennent indispensables si nous voulons développer ces ressources croissantes, desquelles nous sommes en droit d'espérer en retour une richesse nationale. Les pays dont l'existence date de plus loin n'ont pas—mais seulement parce qu'il l'ont déjà subi,—à supporter un semblable fardeau, et ils recueillent maintenant les fruits naturels et bien mérités d'une politique sage et prévoyante. Nos terres ne sont que peu habitées, et restent incultes, et afin de les mettre dans la voie de la colonisation et de la culture, il faut qu'elles soient arpentées à beaucoup de frais préliminaires.

Notre population, augmentée chaque année par l'immigration, exige de plus amples dispositions pour l'administration de la justice et les besoins du gouvernement civil. Nos petites entreprises ont besoin d'être secourues à même les fonds publics, et nos grandes ressources protégées et employées à l'érection d'édifices publics, à la construction de phares sur nos côtes et à l'amélioration des havres et des eaux navigables.

Et indépendamment de toutes ces dépenses inévitables, qui sont un fardeau pour le trésor de tout nouveau pays, nous avons encore à tirer de ce fonds de quoi faire des chemins, favoriser le

progrès de l'agriculture, soutenir des hôpitaux et autres institutions de charité, et encourager les institutions littéraires et scientifiques, toutes choses qui, dans des contrées plus populeuses et plus riches, se font avec efficacité par les entreprises et la charité de particuliers.

Votre Excellence ne trouvera pas qu'il est opportun de discuter ici les principes d'après lesquels devraient être réglées les améliorations publiques, ni non plus de citer les cas où les revenus pourraient être économisés et la dépense épargnée, mais comme moyen de faciliter la consultation et la comparaison, un ou deux états, exhibant sous forme de tableau la dépense de la province sous ses principaux chapitres et dans ses détails les plus marquants, ne sauraient être considérés déplacés. Le premier tableau exhibe la dépense depuis l'époque de l'union des provinces jusqu'à la fin de 1857, avec l'état des obligations contractées chaque année pour le compte de travaux publics pour la même période. Le deuxième fait l'énumération des divers travaux, qui sont classés sous différents chapitres, et indique la section de la province où ils ont été entrepris. Le troisième est un état comparatif, embrassant les trois dernières années, des appropriations faites pour l'encouragement de la littérature et des sciences et l'avancement de l'agriculture, et aussi, pour le soutien des hôpitaux et institutions de charité, les frais de l'administration de la justice, les déboursés à faire en vertu de l'acte de la tenure seigneuriale et la distribution du fonds des municipalités provenant des réserves du clergé.

Le soussigné ne peut terminer ce rapport sans dire quelques mots touchant les items très élevés placés sous le chapitre de l'administration des terres de la couronne et des revenus des douanes.

Sous le premier de ces chapitres sont placés les frais d'exploration et d'arpentages considérables, et du tracé de nouveaux townships. Cette dépense, dans le cours des trois dernières années, a atteint le chiffre de £69,000, et elle appartient à cette catégorie dont il a déjà été fait allusion comme étant incidente à l'établissement d'un nouveau pays, et qui sous son vrai jour doit être considérée comme un placement sage qui, avec le temps, sera d'un abondant rapport.

L'augmentation dans les dépenses classées au deuxième chapitre doit être attribuée surtout à l'établissement des ports d'entrée à l'intérieur du pays, dans les principaux centres et le long des lignes de chemin de fer nouvellement ouvertes. Ces nouvelles facilités ainsi données au commerce, en décentralisant ses opérations pour les répartir sur une grande étendue, étaient partout vivement demandées, et quoique le pourcentage sur la perception du revenu ait été augmenté, l'impulsion donnée au commerce direct et le prix modique auquel l'importateur et le consommateur peuvent faire le négoce des articles ainsi amenés plus proches de la maison de chacun, font plus que contrebalancer cette augmentation. Quelques états additionnels ont été insérés dans les comptes publics, entre autres le compte d'intérêt, n. 59, qui a été présenté dans le but de fournir au public les plus amples détails sur cet important sujet.

L'index a été agrandi et changé quelque peu dans l'ordre de ses dispositions afin d'en faciliter la consultation.

Le temps amènera sans doute la découverte de modifications d'une nature pratique, et il sera du devoir du département sur lequel le soussigné a l'honneur de présider de l'adopter.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM CAYLEY,
Inspecteur général.

TORONTO, avril 1858.

No. 1.

ÉTAT SOMMAIRE du revenu net et des dépenses de la Province du Canada, applicable au fonds consolidé, durant seize ans, de 1841 à 1857, inclusivement.

CHEFS DE REVENU.	1842.		1843.		1844.		1845.		1846.		1847.		1848.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
1 Douanes	265386	11 10 ³ / ₄	218934	4 9 ³ / ₄	429722	11 4 ³ / ₄	419001	7 8 ³ / ₄	391171	1 3	381063	11 10	304358	7 4
2 Accise	31925	0 5 ³ / ₄	30524	11 0	34370	5 0	20277	11 6 ³ / ₄	18648	8 0	28820	14 8	23545	12 2
3 Revenu des travaux publics	15369	15 2	26076	11 1 ³ / ₄	25624	11 1 ³ / ₄	27501	4 3 ³ / ₄	48480	7 4	42557	8 5	24057	16 9
4 Revenu territorial	25795	3 8 ¹ / ₄	27223	7 10 ³ / ₄	5180	18 6 ¹ / ₄	22871	5 10	23525	0 1	25757	15 6	3181	0 10
5 Impôt des banques	10277	3 1	7600	16 11	10492	15 5	13020	17 1	15899	1 1	16006	7 2	12473	1 0
6 Revenu casuel	15851	10 8	10638	1 11	10392	8 1	21694	10 3 ³ / ₄	15277	0 11	12620	17 1	7029	9 7
Totaux, courant.....	£ 365605	4 11 ³ / ₄	320987	13 8	515783	9 6	524366	16 9 ³ / ₄	512993	18 8	506826	14 8	379645	7 8

	1849.		1850.		1851.		1852.		1853.		1854.		1855.		1856.		1857.	
	£	s. d.																
1	412626	18 5	583530	10 3	703700	14 0	705517	15 10	986597	16 10	1168018	9 1	813819	11 3	1020905	9 2	898938	14 2
2	2113116	8 8	2001713	0 8	2018013	8 8	2244511	11 11	22523 3	7 7	17238 0	1 1	16760	17 3	20532 8	3 3	26971	17 3
3	42615	1 7	52563	17 8	65008	19 8	71424	3 10	77639	19 3	50461	7 3	36242	9 1	51765	7 5	34655	7 1
4	956814	8 8	2171418	8 8	19961	5 10	32348	12 7	64147	16 10	71216	9 0	70330	0 5	25656	6 9	34555	14 1
5	10763	4 6	13312	5 0	15832	7 7	18989	2 10	23083	19 4	26770	10 5	22459	9 10	22142	14 2	18844	10 1
6	16725	7 2	13094	17 11	17500	4 5	29905	19 4	21210	17 3	35601	10 7	53447	10 10	89664	12 7	56297	6 1
£	513431	2 11	704234	2 5	842184	5 2	880831	6 4	1195173	13 1	1369306	18 5	1019059	18 8	1238666	18 4	1070263	9 5

(No. 1.)—(Continuation.)

CHEFS DE DÉPENSE.	1842.			1843.			1844.			1845.			1846.			1847.			1848.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
	1 Intérêt sur la dette publique.....	79644	8	1	96354	19	2	123641	12	8	143733	7	0	147951	16	5	151145	8	3	169187	10
2 Gouvernement civil.....	48658	5	2	34994	15	5	28831	5	4	33049	4	10	29224	12	5	33562	1	6	33804	18	7
3 Administration de la justice.....	63981	8	2	47099	5	11	56631	18	4	51708	0	11	59148	3	3	63053	16	11	68082	12	3
4 Pénitencier provincial.....	3500	0	0	6525	12	7	19347	5	9	13000	0	4	16850	0	0	12752	1	8	15000	0	0
5 Législation.....	16976	10	1	29342	13	3	35858	18	4	50691	11	4	52808	1	10	49922	2	8	29231	3	8
6 Education.....	22853	14	2	18842	14	4	68255	8	6	79593	17	11	58084	17	1	61815	18	3	61780	7	3
7 Sociétés d'Agriculture.....	3661	10	0	2650	12	7	3349	15	6	7532	14	10	8913	2	6	8416	14	9	9376	9	6
8 Hôpitaux et autres institutions de charité.....	11520	9	6	8221	10	4	13433	14	9	14022	6	11	14819	17	4	16597	2	2	19709	3	1
9 Travaux publics.....	51875	18	5	22737	18	7	11587	3	4	77198	1	0	83958	8	4	46218	18	11	12167	13	11
10 Milice.....	2004	13	1	2038	7	6	3123	3	4	2356	5	5	4038	19	6	2993	15	5	1847	5	1
11 Entretien des phares, et service des côtes.....	2453	14	10	2427	10	11	5160	0	11	4936	1	0	5533	12	7	4104	9	7	4828	2	11
12 Emigration.....	2666	13	4	588	17	3	7030	11	2	2449	1	3	3366	11	6	909	8	7	752	4	2
13 Pensions.....	12679	8	3	14812	14	9	13450	3	11	12305	11	7	11797	2	8	10908	19	7	10846	0	0
14 Annuités des Sauvages.....	47299	9	1	54068	13	4	6655	0	0
15 Fonds d'amortissement, etc.....	5706	7	4	6101	12	0	56585	16	2	27876	16	6	27487	16	7	18496	8	8	20222	12	7
16 Items divers.....
Totaux, courant.....	£ 374482	9	6	292949	4	7	500355	11	4	523453	0	6	522982	15	0	480217	6	11	474491	3	6

No. 1.—(Continuation.)

	1849.		1850.		1851.		1852.		1853.		1854.		1855.		1856.		1857.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.										
1	182727	19 11	202130	12 5	225350	3 11	215442	14 3	227383	15 1	226131	18 7	219470	12 11	225233	15 7	281036	12 5
2	32251	0 11	33986	3 1	40066	19 0	39618	12 6	39718	7 5	43030	13 4	42539	11 0	60282	17 4	74582	19 4
3	64287	12 2	86583	10 3	85343	1 7	86785	16 11	89679	8 10	103914	11 1	111293	12 5	132210	13 4	137739	15 3
4	13800	0 0	9950	0 0	5767	19 6	6700	0 0	7000	0 0	5000	0 0	15000	0 0	14939	11 2	17949	1 3
5	60721	8 3	49407	16 9	49675	14 4	47774	18 6	68464	2 10	89239	16 8	100474	6 10	118495	5 5	128359	14 4
6	39601	19 7	5727	2 10	66162	12 3	60398	13 0	101435	19 2	71281	0 0	106738	1 8	97514	1 6	110009	8 6
7	8585	4 9	43086	8 4	12917	12 1	13794	13 3	15911	15 4	18168	0 9	17666	10 0	18455	13 3	22518	1 1
8	12472	14 0	14985	0 5	17577	8 6	13939	8 4	27374	9 3	22125	15 6	39769	4 10	41259	9 6	46606	0 3
9	3452	7 9	5498	6 1	6683	4 3	8481	13 6	17603	5 9	38398	4 10	116259	16 8	99603	12 9	93278	1 2
10	2034	11 1	2308	18 4	1886	5 4	2116	8 0	2083	10 2	21671	14 6	32502	19 2	43722	12 1	48732	13 3
11	4850	11 10	5965	1 7	6166	10 7	8248	7 2	17627	12 0	21508	8 0	34126	12 5	28608	2 10	34268	17 11
12	598	6 5	752	4 2	906	1 11	752	4 2	752	4 2	17713	13 7	2466	1 11	9806	2 3	5808	17 1
13	12830	3 4	9965	12 6	9547	3 7	10634	5 10	11643	0 2	10708	7 0	11459	13 4	9820	8 0	11672	17 1
14	6655	0 0	10885	0 0	7755	0 0	7755	0 0	7755	0 0	6665	0 0	9855	0 0	8755	0 0	8855	0 0
15	73000	0 0	219000	0 0	73000	0 0	73000	0 0	83151	5 7	60848	14 5	73000	0 0
16	32198	15 0	4243	19 6	38371	4 7	69514	11 6	69981	14 10	205909	5 0	136694	19 3	144682	13 5	179234	14 8
£	477067	15 0	541663	16 1	647177	1 1	810957	6 11	777414	5 0	954962	8 10	1111464	8 0	1105228	11 6	1274301	13 7

N. B.—Les différences qui se trouvent dans les paiements inscrits sous les divers chefs de dépense, quand on les compare avec les comptes publics annuels, sont dues à ce que les items de dépense imprévus sont compris dans l'état ci-dessus.

No. 1.—(Continuation.)

APERÇU de la dette de la province, à compte de travaux publics, abstraction faite des prêts, etc., aux diverses périodes ci-dessous indiquées, à dater du 31 décembre 1841, au 1^{er} janvier 1858.

	1 ^{er} janvier 1842.			1 ^{er} janvier 1843.			1 ^{er} janvier 1844.			1 ^{er} janvier 1845.			1 ^{er} janvier 1846.			1 ^{er} janvier 1847.			1 ^{er} janvier 1848.					
	£	s.	d.	£	s.	d.																		
1 Débitures du cours sterling en Anglet.	3140297	17	3	1050994	14	5	1079106	18	6	2499233	18	1	2884752	9	10	3054211	15	4	3140297	17	3			
2 Débitures provinciales en Canada....	733016	9	9	499069	1	2	499944	1	2	444770	11	2	456420	11	2	511220	11	2	611355	11	2			
3 Balances dues aux institutions de banq.				65964	19	7	38149	3	4															
Total, courant	£ 387331	7	9	£ 1588212	18	11	£ 2179050	19	8	£ 2944004	9	3	£ 3341173	1	0	£ 3595432	6	6	£ 3751818	8	5			

	1 ^{er} janvier 1851.			1 ^{er} janvier 1852.			1 ^{er} janvier 1853.			1 ^{er} janvier 1854.			1 ^{er} janvier 1855.			1 ^{er} janvier 1856.			1 ^{er} janvier 1857.			1 ^{er} janvier 1858.		
	£	s.	d.																					
1	3140297	17	3	3705206	14	5	3771286	18	7	3772663	11	11	3511188	11	11	3589186	18	7	4021897	15	3	4694721	18	7
2	733016	9	9	801543	13	9	746755	3	3	894906	6	8	848626	16	8	721449	12	1	681405	19	4	674542	4	0
3																								
£	387331	7	9	4512468	14	9	4451961	17	8	4666193	5	3	4621290	8	7	4353949	5	9	4703303	14	7	5367561	2	7

No. 2.

ÉTAT indicatif de la dépense totale faite pour les travaux publics dans le Haut et le Bas-Canada, respectivement, jusqu'au 31 décembre 1857.

DESIGNATION DES TRAVAUX.	Haut-Canada.			Bas-Canada.			Total, État No. 1.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Prêt à des Compagnies constituées en Corporation.</i>									
Canal Desjardins	30065	19	8	30065	19	8
Compag. de navigation de la Grande Rivière.	825	11	2	825	11	2
Académie de Grantham	438	2	8	438	2	8
Compagnie du havre d'Oakville	2267	18	11	2267	18	11
Compagnie de navigation de la Tay	1941	0	3	1941	0	3
<i>Travaux Provinciaux.</i>									
Canaux du St. Laurent	763398	17	9	1023001	16	10	1786450	14	7
Canal Welland	1727922	5	3	1727922	5	3
Canal Chambly et Rivière Richelieu	106686	9	9	106681	9	9
Lac St. Pierre	73558	15	5	73558	15	5
Canal de la Baie de Burlington	64622	19	9	64622	19	9
Travaux de l'Ottawa	109941	14	1	109941	14	1	219883	8	2
Havres et phares	260286	4	2	295991	12	7	556277	16	9
Havre de Montréal	120356	13	4	120356	13	4
Amélioration de la Trent	139626	11	0	139626	11	0
Chemins et ponts, Haut-Canada	513287	14	5	513287	14	5
do do, Bas-Canada	253089	0	8	253089	0	8
do do, Chemins à bar. de Montréal	47000	0	0	47000	0	0
do do, do Québec	33882	0	0	33882	0	0
Pénitencier provincial	34207	15	1	34207	15	1
Travaux divers	94751	0	1	171907	6	11	266658	7	0
Totaux	£ 3743583	14	3	2235415	9	7	5978999	3	10

* Ce chapitre comprend les arbitrages, dommages et arpentages. L'excédant de dépense dans le Bas-Canada est dû principalement aux déboursés qu'il a fallu faire pour les travaux du St. Maurice et les dommages sur le canal de Beauharnois.

No. 3.

ÉTAT indicatif des appropriations faites pour les services suivants, dans le Haut et le Bas-Canada, en 1855, 1856 et 1857.

	HAUT-CANADA.						BAS-CANADA.									
	1855.		1856.		1857.		Total.		1855.		1856.		1857.		Total.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Agriculture	9113	10 0	9253	10 0	12849	3 7	31246	3 7	8317	0 0	8702	3 3	12849	3 7	30068	6 10
Hôpitaux et institutions de charités	23117	2 4	18430	8 10	24200	0 0	65747	11 2	16300	5 8	15336	10 0	16136	9 1	47963	4 9
Institutions publiques	6511	18 9	5200	0 0	4375	0 0	16086	18 9	3392	16 8	3122	5 10	4700	0 0	11215	2 6
Education (nettoy annuel)	17830	0 10	32697	12 4	26059	3 9	66586	16 11	17292	3 6	21913	9 10	24329	14 1	63535	7 5
do (£50,000 par année, par statut)	25837	17 4	25837	17 4	25837	17 4	77513	12 0	24162	2 8	24162	2 8	24162	2 8	72486	8 0
Biens des Jésuites	1302	18 3	6796	10 5	7227	6 0	20329	14 8	6075	3 4	6737	12 9	6085	4 0	18888	0 7
Écoles de grammaire (par statut)	88743	7 6	88218	18 11	100548	10 8	277510	17 1	75639	11 10	79954	4 4	88562	13 11	244156	10 1
Total	£															

DÉPENSES et paiements à compte des services suivants, pour 1855, 1856 et 1857.

	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Administration de la justice	46249	14 2	52958	0 10	52865	19 8	152073	14 8	72099	4 1	81582	16 4	96632	8 5	25034	8 10
Ponts des municipalités (res. du clergé)	394423	7 8	97214	7 4	74888	1 3	476225	16 3	24134	6 4	3063	0 8	31074	7 7	30304	11 7
Fonds seigneurial									6776	10 6	56151	17 6	4984	11 6	112770	5 6

Le revenu collectif des terres de l'Université de Toronto et du Collège du Haut-Canada pour les années 1853, 1854, 1855, 1856 et 1857, s'est élevé à £76,587 et £13,066, respectivement, donnant en moyenne, pour l'Université, un revenu de £15,317, pour le Collège du Haut-Canada, £2,613.—Total, £17,930.

BUREAU DE L'AUDITION, Toronto, 19 mars 1858.

Monsieur.—Profitant de l'occasion qu'il a de vous présenter les comptes publics de 1857, pour que vous y apposiez votre signature, le bureau d'audition désire vous soumettre le système d'après lequel ces comptes sont aujourd'hui révisés et examinés.

Les livres dans le bureau du député inspecteur général et le bureau de l'auditeur sont, en autant qu'il s'agit des paiements, tenus indépendamment des warrants sur lesquels se font tous les paiements, et la comparaison de ces livres à la fin de l'année sert à rectifier toute erreur ou omission qui, dans les uns ou les autres, aurait pu s'y glisser. Les paiements peuvent être divisés en trois classes.

(1.)—Les paiements de montants fixes et pour des objets définis, à l'égard desquels le bureau d'audition n'a qu'à constater si les warrants ont été régulièrement acquittés et si le service a été dûment autorisé, circonstances qui sont notées dans les deux bureaux. Les salaires, les octrois aux institutions publiques, etc., sont de cette nature.

(2.)—Les paiements pour services d'un caractère variable et à l'égard desquels, en autres des points ci-dessus mentionnés, il est nécessaire de constater si les services portés en compte ont été remplis et si le prix demandé est le prix convenable.

L'audition de ces paiements varie suivant la nature du service. S'ils sont pour le compte des frais de perception du revenu ordinaire, ils sont examinés et certifiés par le commissaire des douanes ou par le député inspecteur général ; s'ils se rapportent à l'administration de la justice, ils sont, conformément à l'acte pour l'audition des comptes publics, révisés dans le bureau du député inspecteur général. S'ils se rapportent au paiement de l'intérêt sur la dette publique, l'acte les place aussi sous la surveillance du député inspecteur général, et ils subissent une autre révision d'après les livres du département du receveur général. Sous ce rapport il a été introduit tout récemment un système amélioré tant pour l'émission que pour le rachat des coupons, et les paiements d'intérêt sont ainsi portés dans les comptes de cette année afin de faire voir combien il a été payé pour arrérages, combien pour l'année courante, et quelle est la somme encore due. Si les paiements sont pour une branche du service public qui est sous la direction d'un département de l'exécutif, les warrants sont émis sur la demande de ce département, et le seul examen à faire avant l'émission de ces warrants est de constater si ces paiements sont autorisés ; mais les détails font ensuite le sujet d'une révision lorsque les comptes trimestriels sont envoyés. Tous les paiements faits pour travaux publics, et quelques uns des paiements les plus considérables des autres départements sont du caractère mentionné en dernier lieu, et les warrants qui sont parfois émis sur un ordre spécial en conseil, appartiennent à la même division. Tous les autres warrants de cette classe sont émis après l'audition, et sur la recommandation de l'auditeur, auquel les demandes sont faites et les comptes envoyés.

(3.)—Warrants à porter en compte—à l'égard desquels il a été adopté un système tout-à-fait nouveau durant l'année dernière. Les divers comptables n'ont plus maintenant de pouvoir sur les fonds placés à leur crédit dans la banque, excepté sur les chèques officiels qui contiennent l'exposé de l'objet pour lequel la somme est tirée. La banque envoie ces chèques officiels tous les mois au bureau de l'audition. Il résulte plusieurs avantages de ce nouveau système. Comme les sommes qui restent non dépensées sur les warrants à porter en compte sont aussi bien l'argent du public que celui qui se trouve au nom du receveur général, le gouvernement peut, à la fin de chaque mois, constater ce qui reste en caisse et est encore sous son contrôle. Dans le cas même où les parties auxquelles des fonds ont été confiés retarderaient à rendre leurs comptes trimestriels, l'auditeur pourra, au moyen des chèques, établir l'état de chaque compte, et par la comparaison des chèques et des pièces justificatives, lorsque ces dernières seront reçues, il pourra voir si quelq'argent a été, même temporairement employé à d'autres objets que ceux qui étaient autorisés. Les dépenses sous le chapitre des warrants à porter en compte sont examinés comme dans la première classe, celles qui se rattachent aux

douanes et à l'administration de la justice étant sous le contrôle du commissaire des douanes et du député inspecteur général, respectivement, et toutes les autres sous celui de l'auditeur.

Tous les paiements mentionnés dans les deux premières classes sont détaillés, dans l'état No. 12, dans l'état des dépenses imprévues marqué A, ou dans quelques-uns des états des dépenses à compte de fonds spéciaux, tel que soumis par le député inspecteur général. Dans grand nombre de cas, aussi, quand les comptes sont rendus à temps, et que les paiements n'exigent pas un examen minutieux, les détails des dépenses faites en vertu de warrants à porter en compte sont donnés dans les mêmes états extraits des comptes après audition, au lieu de charger les warrants dont il doit être rendu compte, comme c'est le cas pour le département des terres de la couronne et de la milice. D'autres fois, les warrants dont il doit être rendu compte n'apparaissent que dans l'état général, et l'auditeur a fourni des états séparés sur la manière dont les deniers ont été dépensés. A l'égard du département des travaux publics, et dans quelques autres cas, où tous les paiements sont faits sur des warrants séparés, toutes les dépenses de l'année sont puisées à cette source par le député inspecteur général : et chaque paiement séparé peut être considéré comme participant de la nature d'un warrant dont il doit être rendu compte, et dont la révision retombe, en conséquence dans le domaine de la surintendance de l'auditeur, à mesure que les comptes et les pièces justificatives sont expédiés.

En vertu d'un ordre en conseil récent, la pratique suivie par la banque de faire des avances sur le crédit de la province, sous la dénomination de comptes de prêts, a été abolie et à l'avenir pas un paiement ne peut être fait qu'en vertu d'un warrant régulier, et pas un département ne peut tirer au-delà du montant placé à son crédit. D'après ce système, les comptes publics feront voir les dépenses exactes de l'année à même la caisse publique ; mais les comptes qui sont aujourd'hui soumis indiquent, dans quelques cas, les détails d'une dépense plus forte que celle qui est portée contre la province ou les fonds spéciaux, parce que tous les warrants dans le but de clore finalement les comptes des avances de la banque, n'avaient pas été émis à la fin de l'année fiscale. A l'avenir il n'y aura qu'une exemption à cette règle, si réellement on peut l'appeler une exemption. Les listes de paie mensuelles des départements, ainsi que celles des douanes, après avoir été certifiées par l'officier qu'il appartient, sont revisées et inscrites au département de l'inspecteur général, et la banque est autorisée par le receveur général à les payer, en vertu d'un warrant à trois mois en faveur de la banque pour couvrir le montant total.

Le revenu brut, de toutes sources, est maintenant versé entre les mains du receveur général, et les frais de perception sont payés par warrants ; les quelques légères exceptions qui continuaient d'exister, ont été assimilées au reste du système à la fin de l'année. Le revenu des douanes, de l'accise et des péages, est examiné par le commissaire des douanes et le député inspecteur général ; les états sont revisés par le premier ; et les dépôts au crédit du receveur général sont comparés avec les états dans le bureau de ce dernier, où sont tenus tous les comptes des sous-comptables attachés à ces branches du revenu. Le revenu territorial, et les recettes du bureau de poste, sont exclusivement sous la surintendance des départements des terres de la couronne et des postes ; ils revisent les états des divers agents et sous-maîtres de poste, et les résultats accompagnant leurs comptes trimestriels sont comparés avec les paiements faits au receveur général par l'auditeur des comptes publics.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN LANGTON,

Auditeur.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

WILLIAM DICKINSON,

Député Inspecteur Général, *pro tem.*

A l'Hon. INSPECTEUR GÉNÉRAL.

INDEX.

- Accise, revenu de l'
 Administration de la justice, Canada Ouest.
 do do, items divers.
 do do, Canada Est.
 do do, items divers.
 Adjudant général de milice, bureau de l'.
 Agriculture, Canada Est.
 do, Canada Ouest.
 Agents, bois et forêts.
 Allocations pour les circuits, B. C.
 do do, H. C.
 Amendes de milice.
 Amendes et confiscations.
 Amendes de milice, etc.
 Annuités des sauvages.
 Annuités des sauvages.
 Appropriations, travaux publics, etc.
 Arbitrages.
 Arpentages, Canada Est et Ouest.
 Arpentages des terres de la couronne.
 Arrérages.
 Artillerie, batteries de campagne.
 do, compagnies de pied.
 Artillerie, biens-fonds et propriétés de l'.
 Asile des aliénés à Beauport, près de Québec.
 Asile des aliénés, Toronto.
 do do, Québec.
 do do et fonds de construction Toronto.
 Asile provincial des aliénés.
 Asile provincial des aliénés.
 Assemblée législative.
 Assurance, loyer, etc., édifices publics.
 Aylmer, palais de justice d'.
- Baie de Burlington, canal de la.
 Banc de la Reine, cour du.
 Banques privées, état des.
 Banques, impôts des.
 do privées, état des.
 Batteries de campagne.
 Bibliothèque, octrois parlementaire à la.
 Bibliothèque du parlement, octroi à la.
 Biens fonds et propriétés de l'artillerie.
 Bilan.
 Bois et forêts, agents.
 Branche de l'audition, B. I. G.
 Branche des douanes, B. I. G.
 Budget, 1847, paiements.
 Bureau d'agriculture.
 do do, dépenses contingentes.
 Bureau d'agriculture et des statistiques.
 do do, dépenses contingentes.
 Bureau du conseil exécutif.
 do do dépenses contingentes.
 Bureau de l'inspecteur général.
 Bureau de l'insp. gén., dépenses contingentes.
 Bureaux de poste, construction des.
 Bureau de poste, construction du, Kingston.
 do do, Hamilton.
 do do, London.
 Bureau du receveur général.
 do do dépenses contingentes.
 Bureau du registraire provincial.
 do do dépenses contingentes.
 Bureau du registraire.
 Bureau du secrétaire du gouverneur général.
 do du secrétaire provincial.
 do du registraire.
 do du receveur général.
 do de l'inspecteur général.
 do du conseil exécutif.
 do d'agriculture et des statistiques.
 do de l'adjudant général de milice.
 do des travaux publics.
 Bureau du secrétaire provincial.
 do do dépenses contingentes.
 Bureau du secrét. du gouverneur général.
 do do contingentes.
- Canal Welland.
 Canal du St. Laurent et du lac Champlain.
 Canaux du St. Laurent, dépenses des.
 Canaux de Rideau et Ottawa.
 Canaux Rideau et Ottawa.
 Canaux d'Ottawa et du Rideau.
 Cavalerie, troupes de.
 Chemins et ponts, B.-C.
 do do B.-C.
 Concierges des prisons, B.-C.
 do des cours de justice, B.-C.
 Concierges des cours de justice.
 Confiscations et amendes.
 Conseil législatif.
 Consolidation de lois, H. C. et B. C.
 Commissions d'enquête en matières publiques.
 Compagnies de carabiniers.
 Compagnies d'artillerie à pied.
 Coroners, Canada Est.
 Cour du banc de la reine, Haut-Canada.
 do des plaids communs, Haut-Canada.
 Cour du banc de la reine, Bas-Canada.
 Cour de chancellerie, H. C.
 Cour de chancellerie, H. C.
 Cour des plaids communs.
 Cour supérieure.
 Cours, interprètes des.
 Cour du recorder H.-C.
 Cour supérieure, B.-C.
 Cour supérieure, B.-C.
 Cour de vice-amirauté.

Débentures en circulation.	Entretien des phares.
do, compte spécial.	Enregistrement et des statistiques, département de l'.
do, rachat de.	Ecoles, terre des, 2 Vic., cap. 19.
do, municipales, émission de, C. O.	do do 12 Vic., cap. 200.
do do do, C. E.	Etat des affaires.
Débentures, intérêt sur, payable en Canada.	Etablissements des terres vacantes, C. E.
Débentures en circulation.	do do do, C. O.
Déboursés généraux des départements.	
Déductions sur le revenu des douanes.	
do do l'accise.	Frais des cours de circuit, B. C.
do do des travaux publics.	Fonds d'hon., C.O., 12 Vic. chs. 63 et 64.
do do territorial.	Fonds de construction, Haut-Canada.
do do des saisies.	Fonds des écoles communes.
do do revenu casuel.	do des inspecteurs de bois, Québec.
Déductions, domaine de la couronne.	do do, Sorel.
do, seigneurie de Lauzon.	Fonds consolidé.
Déductions sur do.	Fonds d'emprunt municipal consolidé, H. C.
Déménagement, frais de.	do do do, B. C.
Département général des postes.	Fonds consolidé d'emprunt municipal, inrêrêt, H. C.
Département des travaux publics.	do do do, B. C.
do do dépenses contingentes.	Fonds consolidé d'emprunt municipal et d'amortissement, H. C.
do do déductions.	do do do, B. C.
do do revenu.	Frais d'élection.
do do ventes de.	Force enrôlée.
do do dépenses.	Fonds d'amélioration, H.-C.
Département général des postes, revenu et dépenses du.	Fonds d'emprunt municipal et d'amortissement, H. C.
Département en loi de la couronne et dépenses contingentes.	do do B.-C.
Département des travaux publics.	do do intérêt, H.-C.
do do dépenses contingentes.	do do do B.-C.
Dépenses incidentes du gouvernement civil.	do do débetures, H.-C.
Dépenses contingentes des shérifs, B. C.	do do do B.-C.
Dépenses contingentes des départements.	Fonds d'amortissement, 1857.
Dépenses contingentes, départem. publics.	do, état du.
Dépenses contingentes des shérifs, C. E.	
do do des protonotaires.	Gardiens des phares, C. O.
Dépenses contingentes de la milice.	Gouvernement civil.
Déboursés, do do.	Grands constables, C. E.
Dépenses du gouvernement civil.	Gardiens des phares, C. O.
do de la législature.	Gouvernement civil.
Dépenses, cours de circuits, C. E.	
do, petits-jurés, C. E.	Haut-Canada, fonds de construction du.
Députés, indemnité des.	Haut-Canada, fonds d'amélioration du.
Dettes publiques, intérêt sur la.	Havres et phares, C. O.
Distribution du fonds des municipalités.	do do C. E.
Distribution des lois.	Honoraires de patente.
Droits remis.	Honoraires, etc., aux coronaires, C. E.
Douanes, revenu des.	do, Grands constables.
do, déductions sur le revenu des.	do, Déficit à l'égard de salaires, en vertu des actes 13 et 14 Vic. ch. 37.
Douanes, érection de.	Hôpitaux et institutions de charité.
Dettes publiques, récapitulation.	Hôpitaux et institutions de charité.
	Hôpital de marine, construction de l', Québec.
Exploration géologique.	Hôpital de marine, Québec, construction de l'.
Etat comparatif du revenu net et des dépenses, pour 1855, 1856 et 1857.	
Education, états sur l'Est et Ouest.	
Education, B. C.	
do, H. C.	
Enquête, commissions d'.	
Edifices publics.	
Emigration.	

Impressions diverses.
 Impressions diverses.
 do générales.
 Impression des lois.
 Indemnité des membres.
 Index des lois, H.C., compilé de P.
 Instituts d'artisans.
 Instituts des artisans.
 Institutions publiques.
 Institutions publiques.
 Intérêt sur la dette publique.
 do sur dépôts publics.
 do sur débetures municipales, C. O.
 do do do, C. E.
 Interprètes des cours, H. C.
 Intérêt payable sur débetures émises en
 Canada.
 Items divers, administration de la justice, Bas-
 Canada.
 do do do, Haut-Canada.
 Items imprévus.

Juges, banc de la reine B.-C.
 do, cour supérieure, B.-C.
 do, banc de la reine, H.-C.
 do, cour de chancellerie, H.-C.
 do, cour des plaids communs, H.-C.
 Juges de circuit, Canada Est.
 Justice criminelle C. O.
 do C.O., 13 et 14 Vic. 68. ch.
 do C.O., 9 Vic. ch. 33.
 do C.E., 13 et 14 Vic. ch. 37.
 do C.O., 8 Vic. ch. 13, etc.
 Justice criminelle, H. C.
 Justice, honoraires de, 12 V., chs. 63 et 64.
 do, 9 Vic., ch., 33.
 Justice, honoraires de, 13 et 14 Vic., ch. 37.
 do, 8 Vic., ch. 13 etc.
 do, 13 et 14 Vic., ch. 68.
 Justice, items divers, B.-C.
 do, do, H.-C.

Lacs Chaudière et des Chats.
 Législature, dépenses de la.
 Libre commerce de banque, état sur le.
 Licences d'auberges, B.-C.
 Licences d'auberges.
 Liste civile, cédule A.
 Lois, révision des.
 do, impression des.
 Loyers, assurances, etc., édifices publics.

Maison de douane, construction de, Québec.
 do do, Kingston.
 do do, Hamilton.
 do do, Montréal.
 do bureau de poste, Toronto.

Mariage, licences de, H.-C.
 do do, B.-C.
 Medecins des prisons, B.-C.
 Milice et force enrôlée.

Observatoire de Toronto.
 do de Québec.
 Octrois pour travaux publics.
 Octrois législatifs, travaux publics.

Paiements portés au budget de 1847.
 Palais de cristal, Sydenham.
 Palais de justice, do, Montréal.
 do do, Aylmer.
 do do, Kamouraska.
 do, asile des aliénés et édifices
 publics, H. C.
 Palais de justice, Montréal.
 Palais de justice de Montréal.
 do, Kamouraska.
 do, Aylmer.
 Palais de justice, concierges des.
 Palais de justice de Kamouraska.
 Patentes, honoraires de.
 Pêcheries, protection des.
 Pénitencier, Kingston.
 Pénitencier, Kingston.
 Pension des miliciens Est et Ouest.
 Pensions, milice, Est et Ouest.
 do autres.
 Pensionnaires enrôlés.
 do en vertu d'actes de la province.
 Pensionnaires, liste civile des.
 do cédules A et B.
 do à l'année.
 do milice, H.-C.
 do do B.-C.
 Petits jurés, indemnité des, B.-C.
 Phares et service des côtes.
 do St. Paul et Scatterie.
 Police, cité de Québec.
 do Montréal.
 do riveraine, Montréal.
 do do Québec.
 Police riveraine, Québec.
 Police.
 Postes, déficit.
 Poursuites criminelles, Canada Est.
 do do, Canada Ouest.
 Poursuites criminelles, B.-C.
 do do H.-C.
 Prisons et palais de justice, réparations.
 Prisons, concierges des.
 do, medecins des.
 Primes sur débetures.
 Procureur général, Canada Est.
 do do, Canada Ouest.
 Protonotaires, B.-C.

Québec, observatoire de.
do hôpital de marine et des émigrants.
do police riveraine.
do maison de la Trinité.

Rapides de Ste. Anne.
Récapitulation, dette publique.
Recettes des réserves du clergé, payables aux municipalités.
Relève de frontière.
Remorqueurs au-dessus de Montréal.
do, en bas de Québec.
Revenu casuel.
Revenu casuel.
do, déductions sur le.

Revenu des travaux public.
Revenu Territorial.
do, déductions sur le.
Révision des lois.
Rivière Richelieu.

Saisies de la couronne.
do, déductions sur les.
Salaires, départements des do.
Scugog, écluse et pont de.
Service côtier et phares.

Service côtier et phares, B.
Service océanique et de l'intérieur.
Service océanique et de l'intérieur.
Shérifs, dépenses contingentes des.
Solliciteur général, Est.
do do Ouest.
Sous-greffiers de la couronne et des plaids communs, H. C.
Sous-greffiers de la couronne et des plaids communs, H. C.
St. Maurice, travaux du.

Tenure Seigneuriale, commission de la.
Terres vacantes, établissement des, B.-C.
do do do H.-C.
Terres de la couronne, compte des.
do do, B. C.
Tonnage, droits de, Québec.
do do, Montréal.
Toronto, asile des aliénés.
do, observatoire de.
Travaux et édifices publics.
Travaux sur l'Ottawa.
Travaux publics, dépenses des, divers acts.
Trinité, maison de la, Québec.
do, Montréal.

Vice-amirauté, cour de.
Vice-amirauté, cour de.

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

CÉDULE

DES COMPTES ET ÉTATS RELATIFS AU REVENU PUBLIC ET AUX DÉPENSES DU FONDS CONSOLIDÉ DE LA PROVINCE DU CANADA.

(No. 1.)—Etat sommaire du revenu net et des dépenses de la province du Canada, applicable au fonds consolidé durant seize ans, de 1841 à 1857, inclusivement.

Aperçu de la dette de la province, à compte de travaux publics, abstraction faite des prêts, etc., aux diverses périodes ci-dessous indiquées, à dater du 31 décembre 1841, au 1er janvier 1858.

(2.)—Etat indicatif de la dépense totale faite pour les travaux publics dans le Haut et le Bas-Canada, respectivement jusqu'au 31 décembre 1857.

(3.)—Etat indicatif des appropriations faites pour les services suivants, dans le Haut et le Bas-Canada, en 1855, 1856 et 1857.

Dépenses et paiements à compte des services suivants, pour 1855, 1856 et 1857.

No. 1.—ÉTAT des AFFAIRES de la PROVINCE du CANADA, le 31 décembre 1857.

2.—ÉTAT du FONDS CONSOLIDÉ pour 1857, y compris divers items transportés à ce compte, suivant énumération, depuis le 1er janvier, jusqu'au 31 décembre 1857.

3.—Etat du revenu brut de la province du Canada, pour l'année 1857; aussi, sommaire des dépenses y compris les frais de perception durant le même espace de temps; et état du revenu consolidé, le 31 décembre 1857.

RECETTES.

4.—Etat du revenu des droits de douane de la province du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1857.

5.—Etat du revenu provenant de droits sur les licences d'auberge et de boutiques détaillant des liqueurs spiritueuses, sur les alambics, les tables de billard, les regrattiers et colporteurs, les bateaux à vapeur, les traverses, les encanteurs et sur les ventes par encan, durant l'année expirée le 31 décembre 1857, reçus entre le 1er janvier et le 31 décembre 1857, reversibles au revenu consolidé.

6.—Tableau des recettes totales provenant du revenu territorial de la province du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1857.

7.—Tableau des droits sur billets de banque, payés au receveur général, conformément à l'acte provincial du Canada, 4 et 5 Vic., chap. 29, durant l'année expirée le 31 décembre 1857.

7½.—Etat du revenu provenant des honoraires sur les commissions de milice; des exemptions de service dans la milice, des amendes imposées aux miliciens, payé au receveur général de la province du Canada, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1857, conformément à l'acte du Haut-Canada, 2 Vic., ch. 9.

No. 8.—Tableau du revenu provenant des travaux publics, et recettes à compte de l'intérêt de prêts faits aux travaux publics, dans la province du Canada, entre le 1er février et le 31 décembre 1857.

9.—Tableau des amendes et confiscations, y compris les saisies, perçues dans la province du Canada, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1857.

10.—Etat du revenu casuel payé au receveur général de la province du Canada pour l'année expirée le 31 décembre 1857, consistant en honoraires sur les lettres patentes de terres et les instruments portant le grand sceau et le sceau privé, copies et certificats de lettres patentes, y compris l'intérêt sur les dépôts publics et autres recettes incidentes.

11.—Etat du revenu provenant des honoraires reçus des greffiers et sous-greffiers de la couronne et des plaids, des cours du banc de la reine et des plaids communs; aussi du maître, des registrateurs et sous-registrateurs de la cour de chancellerie et du greffier des procédures, en vertu des actes ci-dessous mentionnés, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1857, et formant partie du fonds consolidé du revenu.

DÉPENSES.

12.—Tableau général des dépenses faites par le receveur général à même le fonds consolidé du revenu, pour le compte de la province du Canada, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1857, suivant l'acte de la liste civile, Cédules A et B, et divers autres actes de la législature, y compris les paiements faits suivant le budget de 1857, tel que par l'acte 19 et 20 Vic., chap. 17. Aussi, les déductions sur le revenu pour frais d'administration, perception, etc.

ÉTATS DIVERS.

13.—Etat des paiements faits par le receveur général de la province du Canada, durant l'année 1857, à compte des travaux publics ci-après mentionnés, ainsi qu'il y est pourvu dans les estimés des années 1853, 1854, 1855, 1856 et 1857, en vertu des actes 16 Vic., ch. 156; 18 Vic., ch. 4 et 90; 19 et 20 Vic., ch. 86, et 20 Vic., ch. 17.

14.—Etat des droits de tonnage prélevés durant la saison de la navigation de l'année 1857, à Québec et Montréal, en vertu de l'acte 6 Guil. IV, chap. 35, continué par l'acte 20 Vic., chap. 16, et des sommes payées sur les dits droits pour pourvoir au traitement médical des matelots malades.

15.—Etat des deniers provenant de la vente des terres des écoles dans le Canada Ouest, durant l'année 1857, en vertu de l'acte 2 Vic., ch. 19, amendé par 16 Vic., ch. 186.

16.—Etat du montant des honoraires reçus sur les licences de mariage, durant l'année 1857, dans le Canada Ouest.

17.—Etat des deniers provenant du droit imposé par l'acte 16 Vic., chap. 86, sur les passagers ou émigrés arrivant aux ports de Québec et de Montréal, et des sommes payées à même iceux pour pourvoir au traitement médical des personnes indigentes de cette description et pour les mettre en état de se rendre au lieu de leur destination, durant la saison de la navigation de l'année 1857; y compris aussi les dépenses de la Quarantaine à la Grosse-Île et à Québec.

18.—Cédule des débetures municipales consolidées C.O., émises en vertu de l'autorité de l'acte 16 Vic., chap. 22, avant le 31 décembre 1857, lesquelles portent intérêt à six pour cent par année, pour le compte des diverses municipalités ci-dessous énumérées.

- No. 19.—Etat du fonds d'emprunt municipal consolidé et d'amortissement constitué en vertu de l'autorité de l'acte 16 Vic., chap. 22, indiquant le montant reçu des diverses municipalités, comme aussi les dépenses payables à même le dit fonds à venir au 31 décembre 1857.
- 20.—Etat indicatif des recettes et paiements à compte de l'intérêt sur les débentures du fonds consolidé d'emprunt municipal, Haut-Canada, émises en vertu de l'acte 16 Vic., chap. 22, jusqu'au 31 décembre 1857.
- 21.—Cédule des débentures municipales consolidées, Bas-Canada, payées en vertu de l'autorité des actes 16 Vic., chap. 22, et 18 Vic., ch. 13, avant le 31 décembre 1857, icelles portant intérêt à six pour cent par année, à compte des différentes municipalités ci-dessous énumérées.
- 22.—Etat indicatif des recettes et paiements à compte de l'intérêt sur les débentures du fonds consolidé d'emprunt municipal, Bas-Canada, émises en vertu des actes 16 Vic., chap. 22, et 18 Vic. chap. 13, à venir au 31 décembre 1857.
- 23.—Etat du fonds consolidé d'emprunt municipal, Canada Est, constitué en vertu de l'autorité des actes 16 Vic., ch. 22, et 18 Vic., ch. 13, indiquant le montant reçu des différentes municipalités, à venir jusqu'au 31 décembre 1857.
- 24.—Etat des débentures rachetées en vertu de l'autorité de l'acte 12 Vict. chap. 5, jusqu'au 31 décembre 1857.
- 25.—Etat indicatif des sommes portées au crédit du fonds d'amortissement de la province du Canada, jusqu'au 31 décembre 1857, ces sommes étant placées dans des annuités au taux réduit de 3 pour cent.
- 26.—Etat des débentures émises jusqu'au 31 décembre 1857, pour divers comptes spéciaux, et pour lesquelles le gouvernement est partiellement responsable.
- 27.—Récapitulation de la dette publique du Canada, indiquant le taux de l'intérêt, quand payable, et le montant annuel de l'intérêt payable sur icelle, le 31 décembre 1857.
- 28.—Mémoire des débentures en circulation et qui représentaient la dette publique de la province du Canada, le 31 décembre 1857, avec indication de l'époque où elles sont rachetables.
- 29.—Etat des deniers payés au receveur général de la province du Canada, à compte de l'achat des divers travaux publics ci-dessous mentionnés, en vertu des actes 14 et 15 Vic., chap. 57, et 19 Vic., chap. 5; et remise des emprunts aux compagnies constituées en corporation, entre le 1er février et le 31 décembre 1857.
- 30.—Etat des droits de tonnage perçus au port de Québec, durant l'année 1857, en vertu de l'acte 14 et 15 Vict., chap. 25, amendé par l'acte 20 Vict., chap. 124, et appropriés aux dépenses de la police riveraine de Québec.
- 31.—Le commissaire des terres de la couronne, en compte avec la province du Canada.
- 32.—Etat du fonds des améliorations du Haut-Canada, pour les années 1855, 1856 et 1857. Etat des sommes payées aux diverses municipalités du Haut-Canada, à compte du fonds des améliorations de 1855.
- 33.—Etat des banques faisant affaire en vertu de l'acte 13 et 14 Vic., ch. 21, du 31 décembre 1856, au 31 décembre 1857.
- 34.—Etat du fonds pour l'éducation, Canada Ouest.
- 35.—Etat du fonds pour l'éducation, Canada Est.
- 36.—La maison de la Trinité, Montréal, en compte avec la province du Canada, pour l'année 1857.
- 37.—La maison de la Trinité, Québec, en compte avec la province du Canada, pour l'année 1857.

- 38.—Le surintendant des inspecteurs de bois à Québec, en compte avec la province du Canada, pour 1857.
- 39.—Le fonds de construction du Haut-Canada en compte avec la province du Canada.
- 40.—Le fonds seigneurial en compte avec la province du Canada.
- 41.—La commission de la tenure seigneuriale en compte avec le gouvernement provincial, pour l'année expirée le 31 décembre 1857.
La succursale de la commission de la tenure seigneuriale à Montréal, en compte avec le gouvernement provincial, pour l'année expirée le 31 décembre 1857.
- 42.—Aperçu des paiements faits durant l'année expirée le 31 décembre 1857, à même le fonds consolidé de la province du Canada, à compte des divers services se rattachant à la liste civile, conformément aux dispositions des actes provinciaux, 9^e Vic., chap. 114, et 14 et 15 Vic., chaps. 173 et 174, et aux cédules ci-annexées,—les sommes inscrites étant du cours sterling.
- 43.—Etat du montant des honoraires reçus par certains officiers attachés à l'administration de la justice dans le Bas-Canada, y compris le paiement de leurs salaires et déboursés pour l'année expirée le 31 décembre 1857, en vertu des actes 13 et 14 Vic., chap. 37, et 16 Vic., chap. 196.
- 44.—Etat indiquant le montant du fonds de surplus d'honoraires reçus des trésoriers des divers comtés du Haut-Canada, en vertu des actes 8 Vic., ch. 13, et 14 Vic., ch. 53, durant l'année 1857.
- 45.—Etat des paiements faits par le receveur général de la province du Canada, sur warrants émis durant l'année expirée le 31 décembre 1857, à compte des dépenses portées au budget de 1847, en vertu de l'acte 10 et 11 Vic., ch. 34.
- 46.—Etat des deniers prélevés à Montréal, en vertu des actes 12 Vic., ch. 112, et 13 et 14 Vic., ch. 94, comme honoraires de justice et autres, et pour droits sur les licences d'auberge accordées dans la cité et le comté de Montréal, durant l'année 1857, les dits deniers étant applicables à la construction du nouveau palais de justice à Montréal; comme aussi des paiements faits à même les dits deniers, durant l'année 1857.
- 47.—Etat des deniers provenant des honoraires de justice et autres honoraires perçus dans le district d'Ottawa, et des paiements faits à même ce fonds, pour la construction d'un palais de justice et d'une prison à Aylmer, durant l'année 1857, en vertu des actes 12 Vic., chap. 112, et 14 et 15 Vic., chap. 13.
- 48.—Etat des deniers provenant des honoraires de justice et autres honoraires perçus dans le comté de Kamouraska, et des paiements faits à même ce fonds, pour la construction d'un palais de justice, et d'une prison à Kamouraska, durant l'année 1857, en vertu de l'acte 12 Vic., chap. 112.
- 49.—Etat des deniers payés au receveur général de la province du Canada, par les trésoriers et chamberlains de comté, Canada Ouest, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1857, conformément à l'acte du Canada, 13 et 14 Vic., chap. 68, intitulé: "Acte pour créer un fonds pour payer les frais de construction de l'asile des aliénés et autres "édifices publics dans le Haut-Canada," indiquant aussi les sommes payées à même "ce fonds".
- 50.—Etat du revenu provenant des honoraires de justice reçus dans le Canada-Ouest, en vertu de l'acte du Canada, 9 Vic., ch. 33, 14 et 15 Vic., ch. 118, 20 Vic., ch. 64, et par divers officiers des cours du banc de la reine, des plaids communs et de chancellerie, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1857, étant applicable à l'intérêt et au rachat de débetures émises au montant de £3000, pour la société des hommes de loi du Haut-Canada, en vertu de l'autorité des dits actes.
- 51.—Etat comparatif du revenu net et des dépenses du fonds consolidé, pour les années 1855, 1856 et 1857.
- 52.—Etat des recettes et dépenses des biens et propriétés de l'artillerie en Canada, durant les années 1856 et 1857, fait en vertu de l'acte 19 Vic., chap. 45.

- No. 53.—Le département général des postes en compte avec la province du Canada, pour l'année expirée le 31 septembre 1857.
La branche des expéditions d'argent du département des postes, en compte avec la province du Canada, depuis son établissement jusqu'au 30 septembre 1857.
- 54.—Le bureau d'agriculture et des statistiques en compte avec la province du Canada.
- 55.—Etat des deniers payés aux sociétés agricoles de comté dans le Haut-Canada, en 1857, acte 16 Vic., chap. 11.
Etat des deniers payés aux sociétés agricoles de comté dans le Bas-Canada, en 1857, actes 16 Vic., ch. 18, et 19 Vic., ch. 47.
- 56.—Etat du revenu provenant des licences d'auberge, dans le Canada Est, reçu entre le 1er janvier et le 31 décembre 1857, et des paiements faits à même icelui aux différentes municipalités dans le Bas-Canada, et pour la construction de palais de justice à Montréal et à Aylmer, durant l'année expirée le 31 décembre 1857, tel qu'autorisé par les actes 8 Vic., chap. 72; 12 Vic., chap. 112; et 13 et 14 Vic., chap. 94.
- 57.—Etat indiquant la balance des octrois législatifs en faveur des travaux publics, etc., dont est autorisé le prélèvement par emprunt, les débentures payées et rachetées en 1857 et la balance négociable en vertu des dispositions de l'acte 12 Vic., chap. 5, jusqu'au 31 décembre 1857.
- 58.—Etat des deniers provenant de la vente des terres des écoles communes, y compris la rente, intérêt, etc., dans cette partie de la province ci-devant appelée Haut-Canada, en vertu de l'acte 12 Vic., chap. 200, durant l'année 1857, aussi avec indication des déductions et la balance au crédit de ce fonds, le 31 décembre 1857.
- 59.—Etat indicatif du montant des débentures, (dont l'intérêt est payable en Canada,) en circulation le 31 décembre 1857, et aussi l'intérêt sur icelles encore à payer à cette date.
- 60.—L'asile provincial des aliénés en compte avec la province du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1857.
- 61.—L'asile provincial des aliénés, en compte avec la province du Canada, pour les améliorations permanentes, durant l'année expirée le 31 décembre 1857.
- 62.—Le pénitencier provincial, en compte avec la province du Canada, pour l'année 1857.
- 63.—Etats des paiements faits aux municipalités, Canada Ouest, ancien fonds des municipalités, Canada Ouest, 18 Vic., ch. 2, et 19 Vic., ch. 16.
- A.—Etats des warrants émis par le receveur général de la province du Canada, à venir au 31 décembre 1857, en paiement des diverses dépenses du gouvernement civil du Canada, et pour lesquels des subsides sont requis.
- B.—Etat des paiements faits durant l'année 1857, d'après les autorités ci-après mentionnées.

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No.

ÉTAT des AFFAIRES de la PROVINCE

Dr.	Courant.			Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Prêts faits à des compagnies constituées en corporation.</i>						
Compagnie du canal Desjardins.....	30065	19	8			
do de navigation de la Grande Rivière.....	825	11	2			
Académie de Grantham.....	438	2	8			
Compagnie du havre d'Oakville.....	2267	18	11			
do de navigation de la rivière Tay.....	1941	0	3			
<i>Travaux Provinciaux.</i>						
Canaux du St. Laurent.....	1786400	14	7			
Canal Welland.....	1727922	5	3			
Canal Chambly et Rivière Richelieu.....	106686	9	9			
Lac St. Pierre.....	73558	15	5			
Canal de la baie de Burlington.....	64622	19	9			
Travaux sur l'Ottawa.....	219883	8	2			
Havres et phares.....	£556277	16	9			
Havre de Montréal.....	120356	13	4			
	676634	10	1			
Améliorations de la Trent.....	139626	11	0			
Chemins et ponts, Haut-Canada.....	513287	14	5			
do do Bas-Canada.....	£253089	0	8			
do do chemins à barrières						
do de Montréal.....	47000	0	0			
do do, do Québec.....	33882	0	0			
	333971	0	8			
Pénitencier provincial.....	34207	15	1			
Divers travaux.....	266658	7	0			
	£ 5978999	3	10			
Déduire, rachat de la dette publique.....	1330148	18	8	4648850	5	2
Fonds d'amortissem., (rachat de l'empr. de 1½ million).....				829490	12	1
Prêt de Québec.....	82025	0	0			
Fonds de construction H.-C. { Asile des aliénés.....	15000	0	0			
{ Ecole normale.....	15000	0	0			
{ Asile des aliénés.....	21750	0	0			
{ Montréal.....	47487	9	6			
Palais de justice B.-Canada. { Kamouraska.....	2238	15	0			
{ Aylmer.....	5395	12	8			
Société des hommes de loi, Haut-Canada.....	23000	0	0			
<i>Report.....</i>	£ 211896	17	2	5478340	17	3

1.

du CANADA, le 31 décembre 1857.

Av.	Courant.			Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Emprunt ayant la garantie impériale.....	1825000	0	0			
Débetures, (principal et intérêt payables à Londres)...	2871721	18	1			
do (do do do en Canada)...	670842	4	0	5367564	2	7
Débetures provinciales, 9 et 10 Vic. ch. 62 et 35.....	82025	0	0			
{ do do 13 et 14 Vic. ch. 2 et 68.....	30000	0	0			
do do 9 Vic. ch. 61, et 12 Vic. ch. 34.....	21750	0	0			
do do 12 Vic. ch. 112 et 18 Vic. ch. 164.....	40000	0	0			
do do 12 Vic. ch. 112.....	2238	15	0			
do do 12 Vic. ch. 112 et 18 Vic. ch. 164.....	5418	14	10			
do do 9 Vic. cap. 33.....	23000	0	0			
<i>Report.....</i>	£ 204432	9	10	5367564	2	7

No. 1.—

ÉTAT des Affaires de la Province du

Dr.	Courant.			Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Report</i>	211896	17	2	5478340	17	3
Comp. du chem. de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.....	486666	13	4			
Comp. du chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron.....	577916	13	4			
Compagnie du chemin de fer Great Western.....	936833	6	8			
Compagnie du chemin de fer Grand Tronc.....	3306566	5	8			
Fonds consolidé d'emprunt municipal, Haut-Canada.....	1823698	0	0			
do do do, Bas-Canada.....	387625	0	0	7731202	16	2
<i>Placement de Fonds spéciaux.</i>						
Fonds des municipalités, Bas-Canada.....	22000	0	0			
Fonds des écoles communes, 12 Vic., chap. 200.....	105966	13	4			
do do grammaire, Haut-Canada.....	71052	6	8			
do de bâtisse, Haut-Canada.....	7500	0	0			
do des Sauvages.....	274691	9	7			
do des pensions des veuves et pensions non commuées Haut-Canada.....	44700	0	0			
do do do Bas-Canada.....	1000	0	0			
do de l'éducation supérieure, Bas-Canada.....	53715	0	0			
do des instituteurs surannés, Bas-Canada.....	1000	0	0			
do des inspecteurs et mesureurs de bois.....	4750	0	0			
do d'amortiss. du chemin de fer Great Western.....	25000	0	0	511375	9	7
Argent.....	426099	8	6			
Baring, Frères et Cie., compte de débetures.....	110290	16	8			
Glyn, Mills et Cie., do do.....	108465	16	8			
Banque d'Angleterre, compte d'agence.....	229	4	6			
Débetures du havre de Cobourg.....	4000	0	0			
Avance sur les salaires des officiers publics.....	504	10	0			
Havre du Port Stanley.....	4296	7	9			
Intérêt sur les débetures de l'emprunt municipal, H. C. do do do Bas-Canada.....	114848	11	0			
Prêt de Québec.....	16171	16	0			
Débetures du havre de Montréal.....	52666	13	5			
Compagnie du havre de Montréal.....	814	8	5			
Items de dépenses imprévues.....	81976	10	6			
<i>Report</i>£	930503	6	10	13820919	8	0

—(Continuation.)

Canada, le 31 décembre 1857.—(Continuation.)

Dr.	Courant.			Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Report</i>	204432	9	10	5367564	2	7
Débetures provinciales, 14 et 15 Vic., chap. 73.....	486666	13	4			
do do do do.....	577916	13	4			
do do do do.....	936833	6	8			
do do, divers actes.....	3298991	13	4			
do do, 16 Vic., chap. 22.....	1823698	0	0			
do do, do et 18 Vic., chap. 13....	387625	0	0	7716163	16	6
<i>Fonds Spéciaux.</i>						
Fonds des municipalités, Canada Est.....	30305	11	7			
Fonds des terres des écoles communes, 12 Vic. ch. 200.....	112418	15	7			
Fonds des écoles de grammaire du Haut-Canada.....	61483	6	10			
Fonds de construction du Haut-Canada.....	70972	1	6			
Fonds des sauvages.....	294208	10	6			
Fonds de pensions des veuves et subventions non com- muées, Canada Ouest.....	48172	5	4			
do do do do Canada Est.....	2024	13	9			
Fonds de l'éducation supérieure du Bas-Canada.....	51320	18	8			
Fonds des instituteurs à la retraite, Canada Est.....	795	18	11			
Fonds des mesureurs et inspecteurs de bois.....	4750	0	0			
Fonds d'amortissement du chemin de fer Great Western.....	27066	11	10	703518	14	6
Fonds consolidé.....	1096273	3	1			
Baring, frères et compagnie.....	222116	10	2			
Glyn, Mills et compagnie.....	285853	15	1			
Conseil du district de Montréal.....	807	18	0			
Droit de brevets d'auteurs.....	436	4	3			
Honoraires de justice, 9 Vic. chap. 33.....	4798	14	2			
do do, 8 Vic. chap. 13.....	2448	16	6			
Fonds d'amortissement consolidé d'emprunt municipal, Haut-Canada.....	62399	0	1			
do do do, Bas-Canada.....	4091	14	2			
Amendes imposées aux matelots.....	24	7	1			
Droits de tonnage, Montréal.....	236	6	2			
Police riveraine, Québec.....	396	17	5			
<i>Report</i>£	1679883	6	2	13787246	13	7

No. 1.—

ÉTAT des affaires de la province du

Dr.	Courant.			Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Report</i>	930503	1	10	13820919	3	0
Indemnité aux inspecteurs du revenu, Haut-Canada	686	17	10			
Service océanique et de l'intérieur	20411	7	6			
Institution royale	1997	10	0			
Chemins à barrières de Montréal	1428	0	0			
Palais de justice de Montréal	5047	7	6			
Fonds permanent de l'université	305	3	2			
Département des terres de la couronne	54048	3	3			
Chemin de fer Grand Tronc, compte d'intérêt	448594	12	7			
do do, compte d'avance	160000	0	0			
do do, compte d'obligations privilégiées	92795	3	4			
Compagnie du chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron, compte d'intérêt	88274	0	0			
Chemin de fer Great Western, compte d'intérêt	57710	10	2			
Fonds d'inspection des chemins de fer	261	3	3			
Fonds des terres de l'artillerie	5153	5	7			
Fonds des mesureurs et inspecteurs de bois	941	18	11			
Pont du Détroit, lac Simcoe	511	0	0			
Fonds seigneurial	94228	11	2			
Fonds de construction de l'école normale, Bas-Canada	2102	5	4			
Acte des pêcheries, 20 Vic., chap. 2	470	5	2			
Bureau d'agriculture et des statistiques	1820	13	10			
Agriculture, 1858	1000	0	0			
				1968291	5	5
Total, courant				£ 15789210	8	5

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

—(Continuation.)

Canada, le 31 décembre 1857.—(Continuation.)

Av.	Courant.			Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Report</i>	1679883	6	2	13787246	13	7
Fonds des municipalités, Canada Ouest	85293	7	7			
{ Kamouraska	203	19	5			
{ Aylmer	225	7	11			
Palais de justice, Bas-Canada	149	5	6			
{ Chicoutimi	229	18	2			
{ Gaspé	58	13	5			
{ Bonaventure	22257	3	6			
Ventes suspendues des terres de la couronne	2673	14	9			
Compagnie de chemin de fer grand tronc	92795	3	4			
Glyn, Mills et Cie., débetures privilégiées du chemin de fer grand tronc	947	16	2			
Compagnie de chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron	226	13	4			
Compagnie du chemin de fer Great Western	449	6	9			
Fonds d'inspection des bateaux à vapeur	3089	4	3			
Fonds de revenu des écoles de grammaire	3351	0	0			
Fonds de revenu de l'éducation supérieure Bas-Canada	1158	15	7			
Warrants non payés de 1856	42444	14	1			
do do de 1857	29048	9	3			
Banque du Haut-Canada	37407	15	8			
Fonds d'amélioration du Haut-Canada				2001963	14	10
Total, courant				£ 15789210	8	5

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

No.

ÉTAT du FONDS CONSOLIDÉ pour 1857, y compris divers items jusqu'au 31

1857.	DÉPENSES.	Courant.		Courant.	
		£	s. d.	£	s. d.
31 décembr.	Pour cette somme, voir comptes publics 1856, état A et B, paiement autorisé par l'acte 20 Vic., ch. 17.	54513	17 9		
	Arrérages d'années antérieures—état No. 45.....	119	17 11		
	Cette somme comprise dans l'état des affaires, 1856, No. 1, maintenant transférée	95	15 7		
				54729	11 3
	Balance rapportée.....			1181310	2 0
	Total courant	£		1236039	13 3

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

2.

transportés à ce compte, suivant énumération, depuis le 31 janvier, décembre 1857.

1857.	RECETTES.	Courant.		Courant.	
		£	s. d.	£	s. d.
31 décembre.	Balance suivant comptes publics de 1856, état No. 3.....			1216669	19 0
	Cette somme payée à compte du fonds de l'éducation supérieure, Bas-Canada,—comptes publics de 1856,—et portée au compte d'actes de la province, au lieu de celui du fonds ci-dessus....	17874	0 6		
	Cette somme payée à compte du fonds de revenu des écoles de grammaire, comptes publics de 1856, et portée au compte d'actes de la province, au lieu de celui du fonds ci-dessus.....	301	13 1		
	Cette somme compris dans l'état des affaires, 1856, No. 1, maintenant transférée.....	1194	0 8		
				19369	14 3
	Total, courant.....	£		1236039	13 0
1857.					
31 décembre.	Balance portée à l'état suivant.....	£		1181310	2 0

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

No.

ÉTAT du REVENU BRUT de la PROVINCE du CANADA, pour l'année 1857;
durant le même espace de temps; et État

1857.	DÉPENSE.	Page.	Courant.			Courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
31 décembre.	Intérêt sur la dette publique...£286511 12 5	5						
	Moins—Intérêt sur des débentures du fonds d'emprunt municipal,—par pages 34-35. 5475 0 0							
	Gouvernement civil.....	33	281036	12	5			
	Administration de la justice, Canada Est.....	35	58512	19	5			
	do, Canada Ouest.....							
	£76018 11 10	52						
	do, Canada Ouest.....	64						
	£51806 14 6		126551	15	3			
	58202 14 0	75						
	Pénitencier provincial.....	71	12300	0	0			
	Législature.....	72	126433	14	9			
	Education, Canada Est.....	74						
	do, Canada Ouest.....	75						
	£51806 14 6		110009	8	6			
	58202 14 0							
	Agriculture.....	77	22518	1	1			
	Hôpitaux et autres institutions de charité.....	81	45832	11	10			
	Exploration géologique.....	83	6596	12	6			
	Milice et force enrôlée.....	84	41535	13	4			
	Phares et service côtier.....	89	33701	17	8			
	Emigration.....	94	3971	12	9			
	Pensions.....	93	11672	17	1			
	Institutions publiques.....	96	9436	12	9			
	Service océanique et de l'intérieur.....	101	55447	9	9			
	Police.....	101	5818	8	9			
	Impressions diverses.....	102	2901	15	9			
	Travaux et édifices publics.....	103	73295	1	11			
	Annuités des sauvages.....	109	8855	0	0			
	Fonds d'amortissement.....	110	73000	0	0			
	Services des postes pour 1856 et 57.....	112	69010	2	2			
	Items divers.....	110	13886	15	5			
	Frais de perception:—							
	Douanes...£78057 19 10	113						
	do pour remises de droits. 4805 9 10	149						
	£82863 9 8							
	2565 16 11	183						
	Accise.....							
	Travaux publics.£32395 13 2							
	do réparations 33079 7 0							
	do Balances à percevoir. 2176 12 9							
	£67651 12 11	151						
	69830 8 11	159						
	Territoire.....							
	Amendes et confiscations, y compris les saisies.....							
	2857 14 10	175						
	Casuel.....							
	5141 4 3	183						
			230910	7	6			
	Balance au crédit du fonds consolidé.....					1423235	10	7
						1096223	3	1
	Total courant.....		£	2519508	13	8		

3.

aussi, SOMMAIRE DES DÉPENSES y compris les FRAIS DE PERCEPTION
du REVENU CONSOLIDÉ, le 31 décembre 1857.

1856.	REVENU.	Page.	Courant.			Courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
31 décembre.	Balance au crédit du fonds consolidé, prise de la page 9.....					1181310	2	0
1857.								
31 décembre.	Douanes.....	12	981802	3	10			
	Accise.....	17	29537	14	2			
	Revenu des travaux publics.....	24	102307	0	0			
	Territorial.....	20	104386	3	8			
	Casuel.....	29	50638	4	0			
	Impôts des banques.....	22	18844	10	1			
	Bureau de poste général.....		37024	14	9			
	Fonds d'honor. de justice 12 Vic., chs. 63 et 64.....	32	8318	19	3			
	Amendes confiscation, y compris les saisies....	26	5288	4	12			
	Amendes de milice.....	23	50	17	0			
						1338198	11	8
	Total courant.....		£	2519508	13	8		
1857.								
31 décembre.	Balance au crédit du fonds consolidé.....		£	1096273	3	1		

ÉTAT du REVENU des DROITS de DOUANE de la PROVINCE du CANADA, pour l'année expirée le 31 décembre 1857.

No.	PORTS.	Revenu brut perçu en vertu des actes provinciaux 10 et 11 Vic., ch. 31 et 19 Vic., chap. 10.		Salaires et autres frais de perception.		Droits remis.		Total des déductions, voir tableau No. 12.		Revenu net, courant.				
		£	s.	£	s.	£	s.	£	s.	£	s.			
		d.	d.	d.	d.	d.	d.	d.	d.	d.	d.			
BAS-CANADA.														
1	AMHERST	430	14	0	351	17	3	351	17	3	78	16	9	
2	BEAUCE	9	8	4	75	0	0	75	0	0	118	8	7	
3	CLARENCEVILLE	363	8	7	245	0	0	245	0	0	1890	15	0	
4	COATICOOK	2867	7	6	971	10	10	971	12	6	39	11	3	
5	COTEAU-DU-LAC	64	4	3	82	0	10	82	0	10	277	17	0	
6	DUNDEE	317	8	3	277	17	0	277	17	0	253	16	8	
7	FRELIGHTSBURGH	696	4	7	245	0	0	245	0	0	818	5	6	
8	GASPE	1809	9	2	818	5	6	818	5	6	241	0	3	
9	GEORGEVILLE	189	1	0	240	18	11	0	1	4	170	0	0	
10	HEMMINGFORD	656	10	11	170	0	0	170	0	0	100	0	0	
11	HUNTINGDON	19	16	4	100	0	0	100	0	0	152	13	6	
12	ISLEVERTE	161	8	4	240	18	9	0	12	9	241	11	6	
13	LACOLLE	462154	1	8	12377	0	2	2866	8	0	446910	13	6	
14	MONTREAL	2370	10	6	913	0	7	55	6	10	1402	3	1	
15	NEW CARLISLE	605	13	4	481	19	0	481	19	0	133	14	4	
16	PHILIPSBURGH	81	13	0	229	16	3	229	16	3	229	16	3	
17	POTTON	88037	8	10	11104	16	10	39	4	9	11144	1	7	
18	QUEBEC	117	8	4	100	0	0	100	0	0	76893	7	3	
19	RMOUSKI	594	7	8	120	0	0	120	0	0	100	0	0	
20	RUSSELLTOWN	117	8	4	780	7	11	780	7	11	120	0	0	
21	ST. JEAN	594	7	8	780	7	11	780	7	11	789	10	11	
HAUT-CANADA.														
22	ST. RÉGIS	87	18	10	167	10	0	167	10	0	167	10	0	
23	STANSTEAD	825	13	1	718	10	8	37	17	1	756	7	9	
24	SUTTON	246	9	3	145	0	0	145	0	0	145	0	0	
25	TROIS-RIVIÈRES	213	16	0	223	8	3	223	8	3	223	8	3	
26	RIVIERE A LA TRUITE	161	0	2	174	16	8	174	16	8	174	16	8	
HAUT-CANADA.														
1	AMHERSTBURGH	1501	19	10	619	17	10	619	17	10	882	2	0	
2	BATH	304	8	4	136	4	7	136	4	7	168	3	9	
3	BAYFIELD	76	2	3	135	0	9	135	0	9	135	0	9	
4	BELLEVILLE	5426	4	11	1160	14	5	3	6	5	1164	0	10	
5	BRANTFORD	7760	12	5	864	15	1	54	10	3	919	5	4	
6	BRIGHTON	127	8	0	174	8	3	174	8	3	174	8	3	
7	BROCKVILLE	5123	6	3	1750	12	5	33	14	2	1784	6	7	
8	BURWELL	1493	13	6	416	18	0	416	18	0	1076	15	6	
9	BYTOWN	8970	17	3	1058	15	3	127	13	3	1186	8	6	
10	CHATHAM	4334	8	2	913	4	2	913	4	2	3421	4	0	
11	CHIPPAWA	720	15	11	648	9	7	2	8	8	650	18	3	
12	CLIFTON	4904	18	5	1873	19	3	9	16	5	1883	15	8	
13	COBOURG	7368	14	2	1083	18	8	28	18	1	1112	16	9	
14	COLBORNE	1299	9	3	215	4	5	28	18	1	215	4	5	
15	CORNWALL	398	19	10	401	19	10	401	19	10	401	19	10	
16	COLLINGWOOD	66	17	9	531	5	1	16	5	0	243	15	0	
17	CRAMAHE	553	18	6	227	10	0	227	10	0	177	18	3	
18	CREBIT	183	9	0	177	18	3	7	6	5	1060	7	1	
19	DALHOUSIE	5085	7	8	1053	0	8	0	8	6	300	14	10	
20	DARLINGTON	1729	13	7	300	6	4	0	8	6	1428	18	9	
21	DICKENSON'S LANDING	131	0	11	287	18	4	24	1	8	287	18	4	
22	DOVER	2197	9	3	500	13	7	12	12	10	524	15	3	
23	DUNDAS	3664	5	11	377	6	7	24	1	8	3274	6	6	
24	DUNNVILLE	1266	16	0	626	1	2	0	16	6	626	17	8	
25	ELGIN	6	5	10	69	5	8	30	2	3	69	5	8	
26	FORT ERIE	2697	18	2	1040	1	10	1070	4	1	1627	14	1	
27	GANANOQUE	487	12	6	230	12	7	240	12	7	246	19	11	
28	GODERICH	1514	2	9	431	0	5	2	10	0	1080	12	4	
29	GRAFTON	26	7	2	144	5	0	1	1	4	143	10	5	
30	GUELPH	1933	12	8	254	7	3	1	1	4	1678	4	1	
										Report.	£	52550	11	6
										Report.	£	3369	0	10
										Report.	£	49181	10	8
										Report.	£	634437	18	1

No.	PORTS.	Revenu brut perçu en vertu des actes provinciaux 10 et 11 Vic., ch. 31 et 19 Vic., chap. 10.		Salaires et autres frais de perception.		Droits remis.		Total des déductions, voir tableau No. 12.		Revenu net, courant.				
		£	s.	£	s.	£	s.	£	s.	£	s.			
		d.	d.	d.	d.	d.	d.	d.	d.	d.	d.			
HAUT-CANADA.														
22	ST. RÉGIS	87	18	10	167	10	0	167	10	0	167	10	0	
23	STANSTEAD	825	13	1	718	10	8	37	17	1	756	7	9	
24	SUTTON	246	9	3	145	0	0	145	0	0	145	0	0	
25	TROIS-RIVIÈRES	213	16	0	223	8	3	223	8	3	223	8	3	
26	RIVIERE A LA TRUITE	161	0	2	174	16	8	174	16	8	174	16	8	
HAUT-CANADA.														
1	AMHERSTBURGH	1501	19	10	619	17	10	619	17	10	882	2	0	
2	BATH	304	8	4	136	4	7	136	4	7	168	3	9	
3	BAYFIELD	76	2	3	135	0	9	135	0	9	135	0	9	
4	BELLEVILLE	5426	4	11	1160	14	5	3	6	5	1164	0	10	
5	BRANTFORD	7760	12	5	864	15	1	54	10	3	919	5	4	
6	BRIGHTON	127	8	0	174	8	3	174	8	3	174	8	3	
7	BROCKVILLE	5123	6	3	1750	12	5	33	14	2	1784	6	7	
8	BURWELL	1493	13	6	416	18	0	416	18	0	1076	15	6	
9	BYTOWN	8970	17	3	1058	15	3	127	13	3	1186	8	6	
10	CHATHAM	4334	8	2	913	4	2	913	4	2	3421	4	0	
11	CHIPPAWA	720	15	11	648	9	7	2	8	8	650	18	3	
12	CLIFTON	4904	18	5	1873	19	3	9	16	5	1883	15	8	
13	COBOURG	7368	14	2	1083	18	8	28	18	1	1112	16	9	
14	COLBORNE	1299	9	3	215	4	5	28	18	1	215	4	5	
15	CORNWALL	398	19	10	401	19	10	401	19	10	401	19	10	
16	COLLINGWOOD	66	17	9	531	5	1	16	5	0	243	15	0	
17	CRAMAHE	553	18	6	227	10	0	227	10	0	177	18	3	
18	CREBIT	183	9	0	177	18	3	7	6	5	1060	7	1	
19	DALHOUSIE	5085	7	8	1053	0	8	0	8	6	300	14	10	
20	DARLINGTON	1729	13	7	300	6	4	24	1	8	287	18	4	
21	DICKENSON'S LANDING	131	0	11	287	18	4	12	12	10	524	15	3	
22	DOVER	2197	9	3	500	13	7	24	1	8	3274	6	6	
23	DUNDAS	3664	5	11	377	6	7	24	1	8	3274	6	6	
24	DUNNVILLE	1266	16	0	626	1	2	0	16	6	626	17	8	
25	ELGIN	6	5	10	69	5	8	30	2	3	69	5	8	
26	FORT ERIE	2697	18	2	1040	1	10	1070	4	1	1627	14	1	
27	GANANOQUE	487	12	6	230	12	7	240	12	7	246	19	11	
28	GODERICH	1514	2	9	431	0	5	2	10	0	1080	12	4	
29	GRAFTON	26	7	2	144	5	0	1	1	4	143	10	5	
30	GUELPH	1933	12	8	254	7	3	1	1	4	1678	4	1	
										Report.	£	52550	11	6
										Report.	£	3369	0	10
										Report.	£	49181	10	8
										Report.	£	634437	18	1

No.	P O R T S.	Revenu brut en vertu de l'acte provincial, 10 et 11 Victoria, chap. 31 et 19 Vic., chap. 10		Salaires et autres frais de perception.		Droits remis.		Total des déductions, voir tableau No. 12.		Revenu net, courant.											
		£	s.	£	s.	£	s.	£	s.	£	s.										
		d.	d.	d.	d.	d.	d.	d.	d.	d.	d.										
HAUT-CANADA.—(Continuation.)																					
Report.....																					
31	HAMILTON.....	63	437	18	1	49	181	10	8	33	69	0	10	52	550	11	6	58	374	17	2
32	HOPE.....	10	433	5	10	410	14	9	9	262	1	5	4363	16	2	98	869	9	8		
33	KINGSTON.....	46	11	13	6	838	16	7	7	4	13	4	843	9	11	37	68	3	5		
34	KINGSVILLE.....	26	152	15	1	3060	2	11	11	36	7	1	3096	10	0	23	56	5	1		
35	LONDON.....	153	8	3	3	200	0	0	0	2	0	0	202	0	0						
36	MAITLAND.....	26	140	16	9	1559	5	5	0	149	15	0	1709	0	5	24	440	16	4		
37	MILFORD.....	33	12	3	3	173	0	0	0				242	15	0						
38	MORRISBURGH.....	383	16	2	2	443	13	9	9				173	0	0						
39	NAPANEE.....	665	5	11	11	289	8	1	1	3	9	0	292	17	1	443	13	9			
40	NEWCASTLE.....	10	48	3	2	130	9	0	0				130	9	0	292	17	1	372	8	10
41	NIAGARA.....	15	29	15	4	614	3	7	7				614	3	7	915	11	9	915	11	9
42	OAKVILLE.....	13	16	12	5	382	5	9	9	0	15	0	383	0	9	933	11	8			
43	OSHAWA.....	12	20	2	1	255	5	0	0				256	5	0	963	17	1			
44	OWEN SOUND.....	137	10	9	7	200	0	0	0	0	13	4	200	13	4						
45	PARIS.....	5	459	1	7	482	19	10	10	1	7	6	484	7	4	4974	14	2			
46	PENETANGUISHENE.....	75	0	0	0	75	0	0	0				75	0	0						
47	PICTON.....	25	55	0	4	274	12	3	3				274	12	3	2380	8	1			
48	PRESCOTT.....	77	79	13	0	1253	5	4	4	19	9	9	1273	15	1	6199	17	11			
49	QUEENSTON.....	16	73	5	6	438	1	7	7				438	1	7	1235	3	11			
50	RIVER AUX SAISINS.....	1	15	7	0	23	15	0	0				23	15	0						
51	RONDEAU.....	379	15	4	4	125	0	0	0	7	15	10	264	14	7	175	0	9			
52	ROWAN.....	2261	6	0	0	474	18	5	5				474	18	5	1786	7	7			
53	SARNIA.....																				

54	SARGENT.....	150	10	11	137	10	0	0	0				137	10	0	13	0	11			
55	SAGLET STE. MARIE.....	665	2	4	444	4	8	8	8	8	15	9	973	16	2	220	17	8			
56	SAVALEY.....	1556	2	11	965	0	5	5	5				311	12	9	582	6	9			
57	STRATFORD.....	1580	4	7	282	9	8	8	8	29	3	1	6790	7	10	1384	59	15	7	7	
58	TORONTO.....	14	3250	3	5	5925	5	11	11	865	1	11	126	17	6	230	3	5	0		
59	TRENTON.....	357	0	11	126	17	6	6	6	43	8	4	375	1	4	149	10	0			
60	WALLACEBURGH.....	534	11	4	331	13	0	0	0				148	17	6						
61	WELLINGTON.....	91	5	7	148	17	6	6	6				391	3	6	1174	15	7			
62	WHITBY.....	1565	19	1	391	3	6	6	6	0	6	4	1791	1	5	3157	13	3			
63	WINNOR.....	4948	14	8	1790	15	1	1	1	0	6	4	360	17	2	1707	14	8			
64	WOODSTOCK.....	2068	11	10	359	10	10	10	10	1	6	4	80726	19	7	903198	17	5			
Totaux.....		£981262	15	11	75921	9	9	9	9	4805	9	10	80726	19	7	903198	17	5			
A déduire l'excédant des dépenses sur les sommes ci-dessus perçues aux ports de—																					
	Beauce.....	£	s.	d.																	
	Côteau-du-Lac.....	17	16	7																	
	Georgetown.....	51	19	3																	
	Huntington.....	92	3	8																	
	Isle Verte.....	100	0	0																	
	Lacolle.....	80	3	2																	
	Paton.....	148	3	0																	
	Rimouski.....	100	0	0																	
	Russelltown.....	211	8																		
	St. Jean.....	186	0	3																	
	St. Régis.....	79	11	2																	
	Trois-Rivières.....	912	3																		
	Rivière à la truite.....	13	16	6																	
	Bayfield.....	58	18	6																	
	Brighton.....	47	0	3																	
	Cornwall.....	3	0	0																	
	Collingwood.....	464	7	4																	
	Dickenson's Landing.....	156	17	4																	
	Elgin.....	62	19	10																	
	Grafton.....	116	17	10																	
	Kingsville.....	48	11	9																	
	Maitland.....	216	2	6																	
	Millford.....	139	7	9																	
Report.....		£2261	12	7									80726	19	7	903198	17	5			

No. 4.—(Continuation.)

PORTS.	Revenu brut perçu en vertu de l'acte provincial, 10 et 11 Vic., ch. 31, et 19 Vic., chap. 10.		Salaires et autres frais de perception.		Droits remis.		Total des déductions, voir tableau No. 12.		Revenu net, courant.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
<i>Report.</i>	2261	12 7	981362	15 11			80726	19 7	903198	17 6
A l'édifice l'excédant des dépenses sur les ci-dessus perçues aux ports de—										
Morrisburgh.....	59	17 7								
Owen Sound.....	63	2 7								
Penetanguishene.....	75	0 0								
Rivière aux Raisins.....	21	19 5								
Rondeau.....	123	17 1								
Wellington.....	57	11 11								
									2663	1 2
Montant du compte de l'entrepôt, au port de Montréal.....	54	1 5	981262	15 11			80726	19 7	900335	16 4
do do, Québec.....	338	6 3								
do do, Toronto.....	147	0 3								
Mons.—Paiements par warrant sur le rece- veur général, pour dépenses contin- gentes du département des douanes, bureau de l'inspecteur général, et pour divers items, suivant l'état No. 12, pages 147 et 148.....	7339	12 5	539	7 11					539	7 11
RETRANCHEZ—Balances à percevoir, suivant état No. 12, page 150.....	5203	2 4							£ 901075	4 3
Totaux.....			£ 981802	3 10			2136	10 1	2136	10 1
									82863	9 8
									£ 1898938	14 2

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No. 5.

ÉTAT du REVENU provenant de droits sur les licences d'auberges et de boutiques détaillant des liqueurs spiritueuses, sur les alambics, les tables de billard, les regrattiers et colporteurs, les bateaux à vapeur, les traverses, les encanteurs et sur les ventes par encan, durant l'année expirée le 31 décembre 1857, reçus entre le 1er janvier et le 31 décembre 1857, reversibles au Revenu Consolidé.

DISTRICTS. CANADA EST.— COMTÉS ET UNIONS DE COMTÉS, CANADA OUEST.	Auberges.			Boutiques.				
	No.	Droits.			No.	Droits.		
		£	s.	d.		£	s.	d.
1 MONTRÉAL, Division No. 1	51	321	0	0	55	275	0	0
2 do do No. 2	124	863	0	0	102	510	0	0
3 QUÉBEC	175	1220	0	0	117	585	0	0
4 GASPÉ					6	30	15	0
5 KAMOURASKA					16	80	0	0
6 OTTAWA					15	75	0	0
7 ST-FRANÇOIS					16	80	0	0
8 TROIS-RIVIÈRES	9	63	0	0	31	155	0	0
9 BONAVENTURE					2	25	0	0
10 ÎLES DE LA MAGDELEINE								
11 BRANT								
12 CARLETON								
13 DURHAM								
14 ESSEX								
15 FRONTENAC, LENNOX ET ADDINGTON								
16 HASTINGS								
17 HURON ET BRUCE								
18 HALDIMAND								
19 KENT ET LAMBTON								
20 LINCOLN ET WELLAND								
21 LEEDS ET GRENVILLE								
22 LANARK ET RENFREW								
23 MIDDLESEX ET ELGIN, 1re division								
24 do do 2e do								
25 NORTHUMBERLAND								
26 NORFOLK								
27 OXFORD								
28 PRINCE ÉDOUARD								
29 PETERBOROUGH ET VICTORIA								
30 PERTH								
31 STORMONT, DUNDAS ET GLENGARRY								
32 WELLINGTON ET GREY								
33 WATERLOO								
34 YORK, ONTARIO ET PEEL, division centre								
35 do do ET do do Ouest								
Totaux	359	2467	0	0	360	1815	15	0

No. 6.

TABLEAU des recettes totales provenant du Revenu Territorial de la Province du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1857.

SOURCES DE REVENU.	Courant.			Total courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Loyer de Traverses.</i>						
Reçu d'Isaac Plumb, pour six mois de loyer de la traverse de Prescott à Ogdensburgh, jusqu'au 14 février 1857.....	45	15	0			
do de Charles Warren, pour une année de loyer de la traverse de Gorman à l'île des Allumettes, jusqu'au 1er novembre 1857.....	2	0	0			
do de James Hagan, pour six mois de loyer de la traverse de Gatineau, jusqu'au 23 octobre 1856.....	7	0	0			
do de Hiram Fulford, pour loyer de la traverse de Coles, jusqu'au 9 janvier 1857.....	22	17	6			
do de P. V. O. Dorland, pour six mois de loyer de la traverse de Dorland's Point à Stone Mills, Marysburgh, jusqu'au 1er avril 1852.....	2	10	0			
do de A. Foubert, pour une année de loyer, jusqu'au 4 septembre 1852, de la traverse de l'Ot-tawa à Cumberland.....	1	5	0			
do de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et Brantford, pour 18 mois de loyer de la traverse des rapides du Fort Erie, j. 15 juill. 1857.....	375	0	0			
				456	7	6
<i>Recettes Générales du Commissaire des Terres de la Couronne</i>						
Montant des versements de la couronne, Canada Ouest.....	41189	16	10			
do do do, Canada Est.....	2325	2	1			
do du fonds d'honoraires des inspecteurs, Canada Ouest.....	127	16	2			
do do do, Canada Est.....	28	8	10			
do des honoraires de location, Canada Ouest.....	17	11	3			
do do do, Canada Est.....	10	5	0			
do des rentes et cens de la couronne.....	159	0	7			
do des arrérages de rentes.....	7	1	8			
do des honoraires casuels, Canada Ouest.....	43	13	4			
do do, Canada Est.....	2	15	0			
do des honoraires de patentes, Canada Est.....	36	13	10			
do à compte des locations des mines.....	150	0	0			
do des agents à commission, Canada Est.....	30	15	3			
do reçu de Thomas Steers, balance de compte, jusqu'au 31 décembre 1856.....	222	14	7			
do du township de Newton.....	1	10	5			
				44353	4	10
<i>Bois et Forêts.</i>						
Montant des perceptions territoriales du Haut						
Ottawa, par A. J. Russell.....	£9958	7	2			
do do, par McLean Stewart..	23750	0	8			
				33708	7	10
do do de St. Maurice, par O. Wells....	£1366	6	4			
do do do, par McLean Stewart..	726	7	1			
				2092	13	5
<i>Reporté.....</i>	£			35801	1	3
				44809	12	4

No. 6.—(Continuation.)

SOURCES DE REVENU.	Courant.			Total courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Bois et Forêts.—(Continuation.)</i>						
<i>Montant rapporté.....</i>	35801	1	3	44809	12	4
Montant des perceptions du territoire du Bas-						
Ottawa, par Charles E. Belle.....	£6041	6	7			
do do, par McLean Stewart....	1359	7	1			
	7400	13	8			
do do, du territoire du lac Ontario,						
par Joseph F. Way.....	2468	18	4			
do do, par McLean Stewart....	£1184	18	5			
	3653	16	9			
do do, du territoire du Saguenay, par George						
Duburger.....	1308	18	6			
do do, du territoire de St. François,						
par George J. Nagle.....	£1403	7	5			
do do, par McLean Stewart....	44	11	3			
	1447	18	8			
do do, du territoire des lacs Huron et Supérieur,						
par A. W. Powell.....	244	17	1			
do do, du territoire de la Madawaska, par S. V.						
Larue.....	644	15	11			
do do, du territoire du Bas du St.						
Laurent, par Chs. T. Dubé.....	£892	13	5			
do do, par McLean Stewart....	0	6	9			
	893	0	2			
do do, du territoire de la Baie des Chaleurs, par						
Joseph N. Verge.....	212	6	3			
do de la Péninsule du Canada Ouest,						
par N. Hammond.....	£533	19	8			
do do, par McLean Stewart....	94	15	6			
	628	15	2			
<i>Domaine de la Couronne.</i>				52236	3	5
Montant des perceptions de M. Fortier.....	3021	13	6			
do do de M. Laurin.....	1240	19	3			
do reçu de James Mackenzie, honoraires sur pa-						
tes de lots de grève et d'eau profonde.....	27	10	0			
do reçu de J. Russell.....	42	10	0			
do do de H. Atkinson et autres.....	83	9	1			
				4416	1	10
<i>Seigneurie de Lauzon, applicable à la Tenure Seigneuriale.</i>						
Montant de la perception de M. Fortier.....				2727	4	4
do reçu de W. S. Sewell, shérif, étant la collocation						
de Sa Majesté dans l'affaire No. 1110, Weippert vs.						
autres.....				197	1	9
Recettes totales.....			£	104386	3	8

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No. 7.

TABLEAU des droits sur billets de banque, payés au receveur général, conformément à l'acte provincial du Canada, 4 et 5 Vic., chap. 29, durant l'année expirée le 31 décembre 1857.

		Courant.		
		£	s.	d.
R E C E T T E S .				
Montant des droits reçus de la	banque de Montréal, pour l'année expirée le 31 octobre 1857	5216	4	2
do	banque du Haut-Canada, do	5416	2	2
do	banque de l'Amérique Britannique du Nord, do	1190	12	4
do	banque Commerciale de Kingston, do	1664	16	6
do	banque de Goré, à Hamilton, do	1417	17	4
do	banque de Québec, do	1402	13	8
do	banque du Peuple, à Montréal, do	756	13	0
do	banque de la Cité, à Montréal, do	993	10	11
do	banque de Toronto, depuis le 2 juillet 1856, jusqu'au 31 octobre 1857	638	11	11
do	banque de Zimmerman, pour les six mois expirés le 31 octobre 1856	147	8	8
Total, courant.....		18844	10	1

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No. 7 $\frac{1}{2}$.

ÉTAT du revenu provenant des honoraires sur les commissions de milice, des exemptions de service dans la milice, des amendes imposées aux miliciens, payé au receveur général de la province du Canada, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1857, conformément à l'acte du Haut-Canada, 2 Vic., ch. 9.

	RÉGIMENT OU CORPS.			Honoraires sur commission.			Argent des exemptions de service.			Amendes.			Total.					
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
4e bataillon de Waterloo.....																		
1er do d'Addington.....												1	15	6	1	15	6	
2e do de Lincoln.....												1	13	9	1	13	9	
2e do d'Addington.....												2	5	0	2	5	0	
5e do d'Hastings.....												2	0	0	2	0	0	
Sous-adjutant général du district militaire No. 2.....												0	5	0	0	5	0	
3e bataillon de Lambton.....												4	7	6	4	7	6	
3e do de Lincoln.....												1	1	0	1	1	0	
1er do de Lambton.....												4	0	0	4	0	0	
Sous-adjutant général du district militaire No. 7.....												1	0	0	1	0	0	
do do No. 6.....												10	10	0	10	10	0	
do do No. 5.....												19	14	3	19	14	3	
Adjutant général, de George Lang, J. P., Winchester Ouest.....												2	5	0	2	5	0	
Total, courant.....												£	50	17	0	50	17	0

W. CAYLEY,

Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,

Toronto, février 1858.

TABLEAU des amendes et confiscations, y compris les saisies, perçues dans la province du Canada, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1857.

	Revenu brut.		Frais de perception et part des officiers saisissants, suivant le tableau No. 12.		Total,		
	£	d.	£	s.	£	d.	
	s.	d.	s.	d.	s.	d.	
Montant reçu du greffier de la paix, Montréal.....	307	8	11	307	8	11
do do do, Québec.....	48	0	5	48	0	5
do do do, Trois-Rivières.....	2	16	0	2	16	0
do do du shérif de Québec.....	105	19	4	105	19	4
do do du shérif d'Ylmer.....	44	5	0	44	5	0
do do du procureur, Sherbrooke.....	6	0	0	2	9	0
do do de Le magistrats, Canada Est.....	2	10	0	2	10	0
do do do, comté de Brant.....	4	15	0	4	15	0
do do do, Frontenac, Lennox et Addington.....	0	10	0	0	10	0
do do do, Huron et Bruce.....	14	5	0	14	5	0
do do do, Kent.....	3	11	3	3	11	3
do do do, Lincoln.....	7	2	6	7	2	6
do do do, Lanark et Renfrew.....	20	3	9	20	3	9
do do do, Middlesex.....	6	4	6	6	4	6
do do do, Northumberland et Durham.....	9	0	0	9	0	0
do do do, Peterborough et Victoria.....	23	15	0	23	15	0
do do do, Prescott et Russell.....	7	6	6	7	6	6
do do do, Stormont, Dundas et Glengarry.....	2	18	0	2	18	0
do do do, Wellington et Grey.....	62	18	9	62	18	9
do do do, Waterloo.....	5	14	0	5	14	0
do do do, York, Ontario et Peel.....	13	16	6	13	16	6
do do do, Elgin.....	19	0	0	19	0	0
do do do.....	67	9	0	67	9	0
do do do.....	33	6	0	33	6	0

AMENDES ET CONFISCATION.

do do de l'inspecteur du revenu, Canada Ouest.
do do Est.
Saisies.

Au port de Amherst.....	50	0	0	50	0	0
do do de Québec.....	267	8	0	267	8	0
do do de Clarenceville.....	0	13	4	0	13	4
do do de Pellysburg.....	113	14	7	113	14	7
do do de Lacolle.....	30	14	2	30	14	2
do do de Montréal.....	25	11	3	25	11	3
do do de Phillipsburg.....	41	4	3	41	4	3
do do de Potton.....	32	7	9	32	7	9
do do de Russelltown.....	22	5	5	22	5	5
do do de Stanstead.....	1	5	0	1	5	0
do do de Sutton.....	65	13	3	65	13	3
do do de Rivière à la Truite.....	97	9	2	97	9	2
do do de Amherstburg.....	12	15	0	12	15	0
do do de Brighton.....	8	8	4	8	8	4
do do de Brockville.....	2	4	0	2	4	0
do do de Bytown.....	3	9	11	3	9	11
do do de Chatham.....	89	6	3	89	6	3
do do de Cliffon.....	198	0	3	198	0	3
do do de Cobourg.....	665	8	11	665	8	11
do do de Colborne.....	46	7	9	46	7	9
do do de Dickenson's Landing.....	7	0	0	7	0	0
do do de Dover.....	61	11	11	61	11	11
do do de Fort Erie.....	57	15	0	57	15	0
do do de Gedertel.....	101	3	2	101	3	2
do do de Hamilton.....	7	8	9	7	8	9
do do de Hope.....	639	3	7	639	3	7
do do de Kingston.....	45	11	3	45	11	3
do do de London.....	191	8	0	191	8	0
do do de Morrisburg.....	169	17	2	169	17	2
do do de Napanee.....	25	2	9	25	2	9
do do de Niagara.....	4	13	9	4	13	9
do do de Prescott.....	209	2	9	209	2	9
do do de Queenston.....	533	0	9	533	0	9
do do de.....	0	17	6	0	17	6
Report.....	4582	6	0	4582	6	0
.....	2147	4	11	2147	4	11
.....	1	1	1	1	1	1

No. 9.—(Continuation.)

AMENDES ET CONFISCATIONS.

Saisies.—(Continuation.)

	Revenu brut.		Frais de perception et part des officiers saisissants suivant le tableau No. 12.		Total.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
<i>Report</i>						
Au port de Sarnia.....	4582	6 0	2435	4 11	2147	1 1
do do Stanley.....	203	14 6	145	16 4	57	18 2
do do Toronto.....	47	7 3	34	8 8	12	18 7
do do Wallaceburgh.....	227	10 4	143	8 2	84	2 2
do do Windsor.....	5	9 2	3	17 10	1	11 4
	231	17 8	152	9 6	69	8 2
	5288	4 11	2915	5 5	2372	19 6
Moins.—Montant de la part de la couron. remis :—Au port de Windsor. £14 3 4						
do do do Au port de Montréal. 29 8 5						
do do do Au port de London. 39 19 6						
do do do Au port de Prescott. 10 5 6						
do do do Au port de Stanstead. 41 11 5						
do do do Au port de Montréal. 47 0 5						
						£182 8 7
Moins.—Montant payé sur warrant, voir état No. 12, page 182.....						7 10 0
ADJOUTEZ.—Balance à percevoir, le 31 décembre 1856.....						£499 3 8
A DÉDUIRE.— do do 1857.....						251 14 5
Totaux.....	5288	4 11	72857	14 10	2430	10 1

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No. 10.

ÉTAT du revenu casuel payé au receveur général de la province du Canada pour l'année expirée le 31 décembre 1857, consistant en honoraires sur les lettres patentes de terres et les instruments portant le grand sceau et le sceau privé, copies et certificats de lettres patentes, y compris l'intérêt sur les dépôts publics et autres recettes incidentes.

RECETTES.		Courant.			Total courant.			
		£	s.	d.	£	s.	d.	
<i>Bureau du Secrétaire Provincial.—Division Ouest.</i>								
Honoraires sur	12 commissions, à 65s.....	39	0	0				
do	21 do, à 25s.....	26	5	0				
do	33 do de notaire public, à 40s.....	66	0	0				
do	40 licences de médecins, à 20s.....	40	0	0				
do	licence d'occupation à George Willoughby.	2	0	0				
do	2 commissions dites d'escheats, à 65s.....	6	10	0				
do	baïl d'une chaussée de moulin aux rapides de Whitlaw, Otonabee.....	3	5	0				
do	décharges pour certains terrains dans Brautford.....	3	5	0				
do	baïl pour la traverse de l'Ottawa.....	1	12	6				
do	7 certificats, à 15s.....	5	5	0				
do	330 do, à 2s. 6d.....	41	5	0	234	7	6	
<i>Section Est.</i>								
Honoraires sur	16 commissions, à 65s.....	52	0	0				
do	4 do, à 25s.....	5	0	0				
do	52 certificats, à 2s. 6d.....	6	10	0				
do	5 patentes de terres, à 47s.....	11	15	0				
do	1 do,.....	2	8	0				
do	1 do,.....	2	16	4				
do	1 do,.....	2	8	9				
do	2 do, à 47s. 6d.....	4	15	0				
do	4 do, à 48s. 10d.....	9	15	4				
do	1 do,.....	2	12	6	100	0	11	
<i>Bureau du Régistrare Provincial.</i>								
Honoraires sur	33 copies, à 41s. 3d.....	68	1	3				
do	11 brevets d'auteurs, à 10s.....	5	10	0				
do	13 do, à 5s.....	3	5	0				
do	1 copie de patente.....	2	0	0				
do	2 do, 35s. et 25s.....	2	10	0				
do	6 do, à 13s. et 4d.....	4	0	0				
do	2 do, à 20s.....	2	0	0				
do	19 do, à 12s. 6d.....	11	17	6				
<i>Report.....</i>		£	99	3	9	334	8	5

No. 10.—(Continuation.)

RECETTES.	Courant.			Total courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Bureau du Régistrare Provincial.—(Continuation)</i>						
<i>Report</i>	99	3	9	334	8	5
Honoraires sur 3 copies de patentes, à 10s.....	1	10	0			
do 21 certificats de patentes, à 2s. 6d.....	2	12	6			
do 2 do do, à 5s.....	0	10	0			
do 17 recherches, à 1s. 3d.....	1	1	3	104	17	6
<i>Intérêt sur les Dépôts Publics.</i>						
Reçu de la Banque du Peuple, Montréal, durant 1857	165	14	0			
do de la Banque Commerciale.....	1640	3	9			
£	1805	17	9			
Moins—La somme payée en plus par la Banque de la Cité de Montréal sur des dépôts spéciaux.....	33	13	9	1772	4	0
<i>Honoraires de Patentes.</i>						
Montant reçu par le ministre d'agriculture et des statistiques, durant l'année 1856.....	219	0	0			
do do do, 1857.....	601	13	10	820	13	10
Montant reçu par MM. Glyn, Mills et Cie., prime sur des débentures négociées par eux.....	23167	10	10			
do do Baring et frères, do.....	21310	15	1			
do do Glyn, Mills et Cie., prime sur lettre d'échange.....	2368	12	4	46846	18	3
Montant reçu pour licences de mariage vendues durant l'année 1857 dans le Canada Est.....				647	0	0
do de John Langton, auditeur des comptes publics, la somme suivante reçue des diverses banques, pour avoir signé et enregistré leurs billets, en vertu de la loi.....				73	0	0
<i>Report</i>	£			50599	2	0

No. 10.—(Continuation.)

RECETTES.	Courant.			Total courant.		
<i>Honoraires de Patentes.—(Continuation.)</i>	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Report</i>				50599	2	0
Montant remboursé par C. E. Shiller, comme sous officier rapporteur, pour la paroisse de la Pointe aux Trembles en 1854	5	0	0			
do de E. Bonchard, comme officier rapporteur, Napierville	5	2	6			
do de J. O. Bastien, do Vaudreuil	8	14	6	18	17	0
do du baron de Rottenberg, étant le taux de l'ordonnance pour ammunition de pensée dans l'automne de 1856, par la batterie de campagne des volontaires, pour faire sur-nager les corps de deux messieurs noyés				8	12	0
do d'Olivier Fiser, argent remboursé pour l'achat d'outils, etc. perdus au feu de l'Hospice de la Charité, Québec				11	13	0
<i>Déductions.</i>				£ 50638	4	0
T. D. Harrington, douze mois de salaire additionnel comme employé de confiance dans le bureau du secrétaire provincial, 31 décembre 1857	115	0	0			
Proportion d'impressions et de frais de port, payables à même le fonds des licences de mariage, C. E., pour 1857 ...	25	14	0			
Perdu en échange sur des placements dans les 3 p. et. consols	5000	10	3	5141	4	3
Total				£ 45496	19	9

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No. 11.

ÉTAT du Revenu provenant des honoraires reçus des greffiers et sous-greffiers de la couronne et des Plaids, des cours du Banc de la Reine et des Plaids Communs ; aussi du maître, des registrateurs et sous-registrateurs de la cour de Chancellerie et du greffier des procédures, en vertu des actes ci-dessous mentionnés, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1857, et formant partie du fonds consolidé du revenu.

<i>Cour du Banc de la Reine et des Plaids Communs</i> 12 Vic. ch. 63.			£	s.	d.	£	s.	d.
Montant reçu du greffier de la cour du banc de la Reine, pour le comté d'York			1430	7	0			
do do de do. cour des plaids communs, pour do. du sous-greffier de la couronne, de la cour du banc de la Reine et des plaids communs, pour le comté de Brant			1085	2	0			
do do do Carleton			315	19	4			
do do do Elgin			217	17	7			
do do do Frontenac, Lennox et Addington			141	0	1			
do do do Grey			268	4	6			
do do do Hastings			24	7	0			
do do do Huron et Bruce			366	10	0			
do do do Haldimand			166	11	1			
do do do Kent			34	11	7			
do do do Lambton			43	11	5			
do do do Lincoln			194	19	9			
do do do Leeds et Grenville			41	1	1			
do do do Middlesex			291	16	11			
do do do Northumberland et Durham			120	18	1			
do do do Norfolk			494	7	5			
do do do Ontario			376	18	2			
do do do Oxford			112	3	10			
do do do Perth			66	19	9			
do do do Prince Edouard			148	14	1			
do do do Peterborough et Victoria			105	9	5			
do do do Prescott et Russell			46	4	10			
do do do Stormont, Dundas et Glengarry			95	15	9			
do do do Simcoe			19	19	6			
do do do Waterloo			185	2	4			
do do do Welland			176	10	6			
do do do Wellington			168	12	1			
			60	6	11			
			103	6	5			
						6843	8	5
<i>Cour de Chancellerie, 12 Vict. ch. 64.</i>								
Montant reçu du maître, pour le comté d'York			365	0	1			
do do do registrateur, do do			723	16	6			
do do do maître et sous-registrateur, comté de Frontenac			7	1	10			
						1095	18	5
<i>Cour du banc de la Reine et des plaids communs, 19 et 20 V. c. 43.</i>								
Montant reçu du greffier des procédures, comté d'York						379	12	5
Total						£ 8318	19	3

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	Courant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
		<i>Bureau de l'Inspecteur Général.—(Continuation.)</i>						
		<i>Report.</i>						
Liste civile, Cédule B, 18 Vic. chs. 78 et 89, et 20 Vic. ch. 17 et 24.	John Drysdale	Une année de salaire, dont partie comme teneur de livres, y compris £20 d'arrérages, jusqu'au 31 décembre 1857	3467	1	0	21369	2	8
	Archibald Cary	do comme commis de 1re classe, jusqu'au do.	380	0	0			
	F. G. Scott	do do comme do jusqu'au do.	300	0	0			
	J. J. Hackett	do do dont partie comme do 2me do jusqu'au do.	150	0	0			
	G. A. Barber, junior	do do en entier comme do jusqu'au do.	250	0	0			
	J. S. Lee	Salaire, dont partie comme do depuis 7 avril jusqu'au do, à 12s. 6d. par jour, y compris £10 16s. 8d. d'arrérages	179	11	8			
	L. O'Brien	do en entier, comme do jusqu'au 8 juin 1857, à £250 par année, y compris £10 16s. 8d. d'arrérages						
	J. R. Nash	do do depuis le 9 juin jusqu'au 31 déc. 1857						
	Louis Prévost	do do 140 5 7	250	0	0			
	do	Une année de salaire en entier comme commis à Québec, pour surveiller les int'êts de la couronne à l'égard du prêt aux victimes des grands incendies à Québec en 1845, jusqu'au do £250 0 0						
	do	Depenses contingentes de son bureau pour l'année expirée le 30 juin 1857 42 9 3	292	9	3			
	R. S. M. Bouchette	<i>Branche des Douanes.</i>						
	James A. Green	Salaire en entier comme commissaire des douanes, du 1er janvier jusqu'au 9 juin, à £600, et du 10 juin jusqu'au 31 décembre, à £650 par année	627	17	8			
	Thomas P. Roberts	Salaire comme commis des statistiques du do jusqu'au 31 mai 1857, à £300 par année	125	0	0			
	do	Une année do en entier comme commis de 1re classe, jusqu'au 31 décembre 1857	300	0	0			
	J. W. Penchy	do do comme do, jusqu'au do	300	0	0			
	J. R. Audy	do do comme do, jusqu'au do	300	0	0			
	H. H. Duffill	do do comme do, jusqu'au do	300	0	0			
	J. M. Muckle	do do comme do, jusqu'au do	300	0	0			
	L. O'Brien	Salaire comme do, depuis le 9 juin jusqu'au do, à £300 par année.	168	6	0			
	David Ryan	Une année do en partie comme concierge, jusqu'à do	121	10	6			
	John Langton	<i>Branche de l'Audition.</i>						
	Thomas Cruse	Salaire en entier comme auditeur des comptes publics, depuis le 1er janvier jusqu'au 9 juin, à £600, et depuis le 10 juin jusqu'au 31 déc. 1857, à £650 par année, y compris les arrérages de £22 16s. 6d.	650	14	2			
	Charles Cambie	do do comme teneur de livres, jusqu'au do	400	0	0			
	Christopher Gree	do do comme commis de 1re classe, jusqu'au do	300	0	0			
	James Patterson	do do comme 2me do jusqu'au do	250	0	0			
	G. C. Barber	do do comme do jusqu'au do	250	0	0			
	J. A. Kavanagh	do do en partie comme do, à 12s. 6d. par jour, y compris £10 16s. 8d. pour arrérages	238	19	2			
	P. M. Vankoughnet	do do 10451 9 5						
	W. H. Lee	Une année de salaire comme président des comités, jusqu'au 31 décembre 1857	1250	0	0			
	W. A. Himsworth	Partie de son salaire comme greffier du conseil exécutif, du 1er janvier jusqu'au 9 juin, à £560; et depuis le 10 juin jusqu'au 31 décembre 1857, à £610 par année	587	17	8			
	do	Une année de salaire en entier comme employé de confiance, jusqu'au do	460	0	0			
	M. A. Higgins	Salaire additionnel pendant qu'il remplissait les fonctions de greffier dans le bureau du conseil exécutif, à dater du décès de M. Joseph jusqu'à l'époque de sa nomination, disons du 1er juillet 1851 au 26 novembre 1853, à £100 par année	240	4	4			
	F. Valleraud	do do 300 0 0	300	0	0			
	O. Côté	do do comme do jusqu'au do	300	0	0			
	Thomas Burn	do do comme 2me do jusqu'au do	228	2	6			
	F. H. Himsworth	do do comme do jusqu'au do	228	2	6			
	do	<i>Report.</i>	3894	7	0	31820	12	1
						28651	12	5

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	Courant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
		<i>Bureau de l'Inspecteur Général.—(Continuation.)</i>						
		<i>Report.</i>						
Liste civile, Cédule B, 18 Vic. chs. 78 et 89, et 20 Vic. ch. 17 et 24.	John Drysdale	Une année de salaire, dont partie comme teneur de livres, y compris £20 d'arrérages, jusqu'au 31 décembre 1857	3467	1	0	21369	2	8
	Archibald Cary	do comme commis de 1re classe, jusqu'au do.	380	0	0			
	F. G. Scott	do do comme do jusqu'au do.	300	0	0			
	J. J. Hackett	do do dont partie comme do 2me do jusqu'au do.	150	0	0			
	G. A. Barber, junior	do do en entier comme do jusqu'au do.	250	0	0			
	J. S. Lee	Salaire, dont partie comme do depuis 7 avril jusqu'au do, à 12s. 6d. par jour, y compris £10 16s. 8d. d'arrérages	179	11	8			
	L. O'Brien	do en entier, comme do jusqu'au 8 juin 1857, à £250 par année, y compris £10 16s. 8d. d'arrérages						
	J. R. Nash	do do depuis le 9 juin jusqu'au 31 déc. 1857						
	Louis Prévost	do do 140 5 7	250	0	0			
	do	Une année de salaire en entier comme commis à Québec, pour surveiller les int'êts de la couronne à l'égard du prêt aux victimes des grands incendies à Québec en 1845, jusqu'au do £250 0 0						
	do	Depenses contingentes de son bureau pour l'année expirée le 30 juin 1857 42 9 3	292	9	3			
	R. S. M. Bouchette	<i>Branche des Douanes.</i>						
	James A. Green	Salaire en entier comme commissaire des douanes, du 1er janvier jusqu'au 9 juin, à £600, et du 10 juin jusqu'au 31 décembre, à £650 par année	627	17	8			
	Thomas P. Roberts	Salaire comme commis des statistiques du do jusqu'au 31 mai 1857, à £300 par année	125	0	0			
	do	Une année do en entier comme commis de 1re classe, jusqu'au 31 décembre 1857	300	0	0			
	J. W. Penchy	do do comme do, jusqu'au do	300	0	0			
	J. R. Audy	do do comme do, jusqu'au do	300	0	0			
	H. H. Duffill	do do comme do, jusqu'au do	300	0	0			
	J. M. Muckle	do do comme do, jusqu'au do	300	0	0			
	L. O'Brien	Salaire comme do, depuis le 9 juin jusqu'au do, à £300 par année.	168	6	0			
	David Ryan	Une année do en partie comme concierge, jusqu'à do	121	10	6			
	John Langton	<i>Branche de l'Audition.</i>						
	Thomas Cruse	Salaire en entier comme auditeur des comptes publics, depuis le 1er janvier jusqu'au 9 juin, à £600, et depuis le 10 juin jusqu'au 31 déc. 1857, à £650 par année, y compris les arrérages de £22 16s. 6d.	650	14	2			
	Charles Cambie	do do comme teneur de livres, jusqu'au do	400	0	0			
	Christopher Gree	do do comme commis de 1re classe, jusqu'au do	300	0	0			
	James Patterson	do do comme 2me do jusqu'au do	250	0	0			
	G. C. Barber	do do comme do jusqu'au do	250	0	0			
	J. A. Kavanagh	do do en partie comme do, à 12s. 6d. par jour, y compris £10 16s. 8d. pour arrérages	238	19	2			
	P. M. Vankoughnet	do do 10451 9 5						
	W. H. Lee	Une année de salaire comme président des comités, jusqu'au 31 décembre 1857	1250	0	0			
	W. A. Himsworth	Partie de son salaire comme greffier du conseil exécutif, du 1er janvier jusqu'au 9 juin, à £560; et depuis le 10 juin jusqu'au 31 décembre 1857, à £610 par année	587	17	8			
	do	Une année de salaire en entier comme employé de confiance, jusqu'au do	460	0	0			
	M. A. Higgins	Salaire additionnel pendant qu'il remplissait les fonctions de greffier dans le bureau du conseil exécutif, à dater du décès de M. Joseph jusqu'à l'époque de sa nomination, disons du 1er juillet 1851 au 26 novembre 1853, à £100 par année	240	4	4			
	F. Valleraud	do do 300 0 0	300	0	0			
	O. Côté	do do comme do jusqu'au do	300	0	0			
	Thomas Burn	do do comme 2me do jusqu'au do	228	2	6			
	F. H. Himsworth	do do comme do jusqu'au do	228	2	6			
	do	<i>Report.</i>	3894	7	0	31820	12	1
						28651	12	5

EX VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.
			£	s.	d.	£	s.	d.	
		<i>Report</i>							286511 12 5
		DÉPENSES CONTINGENTES DES BUREAUX PUBLICS. <i>Bureau du Secrétaire du Gouverneur Général.</i>							
Cadale B....	Diverses personnes....	Montant des abonnements à divers journaux, durant l'année 1857.....	102	17	9				
	Maitre gén. des postes.	do des frais de port, depuis le 1er octobre 1856, jusqu'au 31 décembre 1857.....	618	18	11				
	Desbarats & Derbishire. J. Wingfield et William Smitit.....	do papeterie, impression, etc., depuis le 1er juillet 1856, jusqu'au do.....	363	8	11				
	Philip St. Hill, gardien de bureau.....	Allocation d'une année comme sergents d'ordonnance de S. E. le gouverneur général pour 1857.....	85	12	6				
	M. Samuel et autres.....	Montant de certains déboursés pour l'année.....	104	0	8				
	R. T. Pennetather.....	Plumes métalliques, cartes, gravure, etc.....	16	7	6				
	Colonel Irvine.....	Frais de voyage pour le service public.....	715	0	0				
	A. H. Armour.....	do do.....	36	0	0				
		Livres et almanach des adresses.....	6	0	0				
		<i>Bureau du Secrétaire Provincial.</i>							
	Diverses personnes....	Montant des abonnements à divers journaux, pour 1857.....	107	1	2				
	Maitre gén. des postes..	do frais de port depuis le 1er octobre 1856, jusq. do.	77	8	3				
	Desbarats & Derbishire. James Dorr et J. N. Fradet.....	do papeterie, impression, etc., pour 1857.....	765	18	9				
	George Desbarats.....	Allocation d'une année pour loyer de maison, pour do.....	60	0	0				
	M. Moisan.....	do Loyer d'une bâtisse pour y placer les statuts publiques, etc.....	25	0	0				
		Boîtes, etc., fournies.....	30	13	9				
						1341	1	6	

EX VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.
			£	s.	d.	£	s.	d.	
		<i>Report</i>							286511 12 5
		DÉPENSES CONTINGENTES DES BUREAUX PUBLICS. <i>Bureau du Secrétaire Provincial.</i>							
	Diverses personnes....	Montant des abonnements à divers journaux, pour 1857.....	107	1	2				
	Maitre gén. des postes..	do frais de port depuis le 1er octobre 1856, jusq. do.	77	8	3				
	Desbarats & Derbishire. James Dorr et J. N. Fradet.....	do papeterie, impression, etc., pour 1857.....	765	18	9				
	George Desbarats.....	Allocation d'une année pour loyer de maison, pour do.....	60	0	0				
	M. Moisan.....	do Loyer d'une bâtisse pour y placer les statuts publiques, etc.....	25	0	0				
		Boîtes, etc., fournies.....	30	13	9				
						1341	1	6	
		<i>Bureau du Secrétaire Provincial.</i>							
	Diverses personnes....	Montant des abonnements à divers journaux, pour 1857.....	107	1	2				
	Maitre gén. des postes..	do frais de port depuis le 1er octobre 1856, jusq. do.	77	8	3				
	Desbarats & Derbishire. James Dorr et J. N. Fradet.....	do papeterie, impression, etc., pour 1857.....	765	18	9				
	George Desbarats.....	Allocation d'une année pour loyer de maison, pour do.....	60	0	0				
	M. Moisan.....	do Loyer d'une bâtisse pour y placer les statuts publiques, etc.....	25	0	0				
		Boîtes, etc., fournies.....	30	13	9				
						1341	1	6	

EX VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.
			£	s.	d.	£	s.	d.	
		<i>Report</i>							286511 12 5
		DÉPENSES CONTINGENTES DES BUREAUX PUBLICS. <i>Bureau du Secrétaire Provincial.</i>							
	Diverses personnes....	Montant des abonnements à divers journaux, pour 1857.....	107	1	2				
	Maitre gén. des postes..	do frais de port depuis le 1er octobre 1856, jusq. do.	77	8	3				
	Desbarats & Derbishire. James Dorr et J. N. Fradet.....	do papeterie, impression, etc., pour 1857.....	765	18	9				
	George Desbarats.....	Allocation d'une année pour loyer de maison, pour do.....	60	0	0				
	M. Moisan.....	do Loyer d'une bâtisse pour y placer les statuts publiques, etc.....	25	0	0				
		Boîtes, etc., fournies.....	30	13	9				
						1341	1	6	

EX VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Report			Courant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Cédente B....			3833	8	11	5102	19	5	2865	11	5
		<i>Bureau du Conseil Exécutif.</i>									
		Montant de l'abonnement à divers journaux en 1857	110	7	7						
		do des frais de port, jusqu'au 31 décembre 1857.	42	16	4						
		do pour papeterie, impressions, etc.	598	1	0						
		Meubles.	40	15	0						
		Frais de voyage pour le service public	25	0	0						
		Deboursés pour ce département, etc.	135	14	2						
		Plumes métalliques, cartes, gravure, etc.	34	16	1						
		Une année de salaire comme messenger additionnel, jusqu'au 31 décembre 1857	93	15	0						
		do do, à 2s. 6d par jour.	45	12	6						
		do do, à 1s. 6d. par jour	27	7	6						
		Cinq mois comme commis additionnel, jusqu'au 31 mai 1857, à £150 par année.	62	10	0						
		Service additionnel dans ce département	2	5	0						
		Frais de voyag. à Boston pour le serv. pub., aller et rev.	13	10	0						
		Quatre exemplaires de son almanach national, à 25s	5	0	0						
		<i>Bureau de l'Inspecteur Général.</i>									
		Montant des frais de port depuis le 1er juillet 1856, jusqu'au 31 décembre 1857	124	1	8						
		Papeterie, impressions, etc., en 1857	323	8	7						
		Meubles	64	3	3						
		Chandelle	10	8	3						
		Horloges, ouvrage de ferblantier et de serrurier.	38	2	7						
		Maître gén. des postes.									
		Desbarats et Derbshire et autres									
		Jacques et Hay									
		R. Davis									
		J. E. Ellis et autres.									
		Maître Ryan, concierge.									
		Thomas Lannen									
		David A. Ross et autres									
		James Green									
		John McGie									
		John Lovell									
		C. Pope									
		R. Lewis									
		Maître gén. des postes.									
		J. Walsh									
		Derbshire et Desbarats									
		Stewart et McKay									
		John Lovell									
		Diverses personnes									
		Maître gén. des postes.									
		Desbarats et Derbshire									
		H. Rowse									
		A. H. Armour									
		Jacques et Hay									
		R. Lewis et autres									
		James McCaffrey									
		F. Casault, messenger									
		Report	1184	19	2	5102	19	5	2865	11	5

EX VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Report			Courant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
		Montant des déboursés encourus pour le département.	186	18	3						
		Une année de salaire comme messenger additionnel, du 31 décembre 1857, à 5s. par jour.	91	5	0						
		Pour services additionnels pour préparer et copier les comptes publics du Canada pour 1857	131	15	0						
		Pour compiler les rapports du commerce de 1856 et en surveiller l'impression	25	0	0						
		Pour travail de ferblantier	6	13	4						
		Pour dix exemplaires de son almanach national, à 25s	12	10	0						
		Salaire comme commis additionnel, du 14 septembre au 31 décembre 1857, à 10s	54	10	0						
		Glace fournie pendant la saison	6	0	0						
		<i>Bureau de l'Auditeur.</i>									
		Montant des frais port, du 1er juillet 1856 au 31 décembre 1857	60	0	6						
		Pour boîtes et casiers	23	0	0						
		Pour papeterie, etc., pour 1857	57	16	6						
		Pour ouvrage de serrurier, etc.	2	2	9						
		Pour trois exemp. de son almanach national pour 1857	3	15	0						
		<i>Bureau du Receveur Général.</i>									
		Montant de l'abonnement à des journaux, durant l'année 1857	177	16	7						
		do des frais de port	139	13	6						
		do pour papeterie, impressions, etc.	551	11	9						
		do do	39	5	0						
		do do	5	11	3						
		do pour meubles	27	0	0						
		do pour cartes, plumes, ouvrage de ferblantier, fret, etc	54	3	9						
		Une année de salaire comme assistant messenger, à £75 par année, y compris £7 10s. d'arraig. de 1856	82	10	0						
		Deboursés pour le département, pour 1857	107	6	4						
		Report	1184	19	2	5102	19	5	2865	11	5

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Total courant.			Courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
		<i>Département des terres de la Couronne.—(Continuat.)</i>						
		<i>Report.</i>						
		Cartes, ouvrage de serrurier, plumes métalliques, etc.	572	2	9	9744	19	11
		Papeterie, impressions, etc.	19	19	0			
		Impressions, etc.	628	8	2			
		11 exempl. de son almanach national pour 1857, à 25s.	47	0	0			
		26 jours comme commis surnuméraire, depuis le 15 oct. jusqu'au 9 novembre, à 12s. 6d.	13	15	0			
		<i>Bureau d'Agriculture.</i>	16	5	0	1237	9	11
		Petits déboursés pour ce bureau	42	7	3			
		245 jours employés comme scieur de bois etc., jusqu'au 31 décembre 1857, à 5s. par jour.	92	5	0			
		Pour deux copies du <i>Blue Book</i> pour 1856, à £17 10s.	35	0	0			
		Pour une do	17	10	0			
		<i>Déboursés Généraux.</i>	187	2	3			
		Dépêches télégraphiques, rapports de steamers, etc. depuis le 1er octobre 1856, jusqu'au 31 décembre 1857	1115	19	4			
		do, depuis do, jusqu'au do	63	16	10			
		Gaz fourni à divers départements du gouvernement	111	4	6			
		do, depuis do, jusqu'au do	723	0	8			
		do, depuis do, jusqu'au do	43	0	0			
		do, depuis do, jusqu'au do	475	1	7			
		do, depuis do, jusqu'au do	156	15	0			
		Compagnie de l'aqueduc de Montréal						
		Compagnie du télégraphe international						
		Comp. du gaz à Toronto						
		William Steers						
		J. G. Beard						
		Galt et Crawford						
		P. Rousseau						
		Nash, Cayley et Cie.	12	15	0			
		F. McCaffrey	11	10	9			
		Poëles, tuyaux, etc., pour les divers bureaux du gouvernement	354	12	4			
		Montant des déboursés encourus par lui pour le secrétaire provincial et autres départements du gouvernement en 1857	330	3	0			
		do	26	0	10			
		Compagnie de l'aqueduc	39	0	0			
		J. Carr	916	0	0			
		W. Lewis	24	17	0			
		Cummings et Wells	10	4	8			
		P. St. Hill	339	10	0			
		do	91	5	0			
		Patrick McCaffrey	91	5	0			
		do	107	19	4			
		do	24	15	0			
		do	12	10	0			
		do	7	10	0			
		do	4182	11	11			
		do	35	0	0			
		do	200	0	0			
		do	126	0	0			
		do	15713	4	0			
		do	51012	19	5			
		do	286511	12	5			
		do	286511	12	5			

		Quai de ce combustible	12	15	0			
		do	11	10	9			
		do	354	12	4			
		do	330	3	0			
		do	26	0	10			
		do	39	0	0			
		do	916	0	0			
		do	24	17	0			
		do	10	4	8			
		do	339	10	0			
		do	91	5	0			
		do	91	5	0			
		do	107	19	4			
		do	24	15	0			
		do	12	10	0			
		do	7	10	0			
		do	4182	11	11			
		do	35	0	0			
		do	200	0	0			
		do	126	0	0			
		do	15713	4	0			
		do	51012	19	5			
		do	286511	12	5			
		do	286511	12	5			

Report

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.			Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.			
13 Vic. ch. 38, 18 Vic. ch. 89, et 20 Vic. ch. 17.	A. et G. Robertson.	Mémoire de frais comme avocat du défendeur dans l'affaire de la reine vs. Moreland et al.	79	3	4	4071	6	3	35502	11	10
	John Rose, conseil de la reine.	Frais dans des actions intentées devant la cour supérieure, et la cour d'appel contre des jurés d'enquête dans l'affaire de l'émeute Gavazzi.	95	1	5						
	Veuve P. B. Dumoulin.	Services professionnels rendus au gouvernement par son défunt mari en 1856.	1125	11	10						
	G. O. Stuart, conseil de la reine.	do dans l'affaire de la reine vs. Hagan.	39	2	7						
	Dinbar Ross, solliciteur général.	do dans l'affaire de la reine vs. Hagan.	100	0	0						
	Bassé et Caron.	Services dans une cause en appel de la part de la couronne vs. la société de construction de Québec, intimée.	82	10	8						
	C. J. Duulop.	Mémoire de frais taxé, dans la cause de M. Scott vs. W. G. Ross, la reine intervenant en vertu de l'acte 13 et 14 Vic., ch. 33.	7	5	4						
	T. J. J. Loranger, conseil de la reine.	do la cause d'A. Nelson, et al, suscitée par des affaires se rattachant au bureau du receveur général.	17	14	10						
	Henry Driscoll, conseil de la reine.	Services professionnels en 1856.	11	0	0						
	J. R. Hamilton, avocat.	do aux termes criminels de la cour du banc de la reine, Montréal, en mars et octobre 1857; et divers services, durant l'année expirée le 30 septembre 1857.	650	5	0						
	W. L. Felton, conseil de la reine.	Services professionnels de la couronne, à Gaspé, en 1843, 1848, 1852 et 1856.	41	0	0						
		Services professionnels aux termes criminels de février 1857, à Sherbrooke, et autres services, y compris dépenses contingentes pour les six mois expirés le 30 juin 1857.	217	14	2						

	entre le 26 janvier et le 26 mai 1857			Allocations pour les Circuits.			Total
	£	s.	d.	£	s.	d.	
Andrew Stuart, conseil de la Reine.	197	13	4	2664	2	6	
Sir L. H. LeFontaine, baronnet.							
J. F. J. Duval.	125	0	0				
René E. Caron.	125	0	0				
T. C. Aylwin.	175	0	0				
Ed. Bowen.	112	10	0				
E. Mondelet.	50	0	0				
C. D. Day.	87	10	0				
James Smith.	100	0	0				
Jean Chabot.	137	10	0				
C. J. E. Mondelet.	150	0	0				
A. N. Morin.	112	10	0				
W. C. Meredith.	137	10	0				
William Badgley.	262	10	0				
Ed. Short.	250	0	0				
H. Guay.	50	0	0				
W. K. McCord.	62	10	0				
J. S. McCord.	37	10	0				
J. C. Bruneau.	75	0	0				
				2225	0	0	
William S. Sewell.							
do							
John B.							
do							
Report	£	4543	13	4			

Depenses contingentes des Sherifs.

	£	s.	d.
Balance de ses déboursés comme shérif, Québec, pour les 6 mois expirés le 31 décembre 1856.	1271	12	0
Montant de do pour do, 30 juin 1857.	4887	18	5
Balance de ses déboursés comme do, Montréal, pour l'année expirée le 31 décembre 1856.	193	10	10
Montant de do pour les six mois expirés le 30 juin 1857.	4350	2	6
Report	£	4543	13

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Total courant.			Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
18 Vic. ch. 39, et 20 Vic. ch. 17.	Interprètes des Cours.—(Continuation.)						
	Report	156	17	10	462	69	4
	Une année de salaire comme interprète, Trois-Rivières, jusqu'au 31 décembre 1857.	27	15	4	184	13	2
	Grands Constables.						
William Downes	Six mois de salaire comme grand constable, Québec, jusqu'au 30 juin 1857	20	0	0			
do	A compte d'honoraires, etc., de sa charge	500	0	0			
Benjamin Delisle	Une année comme do, Montréal, jusqu'au 31 décembre 1857	40	0	0			
do	do	762	0	6			
F. Dasylva	Une do comme do, Trois-Rivières, jusqu'au 31 décembre 1857	30	0	0			
do	A compte d'honoraires, etc., de 1857	313	9	6			
Eleazar Clark	Une do comme do, St. François, jusqu'au 31 décembre 1857	30	0	0			
do	do	1087	19	5			
do	A compte de do jusqu'au 31 décembre 1857	550	0	0			
John Gordon	Une do comme do, Ottawa, jusqu'au 31 décembre 1857	30	0	0			
do	Balance d'honoraires, etc., pour les dix-huit mois expirés le 30 juin 1857	472	7	1			
S. Dupuy	Une do comme do, Kamouraska, jusqu'au 31 décembre 1857	30	0	0			

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Total courant.			Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
do	do honoraires, etc., jusqu'au 30 juin 1857.	26	18	0	56	18	0
	Concierges des Prisons et des Palais de Justice.						
James McLaren et William S. Sewell	Une année de salaire comme geolier à Québec, jusqu'au 31 décembre 1857.	250	0	0			
do	do de deux tourne-clefs jus. do à 5s. par jour.	182	10	0			
Thomas McGinn	do comme geolier, Montréal, jusqu'au do	100	0	0			
Richard Gennis	do comme do T-Rivières jusqu'au do	182	10	0			
do	do de deux tourne-clefs, jusqu'au do						
Patrick Read	do comme geolier, St. François, jusqu'au do						
John Murphy	do do, Ottawa, jusqu'au do						
George F. Bowen	do d'un tourne-clef, St. François, jusqu'au do, à 5s. par jour						
L. M. Coullée	do d'un do, Ottawa, jusqu'au do à do						
O. Martineau	do do do, Kamouraska, jusqu'au do à do						
M. Sheppard	do de deux do, Gaspé, jusqu'au do à do						
H. Desjardins	do comme concierge de la prison et Palais de justice à Kamouraska, jusqu'au do						
Martin Sheppard	do de do, et do Percé, jusqu'au do						
do	do de do, New-Carlisle, jusqu'au do						
Patrick Lowe	do comme conc. du pal. de just. à Québ. jusqu'au do						
Amable Loisel	do comme do do, Montréal, jusqu'au do						
Joseph Robitaille	do comme do do, T-Rivières, jusqu'au do						
C. M. Hyndman	do comme do do, Sherbr. jusqu'au do						
	Medecins des Prisons.						
Joseph Morrin	Une année de salaire comme médecin, Québec, jusqu'au 31 décembre, 1857						
Pierre Beaubien	do comme do Montréal jusqu'au do	222	4	4			
G. Bédoux	do comme do Trois-Rivières jusqu'au do	272	4	4			
J. R. Johnston	do comme do Sherbrooke, jusqu'au do	55	11	0			
P. H. Church	do comme do Ottawa, jusqu'au do	40	0	0			
A. Michaud	do comme do Kamouraska, jusqu'au do	30	0	0			
	Report				659	19	8
					53222	17	0
					345024	11	10

No. 12.—(Continuation.)

SERVICE.

Items Divers.—(Continuation.)

Report.....
 Déboursés à compte de la justice criminelle, Québec.....
 Pour faire face au déficit requis pour payer les salaires et déboursés de leurs bureaux en outre et en sus du montant des honoraires perçus en vertu de l'acte 13 et 14 Vic., ch. 37, lequel est porté contre le fonds consolidé, tel que voulu par la 2me clause de l'acte 16 Vic., ch. 196. [Pour les détails, voir l'état special des comptes publics de 1857.]

Total pour l'administration de la justice, Est.....

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

CANADA OUEST.

Cour de Chancellerie.

Une année de salaire comme chancelier jusqu'au 31 décembre 1857.....
 do do comme vice-chancelier jusqu'au do ..
 do do do jusqu'au do ..
 do do comme maître en chancellerie jusqu'au do ..
 do do comme commis dans son bureau jusqu'au do ..
 do do comme registraire jusqu'au do ..
 do do comme commis dans son bureau jusqu'au do ..
 do do do do pour l'année expirée le 30 juin 1857

Depenses contingentes de

A QUI PAYÉ.

Liste civile, Cédule A.
 12 Vic. chs. 63 et 64,
 16 Vic. ch. 196, 18 Vic. ch. 89, et 20 Vic. ch. 17.

John Maguire, surintendant de police, Québec.....
 Divers officiers de justice, Bas-Canada.....

W. H. Blake

J. C. P. Esten

J. G. Spragge

A. N. Buell

William Stanley

Alexander Grant

John Black

Alexander Grant

£	s.	d.	Courant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
10508	10	5	57942	5	7	345024	11	10
5	6	4	10513	16	9			
			7562	9	6			
			76018	11	10			
			242	11	11	5012	11	11

Cour du Banc de la Reine.

Une année de salaire comme juge en chef, jusqu'au 31 décembre 1857.....
 do do comme juge puîné, jusqu'au do ..
 do do do jusqu'au do ..

Cour des Plaids Communs.

Une année de salaire comme juge en chef, jusqu'au 31 décembre 1857.....
 do do comme juge puîné, jusqu'au do ..
 do do do jusqu'au do ..
 do do comme greffier des plaids communs jusqu'au do ..
 do do comme commis senior, jusqu'au do ..
 do do comme do junior, jusqu'au do ..
 do do do do ..
 Depenses contingentes du bureau pour l'année expirée le 30 juin 1857.....

Cours du Banc de la Reine et des Plaids Communs.

Une année de salaire comme clerk de la couronne et des plaids, jusqu'au 31 décembre 1857

Depenses contingentes de son bureau et celles de la cour supérieure et de ses bureaux, Osborne Hall, du 1er juil. 1856 au 30 sept. 1857.....

Une année de salaire comme commis senior, jusqu'au 31 déc. 1857.....

do do comme do junior, jusqu'au do ..

do do comme député clerk de la couronne et plaids du comté de Brant, jusqu'au do ..

do do do do ..

£	s.	d.	Courant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
1666	13	4						
1000	0	0						
1000	0	0						
			1250	0	0			
			1000	0	0			
			1000	0	0			
			460	0	0			
			300	0	0			
			187	10	0			
			109	13	3			
			810	0	0			
			839	3	0			
			300	0	0			
			250	0	0			
			75	0	0			
			100	0	0			
			100	0	0			
			100	0	0			
			92	15	0			
			75	0	0			
			75	0	0			
			100	0	0			
			75	0	0			
			100	0	0			
			75	0	0			
			75	0	0			
			7475	1	3	84667	17	1
						345824	11	10

Report.....

£

No. 12.—(Continuation.)

S E R V I C E.

Cours du Banc de la Reine et Plaids Communs.—(Continuation.)

Report.
 Une année de salaire comme député clerk de la couronne et des plaids pour les comités de Leeds et Grenville, jusqu'au 31 décembre 1857
 Comme ex-député do, Middlesex, du 1er octobre jusqu'au 26 novembre 1856, à £100 par année
 do Northumberland et Durham, au 31 décembre 1857
 do Norfolk, jusqu'au do
 do Ontario, jusqu'au do
 do Oxford, jusqu'au do
 do Perth, jusqu'au do
 do Prince Edouard, jusqu'au do
 do Peterboro' et Victoria, jusqu'au do
 do Prescott et Russell, jusqu'au do
 do Stormont, Dundas et Glengarry, jusqu'au do
 do Simcoe, jusqu'au do
 do Waterloo, jusqu'au do
 do Comme ex-député do Wellington, du 1er janvier jusqu'au 17 mai 1855, à £20 par année
 do jusqu'au 31 décembre 1857
 Une année de salaire do Welland, jusqu'au do

Administration de la Justice Criminelle.

Somme à lui payable comme trésorier du comité de Brant, de janvier 1857, aux sessions d'octobre 1857
 do Carleton, de do au 30 juin 1857

A QUI PAYÉ.

W. H. Campbell
 J. B. Rapelje
 Philip V. Ham
 James Kintrea
 A. McGregor
 John Twigg
 Thomas Fortye
 J. W. Marston
 R. McDonald
 H. H. Gowan
 James Colquhoun
 John Smith
 James Hough
 N. Fitch
 H. Biggar
 Daniel O'Connor

9 Vic. ch. 85,
 12 Vic. ch.
 63, 18 Vic.
 ch. 89 et
 30 Vic. ch.
 17.

Total courant.		Courant.		Total courant.	
£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
7475	1 3	84697	17 1	345024	111 10
100	0 0				
16	0 8				
100	0 0				
75	0 0				
100	0 0				
100	0 0				
75	0 0				
75	0 0				
75	0 0				
100	0 0				
75	0 0				
75	0 0				
711	8 8				
75	0 0				
75	0 0	8673	13 7		
923	8 6				
398	12 6				

George Bullock	do	comme	do	Essex, de septembre 1856 à juillet 1857.	563	8 3
Henry Black	do	comme	do	Elgin, du 1er août 1856 à octobre 1857.	1069	8 7
William Ferguson	do	comme	do	Frontenac, Lennox et Addington, de novembre 1856 à septembre 1857	877	19 0
T. LePan	do	comme	do	Grey, du 1er juillet 1856 à avril 1857.	536	11 9
F. McAnnamy	do	comme	do	Hastings, de novembre 1856 à septembre 1857	610	5 6
A. P. Farrell	do	comme	do	Haldimand, de novembre 1856 à septembre 1857	762	10 7
George Brown	do	comme	do	Halton, du 1er juillet 1856 à août 1857.	438	12 9
A. Charteris	do	comme	do	Kent, de janvier à novembre 1856	808	15 0
A. Vidal	do	comme	do	Lambton, du 1er juillet 1856 au 30 juin 1857	562	6 3
William Fraser	do	comme	do	Lanark et Renfrew, de janvier à décembre 1857	616	4 10
George Brown, junior	do	comme	do	Huron et Bruce, de juillet 1856 à septembre 1857	804	15 4
J. I. Schofield	do	comme	do	Leeds et Grenville, de juillet 1856 à do.	832	5 2
D. McDougall	do	comme	do	Lincoln, de janvier à do.	466	8 2
W. W. Street	do	comme	do	Middlesex, de novembre 1856 à do	971	16 2
Henry Groff	do	comme	do	Norfolk, de janvier à décembre 1857.	581	18 4
A. A. Barnham	do	comme	do	Northumberland et Durham, de janvier 1856 à septembre 1857	1213	16 6
William Paxton	do	comme	do	Ontario, de avril 1856 à juillet 1857	601	0 1
James Kintrea	do	comme	do	Oxford, de juillet 1856 à septembre 1857	1208	16 1
A. McGregor	do	comme	do	Perth, de janvier à juin 1857.	634	17 2
Walter Sheridan	do	comme	do	Peterboro' et Victoria, de juillet 1856 à do	323	19 8
J. W. Maitson	do	comme	do	Prescott et Russell, de janvier à décembre 1857	288	16 6
R. J. Chapman	do	comme	do	Prince Edouard de do à do.	252	15 10
Edmund Lally	do	comme	do	Simcoe, de juillet 1855 à juin 1857.	1286	17 5
R. McDonald	do	comme	do	Stormont, Dundas et Glengarry, du novembre 1856 à novembre 1857	483	7 4
Charles Stanton	do	comme	do	Waterloo, d'avril 1856 à septembre 1857	772	17 4
A. Thompson	do	comme	do	Welland, du 12 mai 1856 à septembre 1857	867	4 10
William Hewart	do	comme	do	Wellington, de juillet 1856 à do.	599	2 2
Report					20388	17 7
					93371	10 8
					245024	111 10

Report

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£			s.			d.			Total courant.			
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
16 Vic. ch. 18, 19 Vic. ch. 47, 19 et 20 Vic. ch. 86 et 20 Vic. ch. 17.	R. N. Watts, John Yule, et Joseph Perrault.....	<i>Agriculture, Est.—(Continuation.)</i> <i>Report</i>	5715	15	0	1000	0	0	9668	17	6	7203	19	10	4
		Pour le mettre en moyen de payer aux sociétés agricoles de comté, dans le Pas-Canada, la part de l'octroi législatif à laquelle elles ont droit pour les années 1856 et 1857, savoir:—													
		Pour le comté de Maskinongé.....	200	0	0										
		do Montcalm.....	200	0	0										
		do Montmagny.....	200	0	0										
		do Montmorency.....	291	1	1										
		do Mégantic, pour 1856.....	250	0	0										
		do Missisquoi, balance.....	200	0	0										
		do Napierville.....	200	0	0										
		do Nicolet.....	200	0	0										
		do Ottawa, y compris la balance de £50 pour 1856.....	250	0	0										
		do Pontiac.....	200	0	0										
		do Rimouski.....	200	0	0										
		do Richelieu, y compris la balance de £50 pour 1856.....	250	0	0										
		do Rouville, do.....	250	0	0										
		do Richmond.....	100	0	0										
		do Soulanges.....	99	7	6										
		do St. Hyacinthe.....	195	0	0										
		do Shefford.....	200	0	0										
		do St. Jean.....	200	0	0										
		do St. Maurice, y compris la balance de £50 pour 1856.....	250	0	0										
		do Stanstead, pour 1856 et 1857.....	263	5	0										
		do Sherbrooke, pour do.....	400	0	0										

do Saguenay.....	50	0	0												
do Trois-Rivières.....	100	0	0												
do Terrebonne.....	165	0	0												
do Deux Montagnes, y compris la balance de £50 pour 1856.....	250	0	0												
do Temiscouata.....	91	2	6												
do Verchères.....	200	0	0												
do Vaudreuil, y compris la balance de £50 pour 1856.....	250	0	0												
do Yamaska.....	200	0	0												
do Wolfe.....	91	2	6												
do Société d'Horticulture de Montréal pour 1857.....	37	10	0												
		Total, agriculture, Est et Ouest.....	11849	3	7										
			12849	3	7										
			22518	1	1										
			12896	3	8										
			742887	11	5										

HOPITAUX ET INSTITUTIONS DE CHARITÉ.

J. W. Brent.....	Montant de l'octroi pour venir en aide à l'hôpital de Toronto pour 1857	2000	0	0
do.....	do pour les malades indigents des comtés	1500	0	0
Louis Massue.....	Balance pour les malades indigents, Québec, pour 1856.....	355	2	0
do.....	A compte pour do pour 1857.....	441	7	0
J. B. Troslier.....	Montant de do Montréal, do	796	9	0
do.....	do à la corporation de l'hôpital général de Montréal, do	1000	0	0
do.....	do à l'hôpital de marine et d'émigration, Québec, do	1250	0	0
do.....	do à l'hôpital général de Kingston, do	1500	0	0
do.....	do do pour secourir les malades indigents, Kingston, do	1500	0	0
do.....	Balance des dépenses do Trois-Rivières, pour 1856.....	760	0	0
do.....	A compte de do pour 1857.....	24714	0	0
do.....		352	0	8
do.....	Montant de l'octroi pour l'hôpital d'Hamilton, pour 1857.....	599	14	8
do.....	do maison d'industrie de Toronto.....	800	0	0
do.....	do hôpital St. Patrice de Montréal.....	700	0	0
do.....	do.....	500	0	0
do.....	Report.....	12896	3	8
do.....		742887	11	5

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
19 et 20 Vic. ch. 86, et 20 Vic. ch. 17.	Sœur Caron..... Charles McGrath..... John Brown..... Sœur Deschamp..... Rcv. A. McDonell..... Henrietta Robarts..... Sœur Mary Teresa..... William Harper..... Lydia A. Jackson..... Sœur Mary Martha..... J. McKinnon..... Elizabeth Bruyère..... C. T. Palsgrave..... Mme. Jane D. Ross et Mary J. Tylee..... Mme. Jane Ross et Eleonor Ostell..... Sœur Jeanne de Chantal Charles Magrath..... Veuve M. F. Roy..... Rcv. J. Auclair..... Très rév. J. Bourget..... Henrietta Geddes.....	<i>Report.</i> Montant de l'octroi pour venir en aide aux sœurs de la Providence à Montréal, pour 1857..... do pour l'érection de l'hospice de la Maternité, Toronto, do..... do hôpital de London..... do hôpital général des sœurs de Charité, Montréal, pour do..... do hôpital de l'Hotel-Dieu, Kingston do..... do association pour le refuge des orphelins protestants et des fem-..s, Toronto, do..... do asile des orphelins catholiques romains, Toronto, do..... do do asile des orphelins, Kingston, do..... do do do Hamilton, do..... do do asile des catholiques romains, do do..... do hôpital protestant, Bytown, do..... do hôpital catholiques romains, Ottawa..... do asile St. Patrice des orphelins catholiques de Montréal..... do do asile des orphelins protestants de Montréal, do..... do do hospice de la maternité de l'université à Montréal, do..... do do sous les soins des sœurs de la Miséricorde, do..... do do hospice de la Maternité, Toronto..... do do asile du bon Pasteur, Québec..... do do hospice de la Maternité, do..... do do institution des Sourds et Muets, Montréal..... do do association de bienfaisance des dames de Montréal, pour les veuves et orphelins.....	12896 3 8 350 0 0 350 0 0 350 0 0 250 0 0 250 0 0 200 0 0 150 0 0 100 0 0	742837 11 5				

Eliza Taylor..... Josette C. Quesnel..... Md. M. Walker..... P. Ronayne..... S. S. Austin..... Louisa Thompson..... T. Blatherwick..... Eliza M. Massue..... T. A. Evans..... Louis Massue..... do..... J. McKirdy..... do..... Georgé Harding..... E. Coatsworth..... D. Forbes..... Sir William Logan..... Alexander Murray..... E. Billings..... Thomas S. Hunt.....	Asile des orphelins, Québec..... Association charitable des dames de l'asile catholique romain, Montréal..... Directrice de l'asile des orphelins protestantes, Québ..... Instit. pour la cure des maux d'yeux et d'oreill., Mont..... Maison et école d'industrie..... Institution publique pour les enfants des pauvres..... Asile militaire du Canada pour les veuves et orphelins, Québec..... Asile des orphelins catholiques romains, Québec..... Dispensaire de Montréal..... Balance des dépenses de l'asile des aliénés, à Beauport, près Québec, pour l'année 1856..... A compte de do, pour 1857..... Balance de do de l'asile des aliénés, à Toronto, pour 1856..... A compte de do, pour 1857..... Pour travaux faits à l'asile temporaire des aliénés..... do do do..... Echelles pour do do..... Pour couvrir le toit de l'asile des femmes alién., d'après le syst. breveté..... Total, hôpitaux et institutions de charité..... <i>EXPLORATION GÉOLOGIQUE.</i> Une année de salaire comme géologue provincial, jusqu'au 31 décem- bre 1857..... do do comme assistant do, jusqu'au do, à £400, y compris les arrages depuis le 1er avril 1855, jusqu'au 31 décembre 1856, à £86 13s. 4d. par année..... do do do do, jusqu'au 31 décembre 1857..... do do comme chimiste, jusqu'au do, à £400, y compris les arrages depuis le 1er avril 1855, jusqu'au 31 décembre 1856, à £100 par année..... <i>Report.</i>	100 0 0 100 0 0 100 0 0 100 0 0 100 0 0 100 0 0 100 0 0 50 0 0 100 0 0 100 0 0 2493 2 3 9698 14 4 12191 16 7 3497 11 5 11937 10 6 16 16 4 9 13 4 133 0 0 15594 11 7 £ 45832 11 10 750 0 0 516 13 4 300 0 0 575 0 0 £ 2141 13 4 788670 3 3
--	---	--

No. 12.—(Continuation.)

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Total courant.		Courant.		Total courant.			
		£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.		
18 Vic. ch. 77 et 20 Vic. ch. 17.	Artillerie de Campagne.—(Continuation.) Report.....	3870	17 6	7762	9 6	4903	15 0	7952	6615 9
Major J. B. Turner.... Capt. A. A. Stevenson....	Pour faire faire l'exercice à la batterie d'Ottawa..... do do, de Montréal....	732	0 0						
Major J. Boomer..... Capitaine J. Bulmer.... Major R. B. Deunison.... Lieut. col. Notman.... Capitaine Palmer.....	Compagnies d'Artilerie de pied. Pour faire faire l'exercice à la compagnie, à Québec... do do, à Montréal... do do, à Toronto... do do, à Dundas... do do, à Kingston.	833	0 0	5435	17 6				
	Compagnies de Carabiniers.			1360	14 6				
Capitaine Cornell..... do T. Burn..... do Byrne..... do A. G. Bussières.... do F. A. Evans.... Major J. Fletcher.... Major B. Devlin.... Capt. W. B. Bartley.... Major, Lyman..... Capitaine Bestram.... do L. A. H. Latour... do John McPherson... do G. Brooke....	Pour faire faire l'exercice à la comp. No. 1, Québec... do do 2, do... do do 3, do... do do 4, do... do do 1, Montréal... do do 2, do... do do 4, do... do do 5, do... do do 6, do... do do — do... do do 9, do... do do des Highland, do... do do do No. 1, Toronto.	191	0 0						
		191	0 0						
		372	10 0						
		191	0 0						
		417	0 0						
		226	0 0						
		226	0 0						
		221	0 0						
		196	0 0						
		217	10 0						
		141	0 0						
		141	0 0						
		168	10 0						

do D. K. Fechan....	de 2 do,	188	10 0						
Major John Nickinson....	de 3 do,	181	0 0						
Capitaine Smith.....	des Highland do,	141	0 0						
do Bell.....	do do,	226	0 0						
do T. Grey.....	de No. 1 do,	110	1 7						
do W. R. Macdonald....	de 2 do,	161	0 0						
do J. T. McCuaig....	des Highland do,	141	0 0						
Major T. W. Smith.....	do do,	216	0 0						
Capitaine S. Davidson....	do do, Brockville....	144	5 0						
do J. C. Hart....	do do, Brighton, Haut-Canada....	209	0 0						
Major A. A. Clark....	do do, Trois-Rivières....	113	10 0						
do John Clark....	do do, Woodstock....	166	0 0						
do J. H. Bellmare....	do do, St. Catharines, H.-C....	141	0 0						
Capitaine G. Wright....	do do, St. Vincent de Paul....	99	15 0						
do R. Miller....	do do, Brantford....	348	0 0						
Major D. Shaw....	do do, Grimsby....	221	0 0						
Capitaine J. O'Reilly....	de No. 1 do,	195	0 0						
do George Patterson....	de 2 do,								
do J. B. Turgeon....	de 1 do,	191	0 0						
do A. C. Hammond....	de 2 do,	196	0 0						
do James Moffat....	do do, Ottawa....	125	16 9						
do W. P. Vidal....	des Highland do,	98	10 0						
do W. E. Ibbotson....	do do, Sarmia....	98	10 0						
do J. G. Carroll....	des carabiniers do,	140	10 0						
Lieut. Col. Durie....	do do, Sherbrooke....	111	0 0						
Major H. J. Rutan....	do do, Woodstock....	96	0 0						
Lieut. Col. H. D. Jessup....	do do, Barrie....	131	0 0						
Major G. Maccartney....	do do, Cobourg....	188	10 0						
Lieut. Col. Munro....	do do, Prescott....	163	10 0						
Capitaine J. J. Kingsmill....	do do, Paris....	104	3 7						
do McIntosh....	do do, Galt....	128	10 0						
do Barwis....	do do, Kingston....	116	0 0						
do Scott....	do do, Mégantic....	181	0 0						
do Lahaise....	do do, Peterborough....	143	10 0						
do Booker....	do do, Ste. Martine, Bas-Canada....	146	0 0						
do Holden....	du No. 1 do,	141	0 5						
	do, Williamsburg....	153	5 0						
	Report.....	9555	12 4	14559	1 0	4903	15 0	7952	66615 9

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ	A QUI PAYÉ.	Phares et service des côtes.—(Continuation.)	Total courant.					
			£	s.	d.			
Liste civile, Cédules A et B. 14 et 15 Vic. ch. 52, 18 Vic. ch. 89 et 20 Vic. ch. 17.	James Holmes	Report	24497	18	0	836802	9	1
	W. G. Cassells	A compte pour l'amélioration de la navigation entre Québec et Montréal, y compris la construction de phares, etc., durant l'année 1857	6500	0	0			
	F. Gendreau et A. Gamache	La part de cette province pour l'entretien des phares sur les îles St. Paul et Scattery, dans le golfe St. Laurent, durant l'année 1856.	764	7	11			
	Bernard Bradley	Salario comme gardien d'un dépôt de provisions, West Bay, île d'Anticosti, du 1er juillet 1856, jusqu'au 15 mai 1857, à £50 par année	42	15	0			
	Pierre Brochu	Une année do comme do Shallop Creek, sur do, du do jusqu'au 30 juin 1857	50	0	0	92	15	0
	Jonathan Noble	do pour résider sur le chemin de Kempl, et secourir les voyageurs	25	0	0			
	Marcel Brochu	do do comme do du do	25	0	0			
	Thomas Evans	do do comme do au pied du lac Métapédic, du do jusqu'au do	25	0	0			
	Pierre Fortin, magistrat spécial	do do comme do à Assamequagan, jusqu'au do	25	0	0	100	0	0
	William Hunt	Balance des dépenses encourues pour la protection des pêcheries dans le golfe, par la goélette <i>La Canadienne</i> durant la saison de 1856	214	17	0			
		A compte du même, durant la saison de 1857	1434	9	9			
		Confection et réparation de voiles	82	10	0			

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ	A QUI PAYÉ.	Phares et service des côtes.	Total, phares et service des côtes.					
			£	s.	d.			
A. C. Buchanan	do	Une année de salaire au capitaine Talbot	15	0	0	1746	16	9
	do	do						
Total, phares et service des côtes.						£	33701	17
EMIGRATION								
A. C. Buchanan	do	Une année de salaire comme agent principal, jusqu'au 31 déc. 1857				304	8	8
		Dépenses contingentes de son bureau, jusqu'au do				467	4	1
		Cette somme ajoutée aux frais de l'émigration, tel que portée dans le budget de 1857				3000	0	0
		Total, émigration				£	3971	12
PENSIONS								
Samuel Gale	do	Une année de pension comme ci-devant juge, Montréal, jusqu'au 31 décembre 1857	600	0	0			
J. R. Rolland	do	do do do do, jusqu'au do	814	16	4			
J. G. Thompson	do	Pension comme ci-devant juge de circuit, Gaspé, du 24 novembre jusqu'au 31 décembre 1857, à £433 6 8	44	14	11			
J. F. DeBlois	do	do do, à 216 13 4	22	7	5	1481	18	8
Total, émigration						£	3971	12
PENSIONS								
Amelia DeSalaberry	do	Une année de pension jusqu'au do	55	11	0			
Jane Livingston	do	do do jusqu'au do	111	2	0			
Rev. R. R. Burrage	do	do do jusqu'au do	83	6	8			
Lucie Rolette	do	do do jusqu'au do	111	2	0			
Sophia Shaw	do	do do jusqu'au do	27	15	4			
William Cloughly	do	do do jusqu'au do	125	0	0			
James Natton	do	do do jusqu'au do	84	0	0			
Daniel McDougall	do	do do jusqu'au do	50	0	0			
Henrietta McNab	do	do do jusqu'au do	100	0	0			
Frances A. Moodie	do	do do jusqu'au do	100	0	0			
Sarah Usher	do	do do jusqu'au do	20	0	0			
John McMillan	do	do do jusqu'au do	20	0	0			
Report			923	8	0	1481	18	8
Total						£	874	165
								6

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.		Courant.		Total courant.	
		£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Liste civile, cédules A et B.	Peter Miller	923	8 0	1481	18 8	874	175 19 6
	36 Geo. III. Maria Church	20	0 0				
	ch. 10, 7 Susannah Kerry	50	0 0				
	Guil. IV. R. A. Turnbull	20	0 0				
	ch. 103, 1 J. G. Chevitt	125	0 0				
	8 Vic. ch. Pierre L. Panet	150	0 0				
	13, 10 et 11 Thierney	223	4 4				
	12 Vic. ch. James Fitzgibbon	25	0 0				
	63 et 20 Julie H. Bédard	300	0 0				
	Vic. ch. 17 George H. Ryland	150	0 0				
	do	125	0 0				
	do	111	2 0				
	Richard A. Tucker	50	0 0				
	Représentant de feu Thomas Talbot	300	0 0	2616	3 2		
	Michel Chrétien	44	8 10				
Cpl. G. F. DeRottenburg, adjudant général de la milice	148	14 2					
<i>Pensions de Militiens.</i>		872	14 0				
Balance de ses arriérages de pension comme milicien, du 5 mars 1833 au 31 décembre 1852							
Pour payer la pension de miliciens, pour l'année expirée le 31 octobre 1857							

do	Arriérages de pension à divers miliciens de différentes époques	£		5045		8	
		7-14	16 6	8	7	6	8
J. C. Morrison, Receveur général	Montant des paiements faits par lui à compte de pension de miliciens et veuves dans le Haut-Canada pour 1857	1766	0 8				
Charles Elliott	Une année de pension comme juge à la retraite, District de l'Ouest, jusqu'au 31 décembre 1857	3379	7 11				
Mme. Vallières de St. de St. Real	do comme veuve de feu le juge en chef Vallières, jusqu'au do	100	0 0				
J. B. Macaulay	do comme ci-devant juge en chef des Plaidis Communs, H. C., jusqu'au do	200	0 0				
William Ginger	do do comme ci-devant sergent d'armes du Conseil Législatif, B. C., jusqu'au do	833	6 8				
Samuel Waller	do do comme ci-devant greffier des comités, chambre d'assemblée, B.-C., jusqu'au do	66	13 4				
William Coates	do do comme ci-devant copiste jusqu'au do	100	0 0				
John Bright	do do comme ci-devant copiste jusqu'au do	133	6 8				
Louis Norcau	do do comme ci-devant messenger, conseil législatif, Canada, jusqu'au do	20	0 0				
F. Rodérique	do do comme do, B. C., jusqu'au do	20	0 0				
Louis Gagné	do do comme do, chambre d'assemblée, B. C., jusqu'au do	18	0 0				
Jacques Brien	do do pour blessures reçues au service public, jusqu'au do	18	0 0				
Pierre Bouchard	do do do do jusqu'au do	20	0 0				
Catherine Smith	do do pension, jusqu'au do	25	0 0				
Mme Antrobus	do do do do	100	0 0				
Richard Bullock	do do jusqu'au 30 septembre, 1857	200	0 0				
Charlotte McCormick	do do do do	150	0 0				
G. B. Paribault	do do do do	100	0 0				
Mme Helen McDonell	do do do do	400	0 0				
Six mois d'allocation sur son doinaire pour certaines propriétés prises par le gouvernement, par les commissaires du canal Welland, jusqu'au 30 juin 1857		25	0 0				
Total, pensions				1396	0 0		
<i>Report</i>						11672	17 1
						£	886148 16 7

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Total courant.		Courant.		Total courant.	
			£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
		<i>Institutions Publiques.—(Continuation.)</i>						
		<i>Report.</i>	3775	0 0	3150	0 0	886	148 16 7
2 Vic. ch. 2,	J. E. Dorion	Montant de l'aide accordée à l'institut des artisans, St. Onrs.	50	0 0				
19 et 20 Vic. ch. 86, et	E. B. J. Demers	do, St. George.	50	0 0				
20 Vic. ch. 17.	John Barnhart	do, Streetsville	50	0 0				
	J. B. Feltraut	do, Ste. Rose, Comté de Laval.	50	0 0				
	D. Magret	do, St. Ambrise de Kilare.	50	0 0				
	J. Dubreuil	do, St. Michel, Lachine	50	0 0				
	Robert Edwards	do, Toronto	50	0 0				
	J. McDougall	do, Trois-Rivières	50	0 0				
	George Baxter	do, Vienna	50	0 0				
	Bernard Guay	do, Notre-Dame de la Victoire.	50	0 0				
	James Hodgson	do, Whitby	50	0 0				
	Thomas C. Cottle	do, Woodstock.	50	0 0				
	Rév. E. H. Dewar	do, Windsor	50	0 0				
	L. L. Desaulniers	do, Yamachiche.	50	0 0				
	Rév.—Tremayne	do, Milton	50	0 0				
	T. Matheson	do, Mitchell, Comté de Perth.	50	0 0				
	A. Barel	do, Maskinongé.	50	0 0	4625	0 0		
		<i>Observatoire de Toronto.</i>						
	D. Buchan	A compte des dépenses de l'observatoire pour l'année expirée le 31 décembre 1857			1200	0 0		
		<i>Observatoire de Québec.</i>						
	Lieut. E. D. Ash, R. M.	Salaires comme surintendant de l'observatoire royal, Québec, le salaire d'un assistant et les dép. contingentes y compris, pour l'an. 1857.	405	19 3				
	P. Rousseau	Pour travaux faits au do	24	3 4				

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Total courant.		Courant.		Total courant.	
			£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
		<i>Institutions Publiques.—(Continuation.)</i>						
		<i>Report.</i>	3110	2	461	12 9	9436	12 9
		<i>Total, institutions publiques</i>						
		<i>SERVICE DE STEAMERS SUR L'OCEAN ET A L'INTERIEUR.</i>						
		<i>Lettre de change sur Londres à 60 jours de vue, en faveur de H. Allan et Cie., pour £24000 sterling, à 11. pour cent de prime, pour la saison de 1857</i>	29466	13 4				
		<i>Certaines dépenses se rattachant à ces steamers</i>	1408	18 1				
		<i>Balance de l'octroi pour les steamers, pour l'année 1856</i>	7300	0 0				
		<i>Montant de leur contrat pour le tonnage de vaisseaux, au-dessus de Montréal</i>	6000	0 0	38175	11 5		
		<i>Balance de son salaire comme surintendant, pour l'année 1855</i>	250	0 0				
		<i>Annouces demandant des soumissions pour le touage</i>	618	4				
		<i>Services professionnels</i>	15	0 0				
		<i>A compte du tonnage en bas de Québec, pour 1857</i>	6271	18 4				
		<i>Total, service de steamers sur l'océan et à l'intérieur</i>	11000	0 0				
		<i>POLICE.</i>						
		<i>Une année de salaire, comme inspecteur et surintendant de police, Québec, jusqu'au 31 décembre 1857</i>	400	0 0				
		<i>do pour payer deux hommes de police jusqu'au 30 novembre 1857, à 5s. par jour chacun</i>	182	10 0				
		<i>do Dix-huit mois de dépenses contingentes de bureau, jusq. 30 juin 1857</i>	41	13 11	624	8 11		
		<i>do Une année de salaire comme inspecteur et surintendant de police, Montréal, jusqu'au 31 décembre 1857</i>	400	0 0				
		<i>do pour payer deux hommes de police jusqu'au 1^{er} de y compris le vêtement de ces hommes</i>	262	10 0				
		<i>do Pour payer le salaire d'un clerc additionnel dans son bureau jusqu'au 1^{er} de, à 10s. par jour</i>	182	10 0				
		<i>Report</i>	845	0 0	624	3 11	951032	19 1

EM VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.			Total courant.								
			£	s.	d.	£	s.	d.						
2 Vic. ch. 21, 18 Vic. chs. 4. et 90. 19 et 20 Vic. ch. 86, et 30 Vic. ch. 17.	C. J. Coursol... do do	Police.—(Continuation.) <i>Report</i> Frais de voyage à Montréal et à Toronto, aller et revenir, pour le service public..... Dépenses contingentes de son bureau, pour l'année 1856..... Pour la paie, l'habillement et les dépenses contingentes de la police riveraine de Montréal, durant l'année 1857..... (Cette somme portée au budget de 1857, pour faire face au surcroît de la dépense de cette police à Québec, durant l'année actuelle..... Total, police.....	845	0	0	624	3	11	951	032	19	1		
	Desbarats et Derbishire, imprimeur de S. M. do R. Campbell..... S. Thompson..... C. Donlevy.....	IMPRESSIONS DIVERSES. Balance de l'abonnement à la <i>Gazette du Canada</i> et des annonces insérées en icelle, y compris les impressions en général, pour l'année expirée le 30 juin 1857..... A compte de pour les six mois expirés le 31 décembre 1857..... Impressions pour le bureau de l'inspecteur général..... do et papeterie pour do do do do Total, impressions diverses.....				2036	4	3	536	16	4			
												2901	15	9

TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS.		DOUANES.		Québec.		Kingslon.		Hamilton.		Montréal.		BUREAUX DE POSTE.		Toronto.		Kingslon.		Report.....																																								
Thomas McGreevy..... J. Larose..... J. B. Derome..... G. T. Cary et autres..... John Page..... P. Gauvreau..... do..... Thomas C. Pidgeon... John Bowes..... Sir. A. N. McNab..... E. Sharp et Cie..... Thomas Hewitt..... McBean et Withrow... Overend et Matthews..	Travaux faits à l'entreprise..... Salaires comme contre-maître des travaux, de décembre 1856 à octobre 1857..... Services rendus depuis janvier jusqu'à do..... Annonces dans divers journaux, pour des plans, etc..... Frais de voyage..... do do..... Deux mois de salaire comme surintendant..... Travaux faits..... Salaires..... Pour payer W. McDonnell pour du bois de construction. Travaux faits..... Réparations..... Travaux faits..... Travaux faits..... Travaux faits.....	6500	0	0	216	0	0	51	0	0	31	19	3	25	11	3	0	7	6	62	5	10	6887	3	10	3735	21	0	150	0	2	250	0	0	17	0	0	267	0	0	234	13	9	463	16	3	4366	0	0	4366	0	0	11737	16	0	959753	3	7

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Total courant.	
			£	s. d.
Liste civile, Cédnle B., 1 Will. IV. ch. 6, 13 et 14 Vic., ch. 17, 14 et 15 Vic., ch. 10, 19 et 20 Vic. ch. 86, et 20 Vic. ch. 17.	R. T. Pennefather	Montant payable au département, pour les sauvages du Bas-Canada, pour l'année expirée le 31 août 1857	6655	0 0
	do	do pour les sauvages des lacs Huron et Supérieur, H.-C. pour l'année 1857	1100	0 0
		Total, annuités des sauvages	1100	0 0
			8855	0 0
		FONDS D'AMORTISSEMENT.		
		Cette somme transmise à la banque d'Angleterre pour en faire le placement, i.e. £60,000 sterling, à 24s. 4d., courant, égal à		73000 0 0
		ITEMS DIVERS.		
	Sa G., J.C. Baillargeon	Une année de rente du terrain occupé par l'édifice du parlement, Québec, jusqu'au 31 décembre 1857	1111	2 0
	John Porter	Secrétaire, compagnie des chemins à barrières de Québec, pour payer l'intérêt sur les débentures de la dite compagnie	1500	0 0
	J. C. Morrison, receveur général	Montant de la récompense payée par lui pour la destruction de huit loups, à £2 10s. chacun	20	0 0
	Joseph Bouchette	Frais de voyage comme commissaire du Canada pour l'établissement de la ligne frontrière entre cette province et le Nouveau-Brunswick	30	12 8
	T. G. Ridout	Pour payer C. A. Clark, sous-commissaire général, pour le compte du gouvernement impérial, étant la moitié payée par le Canada pour le relevé des frontières	100	6 1
			130	18 9

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Total courant.	
			£	s. d.
	do	do terrain adjoignant les avenues de Lodge, et pour cloîtrer le monument de Brock	3335	0 0
	Thomas Clarkson	Pour terminer l'étude d'un canal à vaisseaux de la Bate Georgienne à Toronto	500	0 0
	Rev. Louis J. Casault	Droits seigneuriaux sur la propriété Spencer Wood, près de Québec.	1873	0 0
	J. S. Lee	Compensation pour la salle de musique à Québec	300	0 0
	Mad. Agnes Stewart	do pour pertes en 1837-8	50	0 0
	Michel Yessier	Les trois cinquièmes d'une année de rente du cimetière protestant, faubourg St. Jean, Québec, jusqu'au 29 mars 1857	13	19 0
	P. A. T. De LaRonde	Balancer des trois cinquièmes de do, jusqu'au 29 septembre 1857	9	6 0
	Louis Vincent	Allocation d'une année comme instituteur infirme, Québec	23	5 0
	Sir W. E. Logan	Pour services comme commissaire canadien à l'exposition de Paris, en 1855	25	0 0
	W. H. Draper, juge en chef	Pour se rendre en Angleterre pour affaires publiques	500	0 0
	A. R. Roche	do comme assistant	500	0 0
	Alfred Perry	Salaire comme surintendant, pour le transport au palais de cristal de Sydenham, des articles du Canada qui n'ont pas été vendus à l'exposition de Paris, du 1er avril 1856, jusqu'au 30 juin 1857, à £250 par année	100	0 0
	T. G. Ridout	Pour rembourser James Ferguson des frais de surveillance des articles de production canadienne à do	500	0 0
	Robert Edwards	Aide à la chambre des arts et manufactures, Haut-Canada	434	3 4
	W. N. B. Corso	do Bas-Canada	250	0 0
	James Ferrier, junior	do à la société d'histoire naturelle, Montréal, pour subvenir aux dépenses d'une convocation scientifique	250	0 0
	R. Spence	Montant avancé par lui, à compte de salaire, aux officiers de son département, à compte de démenagement	500	0 0
	H. Jarmy	Balance de do comme commis, bureau du secrétaire provincial	1021	0 0
	T. Dufort	do do do, bureau du receveur général	31	5 1
	P. E. Gagnon	Montant de do comme do, assemblée législative	34	7 6
	S. Z. Chesley	do do do, département des sauvages	58	12 4
	W. B. Lindsay, junior	do do do, comme assistant commis, assemblée législative	24	3 6
	J. McDonagh	do do do, comme ci-devant commis, dép. des terres de la cour	19	13 0
	M. Naughton	Balance de do comme messenger, bureau du conseil exécutif	13	2 6
		<i>Report.</i>	1258	15 10
			11041	9 1
			11157245	15 0

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Total courant.		Courant.		Total courant.	
			£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
8 Vic. ch. 4.	Thomas Hammond	Items Divers.—(Continuation.)	1258	15 10	1104	9 1	11572	45 3
13 et 14 Vic. ch. 17, 19	C. Baker	Report	26	0 7				
et ch. 20	J. As-celin	Montant d'une avance comme commis, dép. des terres de la couronne.	12	15 0				
ch. 86, et 30 Vic. ch. 17.	J. Jacques et Hay	do do do	15	13 11				
	G. A. Philpotts	do do	33	0 0				
	W. Hay	do do	383	15 0				
	G. T. Cary	Services professionnels se rattachant au dédouanement	355	5 0				
	M. Borst et Co	do do	1	7 6				
		Annales se rattachant au dédouanement	5	10 0	2092	2 10		
		Fret des boîtes du gouverneur général						
	T. G. Ridout	Lettre de change sur Londres, £70 2s. 6d. sterling, en faveur de Sir C. P. Roncy, pour abonnement au <i>Canadian News</i>			86	14 0		
	do	do £5 13s. 6d. sterling, en faveur de Dawson et Fils, pour une avance de souscription au <i>Daily London Times</i> , jusqu'au 31 décembre 1856			6	18 9		
	S. Tett	Payé au Dr. B-aubien, de Montréal, pour un certificat donné à un milicien blessé			1	10 0		
	D. Graham	do Divers comptes se rattachant à la visite du gouverneur général à Ottawa						
	Burton et Sadlier	do R. Milnes, services se rattachant au Canal Desjardins			257	0 6		
	Robert Spence	Balance due par cette province au bureau général des postes à Londres, pour les frais de port par steamer perçus en Canada, jusqu'au 31 décembre 1856			41	0 3		
	do	Pour faire face aux dépenses du service postal en Canada	19790	1 4				
	T. G. Ridout	Salaire des officiers du département pour les six mois expirés le 31 décembre 1857	45000	0 0				
		Total, items divers	4320	0 10	19010	2 2	82896	17 7

DÉDUCTIONS SUR LE REVENU DES DOUANES.

PORTS.—BAS-CANADA.

Amherst.

John J. Fox	Salaire comme percepteur, du 6 octobre 1856, au 30 septembre 1857, à £200 par année	197	5 2
do	Loyer de bureau, du do, au do	12	0 0
do	Chaloupe de la douane, voiles etc., papeterie, frais de port, etc., du do au do	50	2 7
John McCormick	Salaire comme préposé au débarquement, du do au do	92	9 6
		351	17 3

Beauce.

T. J. Taschereau	Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857	75	0 0
------------------	--	----	-----

Clarenceville.

C. Stewart	Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857	125	0 0
do	Loyer de bureau, du do au do	20	0 0
A. Holden	Salaire comme 1er préposé au débarquement, du 1er janvier au 30 avril 1857, à £75 par année	25	0 0
George Gunn	do comme douanier, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1857	75	0 0

Coaticook.

James Thompson	Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857	250	0 0
do	Loyer de bureau, du do au do	25	0 0
do	Ameublement de bureau, papeterie, frais de port, etc., du do au do	13	4 6
do	Pour payer à W. S. Williams ses frais de dédouanement du port de Montréal à celui-ci	27	19 5
E. D. Phillips	Salaire comme inspecteur, du 1er janvier au 31 mars 1857, à £187 10s. par année	46	17 6
Charles O'Connor	do comme préposé au débarquement et visiteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857	170	0 0
Aaron Workman	do comme do et do, à Hereford, du do au do	75	0 0
do	Loyer de bureau, combustible, papeterie, etc., à do, du do au do	25	0 0
	Report	633	1 5
		671	17 3
		1240	142 0 7

EM VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Total courant.		Courant.		Total courant.	
			£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
		<i>Report</i>			3307	10 4	12401	42 0 7
		<i>Hemmingford.</i>						
8 Vic. ch. 4.	G. N. Johnson	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857	150	0 0				
	do	Loyer de bureau, du do au do	20	0 0	170	0 0		
	James Botham	<i>Huntingdon.</i>						
	do	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857	100	0 0				
	do	Loyer de bureau, du do au do	12	0 0	112	0 0		
	John Heath	<i>Isle Verte.</i>						
	do	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857			100	0 0		
	Thomas Gordon	<i>Lacolle.</i>						
	do	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857	125	0 0				
	do	Loyer de bureau, du do au do	20	0 0				
	do	Allocation pour une chaloupe à la station de rivière, du do au do	10	0 0				
	E. March	Salaires comme préposé au débarquement, du do au 31 mars 1857, à £93 15s. par année	23	8 9				
	A. Holden	do comme do, du 1er mai au 31 décembre 1857, à £93 15s par année	62	10 0	240	18 9		
	T. Bouthillier	<i>Montréal.</i>						
	Isidore Mallon	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857	810	0 0				
	R. Burland	do comme inspecteur et garde-magasin, du do au do	400	0 0				
	do	do comme do et prép. au déb. à Rouse's Point, du do au do	300	0 0				

John Jordan	do	comme 1er préposé au débarquement et visiteur, dep. du jusq. do.	300	0 0				
C. W. Maçon	do	do comme 2me do depuis do jusqu'au do	250	0 0				
John Grey	do	do comme 3e do depuis do jusqu'au do	250	0 0				
Edward Meyer	do	do comme 4e do depuis do jusqu'au do	250	0 0				
L. Globensky	do	do comme 5e do do à Lachine, depuis do jusqu'au do	218	15 0				
J. C. Vandal	do	do comme 6e do do à Lachine, depuis do jusqu'au do	187	10 0				
Henry Lacroix	do	do comme 7e do do à Longueuil, depuis do jusqu'au 31 mars à £175 par année, et depuis le 1er avril jusqu'au 31 décembre 1857, à £200 par année	193	15 0				
W. S. Williams	do	do comme 8e do do à St. Lambert, depuis do jusqu'au 31 mars 1857	43	15 0				
Charles Selby	do	do comme 9e do depuis do jusqu'au 31 décembre 1857	187	10 0				
John Nelson	do	do comme 10e do depuis do jusqu'au do	150	0 0				
James Beckett	do	do comme 11e do depuis do jusqu'au do	125	0 0				
A. Montreuil	do	do comme 12e do depuis le 23 septembre jusqu'au 31 décembre 1857, à £125 par année	34	3 9				
R. Wilson	do	do comme assistant do, à Rouses Point, depuis le 1er janvier jusq. do, 365 jours, à 5s. par jour	91	5 0				
Henry Fletcher	do	do comme préposé aux arrivages, depuis do jusqu'au do	225	0 0				
John Lewis	do	do comme 1er commis, depuis do jusqu'au do	300	0 0				
Francis Campion	do	do comme 2nd do, depuis do jusqu'au do	250	0 0				
Francis Crispo	do	do comme 3e do, depuis do jusqu'au do	250	0 0				
Thomas Watkins	do	do comme 4e do, depuis do jusqu'au do	250	0 0				
M. Desnoyers	do	do comme 5e do, depuis do jusqu'au 31 juillet 1857, à £250 par année	145	16 8				
W. Christopherson	do	do comme 6e do, depuis do jusqu'au 31 décembre 1857	218	15 0				
Thomas E. Barry	do	do comme 7e do, depuis do jusqu'au do	187	10 0				
John P. Purcell	do	do comme 8e do, depuis do jusqu'au do	150	0 0				
William Bleakley	do	do comme extra. do, depuis do jusqu'au do 365 jours à 15s. par jour	273	15 0				
E. D. Phillips	do	do comme inspecteur et commis à Longueuil, depuis le 1er avr. jusq. au 31 décembre 1857, à £250 par année	187	10 0				
Thomas Bell	do	do comme évaluateur, depuis le 1er janvier jusqu'au do	300	0 0				
William McNider	do	do comme assistant do et gardien de l'entrepôt d'inspection, depuis do jusqu'au do	225	0 0				
John Douglass	do	do comme peseur, depuis do jusqu'au do	150	0 0				
J. B. Routier	do	do comme garde-clefs, depuis do jusqu'au do	150	0 0				
Olivier Loranger	do	do comme assistant do, depuis le 20 mai, jusq. do, à £125 par année.	77	0 6				
<i>Report.</i>			7132	0 11	3930	9 1	12401	42 0 7

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E .		Courant.		Total courant.	
		£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
8 Vic. ch. 4.	W. Scholes.....	7132	0 11	3930	9 1	12401	42 0 7
	do	125	0 0				
	T. Bouthillier.....	50	0 0				
	do	320	0 0				
	do	3467	7 6				
	do	1382	11 9	12377	0 2		
	do	225	0 0				
	do	1310	0 0				
	do	5	0 0				
	do	41	17 0				
	do	27	13 7				
	do	100	0 0				
	do	125	0 0				
	do	75	0 0				
	do	75	0 0				
	do	75	0 0				
	do	75	0 0				
	do	75	0 0	913	0 7		

Montréal.—(Continuation.)

Report.....

Salaires comme garde-magasin et messenger, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1857
 Allocations pour un assistant messenger, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1857
 Pour le mettre en moyen de payer le salaire de 16 visiteurs, pour l'année expirée le 31 décembre 1857
 do de payer les gages des visiteurs, des proposés au pesage et des garde-clefs, pour do
 do papeterie, impressions, frais de port, frais de justice, assurances, loyer des bureaux aux stations incriminées, frais de l'entrepôt d'inspection, octroi pour l'amélioration du carré de la douane, combustible, etc.

New Carlisle.

Salaires comme percepteur, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 déc. 1857.
 Loyer de bureau depuis do jusqu'au do
 do à Carleton, depuis do jusqu'au do
 Service sur eau, depuis do jusqu'au do
 Papeterie, frais de port, loyer de maison, etc., depuis do jusqu'au do.
 Salaires comme préposé au débarquement et visiteur, à Carleton, depuis do jusqu'au do
 do comme commis, depuis do jusqu'au do
 do comme douanier, à Cross Point, depuis do jusqu'au do.
 do comme do à Bonaventure, depuis do jusqu'au do
 do comme do à Hope et Paspebiac, depuis do jusqu'au do.
 do comme do à Port Daniel, depuis do jusqu'au do.
 do comme do à New Richmond, depuis do jusqu'au do.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E .		Courant.		Total courant.	
		£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
	P. P. Russell	240	0 0				
	do	25	0 0				
	do	2	16 6				
	J. Henderson	118	15 0				
	do	1	12 6				
	do	93	15 0				
	Alexander Young			481	19 0		
	J. H. McVey	114	11 8				
	do	78	0 0				
	do	0	17 6				
	F. J. Parker	10	8 4				
	do	85	18 9				
	do			229	16 3		
	J. W. Dunscomb	810	0 0				
	do	323	11 8				
	Louis Massue	460	0 0				
	James A. Green	204	3 4				
	J. P. O'Meara	270	0 0				
	C. E. Allan						
	do	269	7 10				
	A. C. Tachereau	250	0 0				
	C. Cazeau	200	0 0				
	F. Thompson	250	0 0				
	do	31	5 0				
	do	3068	7 10	17932	5 1	12401	42 0 7

Philipsberg.

Salaires comme percepteur, du 1er au 31 décembre 1857
 Loyer de bureau, du do au do
 Papeterie, frais de port, etc., du do au do
 Salaires comme inspecteur, du do au do
 Arrérages de salaire comme do, du 1er au 5 janvier 1856, à £118 15s. par année
 Salaires comme douanier, du 1er janvier au 31 décembre 1857

Polton.

Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 30 novembre 1857, à £125 par année
 Loyer de bureau, du do au 31 décembre 1857
 Peinture d'une enseigne, etc.
 Salaires comme percepteur, du 1er au 31 décembre 1857, à £125 par année.
 do comme douanier, du 1er janvier au 30 novembre 1857, à £93 15s. par année

Québec.

Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857
 Arrérages de salaire comme commissaire des douanes, du 1er avril 1847 au 17 mars 1851, à £165 par année
 do comme inspecteur, du do au do
 do comme assistant do, du 1er juin au do, à £350 par année.
 do comme mesureur do, du 1er janvier au do.
 do comme 1er préposé au débarquement, du 1er janvier au 14 août 1857, à £250 par année, et du 15 août au 31 décembre 1857, à £300 par année
 do comme 2me do, du 1er janvier au 31 décembre 1857
 do comme 3me do, du do au do
 do comme 4me do, du do au do
 Arrérages d'augmentation de salaire, du 1er juillet au 31 décembre 1856, à £250 par année.

Report.....

£

EM VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.			Total courrant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.			
8 Vic. ch. 4.	W. N. Lee	Report.	3068	7	10	17932	5	1	1240142	0	7
	L. Bidoeau	Salaires comme 5me préposé au débarquement, du 1er janvier au 30 avril, à £212 par année, et du 1er mai au 31 décembre 1857, à £187 10s. par année.	195	16	8						
	T. Gauvin	do comme préposé au débarquement, du 1er janvier au 31 déc. 1857	250	0	0						
	N. N. Ross	do comme 1er commis, du do au do	270	0	0						
	J. B. A. Chartier	do comme commis de l'inspecteur, du do au do	270	0	0						
	John McKeedie	do comme commis, du do au do	250	0	0						
	H. Macaulay	do comme do, du do au do	200	0	0						
	F. Valois	do comme do, du do au do	200	0	0						
	N. Balzaretti	do comme do additionnel, du do au do	273	15	0						
	George Campbell	do comme do, 365 jours, à 15s. par jour.	228	2	6						
	F. X. Frenette	do comme évaluateur, du do au do	218	15	0						
	F. X. Méthivier	do comme assistant, du do au do	195	0	0						
	Thomas Lambert	do comme préposé aux arrivages, du do au do	197	10	0						
	James Sealy	do comme 1er garde-clefs et garde-magasin, du do au do	250	0	0						
	Joseph Radford	do comme douanier, à Tadousac, du 1er juin 1856 au 31 décembre 1857, à £61 par année.	96	11	8						
	H. McHugh	do comme vérificateur et peseur, du 1er janvier au 31 déc. 1857	100	0	0						
	A. G. Bowen	do comme concierge et messenger, du do au do	100	0	0						
	George Henderson	Deux années d'arrages de salaire, lorsqu'il faisait partie du personnel de ce port—ordre en conseil du 29 janvier 1857	100	0	0						
	J. W. Danscomb	Pour le mettre en moyen de payer les gages et les comptes de pension des garde-clefs, peseurs et préposés aux arrivages, et l'habillement des visiteurs, pour l'année expirée le 31 décembre 1857	2673	7	6						

do	do	loyer et assurance de la douane et de l'entrepôt d'inspection, pour do	635	0	0						
do	do	do service sur eau, habillement des chatoapiers, pour do	420	0	4						
do	do	Mobilier de bureau, papeterie, impressions, frais de port, comb., etc.	672	10	4	11104	16	10			
	P. Gauvreau	Report.				100	0	0			
	Robert Rogers	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857.	100	0	0						
	do	Loyer de bureau, combustible, et papeterie, du do au do.	20	0	0						
	William Macrae	Report.				120	0	0			
	do	do									
	Léon Fournier	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857.	500	0	0						
	do	Loyer de bureau, du do au do.	50	0	0						
	do	Combustible, frais de port, papeterie, etc., du do au do.	30	7	11						
	do	Salaires comme préposé au débarquement, du do au do.	200	0	0						
	G. R. Andy	Report.				780	7	11			
	do	do									
	do	do									
	S. H. Dickerson	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857.	150	0	0						
	do	Allocation pour transport de malle, du do au do.	10	0	0						
	do	Combustible, etc., du do au do.	7	10	0						
	S. H. Dickerson	Report.				167	10	0			
	do	do									
	do	do									
	C. Bullock	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 31 octobre 1857, à £187 10s. par année.	156	5	0						
	do	Loyer de bureau, du do au do, à £25 par année.	20	16	8						
	do	Combustible, papeterie, etc., pour l'année 1856	8	11	10						
	do	Pour payer au douanier Dixon les frais dans une poursuite pour outrage commis sur ses propriétés.	11	10	0						
	do	Salaires comme percepteur, du 1er novembre au 31 décembre 1857, à £175 par année.	29	3	4						
	do	Loyer de bureau, du do au do.	4	3	4						
	do	Report.	230	10	2	30204	19	10	1240142	0	7

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.		Total courant.	
			£	s. d.	£	s. d.
8 Vic., ch. 4.	D. Curtis, junior.	<i>Report.</i>	250	0	335	18
	do	<i>Branford.</i>	27	0	0	0
	do	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857	49	0	1	0
	do	Loyer de bureau, du do au do	15	0	0	0
	do	Combustible, papeterie, nettoyage de bureau, meubles de bureau, frais de port, etc., du 1er janvier au 31 décembre 1857	187	10	0	0
	J. E. Fitch	Pour payer à T. L. Hammond ses frais de déménagement du port de Dunville à Caledonia, en 1856	156	5	0	0
	T. L. Hammond	Salaires comme inspecteur et commis, du 1er janvier au 31 déc. 1857.	180	0	0	0
	John C. Davis	Salaires comme inspecteur à Caledonia, do au do	864	15	1	0
		do comme préposé au débarquement, do au do				
		<i>Brighton.</i>				
	D. Y. Leslie	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857	150	0	0	0
	do	Loyer de bureau, du do au do	18	0	0	0
	do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., du do au do	6	8	3	0
		<i>Brockville.</i>				
	W. B. Simpson	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre, 1857	460	0	0	0
	do	Arrérages d'augmentation de salaire, entre £300 et £400, du 1er janvier 1850, au 1er janvier 1855, 5 années, à £100 par année	500	0	0	0
	do	Loyer de bureau, du 1er janvier au 31 mars 1857, à £27 par année; et du 1er avril au 31 décembre 1857, à £36 par année	33	15	0	0
	do	Chaloupe de la douane, combustible, papeterie, meubles de bureau, frais de port, etc., pour l'année expirée le 31 décembre 1857	50	6	6	0

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.		Total courant.	
			£	s. d.	£	s. d.
	Joseph Bertrand	Salaires comme inspecteur et commis, du 1er janvier au 31 mars 1857, à £218 15s. par année; et du 1er avril au 31 décembre 1857, à £225 par année	223	8	9	0
	R. A. Kelly	do comme préposé au débarquement, du 1er janvier au 31 mars 1857, à £180 par année	45	0	0	0
	Alexander Stewart	do comme do, du 1er janvier au 31 décembre 1857	156	5	0	0
	Charles Sibbald	do comme do, du 14 janvier au do, à £166 6s. par année	150	12	2	0
	William M. Dunham	do comme douanier, du 1er janvier au 31 décembre 1857	87	10	0	0
	C. M. Kelly	do comme do, du 1er janvier au 31 juillet 1857, à £75 par année	43	15	0	0
		<i>Burwell.</i>				
	J. S. Reade	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 30 novembre 1857, à £200 par année	183	6	8	0
	do	Loyer de bureau, combustible, papeterie, frais de port, etc., du 1er janvier au 31 décembre 1857	12	10	0	0
	P. Bennett	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857, à £225 par année	18	15	0	0
	do	Montant alloué pour frais de déménagement à Ganaoque et au Port Stanley, et pour retourner à ce port	8	0	9	0
	do	Frais de port, papeterie, etc., du 1er janvier au 31 décembre 1857	0	10	7	0
	J. Cowan	Salaires comme préposé au débarquement, du 1er janvier au do	93	15	0	0
	C. Treble	do comme 2nd do, à Houghton Centre, du do au do	100	0	0	0
		<i>Bytown.</i>				
	Duncan Graham	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857	350	0	0	0
	do	Loyer de bureau, du 26 novembre 1856, au 26 mai 1857, à £20 par année; et du 27 mai au 30 octobre 1857, à £30 par année	22	18	4	0
	do	Pour le mettre en état de payer un messenger, du 1er janvier au 31 décembre 1857	8	10	0	0
	do	Combustible, papeterie, frais de p., meubles de bureau, etc., du do au do	29	16	11	0
	Archibald Douglass	Salaires comme inspecteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857	210	0	0	0
	Alexander Heney	do comme préposé au débarquement, du do jusqu'au do	125	0	0	0
	John Little	do comme do, du do jusqu'au do	112	10	0	0
		<i>Report.</i>	858	15	3	0
			36	25	6	9
			1240	142	0	7

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
8 Vic. ch. 4.		<i>Bytown.</i> —(Continuation.)						
		<i>Report.</i>				1240	142	0 7
	Donald Graham	Salaires comme commis, du 1er janvier au 31 décembre 1857.	858	15	3	367	25	6 9
	W. H. Gibson	do comme douanier, depuis du jusqu'au do	100	0	0			
		<i>Chatham.</i>	100	0	0	1058	15	3 8
	W. Cosgrove	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857	250	0	0			
	do	Loyer de bureau, du do au do	50	0	0			
	do	Frais de déménagement de son bureau	4	17	6			
	W. A. McCrae	Salaires comme inspecteur, du 1er janvier au 30 septembre 1857, à £175 par année.	131	5	0			
	John G. Pemcfather	do comme do du 1er novembre au 31 décembre 1857, à £162 10s. par année	27	1	8			
	George Duck	do comme do à Morpeth, du 1er janvier au 31 décembre 1857	100	0	0			
	Arthur L. Hill	do comme préposé au débarquement, du do au do	125	0	0			
	A. R. McGregor	do comme do à Hanover, du do au do	100	0	0			
	H. Van Allan	do comme commis, du do au do	100	0	0			
	Thomas Cartier	do comme douanier, embouchure de la rivière Thames, du do au do	25	0	0	913	4	2 2
		<i>Chippawa.</i>						
	F. H. Haycock	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857	250	0	0			
	do	Loyer de bureau, du do au do	25	0	0			
	do	Combustible, papeterie, nettoyage de bureau, frais de port, etc., do do.	10	19	7			
	George Twomey	Salaires comme préposé au débarquement et commis, du do au do.	175	0	0			
	John Radcliff	do comme do et visiteur, du do au do	93	15	0			
	A. Delmage	do comme douanier, du do au do	93	15	0			
		<i>Clifton.</i>						
	G. McMicken	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 11 décembre 1857, à £250 par année.	236	8	3			
	do	Loyer de bureau, du 1er janvier au 31 décembre 1857	100	0	0			
	do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., du do au do	60	17	8			
	do	Pour le mettre en moyen de payer les services de D. G. Wilson du 1er au 31 janvier 1857, à £120 par année	10	0	0			
	do	do de payer les services d'un porteur, durant do	30	0	0			
	William Leggett	Salaires comme inspecteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857	250	0	0			
	W. W. Austey	do comme 1er commis, du do au do	187	10	0			
	E. A. Stolt	do comme 2me do, du do au do	150	0	0			
	H. B. Rogers	do comme préposé au débarquement, du do au do	150	0	0			
	George Liddle	do comme do, du do au do	125	0	0			
	William Eden	do comme do, du do au do	125	0	0			
	John Smeaton	do comme do, du do au do	125	0	0			
	John E. Cannon	do comme préposé temporaire au débarquement, du 1er janvier au 28 février 1857, à £120 par année.	20	0	0			
	do	do comme préposé au débarquement, du 1er mars au 31 décembre 1857, à £125 par année	104	3	4			
	John McDonald	do comme inspecteur à la traverse de Niagara, du 1er janvier au 31 décembre 1857	187	10	0			
	do	Loyer de bureau, du do au do	12	10	0	1873	19	3 8
		<i>Cobourg.</i>						
	W. H. Kitson	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857	325	0	0			
	do	Loyer de bureau, du do au do	25	0	0			
	do	Combustible, frais de port, papeterie, etc., à Cobourg, et hors du port de Peterborough, du do au do	51	15	5			
	do	Pour le mettre en moyen de payer les frais de déménagement de T. Bryan du port d'Hamilton à celui-ci.	6	0	0			
	do	do William Benson du port Dunnville à do	25	17	5			
	A. Dixon	Salaires comme inspecteur, du 1er janvier au 11 novembre 1857, à £212 10s. par année	183	12	6			
	William Eenson	do comme do, du 1er octobre au 31 décembre 1857, à £225 par année	56	5	0			
	T. Fortye	do comme do, à Peterborough, du 1er janvier au do	218	15	0			
		<i>Report.</i>	892	5	4	41219	15	0 7

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
		<i>Clifton.</i>						
	G. McMicken	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 11 décembre 1857, à £250 par année.	236	8	3			
	do	Loyer de bureau, du 1er janvier au 31 décembre 1857	100	0	0			
	do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., du do au do	60	17	8			
	do	Pour le mettre en moyen de payer les services de D. G. Wilson du 1er au 31 janvier 1857, à £120 par année	10	0	0			
	do	do de payer les services d'un porteur, durant do	30	0	0			
	William Leggett	Salaires comme inspecteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857	250	0	0			
	W. W. Austey	do comme 1er commis, du do au do	187	10	0			
	E. A. Stolt	do comme 2me do, du do au do	150	0	0			
	H. B. Rogers	do comme préposé au débarquement, du do au do	150	0	0			
	George Liddle	do comme do, du do au do	125	0	0			
	William Eden	do comme do, du do au do	125	0	0			
	John Smeaton	do comme do, du do au do	125	0	0			
	John E. Cannon	do comme préposé temporaire au débarquement, du 1er janvier au 28 février 1857, à £120 par année.	20	0	0			
	do	do comme préposé au débarquement, du 1er mars au 31 décembre 1857, à £125 par année	104	3	4			
	John McDonald	do comme inspecteur à la traverse de Niagara, du 1er janvier au 31 décembre 1857	187	10	0			
	do	Loyer de bureau, du do au do	12	10	0	1873	19	3 8
		<i>Cobourg.</i>						
	W. H. Kitson	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857	325	0	0			
	do	Loyer de bureau, du do au do	25	0	0			
	do	Combustible, frais de port, papeterie, etc., à Cobourg, et hors du port de Peterborough, du do au do	51	15	5			
	do	Pour le mettre en moyen de payer les frais de déménagement de T. Bryan du port d'Hamilton à celui-ci.	6	0	0			
	do	do William Benson du port Dunnville à do	25	17	5			
	A. Dixon	Salaires comme inspecteur, du 1er janvier au 11 novembre 1857, à £212 10s. par année	183	12	6			
	William Eenson	do comme do, du 1er octobre au 31 décembre 1857, à £225 par année	56	5	0			
	T. Fortye	do comme do, à Peterborough, du 1er janvier au do	218	15	0			
		<i>Report.</i>	892	5	4	41219	15	0 7

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.		Total courant.	
			£	s. d.	£	s. d.
8 Vic. ch. 4.	T. Fortye.....	Loyer de bureau à Peterborough, du 1er janvier au 31 décembre 1857.....	12	10	0	
	A. N. Striker.....	Salaires comme préposé au débarquement, du 1er janvier au 30 novembre 1857, à £150 par année.....	137	10	0	
	Thomas Bryan.....	do do, du 1er septembre au 31 décembre 1857, à £125 par année.....	41	13	4	
	Thomas Parke.....	Colborne. Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857.....	62	10	0	
	do.....	Combustible, frais de port, etc., du do au do.....	2	14	5	
	J. W. Vernor.....	Salaires comme inspecteur, du do au do.....	100	0	0	
	J. S. Schofield.....	do comme préposé au débarquement, du do au do.....	50	0	0	
	G. C. Wood.....	Cornwall. Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 8 juin 1857, à £125 par année.....	54	16	6	
	do.....	Papeterie et frais de port, du do au do.....	1	6	3	
	J. G. Pennefather.....	Salaires comme inspecteur et percepteur temporaire, du 1er février au 30 septembre 1857, à £150 par année; et du 1er au 31 octobre 1857, à £162 10s. par année.....	113	10	10	
	do.....	Loyer de bureau, du 1er janvier au 31 décembre 1857.....	15	0	0	
	do.....	Payé à William Robinson, loyer de bureau au port de la Rivière aux Raisins, du 1er avril au 31 mai 1857, à £20 par année.....	3	6	8	
	do.....	Papeterie, frais de voyage, frais de port, etc.....	7	16	3	
	R. K. Bullock.....	Salaires comme percepteur, du 1er octobre au 31 décembre 1857, à £200 par année.....	50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	
			3	6	8	
			7	16	3	
			50	0	0	
			54	16	6	
			1	6	3	
			113	10	10	
			15	0	0	

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
8 Vic. ch. 4.	D. Lawson	Report.	48353	18	0	1210142	0	7
	do	Goderich.						
	do	Salaire comme percepteur, du 1er janvier 31 au décembre 1857	150	0	0			
	do	Loyer de bureau, du do au do	15	0	0			
	do	Pour le mettre en moyen de payer les services de B. Wilson, du 28 septembre 1856 au 30 juin 1857, 276 jours, à 6s. 3d. par jour.	86	5	0			
	J. G. Pennecfather	Salaire comme préposé au débarquement, du 25 novembre 1856 au 31 janvier 1857, à £125 par année	22	16	7			
	J. McIntosh	do, du 1er janvier au 3 février 1857, à £100 par année	9	8	10			
	Richard McIntosh	do, du 24 février au 31 décembre 1857, à £100 par année	85	0	0			
	J. W. Jones	do comme douanier, du 1er janvier au do	62	10	0			
		Grafton.						
	S. S. Walsh	Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857	125	0	0			
	do	Loyer de bureau, du do au do	12	0	0			
	do	Combustible, etc., du do au do	6	5	0			
		Guelph.						
	John Harland	Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 23 juillet 1857, à £150 par année	84	5	6			
	do	Papeterie, frais de port, etc., du do au do	2	11	6			
	Edward Carthew	Salaire comme préposé au débarquement, du 23 décembre 1856 au 30 septembre 1857, à £100 par année	77	15	7			
	do	do comme percepteur, du 1er octobre au 31 décembre 1857, à £250 par année	37	10	0			

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
	Alexander Smith	do	52	1	8			
		Hamilton.						
	John Davidson	Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857	560	0	0			
	do	Loyer de bureau, du do au do	100	0	0			
	do	do gardes-clefs, du do au do	10	0	0			
	do	do à Wellington Square, du do do	15	0	0			
	do	Montant payé lui pour les services de commis surnuméraires, préposés au débarquement, etc., du do au do	232	17	6			
	do	Combustible, frais de voyages, papeterie, frais de port, annonces, etc., du do au do	268	4	9			
	William Pring	Salaire comme inspecteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857	300	0	0			
	Hector Munro	do comme do à Galt, du do au do	250	0	0			
	James Wilson	do comme do à Preston, du do au do	175	0	0			
	H. Lennep	do comme sous-percepteur, à Wellington Square, du do au do	175	0	0			
	J. W. Mills	do comme évaluateur du do au do	218	15	0			
	William Beatty	do comme 1er commis, du do au do	250	0	0			
	W. Hunt	do comme 2nd do du do au do	150	0	0			
	C. R. M. Sewell	do comme 3e do du do au do	137	10	0			
	F. Shepherd	do comme commis dans le bureau de l'inspecteur, du do au do.	137	10	0			
	J. S. Amos	do comme garde-clefs, du do au do	150	0	0			
	J. Wetherall	do comme 1er préposé au débarquement, du do au do	125	0	0			
	Robert McDonnell	do comme 2nd do du do au do	125	0	0			
	Thomas Bryan	do comme 3e do du do au 31 août 1857, à £125 par année	83	6	8			
	C. M. Kelly	do do du 1er au 31 août 1857, à £100 par année; et du 1er septembre au 31 décembre, 1857 à £125 par année	50	0	0			
	R. F. Nellis	do comme préposé au débarquement, à Galt du 1er janvier au do.	125	0	0			
	Alexander Smith	do comme do à Preston, du do au 30 juillet, à £125 par année	72	18	4			
	Lewis Lewis	do comme do du 1er janvier au 31 décembre 1857	125	0	0			
	George Maxwell	do comme douanier à Grimsby, du 1er janvier au 31 octobre 1857, à £93 15s. par année	78	2	6			
	William Agnew	do comme visiteur et emballeur, du 1er janvier au 31 décembre 1857.	93	15	0			
		Report	4007	19	9	49181	10	8
						1240142	0	7

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.			Total courant.						
			£	s.	d.	£	s.	d.				
6 Vic., ch. 4.	William Stevenson	Hamilton.—(Continuation.) <i>Report</i>	4007	19	9	4918	10	8	12401	42	0	7
		Salaires comme messenger, du 1er janvier, au 31 décembre 1857.....	93	15	0	4101	14	9				
	M. W. Whitehead	<i>Hope</i> . Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857.....	300	0	0							
	do	Loyer de bureau, du do au do.....	25	0	0							
	do	Combustible, papeterie, meubles de bureau, impressions, taxe, frais de port, etc., etc., du do au do.....	22	5	1							
	William McDonald	Payé à P. Gaul pour serv. addition., comme prép. au débarq. en 1856. Salaires comme inspecteur, du 22 décembre 1856, au 31 décembre 1857 à £150 par année.....	25	0	0							
	H. Forbes	do comme commis, du 1er janvier au 31 décembre 1857.....	154	1	6							
	P. Gaul	do comme préposé au débarquement, du do au do.....	187	10	0							
			125	0	0	838	16	7				
	James Hopekirk	<i>Kingston</i> . Salaires comme percepteur, du 1er janvier, au 31 décembre 1857.....	560	0	0							
	do	Arrrages d'augmentation de salaire, entre £500 et £550, du 1er janvier 1847 au 31 décembre 1854, 8 ans, à £50 par année.....	400	0	0							
	do	Loyer de bureau, du 1er janvier au 31 décembre 1857.....	125	0	0							
	do	Arrrages de do, pour l'année 1856.....	114	3								
	do	Combust. papet., frais de port, et salaire du gard. de bur. etc., pour do.	111	13	0							
	do	Combustible, papeterie, impressions, frais de port, eau, annonces, soins de la douane, etc., du 1er janvier au 31 décembre 1857.....	133	10	8							

James Wright	do	do	250	0	0									
W. R. Mingay	do	do	218	15	0									
J. S. Smith	do	do	187	10	0									
S. D. Fowler	do	do	187	10	0									
G. H. Deltor	do	do	187	10	0									
Daniel Lynch	do	do	150	0	0									
E. McColl	do	do	125	0	0									
Thomas Meagher	do	do	125	0	0									
Joseph Kidd	do	do	125	0	0									
J. W. Little	do	do	78	5	0									
A. M. F. McCrae	do	do	78	2	6									
Peter Gunn	do	do	15	12	6				3060	2	11			
James King	do	do	100	0	0									
J. Wigfield	do	do	50	0	0									
J. Wright	do	do	50	0	0				200	0	0			
J. B. Strathy	do	do	300	0	0									
do	do	do	74	3	4									
do	do	do	70	13	7									
Thomas Cronyn	do	do	66	10	0									
Darius Doty	do	do	200	0	0									
J. Scanlan	do	do	187	10	0									
Richard Irvine	do	do	156	5	0									
	do	do	125	0	0									
R. Abbott	do	do	115	11	2									
	do	do	150	0	0									
			1445	13	1				57382	4	11	1940142	0	7
		<i>Report</i>												

EM VERTU DE QUE LE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
8 Vic. ch. 4.		<i>Report</i>	61217	5	6	1240142	0	7
		<i>Oshawa.</i>						
	Christopher Walsh.....	Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857.....	156	5	0			
	Richard Welch.....	do comme préposé au débarquement, du do au do.....	100	0	0			
	W. A. Stephens.....	Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857.....	137	10	0			
	do.....	Loyer de bureau, combustible, papeterie, etc., du do au do.....	12	10	0			
	George Ironside.....	Salaire comme préposé au débarquement à Manitoulin, du do au do.....	50	0	0			
		<i>Paris.</i>						
	William Murphy.....	Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857.....	235	0	0			
	do.....	Papeterie, frais de port, etc., du do au do.....	10	4	10			
	do.....	Payé à W. H. Dixon pour services, du 1er janvier au 15 février 1857, 44 jours, à 7s. 6d. par jour.....	16	10	0			
	J. O. B. Scully.....	Salaire comme inspecteur, du do au 31 décembre 1857.....	137	10	0			
	Jasper Murphy.....	do comme préposé au débarquement, du 1er jusqu'au 30 avril 1857, à £125 par année.....	10	8	4			
	R. G. Warren.....	do comme do, du 1er mai jusqu'au 31 décembre 1857, à do.....	83	6	8			
		<i>Penetanguishene.</i>						
	William Simpson.....	Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857.....	482	19	10			
		<i>Picton.</i>						
		Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857.....	75	0	0			

J. P. Roblin.....	Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857.....	156	5	0				
do.....	Loyer de bureau, du do au do.....	15	0	0				
do.....	Combustible, papeterie, frais de port, etc., du do au do.....	3	7	3				
J. P. Clute.....	Salaire comme préposé au débarquement et visiteur, du do au do.....	100	0	0				
	<i>Prescott.</i>							
A. Jones.....	Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857.....	218	15	0				
do.....	Loyer de bureau, du do au do.....	25	0	0				
do.....	Pour le mettre en moyen de payer les frais de déménagement de W. Robinson du port extérieur de Lanester à celui-ci.....	7	15	0				
do.....	Combustible, papeterie, nettoyage, etc., de bureau, taxe, frais de port, etc., du 1er janvier au 31 décembre 1857.....	76	7	9				
P. Carberry.....	Salaire comme inspecteur et commis, du do au do.....	250	0	0				
W. Robinson.....	do comme commis, du 1er avril au 31 décembre 1857, à £137 10s. par année.....	103	2	6				
J. D. Askin.....	do comme do, du 1er janvier au do.....	125	0	0				
A. Home.....	do comme préposé au débarquement, du do au do.....	156	5	0				
W. Armstrong.....	do comme 2me do, du do au do.....	125	0	0				
W. Gerolds.....	do comme 3me do, du do au do.....	125	0	0				
J. Wilson.....	do comme do additionnel, du 4 août au do, à £100 par année.....	41	0	1				
	<i>Queenston.</i>							
P. B. Clement.....	Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857.....	187	10	0				
do.....	Loyer de bureau, du do au do.....	15	0	0				
do.....	Combustible, papeterie et loyer de bureau au pont, du do au do.....	16	16	7				
Arthur Shaw.....	Salaire comme inspecteur, du do au do.....	93	15	0				
Simon Purdon.....	do comme préposé au débarquement, du do au do.....	125	0	0				
	<i>Rivière aux Raisins.</i>							
William Robinson.....	Salaire comme percepteur, pour le quartier expiré le 31 mars 1857, à £75 par année.....	18	15	0				
do.....	Loyer de bureau, pour do, à £20 par année.....	5	0	0				
	<i>Report</i>	64221	4	6				
		23	15	0				
		1240142	0	7				

No. 12.—(Continuation.)

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Total courant.		Courant.		Total courant.	
		£	d.	£	d.	£	d.
	<i>Report</i>			64221	4 6	1240142	0 7
	<i>Rouveau.</i>						
H. Hugh Calder	Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857.....			125	0 0		
	<i>Roman.</i>						
H. Acton	Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857.....	175	0 0				
do	Loyer de bureau, du do au do.....	9	10 0				
do	A compte de la chaloupe de la douane, combustible, papeterie, menbles de bureau, frais de port, etc., du do au do.....	12	8 9	196	18 9		
	<i>Sirnia.</i>						
Thomas Forsyth	Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857.....	156	5 0				
do	Loyer de bureau, du do au do.....	37	10 0				
do	Combustible, papeterie, etc., etc., du do au do.....	18	13 5				
D. C. O'Brien	Salaire comme inspecteur, du do au do.....	137	10 0				
H. McNaughton	Salaire comme douanier, du do au do.....	93	15 0				
J. Cutler	do comme proposé au débarquement, du 1er octobre au 31 décembre 1857, à £125 par année.....	31	5 0	474	18 5		
	<i>Saugeen.</i>						
J. B. O'Connor	Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857.....	125	0 0				
do	Loyer de bureau, du do au do.....	12	10 0	137	10 0		
	<i>Sault Ste. Marie.</i>						
Joseph Wilson	Salaire comme percepteur, du 1er janvier, au 31 décembre 1857.....	125	0 0				

3 Vic. ch. 4.

do	Loyer de bureau, du do au do	10	0 0				
do	Combustible, frais de port, papeterie, chargé sur armoire de sûreté, etc., du do au do	8	0 9 7				
do	Chaloupe de la douane, voiles et leur grément	26	19 7				
do	Ses frais de voyage à Michicopitan, et ceux de quatre hommes, aller et revenir, et visite aux minières de Bruce, durant l'année expirée le 31 décembre 1857.....	31	7 6				
do	A compte des dépenses de la douane aux minières de Bruce, droits sur une armoire de sûreté, durant le trimestre, expiré le 31 déc. 1856	25	2 5				
John Bowker	Salaire comme proposé au débarquement, du 1er janv. au 31 déc. 1857.	125	0 0				
H. Pilgrim	do comme do du 11 octobre 1856, au 31 décembre 1857, à £75 par année.....	92	14 5	444	4 8		
	<i>Stanley.</i>						
Matthew Child	Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857.....	300	0 0				
do	Loyer de bureau, du 6 octobre 1856, au 31 décembre 1857, à £25 par année.....	31	5 0				
do	Combustible, papeterie, frais de port, nettoyage de bureau, frais de voyage, réparations et menbles de bureau, pour l'année expirée le 31 décembre 1857.....	31	14 5				
do	Pour le maître en moyen de payer à J. Hemphill ses frais de déménagement du port de Niagara à celui-ci.....	14	11 0				
Philo Bennett	Salaire comme inspecteur, du 1er janvier au 31 mars 1857, à £187 10s par année.....	46	17 6				
J. Hemphill	do comme do, du 1er avril au 31 décembre 1857 à do.....	140	12 6				
W. H. Higan	do comme commis, du 1er janvier au do.....	218	15 0				
Charles Fraser	do comme prép. au débarq. au port de Bruce, du do au do.....	150	0 0				
W. McKenzie	do comme do à St. Thomas, du 1er octobre au 31 décembre 1857, à £125 par année.....	31	5 0	965	0 5		
	<i>Stratford.</i>						
James Orr	Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 31 décembre 1857.....	150	0 0				
do	Meubles de bureau, papeterie, frais de port, etc., du do au do.....	10	0 10				
R. G. Warren	Salaire comme proposé au débarquement, du do au 30 avril 1857, à £125 par année.....	41	13 4	665	64 16 9	1240142	0 7
	<i>Report</i>	201	14 2				

EM VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
8 Vic. ch. 4.	S. Y. Chesley.....	Payé aux sauvages de St. Régis, la rente du terrain sur lequel la douane est située au port St. Régis, pour les années 1855 et 1856.....	1778	0	10	1240	142	0
	James McVey.....	Services se rattachant au steamer sur le lac Memphremagog, 1852, 3, 4, et 5.....	7	10	0			
	Alexander Fitch.....	Abonnement au New-York Spectator, pour divers percepteurs de douane et le bureau de l'inspecteur général, jusqu'au 1er juillet 1857.....	45	0	0			
	Hutchinson et Cie.....	Armoires de sûreté pour les douanes.....	46	14	3			
	E. Darrow et Frères.....	14 petites presses à imprimer, do.....	779	7	6			
	do.....	Etiappes pour la douane.....	38	5	8			
	Clark Ross.....	Services touchant l'enquête à l'égard de la douane à Toronto, du 24 juillet au 30 novembre 1857, à 15s. par jour.....	14	0	0			
	John Walls.....	Salaires comme messager, branche des douanes, bureau de l'inspecteur général, pour l'année expirée le 31 décembre 1857.....	97	10	0			
	D. Graham.....	Pour le mettre en moyen de payer le loyer de l'entrepôt des marchandises amencées par le chemin de fer de Prescott et Ottawa.....	93	15	0			
	F. G. Scott.....	do do dépenses contingentes du département de l'inspecteur général.....	9	0	0			
	J. R. Nash.....	do.....	300	0	0			
	R. S. M. Bouchette.....	Pour mettre le percepteur du port de Montréal en moyen de rembourser à J. Holland, et à l'ancienne société de Holland et Matthewson, le montant des droits par eux payés.....	550	0	0			
	James Hall.....	Remise de droits sur des marchandises dégragées de saisie au port de Toronto.....	8	12	5			
	G. F. DeRottenburg.....	Pour le mettre en moyen de rembourser à MM. Lyman, Brooner et Oswald, les droits par eux payés sur des habillements pour la milice.....	75	17	11			
			£	s.	d.	£	s.	d.
			52	2	4			

	Courant.			Total courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
do	418	5	3	4261	18	10
do	2866	4	0			
do	39	8	9			
do	5	1	8			
do	8	16	8			
do	0	1	4			
do	0	12	9			
do	55	6	10			
do	37	17	1			
do	33	14	2			
do	3	6	5			
do	54	10	3			
do	127	13	3			
do	28	18	1			
do	2	8	8			
do	9	16	5			
do	16	5	0			
do	0	16	6			
do	13	12	10			
do	30	2	3			
do	2	10	0			
do	3386	2	11	83261	2	
				1240	142	0
				7		

Droits remis.

do	54	15	2
do	27	3	4
do	11	14	0
do	10	0	6
do	15	0	3
do	16	6	11
do	15	17	6
do	97	19	6
do	15	17	6
do	18	6	8
do	8	16	1
do	72	5	6

Report.....£

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
8 Vic. ch. 4.	R. Caley	Canal Welland.—(Continuation.)	10917	3	1801111	0	0	0	1340142	0	7
	Thomas Adams	Report	9111	10	113	9	0				
	do	Frais de port, papeterie, etc., pour l'année 1857.	10281	10	7						
	do	Pour le mettre en moyen de payer les gages des éclusiers, etc., sur ce canal, pour l'année expirée le 31 décembre 1857.	3439	11	8						
	John Hara	do	1032	18	5						
	Cook et Berryman	do	1654	7	6						
	D. Williams	do	52	0	0						
	A. Murray	do	12	0	1						
	John O'Connor	do	21	10	11						
	Chauncey Yule	do	846	18	6						
	W. H. Collier	do	343	0	1						
	John Rae	do	10	14	6						
	William Beatty	do	127	10	10						
	Ceester Demare	do	1178	5	11						
	Joseph Fegan	do	662	13	4						
	J. et J. Abbray	do	76	18	5						
	David Leitch	do	739	6	3						
	James Oldfield	do	32	8	0						
	Hendershot et Schwaller	do	12	1	4						
	Donaldson et Andrews	do	49	14	1						
	John Blair	do	23	10	6						
	A. Delany	do	166	7	6						
	O. P. Phelps	do	146	15	8						
	Tucker et Rannie	do	13	18	4						
	John Grenville	do	90	17	7						
	P. et J. Phelps	do	210	16	7						

S. Smiley	do	1063	1	6							
J. W. Johnston	do	39	15	5							
Thomas Graham	do	10	12	6							
S. Ansdon	do	99	16	8							
L. McCallum	do	43	1	9							
A. Lattimore	do	28	2	6							
Boomer, frères et Cie.	do	194	0	10							
Chisholm et Minor	do	32	2	3							
William Marshall	do	23	18	9							
W. J. et J. McCalla	do	28	4	11							
T. G. Ridout, caissier de la banque du H.C.	do	55	10	0				27	11	2	
James Cummings, bailli de la municipalité de Chippawa	do	285	14	8							
G. McMicken	do	350	11	3				636	5	11	2
George Ellis	do	187	10	0							
do	do	18	0	0							
do	do	2762	9	4							
		2067	19	4							
											29663 17 2
											1323005 10 3

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.			Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.			
		<i>Report.</i>				7453	19	11	1390657	3	3
		<i>Arpentage.—Ouest.</i>									
	T. N. Molesworth.	Balance de l'arpentage du site de ville de Wingham.	2	18	6						
	J. S. Peterson	A compte de des townships Herschell, Montague, Wicklow, et McClure.	1300	0	0						
	J. L. P. O'Hanly	Balance de do d'Algona.	852	12	9						
	J. Johnston	A compte de do de Limerick, Wollaston, Dunningannon, et Faraday, sur le chemin d'Hastings.	325	0	0						
	H. O. Wood	do de do de Brighel.	643	12	1						
	W. Deane	do de do de Galway, Cavendish et Anstruther.	1122	16	1						
	Robert Hamilton	do de do de Somerville.	18	0	3						
	W. H. Deane	do de do de Buchanan.	617	5	0						
	Thomas F. Bower.	do de do de Tudor.	850	0	0						
	A. B. Perry	do de do de Denhigh.	186	3	6						
	J. A. Snow	Balance de do de Barrie.	830	12	11						
	John Kerr	A compte de do de Sebastopol.	250	4	9						
	T. F. Gibbs	do de do du site de ville dans Greenock et Brant.	46	1	3						
	C. Rankin	do de do du township de Ashby.	930	0	0						
	R. Gilmour	Balance de do de Muskoka.	636	2	10						
	A. P. Savigny	do de do de la reserve A, reserve de la douane, Southampton.	11	1	8						
	J. K. Roche	A compte de do de terres au sud du lac Nipissing.	250	0	0						
	D. Sinclair	do de do du township de Draper.	380	0	0						
	do	do de do des terres au sud du lac Nipissing et de French River.	450	0	0						
	A. B. Perry	Balance de do de Matawan, Nipissing, et chemin de ligne de French River.	56	13	7						
	John Lindsay	do de do du township de Kaldor.	181	11	3						
		A compte de do du de Peterborough et Victoria.	100	0	0						

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.			Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.			
		<i>Report.</i>				12898	16	5	1390657	3	2
		<i>Exploration de Chemins.—Canada Est.</i>									
	William Fitzgerald.	do de do sud de do	100	0	0						
	F. Jones	do de do de Ontario sud	768	0	0						
	A. B. Perry	do de do d'Abinger	240	0	0						
	Quentin Johnstone.	do de do de Limerick.	1300	0	0						
	J. Ryan.	do de do de Macaulay.	470	0	0						
	L. Desaulniers	Chemin du township de Cathcart	219	0	0						
	Jetté Leprohon.	do de do de Brandon	813	4							
	L. H. LeBel	Chemin de Fleurian, comté de Rimouski	215	0	0						
	A. Boa	Chemin jusqu'à Howard, en arrière de Lachute	210	0	0						
	J. J. Roney	do de do de la Rivière Gatineau	74	13	9						
	E. Casgrain	do de do de Buckland à Kempt	50	0	0						
	L. G. Fortin	do de do do	125	0	0						
	C. A. Verrault	do de do do	115	0	0						
	F. Bélanger	do de do do	65	0	0						
	C. J. Bouchette	do de Masham à Desert	215	0	0						
	C. A. Verrault	do d'Elgin	712	6							
	L. Dufresne	do de la Rivière Noire à Iberville	3	5	0						
	D. S. Ballentyne	do de do de la Rivière Noire à Iberville	115	0	0						
	V. Desrochers	do township de Woodbridge.	1114	0	0						
	R. Oughtrel	do dans Barford et Hereford	25	15	0						
	A. Ross	do dans Buckland	1115	0	0						
	P. C. Rivard	do de Hunterstown à Matawin	40	4	4						
	J. P. Derry	do de Rochemont à la Rivière Batisseau	62	17	6						
		<i>Exploration de Chemins.—Canada Ouest.</i>				939	14	5			
	C. Unwin	Chemin du lac Simcoe à la Rivière Muskoka.	560	8	4						
	M. Deano	do en arrière de Summerville.	96	17	3						
	A. Snow	do de Mississippi.	325	0	0						
	Diverses personnes.	<i>Annouces de la Couronne.</i>				982	5	7			
	do	Annouces, Canada Est, pour l'année 1857.	287	15	2						
		do Canada Ouest, pour do	1361	8	10						
		<i>Report.</i>	23894	0	4	1619	4	0	1390657	3	2

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
		<i>Report</i>	23894	0	4	1390657	3	2
		<i>Scrip de terres.</i>						
	Diverses personnes	Somme payée durant l'année 1857, Canada Est	25	0	0			
	do	do Oueſt	65	0	0			
	Diverses personnes	<i>Scrip de Militiens.</i>						
		Cette ſomme payée en 1857	90	0	0			
		<i>Inspections des Agences.</i>						
	T. Bouthillier	Salaires comme inspecteur des agences, Canada Est, pour l'année 1857.	460	0	0			
	do	do	187	10	0			
	do	Dépenses contingentes, pour do	155	18	0			
	David Gibson	A compte de salaire, frais de voyage, et dépenses contingentes comme inspecteur des agences, Canada Oueſt, pour les années 1855, 1856, et jusqu'au 1er déc. 1857, y compris le sal. d'un commis.						
		<i>Inspections de la Couronne.—Est.</i>						
	C. J. Kempt	Inspection des lots 21 et 22, township d'Ely	3	0	0			
	R. Oughtred	do dans Barnston	3	0	0			
	E. Eath	do dans Thorn et Clarendon.	8	15	0			
		<i>Inspections de la Couronne.—Oueſt.</i>						
	John Alexander	Inspection de lots dans Melancthon	3	0	0			
	E. Malcom	do de terres dans Norfolk, Elgin et Middlesex	4	1	0			

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
		<i>Report</i>	20827	17	5	1390657	8	2
		<i>Salaire.</i>						
	Henry Smith	do dans Grantham et Pelham, et à Fort Erié	4	10	0			
	J. Morris	do lot 12, de concession, Montague	4	7	6			
	C. Brady	do 6e et 7e concessions, Chatham						
		<i>Bureau des Examineurs d'Arpenteurs.</i>						
	A. Wallace	Montant de ses services aux examens, durant l'année 1857, Canada Est	76	5	0			
	F. F. Passmore	do do do Canada Oueſt	141	5	0			
		<i>Salaire.</i>						
	Joseph Cauchon	Quatre mois de salaire comme commissaire des terres de la couronne, jusq. 30 avril 1857, à £1250 p. ann.	416	13	4			
	Andrew Russell	Salaires comme premier arpenteur et dessinateur ouest, du 1er janvier jusqu'au 17 juillet, à £460, et comme sous-commissaire, du 18 juillet jusqu'au 31 décembre 1857	547	3	9			
	Joseph Bouchette	do comme do est, du do jusqu'au do, et comme sous-arpenteur général, du do jusqu'au do, à £600 par année	524	8	8			
	William Ford	Une année de salaire comme comptable, jusqu'au 31 décembre 1857	402	10	0			
	E. T. Fletcher	do do comme arpenteur et dessinateur, jusqu'au do, y compris £25 d'arrérages	325	0	0			
	Thomas Devine	do do do do, jusqu'au do, y compris £25 d'arrérages	325	0	5			
	G. G. Dunlevé	do do do do, jusqu'au do, y compris arrérages et une avance de £67 18s. 4d	342	18	4			
	J. H. Bridgeland	do do do do, jusqu'au do	200	0	0			
	E. Fox	Salaires comme commis temporaire, du 28 septembre jusqu'au 31 décembre 1857, à £200 par année	51	13	4			
	J. F. Bouchette	Une année de comme dessinateur, jusqu'au do, à £250, y compris arrérages et une avance de £19 10s. 6d.	269	10	6			
	S. P. Boaset	do do do do, jusqu'au 31 décembre 1857, à £225 par année, y compris arrérages de £20 10s.	245	10	0			

L'AS VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	SERVICE.	Total courant.			Courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
		<i>Salaires.—(Continuation.)</i>						
		<i>Report.</i>						
	F. A. Têtu	Salaire comme dessinateur, du 12 juin au 31 décembre 1857, à £150 par année	3650	8	4	26823	17	5
	J. R. Jack	do do temporaire, du 10 septembre au do, à 12s. 6d. par jour	82	8	4			
	William Spragg	Une année de salaire comme surintendant des ventes de terres, jusqu'au do	32	10	0			
	William McD. Dawson	Salaire comme do des bois et forêts, du 1er janvier au 30 novembre 1857, à £460 par année	160	0	0			
	Thomas Hector	Une année de salaire comme commis de 1re classe, jusqu'au 31 décembre 1857	421	13	4			
	H. J. Jones	Salaire comme do du 1er janvier au 17 juillet, à £300, et du 18 juillet au 31 décembre 1857, à £340 par année	373	15	0			
	J. C. Tarbutt	Une année comme do, jusqu'au 31 décembre 1857	318	3	4			
	W. F. Collins	do do comme do, jusqu'au do	402	10	0			
	E. A. Généreux	do do comme do, jusqu'au do	402	10	0			
	F. T. Roche	do do comme do, jusqu'au do, à £300, y compris arrrages de £40 12s. 6d.	360	0	0			
	J. Alley	do do comme do, jusqu'au do	340	12	6			
	J. Morphy	do do comme do, jusqu'au do, à £300, y compris arrrages de £15	300	0	0			
	C. T. Walcot	do do comme do, jusqu'au do, à £300, y compris arrrages de £15	315	0	0			
	J. Tolmie	do do comme do, jusqu'au do	315	0	0			
	Thomas Hammond	Salaire comme do, du 1er janvier au 17 juillet, à £270, et du 18 juillet au 31 décembre 1857, à £300 par année, y compris arrrages de £9 9s. 1d.	300	0	0			
			309	9	1			

F. A. Hall	do, arrrages compris	309	5	1
W. F. Whitcher	Une année de salaire comme commis de 2me classe, j. do	250	0	0
P. M. Partridge	do do comme do, jusqu'au do	280	0	0
V. Tessier	do do comme do, jusqu'au do, y compris les de £25 12s. 6d.	295	12	6
T. Cherrier	do do comme do, jusqu'au do, do £25 12s. 6d.	295	12	6
A. Kirkwood	do do comme do, jusqu'au do, do £25 12s. 6d.	295	12	6
A. J. Taylor	do do comme do, jusqu'au do, do £25	250	0	0
F. J. Dugal	do do comme do, jusqu'au do, do £20 10s	245	10	0
F. Chasse	do do comme do, jusqu'au do, do £20 11s. 8d.	245	11	8
L. A. Robitaille	do do comme do, jusqu'au do, do £20 15s. 4d.	245	10	5
C. Gannon	Salaire comme do, du 1er janvier au 28 février, à 10s. par jour, et du 1er mars au 31 décembre 1857, à £225 par année	217	0	0
D. A. Grant	do comme do, du do au do, et du do au do, à do	217	0	0
J. V. Gale	do comme do, du do au do, et du do au do, à do	217	0	0
J. J. Prendergast	do comme do, du do au 17 juillet, à £200, et du 18 juillet au do, à £225 par année	211	7	2
F. Bannister	do comme do, du do au 28 février, à 10s. par jour, et du 1er au 31 mai, et du 15 juin au 31 décembre, à £225 par année	208	5	0
A. A. Vanfelson	do comme do, du 5 juin au do, à do	128	15	0
P. Derbishire	do do comme commis de 3me classe, du 8 juillet au do, à £150 par année	72	7	3
J. Innes	do comme do, du 1er janvier au 17 juillet, à 7s. 6d. par jour, et du 18 juillet au do, à £150 par année	142	7	15
C. Cajzac	do comme commis, du 1er au 31 janvier 1857, à 10s. par jour	15	10	0
C. Garneau	do comme do, du 2 au 16 mars 1857, à do	7	10	0
G. B. Couper	Pour 38 jours de salaire comme commis temporaire, à 12s. 6d. par jour	47	10	0
G. Bradshaw	Salaire comme messenger, du 1er janvier au 31 août, à £93 15s., et du 1er septembre au 31 décembre 1857, à £125 par année	104	3	4
	<i>Report.</i>	12685	10	1
		26827	17	5
		1300657	3	2

(No. 12.—Continuation.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
	George Fisher.....	<i>Salaires.—(Continuation.)</i>	12685	10					26827	17	5	1390657	3	2
		<i>Report</i>												
		Salairé comme messenger, du 1er janvier au 31 août, à £93 15s., et du 1er septembre au 31 décembre 1857, à £104 par année.....	97	3	4									
	E. Dumontier.....	Balances de do comme do, jusqu'au 31 déc. 1857.	92	15	0									
	Philip Cahill.....	Salairé comme do, du 1er janvier au 5 février 1857, à £93 15s. par année.....	9	2	3									
		Moins—Cette som. déduite sur perte de temps £25 17 6 Et cette somme remboursée à compte d'avances faites à Québec, en septembre 1855, par autorisation du conseil, 9 mars 1857.....	126	5	6									
	Divers agents, Canada Est et Ouest.....	<i>Frais de Port des Agences.</i>	12884	10	8				12737	7	8			
		Montant à eux payé durant l'année 1857.....							39	18	9			
		<i>Frais de Port des Bureaux.</i>												
	Maître gen. des postes.	Montant des frais de port du département pour l'année 1857.....	221	1	3									
		<i>Débourssés Généraux.</i>												
	J. Sauter et Cie.....	Pourriture de combustible.....	31	8	9									
	Lindsay et Fitzgerald.....	do do.....	52	14	2									
	J. Cousins.....	do do.....	12	10	0									
	P. Rousseau.....	do do.....	58	10	0									

J. G. Beard.....	do	7	10	0										
G. Wray.....	do	43	17	6										
Comp. du gaz de Toron.	Gaz.....	37	15	0										
do l'eau do.....	Eau.....	15	0	0										
Compagnie du télégra-														
phe de Montréal.....	Dépêches télégraphiques.....	94	11	7										
Hearn et Potter.....	Instruments d'arpentage et un pantographe.....	36	12	6										
William Sprague.....	Frais pour examiner les compt. de l'ag. de J. B. Askin.	52	12	6										
Charles Widder.....	Frais encourus pour l'agence des terres de la couronne, comté de Huron.....	36	17	6										
R. Pinkerton.....	Services comme commis.....	95	0	0										
Pierre Fortin.....	Frais de voyage et assistance, Toronto.....	45	0	0										
Léandre Vidal.....	Traduction en français du rapport annuel des commis-saires.....	30	0	0										
Thomas Devine.....	Frais de voyage à Montréal pour affaires publiques.....	12	10	0										
Wyllie et Murray.....	Tapis ciré.....	6	9	4										
Charles Crapper.....	Pêches en plomb.....	3	11	3										
Cumming et Wells.....	Cuvrage de plombier.....	16	15	10										
Armstrong et Bier.....	Photographies.....	11	10	0										
John McGie.....	Ouvrage de ferblantier.....	40	13	5										
Hooker, Jacques et Co.	Fret.....	3	3	8										
A. Coté.....	Impression et papeterie.....	914	7	9										
Rollo Campbell.....	do do.....	6	7	0										
M. Hayes.....	do do.....	13	11	0										
Desbarats et Derbshire.	do do.....	793	15	4										
Henry Hope.....	do do.....	10	0	0										
J. V. Crémazie.....	do do.....	14	0	0										
Thompson et Co.....	do do.....	69	15	7										
Henry Rowsell.....	do et rapports de décisions des tribunaux.....	65	5	0										
A. Dredge et Co.....	Reliure.....	222	12	1										
Diverses personnes.....	Abonnement à divers journaux, en 1857.....	54	16	8										
J. V. Gale.....	Examen de réclamations à Sandwich.....	23	9	4										
E. A. Généreux.....	do des comptes de l'agence de H. Lor.....	42	10	7										
W. Wakefield.....	Evaluation de lots d'eau à Toronto.....	7	10	0										
John Cochrane.....	Rapport du département des terres de la couronne.....	37	10	0										
Jacques et Hay.....	Meubles.....	38	0	3										
A. J. Russell.....	Pour préparer le rapport du commissaire des terres de la couronne pour l'année 1856.....	80	0	0										
	<i>Report</i>	3256	3	7					12998	7	8	26827	17	5
		£										1390657	3	2

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	£			s			d.			Total courant.		
			£	s	d.	£	s	d.	£	s	d.			
		<i>Débourssés Généraux.—(Continuation.)</i>												
		<i>Report.</i>	3256	3	7									
	James Bradshaw, mes- sager	Petits déboursés pour le bureau, durant l'année 1857	267	4	2									
	George Fisher	do	30	13	9									
	do	Allocation pour dépôt d'argent	41	0	0									
	C. Vale et autres	Divers articles	30	8	11									
	Divers registres	Honoraires pour extraits et recherches	23	3	0									
	E. Dumontier	Allocation de 4 mois pour loyer et combustible comme messager, jusqu'au 31 décembre 1857	14	0	0									
	H. Lewis	Posage de sonnettes	14	8	3									
	A. Stewart	Ouvrage de charpente, pour 1857 et 1858	12	11	3									
	J. Lovell	Dix exemplaires de son almanach national, à 25s.	12	10	0									
	W. H. Thornhill	Pour mettre en ordre les comptes de Thomas Steers, —ordre en conseil du 17 février 1857	44	0	0									
	R. A. Harrison	Frais en cette affaire	49	1	7									
	A. McNabb	Frais de voyage et assistance dans do	10	10	0									
	T. Bouthillier	Services do	12	10	0									
	G. Davidson	Frais dans la cause de la reine vs. Ely	28	16	6									
	Divers agents, est et ouest	Montant de la commission à eux payée, durant l'année 1857	3847	0	0									
			3522	13	11									
			20368	1	7									
			6580	0	0									
			19788	1	7									
	M. Hamilton	Moins—Com. pour serv. à l'égard du cler. et des scol.	1029	0	0									
		<i>Commission de Huron et Bruce.</i>												
		Salaire comme commissaire, depuis le 1er septembre 1856, jusqu'au 30 novembre 1857, à 50s. par jour												

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	£			s			d.			Total courant.		
			£	s	d.	£	s	d.	£	s	d.			
		<i>Chemins d'Ottawa et d'Opeongo.</i>												
	Ogde R. Govan	Salaire comme commissaire, du 1er septembre 1856, au 12 décembre 1857, à 50s. par jour	1192	15	5									
	James Burns	do comme commis, jusqu'au 30 novembre 1857, à 10s. par jour	182	10	0									
	M. Hamilton	Dépenses contingentes de la commission	614	2	0									
	Tompson et Cie	Annonces	3	11	7									
			305	119	0									
	Thomas P. French	Une année de salaire comme agent, pour établir le chemin de la rivière Ottawa au lac Opeongo, jusqu'au 31 décembre 1857, à 20s. par jour	360	0	0									
	do	Frais de port au do	10	7	9									
		<i>Chemin d'Hastings.</i>												
	W. P. Hayes	Une année de salaire comme agent, jusqu'au 31 décembre 1857, à 20s. par jour	365	0	0									
	do	Frais de port, jusqu'au do	5	7	2									
		<i>Chemin d'Addington.</i>												
	Ebenezer Perry	Une année de salaire comme agent, jusqu'au 31 décembre 1857, à 20s. par jour	370	7	2									
		<i>Items divers.</i>												
	Rev. B. Cronyn	Payé à lui et aux marguilliers de l'église de St. Paul, comme indemnité en vertu d'un ordre en conseil du 8 avril 1857	299	15	0									
	T. Delahanty	Montant remboursé sur la moitié ouest du lot 23 dans la 3e concession de Huntly	12	16	2									
	S. Caizac	do payé à lui en vertu d'un ordre en conseil du 13 mai 1857	30	0	0									
	H. McQueen	Arpentage de la ligne de concession de Beverley	150	10	0									
	T. P. French	Pour un plan, par autorité du conseil, 14 février 1857	25	0	0									
	A. P. Salter	Arpentage de la ligne en arrière de la rive nord du lac Huron	5250	0	0									
	do	Exploration des régions des sauvages Moraves, dans Oxford et Zone	16	17	6									
		Partie du montant des avances faites aux officiers du département à Québec, en septembre 1855, et allouée comme gratuité en vertu d'un ordre en conseil du 9 mars 1857	1612	2	7									
		<i>Report.</i>	7397	1	3									
			44778	12	11									
			1390657	3	2									

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
		<i>Lacolle.—(Continuation.)</i>						
		<i>Report</i>	3	18	1	118	7	4
	Thomas Gordon	Ses frais de saisie.....	2	3	2			
	A. Holden	Sa part comme officier saisissant.....	23	8	7			
		<i>Montréal.</i>						
	T. Bouthillier	Frais de criée et autres dépenses.....	3	6	9			
	John Jordan et au- tres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	14	15	5			
		<i>Phillipsburgh.</i>						
	P. P. Russell	Son pourcentage comme percepteur.....	1	7	3			
	do	Ses frais de saisie.....	0	14	4			
	James Henderson et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	16	15	11			
		<i>Polton.</i>						
	James McVey	Son pourcentage comme percepteur.....	0	1	3			
	F. J. Parker	Sa part comme officier saisissant.....	0	15	10			
		<i>Russelltown.</i>						
	Robert Rodgers	Son pourcentage comme percepteur.....	3	5	6			
	do	Ses frais de saisie.....	2	15	6			
	do	Sa part comme officier saisissant.....	39	11	7			
		<i>Stanslead.</i>						
						0	17	1
						45	13	7

S. Dickerson	Son pourcentage comme ci-devant percepteur.....	3	12	0				
do	Ses frais de saisie.....	4	3	0				
M. Dixon et autres	Leur part comme officiers saisissants.....	57	4	6				
	<i>Sutton.</i>							
					64	19		6
Benjamin Seaton	Son pourcentage comme percepteur.....	0	12	10				
do	Ses frais de saisie.....	1	15	0				
L. Boright	Sa part comme officier saisissant.....	6	18	2				
	<i>Rivière à la Truite.</i>							
					9	6		0
J. H. Smith	Son pourcentage comme percepteur.....	0	0	6				
do	Sa part comme officier saisissant.....	0	4	8				
	<i>Amherstburgh.</i>							
					0	5		2
Edmund Anderson	Son pourcentage comme percepteur.....	0	8	3				
do	Ses frais.....	0	2	6				
James Henderson et au- tres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	5	4	11				
	<i>Brighton.</i>							
					5	15		8
D. Y. Leslie	Son pourcentage comme percepteur.....	0	2	0				
do	Sa part comme officier saisissant.....	1	8	0				
	<i>Brockville.</i>							
					1	10		0
W. B. Simpson	Ses frais de saisie.....	0	4	2				
Charles M. Kelly	Sa part comme officier saisissant.....	2	3	10				
	<i>Bytown.</i>							
					2	8		0
D. Graham	Son pourcentage comme percepteur.....	4	10	4				
do	Ses frais de criée et autres dépenses.....	1	13	7				
Alex. Heney et autres	Leur part comme officiers saisissants.....	63	11	4				
	<i>Report</i>				69	15		3
					385	6		1
								1460487
								12

No. 12.—(Continuation.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
		<i>Report</i>	385	6	1	1460	187	12
		<i>Chatham.</i>						
	William Cosgrove	Son pourcentage comme percepteur	6	7	7			
	do	Ses frais de saisie	8	16	0			
	W. A. McCrae et autres	Leur part comme officiers saisissants	75	4	6			
		<i>Clifton.</i>						
	G. McMicken	Son pourcentage comme percepteur	33	10	0			
	do	Frais de criée et autres dépenses	39	5	2			
	H. B. Rogers et autres	Leur part comme officiers saisissants	398	14	7			
		<i>Cobourg.</i>						
	W. H. Kitson	Son pourcentage comme percepteur	2	6	4			
	do	Frais de saisie	1	0	8			
	A. Dixon et autres	Leur part comme officiers saisissants	28	13	10			
		<i>Colborne.</i>						
	Thomas Parke	Son pourcentage comme percepteur	0	7	0			
	do	Ses frais de saisie	2	5	0			
	J. W. Verner	Sa part comme officier saisissant	2	18	8			
		<i>Dickinson's Landing.</i>						
	R. K. Bullock	Son pourcentage comme percepteur	3	11	10			
	do	Ses frais	3	15	1			
		<i>Fort Erie.</i>						
	H. McCulloch et autres	Leur part comme officiers saisissants	36	10	0			
		<i>Dover.</i>						
	E. Webster	Son pourcentage comme percepteur	2	17	9			
	do	Ses frais de saisie	4	11	3			
	T. B. Barrett	Sa part comme officier saisissant	33	10	8			
		<i>Fort Erie.</i>						
	Richard Graham	Son pourcentage comme percepteur	5	1	1			
	do	Ses frais	2	0	0			
	William Murray et autres	Leur part comme officiers saisissants	62	14	9			
		<i>Goderich.</i>						
	David Lawson	Son pourcentage comme percepteur	0	7	0			
	do	Ses frais	4	0	0			
	John McIntosh	Sa part comme officier saisissant	1	16	0			
		<i>Hamilton.</i>						
	John Davidson	Ses frais de saisie	32	14	10			
	do	Son pourcentage pour une saisie	1	8	9			
	William Pring et autres	Leur part comme officiers saisissants	42	7	1			
		<i>Hope.</i>						
	W. F. Whitehead	Son pourcentage comme percepteur	2	5	0			
	do	Ses frais de saisie	1	10	0			
	P. Gaul et autres	Leur part comme officiers saisissants	27	17	6			
		<i>Kingston.</i>						
	James Hopkirk	Son pourcentage comme percepteur	9	11	4			
		<i>Report</i>	1632	4	0	1460	187	12

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
		<i>Report</i>	1632	4	0	1460	187	12
		<i>Kingston.</i>						
	James Hopkirk	Son pourcentage comme percepteur	9	11	4			
		<i>Hope.</i>						
	W. F. Whitehead	Son pourcentage comme percepteur	2	5	0			
	do	Ses frais de saisie	1	10	0			
	P. Gaul et autres	Leur part comme officiers saisissants	27	17	6			
		<i>Hamilton.</i>						
	John Davidson	Ses frais de saisie	32	14	10			
	do	Son pourcentage pour une saisie	1	8	9			
	William Pring et autres	Leur part comme officiers saisissants	42	7	1			
		<i>Fort Erie.</i>						
	Richard Graham	Son pourcentage comme percepteur	5	1	1			
	do	Ses frais	2	0	0			
	William Murray et autres	Leur part comme officiers saisissants	62	14	9			
		<i>Goderich.</i>						
	David Lawson	Son pourcentage comme percepteur	0	7	0			
	do	Ses frais	4	0	0			
	John McIntosh	Sa part comme officier saisissant	1	16	0			
		<i>Hamilton.</i>						
	John Davidson	Ses frais de saisie	32	14	10			
	do	Son pourcentage pour une saisie	1	8	9			
	William Pring et autres	Leur part comme officiers saisissants	42	7	1			
		<i>Hope.</i>						
	W. F. Whitehead	Son pourcentage comme percepteur	2	5	0			
	do	Ses frais de saisie	1	10	0			
	P. Gaul et autres	Leur part comme officiers saisissants	27	17	6			
		<i>Kingston.</i>						
	James Hopkirk	Son pourcentage comme percepteur	9	11	4			
		<i>Report</i>	1632	4	0	1460	187	12

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
		<i>Kingston.—(Continuation.)</i>						
		<i>Report</i>						
	James Hopkirk.....	Ses frais de saisie.....	9	11	4	1460	487	1
	Jas. Wright et autres..	Leur part comme officiers saisissants.....	3	7	8			
			117	19	8			
		<i>London.</i>						
	J. B. Strathy.....	Son pourcentage comme percepteur.....	8	9	9			
	do.....	Frais de criée et autres dépenses.....	8	4	9			
	do et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	102	2	4			
			118	16	10			
		<i>Morrisburgh.</i>						
	Alexander McDonell..	Son pourcentage comme percepteur.....	1	5	6			
	do.....	Ses frais.....	1	10	6			
	E. Browne et autres...	Leur part comme officiers saisissants.....	15	7	6			
			18	3	6			
		<i>Napanee.</i>						
	E. Dunham.....	Son pourcentage comme percepteur.....	0	4	8			
	do.....	Ses frais.....	0	5	0			
	John King.....	Sa part comme officier saisissant.....	2	16	0			
			3	5	8			
		<i>Niagara.</i>						
	John Simpson.....	Son pourcentage comme percepteur.....	10	14	1			
	do.....	Ses frais.....	9	12	2			
	John Hemphill et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	124	4	4			
			144	10	7			

		<i>Prescott.</i>							
	A. Jones.....	Son pourcentage comme percepteur.....	26	13	5				
	do.....	Frais de criée et autres dépenses.....	67	5	4				
	P. Carberry et autres..	Leur part comme officiers saisissants.....	292	14	11				
			386	13	8				
		<i>Queenston.</i>							
	P. B. Clement.....	Son pourcentage comme percepteur.....	0	0	11				
	J. Smeaton.....	Sa part comme officier saisissant.....	0	11	1				
			0	12	0				
		<i>Sarnia.</i>							
	Thomas Forsyth.....	Son pourcentage comme percepteur.....	10	3	6				
	do.....	Frais pour opérer plusieurs saisies.....	17	18	4				
	D. C. O'Brien et autres..	Leur part comme officiers saisissants.....	117	14	6				
			145	16	4				
		<i>Stanley.</i>							
	M. Child.....	Son pourcentage comme percepteur.....	2	7	5				
	do.....	Ses frais pour opérer plusieurs saisies.....	6	4	2				
	P. Bennett et autres...	Leur part comme officiers saisissants.....	25	17	1				
			34	8	8				
		<i>Toronto.</i>							
	W. F. Meudell.....	Son pourcentage comme percepteur.....	1	13	11				
	do.....	Ses frais pour opérer plusieurs saisies.....	26	1	2				
	James McCarrol et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	115	13	1				
			143	8	2				
		<i>Wallaceburgh.</i>							
	John Bell.....	Son pourcentage comme percepteur.....	0	5	5				
	do.....	Ses frais.....	0	10	0				
	J. Menton.....	Sa part comme officier saisissant.....	3	2	5				
			3	17	10				
		<i>Windsor.</i>							
	J. F. Elliott.....	Son pourcentage comme percepteur.....	11	2	0				
			11	2	0				
		<i>Report</i>	2762	14	11				
			1460	487	12				

No. 12.—(Continuation.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ	A QUI PAYÉ.	SERVICE.			Courant.			Total courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
		633617	14	10				1418235	0	4
		285502	1	4						
		391	5	2						
		112916		11						
		851718		6						
		1448612		10						
		35470		8						
		420209		4						
		73000		0	1192225	3	1			
		82863	9	8						
		6765112		11						
		67830	8	11						
		285714		10						
		14014		0						
		256516		11						
					225909	17	3			
								£	1418235	0
										4

RECAPITULATION.—(Continuation.)

Report.

Paiements en vertu d'actes de la province
 do portés au budget de 1851, 14 et 15 Vic., chap. 46.
 do do 1853, 16 Vic., chap. 156.
 do do 1854, 18 Vic., chap. 4.
 do do 1855, 18 Vic., chap. 90.
 do do 1856, 19 et 20 Vic., chap. 86.
 do do 1857, 20 Vic. ch. 17.
 Montant placé à compte du fonds d'amortissement.

DÉDUCTIONS

Sur les droits de douane
 do les travaux publics
 do le revenu territorial
 do les amendes et confiscations
 do le revenu casuel
 do l'accise

W. CAYLEY,
 Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
 Toronto, février 1858.

EN VERTU DE QUELS ACTES.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.			Total courant.				
			£	s.	d.	£	s.	d.		
18 Vic, ch. 90 et 20 Vic, ch. 17.		Canal Lachine.—(Continuation.) <i>Report</i>	4429	12	4	16184	18	3		
			Services professionnels Annonces.....	7	2	6				
			(Canal Beauharnois.			4437	8	2		
			Andrew Hodge.....	Ouvrage fait et matériaux fournis.....	472	18	7			
			D. Labonté.....	do do.....	130	0	0			
			B. Chaffey.....	Portes d'écluses.....	2362	0	0	2864	18	7
			(Canal de Cornwall.			2356	11	4		
			Andrew Hodge.....	Ouvrage fait et matériaux fournis.....	1467	18	10			
			B. Chaffey.....	Ouvrage fait.....	821	0	0			
			George Bathgate.....	Deux mois de salaire comme contre-maître.....	25	0	0			
D. Phelan.....	Pour les dépenses du département du génie, pour juillet 1857.....	26	5	10						
do.....	Services en rapport avec le canal.....	16	6	8						
(Canal de Williamsburgh.			391	10	7					
A. McMillan.....	Pour les dépenses du département du génie, de décembre 1856, au 30 juin 1857.....	162	10	8						
do.....	do ouvrage fait.....	33	19	11						
Andrew Elliott.....	do do.....	195	0	0						
(Canal de Jonction.			5998	1	1					
A. Elliott.....	Soldé de compte.....	30	18	18						
A. McMillan.....	Pour les dépenses du département du génie, pour juin 1857.....									

C. Alleyne.....	Pour services professionnels dans la cause de Taylor vs. Counter.....	46	5	9				
John Page.....	Frais de voyage.....	7	0	0	5982	5	4	
<i>Dépenses Générales.</i>								
Thomas Hewitt.....	Pour ouvrage fait sur les rapides du St. Laurent.....	51	16	3				
A. Elliott.....	do do au Galops Rapides.....	804	2	10				
John Rankin.....	Paiement en plein pour piliers de girage, rapides S. Laurent.....	330	6	11				
John Page.....	Frais de voyage.....	81	13	9	1267	19	9	
<i>Canal du Lac Champlain et du St. Laurent.</i>								
George Matthews.....	Pour 30 jeux de cartes pour le rapport des ingénieurs sous-marins.....				45	0	0	
<i>Travaux de l'Ottawa.</i>								
N. Burwash.....	Pour ouvrage fait.....	400	4	3				
D. McIntosh.....	do do.....	56	6	3				
D. Graham.....	do do.....	525	4	4				
B. Donaher.....	do do lac des Chats.....	233	18	4				
Dufort et Bell.....	do do Petawawa.....	478	1	7				
James Goodwin.....	do do Chaudière.....	829	8	7				
C. Johnston, junior.....	do do P'Original.....	250	0	0				
Moses Holt, senior.....	do do Rivière Ottawa.....	149	16	0				
William Stubbs.....	do do do.....	115	17	9				
George Foxton.....	do do do.....	296	16	1				
H. R. Symmes.....	do do petits rapides de la Chaudière.....	19	8	7				
John Page.....	Frais de voyage.....	29	8	9				
J. Matthews.....	do do.....	11	15	0				
T. McCord.....	Services professionnels.....	30	6	10				
William Armstrong.....	Annonces.....	1	4	0				
D. Graham.....	Frais du département du génie sur le canal des Chats pour décembre 1856, et travaux de l'Ottawa pour octobre, novembre et décembre 1857.....	820	17	4	6207	13	0	
<i>Amélioration de la Navigation entre le lac Chaudière et le lac des Chats.</i>								
McDonald et Schram.....	Pour ouvrage fait au canal des Chats.....	3500	0	0	6207	13	0	
<i>Report</i>£								
						17345	13	9
						33530	12	0

EN VERTU DE QUELS ACTES.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
18 Vic. chs. 4 et 90, 19 et 20 Vic. ch. 86, et 20 Vic. ch. 17.	John Page	Phare sur le Récif de la Pointe Pelée.—(Continuation.)	6537	14	8	4751	15	3
		Report						
	James Gleason	Phare, Ile au Serpent, Lac Ontario.				6544	14	8
	Charles Garth	Ouvrage exécuté pour ce phare.	532	13	9			
	M. Hayes et autres	Pour une lanterne	118	16	0			
	F. P. Rubidge	Annonces	21	5	0			
		Frais de voyage	5	0	0			
	John Brown	Havres, etc., du lac Huron.				658	14	9
	do	Ouvrage fait au havre d'Inverhuron	956	5	0			
	do	do de Penetangore	1901	0	0			
	A. G. Robinson	do de l'île Chantry	745	2	2			
	Thomas Godfrey	Trois mois de salaire comme surveillant, jusqu'au 31 décembre 1856.	125	0	0			
	G. A. Philipotts	Six do comme contre-maître, jusqu'au 1er novembre 1857	146	5	0			
	P. Barber	Services professionnels	18	0	0			
		Ouvrage fait	750	0	0			
	J. F. McDonald	Ouvrages du Havre et Jette, lac Erié.				4641	12	2
	George Molloy	Salaire comme contre-maître, pour août 1857.	30	0	0			
	F. P. Rubidge	do comme surveillant, havre de Port Stanley, du 4 avril au 31 décembre 1857	145	12	6			
	John Page	Frais de voyage	10	0	0			
	Compagnie du havre de Port Bruce	do au havre de Port Stanley	17	19	9			
		Ouvrage fait au Port Bruce	500	0	0			
						703	12	3

EN VERTU DE QUELS ACTES.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
	P. Laurencel	Phares en bas de Québec.	260	0	0			
	O. Rouillard	Salaire comme surveillant au phare du Cap Rosier	276	0	0			
	N. Larue	do comme do, de la Baie Forteau	140	0	0			
	M. Patry	Salaire comme do, à Anticosti	65	0	0			
	J. F. Bradshaw	do comme do, à Belle Isle						
	J. B. Derome	Payé à P. Laurencel, O. Rouillard, N. Larue et M. Patry, £200 chacun comme surveillants de phares.	800	0	0			
	John Page	Salaire pour août et septembre, comme contre-maître.	16	13	4			
	François Baby	Frais de voyage	8	10	0			
		Transport de l'ingénieur en chef des travaux publics et autres pour fixer des sites pour les phares, à Labrador	3850	0	0			
						5407	3	4
	François Baby	Débarcadères en bas de Québec.	2936	5	6			
	do	Balance due pour ouvrage fait	3356	3	2			
	E. Gingras	Reparations faites						
		Salaire de feu P. Gingras, surveillant des jetées de la Rivière	38	2	6			
	Pierre Gauvreau	Quelle, pour novembre et décembre 1856	93	8	9			
		Trois mois de do comme surveillant				6523	19	11
	F. A. Rolph	Cure-môles, Pompes à Vapeur, etc.	17	10	0			
	L. Shickluna	Tonnage de cure-môle.	8	0	0			
	James Rigney	Tournequets pour cure-môles	368	6	5			
	Calvin et Breck	Ouvrage fait						
		Transport d'un cure-môle neuf de Kingston au canal de Beauhar-	37	10	0			
		nois.	16	7	3			
	Rice Lewis et fils	Articles divers pour cure-môles à Détroit, lac Simcoe				447	13	8
	F. P. Rubidge	Creusage du Chenal à Picton et Presque Isle.	12	10	0			
	F. A. Rolph	Frais de voyage	25	0	0			
	James Rigney	Tonnage de cure-môle	38	17	6			
		Frais de draguage				76	7	6
	James Rigney	Creusage du Chenal au pont de Détroit.						
		Ouvrage fait à cette place				89	0	0
		Report				7260	4	13
						46950	1	6

EN VERTU DE QUELS ACTES.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
16 Vic. ch. 186, 18 Vic. chs. 4 et 90, 19 et 20 Vic. ch. 86, et 20 Vic. ch. 17.	E. P. Smith.....	Report Havre de Port Hope.	72504	13	6	46950	1	6
		Canal de la Bate de Burlington.						
	L. McCallum.....	Ouvrage fait au canal				2868	15	0
	A. Leclair.....	Bac de traverse et pont flottant				800	0	0
		Chemins et Ponts.—Canada Est.				130	0	0
	Oliver Fiset.....	Ouvrage fait au grand chemin de communication entre le Canada et le Nouveau Brunswick	7371	3	3			
	François Baby.....	do do do	6478	0	0			
	J. F. McDonald.....	Salaire comme contre-maitre et frais de voyage, jusqu'au 30 novembre 1857	80	0	0			
	Oliver Fiset.....	Pour payer les ingénieurs, pour avril 1857	105	0	0			
	do.....	Services rendus durant avril, mai et juin 1857	117	4	8			
		Ouverture de Chemins du Lac St. Jean à Chicoutimi.				14151	7	11
	D. Graham.....	Ouvrage fait	37	10	0			
	H. Merrill.....	Pour frais de voyage et pour payer les comptes	36	4	5			
	D. Graham.....	Pour payer les comptes	42	5	9			
	do.....	Payé le salaire de l'inspecteur, pour octobre et novembre 1857	32	10	0			
	J. G. Gagnon.....	Ouvrage fait	1915	10	5			
	Oliver Fiset.....	Amélioration sur le chemin de la malle entre Grande Baie et Mal Baie				2064	0	7
						500	0	0

Joseph Mengher.....	Pour faire un chemin le long de la rivière Métaquia, jusqu'à l'embouchure de la Casapéca, et depuis la source de M (rapédia, jusq. St. Laurent, à travers les établissem. de Vignette et St. Flavien.	500	0	0				
O. Fiset.....	Pour ouvrage fait	1000	0	0				
do.....	Pour la construction d'un chemin depuis le 9me lot, township de St. Denis, jusqu'au township du Cap Chat				1500	0	0	
L. Waldron.....	Pour creuser le chenal et réparer le pont de la rivière du Nord, Petite Nation	250	0	0				
F. P. Rubidge.....	Frais de voyage	7	0	0				
	Chemins et ponts.—Canada Ouest.				257	0	0	
George Gladman.....	Avances aux employés à l'ouverture d'un chemin de communication avec la Rivière Rouge	1875	0	0				
do.....	A compte de services se rattachant à ce chemin	500	0	0				
A. McGregor.....	Pour nolisier le steamer <i>Collingwood</i> pour transporter l'expédition au fort William	355	0	0				
F. P. Rubidge.....	Pour le pied d'un théodolite	20	0	0				
Hearn et Potter.....	Instruments d'arpentage	120	1	6				
Rév. F. Ryerson.....	do	56	15	0				
C. W. Heath, maître	Pour payer divers comptes pour ces services	192	3	9				
W. G. Cassels.....	Pour payer la traite de George Gladman—£67 13s. 6d. sterling, pour dépenses encourues	82	6	9				
Thomas Mason.....	Pour enlever les jetées de l'ancien quai qui nuisaient à la navigation de la Thames, au-dessus de Chatham; et pour enlever le bois en dérive jusqu'à l'embouchure de la rivière	300	0	0				
Stevenson et Stuart...	Annouces demandant des soumissions publiées dans le <i>Chatham Planet.</i>	6	3	0				
	I T E M S D I V E R S.				3201	7	0	
	Travaux du St. Maurice.							
Thomas Hewitt.....	Travaux faits	688	2	6				
H. F. Hughes.....	do	580	17	3				
	Report	1268	19	9				
								147238 8 6

No. 13.—(Continuation.)

EN VERTU DE QUELS ACTES.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
19 et 20 Vic. ch. 86, et 20 Vic. ch. 17.	W. Shanly	<i>Arpentage, Est et Ouest, et Dépenses Contingentes.—(Continuation.)</i>	190	16	2	20096	1	3
	R. L. Innes	<i>Report.</i>						
	T. A. Bégly	Balance pour des plans, arpentages et estimations du canal de Thorold et Niagara.....	287	10	0			
	L. Lemieux	Ouvrage fait dans Marnora.....	400	0	0			
	H. H. Kilsely	Pour solder diverses dépenses se rattachant aux arpentages.....	94	3	0			
	P. Bouchard	Frais de voyage.....	105	0	0			
		do do.....	300	0	0			
		Travaux faits sur le chemin de la Malbaie et de la Grande Baie.....	84	19	9			
		<i>Ottawa.</i>				1462	8	11
	D. Graham	Ouvrage fait.....	6029	6	11			
	W. Shanly	do.....	1065	11	2			
	do	Pour solder divers comptes.....	308	3	9			
	do	Salaire comme ingénieur, pour les six mois expirés le 21 juillet 1857.....	250	0	0			
	do	Services etc.....	533	5	11			
	James Bell	Divers effets fournis.....	900	0	0			
	A. Astleford	do.....	89	5	4			
	E. Bourke	do.....	52	10	0			
	D. Graham	Pour solder divers comptes.....	267	14	4			
	Desbarats et Derbishire	Papeterie, etc., fournis.....	55	18	6			
	Ruggles Wright	Terrain sur la rivière Gatineau acheté pour y faire du bois de construc.				9551	15	11
						500	0	0
		Total, travaux publics.....						
						31610	6	1
						178843	14	7

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No. 14.

ÉTAT des Droits de Tonnage prélevés durant la Saison de la Navigation de l'année 1857, à Québec et Montréal, en vertu de l'Acte 6 Guil. IV, chap. 35, continué par l'Acte 18 Vic., chap. 85, et des sommes payées sur les dits droits pour pourvoir au Traitement Médical des Matelots Malades.

QUÉBEC.

A QUI PAYÉ.	DÉPENSES.	Courant.			RECETTES.	Courant.		
		£	s.	d.		£	s.	d.
Philip Wells, trésorier.	Balance des dépenses de l'hôpital de marine et des émigrés de Québec, pour l'année 1856.....	656	17	9	Montant des droits de tonnage perçus à Québec, durant la saison de 1857.....	2461	16	4
do.	A compte de do, pour 1857.....	3500	0	0	Cette somme votée dans les estimés de 1857, pour faire face à l'excédant de cette année, suivant l'acte 19 et 20 Vic., ch. 17.	1500	0	0
Archibald Campbell et J. W. Dunscomb....	8 Vic., chap. 12. Pour le metre en moyen de secourir les naufrages et matelots indigents durant les hivers de 1856-7 et 1857-8	300	0	0	Balance portée à l'état des dépenses imprévues de cette année, marqué A.....	495	1	5
	Total.....	£ 4456	17	9	Total.....	£ 4456	17	9

No. 14.—(Continuation.)

MONTREAL.

A QUI PAYÉ.	DÉPENSES.	Courant.		RECETTES.	Courant.	
		£	s. d.		£	s. d.
	Montant porté à l'année prochaine	236	6 2	Balance du tableau No. 15 de l'année dernière..	128	17 9
	Total.....£	236	6 2	Montant des droits de tonnage perçus à Montréal durant la saison de 1857	107	8 7
				Total.....£	236	6 2
				Balance rapportée.....£	236	6 2

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

No. 15.

ÉTAT des Deniers provenant de la Vente des Terres des Ecoles dans le Canada Ouest, durant l'année 1857, en vertu de l'Acte 2 Vic., ch. 19, amendé par 16 Vic., ch. 186.

DÉPENSES.	Courant.			RECETTES.			Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Cette somme transférée au fonds des écoles de grammaire et de placement du Haut-Canada..	12500	0	0				11823	2	11
Cette do do revenu du fonds des écoles de grammaire du Haut-Canada	2265	8	11	1733	5	0			
							984	1	0
							100	0	0
							125	0	0
Total	£ 14765	8	11				£ 14765	8	11

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No 16.

Etat du montant des Honoraires reçus sur les Licences de Mariage, durant l'année 1857, dans le Canada Ouest.

DÉPENSES.	Courant.			RECETTES.			Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Montant transféré au fonds de construction du Haut-Canada, en vertu de l'acte 20 Vic., c. 8.	35036	10	8	29284	10	5
				5603	0	0	5603	0	0
				138	9	9	138	9	9
				5464	10	3	5464	10	3
				150	0	0	150	0	0
				187	10	0	187	10	0
Total.....£	35036	10	8	35036	10	8

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

ÉTAT des Deniers provenant du Droit imposé par l'Acte 16 Vicl., chap. 86, sur les Passagers ou Emigrés arrivant aux ports de Québec et de Montréal, et des sommes payées à même iceux pour pourvoir au Traitement Médical des personnes indigentes de cette description et pour les mettre en état de se rendre au lieu de leur destination, durant la Saison de la Navigation de l'année 1857; y compris aussi les dépenses de la Quarantaine à la Grosse-Île et à Québec.

A QUI PAYÉ.	DÉPENSES.		Courant.		RECETTES.		Courant.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
A. C. Buchanan, agent en chef.....	7615	6 10			Montant des taxes reçues par le percepteur, à Québec, durant la saison de 1857.....	£207 18 9		
do.....	2100	0 0			Morrs.—La somme suivante pour louage de chaloupe et autres services, tel qu'autorisé par le commissaire des douanes	250 0 0		
François Baby.....	1200	0 0			Montant des taxes reçues par le percepteur de Montréal, durant la saison 1857.....	6957 18 9		
MM. Nault et Roy....	386	5 2			Cette somme votée dans les estimés 1857, en vertu de l'acte 20 Vic. ch. 17, pour faire face aux dépenses de l'année.....	24 5 0		
Philip Wells.....	243	12 6					3000	0 0
G. St. Pierre.....	166	6 3						
	11711	10 9			Reporté.....	£		9982 3 9
					Reporté.....	£		9982 3 9

No. 17.—(Continuation.)

A QUI PAYÉ.	DÉPENSES.	Courant.			RECETTES.			Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
	<i>Report</i>	11711	10	9				9982	3	9
Pierre Gauvreau	Deux mois de salaire comme surintendant à la Grösse Isle.....	62	5	10				1837	4	4
Rév. C. F. Casault	Pour le mettre en moyen de payer les dépenses d'un cheval et d'une voiture pour un missionnaire catholique romain, à la Grösse Isle, durant la saison de 1857.....	22	15	9						
Rév. T. S. Chapman	do do pour un missionnaire protestant, durant do	22	15	9						
	Total	11819	8	1			Total	11819	8	1

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No. 18.

CÉDULE des Débentures Municipales Consolidées émises en vertu de l'autorité de l'Acte 16 Vic., chap. 22, avant le 31 décembre 1857, lesquelles portent intérêt à six pour cent par année, pour le compte des diverses Municipalités ci-dessous énumérées.

NOMS DES MUNICIPALITÉS.	Montant courant.			Montant courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Montant suivant les comptes publics de 1856, No. 20, jusqu'au 31 janvier 1856				1771665	6	8
Comtés de Northumberland et Durham.....	17000	0	0			
do de Hastings.....	* 9999	6	8			
Township d'Elizabethtown.....	† 26333	6	8	53332	13	4
			£	1824998	0	0
MOINS.—Ce montant racheté par les townships de						
Moulton et Sherbrooke	800	0	0			
do do de Middleton.....	500	0	0			
				1300	0	0
Total, courant			£	1823698	0	0

* Cette somme comprend £8000, 0s. 0d. de débentures en cours sterling.

† Cette do £21500, 0s. 0d. do do.

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février, 1858.

P A I E M E N T S .	Courant.		R E C E T T E S .	Courant.	
	£	s. d.		£	s. d.
<i>Report</i>	2114	2 5	<i>Report</i>	53317	5 9
Balance rapportée	62399	0 1	Village de Chippawa, sur £6500, à compte, du 1er juillet 1856, au 1er janvier 1857	60	0 0
			do de Stratford, sur £25000, à compte, du 1er janvier 1856, au 1er janvier 1857	56	5 10
			Comté d'Oxford, £5000, du 1er juillet 1856, au 1er juillet 1857	100	0 0
			do de Huron et Bruce, sur £127000, à compte sur arrérages d'intérêt due, du 1er juillet 1854, au 1er juillet 1857	2960	1 7
			do d'Essex, sur £8000, du 1er juillet 1856, au 1er janvier 1857	80	0 0
			do de Perth, sur £22000, balance due, du 1er juillet 1855, au 1er janvier 1856	95	0 0
			do de do, sur £22000, du 1er janvier 1856, au 1er juillet 1857	660	0 0
			do d'Elgin, sur £20000, du 1er juillet 1856, au 1er juillet 1857	400	0 0
			do de Lincoln, sur £12000, du 1er janvier 1856, au 1er juillet 1857	360	0 0
			do de Northumberland et Durham, sur £102000, du 1er janvier au 1er juillet 1857	1020	0 0
			do de Lambton, sur £4000, du 1er janvier 1857, au 1er janvier 1858	80	0 0
			do d'Hastings, sur £22400, à compte, du 1er janvier 1856, au 1er juillet 1857	603	13 0
			do de Lanark et Renfrew, sur £200000, à compte, du 1er juillet 1855, au 1er juillet 1857	2332	14 5
			do de Grey, sur £4000, du 1er janvier au 1er juillet 1857	40	0 0

Township de Canborough, sur £2000, du 1er juillet 1856, au 1er janvier 1857	20	0 0		
do de Brantford, sur £12500, du 1er juillet 1856, au 1er juillet 1857	250	0 0		
do de Middleton, sur £12500, du 1er juillet 1856, au 1er janvier 1857	12	10 0		
do de do sur £750, du 1er janvier 1857, au 1er janvier 1858	16	0 0		
do de do sur £750, à compte du 1er janvier 1858 au 1er janvier 1859	11	14 8		
do de Ops, sur £20000, à compte, du 1er janvier au 1er juillet 1856	66	16 10		
do de Berthier, sur £10000, du 1er janvier au 1er juillet 1857	100	0 0		
do de Wainfleet, sur £5000, du 1er janvier 1857, au 1er janvier 1858	100	0 0		
do de Moulton et Sherbrooke, sur £4200, du 1er janvier 1857, au 1er janvier 1858	84	0 0		
do de Hope, sur £15000, du 1er juillet 1855 au 1er juillet 1856	300	0 0		
do de do, sur £15000, à compte, du 1er juillet 1856, au 1er janvier 1857	59	10 4		
do d'Elizabethtown, sur £12166 13s. 4d., à compte, du 1er juillet 1856, au 1er janvier 1857	97	17 10		
do de Norwich, sur £50000, à compte, du 1er janvier au 1er juillet 1856	101	6 10		
do de Windham, sur £25000, à compte du 1er janvier au 1er juillet 1856	60	16 1		
	£	63435	13 8	
Montant reçu du township de Middleton, à compte de rachat	500	0 0		
do de do du township de Moulton et Sherbrooke, do de do	3	10 0		
<i>Report</i>	£	63939	3 8	

No. 19.—(Continuation.)

PAIEMENTS.	Courant.			RÉCETTES.	Courant.			Courant.		
	£	s.	d.		£	s.	d.		£	s.
<i>Report</i>	64513	2	6	<i>Report</i>				63939	3	8
				Montant d'intérêt à 6 pour cent, sur arrâges d'intérêt à 8 pour cent, dus comme suit:—						
				Comté de Perth, jusqu'au 31 décembre 1856	45	7	11			
				do d'Elgin, jusqu'au 1er juillet 1857	18	1	6			
				do de Lincoln, jusqu'au do	30	3	2			
				do de Northumberland et Durham, jusqu'au do ..	76	0	0			
				Dépenses contingentes remboursées par la cité de London	89	10	5		169	12
				do do do par les villes de Barrie, Corn-	17	17	8			
				do wall, Dundas, Chatham et Belleville						
				do do do par les villages de Paris et	16	7	10			
				do do do par les comtés de Perth, Elgin,	264	18	4			
				do do do par les townships de Canbo-						
				rough, Brantford, Bertie, Middleton, Stauley, Wainfleet,	15	12	0		404	6
				Moulton et Sherbrooke						
Total courant.....£	64513	2	6	Total, courant.....				64513	2	6
				Balance rapportée				£	62399	0
										1

W. CAYLEY,

Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,

Toronto, février 1858.

ÉTAT indicatif des Recettes et Paiements à compte de l'intérêt sur les Démentures du Fonds Consolidé d'Emprunt Municipal Haut-Canada, émises en vertu de l'Acte 16 Vict., chap. 22, jusqu'au 31 décembre 1857.

PAIEMENTS.		RECETTES.	
Courant.		Courant.	
£	s. d.	£	s. d.
Balance suivant les comptes publics No. 22, jusqu'au 31 décembre 1856.....	56674 15 10		
Montant payé aux possesseurs de démentures du fonds d'emprunt municipal en circulation, à compte de l'intérêt sur icelles, jusqu'au 31 décembre 1857, savoir:—			
Intérêt pour une année, jusqu'au 31 décembre 1857, sur £1,545,807 6s. 8d. courant, à 6 par cent.....	£92748 8 10		
do pour six mois, jusqu'au 31 décembre 1857, sur £182,500, à 6 par cent.	5475 0 0		
<i>Report</i>	£98223 8 10		
	56674 15 10		
Montant reçu des trésoriers des diverses municipalités énumérées ci-dessous, à compte de l'intérêt du sur les démentures du fonds consolidé d'emprunt municipal, déduction faite de 2 pour cent, tel que stipulé par l'acte ci-dessus, pour former un fonds de surplus:—			
Cité de London, sur £93850, du 1er juillet 1856 au 1er janvier 1857.....		2815	10 0
do d'Ottawa, sur £50000, à compte, du 1er janvier au 1er juillet 1855.....			3
Ville de Brantford, sur £125000, balance due, du 1er janvier au 1er juillet 1856.....	2542	4	4
do de do, sur £125000, à compte, du 1er juillet 1856 au 1er janvier 1857.....	2363	2	8
do de Barrie, sur £3000, du 1er juillet 1856 au 1er do 1857.....		49	15 7 0
do de Cobourg, sur £125000, à compte des arrrages dus, du 1er juillet 1854 au 1er juillet 1856.....		15	0 0 0
do de Cornwall, sur £3000, du 1er janvier 1856 au 1er janvier 1857.....		259	6 8 1
do de Dundas, sur £13000, du 1er juillet 1856 au 1er janvier 1857.....		18	0 0 0
do de Gouerich, sur £25100, balance due, du 1er janvier 1855 au 1er juillet 1856.....	2293	9	1 0 0
<i>Report</i>	£	2293	9 1 11680 3 4

No. 20.—(Continuation.)

PAIEMENTS.	Courant.		RECEPTEES.	Courant.		Courant.
	£	s. d.		£	s. d.	
<i>Report</i>£98223 8 10	56674	15 10	<i>Report</i>	2293	9 1	11680 3 4
Intérêt sur £95,390 13s. 4d., courant, pour diverses périodes, durant l'année, à 6 pour cent..... 1524 19 8			Ville de Goderich, sur £25000, du 1er juillet 1856 au 1er janvier 1857.....	750	0 0	
do sur £225,856 13s. 4d. débitures cancelées et échangées, durant l'année, à 6 pour cent..... 6792 18 11			do de do, sur £230000, à compte, du 1er janvier au 1er juillet 1857.....	128	5 3	3171 14 4
£106541 7 5			do de Guelph, sur £20000, l'arce due, du 1er janvier au 1er juillet 1856.....	388	9 0	
			do de do, sur £20000, à compte, du 1er juillet 1856 au 1er janvier 1857.....	291	15 0	680 4 0
			do de Simcoe, sur £25000, à compte, du 1er janvier au 1er juillet 1856.....			122 11 8
			do de Peterborough, sur £25000, du 1er juillet 1856 au 1er janvier 1857.....	750	0 0	
			do de do, sur £25000, à compte, du 1er janvier au 1er juillet 1857.....	374	19 8	1124 19 8
			do de Port Hope, sur £215000, à compte, du 1er juillet 1855 au 1er janvier 1856.....			383 5 6
			do de Woodstock, sur £25000, balance due, du 1er janvier au 1er juillet 1856.....	613	4 4	
			do de do, sur £25000, à compte, du 1er juillet 1856 au 1er janvier 1857.....	257	5 2	263 18 6
			do de Belleville, sur £5000, du 1er juillet 1856 au 1er janvier 1857.....			150 0 0
			do de Brockville, sur £100000, à compte, du 1er juillet 1856 au 1er janvier 1857.....			328 5 10

MONTS.—Montant non-payé le	Courant.		RECEPTEES.	Courant.		Courant.
	£	s. d.		£	s. d.	
31 décembre 1857..... 43314 16 7	107268	7 0	<i>Report</i>	211	10 7	
<i>Report</i>£163943 2 10			do de Niagara, sur £70000, à compte, du 1er janvier au 1er juillet 1856.....	48	19 9	
			do de Prescott, sur £25000, balance due, du 1er juillet 1854 au 1er janvier 1855.....	147	6 9	196 6 6
			do de do, sur £25000, à compte, du 1er janvier au 1er juillet 1855.....			426 5 10
			do de St. Catharines, sur £47500, à compte, du 1er juillet 1856, au 1er janvier 1857.....			180 1 8
			Village de Chippawa, sur £6500, à compte sur arrérages d'intérêt dus, du 1er juillet 1856, au 1er janvier 1857.....			168 17 8
			do de Stratford, sur £25000, à compte sur arrérages d'intérêt dus, du 1er janvier 1856, au 1er janvier 1857.....			300 0 0
			Comté d'Oxford, sur £5000, du 1er juillet 1856, au 1er juillet 1857.....			8880 5 0
			do de Huron et Bruce, sur £127000, à compte sur arrérages d'intérêt dus, du 1er juillet 1854, au 1er juillet 1857.....	285	0 0	240 0 0
			do d'Essex, sur £8000, du 1er juillet 1856, au 1er janvier 1857.....	1980	0 0	2265 0 0
			do de Perth, sur £22000, balance due, du 1er juillet 1855, au 1er janvier 1856.....			1200 0 0
			do de do, sur £22000, du 1er janvier 1856, au 1er juillet 1857.....			1080 0 0
			do d'Elgin, sur £20000, à compte, du 1er juillet 1856, au 1er juillet 1857.....			3060 0 0
			do de Lincoln, sur £12000, du 1er janvier 1856, au 1er juillet 1857.....			240 0 0
			do de Northumberland et Durham, sur £102000, du 1er janvier au 1er juillet 1857.....			1810 19 8
			do de Lambton, sur £4000, du 1er janvier 1857, au 1er janvier 1858.....			6971 3 7
			do d'Halifax, sur £29400, à compte, du 1er janvier 1856, au 1er juillet 1857.....			45135 13 4
			do de Lanark et Renfrew, sur £200000, à compte, du 1er juillet 1856, au 1er juillet 1857.....			£

PAIEMENTS.	Courant.		RECETTES.	Courant.		Courant.	
	£	s. d.		£	s. d.	£	s. d.
<i>Report</i>	163943	2 10	<i>Report</i>			45135	13 4
Comté de Grey, sur £4000, du 1er janvier au 1er juillet 1857			Township de Cambridge, sur £2000, du 1er juillet 1856, au 1er janvier 1857			120	0 0
do de Bramford, sur £12500, du 1er juillet 1856, au 1er juillet 1857			do de Ops, sur £20000, à compte, du 1er janvier au 1er juillet 1856			60	0 0
do de Bertie, sur £10000, du 1er janvier au 1er juillet 1857			do de Wainfleet, sur £5000, du 1er janvier au 1er juillet 1858			750	0 0
do de Monfion et Sherbrooke, sur £4200, du 1er janvier 1857, au 1er janvier 1858			do de Hope, sur £15000, à compte, du 1er juillet 1856, au 1er janvier 1857			200	10 8
do de do, sur £750, du 1er janvier 1857, au 1er janvier 1858			do de Elizabethtown, sur £12166 13s. 4d., à compte, du 1er juillet 1856, au 1er janvier 1857			300	0 0
			do de do, sur £15000, à compte, du 1er juillet 1856, au 1er janvier 1857			300	0 0
			do de do, sur £750, du 1er janvier 1857, au 1er janvier 1858			252	0 0
						900	0 0
						178	11 1
						1078	11 1
						293	13 8
						37	10 0
						45	0 0

do de do, sur £750, à compte, du 1er janvier 1858, au 1er janvier 1859	35	4 0			117	11 0
do de Norwich, sur £50000, à compte, du 1er janvier au 1er juillet 1856					301	0 8
do de Windham, sur £25000, à compte, du 1er janvier au 1er juillet 1856					182	8 5
Balance rapportée.....					£ 49094	11 10
					114848	11 0
					£ 163943	2 10
Total, courant.....					£ 114848	11 0
Balance rapportée.....						

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No. 21.

CÉDULES des Débentures Municipales Consolidées, Bas-Canada, payées en vertu de l'autorité des Actes 16 Vic., chap. 22, et 18 Vic., chap. 13, avant le 31 décembre 1857, icelles portant intérêt à six pour cent par année, à compte des différentes municipalités ci-dessous énumérées.

NOMS DES MUNICIPALITÉS.	Montant courant.			Montant courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Montant suivant comptes publics de 1856, No. 23, jusqu'au 31 décembre 1856.....				214250	0	0
Cité de Montréal.....	100000	0	0			
Ville de Trois-Rivières.....	7500	0	0			
Township de Shefford.....	14375	0	0			
do de Tring.....	5000	0	0			
do de Granby.....	7500	0	0			
do de Ascot et Westbury.....	2000	0	0			
Comté de Shefford.....	17500	0	0			
Paroisse de St. Romuald d'Etchmin.....	5000	0	0			
do de St. Romuald de Farnham.....	7500	0	0			
Bourg de Sorel.....	5000	0	0			
Village de Laprairie.....	1000	0	0			
do de Ste. Maric de Monnoir.....	1000	0	0			
				173375	0	0
Total, courant.....			£	387625	0	0

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No. 23.

ÉTAT du Fonds Consolidé d'Emprunt Municipal, Canada Est, consigné en vertu de l'autorité des Actes 16 Victoria, chap. 22, et 18 Victoria, chap. 13, indiquant le montant reçu des différentes Municipalités, à venir jusqu'au 31 décembre 1857.

PAIEMENTS.	Courant.		RECETTES.	Courant.		Courant.
	£	s. d.		£	s. d.	
Cette somme payée à MM. Rawdon, Wright, Hatch et Edson, graveurs de billets de banque, N. Y., pour des planches d'acier et des blancs de débentures, en 1855....	798	18 3	Balance suivant comptes publics No. 39, jusqu'au 31 janvier 1856	1598	11 5	
do do, 1857.....	128	2 9	Les sommes suivantes, reçues des trésoriers des diverses municipalités ci-dessous nommées, à compte d'intérêt à 2 pour cent sur des débentures d'emprunt municipal, applicables aux fins mentionnées dans l'acte plus haut cité :—			
do do, 1857.....	4091	14 2	Cité de Montréal, sur £100,000, jusqu'au 1er juillet 1857.....	3000	0 0	
Balance rapportée			Ville de St. Jean, sur £5,000 jusqu'au 1er janvier 1857.....	46	16 11	
Total.....£	5018	15 2	Village de Laprairie, sur £1,000, jusqu'au 1er janvier 1858.....	13	6 10	
			Montant des intérêts, à 6 pour cent, sur les arrérages d'intérêt à 8 pour cent, dus par la cité de Montréal			3060 3 9
			Total.....			360 0 0
				£		5018 15 2
			Balance rapportée	£		4091 14 2

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février, 1858.

ÉTAT des débentures rachetées en vertu de l'autorité de l'Acte 12 Vic., chap. 5, jusqu'au 31 décembre 1857.

No.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	1849.			1850.			1851.			1852.			1853.		
		£	s.	d.												
1.	Canal Chambly.....	20000	0	0												
2.	do. Welland.....	1000	0	0										12930	0	0
3.	do. Desjardins.....	600	0	0	12000	0	0	1250	0	0	4400	0	0			
4.	Compagnie du chemin de Chambly				17000	0	0	2000	0	0						
5.	do de Montréal.....				13000	0	0									
6.	do de Québec.....				5590	0	0	6100	0	0				33780	0	0
7.	Havre de Cobourg.....				3000	0	0							22092	0	0
8.	Améliorations sur le St. Laurent				3000	0	0									
9.	Pont de la rivière Thames.....				1500	0	0									
10.	do do Trent.....				1333	6	8	666	13	4						
11.	Chemins du district de Home.....				500	0	0							660	0	0
12.	Navigation de la Grande Rivière.....				500	0	0									
13.	Chemin de fer d'Érie et Ontario.....				4000	0	0									
14.	Havre d'Oakville.....				2500	0	0									
15.	do Port Hope.....				2000	0	0									
16.	Perte de la guerre.....				610	0	0	12410	0	0	1850	0	0	38190	0	0
17.	Pertes de la Rébellion.....													500	0	0
18.	Chemin de Hamilton et Brantford.....													1000	0	0
19.	do Queenston et Grimsby.....													2000	0	0
20.	do Kingston et Napanee.....													4988	17	9
21.	Eaux de l'intérieur District de Newcastle.....				2000	0	0							270	0	0
22.	Chemin de York.....							1000	0	0				3900	0	0
23.	Yonge Street.....							600	0	0				500	0	0
	Report.....	£			21600	0	0	68533	6	8	28426	13	4	1930	0	0
														12110	17	9

No. 24.—(Continuation.)

No.	1849.			1850.			1851.			1852.			1853.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
	<i>Report</i>														
24	21600	0	0	68533	6	8	28426	13	4	19000	0	0	12110	17	9
25							359	0	0						
26							6500	0	0						
27							1000	0	0						
28							5900	0	0						
29															
	<i>Subséquentement à l'Union.</i>														
30				13179	0	3	150	0	0				117500	0	0
31				1350	0	0	1600	0	0				2050	0	0
32				11003	7	4	9192	18	1				76943	0	0
33				107	0	0	1812	14	11				2100	0	0
34													750	0	0
35													2212	10	0
36															
				94172	14	3	73541	6	4				18809	15	1
				21600	0	0							326637	17	9
	Totaux, courant.....£														

No. 24.—(Continuation.)

No.	1854.			1855.			1856.			1857.			Courant.			Totaux.			Remarques.
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.										
1																			
2	13900	0	0	6337	10	0	993	10	11	225	0	0	20000	0	0	36536	0	11	
3													17000	0	0	19000	0	0	
4													51530	0	0	33882	0	0	
5	1000	0	0				3750	0	0				3000	0	0	3000	0	0	
6													3000	0	0	1500	0	0	
7													2000	0	0	1160	0	0	
8													500	0	0	4000	0	0	
9													2500	0	0	2000	0	0	
10													54660	0	0	500	0	0	
11													1000	0	0	1000	0	0	
12													4988	17	9	2000	0	0	
13													2270	0	0	5700	0	0	
14													1100	0	0				
15																			
16	1120	0	0	200	0	0													
17																			
18																			
19																			
20																			
21																			
22	800	0	0																
23																			
Report	16820	0	0	6437	10	0	4743	10	11	225	0	0	269826	18	8				

No. 24.—(Continuation.)

No.	1854.		1855.		1856.		1857.		Courant.			Totaux.			Remarques.
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	
<i>Rapport.</i>	16820	0 0	6437	10 0	4743	10 11	225	0 0	269826	18 8					
24	19000	0 0					
25	359	0 0					
26	6500	0 0					
27	1000	0 0					
28	6000	0 0					
29	260975	0 0	561373	6 8	54199	3 4	144172	10 0	1020720	0 0			1323405	18 8	
30	7000	0 0	3088	5 0	3000	0 0	47800	0 0	194504	5 3					
31	375	0 0	5375	0 0					
32	14306	2 6	109797	10 6	54977	18 1	285501	1 7					
33	7950	0 0	415	0 0	12634	14 11					
34	750	0 0					
35	10246	10 0					
36	50	0 0	50	0 0					
Totaux,															
Courant..	£307426	2 6	681161	12 2	116920	12 4	192197	10 0	509061	11 9	
									1832467	10 5	

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No. 25.

ÉTAT indicatif des sommes portées au crédit du fonds d'amortissement de la province du Canada, jusqu'au 31 décembre 1857, ces sommes étant placées dans des annuités au taux réduit de 3 pour cent.

I T E M S.	Sterling.		
	£	s.	d.
Montant suivant l'état No. 32, comptes publics de 1856, £733893 18s. 6d. courant.....	603200	9	9
Six mois de dividende, jusqu'au 5 avril 1857, sur £482100 18s. 0d. sterling, 3 pour cent.....	7231	10	3
Gain sur placement de £7231 10s. 3d. sterling.....	650	4	11
Six mois de dividende, jusqu'au 10 octobre 1857, sur £489982 13s. 2d. sterling, à 3 pour cent.....	7349	14	9
Gain sur placement de £7349 14s. 9d. sterling.....	1026	0	8
Six mois de dividende, jusqu'au 5 janvier 1857, sur £71086 18s. 9d. sterling à 3 pour cent d'annuités consolidés.....	1066	6	0
Gain sur placement de £6066 6s. 0d. sterling.....	68	1	3
Six mois de dividende, jusqu'au 5 juillet 1857, sur £72221 6d. 0d. sterling, à 3 pour cent,—annuités consolidées.....	1083	6	4
Gain sur placement de £1083 6d. 4d. sterling.....	97	8	2
Montant transmis pour être placé dans les 3 pour cent consols.....	60000	0	0
Sterling.....	£ 681783	2	1
Courant.....	£ 829490	12	1

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No. 26.

ÉTAT des débetures émises jusqu'au 31 décembre 1857, pour divers comptes spéciaux, et pour lesquelles le gouvernement est partiellement responsable.

POUR LE COMPTE DE	AUTORITÉ.	Montant.		REMARQUES.
		£	s. d.	
Prêt aux victimes des incendies de Québec	9 et 10 Vic., chaps. 62 et 35	82025	0 0	Le gouvernement responsable pour l'intérêt à 6 pour cent, dont 4 pour cent doivent être perçus de parties auxquelles le prêt a été fait.
Société des hommes de loi, Haut-Canada.	9 Vic. chap. 33	23000	0 0	prin. et inté. payés à même les hon. de justice, H.C.
Fonds de construction } du Haut-Canada. {	9 Vic. chap. 61, et 12 Vic. chap. 32	21750	0 0	do cotisations, do.
	13 et 14 Vic. chap. 2 et 68	30000	0 0	do do do.
Cours de justice, Bas-Canada } Chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlan.	12 Vic. chap. 112 et 18 Vic. chap. 164	47657	9 10	do do honoraires de justice, B. C.
	14 et 15 Vic. chap. 73	486666	13 4	do do paiements en Angleterre, sur £400,000 sterling.
Chemin de fer Great Western	do do	936833	6 8	do do do sur £770,000 sterling.
Chemin de fer de Simcoe, Ontario et Huron	do do	577916	13 4	do do do sur £475,000 sterling.
Chemin de fer Grand Tronc	3298991	13 4	Jusqu'à ce que la somme, suivant autorisation, soit dépensée, l'intérêt est payable à même les deniers provenant du placement dans le 3 pour cent consols, et par la compagnie.
Fonds d'emprunt municipal consolidé, H.C.	16 Vic. chap. 22	1823698	0 0	L'intérêt est payable par diverses municipalités, et il est pourvu au rachat d'icelles à même le fonds d'amortissement d'emprunt municipal.
Fonds d'emprunt municipal consolidé, B.C.	do et 18 Vic. chap. 13	387625	0 0	do do do.
Total, courant.....£		7716163	16 6	

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No. 27.

RÉCAPITULATION de la dette publique du Canada, indiquant le taux de l'Intérêt, quand payable, et le montant annuel de l'intérêt payable sur icelle, le 31 décembre 1857.

AUTORITÉ.	O U P A Y A B L E.						T O T A U X ,				T A U X D E		I N T É R Ê T								
	E N C E T T E P R O V I N C E .			A L O N D R E S .			C O U R A N T .				L' I N T É R Ê T .		A N N U E L .								
	A c o m p t e d e f o n d s s p e c i a l .		P o u r l e c o m p t e d e p a r t i c u l i e r s .		A c o m p t e d e f o n d s s p e c i a l .		P o u r l e c o m p t e d e p a r t i c u l i e r s .														
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.							
Actes, Haut-Canada.....	116706	3	1	186747	15	1	186117	15	1	9305	17	9	
Actes, Bas-Canada.....	52816	13	4	114540	0	0	1168386	3	1	6980	3	4	
Emprunt sous la garan. impér.	164	5	0	
Actes, province du Canada.	108367	6	8	278412	0	11	5650	6	8	
Totaux, courant.....	£ 161184	0	0	509658	4	0	3042	0	0	
							73000	0	0
							13842	9	3
							167754	5	8
							£ 279739	7	2

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février, 1858.

No. 28.

MÉMOIRE des débetures en circulation et qui représentaient la dette publique de la province du Canada le 31 décembre 1851, avec indication de l'époque où elles sont rachetables.

ÉCHÉANCE.	Emises en vertu d'actes du Bas-Canada, le gouvernement responsable pour l'intérêt.			Débetures du cours d'Halifax, émises en vertu de divers actes provinciaux.			Débetures du cours sterling émises en vertu de divers actes provinciaux.			Montant total des débetures.		
	Courant.			Courant.			Courant.			Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Ci-devant échu.				50	0	0				50	0	0
1858							48058	6	8	48058	6	8
1859				3653	13	5	20075	0	0	23128	13	5
1860				13963	6	8				13963	6	8
1861	3000	0	0	1350	0	0				4350	0	0
1862	700	0	0	5000	0	0				5700	0	0
1863				18686	5	0	825227	15	1	843914	0	1
1864				1000	0	0	365000	0	0	366000	0	0
1865	3650	0	0	1900	0	0	544397	10	0	549947	10	0
1866	23420	16	8	8655	6	3	329716	13	4	361792	16	3
1867				460	0	0				460	0	0
1869				12500	0	0	608	6	8	13108	6	8
1870				10600	0	0				10600	0	0
1871	23420	16	8	66287	18	8				89708	15	4
1872				161973	8	2	42461	13	4	204435	1	6
1873	47000	0	0	6180	10	0				53180	10	0
1874				34466	2	6	608333	6	8	642799	9	2
1875				20617	10	0				20617	10	0
1876	23420	16	8	32321	10	0				55742	6	8
1877				11595	0	0				11595	0	0
1878				80225	0	0				80225	0	0
1879												
1880							573171	13	4	573171	13	4
1881	22934	3	4	12000	0	0	486666	13	6	521600	16	10
1882							852396	13	4	852396	13	4
Temps non fixé.	19810	0	0				608	6	8	20418	6	8
Totaux£	167356	13	4	503485	10	8	4696721	18	7	5367564	2	7

W. CAYLEY,

Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,

Toronto, février 1858.

No 29.

ÉTAT des deniers payés au receveur général de la province du Canada, à compte de l'achat des divers travaux publics ci-dessous mentionnés, en vertu des actes 14 et 15 Vic., chap. 57, et 19 Vic., chap. 5; et remise des emprunts aux compagnies constituées en corporation, entre le 1er février et le 31 décembre 1857.

P A R Q U I P A Y É.	PARTICULARITÉ DU PAIEMENT.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	MONTANT COURANT.			
			£	s.	d.	
G. M. Ryckman	À compte du 3me versement de 5 pour cent.	Chemins d'Hamilton et Port Dover	153	10	0	
James Beatty	3me versement de 5 pour cent	Chemins de Toronto	3755	0	0	
J. Biglow	Balance du 4me versement de do	Havre de Whitby	893	3	4	
		Total des recettes	4801	13	4	

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No. 30.

ÉTAT des droits de tonnage perçus au port de Québec, durant l'année 1857, en vertu de l'acte 14 et 15 Vic., chap. 25, amendé par l'acte 20 Vic., chap. 124, et appropriés aux dépenses de la police riveraine de Québec.

A QUI PAYÉ.	DÉPENSES.		RECETTES.		Courant.	
	£	d.	£	d.	£	d.
John Maguire, inspecteur et surintendant de police, Québec. ...			2752	18	67	7
do, do			25	0		9
	£		2777	18	2357	8
Balance portée à l'année prochaine.			396	17	750	0
Total	£		3174	16	3174	16
				2		2
					£	
					396	17

Balance rapportée..... £

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

1857.	Revenu territorial, Canada Est.— (Continuation) :—	£	s. d.	£	s. d.	1857.	Depenses, Canada Est.—(Continuation) :—	£	s. d.	£	s. d.
Déc. 31...	Report	9613	8 4	54312	5 11	Déc. 31...	Report	11446	1 8	30683	16 3
	Fonds des honoraires d'arpenteurs...	28	8 10				Bureau des examinateurs d'arpenteurs	76	5 0		
	Honoraires casuels	39	8 10	9681	6 0		Agents	255	9 3		
	Revenu territorial,—Bois, forêts et glissoires :—						Rachat de scrip	42	10 0	11820	5 11
	Bois et forêts	52336	3 5				Dépenses générales :—				
	Glissoires de l'Ottawa	6962	3 7				Déboursés généraux	3912	0 0		
	do du St. Maurice	2032	5 10				Frais de port des bureaux	221	1 3		
	Revenu des fonds spéciaux, Canada Ouest :—			61230	12 10		Salaires	12738	13 6		
	Réserves du clergé	80060	6 7				Gratuité et avance sur les salaires	1740	1 5		
	Fonds des écoles communales	£15163	19 4				Moins.—Commission portée au débit du fonds spécial	18611	16 2	12031	16 2
	Moins.—Fonds d'amélioration	3563	11 3				Depenses des bois, forêts et glissoires	6661	19 9		
	Fonds des écoles de grammaire	12413	7 6				Bois et forêts	125	0 0		
	Moins.—Fonds d'amélioration	2432	12 11				Glissoires d'Ottawa	128	8 9		
	Fonds d'amélioration			115955	3 10		Depenses des fonds spéciaux, Canada Ouest :—				
							Réserves du clergé, déboursés	375	14 0		
							do, commission pour administration	4803	12 0		
							Terres des écoles communes, déboursés	189	4 10		
							do, commission pour administration	909	16 6		
							Ecoles de grammaire, commission pour administration	744	15 10	7023	3 2

Revenu des fonds spéciaux, Canada Est :—	£	s. d.	£	s. d.	Depenses des fonds spéciaux, Canada Est :—	£	s. d.	
Réserves du clergé	2030	0 3			Réserves du clergé, commission pour administration	121	15 8	
Biens des jésuites	4941	15 2			Biens des jésuites, déboursés	351	14 9	
Fonds seigneurial	367	12 5			do salaire et commissions	713	13 9	
Bois			7339	7 10	Divers anciens comptes et compensation			
Divers anciens comptes fermés			815	0	Surintendant des inspecteurs de bois	912	1 9	
Warrant dont il y a à rendre compte			724	19 0	Pêcheries, Canada Ouest	1000	0 0	
Comptes en suspens			63588	6 1	do Canada Est	203	16 4	
			9578	16 3	Comptes en suspens	266	8 10	
					Payé au receveur général			
					Balance	470	5 2	
						1711	17 0	
						194978	3 2	
						53665	11 6	
Total	£	322399	12 9		Total	£	322399	12 9

(Signé,) JOHN LANGTON, Auditeur.

BUREAU DE L'AUDITION, Toronto, 20 février 1858.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Toronto, février 1858.

W. CAYLEY, Inspecteur Général.

No. 32.

ÉTAT du FONDS des AMÉLIORATIONS du HAUT-CANADA, pour les années 1855, 1856 et 1857.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Fonds d'amélioration de 1855	45121	13	2	Payé à compte du fonds de 1855 comme ci-dessous			
do do de 1856	14413	9	0		36471	1	1
do do de 1857	14343	14	7		37407	15	8
Total	£ 73878	16	9	Total	£ 73878	16	9

ÉTAT des sommes payées aux divers municipalités du Haut-Canada, à compte du fonds des améliorations de 1855.

		Courant.			Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
Bruce	Payé David Gibson 1855	6000	0	0			
do	do do, 1856	1249	13	7	7249	13	7
Huron	do do, 1855	2000	0	0			
do	do do, 1856	2516	9	3	4516	9	3
Grey	do do, do				5000	0	0
Wellington	do do, do				2277	11	5
Perth	do do, do				678	15	6
Total, montant payé en 1855-56		£			19722	9	9
Addington	Camden	6	9	1			
do	Sheffield	210	10	7			
do	Kaladar	12	8	0			
Carleton	Pitzroy	70	13	1			
do	Goulborne	97	11	9			
do	Gower Nord	4	11	3			
do	Gloucester	174	6	5			
do	Huntley	131	7	2			
do	March	20	6	10			
do	Tarbolton	104	14	9			
do	Osgoode	46	6	10			
do	Nepean	3	9	3			
do	Ville de Bytown	32	0	0			
do	Village Richmond	12	0	0			
Dundas	Mathilda	45	18	1			
Dnrham	Cavan	6	8	9			
do	Clarke	17	14	7			
do	Hope	1	12	0			
do	Manvers	5	16	6			
Report		£ 1004	4	11	19722	9	9

No. 32.—(Continuation.)

		Courant.			Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Report</i> £		1004	4	11	19722	9	9
Elgin	Aldbrough	24	4	0			
do	Dunwich	6	0	10			
do	Southwold	195	19	10			
do	Yarmouth	148	0	3			
Essex	Ainhertsburg, ville	19	7	0			
do	Colchester	21	9	11			
do	Gosfield	5	12	0			
do	Maidstone	29	5	10			
do	Mersey	30	8	2			
do	Rochester	6	6	2			
do	Tilbury Ouest	57	2	8			
do	Sandwich	31	4	0			
Frontenac	Bedford	73	4	5			
do	Olden	3	1	7			
do	Oso	17	17	9			
do	Loughborough	29	1	10			
do	Pittsburg	0	16	0			
do	Hinchinbrooke	223	1	4			
do	Palmerston	9	12	0			
Grenville	Edwardsburg	66	18	9			
do	Oxford	12	7	0			
do	Wolford	15	5	1			
do	Johnston, ville	18	10	9			
Grey	Artemisia, un cinquième	100	8	2			
do	Bentick do	222	0	0			
do	Euphrasia do	57	16	9			
do	Collingwood do	15	12	3			
do	Derby do	81	17	4			
do	Egremont do	240	8	5			
do	Glenelg do	164	2	3			
do	Holland do	123	9	6			
do	Melancthon do	93	10	2			
do	Normanby do	175	8	3			
do	Osprey do	209	8	6			
do	St. Vincent do	9	16	3			
do	Sullivan do	203	15	2			
do	Sydenham do	321	15	1			
do	Meaford, ville, do	34	8	0			
do	Durham, ville, do	77	8	7			
do	Thornbury, ville, do	55	0	5			
Haldimand	Walpole	53	0	0			
Halton	Nassagaweya	13	5	11			
Hastings	Hungerford	6	8	0			
do	Huntingdon	5	1	8			
do	Marmora	35	15	0			
do	Rawdon	12	14	8			
do	Sydney	0	16	6			
do	Thurlow	3	7	9			
do	Tyendenaga	3	8	1			
do	Lake	20	0	0			
Kent	Canden	28	9	11			
<i>Report</i> £		4417	14	8	19722	9	9

No. 32.—(Continuation.)

		Courant.			Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Report</i>		4417	14	8	19722	9	9
Kent	Zonc	290	15	3			
do	Chatham	151	8	1			
do	Dover, Est	84	4	6			
do	Harwich	420	12	2			
do	Howard	2	18	0			
do	Oxford	23	19	6			
do	Raleigh	11	5	8			
do	Romney	5	10	0			
do	Tilbury, Est	62	10	5			
Lambton	Brooke	92	6	3			
do	Enniskillen	76	2	5			
do	Dawn	16	2	0			
do	Euphemia	14	18	6			
do	Moore	59	16	2			
do	Plympton	14	4	0			
do	Warwick	85	19	2			
do	Corunna, ville	69	5	8			
do	Errol, do	0	12	0			
do	Sombra	16	2	2			
Lanark	Drummond	19	9	11			
do	Bathurst						
do	Sherbrooke, Est	71	11	1			
do	Pakenham	82	8	5			
do	Lanark	35	6	0			
do	Darling	35	4	7			
do	Burgess, Nord	26	17	3			
do	Dalhousie	18	7	0			
do	Sherbrooke, Nord	3	14	5			
do	Lavant	16	0	0			
do	Montague	8	1	10			
do	Elmsley, Nord	4	0	0			
do	Beckwith	41	4	2			
do	Ramsay	29	12	10			
do	Perth	11	17	0			
Leeds	Bastard	18	16	6			
do	Brockville, ville	19	4	6			
do	Elizabethtown	17	9	5			
do	Leeds	20	9	7			
do	Lansdowne	0	14	0			
do	Yonge	2	1	1			
do	Escot	1	4	0			
Lennox	Adolphustown	1	10	0			
Lincoln	Grimsby	49	0	0			
do	Caistor	11	4	2			
Middlesex	Adelaide	70	9	10			
do	Caradoc	10	4	0			
do	London	10	9	0			
do	Lobo	15	17	0			
do	Metcalfe	29	15	1			
do	Mosa	7	7	0			
do	Westminster	438	19	3			
<i>Report</i>£		7044	15	6	19722	9	9

No. 32.—(Continuation.)

		Courant.			Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Report</i>		7044	15	6	19722	9	9
Norfolk	Charlotteville	10	11	2			
do	Houghton	198	6	0			
do	Middleton	453	15	3			
do	Walsingham	14	17	0			
do	Windham	8	0	0			
Northumberland	Brighton	14	14	0			
do	Cramahe	10	3	6			
do	Murray	13	13	5			
do	Seymour	108	17	3			
Ontario	Brock	15	2	0			
do	Mara	100	6	5			
do	Rama	1	14	0			
do	Pickering	10	10	5			
do	Reach	18	13	10			
do	Scott	3	9	0			
do	Thorah	30	6	0			
do	Uxbridge	2	6	3			
Oxford	Blandford	356	1	9			
do	Oxford, Est	18	3	9			
do	Oxford, Ouest	5	0	0			
do	Zora, Est	8	13	0			
Peel	Albion	3	15	0			
Peterborough	Asphodel	12	13	11			
do	Belmont	12	1	2			
do	Douro	35	5	3			
do	Dummer	74	8	0			
do	Burleigh	33	7	0			
do	Otonabee	18	18	4			
do	Peterborough, Ville	165	15	3			
do	Smith	32	14	1			
do	Harvey	48	12	4			
do	Ennismore	13	18	3			
Prescott	Caledonia	122	2	1			
do	Hawkesbury, Est	6	15	2			
do	Alfred	91	9	3			
do	Plantagenet, Nord	169	19	2			
do	Plantagenet, Sud	303	17	4			
Renfrew	McNab	220	0	1			
do	Ross	260	11	8			
do	Horton	165	7	5			
do	Bagot	75	13	0			
do	Blythefield	20	0	6			
do	Admaston	189	19	0			
do	Bromley	26	19	2			
do	Westmeath	150	8	9			
do	Pembroke	8	14	10			
do	Stafford	43	18	11			
do	Brougham	19	2	11			
do	Grattan	32	0	3			
do	Wilberforce	169	17	8			
do	Alice	28	3	2			
<i>Report</i>		£ 11004	8	5	19722	9	9

No. 32.—(Continuation.)

		Courant.			Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
	<i>Report</i>	11004	8	5	19722	9	9
Russell	Cumberland	138	13	0			
do	Clarence	201	13	1			
do	Cambridge	281	0	0			
do	Russell	361	0	0			
Simcoe	Adjala	68	8	10			
do	Essa	166	19	0			
do	Tosorontio	73	16	3			
do	Gwillimsbury, Ouest	217	3	6			
do	Innisfil	77	13	10			
do	Medontc	108	0	11			
do	Mono	76	10	0			
do	Mulmer	122	17	9			
do	Nottawasaga	248	0	5			
do	Matchedash	59	2	10			
do	Sunnidale	269	12	0			
do	Tecumseth	83	15	6			
do	Orillia, Sud	110	0	5			
do	Flos	245	1	2			
do	Oro	44	10	3			
do	Barrie, Ville	104	17	0			
do	Tiny	187	1	8			
do	Penetanguishine	7	19	7			
do	Tay	14	7	7			
do	Vespra	74	5	5			
do	Orillia, Nord	12	8	0			
Stormont	Cornwall	20	0	4			
do	Roxborough	6	11	6			
do	Osnabruck	1	9	8			
Victoria	Eldon	112	2	7			
do	Emily	77	8	2			
do	Ops	156	14	5			
do	Verulam	113	3	5			
do	Somerville	965	5	11			
do	Penelon	117	12	1			
do	Bexley	359	19	4			
do	Lindsay, Ville	195	2	0			
Welland	Crowland	5	2	6			
do	Stamford	4	0	0			
do	Wainfleet	12	3	0			
do	Willoughby	10	0	0			
Wentworth	Ancaster	26	11	6			
do	Flamborough, Ouest	1	0	0			
do	Beverly	24	7	6			
do	Flamborough, Est	7	15	3			
York	Gwillimsbury, Est	33	16	2			
do	Gwillimsbury, Nord	17	10	0			
do	York	35	10	0			
do	Georgina	66	1	2			
do	Keswick, Ville	16	18	5			
	Montant total payé en 1857			£	16748	11	4
	Total payé			£	36471	1	1
	<i>Report</i>			£	36471	1	1

No. 32.—(Continuation.)

	Courant.			Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Report</i>				36471	1	1
Non-payés—Comté de Bruce	1830	16	2			
do do de Huron	1372	4	6			
do do de Perth	311	9	8			
do do de Wellington	530	8	1			
do do de Grey	3745	1	10			
do do de Carleton, Marlborough	54	3	6			
do Elgin, Bayham	22	18	7			
do Glengarry, Lochiel	4	0	0			
do Grenville, Augusta	18	10	0			
do do Gower Sud	0	8	0			
do Halton, Esquesing	0	15	0			
do Hastings, Madoc	13	5	8			
do do Elzevir	5	17	2			
do Kent, ville de Shrewsbury	104	10	0			
do Northumberland, Haldimand	1	18	0			
do do Tick Island	1	4	0			
do do Port de Trent	2	18	4			
do Oxford, Woodstock	121	5	0			
do Peel, Toronto	0	17	8			
do Victoria, Mariposa	4	19	2			
do Ile St. Joseph	459	0	10			
do Sault Ste. Marie	43	15	0			
do Balance omise dans la répartition	0	5	11			
Total, montant non-payé, 31 décembre 1857			£	8650	12	1
Montant du fonds d'amélioration, 1855			£	45121	13	2

(Signé,) JOHN LANGTON,
*Auditeur.*BUREAU DE L'AUDITEUR,
Toronto, 12 mars 1858.W. CAYLEY,
*Inspecteur Général.*BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No. 33.

ÉTAT des banques faisant affaire en vertu de l'acte 13 et 14 Vic., ch. 21, du 31 décembre 1856, au 31 décembre 1857.

NOMS des BANQUES.	Capital en débetures provinciales en vertu de l'acte 13 et 14 Vic., ch. 21, et déposées chez le receveur général.		Montant des billets en circulation enregistrés, contrésignés et délivrés aux banques par l'inspecteur général.		Circulation.		Obligations, circulation comprise.		Actif.		Frais d'enregistrement pour l'année expirée le 31 décembre 1857.	
	31 décembre 1856.	31 décembre 1857.	31 décembre 1856.	31 décembre 1857.	31 décembre 1856.	31 décembre 1857.	31 décembre 1856.	31 décembre 1857.	31 décembre 1856.	31 décembre 1857.	31 décembre 1856.	31 décembre 1857.
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
* Banque de l'Amérique Britannique du Nord...	682833.33	478833.33	680173.00	478261.00	377765.00	199319.00	377765.00	199319.00	682833.33	478833.33	682833.33	323.00
† Banque de Zimmerman.	109800.00	35017.00	109800.00	35000.00	109800.00	35000.00	109800.00	35000.00	109800.00	35017.00	109800.00	50.15
‡ Bang. du dis. de Niagara.	76000.00	36469.00	76000.00	36466.00	76000.00	36466.00	76000.00	36466.00	76000.00	36469.00	76000.00	50.00
§ Banque de Molson.	26000.00	14761.00	14761.00	14761.00	53237.37	53237.37	50.00
¶ Banque Provinciale.	120000.00	120000.00	120000.00	120000.00	120000.00	117485.00	130533.76	123085.00	250333.76	243085.00	250333.76	51.92
§ Banque du comté d'Elgin.	100000.00	100000.00	79950.00	100000.00	79950.00	49690.00	103308.38	104278.98	204466.20	207243.00	204466.20	56.00
Total.....	\$ 1114633.33	770319.33	1080684.00	769730.00	778276.00	437960.00	812168.14	498148.98	1376860.66	1000647.43	1376860.66	681.07

* La banque de l'Amérique Britannique du Nord est constituée en corporation en vertu d'une charte royale, et elle n'émet seulement que des billets de \$1 et de \$2 en vertu de cet acte.
 † Agissant aussi en vertu de chartes, et retirant ses billets émis en vertu de cet acte.
 ‡ La banque Molson a cessé de faire le commerce en vertu de cet acte, mais elle lo fait en vertu d'une charte.
 § Cette somme est placée au crédit du revenu casuel pour 1858.

BUREAU DE L'AUDITEUR,
 Toronto, 4 mars 1858.

(Signé,) JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
 Toronto, février 1858.

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

ÉTAT DU FONDS POUR L'ÉDUCATION, CANADA OUEST.

OCTROI SCOLAIRE.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Balance de l'année dernière.....	8249	17	2			
Salaire additionnel, 1855 et 1856, portée au débit du fonds consolidé.....	1150	0	0	Warrants au surintendant en chef.....	46466	13
La part de l'octroi de £90,000, pour 1857.....	46508	3	3	Balance.....	9441	7
						0
Total.....£	55908	0	5	Total.....£	55908	0
						5

FONDS DES ÉCOLES DE GRAMMAIRE.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Balance de l'année dernière.....	48093	19	0	Montant placé le 1er janvier 1857.....	51052	6
Recettes de l'année.....	10684	10	9	Montant placé pour le fond de distribution, transféré.....	7500	0
Gain sur placement.....	187	10	0	Montant placé.....	7500	0
						0
Report.....£	58965	19	9	Report.....£	66052	6
						8

No. 34.—(Continuation.)

Le SURINTENDANT en CHEF des ÉCOLES en compte avec le FONDS d'ÉDUCATION, CANADA OUEST, Etc.—
(Continuation.)

	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Balances en main, 1er janvier.....	9893	3	7				65392	12	2
Moins—Balances dépensées en plus.....	4764	18	4				11899	14	2
				5138	5	3			
Warrants de l'année.....				58420	0	0			
Autres recettes.....				7092	15	3			
									5257
Total.....				70650	0	6			70650
									0
									6

(Signé,)

JOHN LANGTON,

Auditeur.

BUREAU DE L'AUDITEUR,
Toronto, 1er mars 1858.

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février, 1858.

No 35.

ÉTAT DU FONDS DE L'ÉDUCATION, CANADA EST.

OCTROI SCOLAIRE.

31

Balance, 1er Janvier.			Octroi de 1857.			Warrants.			Balance, 31 Décembre.		
£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
6376	6	4	29000	0	0	29000	0	0	6376	6	4
			3500	0	0	do	0	0			
			1000	0	0	do	0	0			
500	0	0	500	0	0	do	0	0	1000	0	0
			450	0	0	do	0	0	450	0	0
			9041	16	9	Balance non appropriée.					
6876	6	4	43491	16	9	Total.....£			7376	6	4
Balances disponibles, 1er janvier.....			£			Warrants émis.....			£		
			6876			4			33950		
Octroi législatif.....			43491			16			7376		
						9			6		
									9041		
									16		
									9		
Total.....£			50368			3			50368		
						1			3		
									1		

No. 35.—(Continuation.)

FONDS DES INSTITUTEURS A LA RETRAITE.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Appropriations de 1856 et 1857.....	1000	0	0	Montant placé.....	1000	0
Intérêt sur placement.....	17	13	5	Warrants au surintendant en chef.....	231	14
Balance.....	304	1	1			6
Total	1291	14	6	Total	1291	14

FONDS DE PLACEMENT DE L'ÉDUCATION SUPERIEURE.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Balance de l'année dernière.....	59941	15	10	Montant placé.....	53715	0
MOINS.—Revenu de 1856.....	11727	12	9			0
Perceptions pour 1857.....	48214	3	1			
Fonds de commutation—Bal. de l'ann. dernière.....	344	13	0			
do Perceptions pour 1857.....	2494	5	0			
	267	17	7			
Balance en plus placée.....	2394	1	4			
Total	59941	15	10	Total	53715	0

No. 35.—(Continuation.)

FONDS DE REVENU DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Octroi annuel	5000	0	0	6146	7	9			
Intérêt sur placement	2803	15	0	125	0	0			
Revenu perçu	3263	16	1				6021	7	9
Balance des octrois scolaires	3041	16	9				1893	5	1
							2000	0	0
							2500	0	0
							4343	15	0
							3351	0	0
Total	20109	7	10				20109	7	10

FONDS DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE NORMALE.

	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Appropriation de 1856	2000	0	0				3028	3	4
Moins—Dépensé de	106	14	11						
Appropriation de 1857							2967	8	1
Balance									
Total							5995	10	5

Warrants en faveur du collège McGill.....
do sur certificats du bureau des travaux publics.....

Total

Le SURINTENDANT en CHEF des ÉCOLES en compte avec le FONDS d'ÉDUCATION, CANADA EST.

ÉCOLES COMMUNES.

	£		s.		d.		Dépense, do, 1853. 1re do, 1855. do, 1855. 1re do, 1856. do, 1856.	£		s.		d.	
	£	s.	d.	£	s.	d.		£	s.	d.	£	s.	d.
Balance dont il n'a pas été rendu compte, 1856	14543	6	1					314	8				
Warrants, 1856	29006	0	0	43543	6	1		118	8	2			
								50119	10				
								14106	11	4			
								14137	12	10			
											28868	6	10
											14674	16	3

REPARTITIONS DIVERSES DE L'OCTROI SCOLAIRE.

	£		s.		d.		Dépenses pour les municipalités pauvres Balance,—rapports non encore reçus	£		s.		d.	
	£	s.	d.	£	s.	d.		£	s.	d.	£	s.	d.
Balance dont il n'a pas été rendu compte, 1856	3950	0	0					1000	0	0			
Warrants, 1857	3950	0	0	7900	0	0		6900	0	0			

ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

	£		s.		d.		Dépenses, diverses institutions do, inspecteurs d'école Balance,—rapports non encore reçus	£		s.		d.	
	£	s.	d.	£	s.	d.		£	s.	d.	£	s.	d.
Balance dont il n'a pas été rendu compte, 1856	23711	5	1					18877	15	10			
Warrants, 1857	6343	15	0	30555	0	1		4382	12	9			
								7294	11	9			

WARRANTS SPÉCIAUX POUR DÉPENSES CONTINGENTES.

	£		s.		d.		Balance, rapports non encore reçus	£		s.		d.	
	£	s.	d.	£	s.	d.		£	s.	d.	£	s.	d.
Balance non portée en compte, pour 1856	400	0	0					800	0	0			
Warrants, 1857	400	0	0	800	0	0							

FONDS DES INSTITUTEURS A LA RETRAITE.

	£		s.		d.		Balance, rapports non encore reçus Total	£		s.		d.	
	£	s.	d.	£	s.	d.		£	s.	d.	£	s.	d.
Warrant	221	14	6					221	14	6			
	83020	0	8					83080	0	8			

(Signé) JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU DE L'AUDITEUR,
Toronto, 20 février 1858.

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No. 36.

LA MAISON DE LA TRINITÉ, MONTRÉAL, en compte avec la PROVINCE du CANADA, pour l'année 1857.

		Dr.		Av.			
		£	s.	d.	£	s.	d.
1r janvier 1857	Balance en main	912	0	8			
do do	Warrant	1000	0	0			
4 février	do	1000	0	0			
26 mars	do	1000	0	0			
25 avril	do	1000	0	0			
21 mai	do	1000	0	0			
28 do	Doimmages à un phare par la barque "Elizabeth Mary"	12	18	0			
6 août	Warrant	500	0	0			
12 septembre	do	1000	0	0			
21 novembre	do	1000	0	0			
3 décembre	Ventes de vieux phares flottants	12	0	0			
Total		8436	18	8	8436	18	8

(Signé,) JOHN LANGTON, Auditeur.

BUREAU DE L'AUDITEUR,
Toronto, 4 mars 1858.

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No. 37.

LA MAISON DE LA TRINITÉ, QUÉBEC, en compte avec la PROVINCE du CANADA, pour l'année 1857.

	Dt.		Cr.		Ct.		Ct.	
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.
1er janvier, 1857 ..	Balance en main	1486	12	3	Salaire des officiers de la maison de la Trinité, do gardiens, des phares		2185	0
30 avril, do ..	Maitre du havre, à compte de salvago	36	8	2	Pensions		1554	14
16 mai, do ..	do do ..	25	6	2	Bureau du havre		525	0
do do ..	Produit de la vente d'ancre et chaînes	24	0	1	Huile pour les phares, etc		380	10
do do ..	Warrant	1800	0	0	Dépenses contingentes pour les phares		1395	9
1er juillet, do ..	do ..	2200	0	0	Phare flottant, navigation de		554	16
1er octobre, do ..	do ..	1500	0	0	Phare flottant, dépenses contingentes		455	0
2 do ..	Maitre du havre	31	9	1	Routes et balises		275	9
10 novembre, do ..	Warrant	1750	0	0	Dépenses contingentes		109	14
					Prais pour relever la barque Médina, naufragée		660	14
					Services professionnels		587	11
							19	0
					Balance en main, 31 décembre 1857		130	14
	Total	£ 8833	15	9	Total	£ 8833	15	9

(Signé,) JOHN LANGTON, Auditeur.

BUREAU DE L'AUDITEUR,
Toronto, 25 février 1858.

W. CAVLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No. 41.

LA COMMISSION de la TENURE SEIGNEURIALE en compte avec le GOUVERNEMENT PROVINCIAL, pour l'année
expirée le 31 décembre 1857.

Dr.		Av.		£	s.	d.
Balance en main, 1er janvier 1857.....	1558	15	9	1825	0	0
Warrants.....	10000	0	0	40	0	0
				706	5	0
				12	0	0
				290	2	6
				58	18	7
				553	1	3
				63	1	6
				68	6	3
				272	9	6
				10	18	0
				944	11	9
				100	0	0
				6250	0	0
				364	1	5
Total, courant.....	11558	15	9	Total, courant.....£		
Balance en main, 1er janvier 1858.....	364	1	5	11558		
				15		
				9		

No. 41.—(Continuation.)

LA SUCCURSALE de la COMMISSION de la TENURE SEIGNEURIALE à MONTRÉAL, en compte avec le GOUVERNEMENT PROVINCIAL, pour l'année expirée le 31 décembre 1857.

Dr.	Av.			d.
	£	s.	d.	
Balance en main, 1er janvier 1857.....	705	12	8	0
Sommés reçus de Québec.....	6250	0	0	0
				7
				0
				0
				3
				5
				4
				0
				0
				0
				7
				6
Total, courant..... £	6955	12	8	12
				8

Balance en main, 1er janvier 1858..... £	454	2	6
Total, courant..... £	6955	12	8

BUREAU DE L'AUDITEUR,
Toronto, février 1858.

(Signé,) JOHN LANGTON,
Auditeur.

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

APERÇU des PAIEMENTS faits durant l'année expirée le 31 décembre 1857, à même le fonds consolidé de la Province du Canada, à compte des divers services se rattachant à la liste civile, conformément aux dispositions des actes provinciaux, 9 Vic., chap. 114, et 14 et 15 Vic., chaps. 173 et 174, et aux cédules ci-annexées, — les sommes inscrites étant du cours sterling.

	CÉDULE A.			Montant approprié par la 9 Vic., ch. 114.			Réductions autorisées par les 9 Vic., ch. 114, et 14 et 15 Vic., ch. 173, en conséquence du décès ou de la résignation des titulaires alors en fonction.			Montants payés en 1857, sous l'autorité de divers actes.		
				£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
	Le gouverneur général.				7000	0	0				6999	19
Le juge en chef de la cour du banc de la reine, Haut-Canada.				1500	0	0				1500	0	0
Le juge en chef des plaids communs.										1125	0	0
Les quatre juges puînés.				3600	0	0	342	13	10	3600	0	0
Le chancelier ou vice-chancelier.				1125	0	0				1125	0	0
Les deux vice-chanceliers.										1800	0	0
Le juge en chef de la cour du banc de la reine, Bas-Canada.				1500	0	0				1125	0	0
Les trois juges puînés de la cour du banc de la reine, Bas-Canada.				2700	0	0	375	0	0	2700	0	0
Le juge en chef de la cour supérieure du Bas-Canada.				1100	0	0	200	0	0	1125	0	0
Les trois juges puînés de la cour supérieure du Bas-Canada.				2700	0	0				2700	0	0
Les juges additionnels de la cour supérieure.										5906	14	1
Le juge résident, Trois-Rivières, (et autres devoirs remplis).				900	0	0						
Les deux juges de circuit, Gaspé.				950	0	0				1049	3	8
Les juges de circuit additionnels.										3683	5	11
Le juge de circuit de St. François, (et autres devoirs remplis).				500	0	0						
Pensions des juges.				1999	0	0				1393	14	10
Le procureur et le solliciteur général et leurs bureaux.				3510	0	0	360	0	0	4314	7	6
La cour de la vice-amirauté.				425	0	0				675	0	0
				1395	0	0						
				270	0	0				3330	0	0
				£ 31174	18	1	1637	13	10	44543	5	8
				0	0	4				450	0	0
				£ 31174	17	9						
				1637	13	10						
				£ 29537	3	11						

	CÉDULE B.			Montant approprié par la 9 Vic., ch. 114.			Réductions autorisées par les 9 Vic., ch. 114, et 14 et 15 Vic., ch. 173, en conséquence du décès ou de la résignation des titulaires alors en fonction.			Montants payés en 1857, sous l'autorité de divers actes.		
				£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
	Le secrétaire du gouverneur, son bureau et dépenses contingentes.				1732	17	8				3003	12
Le secrétaire provincial et son bureau.				3980	15	8	180	0	0	5550	4	9
Le registraire provincial et son bureau.				975	0	0				1452	14	5
Le receveur général et son bureau.				2070	7	10	180	0	0	3711	9	11
L'inspecteur général et son bureau.				3620	8	0	180	0	0	9406	6	5
Bureau du conseil exécutif.				2630	0	0	180	0	0	3673	13	4
L'administration des travaux publics.				1885	7	10				5829	12	11
Agent des émigrants et ses dépenses contingentes.				676	19	9				874	9	5
Les pensions autres que celles des juges.				5000	0	0	2645	9	2	2354	10	10
				£ 22571	16	9	3365	9	2	35856	14	8

APERÇU des PAIEMENTS faits durant l'année expirée le 31 décembre 1857, à même le fonds consolidé de la Province du Canada, à compte des divers services se rattachant à la liste civile, conformément aux dispositions des actes provinciaux, 9 Vic., chap. 114, et 14 et 15 Vic., chaps. 173 et 174, et aux cédules ci-annexées, les sommes inscrites étant du cours sterling.

	CÉDULE B.			Montant approprié par la 9 Vic., ch. 114.			Réductions autorisées par les 9 Vic., ch. 114, et 14 et 15 Vic., ch. 173, en conséquence du décès ou de la résignation des titulaires alors en fonction.			Montants payés en 1857, sous l'autorité de divers actes.		
				£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
	Le secrétaire du gouverneur, son bureau et dépenses contingentes.				1732	17	8				3003	12
Le secrétaire provincial et son bureau.				3980	15	8	180	0	0	5550	4	9
Le registraire provincial et son bureau.				975	0	0				1452	14	5
Le receveur général et son bureau.				2070	7	10	180	0	0	3711	9	11
L'inspecteur général et son bureau.				3620	8	0	180	0	0	9406	6	5
Bureau du conseil exécutif.				2630	0	0	180	0	0	3673	13	4
L'administration des travaux publics.				1885	7	10				5829	12	11
Agent des émigrants et ses dépenses contingentes.				676	19	9				874	9	5
Les pensions autres que celles des juges.				5000	0	0	2645	9	2	2354	10	10
				£ 22571	16	9	3365	9	2	35856	14	8

Report

No. 42.—(Continuation.)

C É D U L E B.

	Montant approprié par la 9 Vic, ch. 114.		Réductions autorisées par les 9 Vic., ch. 114, et 14 et 15 Vic, ch. 173, en conséquence du décès ou de la résignation des titulaires alors en fonction.		Montants payés en 1857, sous l'autorité de divers actes.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
<i>Rapporté</i>	22571	16 9	3365	9 2	35855	14 8
Annuités des sauvages.....	5999	8 0			5989	10 0
Depenses contingentes des bureaux publics.....	6750	0 0			12062	6 0
Moins—Fractions résultant de la conversion en sterling.....	35321	4 9	3365	9 2	53908	11 2
	0	0 4				
Moins—Réductions autorisées.....	35321	4 5				
	3365	9 2				
Montant de la cédule B.....	31955	15 3				

RÉCAPITULATION.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Montant de la cédule A.....	29337	3 11				
Montant de la cédule B.....	31955	15 3				
Total.....	61492	19 2				
				Payé à compte d'icelle.....	44513	5 2
				Payé à compte d'icelle.....	53908	11 2
				Total.....	98450	16 10

BUREAU DE L'AUDITEUR, Toronto, 15 mars 1858. (Signé,) JOHN LANGTON, Auditeur.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Toronto, février 1858.

W. CAYLEY, Inspecteur Général.

No. 43.

ÉTAT du montant des honoraires reçus par certains officiers attachés à l'administration de la justice dans le Bas-Canada, y compris le paiement de leurs salaires et déboursés pour l'année expirée le 31 décembre 1857, en vertu des actes 13 et 14 Vic., chap. 37, et 16 Vic., chap. 196.

A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.		C ourant.		T otal courant.		R E C E T T E S.		C ourant.		T otal courant.	
	<i>Sherifs.</i>		£	s. d.	£	s. d.	<i>Sherifs.</i>		£	s. d.	£	s. d.
W. S. Sewell.....	Montant des salaires et déboursés de son bureau, Québec, pour l'année expirée le 30 septembre 1857.....		1100	0 0			Montant des honoraires reçus par le shérif de Québec, durant l'année expirée le 30 septembre 1857.....		1047	9 5		
John Boston.....	do, Montréal.....		1765	6 10			do Montréal, do.....	1713	12 3			
Isaac G. Ogden.....	do, Trois-Rivières.....		625	0 0			do Trois-Rivières, do.....	243	2 5			
George F. Bowen.....	do, Sherbrooke.....		400	0 0			do Sherbrooke, do.....	141	7 4			
L. M. Coutlée.....	do, Ottawa.....		250	0 0			do Ottawa, do.....	76	14 10			
O. Martineau.....	do, Kamouraska.....		250	0 0			do Kamouraska, do.....	215	0 11			
Martin Shephard.....	do, Gaspé, 30 juin 1857.....		250	0 0			do Gaspé, do.....	23	1 6			
	<i>Protonotaires et Greffiers des Cours de Circuit.</i>				4640	8 10	<i>Protonotaires et Greffiers des Cours de Circuit.</i>				3460	8 8
Burroughs et Fiset..	Montant des salaires et déboursés de leurs bureaux, à Québec, y compris les salaires des créanciers des divers cours, pour l'année expirée le 30 septembre 1857.....		6310	16 5			Montant des honoraires reçus par les protonotaires à Québec, y compris les honoraires des créanciers durant l'année expirée le 30 septembre 1857.....		4999	11 10		
	<i>Report.....£</i>		6310	16 5			do Montréal, do.....	7905	5 7			
					4640	6 10	<i>Report.....£</i>		12904	17 5		
											3460	8 8

A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	Courant.		Total courant.		R E C E T T E S.	Courant.		Total courant.	
		£	s. d.	£	s. d.		£	s. d.	£	s. d.
Monk, Coffin et Pineau	<i>Protonotaires et Greffiers des Cours de Circuit.</i> —(Contin.) <i>Report</i> Montant des salaires et déboursés de leurs bureaux, à Montréal, y compris les salaires des créanciers des divers cours, pour l'année expirée le 30 septembre 1857..... do Trois-Rivières, do..... <i>Greffiers de la Couronne.</i>	6310	16 5	4640	6 10	<i>Protonotaires et Greffiers des Cours de Circuit.</i> —(Contin.) <i>Report</i> Montant des honoraires reçus par le protonotaire Trois-Rivières, y compris les honoraires des créanciers, durant l'année expirée le 30 septembre 1857..... <i>Clercs de la Couronne.</i>	1900	17 5	3460	8 8
Edward Barnard	Montant des salaires et déboursés de leurs bureaux, à Québec, pour l'année expirée le 30 septembre 1857..... do Montréal, do..... do Trois-Rivières, do..... <i>Greffiers de la Paix.</i>	7406	10 9	14906	10 1	Montant des honoraires reçus par le clerc de la couronne, Québec, durant l'année expirée le 30 septembre 1857..... do Montréal, do..... <i>Greffiers de la Paix.</i>	1131	11 6	14036	8 11
Green et Doucet	Montant des salaires et déboursés de leurs bureaux, pour l'année expirée le 30 septembre 1857..... do Montréal, do..... do Trois-Rivières, do.....	396	12 11	922	5 0	Montant des honoraires reçus par le greffier de la paix, Québec, durant l'année expirée le 30 septembre 1857..... do Montréal, do..... do Trois-Rivières, do.....	3	0 8	11	9 0
A. M. Delisle Edward Barnard	<i>Greffiers de la Paix.</i> Montant des salaires et déboursés de leurs bureaux, pour l'année expirée le 30 septembre 1857..... do Montréal, do..... do Trois-Rivières, do.....	1537	19 0	3408	10 1	Montant des honoraires reçus par le greffier de la paix, Québec, durant l'année expirée le 30 septembre 1857..... do Montréal, do..... do Trois-Rivières, do.....	332	14 3	934	18 1
Green et Doucet	Montant des salaires et déboursés de leurs bureaux, pour l'année expirée le 30 septembre 1857..... do Montréal, do..... do Trois-Rivières, do.....	1368	10 5				534	5 5		
Delisle et Brehaut L. U. A. Genest	Montant des salaires et déboursés de leurs bureaux, pour l'année expirée le 30 septembre 1857..... do Montréal, do..... do Trois-Rivières, do.....	502	0 8				67	18 5		

Short et Morris	<i>Protonotaires greffiers des cours de circuit, de la couronne et de la paix.</i> Montant des salaires et déboursés de leurs divers bureaux, St. François, pour l'année expirée le 30 septembre 1857, y compris le salaire des créanciers..... do Ottawa, do..... do Kamouraski, do..... do New Carlisle, (Gaspé,) du 1er juillet 1856, au do..... do Percé, (Gaspé,) pour l'année expirée do..... <i>Greffier de la Cour d'Appel.</i>	1108	17 0	2703	15 6	<i>Protonotaires, greffiers des cours de circuit, de la couronne et de la paix.</i> Montant des honoraires reçus par les protonotaires, etc., de St. François, durant l'année expirée le 30 septembre 1857..... do Ottawa..... do Kamouraski..... do New Carlisle..... do Percé..... <i>Greffier de la Cour d'Appel.</i>	375	5 5	910	7 5
A. Lafontaine Chalou et Déry John Wilkie Peter Winter	Montant des salaires et déboursés de son bureau, pour l'année expirée le 30 septembre 1857..... Balance des dépenses pour la compilation et la publication des décisions des tribunaux du Bas-Canada, pour 1856..... A compte de do, pour l'année 1857.....	588	13 6	650	3 5	Montant des honoraires reçus par le greffier, durant l'année expirée le 30 septembre 1857..... Bal. à porter au débit du fonds consolidé, tel qu'autorisé par l'acte 16 Vict., chap. 196, (voir page 64).....	156	16 0	2039	14 9
J. U. Beaudry	Montant des salaires et déboursés de son bureau, pour l'année expirée le 30 septembre 1857.....	575	0 0	722	13 4	Total.....	1038	2 8	2795	4 3
Lelièvre et Angers	Montant des salaires et déboursés de son bureau, pour l'année expirée le 30 septembre 1857.....	293	15 0							
do	Montant des salaires et déboursés de son bureau, pour l'année expirée le 30 septembre 1857.....	187	10 0							
Total				2795	4 3				7562	9 6

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No. 44.

ÉTAT indiquant le montant du fonds de surplus d'honoraires reçus des trésoriers des divers comtés du Haut-Canada, en vertu des actes 8 Vic., ch. 13, et 14 Vic., ch. 53, durant l'année 1857.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.			RECETTES.	Courant.		
		£	s.	d.		£	s.	d.
Daniel O'Connor	Trésorier, comté de Carleton, étant pour couvrir le déficit du fonds pour payer le salaire du juge, jusqu'au 30 juin 1857	198	19	8	Reçu le montant ci-dessous, des honoraires, de surplus durant l'année 1857, du trésorier du comté de Brant.	61	1	0
George Bullock	do do	273	7	5	pendant do de Elgin	52	11	6
F. LePan	do do	4	1	8	do do de Frontenac, Lennox, et Addington	7	5	0
A. P. Farrell	do do	112	15	5	do do de Grey	68	11	3
George Brown	do do	111	17	10	do do de Hastings	39	2	8
F. McAnnany	do do	6	7	1	do do de Huron et Bruce	160	5	7
George Brown, junior	do do	180	19	8	do do de Kent	76	1	11
A. Charteris	do do	46	3	4	do do de Middlesex	502	2	1
A. Vidal	do do	188	10	1	Durham	853	17	3
D. McDougall	do do	127	7	8	pendant do de Ontario	211	19	11
J. L. Schofield	do do	208	13	6	pendant do de Oxford	191	11	2
William Frazer	do do	236	5	8	pendant do de Perth	20	2	1
Henry Groff	do do	76	6	5	pendant do de Simcoe	430	3	1
William Paxton	do do	17	19	5	pendant do de Wellington	291	14	4
James Kintrea	do do	3	5	8	pendant do de Waterloo	604	15	4
					pendant do de Wentworth	529	10	7

A. McGregor	do do	62	18	4	do pendant do de York et Peel	1481	17	1
R. J. Chapman	do do	261	2	6	do de J. A. Macdonald, par Thomas Bailey et ses cautions	10	5	8
William Shertidan	do do	204	16	10				
J. W. Marston	do do	399	9	4				
R. McDonald	do do	253	2	5				
E. Lally	do do	12	0	0				
William Hewat	do do	10	3	5				
A. Thompson	do do	147	7	8				
		£ 3144	1	0				
		2448	16	6				
		5592	17	6	Total	£ 5592	17	6
					Balance rapportée	£ 2448	16	6

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

No. 45.

ÉTAT des paiements faits par le receveur général de la Province du Canada, sur warrants émis durant l'année expirée le 31 décembre 1857, à compte des dépenses portées au budget de 1847, en vertu de l'acte 10 et 11 Vic., ch. 34.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.		
		£	s.	d.
Thomas Andrews	Travaux faits au palais de justice, Québec	33	15	0
A. Letarte	Pour do do	86	2	11
	Total	£ 119	17	11

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No. 46.—(Continuation.)

COMPTE DE CAISSE.

A QUI PAYÉ.	DÉPENSES.		Courant.		Courant.		RECETTES.		Courant.		Courant.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
					1893	3 7			3124	16 4		
		<i>Report</i>						<i>Report</i>				
Diverses personnes..		Intérêt d'une année, jusqu'au 31 décembre 1857.....	1500	0 0				Montant reçu de l'inspecteur du revenu, Montréal, pour droits sur les licences d'auberges dans la cité et le comté de Montréal, durant 1857				
		AJOUTEZ—Du à compte d'années antérieures	683	19 4					2036	14 0		
		Mons.—Montant non payé le 31 décembre 1857.....	2183	19 4							5161	10 4
		Intérêt non payé en 1856.....	777	0 0	1406	19 4						
		Montant de débetures rachetées durant l'année 1857.....			122	8 0					6475	3 5
					8100	0 0		Balance portée à l'année prochaine			5047	7 6
		Total		£	11522	10 11		Total		£	11522	10 11
		Balance rapportée		£	5047	7 6						

No. 48.

ÉTAT des deniers provenant des honoraires de justice et autres honoraires perçus dans le comté de Kamouraska, et des paiements faits à même ce fonds, pour la construction d'un palais de justice et d'une prison à Kamouraska, durant l'année 1857, en vertu de l'acte 12 Vic., chap. 112.

COMPTE DE CAISSE.

A QUI PAYÉ.	DÉPENSES.	Courant.		Courant.		RECETTES.		Courant.		Courant.	
		£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Diverses personnes..	Montant de l'intérêt payé sur la somme de £2238 15s. durant l'année 1857, à compte de débetures négociées pour ce fonds, savoir:— Une année d'intérêt jusqu'au 31 décembre 1857, sur £2007, due en mai, juin, novembre et décembre, 1857, à 6½ pour cent..... do sur £231 15s. due en février et août, à 7½ pour cent.....	130	9 1			Balance rapportée de l'état No. 39 de l'année dernière.....		154	12 3		
	£	146	13 6			Balance des honoraires reçus de MM. Chalou et Dery, proto-notaires-conjoints, Kamouraska, durant 1857.....	75	1 3			

AJOUTEZ.—Dû à compte d'années antérieures.....	77	17 8			do de J. G. Taché, registra-	60	4 5				
£	224	11 2			teur, do do				135	5 8	
Moins.—Montant non payé le 31 décembre 1857.....	138	12 8		85	18 6						
Balance portée à l'année prochaine.				203	19 5						
Total.....	£	289	17 11	289	17 11	Total.....	£	289	17 11		
				Balance rapportée.....						203	19 5

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No. 51.

ÉTAT COMPARATIF du revenu net et des dépenses du fonds consolidé, pour les années 1855, 1856 et 1857.

DÉPENSES.	1855			1856			1857			R E V E N U.			1855			1856			1857		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Intérêt sur la dette publique.....	219470	12	11	225223	15	7	281036	12	5	Douanes	813819	11	3	1028905	9	2	898938	14	11		
Gouvernement civil	65021	19	3	56030	10	3	58112	19	5	Accise	10760	17	3	20532	8	3	26971	17	11		
Administration de la justice.....	109353	11	11	114254	8	5	126551	15	3	Revenu territorial.....	76330	0	5	25656	6	9	34555	14	5		
Pénitencier provincial	15000	0	0	13939	11	2	12300	0	0	Impôts des banques	23459	9	10	22142	14	2	18844	10	1		
Législation	96697	15	4	117444	17	4	126433	14	9	Revenu des travaux publics.....	36242	9	1	51765	7	5	34655	7	1		
Éducation	106738	1	8	97514	1	6	110009	8	6	Amendes de milice, etc	11	5	0	50	17	0		
Hôpitaux et institutions de charité.....	39317	8	0	38756	18	10	45832	11	10	Amendes et confiscations, y compris les saisies.....	2784	8	10	2336	14	9	2430	10	1		
Exploration géologique	1574	19	11	5481	14	7	6596	12	6	Revenu casuel	43945	12	7	80402	8	2	45496	19	9		
Milice et force enrôlée.....	23050	0	6	36107	14	11	41535	13	4	Fonds d'honoraires de justice, 12 Vic., chap. 63 et 64.....	6717	9	5	6914	4	8	8318	19	3		
Phares et service côtier.....	32894	6	3	27994	4	1	33701	17	8	Département général des postes.		
Émigration	2466	1	11	6883	18	7	3971	12	9												
Pensions.....	11413	18	6	9820	8	0	11672	17	1												

Institutions publiques.....	9904	15	5	8322	5	10	9436	12	9
Service océanique et intérieur.....	42647	12	4	39849	17	10	55447	9	9
Police.....	5514	18	6	4733	9	1	5818	8	9
Impressions diverses.....	5447	2	3	2095	19	8	2001	15	9
Travaux et édifices publics.....	68479	10	11	92787	16	6	73295	1	11
Annuités des sauvages.....	9855	0	0	8755	0	0	8855	0	0
Recensement.....	1838	3	6
Fonds d'amortissement.....	85151	5	7	60848	14	5	73000	0	0
Agriculture.....	17660	10	0	17955	13	3	22518	1	1
Translation du gouvernement.....	19950	16	10	9215	8	11	2092	2	10
Items divers.....	57198	5	0	11794	12	7
Service des postes pour les années 1856 et 1857	69010	2	2
Total.....	£ 989448	11	6	1050714	13	9	1192325	3	1
							£ 1019059	18	8
							1238666	18	4
							1107288	4	2

W. CAVLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

ÉTAT des recettes et dépenses des biens et propriétés de l'artillerie en Canada, durant les années 1856 et 1857, fait en vertu de l'acte 19 Vic., chap. 45.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.			RECETTES.			Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
William F. Coffin.....	Salaire comme agent des terres de l'artillerie, du 11 septembre 1856, au 31 décembre 1857, à £600 par année.....	653	0	1	Montant reçu de William F. Coffin.....			948	2	0
F. P. Austin.....	Neuf mois do comme commis, au do, à £175 par année.....	131	5	0	Balance portée à l'année prochaine.....			5153	5	7
Philip Cahill.....	Onze do do comme messenger, au do, à £93 15s.....	85	18	9						
W. F. Coffin.....	Pour payer le salaire des officiers de l'établissement à Ottawa, frais de voyages et dépenses contingentes compris, au do.....	582	7	6						
do.....	Frais d'arpentage des terres de l'artillerie à London et Chatham, et pour dresser des plans.....	10	15	0						
do.....	Contingentes de la seigneurie de Sorel, y compris les impressions.....	91	16	9						
do.....	L'arpentage des terres vendues sur la commune de Toronto.....	207	14	11						
do.....	Frais d'administration des terres à Bytown, jusqu'au 30 juin 1857.....	23	17	3						
do.....	Deux arbitraires pour évaluer la propriété de H. H. Killaly.....	20	0	0						
do.....	Thomas Patterson, pour niveler les rues, réserve de l'artillerie, Toronto.....	606	9	0						

do.....	do	McCunnell, pour arpenter les lots 21 et 23, Gore de Gloucester.....	36	10	7						
M. C. Cameron.....	Pour le mettre en moyen d'acheter un lopin de terre sur la réserve de la garnison, Toronto.....	3000	0	0							
Dennis Boulton et Cie.	Payé à Thomas Patterson, pour travaux faits sur la réserve de l'artillerie, do.....	151	19	0							
do	Pour services professionnels, surveillance des améliorations sur do.....	49	6	3							
Thomas Patterson.....	Travaux faits sur do.....	227	17	6							
G. F. Ballargé.....	Salaire pour novembre 1857, pour dresser des plans, etc., pour travaux aux Cascades.....	29	3	4							
John S. Killaly.....	do comme ingénieur, canaux de l'artillerie.....	133	6	8							
	Total.....	£	6101	7	7			£	6101	7	7
	Balance rapportée.....	£	5153	5	7						

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No. 53.—(Continuation.)

LA BRANCHE des EXPÉDITIONS D'ARGENT DU DÉPARTEMENT DES POSTES, en compte avec la PROVINCE du CANADA, depuis son établissement jusqu'au 30 septembre 1857.

	Dr.	£	s.	d.	Av.	£	s.	d.	£	s.
30 septembre 1855...	Commissions reçues	339	19	0	Salaires jusqu'à cette date...	1046	1	4		
do do, 1856.....	do	1024	15	5	Impressions, papeterie et dépenses contingentes.....	1656	14	4	2696	15
do do, 1857.....	do	851	19	2	Salaires.....	1230	14	2		8
	Balance dont il y a à faire bon.	4005	17	10	Dépenses contingentes	549	8	7	1780	2
					Salaires.....	1387	12	0		4
					Dépenses contingentes.....	358	1	0	1745	13
	Total.....£	6222	11	5	Total.....				6222	11
										5

(Signé,) JOHN LANGTON, Auditeur.

BUREAU DE L'AUDITEUR, Toronto, 26 mars 1858.

W. CAYLEY, Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Toronto, février 1858.

No. 54.

LE BUREAU D'AGRICULTURE et des STATISTIQUES en compte avec la PROVINCE du CANADA.

1857.		Dr.		Ar.		1857.		Ar.		£	s.	d.	£	s.	d.		
1er janvier.	Balance en main.....	£	s. d.	£	s. d.	31	dec.	Bureau d'agriculture.....	£	500	0	0	£	500	0	0	
	Mans-Du à la banq. du H.C.	684	17 7					Chemins de colonisation.....		687	10	0		687	10	0	
8	avril. Warrant.....	412	10 2					Palais de Cristal.....		1059	4	0		1059	4	0	
	do.....							Prix pour des essais.....		237	10	0		237	10	0	
7	sept. do.....							Publication et traduction de pamphlets.....		400	0	0		400	0	0	
	Honoraire sur des patentes.							Annances.....		549	19	5		549	19	5	
31	dec. Montant à disposer, dû au gouvernement provincial.....							Impressions et papeterie.....		792	7	2		792	7	2	
	Avancé par la banq. du H.C.							Li-vres et journaux.....		68	15	4		68	15	4	
		1820	13 10					Prais de port et dépêches télégraphiques.		134	11	0		134	11	0	
		3550	6 4					Travail de surcroît dans le bureau		225	7	0		225	7	0	
								Reisûre de patentes.....		270	0	0		270	0	0	
								Divers déboursés.....		267	14	0		267	14	0	
								Montant reçu en 1856 du fonds d'amélioration, et remis au dit fonds.....		1000	0	0		1000	0	0	
								Honoraire sur des patentes perçus en 1856, et transférés au gouvern. do, en 1857.....		219	0	0		219	0	0	
								Balance en main.....		601	13	10		601	13	10	
								Total.....						1820	13	10	
														293	19	8	
														7307	11	5	
														£			
1858.	1er janvier. Balance en main ce jour.....													£	293	19	8

BUREAU DE L'AUDITEUR, Toronto, 27 mars 1858. *Auditeur.*

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Toronto, février 1858. *W. CAYLEY, Inspecteur Général.*

(Signé,) JOHN LANGTON,

No. 55.

ÉTAT des deniers payés aux SOCIÉTÉS AGRICOLES DE COMTÉ dans le HAUT-CANADA, en 1857,—acte 16 Vic., chap. 11.

			£	s.	d.
20 juin	1857	.. Payé à Richard L. Denison, trésorier	3650	0	0
20 juillet	do	.. do do do	1350	0	0
11 août	do	.. do do do	800	0	0
11 do	do	.. do do do	1350	0	0
24 septembre	do	.. do do do	968	17	6
20 novembre	do	.. do do do	250	0	0
24 décembre	do	.. do do do	150	0	0
			£ 8518	17	6
Balance réservée conformément à l'acte 19 Vict. ch. 47, sec. 5, pour être mise à la disposition du bureau d'agriculture du Haut Canada			3330	6	1
Total			£ 11849	3	7

ÉTAT des deniers payés aux SOCIÉTÉS AGRICOLES DE COMTÉ dans le BAS-CANADA, en 1857,—actes 16 Vic., ch. 18, et 19 Vic. ch. 47.

			£	s.	d.
28 mars	1857	.. Payé à R. N. Watts, président	1127	1	1
14 do	do	.. do do do	388	15	0
18 juillet	do	.. do John Yule, do	400	0	0
do do	do	.. do do do	1000	0	0
29 do	do	.. do do do	460	12	6
5 septembre	do	.. do Joseph Perrault, secrétaire	860	0	0
24 do	do	.. do do do	2503	0	0
30 do	do	.. do do do	400	0	0
5 octobre	do	.. do do do	800	0	0
17 do	do	.. do do do	1700	0	0
7 novembre	do	.. do do do	781	2	6
13 do	do	.. do do do	991	2	6
6 janvier	1858	.. do Thomas Chagnon, do	437	10	0
Total			£ 11849	3	7

(Signé)

JOHN LANGTON,

Auditeur.

BUREAU DE L'AUDITEUR,
Toronto, 26 mars 1858.

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No.

ÉTAT du Revenu provenant des Licences d'Auberge, dans le Canada-Est, même icelui aux différentes Municipalités dans le Bas-Canada, et pour pirée le 31 décembre 1857, tel qu'autorisé par les Actes 8 Vic., chap.

PAIEMENTS.	Courant.					
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>En vertu de l'Acte 13 et 14 Vic., 94.</i>						
Montant reçu par les inspecteurs du revenu pour le district de Montréal, pour droits provenant des licences d'auberge accordées durant l'année 1857, dans la cité et le comté de Montréal, et porté au fonds spécial pour la construction d'un palais de justice à Montréal, dans le dit district				2036	14	0
<i>En vertu de l'Acte 14 et 15 Vic., ch. 63.</i>						
Montant reçu par l'inspecteur du revenu pour le district d'Ottawa, pour les droits provenant des licences d'auberge accordées durant l'année 1857, et porté au fonds spécial pour la construction d'un palais de justice à Aylmer, dans le dit district				245	14	0
<i>En vertu de l'Acte 8 Vic., ch. 72.</i>						
Montant reçu par les inspecteurs du revenu, pour droits provenant des licences d'auberge accordées durant l'année 1857, et payées aux différentes municipalités, dans les districts ci-dessous mentionnés, savoir:—						
Montréal—Division No. 1.....	37	16	0			
do do No. 2.....	292	10	0			
Québec	2	14	0			
St. François.....	190	11	6			
Gaspé	6	6	0			
Bonaventure	18	11	2			
Isles de la Magdeleine	4	10	0			
				552	18	8
Total, courant				£ 2835	6	8

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

56.

reçu entre le 1er janvier et le 31 décembre 1857, et des paiements faits à la construction de palais de justice à Montréal et à Aylmer, durant l'année ex-72; 12 Vic., ch. 112; et 13 et 14 Vic., ch. 94.

DISTRICTS.	No. licences.	Perceptions brutes.		Frais de perception.		Revenu net.		Courant.	
		£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
MONTRÉAL, Division No. 1..	194	1346	0 0	134	12 0	1211	8 0		
do do No. 2..	190	1326	0 0	50	9 7	1275	10 5		
QUÉBEC	3	3	0 0	0	6 0	2	14 0		
ST. FRANÇOIS	30	211	15 0	21	3 6	190	11 6		
TROIS-RIVIÈRES.....	6	30	0 0	3	0 0	27	0 0		
GASPÉ	1	7	2 6	0	14 0	6	8 6		
OTTAWA	39	273	0 0	27	6 0	245	14 0		
BONAVENTURE.....	2	25	0 0	2	9 11	22	10 1		
ISLES DE LA MAGDELEINE.	2	5	0 0	0	10 0	4	10 0		
Totaux	£ 467	3226	17 6	240	11 0	2986	6 6		
Moins—Balance à percevoir, le 31 décembre 1857				161	19 1				
OTEZ—Balance à percevoir le 31 décembre 1856				10	19 3				
						150	19 10		
Total courant						£ 2835	6 8		

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

No. 57.

ÉTAT indiquant la balance des octrois législatifs en faveur des travaux publics etc., dont est autorisé le prélèvement par emprunt, les débetures payées et rachetées en 1857, et la balance négociable en vertu des dispositions de l'acte 12 Vic., ch. 5, jusqu'au 31 décembre 1857.

APPROPRIATIONS.	Courant.			Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Balance qui est autorisée d'être négociée jusqu'au 31 décembre 1856, voir comptes publics de 1856, No. 31				970011	3	7
Montant de l'appropriation en vertu de l'acte 20 Vic., ch. 17				325000	0	0
Montant des débetures rachetées, voir état No. 24				192197	10	0
			£	1487208	13	7
Moins—Débet. émises en vertu de l'acte 12 Vic., ch. 5.	475767	17	10			
do do do 18 Vic., ch. 4	226385	16	8			
do do do 18 Vic., chs. 3 et 103.	86944	8	8			
do do do 12 Vic., ch. 58, et 16 Vic. ch. 17	66868	10	2			
do do do 7 Vic., ch. 34	491	4	8			
				856457	18	0
Balance négociable le 31 décembre 1857			£	630750	15	7

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No. 58.

ÉTAT des deniers provenant de la vente des terres des écoles communes, y compris la rente, intérêt, etc., dans cette partie de la province ci-devant appelée Haut-Canada, en vertu de l'acte 12 Vic. chap. 200, durant l'année 1857, aussi avec indication des déductions et la balance au crédit de ce fonds, le 31 décembre 1857.

Date.	DÉPENSES.		Courant.		Date.	RECETTES.		Courant.		
	£	s.	£	d.		£	s.	£	s.	
31 décembre 1857.	Commission sur perceptions, £15163		909	7	31 décembre 1856 ..	Balance de l'année dernière,— état		95488	18	7
	19s. 4d. pour cent					No. 49 des comptes publics				
	Montant payé à Joseph Kirk, arpentage		128	9	31 décembre 1857 ..	Montant des recettes de ventes, par le		13417	16	3
	du lot de ville de Trounbridge			10		do commis. des terres de la couronne		1698	18	1
	do payé à A. McNab, compte de		27	0		do d'intérêt sur do		47	5	0
	l'encanfour			0		do des rentes sur do				
	do payé à do, inspection de lots		33	15		Une année d'intérêt sur placement de				
	à Southampton			0		£102961 13s. 4d. courant, jusqu'au		6178	0	0
	do utilisé pour le fonds d'améliora-					31 décembre 1857				
	tions du Haut-Canada pour 1858,		3563	11		Arrrages d'intérêt sur placement de				
	en vertu de l'acte 16 Vic., ch. 159			3		£3000 do, jusqu'au 1er juillet				
	Balance rapportée		112418	15		1856, certificats de la compagnie		250	10	4
	Total, courant	£	117081	8		des chemins à barrières de Québec				
				3		Total, courant	£	117081	15	3
						Balance rapportée	£	112418	15	7

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No.

ÉTAT indicatif du montant des débetures, (dont l'intérêt est payable en sur icelles encore

	DÉBENTURES.					
	Montant en circulation le 31 décembre 1856.			Montant en circulation le 31 décembre 1857.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Prêt pour des travaux publics, divers actes, à 5 p. ct..	505825	5	1	66675	0	0
do do do, à 6 p. ct..				428095	5	1
Pertes de la rébellion, Bas-Canada, 12 Vic., chap. 58, à 6 pour cent	8715	6	3	8715	6	3
Incendies de Québec, à 6 pour cent	83270	0	0	82025	0	0
Asile des Aliénés, 9 Vic., chap. 61 et 12 Vic., chap. 32, à 6 pour cent	24250	0	0	21750	0	0
Asile des aliénés, école normale et autres édifices publics dans le Haut-Canada, 13 et 14 Vic., chaps. 2 et 68, à 6 pour cent	30000	0	0	30000	0	0
Cour de justice de Montréal, 12 Vic., chap. 112, à 8 p. ct.	23100	0	0	15000	0	0
do do, 18 Vic., chap. 164, à 6 p. ct.	25000	0	0	25000	0	0
do de Kamouraska, 12 Vic., chap. 112, à 6½ et 7 pour cent	2238	15	0	2238	15	0
do d'Aylmer, 12 Vic., chap. 112, à 7½ pour cent	4918	14	10	4918	14	10
do do, 18 Vic., ch. 164, à 6 pour cent	500	0	0	500	0	0
Société des hommes de loi, 9 Vic., chap. 33, 18 Vic., chap. 112 et 20 Vic., chap. 64, à 6 pour cent	7000	0	0	23000	0	0
Fonds d'emprunt municipal du Haut-Canada, 16 Vic., chap. 22, à 6 pour cent	1771664	0	0	1823698	0	0
do do du Bas-Canada, 18 Vic., chap. 13, à 6 pour cent	214250	0	0	387625	0	0
Total	£ 2700732	1	2	2919241	1	2

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

59.

Canada,) en circulation le 31 décembre 1857, et aussi l'intérêt à payer à cette date.

INTÉRÊT.									Intérêt payé durant l'année.	Intérêt restant à payer le 31 décembre 1857.	
Restant à payer le 31 décembre 1856.			De l'année, y compris les échéances à diverses dates.			Total dû.					
£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
6925	16	0	3333	15	0	36287	11	9	32276	3	3
			26028	0	9						
619	3	10	522	18	4	1142	2	2	606	2	1
2866	13	3	4957	10	5	7824	3	8	6418	10	8
558	0	0	1412	9	4	1970	9	4	1487	9	4
145	10	0	1800	0	0	1945	10	0	1840	10	0
1031	6	11	1203	16	8	2235	3	7	1893	3	7
683	19	4	1500	0	0	2183	19	4	1406	19	4
77	17	8	146	13	6	224	11	2	85	18	6
124	0	6	368	18	1	492	18	7	341	4	2
8	17	6	30	0	0	38	17	6	23	17	6
.....	420	0	0	420	0	0	337	10	0
44041	16	2	106541	7	5	150583	3	7	107268	7	0
6954	0	7	15020	8	2	21974	8	9	11643	2	11
64037	1	9	163285	17	8	227322	19	5	165629	3	4

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

No. 61.

L'ASILE PROVINCIAL des ALIÉNÉS, en compte avec la PROVINCE du CANADA, pour les améliorations, permanentes durant l'année expirée le 31 décembre 1857.

Dr.		Av.		£	s.	d.	£	s.	d.
Balance en main, 31 décembre 1856.....				4	16	0	2229	16	8
Warrants				4465	11	3	1884	15	10
							150	0	0
							205	14	9
Total, courant.....£				4470	7	3	4470	7	3

(Signé,) JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU DE L'AUDITEUR,
Toronto, 29 mars 1858.

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

No. 62.

LE PÉNITENCIER PROVINCIAL, en compte avec la PROVINCE DU CANADA, pour l'année 1857.

Dr.		£	s.	d.	£	s.	d.	Av.	£	s.	d.	£	s.	d.
1er janvier 1857	Balance en main				1052	15	0	Infirmerie	186	17	5			
31 décembre	Warrants				16100	0	0	Depenses contingentes	204	5	8			
	Cautionnements				250	0	0	Bois et charbon	3108	18	7			
	Argent reçu des autorités militaires				28	16	2	Ratisses de la prison	4235	5	5			
	Produits de la vente de lard	160	1	8				Habillements et literie	2303	2	3			
	do de la vente d'os	23	4	4				Provisions	7615	4	7			
	do du travail des tailleurs et casseurs de pierre				183	6	0	Écurie	117	6	2			
	do de l'atelier des charpentiers	630	10	4				Bibliothèque	345	19	31			
	do de la boutique des tailleurs	119	9	3				Prisonniers	23	17	2			
	do du compte de rente	52	5	7				Salaires	124	3	9			
	do de l'étonpe	78	15	10				Huile, chandelle et savon	8587	19	8			
	do du four à chaux	120	6	5				Mobilier et outils	349	8	4			
	do de la chambre de la matrone	3	3	6				Papeterie	49	4	10			
	do de l'écurie	22	9	4				Asile des aliénés	65	18	10			
	do de diverses sources	34	4	9				Balance en main, 31 décembre 1857	1117	11	6			
	Produit de l'affermage du travail des prisonniers, savoir:—	15	3	5								27465	4	1
	Atelier des menuisiers	1951	1	10										
	Cordonniers	4476	1	2										
	Forgerons	1853	7	4										
	Agriculteurs	1555	19	6										
	Total				9836	9	10							
	Total				28827	15	5					28827	15	5

BUREAU DE L'AUDITEUR,
Toronto, 29 mars 1858.

(Signé,) JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

ÉTAT des paiements faits aux Municipalités, Canada Ouest, ancien fonds des Municipalités, Canada Ouest, 15 Vict., chap. 2, et 19 Vict., chap. 16.

COMTE.	MUNICIPALITÉ.	Année.	No. du rapport.	No. de contribuables.	No. du reçu.	Taux.	Montant de la distribution.	
							£	s. d.
Frontenac, Lennox et Addington.	Township de Adolphustown	1855	6	161	374	238. 11 d.	232	18 11
Middlesex.	do Adelaide	1856	1	442	301	do	190	12 3
Elgin	do Aldborough	do	2	375	14	do	161	14 3
Peterborough et Victoria	do Aspholci	do	3	429	157	do	185	0 3
Wellington	do Arthur, Minto et Luther	do	4	1621	124	do	693	1 1
Grey	do Artinesia	do	5	563	331	do	216	18 5
Frontenac, Lennox et Addington.	do Adelpustown	do	6	163	172	do	69	17 3
do et do	do Ashfield	do	7	415	207	do	178	19 4
York et Peel	do Arran	do	8	497	338	do	175	19 5
Prince Edouard	do Albion	do	9	759	38	do	327	6 5
Northumberland et Durham	do Amelinsburgh	do	10	545	248	do	235	0 8
Prescott	do Arawick	do	11	175	161	do	75	9 3
Simcoe	do Alfred	do	13	222	6	do	95	14 9
Frontenac, Lennox et Addington.	do Adjaia	do	14	425	235	do	183	5 7
Wellington	do Amherst, Isles d'	do	15	200	205	do	86	5 0
Renfrew	do Amaranth	do	16	369	99	do	159	2 7
Essex	do Admaston	do	17	256	211	do	110	8 0
Prince Edouard	do Anderson	do	18	234	269	do	122	9 6
Wentworth	do Athol	do	19	267	111	do	115	2 11
Essex	do Aueaster	do	20	621	139	do	267	16 2
Brant	do Amherstburgh	do	21	420	249	do	181	2 6
Grey	Ville d'Amherstburgh	1855	32	803	370	do	1161	16 10
Wellington	Township de Burford	1856	23	992	220	do	427	16 0
Perth	do Bentinck	do	23	720	80	do	310	10 0
	do Brighton	do	24	534	169	do	230	5 9
	do Blanchard	do				do		

Brant	do Brantford	do	25	1084	172	do	467	9 6
Oxford	do Blenheim	do	26	853	258	do	367	17 11
Elgin	do Bayham	do	27	867	55	do	373	17 3
Wentworth	do Beverley	do	28	785	102	do	338	10 7
Leeds et Grenville	do Burgess et Bastard	do	29	618	70	do	266	10 3
Brant	do Burford	do	30	831	281	do	358	7 4
Lambton	do Brooke	do	31	173	42	do	74	12 2
Bruce	do Bruce	do	33	517	326	do	232	19 2
Ontario	do Breck	do	34	547	100	do	235	17 11
Huron et Bruce	do Bidolph	do	35	484	274	do	203	14 6
Wentworth	do Bndroke	do	36	275	142	do	118	11 11
Renfrew	do Bagot, Blythfield et Brougham	do	37	214	226	do	92	5 9
Welland	do Berdie	do	38	486	362	do	209	11 9
Lambton	do Bosanquet	do	40	416	30	do	178	10 9
Oxford	do Blandford	do	41	201	201	do	86	13 7
Renfrew	do Bromley	do	42	156	228	do	67	5 6
Bruce	do Brant	do	43	563	27	do	242	15 10
Wentworth	do Barton	do	45	532	262	do	229	8 6
Frontenac, Lennox et Addington	do Bedford	do	46	165	97	do	71	3 1
Peterborough	do Belmont	do	47	358	22	do	154	7 2
Waterloo	Village de Berlin	do	48	485	296	do	209	3 6
Peel	do Brampton	do	49	452	152	do	194	18 6
Northumberland et Durham	do Beauvanville	do	50	617	112	do	266	1 7
Simcoe	Ville de Barrie	do	52	299	329	do	128	18 10
Brant	do Brantford	do	53	1581	79	do	681	16 2
Hastings	do Belleville	do	54	1495	222	do	644	14 5
Russell	Township de Cumberland	do	55	294	114	do	126	15 9
Stormont, Dundas et Glengarry	do Cornwall	do	56	658	35	do	283	15 3
Durham	do Clarke	do	57	1205	71	do	519	13 1
Norfolk	do Charlottetown	do	369	540	125	do	232	17 6
Peel	do Caledon	do	58	603	247	do	260	0 10
Welland	do Crowland	do	59	301	293	do	129	16 2
Grey	do Collingwood	do	60	181	137	do	78	1 6
Prescott et Russell	do Clarence	do	61	412	92	do	177	13 6
Lanolin	do Clinton	do	62	361	183	do	155	13 8
Durham	do Cartwright	do	63	401	250	do	172	18 7
Northumberland et Durham	do Cramah	do	65	576	156	do	248	8 0
Stormont, Dundas et Glengarry	do Charlottenburgh	do	66	955	52	do	411	16 10
	Report			33646		£	15488	17 11

COMTÉ.	MUNICIPALITÉ.	Année.	No. du rapport.	No. de contribuables.	No. du reçu.	Taux.	Montant de la distribution.	
							£	s. d.
	<i>Report</i>							
Kent	Townships de Camden et Zore	1856	67	33616	253	A 28s. 11	15488	17 11
Middlesex	do Carradoc	do	68	595	146	do	191	18 6
Leeds et Grenville	do Crosby, Nord	do	69	291	68	do	256	11 10
Huron	do Colborne	do	70	248	295	do	125	9 10
Haldimand	do Cayuga, Sud	do	71	148	118	do	106	19 0
do	do Coyuga, Nord	do	382	521	285	do	63	16 8
do	do Camborough	do	72	230	131	do	224	13 9
Frontenac Lennox et Addington	do Cambrien, Est	do	73	1344	199	do	99	3 9
Leeds et Grenville	do Crosby Sud	do	74	306	50	do	579	12 0
York et Peel	do Chinguaconisy	do	75	930	28	do	131	19 3
Essex	do Colchester	do	76	370	216	do	401	1 3
Lincoln	do Colchester	do	77	318	195	do	159	11 3
Prescott et Russell	do Caledonia	do	78	230	299	do	137	2 9
Bruce	do Carrick	do	79	423	327	do	99	3 9
Haldimand	Village de Caledonia	do	80	269	231	do	182	8 5
Welland	do Chippawa	do	81	324	312	do	116	0 2
Kent	do Cornwall	do	82	878	149 et 239	do	139	14 6
Stormont	Township de Chatham	do	83	406	37	do	378	12 9
Kent	do Culross	do	84	347	179	do	175	1 9
Bruce	do Darlington	do	85	331	325	do	149	12 11
Northumberland et Durham	do Derby	do	86	973	200	do	142	14 11
Grey	do Dehaware	do	87	220	4	do	419	12 3
Middlesex	do Drummer et Burleigh	do	88	274	291	do	94	17 6
Peterborough et Victoria	do Douro	do	89	386	167	do	118	3 3
Peterborough	do Dover, Est et West	do	90	406	119	do	166	9 3
Kent	do Down	do	91	378	297	do	175	1 9
Lambton	do	do	92	218	126	do	163	0 3
	<i>Report</i>						94	0 3

Janark	do Drummond	do	93	518	39	do	223	7 9
Oxford	do Dereham	do	94	631	237	do	397	19 10
Elgin	do Dorchester, sud	do	96	340	2	do	146	12 6
Perth	do Downie	do	97	593	91	do	257	17 9
Lanark	do Dalhousie, Sherbrooke et Levan	do	98	311	230	do	134	2 4
Elgin	do Dunwich	do	99	702	309	do	302	14 9
Waterloo	do Dumfries, nord	do	100	650	284	do	280	6 3
do	do Dumfries, sud	do	101	569	286	do	241	10 0
Middlesex	do Dunn	do	103	176	196	do	260	0 11
Haldimand	do Ville de Dundas	do	104	889	58	do	75	18 0
Westworth	do Township d'Elkibcoke	do	117	561	378	do	383	7 7
York et Peel	do Egrement	do	105	863	306	do	811	13 11
Grey	do Erin	do	106	699	101	do	372	3 4
Wellington	do Etamosa	do	107	439	268	do	301	8 11
do	do Esquesing	do	108	944	32	do	189	6 4
Halton	do Ernestown	do	109	995	204	do	407	2 0
Frontenac, Lennox et Addington	do Emily	do	110	515	98	do	429	1 11
Victoria	do Edwardsburgh	do	111	730	90	do	222	1 10
Leeds et Grenville	do Ekfrid	do	112	380	360	do	314	16 3
Middlesex	do Ellice	do	115	582	251	do	163	17 6
Perth	do Etobicoke	do	116	548	315	do	250	19 9
Bruce	do Euphemia	do	117	354	29	do	150	10 1
York et Peel	do Easthope, nord	do	118	422	164	do	236	6 6
Lambton	do Emsley	do	119	212	1	do	152	13 3
Leeds et Grenville	do Emmiskillen	do	120	116	18	do	181	19 9
Lambton	do Essa	do	121	320	303	do	91	8 6
Simcoe	do Eidon	do	122	200	246	do	50	0 6
Victoria	do Easthope, sud	do	123	318	219	do	138	0 0
Perth	do Eamissore	do	124	153	264	do	125	1 3
Peterborough	do Euphrasia	do	125	465	365	do	137	2 9
Grey	do Fredericksburgh	do	127	613	317	do	200	10 7
Frontenac, Lennox et Addington	do Finch	do	128	376	36	do	264	7 1
Stormont	do Fenelon et Bexley	do	129	398	127	do	162	3 0
Carleton	do Fiamborough, ouest	do	130	420	314	do	171	12 9
Victoria	do Flos	do	131	663	282	do	181	2 6
Westworth	do	do	132	135	193	do	285	18 4
Simcoe	do	do				do	58	4 5
	<i>Report</i>			64360		£	29304	1 5

COMTÉ.	MUNICIPALITÉ.	Année.	No. du rapport.	No. de contribuables.	No. du reçu.	Taux.	Montant de la distribution.		
							£	s.	d.
Middlesex	Report.	1856.	195	104581	104	A 28s. 11d.	48473	11	1
do	Township de London	do	196	1800	13	do	776	5	0
Norfolk	Cité de London	1855.	207	5384	376	do	2451	4	6
Huron et Bruce	Township de Middleton	do	175	332	377	do	509	6	2
Middlesex	do Morris et Hullett	do	208	474	375	do	261	15	7
Dundas	do Mosé	do	197	490	375	do	708	19	4
Elgin	do Matilda	1856.	198	695	123	do	299	14	5
Northumberland et Durham	do Malahide	do	199	805	186	do	347	3	1
Carleton	do Manvers	do	200	498	95	do	214	15	3
Essex	do March	do	200	187	176	do	80	12	11
Middlesex	do Mersea	do	201	288	89	do	134	4	0
Perth	do Most	do	203	529	128	do	238	2	8
Hastings	do Mornington	do	205	442	273	do	190	12	3
Essex	do Marnora et Lake	do	373	170	353	do	73	6	3
Prince Edouard	do Maidstone	do	206	286	283	do	123	6	9
Middlesex	do Marysburgh	do	207	642	88	do	376	17	3
Wellington	do Metcalfe	do	208	320	150	do	138	0	0
Simcoe	do Maryborough	do	224	366	188	do	157	16	2
Northumberland	do Mono	do	209	525	96	do	226	8	2
Hastings	do Murray	do	210	570	273	do	245	16	3
Grey	do Madoc, Elvezir et Tudor	do	211	476	351	do	205	6	5
Lambton	do Melancton et Proton	do	212	212	12	do	221	13	3
Victoria	do Moore	do	213	469	20	do	202	5	2
Simcoe	do Mariposa	do	214	821	181	do	354	1	1
Essex	do Mulner	do	215	212	213	do	91	8	6
Haldimand	do Malden	do	216	227	316	do	97	17	11
Northumberland et Durham	do Molton et Sherbrooke	do	217	527	315	do	227	5	4
Ontario	do Monaghan, Sud	do	218	303	234	do	87	10	11
	do Mara et Rama	do	219	578	261	do	249	5	3

Carleton	do	do	220	356	287	do	153	10	0
Peterborough et Victoria	do	do	374	218	323	do	94	0	3
Simcoe	do	do	221	527	312	do	227	5	4
Stormont, Dundas et Glengarry	do	do	222	500	319	do	215	12	0
York et Peel	do	do	380	1248	140	do	538	4	9
Huron et Bruce	do	do	223	284	310	do	122	9	6
Huron	do	do	225	536	351	do	231	3	0
Renfrew	do	do	226	325	23	do	140	3	2
Huron	do	do	227	279	300	do	120	6	4
Grey	do	do	228	713	84	do	307	9	7
Wellington	do	do	229	520	56	do	224	5	0
Huron	do	do	230	716	141	do	308	15	6
Simcoe	do	do	232	774	63	do	333	15	9
Carleton	do	do	233	603	202	do	260	0	11
Huron	do	do	234	437	242	do	187	0	6
Middlesex	do	do	235	437	265	do	184	2	10
Oxford	do	do	281	533	214	do	233	9	8
Lincoln	do	do	236	349	120	do	150	10	1
Frontenac, Lennox et Addington	do	do	238	357	120	do	153	19	2
Simcoe	Village de Napanee	1855.	252	620	380	do	897	1	3
Kent	Township d'Oro	do	256	277	381	do	400	15	8
Simcoe	do	1856.	239	196	255	do	84	10	6
Carleton	do	do	240	692	11	do	293	8	6
Stormont, Dundas et Glengarry	do	do	241	694	170	do	299	5	9
Victoria	do	do	242	620	182	do	267	7	6
Simcoe	do	do	243	419	313	do	183	13	10
Peterborough	do	do	244	693	260	do	298	17	2
Brant	do	do	245	179	353	do	77	3	10
Haldimand	do	do	246	370	105	do	159	11	3
Kent	do	do	247	306	352	do	131	19	3
Oxford	do	do	248	348	252	do	140	1	6
Brant	do	do	249	344	348	do	158	7	0
Oxford	do	do	250	298	298	do	128	10	3
Oxford	do	do	251	214	163	do	92	5	9
Grey	do	do	252	398	85	do	171	12	9
Leeds et Grenville	do	do	253	719	93	do	310	1	5
Carleton	do	do	254	1895	86	do	817	4	4
Ontario	Cité d'Ottawa	do	255	394	132	do	169	18	3
	Village d'Oshawa	do	255	394	132	do	169	18	3
	Report		144126	66922	9				

COMTÉ.	MUNICIPALITÉ.	Année.	No. du rapport.	No. de contribuables.	No. du reçu.	Taux.	Montant de la distribution.		
							£.	s.	d.
				178012		A 28s. 11 d.	81983	15	4
Kent	Report			327		do	151	7	4
Sincœ.	Township de Tilbury, Est	1856		328	82	do	48	6	0
Hastings	do	do		329	263	do	445	1	0
York	ThurLOW	do		330	357	do	4783	17	1
Hastings	Cité de Toronto	do		331	198	do	135	8	3
Welland	Village de Trenton	do		332	358	do	148	7	0
Ontario	do	do		333	237	do	922	1	10
Huron	Township d'Uxbridge	do		334	53	do	204	16	11
Sincœ.	do	do		335	475	do	191	15	6
Victoria	Vespra et Summitale	do		336	236	do	132	7	10
York et Peel	Verulam et Sommetville	do		337	26	do	419	3	6
Elgin	Vaughan	do		338	40	do	114	14	3
Huron	Village de Vienna	do		355	347	do	1093	16	9
Middlesex	Township de Wellesley	1855.		340	372	do	218	4	3
Stormont, Dundas et Glengarry	do	1856.		341	221	do	279	9	0
Leeds et Grenville	Wamanosh et Turnberry	do		342	267	do	294	19	6
Lincoln et Welland	Williams	do		343	684	do	216	9	9
Welland	Walfred	do		344	502	do	153	1	11
Waterloo	Wainfleet	do		345	355	do	91	3	4
Ontario	Willoughby	do		347	223	do	343	14	2
Waterloo	Whiby	do		348	797	do	523	19	5
Norfolk	Waterloo	do		349	1215	do	595	1	1
Lambton	Woodhouse	do		350	158	do	237	12	5
Frontenac	Warwick	do		351	83	do	216	9	9
York et Peel	Wolfe Island	do		352	277	do	428	13	3
Middlesex	Whitechurch	do		353	254	do	297	10	3
Stormont, Dundas et Glengarry	Westminster	do		354	59	do	216	1	2
	Winchester	do		355	208	do			
				501	321	do			

Waterloo	Wilmot	do	357	882	130	do	380	7	3
Norfolk	Woodwich	do	358	635	433	do	299	14	1
Ontario	Walsingham	do	359	352	302	do	238	1	0
Essex	Ville de Whitby	do	360	611	72	do	264	15	9
Haldimand	Village de Windsor	do	361	240	155	do	103	10	0
Leeds	Township de Walpole	do	362	732	233	do	315	13	6
do	do	do	363	319	275	do	137	11	4
do	Yonge et Escot, derrière	do	364	487	206	do	210	0	5
do	do	do	378	1148	166	do	495	1	6
Elgin	Yarmouth	do	365	1432	33	do	617	11	0
York et Peel	York	do	366	276	103	do	119	0	6
do	Ville de Yorkville	do	367	575	162	do	247	19	4
Oxford	Township de Zorra, est.	do	368	669	259	do	284	12	6
do	do	do				do			
	Total des paiements jusqu'au 31 décembre 1857.			213691			98138	2	10
	Le montant suivant, à partager entre les municipalités ci-dessous, non payé jusqu'au 31 décembre 1857 :—								
Northumberland et Durham	Township de Hope	1855.	164	751		do	1086	12	1
Leeds et Grenville	do	1856.	12	979		do	335	18	10
Lanark et Renfrew	Angusta	do	82	178		do	76	15	3
Lanark	Burgess, nord	do	39	392		do	169	1	0
Lanark et Renfrew	Beckwith	do	44	779		do	335	18	10
Leeds	Bathurst et Sherbrooke, sud	do	51	1015		do	437	14	5
Durham	Ville de Brockville	do	64	709		do	305	15	1
Russell et Prescott	Township de Cavan	do		61		do	26	14	9
Northumberland et Durham	do	do	370	1024		do	461	17	5
Lanark	Ville de Cobourg	do	95	115		do	49	11	2
do et Renfrew	Township de Darling	do	114	908		do	105	13	11
Leeds et Grenville	do	do	126	557		do	391	11	6
Huron et Bruce	Elmsby, nord	do	154	815		do	240	4	2
Northumberland et Durham	Elizabethtown	do	160	408		do	351	9	4
Lanark et Renfrew	Ville de Goderich	do	202	369		do	175	19	0
Norfolk	Township de Hope	do	204	569		do	159	2	7
Lanark et Renfrew	Lanark	do	231	940		do	245	7	7
Oxford	Middletown	do	237	654		do	405	7	6
Lincoln	Montague	do				do	282	0	9
	Norwich	do				do			
	Ville de Niagara	do				do			
	Report			225156			103780	18	0

No. 63.—(Continuation.)

COMTÉ.	MUNICIPALITÉ.	Année.	No. du rapport.	No. de contribuables.	No. du reçu.	Taux	Montant de la distribution.		
							£	s.	d.
	<i>Report</i>			225156			103780	18	0
Renfrew.....	Township de Pembroke.....	1856.	261	119			51	6	4
Prescott.....	Ville de Prescott.....	do	271	607			261	15	4
Lanark et Renfrew.....	do Perth.....	do	274	637			274	14	2
do	Township de Ramsay.....	do	277	553			238	9	7
Grey.....	do Sullivan.....	do	299	466			200	19	3
Lincoln.....	Ville de Ste. Catharines.....	do	309	1318			568	7	9
Lanark et Renfrew.....	Village de Smith's Falls.....	do	312	220			94	17	6
Perth.....	do Stratford.....	do	313	294			126	15	9
Renfrew.....	Townships de Wilberforce, Gratton et Frazer.....	do	339	330			142	6	3
Norfolk.....	do Windham.....	do	346	564			243	4	6
Renfrew.....	do Westmeath.....	do	355	276			119	0	6
Oxford.....	Ville de Woodstock.....	do	377	816			351	18	0
	Surplus non réparti.....						432	16	3
	Montant total pour la distribution, en 1857.....			231156			106887	9	2

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

A.

ÉTAT des warrants émis par le receveur général de la province du Canada, à venir au 31 décembre 1857, en paiement des diverses dépenses du gouvernement civil du Canada, et pour lesquels des subsides sont requis.

NOM.	SERVICE.	Courant.			Total courant.		
		£	s	d.	£	s	d.
<i>Service océanique et de l'intérieur.</i>							
Joseph Hudon.....	Pour aborder les steamers de la malle canadienne, obtenir les nouvelles qu'ils portaient et télégrapher à Québec	25	0	0			
J. Picard	do do do	25	0	0			
F. Baby	Etant 30 pour cent sur le compte du tonnage, bas du St. Laurent	2096	2	7			
					2146	2	7
<i>Législature.</i>							
E. A. Généreux	Pour faire les notes marginales de la version française des statuts de la dernière session.	50	0	0			
Desbarats et Derbyshire.....	Balance de l'impression et reliure des statuts de la dernière session et emmagasinage d'iceux	2200	19	7			
F. Fortier	A compte des dépenses des élections générales	275	0	0			
Desbarats et Derbyshire.....	Balance pour impressions, pour l'année 1857				2525	19	7
					213	3	8
<i>Milice et force enrôlée.</i>							
T. G. Ridout	Lettre de change sur Londres pour £265 0s. 10d. sterling, pour payer à Hibbert et Cie. des accoutrements pour la milice canadienne	322	9	4			
J. D. G. Tulloch....	Balance de la paie des pensionnaires enrôlés, jusqu'au 31 mars 1858	44	12	0			
T. G. Ridout	Provisions pris au bureau du magasin militaire, Montréal, pour les volontaires et les pensionnaires enrôlés	4129	0	7			
G. F. DeRottenburg.	Payé à Edmondstone, Allan et Cie., la part des frais généraux sur des articles militaires pour la milice et amenés par le steamer "Canadian"	119	13	5			
do	Excédant des dépenses sur les octrois pour le service de la milice, porté au budget de 1857, (pour les détails, voir l'état No. 12, page 88)	2581	4	7			
					7196	19	11
	<i>Report</i>			£	12082	5	9

A.—(Continuation.)

N O M.	S E R V I C E .	Courant.			Total courant.		
		£	s	d.	£	s	d.
	<i>Report</i>				12082	5	9
	<i>Pénitencier.</i>						
D. Æ. McDonell....	Balance des dépenses du pénitencier provincial, y compris l'asile des criminels aliénés, pour l'année 1857				5649	1	3
	<i>Institutions publiques.</i>						
D. Buchan	A compte des salaires, etc., de l'observatoire de Toronto, pour le trimestre expiré le 31 décembre 1857.....	300	0	0			
Ridout, Frères	Pour articles fournis an do	8	4	8			
					308	4	8
	<i>Hôpitaux et institutions de charité.</i>						
J. McKirdy.....	Balance des dépenses de l'asile des aliénés, Toronto, pour 1857	259	17	0			
E. Coatsworth	Ouvrage fait à do do	17	10	0			
					277	7	0
	<i>Pêcheries.</i>						
J. M. Ferres	Prime d'assurance sur la goélette <i>La Canadienne</i>	210	0	0			
George T. Davie	Pour la mise en hivernement de do	195	10	0			
J. Ferguson	Deux chaloupes neuves pour do	46	0	0			
P. Fortin.....	A compte de son salaire comme capitaine, des gages de l'équipage de do et autres dépenses pour la saison de 1857	115	10	3			
					567	0	3
	Balance des paiements à compte de l'émigration,—état No. 17 de cette année				1837	4	4
	do des droits de tonnage à Québec,—état No. 14 de cette année				495	1	5
	<i>Administration de la Justice.</i>						
W. S. Sewell	A compte des déboursés de son bureau comme shérif, Québec, pour les six mois expirés le 31 décembre 1857	4000	0	0			
John Weston	do do Montréal, pour do ..	4000	0	0			
J. G. Ogden	do do Trois-Rivières, pour do ..	450	0	0			
G. F. Bowen.....	do do Sherbrooke, pour do ..	500	0	0			
J. A. Panet.....	do coroner, Québec, pour do ..	1075	0	0			
Joseph Jones.....	do do Montréal, pour do ..	104	13	11			
Toussaint Trudeau, et autres	Balance des dépenses comme commissaires nommés pour s'enquérir des affaires de la comp. des chev. à barrières de Québec..	322	6	1			
J. B. Parkin	A compte de do in <i>re-Corrigan</i>	400	0	0			
G. A. Philpotts	do de do in do	291	0	0			
	<i>Report</i>	£ 11143	0	0	21216	4	8

A.—(Continuation.)

NOM.	SERVICE.	Courant.			Total courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
	<i>Administration de la Justice.—(Contin.)</i>						
	<i>Report</i>	11143	0	0	21216	4	8
John Rose	Frais de voyage dans l'affaire de l'hospice de la charité.....	45	0	0	11188	0	0
	<i>Loyer, Réparations, etc., Édifices Publics.</i>						
J. Chabot	Trois années de loyer du bureau du domaine de la cou., Québec, jus. 1er mai 1856..	90	0	0			
Héritiers Sewell	Trois mois de do des chambres, Union Buildings, Québec, jusq. 1er mai 1857.	10	0	0			
J. W. Brent	Deux années de rente des lots adjoignant la bâtisse occupée par le conseil exécutif, jusqu'au 1er octobre 1857.	522	7	6			
G. Ridout	Six mois de loyer de l'édifice occupé par le conseil exécutif et autres départements, jusqu'au 31 décembre 1857	75	0	0			
J. M. Strachan	Trois do des Albany Chambers occupées par divers départements, jusqu'au 30 septembre 1857	100	0	0			
Thomas Bailey.....	Six do de la bâtisse occupée par le bureau du receveur général, jusqu'au 31 octobre 1857	150	0	0			
R. Edwards.....	Trois do de l'institut des artisans occupé par le département des terres de la couronne, jusqu'au 30 septembre 1857..	94	0	0			
W. Kissack et autres	Assurance du mobilier de l'hôtel du gouvernement par la compagnie d'assurance de Montréal et autres compagnies	146	2	6			
R. Britton	Taxes sur les édifices occupés par le gouvernement.....	56	13	4			
Aqueduc de Toronto	Eau fournie durant l'année 1857.....	31	2	6			
C. Vale	Portes en fer, etc., pour les édifices du parlement.	65	18	9			
Plenderleath et Snarr	Ouvrage fait aux do do	399	14	8			
W. Wishart	do do do	468	17	0			
Waton et Netting ..	do do do	75	0	0			
Jacques et Hay	Meubles pour do do	127	4	6			
A. McIntosh	Toiture aux do do	115	0	0			
Belley et Kay	Tapis pour do do	82	14	8			
R. Lewis et fils	Tuyaux élastiques pour do do	47	0	0			
Com. du gaz, Québec	Ouvrage fait aux do do	174	5	5			
A. Hamilton	Peinture des do do	100	4	10			
C. W. Heath	Ouvrage fait aux do do	149	13	5			
do	Ouvrage fait à l'hôtel du gouvernement et bureaux publics.....	907	1	3			
E. Berry	do do do	99	10	0			
G. Harding	do do do	16	2	3			
John McGie	do do do	65	0	0			
Cuning et Wells	do do do	63	19	0			
	<i>Report</i>	£ 4233	17	7	32404	4	8

A.—(Continuation.)

NOM.	SERVICE.	Courant.			Total courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Loyer, Réparations, etc., Édifices Publics.—</i> (Continuation.)							
	<i>Repart</i>	4233	17	7	32404	4	8
John Carr	Ouvrage fait à l'hôtel du gouvernement et bureaux publics	148	5	2			
William Jamieson...	do do do ..	46	12	9			
John Nixon.....	do do do ..	82	18	4			
E. Coatsworth.....	do do do ..	25	0	0			
McChesney et frères.	Bois de construction pour do do ..	89	8	7			
Jacques et Hay....	Meubles pour do do ..	57	17	0			
William Steers.....	Combustible pour do do ..	56	5	0			
H. Lewis.....	Réparations, etc., au bur. des terres de la cou.	37	2	4			
John Nolan.....	Charriage	5	5	0			
R. Clancy.....	Déboursés comme jardinier, Château St. Louis, Québec	65	2	6			
E. Rousselle.....	Ouvrage fait à do	11	10	6			
J. Cantillon	Taxes sur la propriété de Spencer Wood...	8	19	2			
L. Cohn.....	Étiquettes lithographiées	11	15	0			
J. Thompson et autres	Ouvrage fait à l'Avenue du Collège	91	13	4			
Cumberland et Storm	Balance à compte de plans fournis, etc., d'édifices publics	2760	1	0			
do do ..	do pour les bureaux de poste à Kingston et Toronto	32	10	0			
T. McGreevy	Ouvrage fait et matériaux fournis et livrés par l'entrepreneur pour la douane, Québec.	8099	0	0			
D. Luck.....	Déboursés encourus par lui comme gardien de l'ancien hôtel du gouver., Montréal.	54	11	0			
O. Fiset	Un mois de salaire.....	16	13	4			
					15934	7	7
<i>Travaux Publics.</i>							
P. Gauvreau	Frais de voyage comme surintendant des débarcadères en bas de Québec	6	10	0			
James Cotton	Ouvrage fait au havre du Port Stanley	1882	19	8			
J. K. Creed.....	Balance de salaire et frais de voyage, comme ci-devant inspecteur	239	2	0			
James Rigney.....	Travaux fait pour enlever une partie du pont au Détroit sur le lac Simcoe, qui nuisait à la navigation, et pour le réparer.	1188	9	4			
A. G. Robinson	Frais de voyage se rattachant à do	11	10	8			
F. Baby	Voyage de Son Excellence, l'administrateur du gouvernement, de Sorel à Toronto	720	0	0			
					4048	11	8
<i>Items Divers.</i>							
T. G. Ridout.....	Pour le mettre en moyen de payer C. A. Clark, sous-commissaire général, Montréal, le montant des dépenses suivantes encourues par le commissariat canadien pour le gouvernement provincial, jusqu'au 31 décembre 1856.....	1764	7	2			
	<i>Report</i>	£ 1764	7	2	52387	3	11

A.—(Continuation.)

NOM.	SERVICE.	Courant.			Total courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Items divers.—(Continuation.)</i>							
<i>Report</i>		1764	7	2	52387	3	11
T. G. Ridout.....	Pour le mettre en moyen de payer la part du Canada, pour l'étude d'une grande ligne de chemin de fer d'Halifax à Québec	416	5	9			
M. R. Cumming....	Traité sur New-York pour deux armoires de sûreté pour le départ du recev. général.	265	2	6			
T. G. Ridout.....	Lettre de change de £97 10s. à 1 pour cent de prime, pour abonnement au "Canadian News," Londres, de mars au 31 décembre 1857	120	5	0			
William Kent.....	A compte de services spéciaux rendus pour faire de nouveaux index pour ces octrois de terre dans le Haut-Canada, depuis l'année 1794 à 1825, par ordre en conseil du 9 mars 1857.....	30	0	0			
A. Gun	Dépenses encourues pour débarquer 20 canons russes et les placer sur le Champ de Mars, Montréal.....	4	18	11			
John Hamilton	Pour transporter son Excellence l'administrateur du gouvernement et sa suite de Toronto à Montréal.....	150	0	0			
D. Graham	Divers comptes se rattachant à la visite du gouverneur général à Ottawa	20	15	3			
H. Merrill	Balance de do do do	68	19	7			
W. H. Draper.....	Cette somme à lui avancée en Angleterre par MM. Glyn, Mills et Cie., £425 sterling, égal à	517	1	8			
G. G. Dunlevie....	Services professionnels relatifs à la propriété de Spencer Wood.....	7	7	6			
<i>Gouvernement civil.</i>					3365	3	4
W. C. Crofton	Douze mois de salaire comme commis, bureau d'agriculture et des statistiques, jusqu'au 31 décembre 1857	300	0	0			
P. M. Vankoughnet.	A compte des dépenses contingentes de do..	750	0	0			
		£	1050	0	0		
C. E. Anderson.....	Salaire additionnel comme député receveur général, du 9 octobre 1855, au 31 décembre, 1857, à £40 par année.....	88	19	6			
T. D. Harington....	Balance des dépenses contingentes des divers départements du gouvernement, pour l'année 1857, (pour les détails, voir état No. 12 page 52).....	7553	10	9			
Total courant.....		£	64444	17	6		

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

B.

ETAT des paiements faits durant l'année 1857, d'après les autorités ci-après mentionnées.

NOM.	SERVICE.	Courant.			Total courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
	<i>Salaires additionnels des officiers du gouvernement, par suite de la classification faite en vertu de la loi du serv. civil 20 V., c. 24.</i>						
	Bureau du secrétaire provincial.....	656	2	6			
	Bureau du registraire provincial.....	171	13	4			
	Bureau du receveur général.....	574	15	0			
	Bureau de l'inspecteur général.....	376	0	10			
	Bureau du conseil exécutif.....	616	15	5			
	Bureau de l'adjutant général.....	133	15	0			
	Département des travaux publics.....	305	15	5			
	Département en loi de la couronne.....	262	10	0			
	Salaires d'un commis pour le bureau des examinateurs par cette loi, du 6 juillet au 30 septembre 1857, à £50 par année..	11	16	4	3109	3	10
	<i>Allocations d'un à deux mois.— Salaires des employés du gouvernement, donné sous forme de compensation lors de la translation du siège de gouvernement de Québec à Toronto.</i>						
	Bureau du secrétaire du gouverneur général	225	1	6			
	Bureau du secrétaire provincial.....	661	10	4			
	Bureau du registraire provincial.....	189	13	2			
	Bureau du receveur général.....	325	8	11			
	Bureau de l'inspecteur général.....	927	7	9			
	Bureau du conseil exécutif.....	341	16	5			
	Bureau de l'adjutant général.....	456	0	10			
	Département des travaux publics.....	223	9	5			
	Département en loi de la couronne.....	369	15	10			
	<i>Report.....</i>	£ 3723	4	2	3109	3	10

B.—(Continuation.)

N O M .	S E R V I C E .	Courant.			Total Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
	<i>Allocations d'un à deux mois.—(Continuation.)</i>						
	<i>Report.....</i>	3723	4	2	3109	3	10
	Bureau d'agriculture et des statistiques....	278	8	4			
	Assemblée législative.....	250	0	0			
	Conseil législatif.....	16	13	4			
T. G. Ridout.....	Montant approprié par le gouvernement à l'effet de faire face aux dépenses encourues pour assurer le libre échange avec les Etats-Unis, tel que recommandé par un comité de la chambre, du 8 juin 1857.....				10000	0	0
Révérend F. Martin.	Recteur du collège Ste. Marie, pour le metre en moyen de tirer des archives de Rome telle copie de documents qui peuvent avoir trait à l'histoire du Canada, pour la bibliothèque parlementaire,—adresse du 2 octobre 1854.....				125	0	0
Thomas Amiot.....	Sept mois d'allocation pour surveiller l'impression des "Edits et Ordonnances" du Bas-Canada, du 8 novembre 1856, jusqu'au 8 juin 1857, à £50 par année, comme par do du 8 juin 1853.....				29	3	4
	Total, courant.....			£	17531	13	0

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, février 1858.

ERRATA.

Tous les états dressés par l'auditeur devraient porter la date de février 1858, au lieu de celle de mars.

ESTIMÉ

DE

CERTAINES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT CIVIL

DE LA

PROVINCE DU CANADA,

Pour l'année 1858, pour lesquelles des Subsidés sont demandés.

SERVICE.	Montant.		Montant.	
	\$	cts.	\$	cts.
<i>Département de l'Adjudant Général de Milice.</i>				
Salaire de six commis, \$1,600, \$1,100 ; trois à \$1,000 ; un à \$750 ; un messager à \$500.....	6950	00		
do de deux officiers d'état major, pour l'inspection de la milice du Haut et du B.C., pour 1858, à \$1,600 chacun.	3200	00		
do de l'aide-de-camp provincial, pour do	1600	00		
do de huit gardes-magasin d'armes, à \$300 chacun pour do	2400	00		
do de dix-neuf assistants adjudants généraux, à \$120 chacun pour do	2280	00		
Pour tenir sur pied seize troupes de cavalerie, dix jours d'exercice chacune, pour do	17664	00		
do sept batteries d'artillerie de campagne, quinze jours d'exercice chacune, pour do	15319	00		
do cinq compagnies d'artillerie à pied pour do	2115	00		
do dix compagnies de carabiniers, cinquante hommes, dix jours d'exercice chacune	\$ 5640.00			
do vingt-huit do do soixante-dix do	21392.00			
do douze do do quatrevingt-deux do	10608.00			
	37640	00		
Dépenses contingentes: pour frais de port, papeterie, impressions, réparations d'accoutrements, transport d'armes, frais de voyage des officiers d'état major, et toutes autres dépenses imprévues à faire pour la force active, pour l'année expirée le 31 décembre 1858.....	8000	00		
<i>Reporté</i>	97168	00		

SERVICE.	Montant.		Montant.	
	\$	cts.	\$	cts.
<i>Département de l'Adjudant Général de Milice.—(Suite.)</i>				
<i>Rapporté.....</i>	97168	00		
Soin des armes, loyer des salles d'armes, abris à canons et magasins, et salaire des garde-magasin et des gardiens des armes de la force active.....	5000	00		
Combustible pour salles d'armes et d'attelages établies dans toute la province durant l'hiver.....	800	00	102968	00
<i>Conseil Législatif.</i>				
Salaire de l'orateur.....	3200	00		
do du greffier.....	2000	00		
do de l'assistant greffier et traducteur français.....	1600	00		
do du greffier en loi.....	1000	00		
do du chapelain et bibliothécaire.....	800	00		
do du gentilhomme huissier de la verge noire.....	400	00		
do du sergent d'armes.....	400	00		
do du messager en chef.....	400	00		
do du portier.....	240	00		
do de trois messagers pour la session, à \$180 chacun....	540	00		
Dépenses contingentes.....	33800	00		
Indemnité des membres pour avoir assisté aux séances du conseil, à \$ par jour, y compris les frais de voyage à 10 cts., par mille, pour la distance entre le lieu de la résidence de chaque membre et le lieu où se tient la session.	39200	00	83580	00
<i>Assemblée Législative.</i>				
Salaire de l'Orateur.....	3200	00		
do du greffier.....	2000	00		
do de l'assistant greffier.....	1600	00		
do du greffier en loi et traducteur anglais.....	2000	00		
do du greffier de la couronne en chancellerie.....	600	00		
Dépenses contingentes de do do.....	400	00		
Salaire du sergent d'armes.....	400	00		
Dépenses contingentes (indemnité des membres exceptée.)	230000	00	240200	27
<i>Salaires et parties de salaires des députés, clerks et messagers dans les départements publics, qui ne sont pas payés à même la liste civile.</i>				
Bureau du secrétaire du gouverneur général.....	201	00		
do du secrétaire provincial.....	6876	40		
do du registraire provincial.....	3650	00		
do du receveur provincial.....	8629	00		
do de l'inspecteur général.....	9018	87		
Branche des douanes.....	6480	00		
Bureau de l'auditeur des comptes publics.....	7400	00		
do du conseil exécutif.....	4155	00		
Département des travaux publics.....	15073	00		
Bureau d'agriculture.....	9010	00	70493	00
<i>Reporté.....</i>		\$	497241	27

SERVICE.	Montant.		Montant.	
	\$	cts.	\$	cts.
<i>Rapporté.....</i>			497241	27
<i>Pensions à des officiers et Serviteurs, des ci-devants corps Législatifs du Haut et du Bas-Canada.</i>				
William Ginger, aomme ci-devant sergent d'armes du Conseil Législatif, Bas-Canada	266	66		
Samuel Walker, comme greffier des comités, do	400	00		
William Coates, comme copiste du do Haut-Canada	533	34		
John Bright comme messenger du Conseil Législatif du do ..	80	00		
Louis Gagné, do do, assemblée législative, Bas-Canada..	72	00		
			1352	00
<i>Autres Pensions.</i>				
Jacques Brien, pour blessures reçues au service public.....	80	00		
Pierre Bouchard do do	100	00		
Dame veuve Antrobus	800	00		
Dame Catherine Smith, veuve de feu M. le juge Pyke	400	00		
Veuve McCormick	400	00		
G. B. Faribault comme ci-devant assistant greffier de l'Assemblée Législative	1600	00		
			3380	00
<i>Hôpitaux et autres Institutions Charitables.</i>				
Aide à l'hôpital de Toronto	8000	00		
do do do pour (patients du comté)	6000	00		
do des malades indigents à Québec				
do do à Montréal, 2 à \$4000.....	8000	00		
do corporation de l'hôpital général à Montréal.....	5000	00		
do hôpital des émigrés et de marine, Québec				
do hôpital général, Kingston, 2 à \$6000	12000	00		
do hôpital de Hamilton.....	3200	00		
do aux malades indigent de Kingston	3000	00		
do aux malades indigents à Trois-Rivières				
do maison d'industrie de Toronto, 2 à \$2,800.....	5600	00		
do hôpital St. Patrice, Montréal,	2000	00		
do les sœurs de la Providence à Montréal,				
do hôpital de London, 2 à \$1400.....	2800	00		
do hôpital général des sœurs de la charité à Montréal,				
do hôpital de l'Hôtel-Dieu de Kingston, 2 à \$1,000	2000	00		
do asile des orphelins protestants, et association de secours aux femmes de Toronto,				
do asile des orphelins catholiques romains à Toronto,				
do asile des orphelins, Kingston,				
do asile des orphelins, Hamilton,				
do do catholique romain do,				
do hopital protestant à Bytown,				
do do catholique romain, do,				
do asile catholique romain de St. Patrice, Montréal, 8 à \$800	6400	00		
<i>Report</i>	64000	00	501973	27

SERVICE.	Montant.		Montant.	
	\$	cts.	\$	cts.
<i>Hôpitaux et autres institutions charitables.—(Suite.)</i>				
<i>Rapporté</i>	64000	00	501973	27
Aide à l'asile des orphelins protestants de Montréal, do maison de refuge à Montréal, do hospice de la maternité de Montréal, do do sous la direction des sœurs de la miséricorde, do hospice de la maternité à Toronto, do asile du Bon-Pasteur à Québec, do hospice de la maternité à Québec, do institutions des sourds-muets, Montréal, huit à \$600	4800	00		
do société bienveillante des dames de Montréal, pour les veuves et les orphelins, do asile des orphelins catholiques romains de Québec..... do asile des orphelins à Québec, do association charitable des dames de l'asile catholique romain à Montréal, do aux garants de l'asile des orphelines protestantes, Québec, do institution pour les maux d'yeux et d'oreilles, Montréal, do dispensaire de Montréal, do maison de refuge et école d'industrie, do institution publiques pour les enfants des pauvres, neuf, à \$400	3680	00		
do asile militaire du Canada pour les veuves et les orphelins, Québec.....	200	00		
do pour l'asile des aliénés à Toronto, Aide temporaire do à Beauport, près de Québec, deux, à \$56000.....	112000	00		
			184600	00
<i>Diverses institutions publiques.</i>				
Aide à la faculté médicale, collège McGill, do école de médecine, Montréal, do do Kingston, do do Toronto, do institut Canadien à Toronto, cinq à \$1000..... do do cité d'Ottawa, do athénée d'Ottawa, 2 à \$400	5000	00		
	800	00		
Association littéraires et institut d'artisans, maintenant organisés, qui se sont conformés aux dispositions de la loi.....	20000	00		
			25800	00
<i>Reporté</i>	\$		712373	27

SERVICE.	Montant.		Montant.	
	\$	cts.	\$	cts.
<i>Rapporté</i>			712373	27
<i>Dépenses contingentes de l'Administration de la Justice.</i>				
Dans le Haut et le Bas-Canada, non autrement pourvues.....	180000	00		
Pour le soutien du pénitencier provincial à Kingston.....	52400	00		
Salaire additionnel de John Black, clerc dans le bureau du registra- rateur, cour de chancellerie.....	300	00		
do do William Stanley, dans le bur. du maître do..	300	00		
Salaire d'un clerc de la procédure, cours du banc de la reine et des plaids communs, H.-C.....	1400	00		
do d'un clerc extra dans le bureau du proc. général ouest.	400	00		
do d'un clerc dans le bureau du greffier de la couronne et des plaids communs, H.-C.....	600	00		
do du greffier des assises, Toronto.....	1200	00		
Salaire additionnel du clerc du dép. en loi de la couronne.....	560	00		
do do du juge de la cour de vice-amirauté, Québec.....	1111	14	238271	14
<i>Divers Items.</i>				
Allocation à des gardiens de dépôts de provisions sur le fleuve St. Laurent pour secourir les naufragés.....	800	00		
Pour l'achat des provisions pour ces dépôts.....	1400	00		
Allocation à Pierre Brochu, résidant sur le chemin de Kempt pour assister les voyageurs, do Jonothan Noble, pour do do. do à une pers. résid. au pic du Métapédiac, pour do. do do à Assametquagan, pour do ; 4, à \$100.	400	00		
Pour frais de l'impression et de la reliure des lois.....	24000	00		
Pour autres impressions, souscription à la Gazette Officielle et annonces.....	10000	00		
Dépense encourue pour la distribution des lois.....	3400	00		
Pour rencontrer des dépenses imprévues dans les différentes branches du service public.....	6000	00		
Proportion de la dépense encourue au sujet des phares sur les Iles St. Paul et Scatterie, dans le golfe.....	3000	00		
Pour défrayer les dépenses de l'observatoire à Québec.....	2400	00		
do do do do à Toronto.....	4800	00		
Nouvelles annuités pour les sauvages.....	4400	00		
Protection des pêcheries du golfe.....	7800	00		
Pour l'entretien temporaire du Canal Rideau et d'Ottawa, du 1er avril 1858, au 31 mars 1859.....	32000	00		
Une année de loyer du cimetière protestant du faubourg St. Jean, Québec.....	93	00		
Aide au bureau d'agriculture, Haut-Canada.....	4000	00		
do do do Bas-Canada.....	4000	00		
Pour faire bon des différentes dépenses indispensables du gou- vernement civil, encourues durant l'année 1857, tel que détaillé dans l'état A des comptes publics soumis à la législature.....	257779	50		
Pour faire bon des paiements faits en vertu d'une résolution de la législature, comme dans l'état B.....	70126	60		
Ajouté à l'octroi parlementaire fait aux sauvages dans le B.-C., en vertu de l'acte 14 et 15 Vic., chap. 106.....	400	00		
<i>Reporté</i>	436798	00	950644	41

SERVICE.	Montant.		Montant.	
	\$	cts.	\$	cts.
<i>Divers Items.—(Suite.)</i>				
<i>Rapporté.....</i>	436798	00	950644	41
Dépenses pour 150 pensionnaires incorporés, en service permanent dans le Haut-Canada, pour l'année 1858.....	17600	00		
Compensation accordée à des pensionnaires au lieu de terres..	8000	00		
Aide pour les frais se rattachant à l'émg. pour la prés. année.	12000	00		
Montant requis pour rencontrer le déficit de la dépense relative à la police riveraine de Québec, pour la présente année.	3000	00		
Pour les dépenses de la police riveraine de Montréal, pour 1858, \$9,000; pour être payé par les commissaires du havre, \$3,700—Balance requise.....	5300	00		
Pour service de remorquage entre Montréal et Kingston.....	24000	00		
Pour do en bas de Québec, do.....	54000	00		
Aide à Louis Vincent, maître d'école indien infirme, tribus des Hurons.....	100	00		
do au bureau des arts et manufactures pour le Haut et le Bas-Canada, \$500 chaque.....	1000	00		
			561798	00
<i>Education.</i>				
Aide en faveur du fonds de revenu pour l'éducat. supér. B.-C.	20000	00		
do do do do H.-C.	20000	00		
			40000	00
Distribuée comme suit:—				
	\$	cts.		
Aide au collège du Haut-Canada.....	4444	42		
do do Victoria.....	3000	00		
do à Queen's Collège.....	3000	00		
do au collège Régtopolis, Kingston.....	3000	00		
do au fonds des écoles de grammaire, H.-C.	3755	58		
do au collège St. Michel, Toronto.....	2000	00		
do au collège de Bytown.....	800	00		
	\$20,000	00		
Somme addition pour les écoles commu. du Haut et du Bas-C.....			160000	00
[Dont \$4,000 à même le fonds du Bas-Canada pour l'école normale.]				
Total, courant.....			\$ 1712442	41
N.B.—Les som. req. pour payer les com. de ch. de fer, savoir:				
Sur £3,111,500, sterling, à 6 pour cent.....			908558	00
Sur £2,311,666 67, courant, à do.....			138700	00
			\$ 1047258	00

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mais 1858.

ESTIMÉ GÉNÉRAL

Du montant probable des DÉPENSES PUBLIQUES, y compris les frais de perception du Revenu, etc., et aussi le REVENU BRUT du FONDS CONSOLIDÉ de la PROVINCE du CANADA, pour l'année 1858.

En vertu de quels actes autorisés.	D É P E N S E S .		R E V E N U .		Montant.
		\$	cts.		
Acte 9 Vic., chap. 114	Appropriation pour le fonds d'amortissement Intérêt sur la dette publique Montant de la liste civile	300000 1120000 2955638	00 00 27	Droits de douanes do d'accise	3920000 120000
Acte 55 Geo. III, chap. 10 . . . do 1 Guil. IV, chap. 10 . . . do 1 Guil. IV, ch. 6, con- tinuée par 16 Vic. ch. 20 . . . do 2 Vic., chap. 2 do 3 Vic., chap. 16	<i>Charges permanentes auxquelles il est pourvu par des actes législatif—Bas-Canada.</i> Pensions de miliciens, Bas-Canada Loyer du terrain des anciens édifices du parlem. Québec Récompenses pour la destruction des loups Dépenses des magistrats de police, etc., dans les cités de Québec et Montréal A compte des dépenses des maisons de correction, Bas-Canada	6000 4444 140 6000 800	00 43 00 00 00	Revenu des travaux publics Revenu territorial Impôts sur les banques Bureau général des postes	412000 420000 80000 160000
	<i>Reporté</i>	1532922	79	<i>Reporté</i>	5112000

ESTIMÉ GÉNÉRAL du montant probable des DÉPENSES PUBLIQUES, Etc.—(Suite.)

En vertu de quels actes autorisés.	D É P E N S E S.	Montant.		R E V E N U.	Montant.	
		\$	cts.		\$	cts.
	<i>En vertu d'Actes de la Province du Canada.—(Suite.)</i>					
	<i>Rapporté</i>	2750969	03	<i>Rapporté</i>	5366400	00
Acte 18 Vic., ch. 89.....	Percentage sur les salaires des officiers publics.....	40000	00			
	Frais de perception du revenu public, savoir :—					
	Douane et accise.....	\$338000.00				
	Travaux publics.....	130000.00				
	Amendes et confiscations, y compris les saisies.....	10000.00				
	Revenu territorial.....	190000.00				
	Réparation des travaux publics	658000	00			
		100000	00			
	Montant de l'estimé auquel il doit être pourvu pour 1858.	\$3448969	03			
		1712442	41			
	Estimé total de la dépense pour 1858	5261411	44	Estimé total du revenu pour 1858 .	5366400	00

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, Mai 1858.

ESTIMÉS.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

JUILLET, 1858.

SERVICE.	Montant.
	\$ cts.
1.—Canal Welland—pour continuer le creusement et l'élargissement de son point de partage pour le faire correspondre à celui du lac Erie, afin que le canal puisse être alimenté par là, ne l'étant point suffisamment par la Grande Rivière	50000 00
2.—Achèvement des phares récemment construits sur le lac Huron, fret transatlantique, et autres frais de transport des diverses lanternes appareils d'éclairage, et autres mécanismes, érection et pose d'iceux	13000 00
3.—Construction d'un logement sur le caisson de la Pointe Pelée pour les gardiens du phare, provisions, approvisionnements pour le phare, et pour l'achèvement de la maçonnerie—sur cette somme \$6,000 sont requises pour cette année	30500 00
4.—Amélioration de la navigation intérieure du district de New Castle—certains travaux à la rivière Scugog—creuser certaines sinuosités; abattre des arbres et élargir dans un chenal à travers des terrains submergés, matériaux et construction d'une nouvelle écluse en pierre à Lindsay—requis pour cette année, \$14,285	50489 00
5.—Construction d'un phare fixe au canal de la baie de Burlington, et reconstruction des jetées	25645 00
6.—Edifices publics, réparations, entretien et loyer d'iceux	30000 00
7.—Pour achever la douane d'Hamilton	6951 00
8.— do do poste de London	16553 00
9.— do do douane et poste de Kingston	12000 00
10.—Pour achever la douane de Québec—requis pour cette année, \$20,000	100000 00
11.—Exploration, Ottawa	20000 00
12.—Prolongement du chemin de Gaspé depuis la rive nord de la Baie de Gaspé ..	6000 00
13.—Prolongement du chemin de Métapédia	6000 00
14.—Prolongement du chemin de Matane au Cap Chat	6000 00

SERVICE.	Montant.	
	\$	cts.
15.—Achèvement des glissoires et dames sur le Saguenay, commencées suivant l'estimation mise devant la législature à la dernière session.....	14060	00
16.—Ouverture et amélioration du reste de la route postale de la Malbaie à la Grande Baie, pour pouvoir y transporter la malle à cheval.....	2000	00
17.—Prolongement du grand chemin de la rive nord, en bas de Tadousac, pour rejoindre la partie qui en est ouverte à l'est.....	2000	00
18.—Pour l'achèvement du chemin de Témiscouata.....	30000	00
19.—Pour finir le dragage du chenal des steamboats, ouvert dans le détroit du lac Simcoe.....	2000	00
20.—Canaux de l'artillerie—réparation de la grande brèche à la Longue Pointe—construction de dames, etc.....	12000	00
Jetée d'Anicet.....	2000	00
Etudes de la rivière Yamaska.....	1000	00
<i>Estimés supplémentaires.</i>		
Prolongement de la route postale au lac Supérieur et à la Rivière Rouge, ainsi qu'en bas du Golfe St. Laurent, et à Pictou, pour la faire communiquer avec le Nouveau-Brunswick, \$10,000 pour chaque section de la route.....	20000	00
Bureau des arts et manufactures.....	3000	00
Hôpital de St. Hyacinthe, et société irlandaise des indigents à Québec, \$400 pour chaque institution.....	600	00
Pour la publication de pamphlets, etc., pour encourager l'immigration.....	2500	00
Prix pour essais sur les maladies du blé.....	320	00
Pour leur publication en anglais et en français.....	2772	00
Pour relier 219 volumes de patentes et spécifications anglaises.....	1040	00
Fonds de colonisation.....	100000	00

PREMIER RAPPORT

DU

COMITÉ SPÉCIAL PERMANENT

SUR LES

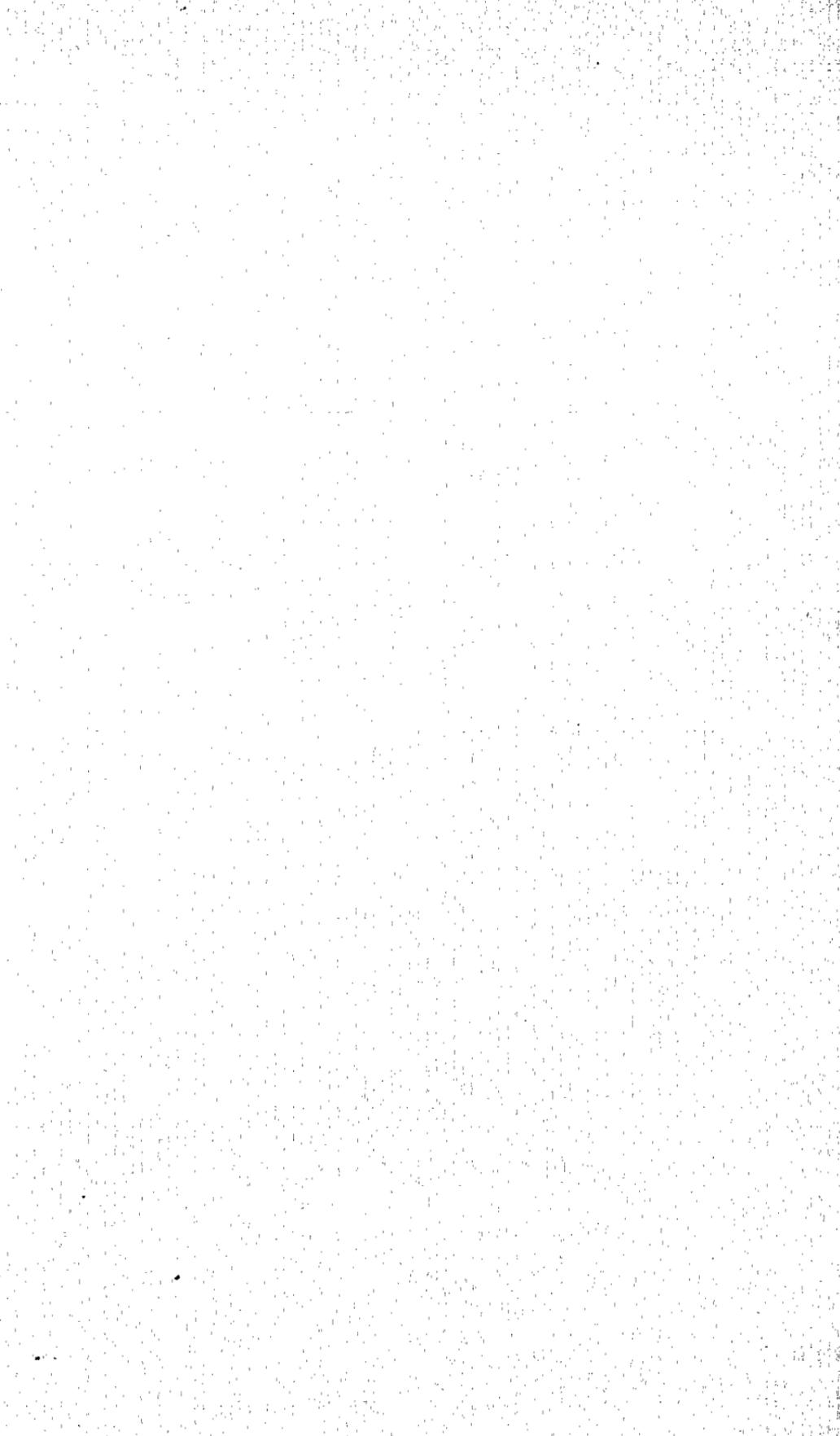
COMPTES PUBLICS.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.



TORONTO:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, COIN DES RUES YONGE ET MELINDA.
1858.



ORDRE DE RENVOI.

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

VENDREDI, 26 février 1858.

Résolu,—Qu'un comité spécial permanent sur les comptes publics soit nommé pour examiner et s'enquérir de toutes les matières et choses qui pourront lui être envoyées par la chambre, et pour faire de temps à autre rapport de ses observations et opinions sur le sujet; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que

L'HON. M. CAYLEY,
M. FOLEY,
M. CHAPAIS,
M. BROWN,
M. SIMARD,
M. FERRES,
M. BUCHANAN,
M. STARNES,
M. LEBOUTILLIER,
M. SOMERVILLE,
M. MATTICE,
M. DUBORD,
M. GALT,
M. JOHN CAMERON,
M. HOWLAND,
M. HOGAN, et
M. WHITE,

composent le dit comité.

Attesté,

W. B. LINDSAY,
Greffier de l'Assemblée.

PREMIER RAPPORT.

Le comité permanent des comptes publics prend la liberté de présenter son premier rapport:—

Votre comité, conformément à l'ordre de renvoi, a fait l'examen des comptes publics, et, ayant entendu plusieurs témoins touchant cette investigation, il prend respectueusement la liberté de faire rapport, pour l'information de votre honorable chambre, de ses délibérations et des témoignages reçus par lui jusqu'à présent.

Le tout néanmoins humblement soumis.

A. T. GALT,
Président.

Chambre de comité, 28 juin 1858.

MINUTES ET DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ.

Vendredi, 9^e avril 1858.

(LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

ALEXANDER T. GALT, écuier, au fauteuil.

L'hon. M. CAYLEY,
M. FOLEY,
M. CHAPAIS,
M. BROWN,
M. SIMARD,
M. BUCHANAN,
M. LE BOUTILLIER,
M. SOMERVILLE,
M. MATTICE,
M. GALT,
M. HOWLAND,
M. HOGAN, et
M. WHITE.

Lecture de l'ordre de renvoi.

Résolu,—Que le président fasse motion en chambre de réduire le quorum du comité à sept membres.

Le comité délibère.

Ajourné à lundi prochain, à 11 h. A. M.

Lundi, 12 avril 1858.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

ALEXANDER T. GALT, ECUIER, au fauteuil.

L'hon. M. CAYLEY,
M. FOLEY,
M. SIMARD,
M. STARNES,
M. LE BOUTILLIER,
M. SOMERVILLE,
M. MATTICE,
M. J. CAMERON, et
M. WHITE.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Les comptes publics pour 1856, imprimés, sont déposés sur la table, et après quelque tems de délibérations, il est

Ordonné,—Que M. Dickinson et M. Langton soient priés de comparaître de suite devant le comité.

Conformément à l'ordre du comité—

John Langton, écuyer, comparet et est interrogé :

Ques. 1. Voulez-vous avoir la bonté de dire au comité la manière dont les comptes publics sont dressés, avec les changements qui ont été faits depuis l'établissement du bureau d'audition ; d'après quelle autorité se fait la dépense dans chacun des départements publics, et si les recettes brutes sont dans tous les cas versées chez le receveur général ?—Je dépose le rapport du bureau d'audition, du 19 mars 1858, adressé à l'inspecteur général, et je fournirai les autres renseignements à la prochaine séance du comité.

RAPPORT DU BUREAU D'AUDITION, ADRESSÉ A L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, DÉPOSÉ DEVANT LE COMITÉ.

BUREAU D'AUDITION, Toronto, 19 mars 1858.

MONSIEUR,—En vous présentant les comptes publics de 1857, pour votre signature, le bureau d'audition désire vous faire connaître d'après quel système ils sont maintenant collationnés et vérifiés.

Les livres du bureau du député inspecteur général et du bureau de l'auditeur, en autant que les paiements sont concernés, sont tenus dans l'un et l'autre département indépendamment des warrants en vertu desquels tous les paiements sont faits, et la confrontation de ces livres, à la fin de l'année, sert à faire découvrir toutes les erreurs ou omissions qui auraient pu se glisser dans les uns ou les autres. Les paiements peuvent se diviser en trois classes.

(1.)—Les paiements des sommes fixes, et pour des objets définis, pour lesquels il n'est besoin d'aucune autre audition que de constater si les warrants sont régulièrement soldés, et si le service est dûment autorisé : deux circonstances qui sont notées dans chacun des deux bureaux. De cette catégorie sont les salaires, les octrois en faveur des institutions publiques, etc.

(2.)—Les paiements pour services d'une nature variable, dans les cas où, outre les points ci-dessus mentionnés, il est nécessaire de constater si les services ont été rendus et si les sommes demandées ne sont pas plus fortes qu'elles ne doivent l'être.

L'audition de ces paiements varie d'après la nature du service. Si c'est pour le compte des frais de perception du revenu ordinaire, ils sont examinés et certifiés par le commissaire des douanes ou par le député inspecteur général. S'ils ont rapport à l'administration de la justice, ils sont, conformément à la loi d'audition, collationnés dans le bureau du député inspecteur général. S'ils se rattachent au paiement de l'intérêt de la dette publique, ils sont aussi en vertu de la même loi placés sous la surveillance du député inspecteur général, mais sujets à la confrontation avec les livres du département du receveur général. Sous ce rapport, on a dernièrement introduit un système amélioré, tant pour l'émission pour que le rachat des coupons, et le paiement de l'intérêt est porté dans les comptes de cette année de manière à indiquer combien il a été payé pour arrages, combien pour l'année courante, et quel montant reste encore dû. Si les paiements sont pour le compte d'une des branches du service public sous la charge d'un département de l'exécutif, on émet les warrants sur la demande de ce département, en examinant seulement avant l'émission des warrants si ces paiements sont autorisés; mais les détails forment un sujet d'audition par la suite, lorsque les comptes trimestriels sont présentés. A la dernière catégorie appartiennent tous les paiements faits au compte des travaux publics, et quelques-uns des paiements les plus considérables des autres départements, et les warrants qui émanent occasionnellement sur un ordre spécial en conseil appartiennent à la même division. Tous les autres warrants de cette classe n'émanent qu'après audition sur la recommandation de l'auditeur, auquel les demandes et les comptes sont renvoyés.

(3.)—Les warrants non motivés—à l'égard desquels il a été adopté un système tout à fait nouveau l'année dernière. Les divers comptables n'ont maintenant aucun contrôle sur les fonds placés à leur crédit à la banque, excepté sur les chèques officiels qui contiennent l'exposé de l'objet pour lequel l'argent est tiré. Tous les mois ces chèques officiels sont envoyés par la banque au bureau d'audition. Il résulte de ce nouveau système plusieurs avantages. Comme l'argent qui reste non dépensé, sur les warrants non motivés, fait autant partie des deniers publics que celui qui est encore au nom du receveur général, le gouvernement peut à la fin de chaque mois constater la somme qui reste en main, et le tout est encore sous son contrôle. Dans le cas même où des personnes auxquelles il a été confié des fonds retarderaient à rendre leurs comptes trimestriels, l'auditeur pourrait constater, d'après les chèques, l'état de chaque compte, et en comparant les chèques avec les pièces justificatives, lorsqu'elles sont reçues, il peut voir si l'on a même temporairement détourné quelque argent pour des objets autres que ceux autorisés. La dépense en vertu des warrants non motivés est vérifiée comme dans la première catégorie—ceux qui se rattachent à la douane et à l'administration de la justice restant sous la charge du commissaire des douanes et du député inspecteur général, respectivement, et tous les autres sous celle de l'auditeur.

Tous les paiements des deux premières catégories sont donnés en détail dans l'état No. 12, au tableau des dépenses imprévues marqué A, ou dans quelques-uns des états des dépenses faites au compte de fonds spéciaux, tels que soumis par le député inspecteur général. Dans bien des cas aussi, lorsque les comptes sont rendus à temps et que les paiements ne sont pas d'une nature trop minutieuse, les détails de la dépense faite en vertu de warrants non motivés sont donnés dans les mêmes états d'après les comptes vérifiés, au lieu d'y porter les

warrants non motivés eux-mêmes, comme c'est le cas dans les départements des terres de la couronne et de la milice. Dans d'autres cas, les warrants non motivés, n'apparaissent que dans l'état général, et l'auditeur a fourni des états séparés de la manière dont l'argent était dépensé. Dans le cas du département des travaux publics, ainsi que dans quelques autres cas, tous les paiements étant faits sur des warrants séparés, toutes les dépenses de l'année sont données par le député inspecteur général ; et chaque paiement séparé peut être considéré comme appartenant à la catégorie des warrants non motivés, dont la vérification se fait subsequmment sous la surveillance de l'auditeur, à mesure que les comptes et les pièces justificatives lui sont envoyés.

Par un ordre récent en conseil on a aboli la pratique qui prévalait autrefois, c'est-à-dire des avances que faisait la banque sur le crédit de la province, sous le nom de comptes de prêts ; et à l'avenir il ne pourra être fait aucun paiement qu'en vertu d'un warrant régulier, et nul département ne peut tirer plus que le montant qui est mis à sa disposition. D'après ce système les comptes publics indiqueront la dépense exacte de l'année à même la caisse publique ; mais les comptes maintenant soumis donnent dans quelques cas les détails d'une plus grande dépense que celle qui est encore chargée contre la province ou contre les fonds spéciaux, parce que tous les warrants émis pour clore définitivement les comptes des avances faites par la banque n'avaient pas été émis à la fin de l'année fiscale. A l'avenir il n'y aura plus qu'une seule exception à cette règle, si toutefois on peut la considérer comme une exception. Les listes de la paie mensuelle des départements, comme celles qui se rattachent aux douanes, ayant été certifiées par l'officier qu'il appartient, sont collationnées et entrées dans le département de l'inspecteur général, et la banque est autorisée par le receveur général à les payer,—un warrant émanant tous les trois mois en faveur de la banque pour couvrir le montant total.

Le revenu brut, venant de toutes sources, se paie maintenant au receveur général, et les frais de perception sont payés en vertu de warrants, les quelques exceptions de peu d'importance qui existaient encore ayant été assimilées au reste du système à la fin de l'année. Le revenu de la douane, de l'excise et des péages est laissé à l'audition du commissaire des douanes et du député inspecteur général ; les rapports sont vérifiés par le premier, et les dépôts faits au crédit du receveur général sont confrontés avec les rapports dans le bureau du dernier, où sont tenus tous les comptes des sous-comptables ayant rapport à ces branches du revenu.

Le revenu territorial, et les recettes du bureau de poste, sont exclusivement sous la surintendance des départements des terres de la couronne et du bureau de poste ; c'est là que sont vérifiés les divers rapports des agents des terres et des députés maîtres de poste, et les résultats, tels que rendus avec leurs comptes trimestriels, sont confrontés avec les paiements faits au receveur général par l'auditeur des comptes publics.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN LANGTON,
Auditeur.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des douanes.

WILLIAM DICKINSON,
Dép. Ins. gén. *pro tem.*

A l'honorable l'inspecteur général.

Ques. 2. Avez-vous vérifié les débetures affectées à des fonds spéciaux, au montant de £573,625 13s 4d. tel qu'il appert à l'état pour 1856, et où sont-elles

déposées?—Oui. Ces effets publics sont déposés dans le coffre de sûreté du receveur général et dans les banques.

(Le témoin se retire.)

W. Dickinson, écuyer, député inspecteur général, est appelé.

Le comité demande à *M. Dickinson* de fournir les renseignements suivants :

1. Bilan du 31 décembre 1856, pour établir l'exactitude de l'état général et de l'état annuel.

	£	s.	d.
2. Etat des chemins et ponts, Haut-Canada.....	513,670	16	4
3. do do Bas-Canada.....	313,498	12	5
4. Divers.....	235,048	0	11
5. Pénitencier provincial.....	34,207	15	0
6. Explications touchant—			

Les prêts faits à des compagnies incorporées,

“ comment ils ont été faits ?

“ avec quelles garanties ?

“ si l'intérêt ou le principal en ont été remboursés ?

7. L'emprunt de Québec—Un état du compte.

8. Etat de la balance en caisse ; où déposée.

(Le témoin se retire.)

Ajourné à midi, demain.

Mardi, 13 avril 1858.

LE COMITE S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRESENTS :

ALEXANDER T. GALT, écuyer, au fauteuil.

L'hon. **M. CAYLEY**,
M. FOLEY,
M. CHAPUIS,
M. STARNES,
M. LE BOUTILLIER,
M. SOMERVILLE,
M. J. CAMERON,
M. HOGAN,
M. WHITE.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Il est

Résolu.—Qu'à l'avenir le comité s'ajournera s'il n'y a pas de quorum un quart d'heure après l'heure fixée pour sa réunion.

John Langton, écuyer, auditeur des comptes publics, est appelé de nouveau.

Ques. 3. Voulez-vous dire plus explicitement au comité de quelle manière vous avez vérifié les débetures destinées à des fonds spéciaux?—Les débetures destinées aux fonds spéciaux sont pour la plupart déposées dans le coffre de sûreté du receveur général, fermé avec deux clés, dont l'une est entre

les mains du receveur général, et l'autre entre celle de l'inspecteur général; et l'autre partie est déposée dans différentes banques. J'ai reçu des banques des certificats des sommes dont elles sont les dépositaires, et le 17 de janvier 1857 j'ai compté les débetures qui se trouvaient dans le coffre de sûreté du receveur général, et en confrontant les montants que j'y ai trouvé avec les changements de placements qui avaient eu lieu depuis le premier de janvier, d'après les livres de l'inspecteur général, j'ai constaté que le montant donné à la page 4 des comptes publics de 1858 est exact.

Ques. 4. Voulez-vous dire à quelle décision on en est venu relativement à l'extension des états No. 3 et 12, dans le but d'indiquer les dépenses totales de la province sous chaque chapitre?—Je comprends que l'inspecteur général a l'intention d'exiger à l'avenir que ces états soient compris dans la dépense totale.

Selon sa promesse faite à la dernière séance, le témoin dépose une réponse écrite à la question No. 1, comme suit :

Le rapport du bureau d'audition à l'inspecteur général, qui est inclus dans son rapport adjoint aux comptes publics de 1857, explique suffisamment la manière dont les comptes publics sont faits et vérifiés. Les changements qui ont été faits depuis l'établissement du bureau d'audition ont été introduits graduellement. La manière de rendre les comptes trimestriels, le changement dans la période de l'année fiscale, et l'expiration uniforme des trimestres furent parmi les premiers changements. Plusieurs améliorations ont été introduites dans la forme des comptes publics en 1856, en transférant au fonds consolidé plusieurs comptes qui ne servaient qu'à rendre l'état des affaires (No. 1) plus compliqué—en comprenant dans l'état No. 12 quelques paiements qui auparavant figuraient ailleurs, et par l'addition d'états subsidiaires séparés des détails de la dépense qui souvent n'avaient pas du tout été inclus dans les comptes publics. Plusieurs autres améliorations d'une nature semblable ont aussi été introduites dans les comptes de 1857; mais il serait désirable de donner encore plus d'extension à l'état No. 12 ainsi qu'à son sommaire, état No. 3, en y comprenant toute la dépense du pays, soit qu'elle soit à charger contre le fonds consolidé ou non, et en déduisant de chaque chapitre les sommes non prévues, ou à charger contre les fonds spéciaux.

Le département des terres de la couronne a donné l'exemple de faire verser le revenu brut, dès après la passation de l'acte d'audition, et en 1857 le même système a été introduit dans le département des douanes, et pour les deux derniers trimestres dans le département des postes. A la fin de l'année 1857 il ne restait plus que trois exceptions à la règle,—le surintendant des inspecteurs de bois, la branche des envois d'argent dans le bureau de poste, et les honoraires sur lettres patentes reçues par le bureau d'agriculture. En 1858, le revenu brut sera versé dans tous les cas, à moins que les fonds d'honoraires de loi dans le Haut et dans le Bas-Canada ne soient considérés comme une exception. Les salaires des juges de comté dans le Haut-Canada, et ceux de plusieurs officiers de justice dans le Bas-Canada, sont en partie payés au moyen d'honoraires, tout déficit étant comblé à même le fonds consolidé, et le surplus, dans les cas où il y en a, étant payé au receveur général. Peut-être serait-il plus correct de placer les honoraires de loi sur le même pied que le reste des recettes. Il reste, cependant, quelques comptables publics qui reçoivent de l'argent d'autres sources que du gouvernement,—comme les officiers du pénitencier, de l'asile des aliénés, des maisons de la trinité, et les surintendants des écoles; mais les recettes casuelles dans tous ces cas sont peu considérables, excepté dans le cas du pénitencier et du surintendant des écoles pour le Haut-Canada, où les sommes reçues en 1857 ont été respectivement de £11,375 5s. et de £7,092 15s. 3d.

A l'avenir, les salaires dans tous les départements publics seront payés d'après un système uniforme, par paiements mensuels, avancés par la banque et couverts par un warrant trimestriel. Cette méthode, qui a longtemps prévalu dans les autres départements, a été introduite en 1857 dans le département des travaux publics, et pour le dernier semestre de l'année, dans le bureau des postes; mais jusqu'à la fin de l'année le département des terres de la couronne a continué de payer ses propres salaires au moyen de ses warrants non motivés.

Depuis le commencement de l'année courante les paiements ne se font plus que sur des warrants réguliers et la banque ne fait aucune avance à aucun des départements. Dès le commencement de 1857 on a mis fin au paiement des certificats du bureau des travaux publics par la banque; mais le compte de prêt n'a été définitivement aboli qu'à la fin de l'année, et au commencement de la présente année tous les comptes pour avances n'avaient pas encore été clos.

Une des plus grandes améliorations qui ait été introduite depuis peu a été celle des warrants non motivés, sur lesquels sont tirés les chèques officiels, ainsi qu'il est expliqué dans le rapport ci-dessus mentionné,—système qui a commencé avec l'année 1857. Avant l'établissement du bureau d'audition, cette branche des comptes était une des plus imparfaites. Il y avait à peine moyen de contrôler ces warrants si nombreux, dont il n'était tenu ni publié aucun compte séparé, le grand livre du sous-comptable ne comprenant que les officiers chargés de la recette des deniers publics et non de la dépense.

A venir jusqu'à l'établissement du bureau d'audition, l'argent et les effets publics n'étaient qu'imparfaitement contrôlés. Lorsque M. Morrison succéda au colonel Taché, comme receveur général, les effets publics tenus pour le compte des fonds spéciaux n'avaient pas été comptés depuis le dernier changement dans ce bureau, plusieurs années auparavant. Ils sont maintenant examinés tous les ans, et ce devoir est devenu d'autant plus facile et sûr qu'il y a un grand nombre de petites débentures, dont le placement, après les avoir réunies lorsqu'il est possible, consiste à les échanger pour un petit nombre de grosses débentures non payables au porteur, mais à l'ordre du receveur général, et sans coupons. L'inspecteur général a, depuis le commencement de la présente année, obtenu la sanction du conseil exécutif pour un nouveau changement, par lequel il sera alloué un intérêt sur les balances trimestrielles des fonds spéciaux, et par lequel tous placements faits pour leur compte seront refundus en un seul compte qui sera appelé "le compte de placement des fonds spéciaux." Ceci sera d'un grand avantage pour les fonds spéciaux qui étaient souvent placés d'une manière très-irrégulière; et ce sera simplifier considérablement cette branche des comptes et ôter tout soupçon de favoritisme dans le choix des débentures à placer. L'argent n'était aussi qu'imparfaitement contrôlé. A la fin de chaque année on confrontait les livres du receveur général avec ceux des banques, et on faisait un état des différences. Il doit nécessairement toujours exister de ces différences, vu que souvent les chèques tirés par le receveur général ne sont point présentés sur le clamp, et qu'il y a des dépôts à son crédit dont il ne reçoit avis que longtemps après, ou *vice versa*. Depuis que le nouveau système de faire verser le revenu brut a été introduit, le nombre de ces irrégularités dans la transmission des certificats de dépôt a beaucoup augmenté. Dans un seul département—celui des terres de la couronne—qui n'a commencé à faire ses paiements directement au receveur général qu'après la passation de l'acte d'audition en juin 1855, les différences inexplicables ont augmenté, de £400 qu'elles étaient à la fin de 1855, à plus de £1500 à la fin de 1857, ce qui a été la cause d'une différence semblable dans la balance que j'ai donnée d'après les pièces justificatives de ce département dans l'état No. 31 des comptes de 1857, et dans celle donnée par le député inspecteur général d'après ses livres dans l'état No. 1. Plusieurs de ces

différences avaient existé depuis longtemps sans être expliquées lorsque je comparai les balances d'argent à la fin de 1856 ; mais depuis la fin de 1857 on s'est occupé dans le bureau du receveur général à faire disparaître les difficultés, et il espère pouvoir bientôt fournir un état des deniers en caisse qui s'accordera avec les livres de la banque, après quoi il y aura un commis qui sera chargé spécialement de surveiller ces comptes, et les balances sont tirées tous les mois.

Un meilleur système pour contrôler l'intérêt sur la dette publique a été introduit, et le tout est présenté d'une manière bien plus claire dans les comptes publics de cette année. Les débetures mêmes ont toujours été signées par le receveur général et par l'inspecteur général ou par leurs députés, mais les coupons n'étaient signés que par un commis du bureau du receveur général ; et comme le paiement des coupons n'était contrôlé que très imparfaitement, il est évident qu'il était facile de commettre des fraudes. Au commencement de 1857 le bureau d'audition a attiré l'attention des autorités sur ce système dangereux, et les coupons se contresignent maintenant dans les deux bureaux. Les coupons tels qu'envoyés par nos agents en Angleterre, sont collationnés dans des livres préparés pour cet objet ; mais on était tellement en arrière sous ce rapport, que l'on n'en est pas encore arrivé au temps présent dans ce travail.

Quant aux autres départements qui ont affaire avec la recette et la dépense des deniers publics, le bureau des travaux fait tous ses paiements par warrants qui lui sont donnés sur ses certificats, quelques unes des plus petites dépenses étant payées par warrants au nom des paie-mâtres dont les comptes deviennent ensuite sujets à audition.

Le département des terres de la couronne a jusqu'ici payé ses dépenses sur des warrants non motivés, mais le commissaire actuel se propose de réduire le montant de ces warrants, en se faisant donner des warrants séparés, lorsqu'il sera possible, sur les demandes qu'il en fera, semblables aux certificats du bureau des travaux publics.

On se propose aussi de mettre le bureau d'agriculture et des statistiques sur le même pied et de faire payer à M. Harrington les honoraires sur brevets, qui sont les seules recettes à présent, comme la chose se fait pour les autres honoraires.

Quant au bureau des postes, à cause du grand nombre de petits paiements à faire aux maîtres de poste et aux entrepreneurs de la malle, il est douteux qu'on puisse faire beaucoup de changements dans le présent système qui est comme suit. Il y a trois comptes de banque séparés—le compte des dépenses, qui se compose des warrants non motivés d'un côté et des chèques tirés contre le bureau de l'autre côté—le compte des revenus, auquel sont portées toutes les remises des maîtres de poste, et qui est balancé toutes les semaines ou plus souvent en transférant le tout au crédit du receveur général—et le compte des envois d'argent, dans lequel il n'y a ni recettes ni paiements à proprement parler, le compte entier se composant de traites sur les différentes agences de la banque et de dépôts faits à la banque.

Le témoin se retire.

Résolu.—Que les délibérations quotidiennes du comité soient imprimées pour l'usage des membres.

Ajourné jusqu'à convocation par le président.

Mardi, 20 avril 1858.

Le comité s'assemble conformément à la convocation du président.

MEMBRIS PRESENTS :

ALEXANDER T. GALT, ECUIER, au fauteuil.

L'hon. M. CAYLEY,
M. SIMARD,
M. WHITE,
M. MATTICE,
M. STARNES,
M. LE BOUTILLIER,
M. BUCHANAN,
M. CHAPAIS,
M. HUGAN,
M. DUBORD,
M. FERRES, et
M. SOMERVILLE.

Lecture et confirmation du procès-verbal de la séance précédente.

Le président lit l'ordre de la chambre, renvoyant au comité les comptes publics pour les années 1856 et 1857.

W. Dickinson, écuyer, député inspecteur général, et *Joseph Cary*, écuyer, du département de l'inspecteur général, sont appelés et interrogés.

Le président pose les questions suivantes à *M. Cary* :

Ques. 5.—Voulez-vous dire au comité quelle espèce de contrôle s'exerçait sur les warrants non motivés avant l'établissement du bureau de l'audition des comptes.

Ques. 6.—Dites quel système était adopté dans les départements de l'inspecteur et du receveur général pour assurer le contrôle correct des effets publics possédés pour le compte des fonds spéciaux avant l'établissement du bureau d'audition.

Le témoin dit qu'il donnera une réponse écrite aux questions ci-dessus à la prochaine séance du comité, et alors il se retire.

Le président pose alors les questions suivantes à *M. Dickinson* :

Ques. 7. L'état No. 1, dans les comptes publics de 1856, correspond-il exactement avec le bilan du grand-livre du département de l'inspecteur général?—Oui, excepté que les débetures sont subdivisées selon les actes en vertu desquelles elles ont été émises.

Ques. 8. Est-ce que les comptes avec les divers percepteurs sont tenus dans votre département? Où se trouvent les balances dues, telles qu'indiquées par eux, et pourquoi ne figurent-elles pas dans le bilan général?—Oui, les comptes sont tenus dans le département de l'inspecteur général; les balances à recevoir sont indiquées au bas du compte des douanes, page 16, dont les détails peuvent être trouvés dans le grand-livre du sous-comptable, s'ils sont requis. Ces balances sont déduites du revenu brut, et en conséquence elles correspondent aux recettes d'argent.

Ques. 9. Voulez-vous donner au comité les différentes balances formant la somme de £20,643 8s. 6d., en même temps que des explications sur les époques auxquelles ces montants sont devenus dus. Aussi les sommes qui ont rapport aux perceptions de l'exécise et des canaux?—*Rép.* Je les donnerai à la prochaine séance du comité.

Ques. 10. Voulez-vous dire pourquoi le compte du fonds consolidé (état No. 2) a été chargé de "Pertes, etc.," au montant de £274,628 10s. 11d.?— Dans les comptes publics des années précédentes, ces items figuraient dans l'état des affaires, lequel compte a pour objet de représenter les dépenses faites pour travaux publics, ainsi que les débentures émises pour leur compte, et l'actif et le passif de la province; mais comme les deux premiers ne pouvaient pas être considérés comme actif, on a cru qu'il valait mieux les retirer de l'état des affaires, et porter les sommes au fonds consolidé; et les autres items faisant plutôt partie des mêmes comptes, on les transféra de la même manière.

Ques. 11. Pour ce qui a rapport à la déduction de la balance du fonds consolidé (état 3, page 11) au montant de £5,656 5s. 10d., et à l'état détaillé de cette somme (page 259), veuillez dire quels sont ces paiements, et la raison pour laquelle ils ne figurent que dans les comptes de 1856?—Ces paiements ont été faits dans l'année 1856, étant les balances des appropriations faites en vertu des estimés de 1847.

Ques. 12. Pouvez-vous donner au comité quelques explications sur le grand retard apporté au sujet d'un montant qui est demeuré non dépensé depuis 1847 jusqu'en 1856?—Le paiement a été fait en 1856, et je puis constater par les comptes rendus, quand le montant a été réellement dépensé.

Ques. 13. L'état (No. 6) du revenu territorial est-il préparé par le département des terres de la couronne, et pouvez-vous donner les explications requises par le comité?—Oui, il est préparé par le département des terres de la couronne qui peut plutôt que moi donner l'explication requise.

Ques. 14. Comment l'état des impôts sur les banques est-il vérifié?—Cet état est présenté sous serment au département de l'inspecteur général et vérifié par le bureau de l'auditeur des comptes. Le montant entier de la circulation est donné, et un certificat du dépôt est transmis au département du receveur général, dont le montant est placé au crédit de la banque dans le département de l'inspecteur général, et doit correspondre avec le montant tel que donné par le bureau de l'audition des comptes.

Ques. 15. Par qui l'état No. 8 est-il préparé et où le comité peut-il avoir l'explication nécessaire?—Les rapports du revenu sont faits au département de l'inspecteur général, et sont vérifiés avec précaution; mais par rapport aux dépenses, je prends la liberté de vous référer au département des travaux publics pour les explications dont vous aurez besoin.

Alors le témoin se retire.

Le comité s'ajourne, faute de quorum, à demain à 11 A. M.

Mercredi, 21 avril 1858.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.

MEMBRES PRÉSENTS :

ALEXANDER T. GALT, ECUIER, au fauteuil.

L'hon. M. CAYLEY,
 M. LE BOUTILLIER,
 M. SIMARD,
 M. HOWLAND,
 M. SOMERVILLE,
 M. HOGAN,
 M. FOLEY,
 M. WHITE,
 M. DUBORD,
 M. BUCHANAN,
 M. J. CAMERON,
 M. NATTICE,
 M. FERRES,
 M. BROWN, et
 M. CHAPAIS.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Le président lit les réponses suivantes de M. Cary, aux questions 5 et 6.

1.—Avant l'établissement du bureau d'audition des comptes, tous les warrants non motivés émis étaient entrés dans le livre d'appropriation, au compte des officiers en faveur de qui ils étaient séparément émis, comme paiements en avance sur le compte des dépenses contingentes de leurs bureaux respectifs. Lorsque le temps de rendre leurs comptes arrivait, on avait le soin de voir s'il avait été donné crédit pour les sommes ainsi avancées durant les six ou trois mois précédents, suivant le cas, et un warrant était émis en règlement de la balance due après l'audition de ces comptes.

Le montant entier ainsi payé durant le cours de l'année, soit pour les warrants non motivés ou ceux de liquidation, formait la somme mentionnée dans les comptes publics annuels comme étant le montant payé pour ce service.

2.—Avant l'établissement du bureau d'audition des comptes, les débentures des fonds spéciaux étaient confiées conjointement au receveur général et à l'inspecteur général, étant déposées dans un coffre fermé à double clé, dont une restait entre les mains de M. Reiffenstein, de la part du receveur général, et l'autre entre les miennes, comme député inspecteur général.

Les débentures étaient mises en six paquets séparés, suivant les mois auxquels les dividendes semi-annuels devenaient dus, avec une liste de ce qui était contenu dans chaque paquet. Ainsi, les débentures sur lesquelles l'intérêt devenait dû aux mois de janvier et juillet formaient un paquet, celles dont les intérêts devenaient dû en février et août, en formaient un autre, et ainsi de suite, comprenant les douze mois de l'année.

Comme l'intérêt échéait chaque mois, on ouvrait le coffre et on en retirait le paquet requis, afin que M. Reiffenstein pût préparer un état de l'intérêt payable à chaque fonds spécial pour ce mois, et le chèque du receveur

général était donné pour chaque montant séparé, en faveur de quelque personne de son bureau.

Ces chèques, après avoir été examinés, entrés et contresignés par moi, étaient présentés à la banque par la personne en faveur de qui ils étaient tirés, et le montant de chaque chèque était déposé à la banque au crédit du département du receveur général, pour le fonds spécial au crédit duquel il devait être porté.

Le certificat de la banque pour chacun de ces dépôts m'étant produit, l'entrée en était dûment faite, et les sommes étaient portées au crédit de chaque fonds, dans les livres du bureau de l'inspecteur général.

Ces procédés étant terminés, les débetures étaient collationnées avec la liste du paquet, replacées dans le coffre et mises sous clé.

Le même procédé avait lieu le mois suivant ; conséquemment chaque débenture ainsi mise en sûreté, était examinée et comptée deux fois chaque année.

W. Dickinson, écuier, député inspecteur général, est appelé et interrogé.

Le président lui pose les questions suivantes :

Ques. 16. Par qui les états des saisies, etc., No. 9, sont-ils préparés, et comment s'assure-t-on s'ils sont corrects ou non?—Les amendes et les confiscations sont fournies par les greffiers de la paix et de la couronne dans le Bas-Canada, et par les shérifs et magistrats dans le Haut-Canada. L'exactitude de ces comptes est vérifiée par le département; les collecteurs préparent les comptes des saisies, qui sont entrés dans les livres du département de l'inspecteur général, et vérifiés par la branche des douanes. Le gouvernement n'a aucun moyen de connaître si ces comptes sont corrects ou non.

(Par *M. Foley*.)

Ques. 17. Quelles sortes d'amendes sont comprises sous le titre "d'amendes et confiscations" dans l'état No. 9; et quels rapports font les shérifs et les magistrats?—Je donnerai une réponse par écrit à la prochaine séance du comité.

Ques. 18. Fait-on un rapport de toutes les saisies à votre département, ou bien vos entrées ne comprennent-elles que celles dont les ventes ont été réellement faites, et l'argent distribué? Comment dispose-t-on des saisies?—Oui, mes entrées ne comprennent que les saisies dont les deniers sont réellement distribués. En recevant le rapport du collecteur, le commissaire des douanes fait son rapport et le soumet à l'approbation de l'inspecteur général, c'est-à-dire lorsqu'il a été fait une demande pour que la saisie soit levée; s'il n'y a point de demande les effets sont vendus et les produits sont divisés entre le gouvernement et l'officier qui les a saisis.

Ques. 19. Par qui sont préparés les rapports des patentes, licences et commissions dans l'état No. 10, et comment pouvez-vous vous assurer de l'exactitude des comptes qui vous sont rendus? Le bureau de l'audition examine-t-il ces comptes?—*M. Harrington* fait les rapports qui sont examinés par le bureau de l'audition. *M. Langton* est chargé de collationner ces comptes, et il sera en état d'informer le comité de quelle manière il les vérifie.

Ques. 20. Comment *M. Harrington* fait-il ses paiements, est-ce lorsqu'il les reçoit, ou bien à des époques fixes?—L'argent est déposé entre les mains du receveur général à l'époque où les rapports mensuels sont faits.

Ques. 21. Pouvez-vous donner au comité un état de toutes les débentures émises depuis le 6 mars 1848; en vertu de quelle autorité; pour quel objet; où et à quel temps elles sont payables; à qui elles ont été vendues et à quel prix? En un mot, si la province est engagée directement ou indirectement, faisant distinction des objets pour lesquels elles ont été émises?—Je préparerai une réponse.

(Par M. Brown.)

Ques. 22. Vous plairait-il d'expliquer l'item, page 31, concernant un reçu de £182 10s., signé par Thomas McGinn, qui lui fut payé par erreur en 1855?—En conséquence d'un changement dans la manière de faire les paiements, deux warrants furent émis pour le même objet, ce qui étant découvert, M. McGinn fut prié de rembourser le montant payé de trop, et il le fit.

(Par M. Ferres.)

Ques. 23. La même réponse s'applique-t-elle à l'item qui se trouve à la page 30, concernant une somme de £22 15s. payée à O. Martineau, shérif de Kamou-raska?—Un warrant pour le montant ci-dessus fut émis en faveur d'O. Martineau pour le mettre en état de payer le salaire d'un tourne-clé pour le trimestre expirant le 31 mars 1856; mais vu que cette situation fut vacante pendant cette période, ce montant fut remboursé.

(Par M. Dubord.)

Ques. 24. Pouvez-vous produire le compte courant de M. François Baby avec la province depuis 1852, avec les dates des paiements, ainsi que les dates des sommes à son crédit. Aussi ceux de MM. Fiset et Gauvreau?—Je ne puis le faire. Le bureau des travaux publics tient ces comptes.

Le témoin se retire.

Le comité s'ajourne à vendredi, à 11 heures a. m.

Vendredi, 23 avril 1858.

MEMBRES PRESENTS :

ALEXANDER T. GALT, ECUIER, au fauteuil.

M. SIMARD,
M. HOGAN,
M. BUCHANAN,
M. SOMERVILLE et
M. WHITE.

Les membres présents ne formant pas de quorum à 11.15 A. M., le président ajourne le comité à lundi, le 26 du courant, à 11 heures A. M.

Lundi, 26 avril 1858.

Le comité s'assemble conformément à la convocation du président.

MEMBRES PRESENTS :

ALEXANDER T. GALT, ECUIER, au fauteuil.

M. SIMARD,
M. HOGAN,
M. HOWLAND,
M. SOMERVILLE,
M. FOLEY,
M. WHITE,
M. DUBORD,
M. CHAPAIS,
M. FERRES et
M. BUCHANAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

M. *Dickinson* est appelé et interrogé.

Les questions suivantes lui sont posées par le président :

Ques. 25. En référant aux états 9 et 11, pouvez-vous informer le comité s'il est dû des arrérages par les greffiers, les magistrats, ou autres, et dire s'il a été donné des copies de cautionnements sans les faire payer? Voulez-vous fournir un état des noms des personnes qui n'ont point fait de rapports, et pour quelles périodes elles sont arriérées? Quelles mesures ont été prises pour obliger à faire ces rapports, et recouvrer le paiement de ce qui est dû?—Je fournirai les états et rapports demandés.

Ques. 26. Comment les paiements mentionnés dans l'état No. 12 ont-ils été vérifiés?— Il y a une distinction à faire entre la première partie des paiements et les autres. A l'égard de l'intérêt sur les débetures sterling, payables en Angleterre, il a été pris un arrangement avec la banque du Haut-Canada, pour pourvoir au paiement des dividendes à mesure qu'ils deviendront dus, ce qui a lieu semi-annuellement à Londres. L'état des montants payés aux agents respectifs est alors soumis, et un warrant est émis sur demande, pour couvrir le montant. Dans ce cas, il est émis un warrant en faveur du caissier de la banque du Haut-Canada si le dit montant est trouvé correct. A l'égard du semestre expirant le 31 décembre, il est fait dans le journal une entrée au débit du compte d'intérêt, et au crédit de la banque du Haut-Canada, et les pièces justificatives sont ensuite produites et un warrant est émis pour le paiement du dit compte. L'intérêt en sterling a été porté en entier au débit de la province par les agents de Londres à venir jusqu'à ce jour, sans égard à aucuns dividendes non réclamés, et les coupons n'ont pas encore été mis devant le bureau d'audition, mais on est maintenant occupé à les collationner dans le département du receveur général.

Ques. 27. Pouvez-vous dire quel est le montant, s'il en est, des dividendes non payés, qui reste entre les mains des agents de Londres, et ceux-ci fournissent-ils un état de ces dividendes?—Je ne saurais le dire. Aucun état de cette nature n'a été fourni au département de l'inspecteur général, mais il est probable qu'il a été échangé une correspondance sur ce sujet avec le département du receveur général.

Ques. 28. Pendant combien de temps les coupons de l'intérêt payable à Londres sont-ils restés sans être examinés?—On n'a pas eu pour coutume avant aujourd'hui de faire aucun rapport des coupons qui étaient retenus à Londres; mais le système a changé depuis deux ans, et tous les coupons payés ont été transmis et sont maintenant vérifiés dans le département du receveur général.

Ques. 29. Dites ce qui se pratique à l'égard du paiement de l'intérêt sur des débetures payables en cette province?—Les coupons sont présentés au bureau du receveur général pour être entrés et contresignés, et sont accompagnés d'un état des débetures, sur lesquelles tel intérêt a été payé, lesquels paiements sont entrés dans un livre de débetures où il est constaté si l'intérêt est correct.

Ques. 30. Ces coupons sont-ils ensuite examinés, et comment sont-ils enfin annulés; voulez-vous dire quelle a été et quelle est aujourd'hui la pratique à cet égard?—Je répondrai à cette question à la prochaine séance du comité.

Ques. 31. (Par M. Ferres.)—Ne serait-il pas à propos, pour plus de sûreté, que le coupon fût envoyé avec le chèque, payé au département de l'inspecteur général, et marqué comme payé en le contresignant?—Oui; je crois que ce serait mieux.

Ques. 32. Comment se fait-il que la banque d'Angleterre n'exige qu'un demi pour cent pour le paiement de l'intérêt sur le prêt impérial de £1,500,000 sterling et que les agents pour la province qui paient d'autres dividendes exigent un pour cent pour un service semblable; est-ce fait en vertu d'une convention spéciale, ou est-ce ce qu'exigent ordinairement les parties respectivement?—Cela se fait en vertu d'une convention spéciale.

Ques. 33. Comment les paiements sous le chapitre de "gouvernement civil," se montant à £56,030 10s 3d., sont-ils vérifiés?—A l'égard des salaires, il est tenu un livre d'appropriation au bureau du receveur général, et il est émis un warrant tous les trois mois pour le montant en faveur de chaque personne; ces warrants sont collationnés au département de l'inspecteur général; d'autres paiements se font sur demandes faites par l'entremise du département du secrétaire, lesquelles sont renvoyés au bureau de l'inspecteur général, et si l'on trouve qu'elles sont autorisées et correctes, l'émission d'un warrant est recommandée, lequel subit les mêmes formalités que les autres.

Ques. 34. Comment les paiements sous le chapitre de "administration de la justice," se montant à £114,254 8s. 5d., sont-ils vérifiés?—Les comptes pour l'administration de la justice sont contrôlés dans le département de l'inspecteur général; ces comptes ne sont soumis à l'auditeur que dans certains cas spéciaux.

Ques. 35. Comment les dépenses du pénitencier sont-elles vérifiées; en est-il fourni quelque compte détaillé?—Un compte détaillé de ses dépenses est fourni avec les pièces justificatives à l'auditeur qui les vérifie.

Ques. 36. Il paraît y avoir plusieurs items sous le chapitre des "dépenses de la législature," qui ne sont point payés par le greffier de l'une ni de l'autre chambre. Par quelle autorité sont-ils payés, et par qui sont-ils vérifiés?—Ils sont tous payés par l'autorité du parlement, mais les items d'une nature non ordinaire sont soumis au conseil; la plus grande partie de ces items, y compris les frais d'élections, sont vérifiés par l'auditeur.

Ques. 37. Comment les paiements sous le chapitre de "l'éducation" sont-ils vérifiés?—Les rapports sont faits au bureau d'audition, et les warrants sont émis sur la recommandation de l'auditeur, après avoir été certifiés par le bureau de l'inspecteur-général. M. Ryerson rend au bureau d'audition un compte détaillé de sa dépense, appuyé de pièces justificatives. M. Chauveau fait des rapports semblables.

Ques. 38. Comment sont vérifiés les paiements sous le chapitre d'agriculture?—Le bureau d'agriculture adresse sa demande, et si le montant payable aux divers comtés est trouvé correct, après avoir été examiné, il est émis un warrant

en faveur du trésorier du bureau d'agriculture, et ce warrant n'est pas sujet à être vérifié de nouveau.

Ques. 39. Veuillez donner les mêmes informations quant aux autres chefs de dépense dans l'état No. 12?—Je fournirai l'état demandé.

M. Dickinson soumet alors les états suivants, conformément à la réquisition du comité du 12 avril 1858 :

No. 1. Bilan du 31 décembre 1856, sous les chapitres respectifs de
Revenus des douanes,
Saisies de la couronne,
Excise générale,
Travaux publics.

No. 2. Etat relatif aux chemins et ponts, Haut-Canada.

No. 3. Etat relatif aux chemins et ponts, Bas-Canada.

No. 4. Etat relatif aux comptes sous le titre de " items divers."

No. 5. Prêts à des compagnies incorporées.

No. 6. Etat du prêt à la cité de Québec.

No. 7. Etat des balances de l'encaisse, le 31 décembre 1856.

M. Dickinson dit aussi que les £34,207 15s relatifs au pénitencier provincial, et dont on a aussi demandé un état, ont été dépensés avant l'union.

Le comité alors s'ajourne à demain, à 11½ A. M.

Mardi, 27 avril 1858.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.

MEMBRES PRÉSENTS :

ALEXANDER T. GALT, Ecuier, au fauteuil.

L'hon. M. CAYLEY,
M. FERRES,
M. BUCHANAN,
M. CHAPAIS,
M. SIMARD,
M. DUBORD,
M. SOMERVILLE,
M. J. CAMERON, et
M. WHITE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

M. Dickinson dépose des réponses aux questions 30 et 39, comme suit :

No. 30. Ces coupons n'ont pas été envoyés avant aujourd'hui au bureau de l'inspecteur général pour être examinés et annullés, mais le bureau d'audition a recommandé qu'ils le soient à l'avenir, afin qu'on puisse les collationner avec le paiement de l'intérêt dans le livre des débetures.

No. 39. (Faisant voir de quelle manière les différents comptes dans l'état No. 12 sont examinés.)—*Hôpitaux et Institutions charitables.*—La plupart de ces comptes sont pour des octrois absolus; les détails de la dépense sous ce chapitre ne forment pas le sujet d'une vérification. Quelques uns, tels que ceux des asiles des aliénés à Toronto et à Beauport, et des commissaires pour le secours des malades indigents, sont examinés par l'auditeur.

Exploration géographique—Examinés par l'auditeur.

Milice et force enrôlée—Examinés par l'auditeur.

Phares—Compris dans les comptes des travaux publics, et examinés par l'auditeur.

Immigration—Examinés par l'auditeur.

Pensions—Examinés par l'auditeur.

Institutions publiques—Octrois absolus, non-examinés.

Service océanique et fluvial—Compris dans les comptes du bureau des travaux publics, et examinés par l'auditeur.

Police—Comptes examinés avec ceux se rattachant à l'administration de la justice, dans le bureau de l'inspecteur général.

Impressions diverses—Examinés par l'auditeur.

Travaux et édifices publics—Examinés par l'auditeur.

Annuités des sauvages—Warrants soldés par le surintendant des affaires des sauvages.

Tenure seigneuriale—Examinés par l'auditeur.

Fonds d'amortissement—Comptes tenus dans le bureau de l'inspecteur général.

Déménagement—Examinés avec les comptes du bureau des travaux publics par l'auditeur.

Divers—Payés par compte, ou examinés par l'auditeur.

Déductions sur les droits de douane—Examinés par le commissaire des douanes et le député inspecteur général.

Déductions sur les travaux publics—Examinés par l'auditeur.

Déductions sur le revenu territorial—Examinés par l'auditeur.

Déductions sur les saisies et l'excise—Examinés par le commissaire des douanes et le député inspecteur général.

Sur motion de M. Cameron, il est *Ordonné*,—Que le président et le secrétaire de la compagnie du canal Desjardins soient requis de se présenter devant le comité, lundi prochain à 11 heures a. m., avec l'état des affaires et les livres de compte de la dite compagnie.

Ordonné aussi,—Que le député inspecteur général soit prié de correspondre avec le président et le secrétaire de la compagnie de navigation de la Grande Rivière,—de l'académie de Grantham,—de la compagnie de navigation du Tay,—et de la compagnie du havre d'Oakville, pour demander à ces compagnies des états de leur actif, et de soumettre les propositions qu'elles ont à faire relativement à la dette qu'elles doivent au gouvernement.

Il est *ordonné*,

Que M. Dickinson soit prié de fournir les états suivants, savoir :

Etat détaillé des chemins et ponts dans le Haut et le Bas-Canada, indiquant comment il en a été disposé, s'ils ont été vendus, à qui vendus, et à quelles conditions, avec un compte courant de chaque vente, et quelles mesures ont été prises pour percevoir les montants dus; et s'ils n'ont pas été vendus, s'ils sont de quelque valeur, et de quelle valeur?

Aussi, copie du rapport spécial sur le prêt aux incendiés de Québec.

Explication de la balance de £54,048 due par le département des terres de la couronne (page 6 des comptes publics de 1857).

Etat du fonds des inspecteurs de bois.

Le comité s'ajourne alors à demain, à 11 a. m.

Mercredi, 28 avril 1858.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.

MEMBRES PRÉSENTS :

ALEXANDER T. GALT, Ecuier, au fauteuil.

L'hon. M. CAYLEY,
M. HOGAN,
M. SOMERVILLE,
M. LE BOUTILLIER,
M. SIMARD,
M. DUBORD,
M. J. CAMERON,
M. FERRES, et
M. CHAPAIS.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

W. Dickinson, écrivain, député inspecteur général, dépose un état de la dépense pour les havres et les phares dans le Haut et le Bas-Canada—No. 8.

W. Dickinson, écrivain, est interrogé :

Ques. 40. Dans le revenu des canaux du Rideau et de l'Ottawa, il n'est fait aucune déduction pour les frais de perception ou de réparations; pourquoi en est-il ainsi, et où le comité trouvera-t-il les détails de cette dépense dans les comptes publics?—Les péages ont été perçus par l'éclusier, qui a remis la somme perçue à l'ingénieur résidant, et celui-ci l'a déposée au crédit du receveur général. Pour les détails de la dépense pour réparations, etc., voir comptes publics de 1857, page 109.

(Par *M. Hogan*.)

Ques. 41. A-t-il été fait d'autres paiements pour le havre de Port Stanley que ceux mentionnés dans votre réponse générale; si oui, pourquoi et pour quel montant?—En sus du montant dépensé pour le havre de Port Stanley, et qui figure dans l'état relatif aux havres et phares, £3,394 12s. 7d. ont été payés à même les péages en 1851 et 1852.

Ordonné,—Que *M. Harrington*, du bureau du conseil exécutif, soit prié de comparaître à la prochaine séance du comité.

Ordonné,—Que les questions suivantes soient transmises à *M. Dickinson*, et qu'il soit prié d'y répondre par écrit à la prochaine séance du comité.

Ques. 42. En quels effets publics le fonds d'amortissement de £829,490 12s. 1d. a-t-il été placé; au nom de qui ce placement a-t-il été fait.

Ques. 43. Pourquoi le fonds d'amortissement est-il ainsi placé; y a-t-il quelques empêchements à ce qu'il soit placé en débetures sterling de la province et quels sont ces empêchements?

Ques. 44. Quel est le montant des arrérages maintenant dus sur le fonds d'amortissement de la compagnie du grand chemin de fer occidental, et quand le dernier paiement a-t-il été fait?

Ques. 45. A-t-il été payé quelque intérêt par la commission des chemins à barrières de Québec sur le prêt de £33,882 ; si oui, quand et combien ?

Ques. 46. Veuillez fournir le bilan des comptes du collecteur de la douane, pour droits de douane, excise, saisies faites par la couronne, et travaux publics, jusqu'au 31 déc. 1857.

Ques. 47. A propos de votre réponse à la question 12, savoir, que vous constateriez quand la somme de £5,656 5s. 10d. a été dépensée en vertu de l'appropriation de 1847, voulez-vous donner des détails à ce sujet ?

Ques. 48. Veuillez fournir au comité les comptes et pièces justificatives des shérifs de Québec et de Montréal, pour 1856 et 1857 ; aussi, ceux des coroners de Québec et de Montréal pour les mêmes années.

Ques. 49. Veuillez fournir le compte de T. Trudeau et autres pour frais d'enquête dans les affaires de la commission des chemins à barrière de Québec en 1857, page 63 ; aussi, les sommes de £200 et £250 payés à C. Alleyn, en 1856, page 67 ; aussi le compte de Trudeau et autres, en 1857, page 63, £76 7s. 2d., et £46 10s., enquête sur le pont Montmorency.

Ques. 50. Veuillez fournir les comptes et pièces justificatives du pénitencier pour 1856 et 1857, tels que rendus par M. McDonald et D. Litchfield.

Ordonné.—Que les questions suivantes soient transmises à M. Begley, du bureau des travaux publics, et qu'il soit prié de comparaître devant le comité vendredi prochain à 11 heures de l'avant-midi, avec ses réponses par écrit.

Ques. 51. Dans les comptes de 1856 et 1857, il paraît y avoir de fortes sommes payées pour réparations à des travaux publics, et pour de nouveaux travaux ; veuillez dire, en vertu de quelle autorité ces réparations ont été faites ; quelle surveillance est exercée sur la nature des travaux, et le prix payé ; aussi, si les nouveaux travaux sur les canaux existants sont exécutés en vertu d'un contrat, et si oui, comment ces contrats sont donnés ; s'ils sont donnés par soumissions publiques ou par enchères privées, et si dans le dernier cas il y a concurrence ; aussi, les mêmes renseignements quant aux autres nouveaux travaux ?

Ques. 52. Le comité prie le bureau des travaux publics de vouloir bien fournir le compte courant de la province avec M. François Baby, indiquant tous les montants à lui payés et les sommes et services pour lesquels on lui a donné crédit, pour chaque année depuis 1852, avec les dates de chaque transaction ; faisant voir aussi la balance qu'il doit ou qui lui est due ?

Ordonné.—Que M. Russell, l'assistant commissaire des terres de la couronne, soit prié de comparaître devant le comité vendredi, et de fournir des réponses aux questions suivantes :

Ques. 53. En vertu de quelle autorité la dépense pour les arpentages, en 1856, de £20,293 16s. 4d., et en 1857, de £20,352 16s. 4d., a-t-elle été faite ; quel est le système de rémunération qui existe, et quel contrôle exerce-t-on sur les dépenses ainsi faites par les arpenteurs ?

Ques. 54. En vertu de quelle autorité la dépense pour chemins, en 1856, de £27,142 17s 4d, page 132, et en 1857, de £32,205 12s 2d, page 108, a-t-elle été faite ; ces travaux sont-ils faits en vertu d'un contrat par soumission ou par marché privé ; dites comment ?

Le comité alors s'ajourne à vendredi, à 11½ heures A. M.

Vendredi, 30 avril 1858.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.

MEMBRES PRÉSENTS :

ALEXANDER T. GALT, *ECCIER*, au fauteuil.

L'hon. M. CAYLEY,
M. SIMARD,
M. FERRES,
M. DUBORD,
M. BUCHANAN,
M. LE BOUTILLIER,
M. SOMERVILLE, et
M. WHITE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

M. *Dickinson* est interrogé :

Le témoin dépose les réponses suivantes :

Ques. 42. En quels effets publics le fonds d'amortissement de £829,490 12s 1d, a-t-il été placé ; au nom de qui s'est fait ce placement ?—Les placements pour le compte du fonds d'amortissement sont faits dans les trois pour cent consolidés achetés au nom de l'assistant secrétaire, du trésorier ou du sous-secrétaire d'État pour les colonies comme co-administrateurs, par qui les mesures nécessaires sont prises pour placer de la même manière tous les dividendes afférant au dit fonds.

Ques. 43. Pourquoi le fonds d'amortissement est-il ainsi placé ; y a-t-il quelques empêchements à ce qu'il soit placé en débetures sterling de la province et quels sont ces empêchements ?—L'acte 10 et 11 Vic., ch. 2, autorise le gouverneur en conseil à mettre à part annuellement une somme à prendre sur le fonds des revenus consolidés de la province, et qui sera égale à quatre pour cent sur le prêt garanti, disons £1,500,000 sterling, et de l'employer comme fonds d'amortissement pour payer la dite dette de la manière que le gouverneur en conseil le jugera à propos. Il n'y a plus d'empêchement au placement du fonds d'amortissement en débetures sterling de la province, pourvu que le gouvernement impérial soit satisfait de la garantie.

Ques. 44. Quel est le montant des arrérages qui sont maintenant dûs sur le fonds d'amortissement du grand chemin de fer occidental, et quand le dernier paiement a-t-il été fait ?—Le montant des arrérages dûs sur le fonds d'amortissement du grand chemin de fer occidental est de \$288,350. Le dernier paiement a été fait le 5 novembre 1855.

Ques. 45. A-t-il été payé quelque intérêt par la commission des chemins à barrières de Québec sur le prêt de £33,882 ; si oui, quand et combien ?—Il n'a été payé aucun intérêt.

Ques. 47. A propos de votre réponse à la question 12, savoir, que vous constateriez quand la somme de £5,656 5s. 10d. a été dépensée en vertu de l'appropriation de 1847, veuillez donner des détails ?—Il a été émis un warrant à la requi-sition du commissaire des terres de la couronne en date du 6 mars 1856, pour £5,450, en paiement de la balance de l'octroi pour la colonisation, étant la balance de l'octroi de £20,000 approprié en 1847, accompagnée d'un mémoire dont suit une copie :

MEMOIRE.

En août 1850, lorsque le département était à Toronto, le commissaire des terres de la couronne permit que £10,000 (sur les £14,550 déjà reçus) fussent placés au crédit de la branche du Bas-Canada; conséquemment, les £5,450 maintenant requis sont pour faire face à la dépense pour chemins dans le Haut-Canada, pour les fins sous-mentionnées, dont les pièces justificatives sont en liasses :

<i>Chemin de Durham,—</i>			
Arpentages.....	£1,444	18	11
Contrats pour chemins, etc.....	2,855	11	10
Salaire de l'agent.....	734	1	3
			£5,034 12 0
<i>Chemin de Toronto à Sydenham,—</i>			
Arpentages.....	£1,064	3	1
Contrats pour chemins, etc.....	2,959	7	4
Salaire de l'agent.....	719	12	2
			£4,743 2 7
Impressions, papeterie, etc.....		199	2 6
Balance non dépensée.....		23	2 11
			£10,000 0 0

Pour le paiement des autres items de £191 15s. 6d. et de £14 10s. 4d., il a été émis des warrants sur les certificats du département des travaux publics, que je produis maintenant, accompagnés des pièces justificatives de la dépense des trois différents items, se montant en tout à £5,656 5s. 10d.

M. *Dickinson* dépose aussi les états suivants, conformément aux instructions du comité du 27 courant.

“ Etat du fonds des inspecteurs de bois.”

Dr. Le fonds des inspecteurs de bois en compte avec le gouvernement provincial. Av.

	£	s.	d.		£	s.	d.
1847. 31 mars.....	4750	0	0	1847. 31 mars.....			
	Montant placé en débetures provinciales émises en vertu de l'acte 9 Vic, ch. 61.....				Par argent reçu de John Sharples, surintendant des inspecteurs de bois, Québec.....		
1850. 13 avril.....				1857. 31 décembre.			
	John Sharples, surintendant, Québec, pour le mettre en état de faire face aux dépenses courantes de son bureau.....				Par intérêt jusqu'à cette date sur les placements....		
1855. 30 avril.....	200	0	0		Par balance		
	John Sharples, surintendant, Québec, pour le mettre en état d'acquitter certaines dettes de son bureau.....						
1856. 20 juillet....	250	0	0				
	Wm. Quinn, surintendant, Québec, pour le mettre en état de payer les dépenses contingentes de son bureau.....						
1857. 1er avril.....	1000	0	0				
	Wm. Quinn, do do do						
31 décembre.	1564	15	7				
	L'hon. L. V. Sicotte, pour le mettre en état de payer au surintendant le montant des dépenses de son bureau.....						
	1000	0	0				
	8764	15	7		£	8764	15 7
	941	18	11				
	Balance.....						

WM. DICKINSON,
Agissant D. I. G.

Bureau de l'inspecteur général,
Toronto, 27 avril 1858.

Explication de la balance de £54,048 due par le département des terres de la couronne (page 6 des comptes publics.)

L'auditeur m'a donné l'explication suivante de la balance au débit du département des terres de la couronne :

La balance considérable portée contre le département des terres de la couronne, consiste principalement dans des montants dus par des agents et autres, et la cause de l'accroissement de cette somme durant l'année, de près de £33,000, est due à ce que ces balances contre les agents ont augmenté. Quand les rapports de l'agent sont reçus, les droits sur les ventes ou sur les bois sont portés à son débit, et au crédit du gouvernement, et si l'argent n'est pas payé au receveur général, il reste comme balance contre l'agent dans les livres des terres de la couronne, et contre le département dans ceux de la province. Ainsi, lorsque dans l'enquête dans l'affaire de Baines, on a trouvé qu'il avait fait des ventes de terres ces années passées, et qu'il en avait fait rapport, elles étaient portées dans les livres, et augmentaient le revenu territorial nominale-ment, et la balance contre le département. L'augmentation en 1857 dans ce seul cas a été de £21,563 16s. 11d. On doit remarquer que le revenu territorial, tel que donné dans les comptes publics, n'est pas le montant qui a été payé au receveur général, mais bien celui qui a été porté au crédit du gouvernement dans les livres du département des terres de la couronne, et durant l'année 1857 le montant payé au receveur général était moindre que le revenu territorial nominal et que le revenu des fonds spéciaux d'une somme excédant £34,000.

Ci-suit une analyse du bilan du département, le 31 décembre 1857, qui fait voir plus clairement comment se fait la balance contre le dit département :

Dr.				Av.	
	£ s. d.	£ s. d.		£ s. d.	£ s. d.
28 Vieux comptes qui ont à peine été changés depuis plusieurs années, et qui peuvent être considérés comme de mauvaises dettes	2013 10 0		21 Vieux comptes qui auraient dû être clos	106 6 0	
5 Vieux comptes, mauvaises dettes	358 11 6		2 Autres vieux comptes do	170 9 4	
40 Agents des terres	5554 9 2	2372 1 6	31 Agents des terres		276 15 4
P. Ely	6041 9 9		2 Agents des bois		1327 15 8
T. Baines	31061 11 11		2 Péages dus	1272 19 11	76 18 0
9 Agents des bois		42657 12 10	Droits dus sur les bois	20805 14 9	
Avance de salaires		35235 18 4	Banque du Haut-Canada		22078 14 8
		190 14 5	Gouvernement		3031 1 10
		£ 80456 7 1			53665 11 7
					£ 80456 7 1

Par rapport au montant de plus de £35,000 qui est porté contre neuf agents des bois, on doit remarquer qu'il ne doit pas être considéré comme étant entièrement dû par eux ; il sont débités des droits sur les bois, dont une grande partie peut être considérée comme étant des mauvaises dettes.

Il est aussi à remarquer que la balance qui est ici donnée ne correspond point avec celle qui est portée dans les comptes publics. A mesure que les certificats de dépôt sont transmis, le gouvernement est débité et les agents crédités de ces dépôts par le département des terres de la couronne ; mais quelquefois le receveur général ne reçoit son double du certificat que quelque temps après, ou quelquefois il le reçoit avant que le département reçoive le sien. Pour cette raison, comme je l'ai expliqué dans mon témoignage devant le comité, il y a toujours une différence dans les balances des deux départements.

M. Russell comparait et dépose par écrit les réponses suivantes :

Ques. 53. En vertu de quelle autorité la dépense pour arpentages, en 1856, de £20,293 16s. 4d., et en 1857, de £20,352 16s. 4d. a-t-elle été faite ; quel est le système de rémunération qui existe, et quel contrôle exerce-t-on sur la dépense ainsi faite par les arpenteurs ?—La dépense a été faite en vertu d'ordres en conseil sur la recommandation du commissaire des terres de la couronne. L'arpenteur et ses hommes sont payés à la journée, à raison, généralement, de 20s. par jour pour l'arpenteur, 5s. pour le porte-chaine, et 3s. pour les hommes, et 2s. 6d. par jour pour les rations.

Durant les deux dernières années, le taux des gages des hommes a été dans quelques cas plus élevé, par l'ordre spécial du département, ou par des ordres en conseil. Les autres dépenses sont pour le transport des hommes et des provisions. En vertu d'un ordre en conseil les plans et rapports des arpenteurs sont payés d'après des taux fixes, à tant du pied carré pour les plans, et à tant par cent mots pour les notes d'arpentages et les rapports. L'arpenteur est obligé de tenir un journal, qu'il transmet au département pour prouver le tems donné, à part les pièces justificatives de sa dépense. Le député arpenteur général examine les plans et procès-verbaux d'arpentage, et constate s'il est rendu compte des opérations de chaque jour, et si les arpentages ont été correctement et scientifiquement faits.

Ques. 54. En vertu de quelle autorité la dépense pour chemins, en 1856, de £27,142 17s. 4d., page 132, et en 1857, de £32,205 12s. 2d., page 108, a-t-elle été faite ; ces travaux sont-ils faits en vertu d'un contrat par soumission ou par marché privé ; dites comment ?—L'argent a été accordé par le parlement en une seule somme pour les chemins devant aider à la colonisation. L'allocation du montant pour chaque chemin a été faite par ordre en conseil. A l'égard du Haut-Canada elle a été accordée sur la recommandation du ministre de l'agriculture, en vertu de l'autorité et des instructions duquel la dépense a été faite, excepté les arpentages qui sont faits et payés par le département des terres de la couronne. Dans le Bas-Canada, la recommandation et la dépense ont été faites par le commissaire des terres de la couronne. Le Dr. Boutillier, l'inspecteur des agences, a la surintendance des chemins, et la dépense pour ces chemins qui se font par des hommes à la journée conduits par des surveillants, a l'entier contrôle de tous les travaux dans le Bas-Canada, sujet aux ordres du commissaire.

Le comité alors s'ajourne à lundi, le 3 mai, à 11 h. A. M.

Lundi, 3 mai 1858.

MEMBRES PRESENTS :

M. BUCHANAN,
M. SIMARD,
M. FERRES, et
M. WHITE.

Les membres présents ne formant pas un quorum à 11½ A.M., le comité s'ajourne au 5 mai, à 11½ heures A.M.

Mercredi, 5 mai 1858.

MEMBRES PRÉSENTS :

ALEXANDER T. GALT, ECUIER, au fauteuil.

M. FERRES,
M. BUCHANAN,
M. FOLEY,
M. DUBORD,
M. HOGAN,
M. CHAPAIS,
M. SIMARD, et
M. WHITE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

M. Begly, secrétaire des travaux publics, comparait et présente la réponse suivante à la question 51, concernant l'autorité et la manière dont les réparations aux travaux publics ainsi que les nouveaux travaux sont conduits :

“ Les réparations sont faites sous l'autorité des ordres du gouverneur général en conseil ; les nouveaux travaux à même les appropriations de la législature ; la surveillance des ouvrages est sous la surintendance d'un ingénieur ; le prix accordé est le prix du contrat, ou en certains cas les prix fixés par l'ingénieur, approuvés par le département. Quand l'ouvrage est fait ou que les matériaux sont délivrés, un estimé ou un compte est fait et certifié par l'ingénieur résidant ou le surintendant, lequel, après avoir été reçu dans le bureau du département, est examiné avec le contrat, ou, s'il n'y a pas de contrat, par l'ingénieur du bureau, et s'il est correct, le montant est payé.

“ Les nouveaux ouvrages sur les canaux, etc., sont faits sous contrat généralement par soumission reçue sur annonce publique ; l'ouvrage est donné à la personne s'offrant au plus bas prix, hormis que quelques objections spéciales pourraient exister, en ce cas la sanction de son excellence le gouverneur en conseil est nécessaire, conformément en vertu du statut.

“ Les réparations aux canaux ne peuvent pas être données ordinairement par contrat sur compétition publique, la nature de l'ouvrage n'étant pas connue avant que l'eau en soit sortie, et vu que les réparations doivent se faire ordinairement dans le mois d'avril, on n'a pas le temps d'annoncer.

“ L'ouvrage est quelquefois donné à l'enchère privée parmi ceux qui sont reconnus comme pouvant faire l'ouvrage comme il faut ; ce n'est point le cas sur les ouvrages de grandes dimensions.”

L'interrogatoire de M. Begly est continué.

Ques. 55. Voulez-vous dire quelles mesures sont prises par le département avant de procéder à l'obtention de la sanction du gouverneur en conseil pour l'exécution des réparations ?—Avant l'ouverture de la navigation, l'ingénieur ou le surintendant fait un rapport sur l'état de l'ouvrage, avec une estimation du coût approximatif des réparations. Sur ce un rapport est envoyé au conseil par le commissaire, et l'autorité nécessaire est accordée.

Ques. 56. Est-ce que le département obtient la sanction du conseil avant de procéder aux travaux pour lesquels des appropriations sont faites par le parlement ?—Il le fait à présent.

Ques. 57. N'est-ce pas une pratique invariable du département d'obtenir la sanction du conseil avant de procéder à de nouveaux ouvrages, ou à des réparations considérables?—C'est la pratique; mais dans le cas de la rupture d'une porte d'écluse, ou autre accident, le surintendant se considère lui-même autorisé à procéder de suite aux réparations.

(Par M. Hogan.)

Ques. 58. Voulez-vous dire quand cette pratique d'obtenir la sanction du conseil a été établie?—Je donnerai une réponse demain.

Ordonné, Que le président et le secrétaire de la compagnie du canal Desjardins soient requis de comparaître devant le comité mardi prochain.

Le comité alors s'ajourne à demain, à onze heures et demie A. M.

*Jeu*di, 6 mai 1858.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.

MEMBRES PRESENTS :

M. LE BOUTILLIER,
M. WHITE,
M. SOMERVILLE,
M. DUBORD,
M. MATTICE,
M. FERRES,
L'hon. M. CAYLEY,
M. CHAPAIS, et
M. BUCHANAN.

En l'absence de M. Galt, M. Ferres est nommé président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

M. Begly se présente et dépose la réponse suivante à la question 58: "Quand a-t-elle été établie la pratique actuelle d'obtenir la sanction du conseil?"

Rép.—Depuis le 16 juin 1857, l'usage a toujours existé d'obtenir la sanction du gouverneur en conseil avant la dépense d'aucun argent d'après les octrois législatifs; pendant plusieurs années avant cette date, il a été généralement d'usage d'en agir ainsi, mais il peut y avoir, et je crois qu'il y a des exceptions.

M. Begly dépose aussi le compte courant de la province avec M. François Baby.

(Par M. Dubord.)

Ques. 59. A M. Begly.—Pouvez-vous nommer les exceptions depuis 1852 auxquelles vous faites allusion? *Rép.* Je le ferai aussitôt que possible.

Le témoin se retire.

M. Dickinson, député inspecteur général comparait et dépose une série de rapports qui lui ont été demandés par le comité, et qui sont énumérés dans l'état qui l'accompagne comme suit :

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, 1er mai 1858.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de fournir une liste des chemins et ponts suivants qui ont été vendus, avec les détails tels que requis, dont les comptes ont été soumis au procureur général pour collecter les balances dues, savoir :

Chemins vendus à des compagnies incorporées.

- No. 1. Les chemins de Toronto.
- “ 2. Le chemin d'Hamilton à Brantford.
- “ 3. Le chemin de London à Brantford.
- “ 4. Le chemin d'Hamilton à Port Dover.
- “ 5. Le chemin de Dundas à Waterloo.

Chemins vendus, etc., à des corporations municipales dans le Haut-Canada.

- No. 1. Le chemin de Kingston à Napanee.
- “ 2. Le chemin de Port Hope au lac Rice.
- “ 3. Le chemin de London au Port Stanley.

Les autres chemins et ponts non énumérés sont improductifs (à l'exception du pont suspendu de l'Union et du pont de Dunville,) pour les détails desquels je prends la liberté de renvoyer au rapport fourni le 26 d'avril ult.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. DICKINSON,
Député inspecteur général suppléant.

A. T. Galt, écr.,
Président du com. des comptes publics.

M. Dickinson dépose aussi—

Le bilan des travaux publics de 1857.
Bilan des saisies de la couronne, 1857.
Bilan de l'excise général, 1857.
Bilan des revenus des douanes, 1857.

(Par M. White.)

Ques. 60. A M. Dickinson.—Veuillez dire le montant des débentures de dix piastres et au-delà, émises par le gouvernement, et le montant racheté?—Les livres de ce département donnent le montant des petites débentures émises par le gouvernement comme ayant été de £661,702, et le même montant racheté, auquel il faut ajouter £497 10s. rachetés par la banque du Haut-Canada; cet excédant provient de ce qu'un lot de ces débentures avait été détourné par un clerc employé temporairement dans le département du receveur général pour les vérifier, à l'époque du déménagement de Montréal à Toronto en 1849-50, et le gouvernement a reçu des garanties pour le déficit.

Le témoin se retire.

M. White propose que les questions suivantes soient transmises à M. Dickinson, et en conséquence il est ordonné qu'elles soient envoyées :

Ques. 61. Veuillez donner un aperçu du montant dû par les compagnies incorporées ou autres, qui ont acheté des havres en vertu de la 12 Vic. c. 5.

Ques. 62. Pouvez-vous avoir des informations sur le progrès, s'il y en a eu, dans la collection des sommes rapportées comme étant dues et échues par la compagnie du chemin de Toronto, et autres municipalités incorporées, qui ont acheté des chemins, ponts et havres, et communiquer cette information au comité?

Le comité s'ajourne alors à demain, à 11½ heures a. m.

Vendredi, 7 mai 1858.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.

MEMBRES PRESENTS :

ALEXANDER T. GALT, ECUIER, au fauteuil.

M. FERRES,
M. WHITE,
M. DUBORD,
M. BUCHANAN,
M. SOMERVILLE,
M. LE BOUTILLIER,
M. HOGAN,
M. MATTICE, et
M. J. CAMERON.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

M. Dickinson comparait et dépose sa réponse à la question 62, relativement à la collection des arrérages dus par diverses corporations et municipalités qui ont acheté des travaux publics, comme suit :

“Ci-dessous je fournis les renseignements demandés, obtenus des officiers en loi de la couronne.”

Compagnie du chemin de Dundas à Waterloo.

4 mai 1858. Verdict obtenu contre la compagnie pour £52,000, montant de son obligation.

Compagnie du chemin de Brantford.

20 février 1858.

Scie. fa. émané ; procédures encore pendantes.

Compagnie du chemin d'Hamilton à Port Dover.

3 avril 1858. Procédures jusqu'à contestation close, prêtes pour l'audition.

Compagnie du chemin d'Ingersoll à Brantford.

4 mai 1858. Verdict pour £12,200, montant de l'obligation de la compagnie.

Frontenac, Lennox et Addington.

Intérêt payé régulièrement.

Middlesex et Elgin.

Pas de garantie, sous considération des officiers en loi.

Ville de Cobourg.

Do

Compagnie des chemins de Toronto.

Procédures légales commencées, mais suspendues en conséquence d'une proposition d'arrangement.

Compagnie du havre de Cobourg.

Pas de garantie ; sous considération des officiers en loi.

Compagnie du havre de Port Dover.

Procédures commencées contre la compagnie du chemin de fer et du havre de Woodstock au Lac Erié, les acquéreurs de ce havre, et maintenant prêtes pour l'audition.

Compagnie du chemin de Port Whitby aux lacs Scugog, Simcoe et Huron.

Les procédures en loi commencées contre les cautions, mais abandonnées en conséquence de ce qu'elles ont prouvé avoir satisfait à leur engagement.

Compagnie du Havre de Rondeau.

Possession reprise en vertu d'un bref spécial de la couronne.

• M. Dickinson soumet aussi un état des noms des personnes qui doivent des arrérages relativement aux états Nos 9 et 11, comptes publics de 1856, en réponse à la question 25.

Les questions suivantes sont alors posées à M. Dickinson :

Ques. 63. Est-ce que l'intérêt sur la commission des chemins à barrière de Montréal (£47,000,) a été dûment payé?—Il n'a rien été reçu à compte de cet intérêt pour les deux dernières années ; pour l'état des arrérages dus à cette époque, je renvoie au rapport fourni au comité des comptes publics (voir appendice 1854.)

Ques. 64. A-t-il été pris quelques mesures pour obtenir le paiement de cet intérêt?—Aucune que je connaisse.

Ques. 65. Voulez-vous fournir un liste des percepteurs de douane en défaut, avec la nature et la position des procédures prises contre eux et leurs cautions, cette liste ayant rapport aux personnes dont les noms ne figurent pas dans le bilan fourni, ainsi que les noms de ceux des percepteurs qui pourraient être dans cette liste?—Je fournirai la liste demandée.

Le comité s'ajourne alors à lundi, à 11½ heures A. M.

Lundi, 10 mai 1858.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.

MEMBRES PRÉSENTS :

ALEXANDER T. GALT, ECUIER, au fauteuil.

M. SOMERVILLE,
M. FERRES,
M. MATTICE,
M. LE BOUTILLIER,
M. J. CAMERON,
M. DUBORD,
M. HOGAN,
M. FOLEY,
M. SIMARD,
M. BUCHANAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

M. Galt fait rapport qu'il a parcouru, avec M. Ferres, les comptes des shérifs du Bas-Canada, et qu'ils n'ont rien trouvé qui fut digne de remarque, sauf que les témoins ont été quelquefois retenus pendant dix ou quatorze jours, tandis qu'avec un peu d'attention l'on pourrait faire en sorte de les retenir bien moins longtemps. Quant aux comptes des coroners, ils ont demandé à M. Langton de venir rendre témoignage quand à la nature des items portés dans quelques uns d'entre eux et qui paraissent on ne peut plus surchargés. Ils lui ont aussi demandé de produire les comptes des enquêtes sur les catastrophes du canal Desjardins et de Longueuil.

M. Langton étant présent, les questions suivantes lui sont posées par le président :

Ques. 66. Voulez-vous, s'il vous plaît, expliquer au comité quels sont les items portés en compte par les coroners de Montréal et de Québec, et que vous considérez susceptibles d'objection. Voulez-vous dire aussi quelle est l'échelle des honoraires payés aux coroners dans le Haut-Canada, avec le coût relatif des accidents arrivés à Longueuil et au pont du canal Desjardins ?

Observations sur les comptes des coroners du Bas-Canada.

Rép. Depuis qu'il a été alloué à M. Jones, coroner, à Montréal, 2 guinées par jour pour surcroît de service à l'enquête de Longueuil, il a exigé et porté en compte la même somme lorsqu'il a été employé plus d'un jour, et je me suis abstenu de confirmer cet item, que j'ai soumis au conseil.

MM. Jones et Panet portent souvent en compte deux items différents pour la même personne, qui agit comme clerc pour prendre les témoignages et comme interprète. J'ai réservé un de ces items et je l'ai soumis au conseil.

Les deux coroners me paraissent appeler un nombre inutile de médecins. Dans l'enquête de Longueuil, cet item est de £106 3s 4d; dans celle instituée à l'occasion de l'incendie du steamer *Montreal*, il s'élève à £22 3s 4d, et à quelques enquêtes moins importantes, deux, trois, ou un plus grand nombre de médecins sont interrogés.

Lorsqu'une enquête dure plus d'un jour, le coroner Panet exige £1 3s 4d par jour extra pour l'assistance du médecin, mais il me semble qu'après que ce dernier a donné son témoignage, il devient inutile que l'on exige plus longtemps sa présence.

Il paraît n'y avoir pas de somme fixe allouée pour la sommation et l'interrogatoire des témoins.

Quand il y a plus d'un cadavre, il est chargé la somme de £2 pour chacun, bien qu'il n'y ait qu'une seule enquête, et on charge aussi les frais d'assignation pour chaque jury quoique le même jury continue à siéger. Dans le Haut-Canada il est chargé £1 par enquête, et avant l'enquête sur la catastrophe du canal Desjardins, pour laquelle il fut accordé £1 par cadavre, il n'avait jamais rien été alloué au-delà, qu'il y eut ou non plus d'un cadavre.

Tel que demandé, je sou mets un état de toutes les dépenses se rattachant aux désastres de Longueuil et du canal Desjardins, et une cédule des honoraires payés par le gouvernement dans le Haut-Canada. Tous les autres frais sont, dans le Haut-Canada, payés par la municipalité, excepté dans les cas spéciaux où ils sont autorisés par le procureur général.

Tous ces items sont aujourd'hui devant le gouvernement, car je les ai soumis avec les comptes de l'enquête *in re* du steamer *Montreal*.

Dans le Haut-Canada, les services des médecins aux enquêtes sont portés au compte des fonds municipaux, en vertu de l'acte 14 et 15 Vic., c. 56, sec. 7.

Je sou mets aussi copie de quelques items des derniers comptes du coroner Panet, auquel j'ai objecté comme étant trop élevés.

JOHN LANGTON,

Auditeur.

M. Langton dépose aussi un état des dépenses encourues lors de l'enquête tenue sur les cadavres des victimes de l'explosion du steamer du chemin de fer Grand Tronc, à Longueuil, le 10 juin 1856, qui indique que le montant total de ces dépenses s'élève à £1647 8s 10d.

Aussi, un état des dépenses résultant de l'enquête instituée à l'occasion de la catastrophe du canal Desjardins, telles que payées par le gouvernement, et s'élevant en tout à £362 7s 6d.

Aussi, état des honoraires alloués par statut aux coroners dans le Haut-Canada.

Aussi, remarques sur les comptes présentés par J. A. Panet, écuyer, coroner pour le district de Québec, pendant les six mois expirés au 31 décembre 1857.

Ques. 67. Quels sont les taux fixés par l'ordre en conseil pour la rémunération des commissaires et de leurs clercs?—Par l'ordre en conseil du 20 janvier 1857, lorsque des hommes de profession sont nommés par le gouvernement pour s'enquérir et faire rapport sur des sujets nécessitant leur assistance et leur décision, il est accordé—

£5 par jour si les commissaires sont employés moins de 5 jours.

£4 do do do 10 do

£3 10 do do do 10 do ou plus.

Dans d'autres cas, où des hommes de profession ou autres sont nommés, il est alloué £3 10s., £2 10s. et £2 respectivement pour les périodes ci-dessus. Dans les cas où les commissaires sont des employés du gouvernement qui reçoivent un

salaires annuels, il leur est alloué une somme n'excédant pas £1 5s. par jour. Le clerc ou secrétaire ne doit en aucun cas recevoir plus de £1 5s. par jour, lorsque la commission autorise la nomination d'un secrétaire. Les frais de voyage sont alloués en sus au commissaire et au clerc, lorsque c'est à quelque distance de leur demeure que les appellent leurs devoirs.

M. Harrington, du secrétariat provincial, est appelé et interrogé :

Ques. 68. Les comptes des dépenses contingentes des bureaux publics sont-ils sous votre contrôle?—La plus grande partie, telle que la récapitulation en est faite dans les comptes publics, est payée par moi, mais ils ne le sont pas tous.

Ques. 69. N'en êtes-vous pas néanmoins responsable?—Non.

Ques. 70. Vous ne faites alors que vérifier et payer les comptes que vous êtes spécialement chargé de solder; et à votre insu, n'est-il pas fait des déboursés considérables sur la seule responsabilité des divers départements?—Je ne fais que les paiements que l'on m'ordonne de faire. Je n'ai aucune connaissance des sommes payées dans les départements des terres de la couronne et du maître-général des postes, ni dans le bureau d'agriculture, ni dans le département de la milice, ni dans une partie du département de l'inspecteur général.

(Par *M. Somerville.*)

Ques. 71. Pouvez-vous dire comment et par qui sont vérifiés les prix des divers articles fournis aux départements publics?—Il existe un ordre en conseil enjoignant aux chefs des départements de certifier les comptes avant qu'ils soient soldés.

Ques. 72. Exercez-vous un contrôle quelconque sur ces dépenses?—Nullément; je suis obligé de payer tout compte certifié par le chef du département.

Ques. 73. Voulez-vous, s'il vous plaît, dire au comité pourquoi l'on voit figurer un fort item pour abonnement à des journaux par chaque département?—Cet item comprend ensemble les frais d'annonces et le prix des abonnements.

Ques. 74. Le comité remarque que d'année en année les dépenses contingentes vont en augmentant; pouvez-vous en expliquer la cause, et suggérer un moyen de les diminuer?—Lors de l'Union, l'on avait cru que £7,000 environ suffiraient à toutes les dépenses des six départements alors établis par la cédula B. Cette somme fut suffisante pour les deux ou trois premières années; mais chaque année suivante a vu le système du gouvernement modifié. Les départements furent divisés et leur personnel augmenté, et les comptes des nouveaux départements n'étant pas payés, les chefs de ces derniers obtinrent pour eux des ordres en conseil distincts, et voilà comment ces dépenses ont augmenté. Je crois aussi qu'il y a eu augmentation dans le prix des choses, mais à mon sens la principale cause de ce surcroît vient de ce que les chefs des départements se sont plaint d'être dans l'obligation de s'adresser à un simple commis pour avoir ce qu'ils désiraient—they voulurent avoir eux-mêmes les choses qu'il leur fallait—et c'est ce qui se fait aujourd'hui. Le remède est de nommer quelqu'un qui ait le pouvoir d'ordonner la fourniture de toute chose qui entre dans les dépenses contingentes et de l'en tenir seul responsable. Les dépenses contingentes ont de nouveau augmenté depuis que le siège du gouvernement est alternatif, par la raison que toute chose est déplacée, que les départements sont éloignés les uns des autres—ce qui donne lieu à des pertes qui nécessitent de nouvelles dépenses.

Ques. 75. Dites, s'il vous plaît, ce que vous avez payé en 1857?—£15,352 4s., y compris £2,102 4s. payé en janvier 1858, à compte de l'exercice de 1857.

Ques. 76. La somme figurant dans les comptes publics est £17,815 8s., y compris les £2,102 4s.; pouvez-vous expliquer ce fait?—Dans les comptes publics tels que publiés, il y a des items auxquels je suis tout à fait étranger; par exemple, ceux de *George Futvoye*, £200; *David Luck*, £126.

(Par M. Hogan.)

Ques. 77. Les items portés en compte par Desbarats et Derbshire, pour impression et papeterie, sont-ils conformes aux conditions du contrat, ou plutôt, chaque département fait-il un marché pour ce qu'il lui faut en ce genre?—Chaque département commande ce qu'il veut et certifie les comptes. Je ne sache pas qu'il existe de contrat.

Ordonné,—Que le département des travaux publics soit prié de transmettre les comptes courants de la province avec MM. Fiset et Gauvreau.

M. Dickinson transmet les états suivants demandés par le comité :

Compte de la compagnie du chemin de fer de Port Whitby aux lacs Scougog, Simcoe et Huron.

Etat des travaux publics vendus à des compagnies incorporées et à d'autres personnes, en vertu de l'acte 12 Vic., c. 5.

Avec les comptes courants des diverses compagnies de havre qui suivent :

Havre de Cobourg,
Havre d'Oakville,
Havre de Port Dover,
Havre de Whitby,
Havre de Rondeau.

Aussi, état des percepteurs de douanes concussionnaires, avec indication de la nature des démarches faites contre eux et du point où en sont ces démarches.

Le comité s'ajourne ensuite à demain, à 11 heures et demie a. m.

Mardi, 11 Mai 1858

MEMBRES PRÉSENTS :

M. GALT,
M. CHAPAIS,
M. MATTICE,
M. LE BOUTILLIER,
M. FERRES, et
M. WHITE.

A 11 $\frac{1}{4}$ le quorum n'étant pas formé, le comité s'ajourne à demain à 11 $\frac{1}{2}$ heures a. m.

Mercredi, 12 mai 1858.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.

MEMBRES PRÉSENTS :

ALEXANDER T. GALT, ECUIER, au fauteuil.

M. FERRES,
M. SOMERVILLE,
M. MATTICE,
M. HOGAN,
M. SIMARD,
M. DUBORD,
M. WHITE, et
M. HOWLAND.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

Le président fait rapport que de concert avec quelques membres du comité, il a entendu, hier, le témoignage des officiers de la compagnie du canal Desjardins, qui se sont rendus à cet effet conformément à l'ordre du comité.

Lecture est faite de ces témoignages, et il est ordonné qu'ils fassent partie des minutes.

Minute du témoignage des officiers de la compagnie du canal Desjardins, pris par M. GALT, le 11 mai 1858.

Alexis F. Begue, président de la compagnie du canal Desjardins, et *R. W. Sutr*, secrétaire, comparaissent conformément à l'ordre du comité.

Les questions suivantes sont posées à *M. Begue*:

Ques. 78. Voulez-vous, s'il vous plaît, fournir au comité un état des affaires de la compagnie du canal Desjardins?—Je dépose, tel que demandé, un état des affaires de la compagnie du canal Desjardins, dressé et certifié par le secrétaire. (Voir le rapport sur l'état des affaires de la compagnie du canal Desjardins.)

Ques. 79. Pouvez-vous dire quel est le montant collectif des déboursés faits pour le canal?—Le total des déboursés se compose du capital privé de £5,740 8s., du prêt de £17,000 fait par le gouvernement, et des péages perçus.

Ques. 80. A-t-il été payé des dividendes sur le capital privé, et si oui, quand le dernier l'a-t-il été et à quelle somme s'élevait-il?—Il n'a jamais été payé de dividende sur le capital privé.

Ques. 81. Les péages suffisent-ils à l'entretien du canal?—Ils y ont suffi durant les dix dernières années.

Ques. 82. Pouvez-vous expliquer comment il se fait que le revenu du canal a subi une baisse aussi considérable pendant les trois dernières années?—Une des principales causes de la diminution des péages est due à des obstructions causées à la navigation par la compagnie du grand chemin de fer occidental. Dès l'automne de 1851, date où le grand occidental était en voie de construction, l'ancien chenal fut obstrué par le caisson qu'on y a construit. En 1852, la compagnie du grand occidental reconnut qu'il y avait impossibilité de faire un

pont sur le canal, et elle proposa de combler l'ancien chenal et de faire une nouvelle tranchée. La compagnie du canal devait payer au grand occidental £12,500 pour la nouvelle tranchée, et £500 pour le pont, suivant le marché conclu le 7 juin 1852, et la navigation devait être libre et ouverte par la nouvelle tranchée avant de fermer l'ancienne. Durant l'hiver 1852-53, l'ancien chenal fut barré avant l'ouverture du nouveau, et la compagnie du grand occidental paya \$1,800 aux expéditeurs à raison du barrage de l'ancien chenal. En 1853, ce chenal était encore obstrué, et aucun bâtiment ne pouvait monter à Dundas. La compagnie du grand occidental n'a pas encore terminé cette entreprise. Ces faits sont plus particulièrement détaillés dans un rapport fait par le percepteur, et transmis à la demande du secrétaire provincial le 5 mai 1858, et qui se trouve dans une réponse à une adresse qui est devant la chambre.

Ques. 83. Les sommes de £12,500 et £500 ont-elles été payées à la compagnie du grand chemin de fer occidental, si non, jusqu'à quel point cette dette est-elle liquidée?—Il a été payé £10,000, et il est encore dû £3,000.

Ques. 84. A même quel fonds ces £10,000 ont-ils été payés?—A même le fonds d'emprunt municipal.

Ques. 85. La compagnie du canal Desjardins a-t-elle obtenu un prêt de la ville de Dundas à cet effet, et quel en est le montant?—Elle a obtenu un prêt de £13,000.

Ques. 86. Sous quelle garantie le prêt a-t-il été obtenu?—Par une hypothèque sur le canal, le gouvernement ayant retiré sa réclamation conformément au statut passé à cet effet en 1852.

Ques. 87. Quels sont actuellement les frais d'administration du canal, à part ceux des réparations?—Ils s'élèvent à environ £110.

Ques. 88. Selon la lettre du percepteur en date du 5 mai, et dont il est fait mention dans la 82^{me} réponse, le grand chemin de fer occidental a sérieusement nui à la navigation; a-t-il été pris des mesures pour y remédier?—Plusieurs fois nous avons protesté contre l'intervention de la compagnie du grand chemin de fer occidental, et le solliciteur de la compagnie l'a menacé d'intenter des poursuites contre elle. La compagnie du grand chemin de fer occidental prétendit qu'elle avait rempli les conditions de son contrat, chose que nous avons niée, et il fut convenu que chacune des deux compagnies chargerait un ingénieur de faire rapport des travaux, et que dans le cas où ils ne s'entendraient pas, ils en nommeraient un troisième. C'est ce qui a été fait, et l'ingénieur de la compagnie du canal fit rapport que la compagnie du grand chemin de fer occidental n'avait pas rempli son contrat, et elle s'est conséquemment mise en devoir de le remplir. Nous maintenons encore qu'elle ne l'a pas fait, c'est pourquoi nous retenons les £3000; et c'est là le point où en est maintenant rendue l'affaire.

Ques. 89. S'est-on beaucoup plaint à Dundas, de ce que la navigation était interrompue?—La classe mercantile s'en plaint beaucoup.

Ques. 90. Les règlements de la compagnie du grand chemin de fer occidental relatifs à l'ouverture du pont tournant nuisent-ils aux affaires du canal?—Oui, certainement.

Ques. 91. Dans les basses eaux, quelle est la profondeur du canal?—L'automne dernier elle n'avait pas plus de sept pieds.

Ques. 92. La compagnie du grand chemin de fer occidental est-elle obligée de lui donner plus de profondeur?—Oui, elle est obligée de lui donner neuf pieds.

Ques. 93. Croyez-vous que le capital primitivement souscrit ait une valeur quelconque pour les actionnaires particuliers?—Je le crois.

Ques. 94. Sur quoi vous fondez-vous pour établir cette valeur?—Le revenu des péages peut augmenter, et les intérêts manufacturiers de Dundas peuvent amener des affaires qui feront de suite augmenter la valeur du capital social.

Ques. 95. La compagnie du canal doit £13,000 à la ville de Dundas ; à quelles conditions cet emprunt fut-il obtenu ?—La compagnie fit cet emprunt aux mêmes conditions qu'il avait été obtenu du gouvernement.

Ques. 96. La somme à payer sur la créance de la ville est de £1,040 par année, et £38,233 11s. 3d. sont aussi dus à la province, dont l'intérêt est payable, tandis que la plus forte somme des péages perçus n'a atteint que £1,579 1s. 3d. en 1852. Entrez-vous que les péages devront quelque jour produire un revenu net de £3,500 par année ?—Je pense que dans quelques années ils atteindront ce chiffre.

Ques. 97. Pouvez-vous fournir la liste des actionnaires particuliers ?—Oui, j'en fournirai une.

Ques. 98. Par qui sont élus les directeurs ; quel en est le nombre, et l'élection a-t-elle lieu tous les ans ?—Cinq sont élus par les actionnaires, deux par la ville et deux par le gouvernement.

Ques. 99. Quels sont les directeurs élus par le gouvernement ?—John McKenzie et Hugh Moore, tous deux de Dundas.

Le président fait rapport que conformément au désir du comité, il a examiné avec M. *Ferres* les comptes de Trudeau et autres, relativement aux commissions du pont Montmorenci et des chemins à barrières de Québec, et bien que toutes les sommes chargées paraissent avoir été bien employées, il est de leur devoir de soumettre au comité qu'il appert que l'ordre en conseil fixant la rémunération des commissaires n'autorisait que la moins élevée à certains d'entre eux, parce que, comme dans le cas du pont, il n'appert pas que le service de trois hommes de loi et d'un ingénieur fussent requis. Et il en est de même dans le cas de la commission des chemins à barrières de Québec, car il ne paraît pas qu'il y ait eu nécessité d'avoir un médecin, même si les services d'un avocat et d'un ingénieur eussent été requis. Il est aussi à regretter que d'aussi fortes sommes que £429 18s 6d et £1,663 18s 11d aient été dépensées pour ces enquêtes, surtout quant à la dernière, car à venir jusqu'à ce jour, le gouvernement a été obligé de payer l'intérêt sur les débetures de la commission au montant de £33,882.

Ordonné.—Que les questions suivantes soient transmises à M. Dickinson :

Ques. 100. Voulez-vous expliquer pourquoi les sommes payées pour la commission du pont Montmorency, £429 18s. 6d., (moins £250 payés à compte), et pour la commission des chemins à barrières de Québec, £1,663 18s 11d., par deux warrants, dont un de £179 18s. et l'autre de £1,663 18s. 11d., ne sont pas ainsi entrées dans les comptes publics, mais qu'elles sont chargées comme suit : Page 63, Trudeau et autres, £76 7s. 2d. et £1,445 4s. 2d., et page 308, £322 6s 1d, aucune de ces sommes ne correspondant aux warrants, bien que le total soit le même ?

(Par M. Hogan.)

Ques. 101. Expliquez, s'il vous plaît, pour quelle raison il a été fait une déduction ou rabais sur le prix d'achat du havre d'Oakville, et dites à l'instigation de qui cela a été fait ?

Ques. 102. Dans votre mémoire relatif à la compagnie du chemin de fer de Port Whitby aux lacs Scugog, Simcoe et Huron, le comité remarque que les poursuites intentées contre les cautions pour le chemin ont été abandonnées parce qu'ils avaient prouvé avoir satisfait à leur obligation ; de quelle manière a-t-il été satisfait à cette obligation ?

Ques. 103. Dans votre mémoire relatif à la compagnie du havre de Rondeau, il remarque aussi que le gouvernement a repris ces travaux ; si c'est le cas, sous

quelles circonstances, et comment se fait-il que la compagnie figure encore dans les comptes, avec des items portés contre elle jusqu'au premier janvier 1858 ?

Ordonné,—Qu'il soit enjoint au président et au secrétaire de la compagnie du havre de Cobourg, de comparaître devant le comité mercredi prochain, à 11 heures et demie a. m., avec un état des affaires et les comptes de la compagnie.

Aussi,—Qu'il soit enjoint au président et au secrétaire de la compagnie de chemin de fer et de havre de Woodstock au lac Erié, de comparaître jeudi en huit, à la même heure, avec un état des affaires et les comptes du havre de Port Dover.

Aussi,—Qu'il soit enjoint au président et au secrétaire de la compagnie du chemin de fer de Port Whitby aux lacs Seugog, Simcoe et Huron de comparaître devant le comité vendredi en huit, avec un état des affaires et les comptes de cette compagnie.

Ordonné,—Que les questions suivantes soient transmises à M. Begly :

(Par M. Hogan.)

Ques. 104. Quand le compte avec M. James Cotton, pour draguage et autres travaux au havre de Port Stanley, a-t-il été ouvert. Combien a reçu M. James Cotton pour mettre à flot le "*Royal Oak*," ou d'autres goëlettes naufragées dans le havre de Port Stanley, et quelle est la correspondance qui a été échangée avec le bureau des travaux touchant ce ou ces naufrages. Ce ou ces naufrages ne sont-ils pas attribués ou réputés attribuables à l'incurie de l'entrepreneur. Veuillez transmettre le compte courant des paiements faits à diverses époques à James Cotton pour le compte du havre de Port Stanley.

Ques. 105. Veuillez transmettre le compte de John Brown, pour travaux faits à divers phares du Haut-Canada, et indiquer si ces travaux ont été faits à l'entreprise, par ordre en conseil ou sous la direction du bureau des travaux.

Aussi, dites pour quels travaux à la Pointe Pelée, C. W. Heath a reçu £1,374 14s 3d.

Aussi, le compte de S. Derbishire, pour appareils de phares, s'élevant à £2,972 6s 9d.

Aussi, le compte de F. Baby, indiquant le coût exact du fret, etc., des appareils de phares depuis le Hâvre jusqu'à Toronto.

Le comité s'ajourne ensuite à vendredi, à 11½ heures A. M.

Vendredi, 14 mai 1858.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.

MEMBRES PRÉSENTS :

A. T. GALT, ECUIER, au fauteuil.

M. HOWLAND,
M. SOMERVILLE,
M. HOGAN,
M. DUBORD,
M. FERRES,
M. MATTICE, et
M. SIMARD.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est *ordonné*, Que M. Hogan et M. Dubord soient requis d'examiner les comptes de M. James Cotton et de M. John Brown avec le bureau des travaux, et d'en faire rapport au comité.

Ordonné, Que M. Langton soit requis de fournir les pièces justificatives et les comptes de MM. Desbarats et Derbshire pour 1856 et 1857 pour les paiements sous le titre "Dépenses de la législation."

Aussi, un état de tous les argents payés à George Futvoye en 1856 et 1857, donnant le montant et la nature du service.

Aussi, les comptes et les pièces justificatives pour les sommes payées en 1856 et 1857 à D. B. Read et A. Polette, page 80, 1856, et page 73, 1857.

Aussi, un état des salaires payés par M. Chauveau en 1856 (page 83), £725 15s. 3d. ; aussi, un état comme quoi les dits salaires sont fixés, et explication de l'augmentation du montant payé en 1857 ; aussi veuillez faire connaître les principaux items des dépenses contingentes en 1856—£1,046 2s,—en 1857, £971 2s. 9d.

Ordonné, Que M. Langton soit requis de comparaître devant le comité lundi.

Ordonné, Que M. Ferres et M. Mattice, soient requis d'examiner les comptes des dépenses d'élection pour 1856 et 1857, et d'en faire rapport au comité.

Alors le comité s'ajourne à lundi, à 11½ h. A. M.

Lundi, 17 mai 1858.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. SOMERVILLE,
M. WHITE,
M. FOLEY, et
M. SIMARD.

Les membres présents ne formant pas un quorum à 11½ heures, le comité est déclaré ajourné jusqu'à convocation par le président.

Mardi, 18 mai 1858.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. FERRES,
M. J. CAMERON,
M. SOMERVILLE,
M. LE BOUTILLIER,
M. BUCHANAN,
M. WHITE,
M. FOLEY,
M. SIMARD,
M. MATTICE et
M. HOGAN,

En l'absence de M. Galt, M. Ferres est prié de prendre le fauteuil.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

Il est déposé une liste des actionnaires de la compagnie du canal Desjardins.

M. Dickinson dépose les réponses suivantes aux questions 100, 101, 102 et 103.

Ques. 100. Relativement au mode dont certaines sommes ont été payées pour commissions sur les chemins à barrières de Québec et le pont Montmorenci ? Le montant qui aurait dû être chargé comme la dépense des commissions d'enquête sur les chemins à barrières de Québec est £1663 18s. 11d. et non pas de £1762 10s. 3d. comme il est dit dans les comptes publics, ce qui fait un excédant de £103 11s. 4d. laquelle différence est chargée en moins au compte des commissaires d'enquête sur le pont Montmorenci, le montant étant porté à £76 7s. 2d. au lieu de £179 18s. 6d.

Ques. 101. Relativement au rabais sur le prix du havre d'Oakville ?—L'état ci-joint est soumis en explication du crédit dont il a été question le 30 juin 1852, disons de £500, que l'on a dit par erreur être une réduction du prix d'achat. (Voir l'état de compte avec R. K. Chisholm.)

Ques. 102. Relativement aux cautions de la compagnie du chemin de fer de Port Whitby au lac Scugog ?—Relativement à la compagnie du chemin de fer de Port Whitby aux lacs Scugog, Simcoe et Huron, les cautions n'étaient tenues de payer qu'un dixième du prix d'achat, laquelle somme a été payée, et en conséquence les cautions ont été déchargées.

Ques. 103. Relativement à la reprise de possession du havre de Rondeau ?—Je prends la liberté de soumettre un état correct du compte de la compagnie du havre de Rondeau à la place de celui qui a été soumis précédemment, le comptable n'ayant pas encore été informé que le gouvernement avait repris la possession de cet ouvrage lorsque le compte a été fait.

M. Dickinson dépose aussi le rapport spécial sur le prêt aux incendiés de Québec.

Il est lu une lettre de D Brodie, de Cobourg, dans laquelle il dit que le havre de Cobourg est maintenant en la possession de la municipalité de cette ville.

Ordonné,—Que le maire de Cobourg soit requis de comparaître devant le comité vendredi prochain avec un état des affaires et les comptes du havre.

M. Langton comparaît et dépose les états suivants demandés par le comité :

Pièces justificatives et comptes de MM. *Desbarats et Derbishire*.

Etat des deniers payés à George Futvoye.

Comptes et pièces justificatives des deniers payés à D. B. Read et A. Polette.

Etat des salaires, etc., payés par M. Chauveau.

Les questions suivantes sont posées à M. Langton :

Ques. 106. En recourant au compte courant du surintendant de l'éducation pour le Haut-Canada, il appert que le 1er janvier 1856 il y avait une série de balances d'argent sous différents titres entre ses mains, s'élevant en tout à la somme considérable de £23,248 12s. 2d.; et que le 1er janvier 1857 il y avait des balances correspondantes au montant de £5,128 5s. 3d.; pouvez-vous informer le comité si ces fortes balances sont accidentelles ou ordinaires?—Les balances mensuelles entre les mains du surintendant de l'éducation, depuis le 1er janvier 1856, ont considérablement varié, et elles ont rarement été de moins de trois ou quatre mille louis, et quelquefois de plus pendant quelque temps. Depuis lors on s'est attaché à lui donner des fonds de temps à autres, pour lui permettre de pourvoir à tous ses besoins probables pour les divers services, sans laisser de balances inutiles entre ses mains; mais avant cette époque il a souvent eu de fortes balances pendant longtemps.

Ques. 107. Pouvez-vous dire quelles étaient les balances mensuelles en 1854 et 1855?—Je ne puis dire quelles étaient les balances mensuelles en 1854, mais les comptes de mon bureau donnent les balances pour l'année 1855, et j'en donnerai les détails demain. Je me rappelle que depuis le milieu de 1855 il a eu entre les mains une balance moyenne de plus de £20,000.

Ques. 108. L'argent qui lui est avancé par warrant est-il entièrement laissé à sa disposition pour être payé sur ses propres chèques, sans être visés par aucun autre officier?—Oui; mais depuis 1857 nous exigeons que tous les warrants non motivés soient tirés par chèques officiels, lesquels sont envoyés tous les mois à l'auditeur par la banque. Avant que cet arrangement eût été fait, tous les comptables publics gardaient leurs deniers dans la banque qu'ils voulaient, et ils tiraient comme ils l'entendaient.

Ques. 109. Dans quelles banques étaient déposées les fortes balances de 1854, 1855 et 1856, et la banque accordait-elle l'intérêt sur ces balances, et dans ce cas, cet intérêt était-il porté au crédit du public ou au crédit privé du Dr. Ryerson?—Elles étaient déposées à la banque du Haut Canada, qui en accordait l'intérêt au Dr. Ryerson. L'intérêt était porté à son compte privé.

Ques. 110. Le Dr. Ryerson a-t-il été requis de rembourser le montant de l'intérêt reçu par lui sur ces balances, et dans ce cas, l'a-t-il payé au trésor public, et quel en était le montant?—Il a été passé un ordre en conseil requérant le Dr. Ryerson de rembourser l'intérêt qu'il avait reçu, mais je ne sache pas qu'il l'ait fait. Cet intérêt s'élevait à environ £1,500.

Le comité s'ajourne alors à demain, à 11 heures et demie A. M.

Mercredi, 19 Mai 1858.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. FERRES,
M. SOMERVILLE,
M. MATTICE, et
M. FOLEY.

Les membres présents ne formant pas quorum à 11.45, le comité s'aiourne.

Jeudi, 20 mai 1858.

Le comité s'assemble conformément à l'ordre du président.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. FERRES,
M. J. CAMERON,
M. LE BOUTILLIER,
M. CHAPAIS,
M. BUCHANAN,
M. HOGAN,
M. BROWN,
M. FOLEY,
M. MATTICE, et
M. SOMERVILLE.

En l'absence de M. Galt, M. Ferres prend le fauteuil.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

Le président fait rapport qu'il a, conjointement avec M. Foley, M. White, et M. Buchanan, reçu hier le témoignage suivant de M. Langton :

Ques. 111. Par le rapport du bureau d'audition, le comité comprend que des warrants non motivés sont maintenant au crédit du gouvernement dans les banques, et les balances ne sont plus sous le contrôle privé du comptable ; n'est-ce pas le cas ?—C'est là le système à présent.

Ques. 112. Y a-t-il des balances semblables à celles mentionnées dans la question 106 entre les mains de M. Chauveau, surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada ?—Je ne pense pas qu'il se soit jamais accumulé de fortes balances entre les mains du surintendant pour le Bas-Canada ; il lui a souvent été payé de fortes sommes pour être distribuées parmi les municipalités, mais il paraît qu'il n'a été apporté aucun délai à leur distribution, excepté par la faute des municipalités elles-mêmes.

Ques. 113. Vérifiez-vous les listes de paie et les déboursés généraux pour la milice et la force enrôlée ?—Oui.

Ques. 114. Regardez à la page 101 des comptes publics pour 1856, où il est chargé £2147 Os. 2d., et à la page 95 des comptes publics de 1857, où il est chargé £3279 7s. 11d., pour pensions payées par l'entremise du receveur géné-

ral; quelles sont ces pensions, comment sont payées les pensionnaires, et pour quels services les pensions sont-elles accordées?—Le paiement de ces pensions est entre les mains du receveur général. Je donnerai un état détaillé du compte à la prochaine séance.

Le président dépose aussi un état fourni par M. Langton, des balances mensuelles entre les mains du surintendant de l'éducation pour le Haut-Canada, pour les années 1854, 1855 et 1856.

Le Dr. Beatty, maire de Cobourg, comparaît conformément à l'ordre du comité.

M. Smart, secrétaire de la compagnie du havre et du chemin de fer de Woodstock à Érié, comparaît aussi conformément à l'ordre du comité.

Les questions suivantes sont posées au Dr. Beatty, par le président :

Ques. 115. La compagnie du havre de Cobourg existe-t-elle encore?—Non, elle n'existe plus.

Ques. 116. A qui ce havre appartient-il maintenant?—A la municipalité de la ville de Cobourg.

Ques. 117. En vertu de quels arrangements avec le gouvernement, pour les £10,000 avancés à cette compagnie, le transport à la ville de Cobourg a-t-il été affectué, et à quelle date?—Par la réduction des £10,000 à £4,000, payables un tiers en dix ans, un tiers en quinze ans, et un tiers en vingt ans; le transport a été fait en 1850.

Ques. 118. Quel montant de capital privé y avait-il à la date du transport, et quel est à présent le montant total des dettes de capital du havre, sur lesquelles l'intérêt est payable?—Je ne me rappelle pas le montant précis du capital privé qu'il y avait avant le transport, mais à la date du transport les actionnaires privés réduisirent leurs placements à £3,900; à présent la dette du gouvernement est de £4,000, le capital privé consolidé de £3,900, et il y a £13,318 de nouvelles débentures; le tout existe sous forme de débentures sur lesquelles l'intérêt est payable semi annuellement.

Ques. 119. Les comptes du havre sont-ils tenus séparément des autres comptes dans les livres de la ville?—Non; mais les comptes du havre sont tenus de manière à en montrer chaque année les revenus et les dépenses.

Ques. 120. Pouvez-vous donner un état du passif et de l'actif de ce compte depuis le premier janvier 1854?—Je dépose un état de compte depuis 1851.

Ques. 121. Y a-t-il à présent des travaux sous contrat pour l'amélioration du havre?—Il n'y en a pas sous contrat, mais nous faisons des améliorations par le travail à la journée.

Ques. 122. Les revenus actuels du havre couvrent-ils les dépenses?—Ils font plus que les couvrir.

Ques. 123. Comment se fait-il que le havre soit arriéré de £720 envers le gouvernement, pour intérêt?—Autant que je le sais, la seule raison pour laquelle ces arrérages n'ont pas été payés, c'est que les coupons n'ont pas été présentés au bureau du greffier, où ils sont payables. Je n'ai jamais eu connaissance qu'un coupon ait été présenté sans être payé. Cependant, j'ai été absent du conseil pendant trois ans avant cette année.

(Par M. Foley.)

Ques. 124. Qui est chargé de voir à ce que les coupons soient dûment présentés?—Je suppose que ce sont ceux qui les ont entre les mains.

Ques. 125. La ville de Cobourg a acheté du gouvernement le chemin de Port Hope au lac Rice, pour £4,600 en 1851 ; les comptes de ce chemin sont-ils tenus séparément dans les livres de la corporation ?—Oui, ils le sont.

Ques. 126. La ville a-t-elle émis des débentures au montant de £4,600 en faveur du gouvernement ?—Pas que je sache.

Ques. 127. Ce compte existe donc comme dette ouverte de la corporation au gouvernement ; y a-t-il quelque autre dette sur le chemin, à part celle due au gouvernement ?—Oui. Il n'y a pas d'autre dette.

Ques. 128. Les revenus de ce chemin sont-ils suffisants pour entretenir le chemin et payer l'intérêt de la dette ?—Oui.

Ques. 129. Le comité remarque une balance de £600 due au gouvernement pour ce chemin, pourquoi cela ?—Je ne puis dire pourquoi cette balance existe. Je ne sache pas qu'elle ait jamais été demandée.

Les questions suivantes sont alors posées par M. Brown :

Ques. 130. La corporation de Cobourg possède-t-elle tout le capital social du chemin de fer de Cobourg à Peterborough ?—La corporation de Cobourg possède £125,000 d'actions, il y a environ £6,000 de capital privé qui complètent le capital social.

Ques. 131. Etes-vous, comme maire de Cobourg, directeur de la compagnie du chemin de fer de Cobourg à Peterborough ?—Je le suis.

Ques. 132. La compagnie est-elle en banqueroute ?—Elles ne peut pas payer ses dettes.

Ques. 133. Quel est le montant de ses dettes, et sous quelle forme existent-elles maintenant ?—£100,000 sterling en bons de la compagnie, et une dette flottante dont je ne connais pas le montant.

Ques. 134. Jusqu'à quelle date la compagnie a-t-elle payé l'intérêt sur ses débentures ?—Jusqu'au 1er juillet 1857.

Ques. 135. La compagnie exploite-t-elle maintenant le chemin, ou est-il donné à bail,—et s'il est affermé, à qui l'est-il, et à quelles conditions ?—La compagnie a donné le chemin à bail, le 1er février 1857, à D'Arcy Boulton, qui devait payer à la compagnie £9,000 par année, semi-annuellement, d'avance, jusqu'à ce qu'une certaine somme fut dépensée sur le pont du lac Rice, et alors il devait payer £10,000 par année.

Ques. 136. M. Boulton a-t-il payé ce fermage conformément à ses conventions ?—La première année le fermage a été payé jusqu'au 1er février 1858 ; mais il n'a pas été payé pour le semestre suivant.

Ques. 137. Cette année de fermage a-t-elle été payée en argent par M. Boulton ?—Elle a été payée en débentures de la compagnie, qui servaient à payer les dettes de la compagnie.

Ques. 138. Quelle était la valeur de ces débentures sur le marché ?—Je n'en sais rien. Elles étaient dépréciées.

Ques. 139. Auraient-elles rapporté cinquante pour cent, argent comptant, sur le marché ?—Je ne puis le dire.

Ques. 140. Les débentures étaient-elles dues ?—Elles avaient 17 ans à courir.

Ques. 141. Avez-vous, comme membre du conseil du chemin de fer, consenti à cette transaction ; et dans ce cas, avez-vous quelque objection à donner les raisons de votre consentement ?—La convention était que M. Boulton devait payer £9,000 en argent ; il vit qu'il ne pouvait le faire, et il dit qu'il donnerait £10,000 en débentures, et nous vîmes que nous pouvions nous en servir pour payer nos dettes, et en conséquence nous acceptâmes l'offre.

Ques. 142. Avez-vous émané de nouveau vos débentures au pair en paiement de vos dettes ?—Je pense que nous les avons données aux mêmes conditions que nous les avions reçues.

Ques. 143. Auxquels de vos créanciers avez-vous payé quelques unes de ces débentures?—La seule partie que je puisse retracer a été payée à M. John Hillyard Cameron, £50,000 je crois; et je pense qu'Henry Covert en possède au montant de £5,000 pour deniers avancés par lui.

Ques. 144. Voulez-vous bien informer le comité comment il pourra obtenir des renseignements complets relativement aux dettes de la compagnie qui ont été acquittées au moyen de la nouvelle émission des dites débentures?—La seule personne qui pourrait les fournir est M. Goodeve.

Ques. 145. Était-il convenu, avant que vous ayez accepté les débentures de M. Boulton, qu'elles seraient payées à MM. Cameron et Covert?

“Le président *pro tem.* s'oppose à cette question parce que ce comité est nommé par la chambre pour examiner les items des comptes publics, et non pas pour s'enquérir des affaires de la compagnie du chemin de fer de Cobourg à Peterborough.”

M. Brown propose que la question soit maintenant posée au témoin, ce qui est adopté sur la division suivante :

Pour—MM. Buchanan, Somerville, Hogan, Foley, Mattice, Le Boutillier, White et Cameron.

Contre—M. Ferres.

Rép. Mon impression est que les directeurs ont compris qu'ils pouvaient se servir des débentures pour payer leurs dettes, mais je ne me rappelle pas qu'ils sussent à qui ils pouvaient les payer.

Ques. 146. Combien la compagnie du chemin de fer de Cobourg à Peterborough devait-elle recevoir de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer en vertu de l'acte de secours au Grand Tronc, de la dernière session?

M. Ferres s'oppose aussi à cette question, pour le même motif qu'à la précédente, mais il est ordonné de la poser sur la même division.

Rép. Nous comprîmes que la compagnie devait recevoir £35,000.

Ques. 147. Combien a-t-elle reçu de la dite aide en vertu de l'acte du Grand Tronc?—Environ £18,000.

Ques. 148. Savez-vous si la dite somme de £18,000 venait de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer ou du gouvernement provincial?—Autant que je le sais, nous n'avons eu affaire qu'à la compagnie du Grand Tronc. La première partie des fonds venait, je crois, du gouvernement. Il a été reçu £10,000 avant que je devinsse membre du conseil d'administration. Si vous demandiez à ceux qui tiennent les livres de la compagnie, vous auriez tous les renseignements que vous désirez.

Ques. 149. Sous quelle forme la dite somme a-t-elle été payée à la compagnie, —par chèque, en argent, ou autrement?—Je ne puis dire comment les premiers paiements ont été faits; dernièrement la compagnie du Grand Tronc a payé des sommes en argent sur l'estimation de l'ingénieur à mesure que l'ouvrage était fait. Ce n'est qu'à la compagnie du Grand Tronc que nous nous adressons.

Ques. 150. Comment la dite somme de £18,000 a-t-elle été employée?—Principalement au remplissage du pont du lac Rice, autant que je sais.

Ques. 151. Le gouvernement a-t-il jamais demandé à la compagnie de rembourser quelque partie des dits £18,000?—Pas que je sache.

Ques. 152. La compagnie a-t-elle maintenant en vue une proposition d'emprunter £50,000, en donnant une première hypothèque sur le chemin comme garantie; et une partie de cette somme, si elle est obtenue, doit-elle être employée à rembourser au gouvernement aucune partie des dits £18,000?—La compagnie s'est adressé à la législature pour en obtenir un bill pour lui permettre d'émettre £50,000 de bons préférentiels, qui, autant que j'en sais, devront être employés à donner au Grand Tronc une garantie pour £25,000, et la balance devra être employée à terminer le chemin.

Alors le témoin se retire.

M. *Brown* attire l'attention du comité sur le fait qu'un rapport, ordonné le 21 avril, de toutes les débetures émises par le gouvernement provincial, n'a pas été envoyé pour l'information du comité, et il propose qu'il soit écrit une lettre à l'inspecteur général à ce sujet, ce qui est adopté.

Sur motion de M. *Brown*, il est ordonné, que l'inspecteur général soit prié de fournir un état de tous les "fonds spéciaux" entre les mains du gouvernement—des balances portées au crédit et au débit de chacun de ces fonds, et de la manière en laquelle les diverses sommes portées au crédit des dits fonds spéciaux sont placées.

Sur motion de M. *White*, il est ordonné, que la question suivante soit transmise à M. *Dickinson* :—

Ques. 153. Le gouvernement a-t-il vendu le havre d'Oakville, et dans ce cas, à qui, en quel temps, et pour quelle somme ?

Ordonné, Que la question suivante soit transmise au surintendant de l'éducation pour le Haut-Canada :

Ques. 154. Il a été communiqué à ce comité que dans les années 1854, 1855 et 1856, une forte somme de deniers publics était entre vos mains,—que vous aviez déposé ces deniers à la banque du Haut-Canada,—que vous aviez reçu de la banque £1,500 ou à peu près comme intérêt sur ces dépôts,—que vous aviez été requis par ordre en conseil de rembourser la dite somme d'intérêt, mais que vous ne l'aviez pas fait. Voulez-vous avoir la bonté d'expliquer cette affaire au comité.

Le comité s'ajourne alors à demain, à 11½ heures A. M.

Vendredi, 21 mai 1858.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.

MEMBRES PRESENTS.

ALEXANDER T. GALT, écuyer, au fauteuil ;

L'hon. M. CAYLEY,

M. HOGAN,

M. CHAPAIS.

M. SOMERVILLE,

M. FOLEY,

M. BUCHANAN,

M. FERRES,

M. SIMARD,

M. MATTICE, et

M. J. CAMERON,

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

Une communication du député inspecteur général est reçue et lue, exposant que le rapport des débentures demandé par le comité est en voie de préparation, et sera mis devant lui sous le plus court délai possible.

Sur motion de l'hon. M. *Cayley*, il est

Ordonné,—Que tous les procédés du comité soient publiés, dès que l'autorisation de la chambre aura été obtenue à cet effet.

La communication suivante est déposée de la part de M. *Begly*, dans laquelle il donne les réponses aux questions 104 et 105, et qui contient aussi certains états y mentionnés.

“ Le compte avec M. James Cotton, pour travaux au havre de Port Stanley commencés en vertu d'un contrat daté le 25 novembre 1850, sur lequel il a reçu la somme de £15,637 8s courant.

“ Un second contrat a été passé, daté le 20 novembre 1852, sur lequel il a été payé £11,357 1s 9d.

“ Sur un troisième contrat daté le 17 mai 1856, l'entrepreneur a reçu des estimations au montant de £8,946 0s 9d.

“ Avant que les contrats ci-dessus aient été passés, il existait un contrat avec MM. Cotton et Rowe, qui s'élevait à £200, et qui a été payé.

“ Je présente maintenant une copie du compte avec M. John Brown, pour travaux exécutés d'après ses contrats pour phares, etc., sur le lac Huron. Je présente aussi le compte courant avec M. Olivier Fiset et M. Pierre Gauvreau.

“ Je fournis un état des sommes payées à MM. Saulter et Cie., de Paris, par l'entremise de M. Derbishire.

“ Les autres documents demandés seront bientôt prêts.”

M. Cameron informe le comité qu'il a été requis par le Dr. Ryerson de déclarer qu'en conséquence de son engagement durant le jour devant un comité de la chambre, il (le Dr. Ryerson) avait été dans l'impossibilité de préparer son explication en réponse à la question 154.

M. Smart, secrétaire du grand chemin de fer du sud, avec lequel la compagnie du chemin de fer de Woodstock au lac Erié a été fusionnée, est présent conformément à l'ordre du comité.

Les questions suivantes lui sont posées par le président :

Ques. 155. Le havre de Port Dover a-t-il été acheté par la compagnie du chemin de fer de Woodstock au lac Erié ?—Oui.

Ques. 156. Etes-vous prêt à fournir au comité un état des affaires et des comptes du havre de Port Dover ?

Le témoin dit en réponse qu'ayant toujours été à Toronto depuis qu'il a reçu avis de comparaître devant le comité, il lui a été impossible de préparer l'état demandé.

(Par M. *Foley*.)

Ques. 157. Par qui sont tenus les comptes du havre ?—Ils sont tenus par le maître du havre, et c'est moi qui en fais l'audition.

Ques. 158. Retirez-vous quelque revenu d'aucune partie de vos travaux, autres que ceux du havre ?—Nous retirons un revenu des terres :

Ques. 159. Pouvez-vous fournir au comité un état du revenu retiré du havre par la compagnie du chemin de fer de Woodstock au lac Erié, depuis qu'elle en a fait l'acquisition, et aussi un état des déboursés sur le havre?—Je fournirai l'état demandé.

Ques. 160. Voulez-vous fournir au comité un état du revenu retiré des terres par la compagnie du chemin de fer de Woodstock au lac Erié, et aussi où sont situées ces propriétés?—Je fournirai cet état.

Alors le témoin se retire.

M. John Bigelow, secrétaire de la compagnie du chemin de Port Whitby aux lacs Scugog, Simcoe et Huron, comparait conformément à l'ordre du comité.

Les questions suivantes lui sont alors posées par le président :

Ques. 161. Etes-vous prêt à fournir au comité un état des affaires et comptes de la compagnie?—Je dépose un état des affaires de la compagnie jusqu'à janvier 1857; aussi un état de ses transactions monétaires jusqu'à janvier 1858. (Voir l'état des affaires de la compagnie du havre et du chemin de Port Whitby.)

Ques. 162. Il paraît y avoir une balance de £4,233 11s. 5d due par la compagnie. Pourquoi cette somme n'a-t-elle pas été payée?—Les revenus du havre et du chemin ont été insuffisants pour la payer.

Ques. 163. Quelle dépense avez-vous faites sur le chemin, et dans quel état se trouve-t-il maintenant?—Il a été dépensé £5000 des péages perçus; le chemin est maintenant macadamisé et en bon état, à l'exception de cette partie qui se trouve dans la ville de Whitby.

Ques. 164. Existe-t-il quelque hypothèque sur le chemin et le havre autre que celle du gouvernement?—Il n'y a pas d'autre dette.

Ques. 165. Pensez-vous être bientôt en état de rencontrer vos engagements envers le gouvernement?—Nous ne le pensons pas; il y a eu une diminution de plus de £1,000 dans les revenus du port durant l'année dernière, que nous attribuons à la construction du chemin de fer du Grand Tronc.

Les recettes des péages sont plus élevées qu'elle ne l'étaient l'année précédente, ce qui prouve qu'il s'est fait autant d'affaires que de coutume, mais qu'elles ont été détournées du havre. Nous avons aussi besoin de réparations considérables au havre.

Ques. 166. Quel est le revenu actuel de la compagnie?—Les recettes du havre pour l'année dernière ont été de £964 18s; les recettes du chemin de £930 10s; les frais de perception ont été payés sur ces sommes; les arrérages dus sur ces sommes sont de £294.

(Par M. Cameron.)

Ques. 167. A-t-il été fait une offre à la compagnie par la municipalité de la ville de Whitby, pour l'achat de cette portion du chemin qui passe à travers la ville?—Il se poursuit maintenant une correspondance pour savoir qui, de la ville ou de la compagnie, est propriétaire de cette partie du chemin, et l'affaire doit être renvoyée aux tribunaux.

Ques. 168. Voulez-vous fournir un état de votre actif et de votre passif, et aussi une estimation des travaux nécessaires au port?—Je présente l'état demandé.

Ques. 169. Quel montant de capital privé a-t-il été souscrit, et combien en a-t-il été payé?—Il a été souscrit £25,000, dont à peu près dix pour cent ont été payés.

Ques. 170. A-t-il été payé des dividendes aux actionnaires, et lesquels?—Aucun.

Ques. 171. Voulez-vous fournir une liste des actionnaires avec les sommes payées?—Je présente la liste demandée.

Ques. 172. Quand la dernière demande aux actionnaires a-t-elle été faite, et a-t-elle été payée en entier?—En novembre 1855; il n'a été payé qu'un très petit montant.

Ques. 173. A-t-il été pris des mesures pour les faire payer?—Non.

Ques. 174. Combien reste-t-il dû sur cette demande?—La demande était de £1000; il reste £975 non payés.

Le témoin se retire alors.

Le comité s'ajourne à mercredi prochain, à 11½ heures A. M.

Vendredi, 28 mai 1858.

Le comité s'assemble sur convocation du président.

MEMBRES PRESENTS :

ALEXANDER T. GALT, ECUIER, au fauteuil.

M. DUBORD,
M. LE BOUTILLIER,
M. CHAPUIS,
M. FOLEY,
M. BUCHANAN,
M. MATTICE,
M. FERRES,
M. SIMARD,
M. J. CAMERON,
M. HOWLAND,
L'hon. M. CAYLEY,
M. HOGAN,
M. WHITE, et
M. BROWN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

M. *Galt* attire l'attention du comité sur les minutes du 12 mai, ayant trait au rapport fait par lui-même et M. *Ferres*, sur les comptes de Trudeau et autres, dans l'affaire de la commission des chemins à barrières de Québec. Il paraît que le montant alloué au Dr. Poulin n'a pas été donné d'une manière correcte dans le rapport, et qu'il a été payé d'après le taux alloué par le conseil. M. *Galt* demande donc qu'il lui soit permis de corriger les minutes sous ce rapport.

Le président fait rapport qu'il a reçu une communication du Dr. Ryerson, en réponse à la question No. 154 posée par le comité. La communication est décachetée et lue comme suit :

Ques. On a dit à ce comité qu'en 1854-55-56 vous aviez en main une somme considérable de deniers publics—que vous aviez déposé cet argent à la banque.

du Haut-Canada—que vous aviez reçu £1,500, à peu près, de la banque, comme intérêt sur les dits dépôts—que vous aviez été prié par un ordre en conseil de rembourser la dite somme d'intérêt, mais que vous ne l'aviez pas fait. Voulez-vous avoir la bonté d'expliquer cette affaire au comité?—Je comprends que le comité désire que je donne une explication pleine et entière du système, aussi bien que des faits, que comportent l'avancé et la question qui précèdent.

Pour me conformer au désir du comité, je prendrai la liberté de dire :—

1. Il y a eu plus ou moins de deniers publics portés à mon crédit à la banque durant les douze dernières années—depuis 1846.

2. Depuis 1851 jusqu'à 1855 la banque du Haut-Canada m'a alloué 3 pour cent par année sur toutes les balances semestrielles des deniers à mon crédit à la banque, soit publics ou privés ; mais la banque ne m'a rien alloué sur aucunes balances d'argent à mon crédit depuis novembre 1855, ni avant février 1851.

3. Relativement à ce que la banque m'a alloué durant ces années sur les balances semestrielles des deniers à mon crédit, j'annexe ici une copie du montant en détail, que j'ai transmise à l'hon. inspecteur général, le 29 décembre 1856, avec une lettre dans laquelle je lui expliquais les circonstances sous lesquelles l'allocation m'avait été faite, et pourquoi elle avait été discontinuée depuis plus de douze mois, et les raisons pour lesquelles je sollicitais le gouverneur général en conseil de décider si j'étais ou n'étais pas justement en droit de garder £1375 19s. 9d. des sommes allouées par la banque, lui disant en même temps que "j'aimerais mieux supporter n'importe quelle perte plutôt que de recevoir directement ou indirectement un sou contrairement à la loi et à la justice." Je n'ai pas encore reçu de réponse à cette lettre ; et on ne m'a pas non plus communiqué aucun ordre en conseil à ce sujet.

4. Comme toute l'affaire est maintenant soumise au jugement du comité, je prends la liberté de soumettre à sa considération les explications et les faits suivants :—

En 1850, la législature a pourvu à même un fonds du Haut-Canada à l'acquisition d'un site et à l'érection de bâtisses pour les écoles normale et modèle—ce site comprenant un carré d'environ huit acres, lequel, avec les bâtiments des écoles normale et modèle et leurs dépendances, et y compris les bureaux d'éducation et les dépôts, les clôtures et la plantation d'arbres, a coûté un peu moins de £25,000—somme qui ne représente pas la valeur actuelle du terrain. A la requisition du conseil de l'instruction publique, j'ai fait des propositions aux différentes banques, dans le but d'avoir quelque allocation sur le dépôt du fonds de construction tant qu'il ne serait pas dépensé. La banque du Haut-Canada est celle qui a offert les meilleures conditions. La somme allouée sur les balances de ce fonds a été de £192 17s. 2d., que j'ai portés à mon débit en en donnant crédit au fonds de construction, ainsi qu'on peut le voir par les livres, bien qu'on persiste à vouloir dire que je n'en ai pas tenu compte, et elle est comprise dans les £1,500 qu'on dit faussement que je refuse de rembourser. C'est le premier item mentionné dans l'état financier ci-annexé, marqué A.

2. Relativement à l'allocation faite par la banque sur les autres deniers mentionnés dans l'état ci-joint marqué A., je dois vous faire observer qu'elle vient d'une demande accidentelle de la part de M. Hodgins, pendant mon absence en Angleterre en 1851, pour me faire allouer par la banque quelque chose sur le montant non-retiré des warrants trimestriels pour mon salaire,—arrangement auquel je n'aurais pas songé moi-même. La réponse a été qu'il me serait alloué 3 pour cent par an sur les balances de tous deniers portés à mon crédit à la banque. En apprenant le fait à mon retour d'Angleterre en 1851, je m'assurai que je n'étais pas responsable pour plus que le montant des deniers payés par mon entre-

mise par le gouvernement pour les fins d'école, et que dans les circonstances j'avais droit à tous les avantages casuels qui pouvaient provenir du paiement de ces deniers. Ceci est arrivé l'année avant que le paiement des octrois d'école me fut transféré. La responsabilité légale et les circonstances se rattachant à ces octrois étaient comme suit :—Le douzième paragraphe de la 35e section de l'acte des écoles de 1850 (en vertu duquel je tiens ma charge,) décrète que le surintendant en chef, "sera responsable de tous deniers par lui payés pour le compte des écoles normale et modèle, et qu'il donnera pour iceux telles garanties que le gouvernement pourra exiger." Les termes de mon cautionnement étaient en harmonie avec les dispositions du statut, qui, comme on peut le voir, n'avait pas pour but de me rendre responsable, ni de me faire payer d'autres deniers d'école que ceux qui devaient être dépensés pour le soutien des écoles normale et modèle—tous les autres deniers d'école ayant été payés jusqu'alors, et à venir jusqu'à deux ans plus tard, au bureau de l'hon. receveur général, d'après ma répartition et ma notification. Mais en 1852, après la translation du siège du gouvernement de Toronto à Québec, je reçus instruction de payer aussi bien que de répartir tous les deniers des écoles communes pour le Haut-Canada, et l'année suivante, 1853, il me fut enjoint de faire la même chose relativement aux deniers des écoles de grammaire. Jusqu'à la fin de 1856 j'ai été personnellement responsable de la garde aussi bien que du paiement de tous les deniers d'école. Depuis lors les deniers d'école sont déposés d'après des formes et des instructions officielles, comme on peut le voir par la circulaire imprimée ci-jointe, marquée C., du département de l'inspecteur général, et je ne suis guère responsable que des chèques que je donne pour le paiement de ces deniers. L'état ci-joint, marqué B, indique le montant des deniers que j'ai reçus et dont j'ai rendu compte depuis 1850 jusqu'à 1856. Le montant total est de £237,333 6s. Le montant pour lequel j'étais responsable, et que j'étais autorisé à payer conformément à l'acte des écoles de 1850, était de £20,284 13s. 3d. La somme que j'ai payée et dont j'ai rendu compte suivant des instructions spéciales et dont la loi ne dit rien, était de £218,751 1s 2d. Le montant total que j'ai reçu et payé, à venir à la fin de 1856, temps auquel ma responsabilité personnelle a cessé d'exister, pour tous deniers au-delà du montant de mes chèques, a été de £304,159 6s 3d, du paiement et même de la recette duquel j'ai rendu compte jusqu'au dernier sou par toute espèce de pièces justificatives qui pouvaient être exigées. Maintenant je n'ai reçu pour la réception, la garde, le paiement et l'administration de la loi relativement à la dépense de ces sommes considérables de deniers, de 1850 à 1856, choses que je n'étais pas obligé par la loi de faire, je n'ai reçu, dis-je, aucune autre compensation que l'avantage casuel que la banque m'a alloué sur la balance semestrielle à mon crédit de 1851 à 1855. Mon salaire pendant tout ce temps n'était que de £500 par année—égal, durant la plus grande partie du temps, à cause de la plus grande cherté de la vie, à un peu plus que £250 en 1850, lorsque mon salaire a été fixé, et moins que ce qui était alloué au premier commis dans plusieurs départements publics.

Sur ce point je prendrai encore la liberté de faire observer qu'à venir au commencement de 1857, je n'ai jamais reçu aucune instruction quant au lieu où je devais déposer les deniers pour lesquels il était émis des warrants en ma faveur, ni pour me dire si je devais du tout les déposer, de sorte que j'aurais pu m'en servir comme il m'aurait plu, pourvu que je les eusse payé au temps et en la manière pourvue par la loi ; mais je les ai déposés à la banque et les ai appliqués simplement pour l'objet auquel ils étaient destinés. (2.) Que, bien que je me servisse non seulement de chèques officiels pour les deniers publics des écoles, mais d'une forme distincte de chèques officiels pour chaque branche du fonds des écoles que j'avais à payer, cependant il n'était fait aucune distinction dans les dépôts entre

les deniers publics et privés; et je ne me croyais pas plus obligé de rendre compte des allocations que la banque voulait bien faire sur ces dépôts que de rendre compte de tous autres deniers privés; et je ne fus pas peu surpris qu'en 1856, plusieurs mois après que la banque eût cessé de me faire aucune allocation sur les balances de deniers à mon crédit, on vint me demander de rendre compte de cette allocation que je regardais comme m'appartenant. (3.) Qu'il est sans précédent, je vous le soumets, comme il est sans raison ou justice, qu'un officier public, en sus des devoirs que lui prescrit la loi, soit obligé d'agir comme trésorier et paie-maitre d'une somme de plus de £200,000 sans aucune compensation pour un tel surcroît de travail et de responsabilité officielle. (4.) Que, bien que j'aie toujours travaillé le plus qu'il m'a été possible sans égard au montant de mon salaire, et que je n'aie jamais voulu demander au gouvernement une augmentation de salaire ou aucune compensation pour le surcroît de mon travail et de ma responsabilité, cependant je sentais que j'avais droit à beaucoup plus que l'avantage casuel qui m'était accordé par la banque—avantage que j'avais reçu sur de petits dépôts d'argent public et privé pendant tout un an avant que j'aie entrepris la tâche de recevoir et de payer aussi bien que de répartir les octrois publics des écoles, et qui ne pouvait faire autrement que d'avoir une certaine influence sur moi pour me faire accepter un aussi grand surcroît de travail et de responsabilité officielle—avantage néanmoins que la banque m'a retiré, comme elle me l'avait accordé, à son bon plaisir, sans en rien dire au gouvernement; mais ce retranchement, bien qu'il m'ait fait sentir le besoin de quelque rémunération plus certaine et qu'il m'ait porté à en demander une, ne m'a pas empêché de remplir mes devoirs ni de faire l'ouvrage que j'avais entrepris en sus de ce qui m'est imposé par la loi.

Je soumets donc respectueusement au comité, si sous toutes ces circonstances, je n'ai pas droit en justice à une beaucoup plus grande rémunération que je n'ai reçue pour ma responsabilité officielle et mes travaux de surcroît, surtout depuis 1851 à venir à 1855 que la banque a jugé à propos de changer son habitude d'allouer quelque chose sur les dépôts de deniers privés ou publics, alors qu'une augmentation a été faite à mon salaire, et que l'acte des écoles 18 Vict., ch. 132, m'a enjoint de rendre compte de tous les deniers d'école qui devaient passer entre mes mains comme surintendant en chef de l'éducation.

J'en viens maintenant à cette partie de l'avancé fait devant le comité relativement aux balances de deniers d'école entre mes mains le 1er janvier 1854, 1855, 1856.

Cet avancé semblerait donner à entendre qu'il n'y avait point de balances les années précédentes, et que les balances durant les années mentionnées ont été occasionnées dans un but particulier; tandis qu'il y a toujours eu certaines balances, tantôt plus grandes, tantôt plus petites, à la fin de chaque année, provenant du non-paiement de certaine partie des octrois d'école répartis au commencement de l'année, parce que dans certain cas les dispositions de la loi n'avaient pas été remplies, ou parce que dans d'autres cas, l'argent n'avait pas été demandé. J'annexe ici copie d'un état statistique (marqué D.) de la recette et des paiements des octrois des écoles pour le Haut-Canada depuis 1846 jusqu'à 1856, préparé durant mon voyage en Europe et transmis (le 3 mai 1856) au bureau d'audition par l'entremise de M. Langton, quelques jours après mon retour.

On verra par cet état qu'il y a eu des balances des deniers d'école à la fin de chaque année depuis 1846, et que les balances étaient moindres à la fin de 1852, la fin de la première année que le paiement des deniers d'école m'a été confié, que durant aucune des années précédentes, lorsque les paiements se faisaient au bureau du receveur général.

Quant aux balances à la fin de l'année 1855, ou le 1er janvier 1856, dans le cours d'un examen des comptes de mon département que M. Langton a com-

mencé en déc. 1855, et qui a été continué par une correspondance entre lui et M. Hodgins (j'étais alors en Europe) pendant deux ou trois mois, M. Hodgins, en transmettant les comptes de 1855 au bureau d'audition, a expliqué dans une lettre adressée à M. Langton, en date du 26 janvier 1856, le montant et les causes des balances à la fin de cette année-là, sous chacun des douze chapitres sous lesquels les comptes du département ont été rendus. J'espère que le comité demandera une copie de cet état et de ces explications. Il s'en est suivi plusieurs questions, demandes et réponses qui se sont terminées par une lettre de M. Langton dont voici la copie :

“ BUREAU DE L'AUDITEUR,
“ Toronto, 28 février 1856.

“ MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 16 février, reçue aujourd'hui avec les pièces justificatives qui l'accompagnent. Les explications et le nouvel éclaircissement que vous donnez des différents items sur lesquels il avait été fait des remarques sont satisfaisants, et votre balance telle que finalement corrigée est de £23,248 12s. 2d.

“ Qu'il me soit permis de vous faire remarquer que si l'audition et l'approbation du conseil de l'instruction publique, touchant certains de ces items, avaient été comme vous dites, ‘raisonnablement supposées être finales,’ l'acte n'aurait pas décrété que j'eusse aussi à vérifier vos comptes. S'ils doivent du tout venir devant moi, je devrai attirer votre attention sur toutes les inexactitudes ou erreurs que je pourrai y remarquer et la facilité avec laquelle vous avez fourni toutes les autres informations que je vous ai demandé, prouve non seulement, ce dont je n'ai jamais douté, le système admirable qui prévaut dans tout votre département, mais aussi la justice de mes demandes.

“ (Signé,) JOHN LANGTON,
“ Auditeur.

“ J. G. Hodgins, écuyer,
“ Député surintendant de l'éducation.”

Si les explications qui ont été données alors quant aux causes de ces balances n'étaient pas suffisantes pour le bureau d'audition, je ne vois pas pourquoi on n'en a pas demandé d'autres, ni pourquoi on n'a pas représenté la chose au gouverneur général en conseil, pour me donner l'occasion de m'expliquer tant que les choses étaient encore fraîches. Mais pour la plus grande information du comité, je dois remarquer qu'en sus de la simple réception et du paiement des deniers des écoles qui sont dévolus aux départements de l'éducation pour le Haut et le Bas-Canada avant 1857, celui du Haut-Canada avait eu la charge des écoles normale et modèle depuis 1846, ainsi que la charge du fonds des écoles de grammaire et des dépôts pour les bibliothèques publiques et les instruments d'écoles depuis 1852. Après la passation de l'acte des écoles de grammaire en 1853, le paiement du fonds des écoles de grammaire m'a été transféré. Par l'acte supplémentaire des écoles de 1853, il a été fait une nouvelle appropriation de £4,000 pour les fins des écoles communes, £500 pour les écoles des townships nouveaux et pauvres, £550 comme nouvelle aide en faveur des écoles normale et modèle, £450 pour le journal de l'éducation, £500 pour un musée d'éducation, £500 pour secourir les instituteurs infirmes des écoles communes. Dans un autre petit acte des écoles communes et de grammaire, passé en mai 1853, il a été fait une nouvelle disposition en faveur des écoles communes du Haut-Canada, et de plus une appropriation de £1,000 par année pour l'établissement et le soutien d'une école modèle de grammaire ; une autre de £250 pour l'inspection des écoles de grammaire ; £2,500 pour pourvoir les écoles communes et de grammaire de cartes et d'instruments ; £3,500 (en sus des £3,000 accordés par l'acte des écoles de 1850) comme nouvelle aide en faveur de l'établissement et de l'a-

grandissement des bibliothèques publiques; £500 pour le soutien des instituteurs âgés et devenus incapables; £350 pour deux assistants commis au dépôt.

Aujourd'hui le paiement et la comptabilité de la dépense de tous ces deniers, en sus du paiement des octrois généraux en faveur des écoles communes et de grammaire, me sont dévolus, à part les devoirs qui me sont imposés par l'acte des écoles de 1850, en vertu duquel je tiens ma charge. Plusieurs de ces octrois sont payables à la fin de chaque semestre, et généralement on émet en ma faveur un warrant quelques jours avant l'échéance des paiements, et ils restent comme balance à mon débit le premier jour de chaque année, bien qu'ils aient à être payés immédiatement après, à mesure que les rapports requis par la loi et sur lesquels ils sont payables sont reçus. Je ne sais si c'est en vertu d'une instruction positive ou une pratique uniforme que ces paiements ne se font jamais dans les vingt-quatre heures après qu'il sont devenus payables par loi, mais la chose peut être attestée bien mieux par Thomas Hodgins, *éc.*, L. L. B., avocat, qui depuis 1850 jusqu'à il y a quelques semaines, a été l'auditeur de tous les comptes d'école, et sur les rapports duquel, quant à leur exactitude, tous les deniers d'écoles ont été payés.

Maintenant quant au seul des octrois ci-dessus mentionnés que j'aurais pu dépenser ou retenir à mon bon plaisir, l'octroi annuel de £500 pour le musée d'éducation, j'avais pris des arrangements avant la fin de l'année 1853 pour nous procurer des spécimens de tous les minéraux qui ont été recueillis en Canada, à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick, et j'avais aussi commencé à faire une collection des spécimens d'histoire naturelle canadienne. Alors en vue de l'exposition universelle de Paris en 1855, j'ai laissé accumuler cet octroi jusque là, et dans le dernier mois de 1855 et les deux premiers mois de 1856, j'ai dépensé pour des modèles et des objets d'art que j'avais recueillis à Londres, à Paris, en Belgique, en Allemagne et en Italie, non seulement tous les fonds que j'avais en main, mais encoire ceux qui devaient échoir pour les trois ou quatre années à venir, bien que le tout parut comme une balance contre moi le 1er janvier 1856.

De plus, à l'égard de l'octroi en faveur de l'école modèle de grammaire, je l'ai fait allouer pour 1854, de sorte que dès le 1er juillet 1855, il y avait en main £2,000 pour ériger la bâtisse qu'on avait projeté d'abord de faire petite, et d'un coût n'excedant pas £2,000. Je fis préparer les plans, et à une assemblée du conseil de l'instruction publique, tenue le 6 de juin 1855, (quelques jours avant mon départ pour l'Europe), les plans ont été adoptés et l'on a annoncé qu'on recevait des soumissions pour la construction de l'édifice. En ouvrant les soumissions, quinze jours après que je fus parti pour l'Europe, on a trouvé que la plus basse excédait de plus d'un tiers la somme pourvue pour l'érection de la bâtisse, et le conseil décida d'attendre jusqu'à ce que je fusse de retour et que j'eusse obtenu de nouveaux fonds—de sorte que la bâtisse que je m'attendais voir rigée et payée durant l'été et l'automne de 1855 n'avait même pas été commencée, et que les £2,000 pourvus pour cet objet restaient en main et formaient partie des balances à la banque à la fin de l'année.

Enfin, à l'égard des plus fortes balances des octrois en faveur des bibliothèques publiques et des cartes et instruments d'école. Les opérations de cette branche importante du département ont commencé en 1853, et n'ont été menées à maturité qu'en 1855, lorsqu'un octroi spécial est venu me fournir les moyens d'approprier cent pour cent sur les sommes prélevées à l'achat de cartes et d'instruments aussi bien que de bibliothèques, bien qu'à l'aide de l'octroi de la bibliothèque j'avais déjà acheté et fourni des cartes, etc., à prix d'argent, sans faire d'appropriation. Pour me procurer les livres, cartes et instruments en Angleterre et aux Etats-Unis, j'avais besoin d'un crédit à Londres de £2,000 à £3,000, et à peu près la même chose à New-York, et pour commencer il fallait un crédit plus étendu, vu que les achats étaient plus considérables. Comme

les municipalités ne faisaient aucune avance avant de recevoir les livres, je pris à même les octrois législatifs la somme qu'il fallait pour les acheter. La somme exacte requise chaque année n'a pu être calculée d'avance qu'après deux ou trois ans d'expérience. La somme dépensée pour ces importations en 1853, y compris le fret, etc., a été de £6,967 Os. 10^d ; la même dépense pour les mêmes objets, pour rencontrer les demandes en 1854, a été de £13,561 7s. 2d. Je supposais qu'il faudrait au moins la même somme pour faire face aux demandes de 1855, et je pris des arrangements pour me la procurer avant de partir pour l'Europe, en juin de cette année-là; mais les demandes des municipalités locales et des arrondissements d'école tombèrent près de la moitié cette année-là, si on les compare à celles de l'année précédente, et elles ont baissé davantage en 1856, mais en 1857 elles ont même dépassé celles de 1854. Comme ça été la règle de se procurer des approvisionnements nécessaires seulement pour faire face aux demandes de temps à autre, une portion considérable des octrois pour les bibliothèques, les cartes, et les instruments, disponible pour 1855, (et que je n'ai reçue qu'à mesure qu'ils devenaient payables d'après la loi), n'a pas été requise, mais est resté comme balance non dépensée à la fin de l'année. Mais si les demandes des municipalités et des arrondissements d'école pour bibliothèques, cartes et instruments, en 1855, avaient égalé celles de 1854, la somme pourvue (à part ce qui était alloué pour l'érection de l'école modèle de grammaire, et mes achats pour la musée d'éducation) n'aurait pas été suffisante pour rencontrer les demandes et maintenir le crédit nécessaire à New-York et à Londres.

Telles sont mes explications au sujet des balances à mon crédit à la banque à la fin de chacune des trois années durant lesquelles j'ai établi et mûri un système qui a déjà épargné plusieurs mille louis au pays et l'a doté d'un grand nombre d'avantages importants. Je laisse à la nature et à l'étendue du travail fait, depuis le coût du terrain et des bâtisses jusqu'à l'accomplissement du système de bibliothèques et de cartes et instruments d'école, à rendre témoignage de l'économie et des soins qui ont été exercés partout; je laisse aux dépôts et au musée à attester si mes voyages à l'étranger (nécessités en 1855 pour le bien de ma santé) ont été des heures consacrées à l'oisiveté, ou si je me suis appliqué d'une manière incessante à servir les intérêts de mon département et ceux du public; et à la face de ces faits, en vue des devoirs qui me sont imposés par l'acte en vertu duquel j'ai ma charge, en vue des sommes considérables que j'ai payées, et dont j'ai rendu compte sans l'autorité d'aucun statut, en vue de ce que j'ai fait et de ce que j'ai reçu, comparé aux chefs des autres départements du pays, je demande respectueusement au comité si je n'ai pas droit à une bien plus grande compensation que celle que j'ai reçue jusqu'à présent. Je n'en demande pas. Je n'ai jamais eu l'habitude de demander aucune indemnité spéciale pour des services spéciaux; j'ai travaillé de mon mieux et aussi fort qu'il m'a été possible sans avoir égard au plus ou au moins de ce qui m'était accordé; mais quand on essaie de m'arracher le dernier sou d'un avantage casuel que la banque m'a accordé et m'a retiré selon son bon plaisir, et de jeter des soupçons sur les moyens pris pour donner effet à ce que m'a coûté un travail immense à préparer et à établir et que le comte d'Elgin a appelé "la couronne et la gloire de nos institutions," je me suis senti dans l'obligation de réclamer quelque rémunération pour ce qu'autrement je n'aurais jamais mentionné, mais qui a été libéralement accordé dans tous les pays civilisés, et qui dans des cas semblables n'a jamais été refusé dans le Haut-Canada.

E. RYERSON.

Bureau de l'éducation,

Toronto, 25 mai 1858.

Au président du comité des Comptes publics.

ÉTAT A.

Intérêt reçu de la Banque du Haut-Canada.

		<i>I.—Compte du fonds de construction du conseil de l'instruction publique.</i>			£ s. d.		
1851.							
Avril	2..	Intérêt reçu pour les six mois précédents.....			43	2	2
Décembre	26..	Do	do	do	98	12	10
1852.							
Juin	30..	Do	do	do	34	10	0
1853.							
Janvier	24..	Do	do	do	16	12	7
							192 17 7
		<i>II. Compte des octrois législatifs pour les écoles communes et de grammaire.</i>					
1853.							
Janvier	17..	Intérêt reçu pour les six mois précédents.....			64	2	0
Juillet	18..	Do	do	do	4	5	9
1854.							
Janvier	24..	Do	do	do	43	17	8
Juillet	13..	Do	do	do	17	0	0
1855.							
Janvier	30..	Do	do	do	120	8	0
Mai	31..	Do	do	do	23	11	0
Décembre	31..	Do	do	do	165	14	3
							433 18 8
		Total de 1852 à 1855.....					
		<i>III. Autres comptes divers et compte privé, comprenant les octrois de bibliothèques de 1853 à 1855.</i>					
1851.							
Mai	6..	Intérêt reçu pour les six mois précédents.....			22	15	0
Décembre	26..	Do	do	do	39	11	6
1852.							
Juillet	7..	Do	do	do	35	18	3
1853.							
Janvier	27..	Do	do	do	41	11	0
Juillet	18..	Do	do	do	42	18	1
1854.							
Janvier	24..	Do	do	do	103	5	0
Juillet	15..	Do	do	do	167	0	0
1855.							
Janvier	30..	Do	do	do	94	5	0
Juillet	30..	Do	do	do	132	5	0
Décembre	31..	Do	do	jusqu'à Nov., 1855.....	257	13	3
							937 2 1
		Total de 1851 à 1855					
		Moins—£192 17s. 7d. porté au crédit du compte du fonds de construction.....					
							£ 1568 18 4
							192 17 7
		Balance d'intérêt reçu.....					
							£ 1376 0 9

ETAT B.

Etat de la dépense annuelle de 1850 à 1856.

	£	s.	d.	£	s.	d.	
Montant dépensé en 1850.....							
Do do 1851.....				7318	5	3	
Do do 1852.....				29547	15	0	
Do do 1853.....				38147	11	4	
Do do 1854.....				42776	10	6	
Do do 1855.....				45956	18	0	
Do do 1856.....				56260	2	10	
Somme dépensée pour le bureau de l'éducation de 1850 à 1856				5882	4	10	
				£237333	6	0	
Dépense, compris le bureau de l'éducation durant 1857				66826	0	3	
				£304159	6	3	
Moins—Octroi de l'école normale 1850, 1 et 2, à £1500.....	4500	0	0				
Do 1853 à 1856, à £2050.....	8200	0	0				
Bureau de l'éducation, 1850 à 1856				5882	4	10	
Dépense de 1857, compris le bureau de l'éducation.	66826	0	3				
					85408	5	1
				£218751	1	2	

C.

(Circulaires.)

DEPARTEMENT DE L'INSPECTEUR GENERAL,
Toronto, 1er janvier 1857.

MONSIEUR,—Par un ordre en conseil en date du 31 décembre 1856, il est ordonné que lorsque l'argent sera confié à un officier pour le service public et dont il doit être rendu compte à venir, il recevra un chèque sur la banque du Haut-Canada, sur lequel il ne pourra tirer que par des chèques officiels signés par lui en sa qualité d'office et ces chèques devront mentionner l'objet pour lequel ils sont tirés. Vous êtes prié de vous conformer à cette règle à l'égard de la somme qui est maintenant placée à votre crédit, et de transférer au même compte toute balance qui peut rester des sommes à vous payées ci-devant en vertu de warrants non moivés, et de ne tirer à l'avenir que sur des chèques officiels, dont la banque vous fournira les blancs.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

Dép. insp. gén.

ÉTAT D.

ÉTAT COMPARATIF de la part afférente au Haut-Canada des octrois législatifs en faveur des écoles, suivant les comptes publics et les comptes du bureau de l'éducation.

Montant payé à	Comptes Publics.	Compte du bureau de l'éducation.	Montant octroyé.	Comptes Publics.	Comptes du bureau de l'éducation.
1846.	£ s. d.	£ s. d.	1846.	£ s. d.	£ s. d.
Ecoles communes.....	20827 2 6	20827 2 6	Octroi.....	21000 0 0	21000 0 0
Mosa, district de London.	24 17 3	24 17 3	Balance.....	444 2 11	479 10 7
Lot No. 3, Sydenham....	10 0 0	10 0 0			
Village de Sydenham....	L'an prochain.	10 0 0			
E.M. dis. de London, St. Ths.	32 3 2	32 3 2			
Ec. Mod. dist. Johnstown..	50 0 0	50 0 0			
E.M. district de Dalhousie.	L'an prochain.	25 7 8			
Ecole normale.....	500 0 0	500 0 0			
	21444 2 11	21479 10 7		21444 2 11	21479 10 7
1847.			1847.		
Balance.....	444 2 11	479 10 7	Octroi.....	21000 0 0	21000 0 0
Ecoles communes.....	20505 19 11	20596 0 8½	Balance.....	1655 10 5	1585 11 3½
E.M. district de Dalhousie.	25 7 8	} L'an passé			
Village de Sydenham....	10 0 0				
E.M. district de Midland..	20 0 0	} l'an prochain			
E.M. district de Johnstown	50 0 0				
Ecole normale.....	1600 0 0	1600 0 0			
	22655 10 6	22585 11 3½		22655 10 6	22585 11 3½
1848.			1848.		
Balance.....	1655 10 6	1585 11 3½	Octroi.....	21000 0 0	21000 0 0
Ecoles communes.....	19247 18 0	19247 18 4	Bal. des années pré-		
E.M. district de Midland..	L'an dernier.	20 0 0	cedentes, si elle		
E.M. district de Johnstown	" "	50 0 0	doit être incluse.	1655 10 6	} 2623 9 7½
E.M. district de Midland..	25 0 0	} l'an prochain	*Bal. tirée en plus		
Ecole pauvre d'Ottawa....	10 0 0			suivant comptes	
" " d'Arthur....	10 0 0		publics de 1848.	1367 18 0	
E.M. district de Dalhousie	L'an prochain.	20 0 0			
Ecole normale sur l'oc-	} 1707 2 0	} 2700 0 0			
troi 1848, pour for-					
mer £21,000....	*1367 18 0				
Sur l'octroi de 1849.....					
	24023 8 6	23623 9 7½		24023 8 6	23636 9 7½

* A partir de cette année les comptes publics ont compté l'année de l'école normale comme finissant le 31 mars, tandis que le bureau d'éducation a continué à faire ses comptes jusqu'au 31 décembre. Par ce moyen, les octrois de l'école normale sont en avance de notre compte de £375, étant le versement d'un quart de l'octroi de £1,500.

ETAT COMPARATIF de la part afférente au Haut-Canada, des octrois législatifs en faveur des écoles, etc.—*Suite.*

Montant payé à	Comptes publics.	Comptes du bureau de l'éducation.	Montant octroyé.	Comptes publics.	Comptes du bureau de l'éducation.
1849.	£ s. d.	£ s. d.	1849.	£ s. d.	£ s. d.
Balance supposée avoir été chargée pour balancer le compte	1655 10 6	} 2623 9 7½	Octroi.....	21000 0 0	21000 0 0
Balance additionnelle.....	1466 18 0		Balance.....	3151 4 8	2491 6 1½
Ecoles communes	18822 16 2	18822 16 6			
E. M., Dist. Midland 1848. Année dernière.	25 0 0	25 0 0			
Do do 1849. Année suiv.	25 0 0	25 0 0			
Ecoles pauvres d'Ottawa. } Année dern. {		10 0 0			
Do do d'Arthur. } Année dern. {		10 0 0			
E. M., Dist. de Dalhousie..	20 0 0	Année dernière			
Ecole normale, au 1er mars 1850	} 2250 0 0	} 2000 0 0			
Bureau de l'éducation, au 1er décembre 1849 ..					
Ecole pauvre du mont St. Patrice	10 0 0	Année suiv.			
	24151 4 8	23491 6 1½		24151 4 8	23491 6 1½
1850.	£ s. d.	£ s. d.	1850.	£ s. d.	£ s. d.
Balance.....	3151 4 8	2491 6 1½	Octroi.....	21000 0 0	21000 0 0
Ecoles communes	18973 12 8	18973 13 10½	Balance.....	4368 0 4	3700 0 0
E. M., Dist. de Midland ..	} Année dern. {	} 25 0 0			
Ecole pauvre du mont St. Patrice			10 0 0		
Ecole normale, au 31 mars 1851	} 2500 0 0	} 2500 0 0			
Bureau de l'éducation, au 31 décembre 1850....					
Bibliothèques.....	500 0 0	500 0 0			
Architecture d'école.....	200 0 0	200 0 0			
Township d'Uxbridge, p. 1849 et 1850.....	43 3 0	Année suiv.			
	25368 0 4	24700 0 0		25368 0 4	24700 0 0
1851.	£ s. d.	£ s. d.	1851.	£ s. d.	£ s. d.
Balance.....	4368 0 4	3700 0 0	Octroi.....	25000 0 0	25000 0 0
†Ecoles communes	18908 11 0	18933 18 6	Balance.....	2976 11 4	2427 1 6
T'ship d'Uxbridge 1849'50	Année dernière	43 3 0			
Bibliothèques.....	2000 0 0	2000 0 0			
Architecture d'école.....	200 0 0	200 0 0			
Ecole Nor. au 31 dée. 1852	} 2500 0 0	} 2500 0 0			
Bur. de l'éd. au 31 dé. 1851					
	27976 11 4	27427 1 6		27976 11 4	27427 1 6

* Le bureau de l'éducation charge l'octroi de l'école normale jusqu'au 31 décembre de chaque année; les comptes publics de cette année et de la précédente (1848) ainsi que des années suivantes, l'ont chargé jusqu'au 31 mars de chaque année après leur charge.

† Dans cette année la répartition que le bureau de l'éducation avait fait pour Belleville et Chippawa n'a pas été payée; ce qui fait qu'il est resté une balance de £75 7s 6d, en faveur du Haut-Canada. Sur cette balance, il a été payé £21 1s 6d à Chippawa l'année suivante au bureau du receveur général.

ETAT COMPARATIF de la part afférente au Haut-Canada des octrois législatifs en faveur des écoles, etc.—*Suite.*

Payé	Comptes publics.	Comptes du bureau de l'Education.	Octroyé.	Comptes Publics.	Comptes du bureau de l'Education
1852.	£ s. d.	£ s. d.	1852.	£ s. d.	£ s. d.
Balance.....	2976 11 4	2427 1 6	Octroi	25000 0 0	25000 0 0
Ecoles communes.....	18774 18 7	19000 0 0			
Do, Chippawa, 1851 .	21 1 6	l'année dern.			
Ecole normale.....	2500 0 0	2500 0 0			
Architect., d'école '52, '53.	400 0 0	Demandé en [Janv., 1853. l'année suiv.			
Balance.....	327 8 7	1072 18 6			
	25000 0 0	25000 0 0			
	25000 0 0	25000 0 0		25000 0 0	25000 0 0
1853.			1853.		
Ecoles communes.....	22750 13 0	22750 13 0	Balance	327 8 7	1072 18 6
Ecole normale	2500 0 0	2500 0 0	Octroi	31000 0 0	31000 0 0
Biblioth. à la fin de 1854.	} 9500 0 0	} 6500 0 0	Balance.....	6873 4 5	2077 14 6
Notre compr., fin de 1853			v. l'an suiv.		
Architect., à la fin de 1853	l'année dern.	400 0 0			
Do pour 1854.....	200 0 0	l'année suiv.			
Bibliothèq. et musée pour 1853 et 1854.....	1000 0 0	500 0 0			
Pensions.....	500 0 0	v. l'an suiv.			
Ec. nor. et J. de l'E., 1853	1000 0 0	l'année suiv.			
Do, 1er trim. de 1854 au 31 mars.....	250 0 0	1000 0 0			
Ecoles pauvres.....	500 0 0	Bur. de l'Edu: an. fin., 31 déc.			
	38200 13 0	34150 13 0		38200 13 0	34150 13 0
1854.			1854.		
Balance.....	6873 4 5	2077 14 6	Octroi	31000 0 0	31000 0 0
Ecoles communes.....	22726 9 2	22726 9 2	Balance.....	6324 15 1	5504 3 8
Balance d'octroi, 1852 ..	225 1 6			
Ecole normale	2500 0 0	2500 0 0			
Ec. N. et J. l'E., au 31 mars	} 1000 0 0	} 1000 0 0			
B. de l'Educ., au 31 déc...			l'année dern.	3000 0 0	
Bibliothèques, 1853.....	l'année dern.	3000 0 0			
Do, 1854.....	3000 0 0	3000 0 0			
Pensions, 1853.....	l'année dern.	} 1000 0 0			
Do, 1854.....	500 0 0				
Bibliothèque et musée....	l'année dern.	500 0 0			
Ecoles pauvres.....	500 0 0	500 0 0			
Architecture	l'année dern.	200 0 0			
	37324 15 1	36504 3 8		37324 15 1	36504 3 8

ETAT COMPARATIF de la part afférente au Haut-Canada des octrois législatifs en faveur des écoles, etc.—*Suite.*

Payé.	Comptes publics.		Comptes du bureau de l'Education.		Octroyé.	Comptes publics.		Comptes du bureau de l'Education.		
	£	s.	d.	£		s.	d.	£	s.	d.
1855.					1855.					
Balance.....	6324	15	1	5504	3	4	Octroi de 1854....	7500	0	0
Ecoles communes.....	24642	10	6	30642	10	6	Proport'n de £50000	25837	17	4
Octroi additionnel, 1854..	6000	0	0				do £25000	12918	18	8
Ecole normale.....	2500	0	0	2500	0	0	*Balance.....	5510	9	7
Bibliothèque, cartes, etc., et commis.....	6350	0	0	6350	0	0				
Architecture d'école....	200	0	0	200	0	0				
Ec. norm., et J. de l'Educ.	1000	0	0	1000	0	0				
Bibliothèq. et musée provl.	500	0	0	500	0	0				
Ecoles pauvres.....	500	0	0	500	0	0				
Institut. en retraite, 1854.	1000	0	0							
Octroi additionnel, 1954..	500	0	0	1500	0	0				
Ecoles modèles de gram..	1000	0	0							
Do pour 1854..	1000	0	0	2000	0	0				
Insp. des écoles de gram..	250	0	0	250	0	0				
	51767	5	7	50946	14	2		51767	5	7

BALANCES.

Suivant les comptes publics.			Suivant le Bureau de l'Education.				
	£	s.	d.		£	s.	d.
Balance tirée en plus, au 31 mars 1856.....				*Balance au 31 déc. 1855.....			
			5510	9	7		4689
<i>Surchargé dans les C. P.</i>				Mais des sommes que nous avons certifiées à l'inspecteur général, et chargées contre le H. C., cette somme n'a été payée qu'après avoir examiné les comptes tels que publiés depuis l'an 1846, ci.....			54
Ecole norm., Qr. de 1848 (sur £1,500).....	375	0	0				8
Do 1849 (sur £1000..)	250	0	0				7
Ec. N. et J. de l'Ed., Qr. de 1853 (sur £1000)....	250	0	0	Laissant pour notre balance réelle.....			4635
Les balances ci-dessus sont pour les trimestres finissant le 31 mars, après que nos compt's sont clos nous les fermous, 31 déc.			875	0	0		9
							7
La balance du H. C. est de.....			4635	9	7		

Ou £54 8s. 7d, de moins que le fait voir l'état fourni par l'auditeur des comptes publics.

(Réponse supplémentaire.)

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LE HAUT-CANADA,

BUREAU DE L'ÉDUCATION, Toronto, 25 mai 1858.

MONSIEUR,—En outre de l'exposé et des explications que je vous transmets en réponse à la question qui m'a été posée par le comité des comptes publics, je prends la liberté d'inclure ci-joint, pour l'information du comité, un mémoire relatif à trois entrées faites à la page 76 des comptes publics imprimés pour 1857. Ces entrées me paraissent donner une fausse impression par rapport aux recettes et aux dépenses de ce département.

J'inclus aussi des blancs de chèques et de reçus qui sont ceux dont on se sert depuis plusieurs années, ainsi que des formulés de rapports des municipalités sur la production et la transmission desquels les octrois des écoles sont payés; aussi un papier expliquant les devoirs du département et la manière de les remplir, dans chaque branche de ses travaux.

Bien que le comité puisse ne pas juger à propos de faire imprimer ces papiers, j'ai cru que les membres qui le composent pourraient être disposés à se mettre au fait du mode de procédure suivi dans les affaires financières de ce département depuis le commencement, qui est précisément le même aujourd'hui que par le passé, excepté qu'on y a ajouté le trouble de faire des rapports trimestriels.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

A. T. Galt, écr., M. P. P.,

Votre obéissant serviteur,

Président du comité des comptes publics,
Assemblée législative.

E. RYERSON.

MEMOIRE sur l'état des comptes publics de 1857, page 76.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Le warrant pour £6000 (entré dans les comptes publics comme suit: "pour le soutien des écoles communes pour le trimestre expiré le 31 mars 1857.")						
comprend les sommes suivantes reçues le 6 février:						
Fonds des écoles de grammaire, semestre.....	3824	3	3			
Instituteurs en retraite do	500	0	0			
Insp. des écoles de grammaire do	187	10	0			
Commis du dépôt de livres	262	10	0			
Bibliothèques.....	1225	16	9			
				6000	0	0
Le warrant pour £33,000, reçu le 1er août, est ainsi divisé:						
Ecoles communes.....	30869	8	6			
Ecoles pauvres.....	500	0	0			
Ecoles séparées.....	1630	11	6			
				33000	0	0
Le warrant pour £5,500, reçu 1er juin						
Do £6,500, reçu 24 octobre. } £12000						
entrés dans les comptes publics comme suit: "Pour faire face à certaines dépenses du département de l'instruction publique en 1857." Ce n'était pas pour faire face à certaines dépenses du département, mais bien pour les comptes suivants:						
Bibliothèques (1er juin).....	2175	0	0			
Do (24 octobre).....	1790	16	8			
Instituteurs en retraite (1er juin).....	500	0	0			
Do (24 octobre).....	500	0	0			
Fonds des écoles de grammaire.....	4209	5	4			
Musée et sciences pratiques	700	0	0			
Ecole modèle de grammaire, 1856 et 1857.....	2000	0	0			
Inspecteurs des écoles de grammaire.....	125	0	0			
				12000	0	0

Bureau de l'instruction, Toronto, 25 mai 1858.

Ordonné,—Qu'il soit adressé une lettre à l'honorable secrétaire provincial, renfermant un extrait de la communication ci-dessus, dans laquelle il est fait allusion à un ordre en conseil, passé relativement à une lettre adressée par le Dr. Ryerson au gouvernement, le 29 décembre 1856; et que le secrétaire provincial soit requis de fournir au comité une copie de l'ordre susdit, et de toute correspondance qui a pu être échangée à ce sujet.

Sur motion de M. *Foley*, il est

Ordonné,—Que la réponse du Dr. Ryerson, et les papiers qui y sont annexés, soient renvoyés à M. *Langton*, pour telles observations qu'il pourra avoir à y faire en sa qualité d'auditeur général des comptes; et qu'il fournisse au comité copie de toute correspondance relative à la question et à la réponse du Dr. Ryerson, et particulièrement d'une lettre de M. *Hodgins*, du 26 janvier 1858; aussi rapport sur la lettre du Dr. Ryerson du 28 décembre 1856.

M. *Langton* étant présent, la question suivante lui est posée par le président :

(Par M. *Buchanan*.)

Ques. 175. Entre 1851 et 1855, a-t-il été fait quelque arrangement public par les bureaux du gouvernement en général ou quelques-uns d'entre eux pour recevoir l'intérêt de la banque du Haut-Canada?—Il a été fait quelques dépôts spéciaux à la banque du Haut-Canada et à d'autres banques, portant intérêt, mais la plus grande partie des dépôts ne portaient pas intérêt.

Ques. 176. Pour quel montant le Dr. Ryerson comme surintendant de l'éducation donne-t-il caution; qui sont ses cautions; et quelle est la date de leur engagement?—Je présenterai un rapport demain.

Le président dépose les rapports suivants :

De M. *Langton*—Liste des pensionnaires.

De M. *Dickinson*—Etat des balances des fonds spéciaux; aussi, réponse à la question 153, disant qu'il n'a pu trouver les documents relatifs à la vente du havre d'Oakville.

De M. *Smart*—Etat des affaires du havre de Port Dover.

MM. *Hogan* et *Dubord* présentent le rapport suivant sur le résultat de leur enquête sur divers comptes avec le département des travaux publics, comme suit :

“ Le sous-comité auquel a été renvoyée l'investigation des comptes du bureau des travaux par le comité général sur les comptes publics, soumet les rapports suivants au dit comité général :

“ 1o. Le sous-comité a trouvé nécessaire, à cause de ses autres engagements et de l'étendue des recherches qu'il avait à faire, de se partager la besogne,—M. *Dubord* se chargeant des comptes du Bas-Canada, et M. *Hogan* de ceux pour le Haut-Canada.

“ 2o. Conformément à cet arrangement, M. *Dubord* s'est procuré un compte courant avec M. *Baby*, et en a fait un résumé dont les chiffres ont été comparés et trouvés exacts par les deux membres de votre sous-comité.

“ 3o. M. *Dubord* présente aussi les observations et opinions suivantes sur le compte entier de M. *Baby*, sur la manière dont il a exécuté les travaux pour lesquels il était employé ou qu'il était autorisé de faire par le bureau des travaux,

sur les prix chargés pour les dits ouvrages, sur le manque de contrats pour iceux, et sur son compte et ses transactions en général avec le gouvernement.

“ Le tout humblement soumis par votre humble sous-comité.

“ H. DUBORD,
“ J. S. HOGAN.”

“ Toronto, 28 mai 1858.”

Après un examen du compte de M. Baby, examen qui ne pouvait être très minutieux, parce que je n'avais pas tous les papiers, j'ai l'honneur de soumettre au comité les remarques suivantes :—La somme payée pour les différents quais en bas de Québec, indépendamment des autres comptes, se monte à £183,774 10s. 3d. Le montant voté originairement pour ces travaux n'était que de £32,000. Suivant moi, on a encouru une dépense injustifiable pour servir d'autres desseins, et je doute peu qu'après s'être procuré les détails, le comité ne s'aperçoive enfin, par l'expérience que j'ai eue après avoir visité les travaux, qu'on eut pu économiser une somme considérable.

Un autre item du compte de M. Baby se trouve dans la somme payée pour les phares, laquelle se monte £81,651 6s. 10d. Ce compte, placé au crédit de M. Baby, ne s'accorde pas avec les détails des pièces justificatives que j'ai vues au bureau des travaux, mais comme ces comptes seront bientôt soumis au comité, il sera de son devoir de faire une enquête plus stricte sur ce sujet.

En examinant ces comptes au bureau des travaux publics, j'ai remarqué, à ma grande surprise, qu'ils sont faits au nom de M. Gauvreau, inspecteur des travaux nommé par le gouvernement, et qu'aucune copie des comptes originaux n'a été filée. Je n'hésite pas à dire que le prix marqué pour presque tous les articles nécessaires à la construction des phares est extravagant et bien au-delà du prix du coût ordinaire. Cette entreprise a été confiée à M. Baby, à condition que, sur ces avances et achats, ainsi que sur l'argent fourni pour la construction de ces phares, il recevrait une commission de 10 pour cent. Il était donc de son devoir de soumettre au gouvernement tous les comptes relatifs à cette entreprise. S'il l'a fait, M. Gauvreau aurait dû les filer avec les certificats. Cette façon de faire les travaux du gouvernement est injustifiable. Comme M. Baby n'est pas un homme pratique, l'ouvrage a coûté plus qu'il n'aurait coûté si on l'eût accordé au concours à des hommes expérimentés, avec de bonnes garanties; et la cause de ce surplus de dépenses vient peut-être de la concession d'une commission de dix pour cent sur les matériaux achetés et les salaires payés. On doit ajouter une autre somme £18,140 pour frêt des matériaux et passage de l'ingénieur aux différents phares. Tout homme qui connaît le St. Laurent et le tarif du frêt trouvera cette somme exorbitante.

On voit sur le même compte un item de £225 pour provisions; un autre de £300 pour des artisans français; un autre de £4 725 pour perte du vapeur *Doris*, le tout formant £105,041 6s. 10d., indépendamment des autres dépenses encourues par le gouvernement. Sur le même compte courant, j'ai trouvé qu'une somme de £302 15s. et une autre de £720 ont été payées à M. Baby pour le transport du gouverneur. Il appartient au comité d'approuver ou de désapprouver cet article. Je me contenterai de rappeler que jadis M. le duc de Richmond, lord Dalhousie, et les autres gouverneurs avaient, en parcourant la province, l'habitude de prendre leur passage avec les autres voyageurs, sans croire déroger à leur dignité.

Je ne puis rendre compte d'une somme de £540, payée à M. Fortin en 1854 pour la protection des pêcheries. En 1854-5-6-7, £3,605 ont été payées pour le

service de l'émigration, et £497 10s. pour le service à la Grosse Isle. Je n'ai pu trouver en vertu de quelle autorité ces sommes ont été payées.

Après avoir récapitulé les sommes payées à M. Baby, de 1854 à 1858, pour services rendus par ses vapeurs, y compris les remorqueurs, je trouve que la somme de £82,275 8s. 9d. a été portée à son crédit.

Finalement, pour la route du Canada au Nouveau-Brunswick, on a payé £9,800; pour Témiscouata, £8,478. Sur ces totaux je ne puis faire de remarques, quoique j'observe dans le compte de M. Fiset des sommes payées pour le même objet.

Il y a un jour ou deux, j'ai reçu le compte de M. Fiset ainsi que celui de M. Pierre Gauvreau. A première vue, ils semblent curieux, mais je n'ai pas encore eu le temps de les examiner avec soin.

H. DUBORD.

Sur motion de M. Dubord, le rapport est reçu.

Ordonné,—Que M. Dickinson soit requis de fournir un état de toutes les dépenses de la province durant l'année 1857, y compris les déboursés pour compagnies de chemin de fer et fonds d'emprunt municipal, travaux publics, etc., et aussi un état des recettes brutes de la province pour 1857, soit qu'elles proviennent du revenu ordinaire de la vente de débetures, ou autrement.

Sur motion de M. Brown, il est

Ordonné,—Qu'il soit fait un rapport de toutes débetures achetées par le gouvernement pour le compte de fonds spéciaux,—la date de chaque achat, les noms des personnes de qui les débetures ont été achetées, le prix payé, indiquant ce qui a été alloué (s'il a été alloué quelque chose) pour l'intérêt accru sur ces débetures.

Ordonné,—Que le président demande que le comité puisse siéger demain. Et le comité s'ajourne.

Samedi, 29 mai 1858

Le comité s'assemble conformément à la convocation du président.

MEMBRES PRESENTS :

ALEXANDER T. GALT, ECUIER, au fauteuil.

M. FERRES,
M. HOGAN,
M. FOLEY,
M. CAMERON,
M. MATTICE,
M. WHITE,
M. SIMARD, et
M. DUBORD,

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

M. Langton étant présent, le président lui pose la question suivante :

Ques. 177. Voulez-vous faire devant le comité les observations que vous pourriez désirer faire sur la lettre du Dr. Ryerson, qui vous a été transmise pour en faire rapport?—Je dépose mon rapport qui est comme suit :

Observations de l'auditeur sur la réponse du surintendant en chef des écoles à une question posée par le comité des comptes publics.

“ Il y a seulement deux points dans la réponse du surintendant en chef, que le comité m'a transmise, sur lesquels je désire faire des remarques.

“ A la page 9, le surintendant en chef, après avoir donné un extrait d'une lettre adressée par moi au député surintendant, le 20 février 1856, (la date du 23 février est une erreur dans la copie,) ajoute : “ Si les explications qui ont été données alors quant aux causes de ces balances n'étaient pas suffisantes pour le bureau d'audition, je ne vois pas pourquoi on ne m'en a pas demandé d'autres, ni pourquoi on n'a pas représenté la chose au gouverneur général en conseil, pour me donner l'occasion de m'expliquer tandis que les choses étaient encore fraîches.” J'ai à faire remarquer que les lettres entre M. Hodgins et moi n'ont rapport qu'aux pièces justificatives produites avec les comptes de 1855, et non aux explications par rapport aux balances qu'il m'a transmises dans sa lettre du 26 janvier, en même temps que les comptes. J'ai fait un rapport à l'inspecteur général à ce sujet dès que j'eus examiné les comptes, savoir, le 12 février.

“ Dans une lettre à part le surintendant en chef sollicite l'attention du comité sur trois items des comptes publics pour 1857, qu'il croit ne pas être corrects. Lorsque le surintendant en chef s'adresse au secrétaire pour un warrant, la demande est envoyée au département de l'inspecteur général, et après que j'en ai fait mon rapport elle est renvoyée au secrétaire avec le certificat du député inspecteur général qu'un warrant peut émaner pour un certain montant. Le warrant émane du bureau du secrétaire, et les comptes publics sont tenus d'après les warrants avec la teneur desquels les entrées en question sont strictement d'accord. Je pourrais aussi remarquer que le warrant pour £33,000, ainsi que les deux warrants qui forment ensemble la somme de £12,000, sont strictement d'accord avec la teneur des demandes même du surintendant que je sou mets au comité.”

Le comité examine alors les documents en question et trouve que la demande des £33,000 est conforme à ce que dit l'auditeur. Quant aux demandes des £12,000 pour la dépense des départements, il trouve qu'elles sont accompagnées d'exposés en détail de la manière dont les fonds doivent être dépensés.

M. Langton dépose aussi copie de la correspondance suivante au sujet de la question et de la réponse du Dr. Ryerson, telle que demandée par le comité :—

BUREAU DE L'AUDITEUR,

Toronto, 31 décembre 1855.

MONSIEUR,—Relativement à la demande du surintendant de l'éducation du Haut-Canada, pour l'émission de warrants trimestriels et d'avance, pour le compte de certaines appropriations annuelles, en se fondant sur ce que je lui ai demandé de fournir tous les trois mois des comptes de ses dépenses, je prends la liberté de faire rapport :

Que l'émission de warrants trimestriel, au lieu de warrants annuels, aurait son avantage si les comptes de la dépense se rendaient tous les trois mois ; mais la seule raison pour laquelle on peut demander des warrants d'avance est qu'il

n y a pas autrement de probabilité que l'on ait en main des fonds pour rencontrer les dépenses courantes. Cependant, après avoir consulté un extrait des comptes du surintendant pour l'année 1854, annexé au bilan du 1er janvier 1855, fourni à ce bureau, il paraîtrait qu'il y avait en main les balances suivantes pour chaque chapitre de la dépense, aux dates du 1er janvier 1854 et 1855, respectivement :

	1854.			1855.		
Ecoles communes	£ 434	3 11*		£ 667	9 0	
Townships pauvres et nouveaux.....	500	0 0		608	15 0	
Ecole normale, (dépenses courantes).....	1742	2 1		1980	5 4	
Fonds de construction de l'école normale.	1294	18 1		645	6 10	
Bibliothèques d'école	7460	6 3		2174	8 11	
Instituteurs devenus incapables.....	500	0 0		233	17 6	
Bibliothèque et musée provincial.....	1000	0 0		925	12 1	
Architecture, etc.....	331	15 11		331	15 11	
Journal de l'éducation.....	83	17 0		132	9 10	
Ecoles de grammaire	0	0 0		1136	5 3	
Total.....	£13347	1 8		£8836	6 3	

Toutefois, à moins qu'il n'apparaisse par ses comptes de l'année courante que la dépense a presque égalisé le montant approprié, alors il n'y aurait aucune raison de faire des avances au surintendant d'éducation.

Le moyen le plus convenable de gérer les affaires de ce département ou autre semblable département, ou institutions, serait de présenter, avec les comptes du trimestre écoulé, une estimation des dépenses probables pour le semestre suivant. Alors on pourrait émettre un warrant pour toute partie de l'estimation qui ne serait pas couverte par la balance en main.

Cependant, il ne paraît pas nécessaire ni à propos d'émettre des warrants séparés pour chaque chapitre en particulier, calculés comme ci-dessus en comparant l'estimation avec la balance en main, comme si chacun était un fonds spécial.

Lorsque le surintendant règle ses dépenses d'après les sommes, pour chaque cas mentionné séparément dans les actes, l'émission des deniers publics ne doit avoir lieu que pour la différence entre l'ensemble des estimations et l'ensemble de la balance en main.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

L'hon. Wm. Cayley,
Inspecteur général.

(Signé),

JOHN LANGTON.

Auditeur.

Lettre de J. George Hodgins, éc., député surintendant de l'éducation, C. O., à John Langton, éc., auditeur des comptes publics, datée de Toronto, 26 janvier 1856.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les comptes, pour 1855, de la recette et de la dépense de tous les deniers confiés à ce département de la législature, accompagnés des pièces justificatives pour chaque paiement.

En transmettant ces comptes pour la première fois au nouveau bureau d'audit, il n'est pas mal à propos pour moi, au nom du surintendant en chef des écoles, de dire un mot sur chaque compte séparément, et de faire le rapport qu'exige la loi sur l'état des progrès de chaque branche en particulier du service public confié à ce département.

* Ceci est la balance du 30 juin 1854.

I. OCTROI LEGISLATIF EN FAVEUR DES ECOLES.

Le montant total de l'octroi législatif pour venir en aide aux écoles publiques communes du Haut-Canada pour 1855, était de £25,142 10s. 6d. Cette somme a été subdivisée et appliquée comme suit :

1. Ecoles communes dans les comtés, cités, villes et villages.....	£23,917 14 9
2. Ecoles communes dans les townships nouveaux et pauvres.....	500 0 0
3. Ecoles séparées, catholiques.....	724 15 9
En sus de ces sommes il y avait les suivantes, balances pour l'année 1854 :	
1. Octroi législatif.....	£667 9 6
2. Octroi en faveur des écoles pauvres.....	608 14 0
	<hr/>
	1,274 4 6
3. Montant restant à être approprié sur l'octroi additionnel de £7,500, de 1855.....	6,000 0 0
	<hr/>
	£32,418 15 0

Sur cette somme il a été payé en 1855, suivant pièces justificatives :

1. Ecoles communes.....	£23,561 14 9
2. Ecoles pauvres.....	372 0 0
3. Ecoles séparées, catholiques.....	244 5 5
	<hr/>
	24,178 0 1

Laisant à la fin de l'année une balance de..... £8,240 14 10

Il est probable qu'un montant considérable devra être payé sur cette balance dans le cours du présent mois à mesure que les rapports nous arriveront.

La loi exige que chaque comté, cité, ville et village recevant une allocation à même ce fonds, prélèvent par cotisation une somme au moins égale (tous frais de perception payés) à la part de l'octroi des écoles qu'ils reçoivent, "et que dans le cas où la corporation municipale d'un comté, cité, ville ou village, prélèverait une somme moindre que celle qui lui est attribuée sur l'allocation législative des écoles, le surintendant en chef des écoles déduira une somme égale au déficit sur la somme qui devra être distribuée l'année suivante." Voir la 40^{me} section de l'acte des écoles de 1850. Plusieurs sommes ont été forfeites en vertu de cette disposition de la loi durant les années dernières ; mais comme les rapports des auditeurs de comté pour l'année dernière ne doivent être envoyés qu'au mois de mars prochain, je ne suis pas en état de dire si les dispositions de la loi ont été remplies ou non en 1855. Je dois remarquer que ces dispositions ne s'appliquent pas aux deniers répartis aux écoles séparées des catholiques, ni à ceux qui sont spécialement octroyés aux écoles des townships nouveaux et pauvres, bien que nulle aide ne soit accordée à cette classe d'écoles que sur le rapport et la recommandation d'un surintendant local, et à moins qu'il n'apparaisse qu'on a fait tous les efforts possibles pour maintenir ces écoles au moyen de sources locales.

Depuis qu'on a laissé à ce département la distribution de l'octroi des écoles aux différentes municipalités (au grand avantage du système scolaire), il s'est fait beaucoup de correspondances avec les diverses municipalités pour répartir promptement et pleinement la dépense du fonds des écoles dans chaque localité. Des formules de rapports et de comptes (avec les instructions nécessaires) leur ont été fournies, et l'on a fait tous les efforts pour induire les différentes municipalités à adopter un mode plus uniforme et plus satisfaisant qu'auparavant à rendre compte de la dépense de ce fonds. Je suis heureux de dire que les efforts du département ont été en grande mesure couronnés de succès, et qu'un meilleur système a été introduit graduellement.

Le nombre des écoles qui ont reçu de l'aide à même l'octroi public en 1854 a été de 3244, (l'époque des rapports de 1855 n'est pas encore arrivée); sur ce nombre 3200 sont des écoles communes et 44 des écoles catholiques séparées. Le montant prélevé par cotisations municipales comme un équivalent à l'octroi législatif en faveur des écoles communes a été de.....££32697 7 7

Par syndics et conseils de township, taxes des écoles gratuites ..	51,984	3	2
Contributions et souscriptions.....	35,399	8	5
Loyers, réparations et bâtisses.....	28,827	17	11
Bibliothèques, cartes et instruments.....	15,040	1	10
Octroi législatif de 1854.....	22,622	13	7

Ce qui fait un grand total de.....£187,371 12 6
 dépensé pour le soutien des écoles communes seules durant cette année-là. Il n'y a pas de doute que le rapport pour 1855 ne montre encore une augmentation même sur cette énorme somme, qui fait déjà tant d'honneur au zèle et à l'intelligence du peuple du Haut-Canada.

II. FONDS DES ECOLES NORMALE ET MODÈLE.

Les warrants émis en faveur des écoles normale et modèle durant 1855 ont été comme suit :

1. Salaires et dépenses contingentes.....	£1,500	0	0
2. Aide hebdomadaire aux étudiants.....	1,000	0	0
3. Proportion de l'octroi spécial.....	550	0	0
			<u>3,050 0 0</u>
4. Honoraires reçus des écoles modèles, etc.....	546	0	0
La balance de 1854 était de.....	1,980	5	4
			<u>£5,576 12 3</u>

Les dépenses pour 1855, suivant pièces justificatives jointes (que vous aurez la bonté de renvoyer lorsque vous les aurez examinées tel que convenu) ont été de..... 3,400 3 3

Balance £2,176 9 0

Le nombre des étudiants qui ont été admis dans cette institution depuis son établissement en 1847 jusqu'à la fin de 1855 a été de 1476. Au commencement de la quinzième session en novembre dernier, 144 ont demandé à être admis et presque tous sont entrés comme étudiants après avoir subi un examen. En outre des instituteurs qui enseignent dans l'école normale, il y a 400 élèves (200 garçons et 200 filles) qui reçoivent régulièrement l'instruction dans les écoles modèles.

III. FONDS DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES, CARTES ET INSTRUMENTS.

En sus des warrants émis en faveur de ces services en 1855, et de la balance rapportée, à la fin de 1854, il a été reçu au département, des syndics et des municipalités pour l'achat de livres et de bibliothèques, classiques, cartes et instruments, la somme de..... £2,695 6 6

Les warrants se montaient à.....	6,000	0	0
Autres recettes	173	10	5
Balance à la fin de 1854.....	2,174	8	11

Dépenses suivant pièces justificatives..... £11,043 5 10
 8,094 12 10

Balance à la fin de 1855..... £2,948 13 0

Comme les paiements à même ce fonds se font au jour le jour, il faut avoir continuellement en main une balance considérable pour faire face à ces engagements.

Le nombre de bibliothèques expédiées jusqu'à la fin de 1855 a été de 195, contenant 117,295 volumes, classés comme suit.

Histoire.....	20,266	Agriculture pratique.....	5,494
Zoologie.....	4,187	Manufactures.....	5,705
Botanique.....	1,635	Littérature moderne.....	11,109
Phénomène naturel, etc.	3,636	Littérature ancienne.....	710
Sciences physiques....	2,540	Voyages.....	8,417
Géologie, etc.....	1,020	Biographie.....	12,391
Philosophie naturelle..	1,823	Contes et nouvelles....	30,534
Chimie agricole.....	589	Livres d'instituteurs.....	1,218
Chimie.....	963		

Ces bibliothèques ont été expédiées dans tous les comtés de la province, excepté deux, et font un bien immense dans tout le Haut-Canada.

IV. FONDS DES INSTITUTEURS DES ÉCOLES COMMUNES DEVENUS INCAPABLES.

Les recettes sous ce chapitre pour 1855 ont été comme suit :

Balance de 1854.....	£233 17 6	
Warrants.....	1500 0 0	
Souscriptions des instituteurs.....	88 15 0	
		£1822 12 6
Paiements suivant pièces justificatives.....	1406 18 0	
		415 14 6

En 1855, le conseil d'instruction publique a fait inscrire 32 nouveaux pensionnaires sur ce fonds, formant un total de 76. Sur ce nombre, trois sont morts en 1854 et quatre en 1855. L'âge de ces pensionnaires, en moyenne, et la durée de leur service, en moyenne, comme instituteurs des écoles communes dans le Haut-Canada, à la fin de l'année 1855, est comme suit :

Age de chaque pensionnaire, en moyenne.....	65½ ans.
Durée de leur service, en moyenne.....	23 ans.

Il est satisfaisant de savoir que, sans compter que c'est un acte de justice à rendre à une classe d'hommes aussi méritoires, l'existence de ce fonds exerce déjà une bonne influence sur les instituteurs en général, et qu'elle doit contribuer bien essentiellement à élever et à rendre permanente une profession qui jusqu'ici n'a été suivie qu'en attendant que quelques meilleurs emplois se présentassent.

V. FONDS DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE PROVINCIAL.

Le warrant émis en faveur de ce service en 1855 a été de.....	£500 0 0
La balance disponible de 1854 était de.....	925 0 0

Total..... 1425 0 0

En sus du paiement de £116 13 9, suivant pièces justificatives ci-jointes, le surintendant en chef a dépensé la balance en Europe, ainsi qu'il en a été dernièrement fait rapport à son excellence. Les pièces justificatives, bien qu'en route pour le Canada, ne sont pas encore parvenues au département. Elles seront transmises avec les comptes prochains.

VI. FONDS D'ARCHITECTURE D'ÉCOLE ET DE SCIENCE PRATIQUE.

Il n'a été fait aucune dépense sous ce chapitre en 1855, mais on prépare des séries de plans dont les frais seront pris sur cet octroi. Le surintendant en chef a fait aussi des achats en Europe pour ce service, dont les pièces justificatives ne sont pas encore parvenues à Toronto.

VII. FONDS DU JOURNAL D'ÉDUCATION.

La balance de ce fonds rapportée à la fin de 1854, était	£132	9	10	
Souscriptions reçues en 1855	41	7	6	
Proportion du warrant pour ce service.....	450	0	0	
				623 17 4
La dépense pour 1855, suivant pièces justificatives, se montait à. . .				520 18 3
				<hr/>
Balance.....	£102	19	1	

Le journal de l'éducation a, par son excellence le gouverneur général en conseil, été constitué le medium officiel de communication entre ce département et les syndics et officiers d'école par tout le Haut-Canada. On en publie tous les mois environ 4000 exemplaires, dont une copie est expédiée à chaque corporation de syndics dans les arrondissements d'école de la campagne; au bureau des syndics des écoles communes des cités, des villes et villages; au bureau des syndics d'école de grammaire; au surintendant local des townships, cités, villes et villages, et aux syndics des écoles séparées protestantes, catholiques et des gens de couleur.

VIII. FONDS DES ÉCOLES MODÈLES DE GRAMMAIRE.

Comme ce fonds ne s'est pas assez accumulé pour venir en aide au conseil de l'instruction publique pour construire une bâtisse pour l'école modèle de grammaire en connection avec la bâtisse de l'école normale, il n'a été fait aucune dépense sur ce fonds, à l'exception de £20 payés à un des examinateurs des instituteurs de l'école de grammaire tel qu'autorisé. La pièce justificative pour ce paiement est transmise avec le présent.

Le conseil a approuvé les plans préparés pour l'école modèle de grammaire, mais l'état du fonds n'a pas permis de construire l'édifice. Il faut espérer, cependant, que dans le cours de cette année il sera pris des mesures pour arriver au but que l'on s'est proposé dans le principe.

IX. FONDS DES INSPECTEURS DE L'ÉCOLE DE GRAMMAIRE.

Le revenu et la dépense de ce fonds en 1855 se sont contrebalancés, £250. Dans le cours de l'année les 60 écoles de grammaire du Haut-Canada ont été visitées par les maîtres de l'école normale, ayant été spécialement nommés par le conseil de l'instruction publique pour remplir ce devoir pendant la vacance de l'école normale. Ces messieurs sont aussi les examinateurs des maîtres des écoles de grammaire, et l'allocation qui leur est faite pour ce service est comprise dans les paiements de ce fonds. Les pièces justificatives sont transmises avec le présent.

X. FONDS DES ÉCOLES DE GRAMMAIRE.

Les recettes et la dépense de ce fonds sont comme suit :

Recettes.

Balancé de 1854.....	£1136 5 3	
Warrants pour 1855.....	7483 10 0	
	<u> </u>	8619 15 3

Paiements.

Paiements semi-annuels, suivant pièces justificatives....	3668 8 3	
Balance	£4951 7 0	

Cette balance sera presque toute payée dans le cours du présent mois, à mesure que les rapports des écoles de grammaire seront envoyés au département.

XI. OCTROI SPÉCIAL POUR LA CONSTRUCTION DES ÉDIFICES DE L'ÉCOLE NORMALE.

Il reste encore une balance de cet octroi spécial qui n'a pas été dépensée. Le seul paiement qui ait été fait en 1855 est de £53 18s. Je vous en transmet la pièce justificative et je vous remercierai de la remettre. On s'attend cependant que dans le cours de cette année le reste du fonds sera absorbé pour compléter certaines parties de l'édifice, tel que proposé dans le principe.

XII. MÉMOIRES.

A l'égard des opérations du département même, je ferai la remarque que dans le cours de l'année 1855,

Le nombre de lettres reçues au bureau a été de.... 5338

Le nombre de lettres envoyées a été de 3964

ensemble avec un grand nombre de circulaires, formes de rapports, etc., etc., pour diminuer les labours des syndics et autres, et pour faciliter l'opération du système scolaire. Je ferai remarquer de plus que les documents suivants ont été préparés et expédiés durant l'année.

(1.) *Journal de l'éducation.* Voir No. VII.

(2.) *Le registre d'écoles*, pour prendre note de la présence, de la récitation et du comportement des élèves, fourni à chacune des écoles de grammaire et des écoles communes et séparées du Haut-Canada. Total environ 3500 copies. Les registres sont envoyés annuellement aux greffiers de comté pour les distribuer gratuitement par l'entremise des surintendants locaux.

(3.) *Le rapport semi-annuel des syndics* est envoyé tous les six mois par l'entremise du surintendant local aux syndics de chaque arrondissement d'école; ceux qui sont destinés aux écoles de grammaire et aux écoles séparées catholiques sont adressés directement au département. Total expédié annuellement, 7000 copies.

(4.) *Le rapport annuel des syndics* est envoyé annuellement par l'entremise des surintendants locaux à chacune des corporations de syndics dans les différents arrondissements d'école. Total, environ 3500 copies.

(5.) *Les rapports annuels* sur lesquels le surintendant en chef base son rapport annuel sont adressés aux surintendants locaux et aux bureaux des syndics des écoles communes et aux bureaux des syndics des écoles de grammaire. Total envoyé annuellement, 600 copies.

(6.) *Les états des auditeurs, des trésoriers et des sous-trésoriers* de la recette et de la dépense du fonds des écoles dans les diverses municipalités du Haut-Canada sont adressés à environ 450 de ses officiers pour les remplir et les renvoyer.

(7.) *Le rapport annuel du surintendant en chef* à son excellence le gouverneur général, imprimé par ordre de la chambre d'assemblée, est aussi adressé à chaque corporation de syndics de la campagne; aux bureaux des syndics des écoles communes dans les cités, villes et villages; aux bureaux des syndics des écoles de grammaire; aux bureaux de l'instruction publique; aux surintendants locaux et aux syndics des écoles séparées, sans compter les copies envoyées à d'autres personnes. Nombre total envoyé annuellement, environ 4,000 copies.

(8.) *Diverses formules.* Il est envoyé de temps à autre des formules aux instituteurs devenus incapables, syndics, (pour cartes, etc.) aux étudiants de l'école normale, etc., tel qu'intimé plus haut.

RECAPITULATION.

Le nombre total de copies préparées ou imprimées et expédiées annuellement du département de l'éducation pour le Haut-Canada, est de

1. Journal de l'Education.....	4,000
2. Registres d'école.....	3,500
3. Rapport semi-annuels.....	7,000
4. Rapports annuels des syndics.....	3,500
5. Rapports annuels.....	600
6. Rapports des auditeurs et trésoriers.....	450
7. Rapport du surintendant en chef.....	4,000
8. Diverses formules.....	700
9. Lettres envoyées et reçues.....	9,302
10. Circulaires.....	250

Grand total..... 33,302

Ci-suit une liste des états et pièces justificatives qui accompagnent cette lettre :—

ETATS.

1. Warrants reçus en 1855 et comment appropriés.
2. Sommaire des recettes et de la dépense de l'octroi législatif en faveur des écoles du Haut-Canada, pour 1855.
3. Sommaire des recettes et des dépenses du fonds en aide des écoles communes dans les townships nouveaux et pauvres, pour 1855.
4. Sommaire des recettes et des dépenses courantes pour le compte des écoles normale et modèle de Toronto, pour 1855.
5. Recettes et dépenses du fonds spécial pour la construction et l'ameublement des écoles normale et modèle, pour 1855.

6. Sommaire des recettes et de la dépense pour le compte des bibliothèques des écoles publiques, cartes et instruments, pour 1855.

7. Sommaire des recettes et des dépenses du fonds des instituteurs des écoles communes du Haut-Canada devenus incapables, pour 1855.

8. Sommaire des recettes et de la dépense pour le compte de la bibliothèque et du musée provincial, pour 1855.

9. Recettes du fonds pour l'encouragement de l'architecture d'école et des sciences pratiques, pour 1855.

10. Sommaire des recettes et de la dépense du fonds du Journal de l'Éducation du Haut-Canada, pour 1855.

11. Sommaire des recettes et de la dépense du fonds des écoles de grammaire du Haut-Canada, pour 1855.

12. Recettes et dépenses pour le compte de l'école modèle de grammaire et des inspecteurs et examinateurs des écoles de grammaire, pour 1855.

13. Bilan—31 décembre 1855.

CEDULES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A. Liste des pièces justificatives ci-jointes des paiements faits aux écoles des pauvres, suivant état No. 3.

B. Liste des pièces justificatives ci-jointes des paiements faits pour le compte des dépenses courantes des écoles normale et modèle, suivant état No. 4.

C. Liste des pièces justificatives ci-jointes des paiements faits pour le compte des bibliothèques des écoles publiques, cartes et instruments, suivant état No. 6.

D. Liste des pièces justificatives ci-jointes des paiements faits aux instituteurs devenus incapables, suivant état No. 7.

E. Liste des pièces justificatives ci-jointes des paiements faits pour le compte de la bibliothèque et du musée provincial, suivant état No. 8.

F. Liste des pièces justificatives ci-jointes des paiements faits pour le compte du Journal de l'Éducation, suivant état No. 10.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) J. GEORGE HODGINS,
Député surintendant.

BUREAU DE L'AUDITEUR,
Toronto, 12 février 1856.

MONSIEUR,—A l'occasion d'une demande du surintendant en chef de l'éducation, pour se faire payer ses appropriations par semestre d'avance et qui m'a été renvoyée pour en faire rapport, j'ai eu l'honneur de soumettre un état comparatif des balances que le surintendant avait en main le 1er de janvier 1854 et 1855, applicable aux divers objets de son département.

Ayant examiné ses comptes pour l'année dernière, je soumetts maintenant un semblable état pour le 1er de janvier 1856, indiquant aussi le montant total de ses recettes et de ses dépenses durant l'année précédente, sous leurs différents chapitres.

A cet état, j'ai annexé quelques remarques qui font voir qu'il n'y a pas de balances casuelles restant en main à la fin de l'année et devant être dépensées sous peu; mais que ces balances sont de la nature permanente des comptes, qu'elles sont considérables et lui restent toujours en main pendant longtemps.

ÉTAT du compte du surintendant de l'éducation.

Balance de janvier 1855.		Recettes de 1855.		Total.		Nature du compte.		Dépensé en 1855.		Balance de décembre 1855.		Total.	
£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
667	10 0	30642	10 0	31310	0 0	(1) Octroi législatif des écoles.....	23806	0 2	7503	19 10	31310	0 0	
608	15 0	500	0 0	1108	15 0	(2) Ecoles des townships pauvres.....	372	0 0	736	15 0	1108	15 0	
1980	5 4	3596	6 11	5576	12 3	(3) Compte courant des écoles normale et modèle.....	3399	7 9	2177	4 6	5576	12 3	
645	6 10	645	6 10	(4) Compte de construction des écoles normale et modèle.....	53	18 9	591	8 10	645	6 10	
2174	8 11	8868	16 11	11045	5 10	(5) Bibliothèques publiques et d'écoles.....	8094	12 10	2908	13 0	11043	5 10	
233	17 6	1688	15 0	1822	12 6	(6) Instituteurs en retraite.....	1406	8 0	416	4 6	1822	12 6	
925	12 2	500	0 0	1425	12 2	(7) Bibliothèque provinciale et musée.....	116	15 9	1308	16 5	1425	12 2	
331	15 11	200	0 0	531	15 11	(8) Architecture d'école.....	531	15 11	531	15 11	
132	9 10	491	7 6	623	17 4	(9) Journal d'éducation.....	520	18 3	102	19 1	623	17 4	
1136	5 3	7483	10 0	8619	15 3	(10) Fonds des écoles de grammaire.....	3668	8 3	4951	7 0	8619	15 3	
.....	2250	0 0	2250	0 0	(11) Ecole modèle de grammaire.....	270	0 0	1980	0 0	2250	0 0	
£8336	6 3	56121	6 10	64957	13 1		£	41708	9 0	23249	4 1	64957	13 1

On observera que dans chaque cas les recettes pour l'année ont excédé les dépenses, excepté dans les 4e et 9e, où les balances au commencement de l'année ont été tirées pour un peu moins de £100.

(1.) Des £667 9s. 6d. restant de l'appropriation pour 1854, seulement £107 1s. 11d. ont été payés jusqu'à ce jour, et cela presque tout dans le mois de décembre. L'appropriation de £24,642 10s. 6d. pour l'année dernière a été reçue le 28 mai, et aucune partie de cette somme n'avait été payée le 10 juillet, et près de £1000 l'ont été durant le dernier trimestre; £943 12s. 3d. seulement restant en main. Sur la somme de £7,500 émise, le 9 de mars, £6,000 ont été réservés pour les écoles communes, mais aucune partie de ce montant n'a été appropriée, et il reste encore en main et y restera ainsi jusqu'au mois de juillet prochain.

(2.) La balance de la somme de £608 15s. en aide aux écoles communes dans les townships pauvres, est demeurée intacte pendant toute l'année, et de la somme additionnelle de £500, reçue le 30 juin, seulement £372 ont été payés, et tout cela dans le cours du mois dernier. Ce ne sont là certainement que de petites sommes, mais quand on considère que l'objet de l'octroi était pour aider ces townships pauvres qui autrement ne pouvaient pas maintenir une école, il me paraît extrêmement déraisonnable que le but de l'octroi soit faussé en laissant la balance s'accumuler entre les mains du surintendant.

(3.) La balance de £1,980 5s. 4d. en main au commencement de l'année est demeurée intacte jusqu'à la fin, vu que les autres recettes couvraient plus que la dépense. La proportion du warrant du trimestre pour £875 était applicable à cet objet, £762 10s. payés d'avance étaient plus que suffisants pour couvrir la dépense du trimestre jusque vers la fin de l'année, mais il y a des recettes d'autres sources pour couvrir le dernier excédant.

(4.) De la balance du fonds de £645 6s. 10d., seulement £53 18s. ont été dépensés durant l'année.

(5.) L'année a commencé avec une balance de £2,174 8s. 11d., et il a été fait des paiements pour un montant d'au-delà £4000 à venir au 30 juin, lorsqu'une nouvelle somme de £6000 a été reçue, étant le seul cas où la balance en main semble avoir été requise, le surplus étant probablement couvert par d'autres recettes s'élevant à £2,868 16s., mais dont je n'ai pas les dates.

(6.) Au commencement de l'année il y avait une balance de £233 17s. 6d., laquelle fut encore accrue en mars d'une somme de £500, et aucuns paiements n'ont été faits jusqu'en juillet, aprèsqu'il eût été reçu une nouvelle somme de £100.

(7.) La balance en janvier était de £925 12s. 2d., à quoi a été ajouté £500 dans le mois de juin, mais durant toute l'année seulement £116 15s. 9. ont été dépensés; mais on dit que la balance a été épuisée, quoique les reçus ne soient pas encore arrivés d'Angleterre.

(8.) Rien n'a été dépensé durant l'année, ni de la balance avec laquelle elle a commencé, ni de la somme de £200 reçue du gouvernement dans le mois de juin; mais on dit que le surintendant en chef est en frais de les dépenser en Angleterre.

(10.) Sur la balance de £1136 5s 3d, qui restait au commencement de l'année il n'a été dépensé que £194 12s 9d., à venir jusqu'à la réception du nouveau warrant en mai, et il reste aujourd'hui une balance de près de £5000.

(11.) L'appropriation en faveur des surintendants des écoles de grammaire —£250— a été dépensée pour cet objet, mais sur la balance de £1,000 et sur la recette en juin de £1,000 il n'a été dépensé que £20. Le rapport du député surintendant fait la remarque que le fonds ne s'est pas encore suffisamment accru pour pouvoir commencer les bâtiments, mais que si l'on a l'intention que l'octroi annuel soit continué jusqu'à ce qu'il soit devenu, par accumulation, suffisant pour cet objet, il n'aurait pas dû avoir été pris du receveur général, ou il aurait dû être placé en débetures portant intérêt.

Dans le but d'indiquer d'une manière plus claire la permanence de la balance en main, j'ai dressé un état des balances de chaque mois. Je ne prétends pas

qu'il soit bien correct, car dans ce cas-ci la chose est impossible, vu que le compte rendu avec les pièces justificatives n'est qu'un sommaire, et je ne connais rien de la date d'aucuns reçus, excepté de ceux qui sont sur les warrants, et je n'ai qu'une notion bien imparfaite de la date des paiements, car les pièces justificatives n'indiquent que la date de leur réception. Cependant, les balances qui suivent sont approximativement exactes, et je crois qu'il ne peut y avoir erreur de plus de £100 à £200.

Balance en main le 1er janvier 1855.....	£	8836	6	3
Do février do		8900	0	0
Do mars do		8100	0	0
Do avril do		14500	0	0
Do mai do		13800	0	0
Do juin do		45000	0	0
Do juillet do		53900	0	0
Do août do		30400	0	0
Do sept., do		26600	0	0
Do octobre do		24900	0	0
Do nov. do		23200	0	0
Do déc. do		22900	0	0
Do janvier 1856.....		20000	0	0

Je dois remarquer que dans ces balances n'est pas comprise la somme de £3,544, reçue durant l'année de diverses sources, mais touchant les dates de laquelle je n'ai aucune information, et les dernières balances devraient dans tous les cas être augmentées de cette somme, moins £1840 qu'on dit que le surintendant en chef a dépensé ou est en frais de dépenser en Angleterre, ainsi que £350 reçus en juin qu'une note dit avoir été dépensés en gages de secrétaire, mais dont il n'est tenu aucun compte—en tout environ £2200, qu'il faudra probablement déduire des dernières balances.

J'ai l'honneur d'être, votre obéissant serviteur,

L'hon. Wm. Cayley,
Inspecteur général.

(Signé.) JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU DE L'AUDITEUR,
Toronto, 11 avril 1856.

MONSIEUR,—Une somme considérable des deniers publics est depuis quelque temps déposée à la banque du Haut-Canada au nom du Dr. Ryerson. Pouvez-vous me dire s'il a été alloué un intérêt sur cette somme, et si c'est le cas, quel en est le montant?

J'ai l'honneur d'être, votre obéissant serviteur,

T. G. Ridout, écuyer,
Caissier, B. H.-C.

(Signé.) JOHN LANGTON,
Auditeur.

(Copie.)

BANQUE DU HAUT-CANADA,
Toronto, 14 avril 1856.

MONSIEUR,—Conformément à la demande contenue dans votre lettre du 11 du courant, j'ai l'honneur de vous inclure un état des sommes allouées par cette banque pour l'intérêt sur les comptes publics du rév. Dr. Ryerson, comme surintendant de l'éducation, etc., dans cette province, depuis l'année 1851 jusqu'au 31 décembre 1855.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

John Langton, écuyer,
Auditeur des comptes publics,
Toronto.

(Signé.) THOS. G. RIDOUT,
Caissier.

ÉTAT indiquant le montant de l'intérêt porté au crédit des comptes du rév. E. Ryerson avec la banque du Haut-Canada.

Compte du rév. Dr. Ryerson, surintendant en chef de l'éducation.

8 mai	1851.....	£ 22 15 0
26 décembre	"	39 11 6
23 juillet	1852.....	35 18 3
18 décembre	"	42 18 1
24 janvier	1854.....	103 5 0
13 juillet	"	167 0 0
30 janvier	1855.....	94 5 0
30 juin	"	132 5 0
21 décembre	"	257 13 3
		£895 11 1

Rév. E. Ryerson, compte du conseil de l'instruction publique.

6 mai	1851.....	£ 43 2 2
26 décembre	"	98 12 10
23 juillet	1852.....	34 10 0
24 janvier	1854.....	16 12 7
		£192 17 7

27 janvier 1854, compte clos et balance transférée au compte du rév. E. Ryerson, surintendant en chef de l'éducation.

Rév. E. Ryerson, compte de l'octroi législatif.

27 janvier	1853.....	£ 64 2 0
18 juillet	"	4 5 9
24 janvier	1854.....	43 17 8
13 juillet	"	17 0 0
30 janvier	1855.....	120 8 0
30 juin	"	23 11 0
31 décembre	"	165 14 3
		£438 18 8

(Signé,)

THOS. G. RIDOUT,
Caissier.

Banque du Haut Canada,
Toronto, 14 avril 1856.

BUREAU DE L'AUDITEUR,
Toronto, 18 avril 1856.

Monsieur,—Après m'en être informé à la banque du Haut-Canada, je trouve que depuis le 1er mai 1851, la somme de £895 11s. 1d. a été portée au crédit de votre compte comme surintendant en chef de l'éducation, comme intérêt sur les deniers déposés pour ce compte. Que depuis la même date la somme de £192 17s. 7d. a été portée au crédit de votre compte pour le bureau de l'instruction publique, comme intérêt. Et que depuis le 27 janvier 1853, la somme de £438 8s. 8d. a été portée au crédit de votre compte pour l'octroi législatif en faveur des écoles, comme intérêt. Faisant en tout la somme de £1,527 7s. 4d.

Je ne trouve point que dans les années 1854 et 1855 vous ayez donné crédit d'aucunes sommes ainsi reçues par vous comme intérêt. Quant aux comptes de 1851, 1852 et 1853, je n'y ai pas d'accès à présent. J'ai attiré l'attention de l'inspecteur général sur cette affaire, et il m'a donné instruction de vous demander compte de la somme que vous avez reçue comme intérêt sur les deniers publics qui sont entre vos mains.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,

Au révérend Dr. Ryerson,
Surintendant de l'éducation.

(Signé,)

JOHN LANGTON,
Auditeur.

Extrait d'une lettre en date du 25 juin 1856, de l'auditeur au surintendant des écoles, touchant ses comptes pour le trimestre finissant le 31 mars.

“ La balance d'argent en main, conformément aux règles adoptées par une minute du bureau d'audition, devrait aussi être justifiée par des pièces; cette balance aura besoin d'être rectifiée. Dans ma lettre du 13 avril, j'ai attiré votre attention sur la somme de £1,527 7s. 4d., qui avait été portée au crédit de vos comptes officiels à la banque du Haut-Canada, et je vous disais que j'avais reçu instruction de l'inspecteur général de vous demander de rendre compte de cette somme. La balance telle que rectifiée sera alors de £16,759 3s. 10d., pour laquelle vous aurez à m'envoyer les pièces justificatives, soit pour justifier de la manière dont il en a été disposé, ou pour justifier de l'argent en caisse. Dans notre entretien sur le sujet, si je vous ai bien compris, vous avez dit que partie de cet intérêt avait été porté au crédit de l'école normale. Vous devriez faire voir de quelle manière cet argent devra être réparti entre les différents fonds.”

Extrait d'une lettre en date du 3 octobre 1856, de l'auditeur au surintendant des écoles, touchant ses comptes pour le trimestre finissant le 30 juin.

“ Je remarque encore que vous ne faites pas mention de la somme de £1,527 7s. 4d. que vous avez reçue comme intérêt sur les deniers publics entre vos mains, et qui sans aucun doute appartient à la province. Cette somme est encore à votre débit dans mes livres.”

Extrait d'une lettre du surintendant en chef des écoles à l'auditeur, en date du 10 octobre 1856, en réponse à la lettre de l'auditeur du 3 octobre.

“ L'autre partie de votre lettre fera le sujet d'une communication à part.”

Extrait d'une lettre de l'auditeur au surintendant en chef des écoles, en date du 4 décembre 1856, touchant ses comptes pour le trimestre finissant le 30 de septembre.

“ Je remarque que vous ne faites aucune mention de la somme de £1,527 7s. 4d. qui vous est chargée dans mes livres comme intérêt reçu par vous sur les deniers publics entre vos mains.”

Extrait d'une lettre du surintendant en chef des écoles à l'auditeur, en date du 13 décembre 1856, en réponse à la lettre de l'auditeur en date du 4 décembre.

“ Je suis sur le point d'adresser une lettre au gouvernement sur le sujet auquel vous faites allusion dans le dernier paragraphe de votre lettre.”

BUREAU DE L'AUDITEUR,
Toronto, 2 janvier 1857

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre quelques remarques au sujet de la lettre du surintendant en chef des écoles, en date du 29 décembre, que vous m'avez renvoyée avec instruction d'en faire rapport, touchant les sommes qu'il a reçues comme intérêt sur les deniers publics qui lui ont été confiés.

Les raisons que donne le surintendant en chef pour se disculper des accusations que j'ai portées contre lui sont en peu de mots celles-ci :

Qu'il a déjà rendu compte d'une partie de cette somme ;

Qu'il n'a reçu aucune autre rémunération pour la responsabilité de la dépense d'une somme considérable des deniers publics, si ce n'est l'intérêt que lui a accordé la banque sur les balances non dépensées ;

Qu'il a droit de profiter d'un tel avantage tant qu'il rend compte des deniers à lui payés.

(1.) Je suis prêt à accepter ce que dit le Dr. Ryerson, que la somme de £192 17s. 7d., reçue comme intérêt, au su et à l'instigation du bureau de l'instruction publique, a été dûment placée au crédit du fonds de construction de l'école normale. Le fait peut aisément se vérifier par une inspection des livres pour les années 1851, 1852 et 1853, et jusque là il aura répondu à la demande que je lui ai faite en avril dernier, de rendre compte de l'argent par lui reçu. Mais je n'ai aucun moyen de connaître le fait, parce que le Dr. Ryerson est dans l'erreur lorsqu'il dit "que j'ai jugé à propos de vérifier ses comptes officiels pour les octrois d'école depuis 1846." L'investigation à laquelle il fait allusion a simplement rapport aux sommes qu'il a reçues du gouvernement, laquelle devenant nécessaire en conséquence du fait qu'il avait reçu beaucoup plus qu'il n'avait droit de recevoir en vertu des divers actes du parlement, et beaucoup plus que le montant équivalent payé au Bas-Canada. Aucun compte de sa dépense ou de ses recettes d'autres sources, ne m'est venu avant 1854. C'est pourquoi je lui ai demandé de rendre compte du montant entier que le caissier de la banque du Haut-Canada a dit lui avoir payé pour intérêt, et je vérifierai l'explication qu'il donne de la somme de £192 17s. 7d. ; pour ce qui a rapport au reste, qui se monte à plus de £1,300, il ne prétend pas l'avoir employé au profit de la province :

(2.) Il ne m'appartient pas de donner mon opinion sur la valeur du service du Dr. Ryerson envers le pays, ni sur la suffisance de son salaire comme rémunération pour ses services, ni sur son argument que l'administration de la dépense étant un devoir extra-officiel et que ne lui impose pas la loi en vertu de laquelle il tient sa charge, il a droit à une compensation pour le travail qu'elle lui impose. Je me contenterai de soumettre un état des avantages qu'il a retirés des balances non dépensées dans les différentes années, savoir :

En 1851.....	£ 62 6 6
1852.....	141 11 3
1853.....	194 6 6
1854.....	398 13 0
1855.....	953 6 7

Mais je dirai qu'un tel mode de rémunération, s'il était sanctionné, rendrait impossible la comptabilité des officiers à qui est confiée la dépense des deniers publics.

(3.) Le Dr. Ryerson réclame le droit de déposer les deniers publics qui lui sont payés où et aux conditions qu'il juge à propos, et de retenir pour son propre usage tous profits qu'il peut retirer de ces placements, pour la raison qu'il a donné des cautions de rendre bien et dûment compte de l'argent que lui remet le gouvernement et qu'on ne peut le forcer à rendre compte de rien de plus. Dans le paragraphe 7 il affirme même que ce n'est que pour une faible portion de l'octroi, après tout, qu'il est obligé de rendre compte. Quant à ce dernier avancé, je conçois qu'il n'est pas nécessaire d'une disposition légale pour rendre une personne responsable des deniers qui lui sont confiés, et même, si c'était le cas, l'acte d'audition y pourvoit. Quant au premier avancé, je crois que dans les premiers tems de la province, le receveur général et les autres ont agi sur le

principe qu'une telle prétention aurait été une source de malversation, et qu'elle a été abandonnée depuis longtemps. Si le principe était une fois admis il est certain qu'il entraînerait avec lui des conséquences ruineuses, car s'il était permis à un serviteur public de mettre à intérêt l'argent qui lui est confié, le même argument l'autoriserait à spéculer de toute autre manière avec cet argent. Même dans le cas où le capital ne serait pas risqué, et qu'il y aurait ample garantie, (dans le cas du Dr. Ryerson la garantie n'est que de £2,000 pour lui-même et de £1,000 chaque pour deux cautions), ce serait encore une invitation constante à tirer de la caisse provinciale plus qu'il ne serait nécessaire pour le service public, et à en retarder la dépense pour les objets auxquels il est destiné. La tendance d'un pareil système est fortement illustrée par l'accroissement graduel des balances entre les mains du surintendant depuis 1851 que cette pratique a commencé, à venir jusqu'à la fin de 1855. La balance sur laquelle il a reçu de l'intérêt dans le premier semestre de 1851, paraît n'avoir été que de £1,578, à part celle qui appartenait au fonds de construction; mais depuis elle a toujours augmenté et dans le dernier semestre de 1855 elle était de £28,235.

Même, comme dans le cas du fonds de construction de l'école normale, si l'argent n'est pas requis pour bâtir, il serait beaucoup mieux de le laisser entre les mains du receveur général qui pourrait au besoin le placer à intérêt; mais quand, comme dans le cas de l'école modèle de grammaire, il a été jugé à propos de faire accumuler l'octroi annuel, l'intérêt alloué par la banque n'a pas été ajouté au fonds.

Le surintendant explique pourquoi les balances des autres appropriations sont restées sans être employées, et les raisons qu'il assigne peuvent être suffisantes pour en retarder la dépense, mais elles ne peuvent le justifier d'avoir tiré l'argent de la caisse provinciale dans le but de le mettre à intérêt pour son propre avantage. Quant aux plus petites appropriations, l'octroi annuel a été tiré, quelquefois même d'avance, bien que la balance en main fût suffisante pour rencontrer la dépense, et les balances non employées se sont constamment accrues jusqu'au commencement de cette année. Quant au fonds des écoles communes, il est vrai qu'il peut arriver souvent que les paiements à faire à un grand nombre de municipalités soient retardés de plusieurs semaines par leur propre négligence, bien que le surintendant soit obligé d'avoir tout le montant en main réparti le 1er juillet, mais ce n'est pas une raison pour tirer £24,642 10s. 6d, en mai, comme la chose a été faite en 1855, bien qu'aucune partie n'en pouvait être dépensée avant juillet. Encore avait-il moins raison de demander de l'argent qui n'avait jamais été réparti du tout; cependant le 9 mars 1855 le surintendant en chef recevait £6,000 pour les répartir entre les écoles communes et la répartition n'en était pas encore faite au mois de juillet suivant; bien plus, il n'en a rien dépensé qu'après juillet 1856.

Maintenant, après avoir pris tous ces faits en considération et avoir pesé les raisons avancées par le Dr. Ryerson dans la lettre qui m'a été soumise, je ne vois pas que j'aie à changer ma première opinion, et je dois recommander d'ajouter au fonds d'éducation la somme de £1376 9s. payée par la banque du Haut-Canada au surintendant comme intérêt sur les deniers portés dans ses comptes officiels, (en supposant qu'il aurait déjà été rendu compte des autres £192 17s. 7d, avant 1854), mais je suggérerai comme la somme est considérable, et qu'elle est l'accumulation de plusieurs années, qu'il lui soit permis de la rembourser par versements.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

JOHN LANGTON,

Auditeur.

A l'hon. Wm. Cayley,
Inspecteur général.

Extrait d'une lettre de l'auditeur au surintendant en chef des écoles, en date du 8 mai 1858, touchant ses comptes pour l'année 1857.

“Je dois aussi remarquer que vous ne vous êtes pas chargé de la somme reçue pour intérêt sur les deniers déposés à la banque, tel qu'il vous était enjoint par l'ordre en conseil du 2 septembre 1857.”

M. *Langton* dépose alors sa réponse à la question 176, relativement aux cautions données par le Dr. Ryerson, comme suit :

“L'acte de cautionnement est daté du 5 novembre 1853. Le Dr. Ryerson a donné caution lui-même pour £2000, et J. Ryerson et J. Ross, comme cautions, chacun pour la somme de £1000.”

Les questions suivantes sont alors posées à M. *Langton* :

Ques. 182. Avez-vous reçu du Dr. Ryerson quelque réponse, et quelle réponse, soit verbale ou par écrit, aux diverses demandes que vous lui avez faites, le 18 avril et le 25 juin, pour le paiement de l'intérêt?—Peu après le 18 avril le Dr. Ryerson est venu à mon bureau et m'a parlé d'une demande que je lui avais faite à propos d'intérêt. Il me dit alors qu'il en avait rendu compte d'une partie au conseil de l'instruction publique et qu'il réclamait le droit de garder le reste pour son propre profit. Je ne me rappelle pas avoir reçu aucune réponse à ma lettre du 25 juin.

Ques. 183. Avez-vous reçu, au sujet de l'intérêt, la communication que le Dr. Ryerson vous avait promise dans sa lettre du 10 octobre 1856?—Non, je n'ai pas reçu d'autre communication.

(Par M. *Cameron*)

Ques. 184. Le Dr. Ryerson vous a-t-il jamais parlé qu'il avait été autorisé par quelque officier du gouvernement à garder pour lui, comme allocation pour ses services extra, ce montant d'intérêt ou tout autre intérêt sur les balances qu'il avait en main?—Je ne me souviens pas que le Dr. Ryerson m'ait dit qu'on lui avait permis de garder aucun intérêt comme compensation pour ses services extra, mais je me rappelle qu'il m'a dit qu'il avait demandé à M. Hincks s'il était tenu de rendre compte de plus que la somme réelle qui lui avait été confiée par le gouvernement, et que M. Hincks lui avait dit que c'était tout ce qu'on pouvait exiger de lui.

Ques. 185. Le Dr. Ryerson vous a-t-il donné à entendre que M. Hincks l'avait autorisé à retenir cet intérêt?—La conversation que j'ai eue avec le Dr. Ryerson ne m'a pas laissé sous l'impression que M. Hincks l'avait autorisé d'une manière suffisante à retenir l'intérêt; ce n'était certainement pas une autorisation officielle.

Ques. 186. Savez-vous si aucun membre du gouvernement, depuis 1854, a autorisé le Dr. Ryerson à retenir cet intérêt?—Il n'est pas à ma connaissance qu'il ait reçu une telle autorisation.

(Par M. *Foley*.)

Ques 187. Savez-vous si quelques parties des deniers en main du surintendant de l'éducation sont déposés dans quelqu'autre banque que la banque du Haut-Canada ou sont autrement placés? si oui, dites ce que vous en savez?—Dans la dernière partie de 1856, je sais que le Dr. Ryerson a retiré son argent de la banque du Haut-Canada, mais il l'y a déposé de nouveau le 31 décembre. Je crois que l'argent a été déposé à la banque de Montréal dans l'intervalle.

Ordonné, Que le Dr. Ryerson soit assigné à comparaître devant le comité lundi prochain.

Ordonné, Qu'une lettre soit adressée à l'inspecteur général pour lui exprimer la surprise du comité de ce qu'il ne lui a pas fait tenir l'état des débetures qu'il lui avait demandé.

Et n'y ayant point de quorum, le comité s'ajourne à lundi, à 11½ A. M.

Lundi, 31 mai 1858.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.

MEMBRES PRÉSENTS :

ALEXANDER T. GALT, ECUIER, au fauteuil.

M. FOLEY,
M. CHAPAIS,
M. MATICE,
M. BUCHANAN,
M. HOGAN,
M. J. CAMERON,
M. SIMARD,
L'hon. M. CAYLEY.
M. WHITE, et
M. FERRES.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

Le rév. *Egerton Ryerson*, surintendant en chef de l'éducation pour le Haut-Canada, étant présent, les questions suivantes lui sont posées par le président:—

Ques. 188. A quelle époque avez-vous été nommé surintendant de l'éducation—quel était votre salaire—a-t il été augmenté depuis—et quand et de combien?—J'ai été nommé surintendant de l'éducation à la fin de 1844. Mon salaire était alors de £375. Ma qualification était alors assistant surintendant, le secrétaire provincial étant nominalement le surintendant en chef. En 1846 il a été passé un acte qui avait pour but de porter mon salaire à £500 par année, mais l'acte était rédigé de telle manière qu'il y eut quelque doute à propos du montant réel. L'interprétation donnée à l'acte par l'inspecteur général, M. Cayley, fut que je n'avais droit qu'à £360 par année, et j'en appelai de sa décision au gouverneur général en conseil. L'affaire fut alors renvoyée au procureur-général, M. Draper, et l'interprétation qu'il en donna fut que j'avais droit à £420 par année. En 1850 il fut passé un acte qui fixait mon salaire au même taux que celui du surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada, qui était de £500 par année; en conséquence, lorsque son salaire fut augmenté, le mien le fut aussi. Jusqu'en 1850 le surintendant du Bas-Canada a eu un salaire plus élevé que le mien. En 1855 ou 1856 nos salaires furent augmentés et furent établis à £750 par année. Depuis le commencement de 1858 le salaire de M. Chauveau a été porté à £1000 par année et le mien aussi, et l'augmentation eut un effet rétroactif, de manière à commencer à courir depuis le 1er janvier 1857. L'ordre en conseil pour cette dernière augmentation a été donné il y a environ un mois. Je fis, conjointement avec M. Chauveau, une demande d'augmentation de salaire il y a environ un an.

Ques. 189. Dans votre lettre au comité vous avez dit que vous étiez chargé de la dépense de fortes sommes qui ne faisaient proprement pas partie des devoirs de votre département. Veuillez dire le montant brut de ces paiements, et les dates auxquelles ils ont été faits?—Le montant total de ce que j'ai payé jusqu'en 1857 est de £237,333 6s 0d, dont seulement £18,582 4s 10d faisaient proprement partie de mes devoirs de surintendant, comme on le verra en recourant au 12ème paragraphe de la 35e clause de l'acte des écoles de 1850. La dépense de la différence a eu lieu entre 1850 et 1856 inclusivement. Le montant dépensé en 1856 a été de £56,260 2s 10d.

Ques. 190. Votre salaire était-il de £500 pendant le temps dont vous parlez dans vos réponses précédentes?—Oui; à moins que l'augmentation n'ait pas eu lieu en 1855, ce dont je ne suis pas bien certain.

Ques. 191. Est-ce durant cette période, entre 1850 et 1855, que la banque vous a accordé l'intérêt sur les deniers portés à votre crédit comme surintendant?—C'est entre 1851 et 1855.

Ques. 192. Avant 1851, avez-vous retiré de la banque ou autrement quelque profit indirect des deniers ainsi portés à votre crédit?—Non.

Ques. 193. Avez-vous retiré quelque profit indirect par intérêt ou autrement depuis 1855?—Non.

Ques. 194. Il a été dit au comité que les deniers entre vos mains ont été enlevés en 1851 du dépôt fait à la banque du Haut-Canada, est-ce le cas? Si c'est vrai, où ces deniers ont-ils été déposés, et en avez-vous retiré quelque profit?—A la recommandation de M. Hodgins, une somme d'environ £2000 fut déposée à la banque de Montréal afin de payer certaines sommes dans des endroits où la banque du Haut-Canada n'avait pas d'agence, l'agent de la banque de Montréal étant procureur pour nombre de personnes qui avaient des deniers à recevoir. Je ne retirai aucun profit de cet arrangement; à cette exception près, les fonds sont toujours restés à la banque du Haut-Canada.

Ques. 195. Voulez-vous avoir la bonté de dire au comité si vous aviez l'autorisation du gouvernement ou d'aucun de ses membres, en 1851, pour garder l'intérêt des fonds que vous aviez entre les mains comme surintendant?—Pendant mon voyage en Angleterre, en 1851, les warrants pour mon salaire n'étant pas présentés, M. Hodgins demanda au caissier de la banque du Haut-Canada s'il m'accorderait quelque chose sur les dépôts faits à mon crédit, en parlant de mon compte privé. M. Ridout répondit qu'il me donnerait trois pour cent sur tous les dépôts. Lorsque je revins d'Angleterre, plusieurs mois après, M. Hodgins me fit part de cet arrangement, et lorsque je m'aperçus qu'il comprenait l'intérêt sur les dépôts public, ainsi que sur les dépôts privés, j'exprimai ma répugnance à retirer aucun profit de cette nature sans que le gouvernement le sût; et lorsque j'allai à Québec quelque temps après je fis part de ces circonstances à M. Hincks, alors inspecteur général, et je lui demandai si j'étais responsable pour plus que les warrants émis en mon nom. En lui disant qu'il m'était alloué quelque chose sur les dépôts, je crois lui avoir dit que la première moitié s'élevait à £22 environ. Il sourit et parut penser que c'était une petite affaire, et que j'avais droit à tous les profits de cette nature. Je ne me rappelle pas avoir eu d'autre conversation avec M. Hincks à ce sujet. M. Hincks était le membre du gouvernement avec lequel j'avais toujours communiqué.

Ques. 196. Après la retraite de M. Hincks du gouvernement, avez-vous eu quelque communication sur le même sujet avec aucun membre du gouvernement qui lui a succédé?—Après que Sir Allan McNab eut succédé à M. Hincks dans le gouvernement, je lui exposai les circonstances de l'affaire, lorsque je lui parlai des salaires, et je lui dis que je retirais un avantage en ce que la banque m'accordait l'intérêt sur les dépôts. Il me dit que je devrais en recevoir deux fois autant, ou

quelque chose dans ce sens. Cela eut lieu quelque temps après qu'il fut parvenu au pouvoir, car je n'avais pu le voir à Québec.

Ques. 197. Sir Allan McNab a-t-il exprimé sa désapprobation de ce que vous retririez cet avantage indirect?—Non, il ne l'a pas fait.

Ques. 198. Avez-vous eu quelque conversation ou quelque correspondance sur le même sujet avec aucun autre membre du gouvernement de Sir Allan McNab?—Non.

Ques. 199. Il appert d'après la correspondance fournie au comité par l'auditeur, qu'il vous a demandé, sur l'ordre de M. Cayley, l'inspecteur général, le 18 avril 1856, de rendre compte de l'intérêt en question, mais il paraît que vous ne lui avez fait aucune réponse; veuillez bien dire ce qui a eu lieu à ce sujet, et si vous avez eu des communications avec l'inspecteur général ou quelque autre membre du gouvernement à ce sujet?—J'eus une conversation avec M. Langton à ce sujet. J'ai aussi eu une conversation avec M. Cayley, dans laquelle je lui expliquai les motifs pour lesquels j'avais gardé l'intérêt. Je ne me rappelle pas exactement les termes de cette conversation; mais je crois que l'inspecteur général me dit que c'était à moi à voir si je voulais que ces motifs fussent soumis à la considération du gouvernement, ou si je me soumettrais à la demande du département sans discussion. Comme cela aurait eu pour effet de reconnaître que j'étais dans le tort, je sentis qu'il serait plus honorable pour moi de faire examiner toute l'affaire, que j'eusse droit ou non; c'est la décision à laquelle j'en suis venu, et ensuite je communiquai avec le gouvernement à ce sujet. Je dois dire que la banque avait cessé de m'accorder l'intérêt depuis novembre 1855. Je me rappelle avoir eu une conversation avec M. Morrison, le receveur général, et avec M. Macdonald, le procureur général, sur le même sujet. Je compris que M. Morrison était d'opinion que j'avais réellement droit de garder l'intérêt, et je pensai que le gouvernement prendrait ma réclamation en considération favorable. Cela avait lieu avant que j'eusse fait aucune communication officielle au gouvernement. Dans la conversation que j'eus avec M. Macdonald, il me fit comprendre que bien que l'équité fut de mon côté, la loi était contre moi. Dans le cours d'une conversation avec l'un ou l'autre de ces messieurs, je dis que j'aimerais avoir l'opinion des juges sur cette question. Je pensais que l'inspecteur général n'était pas correct dans son opinion. Le procureur général pensait que c'était une question à décider par le gouvernement si je devais garder l'intérêt ou non.

Ques. 200. Le comité doit-il comprendre que vous avez prétendu et exposé au procureur général que vous aviez légalement droit de garder l'intérêt?—Oui.

Ques. 201. Avez-vous informé le procureur général des conversations qui avaient eu lieu entre vous et M. Hincks et sir Allan McNab à ce sujet?—Je le fis par rapport à M. Hincks, mais je ne suis pas certain si je l'informai de ce que m'avait dit sir Allan McNab.

Ques. 202. Avez-vous informé le procureur général des conversations que vous aviez eues avec M. Cayley et M. Morrison?—Non; je ne m'en souviens pas. Il est possible qu'il y ait été fait allusion.

(Par M. Foley.)

Ques. 203. Le procureur général vous a-t-il laissé sous l'impression qu'il n'avait aucun doute que vous n'aviez pas légalement droit de garder l'intérêt?—J'eus une conversation avec le procureur général il y a quelques mois, lorsqu'il exprima son opinion que la loi était contre moi; en même temps il dit qu'il étudierait l'affaire plus à fonds. Je désirais beaucoup faire régler la question, et je voulais que le gouvernement donnât sa décision. Pendant que j'étais en Angleterre, l'année dernière, je fus informé par une lettre privée qu'un ordre en conseil avait été passé, me requérant de rembourser l'intérêt. En apprenant cet ordre, M. Hodgins se rendit immédiatement chez le receveur général avec des dében-

tures au montant de £1200, pour les déposer à mon crédit ; mais le receveur général ne voulut pas les accepter, et dit que je ne devais pas m'occuper de l'ordre en conseil avant d'en avoir reçu communication d'une manière officielle. Dans la première conversation que j'eus ensuite avec le procureur général, il me dit qu'il avait appris des circonstances qui faisaient ma cause meilleure que je ne l'avais faite moi-même, et qu'elle serait prise de nouveau en considération. Je lui dis que si le conseil décidait contre moi, l'argent serait déposé au crédit du gouvernement à la fin de l'année, de manière que les comptes avec le gouvernement seraient corrects. Il me dit de ne pas me troubler pour cela, puisque le gouvernement le considérerait de nouveau. J'eus aussi une conversation avec le receveur général dans le même temps. Je compris que l'ordre en conseil ne devait pas m'être communiqué avant mon retour d'Angleterre, et en parlant au procureur général après mon retour, il me dit qu'il dirait à l'assistant secrétaire de ne pas me le communiquer avant qu'il eût de nouveau examiné l'affaire.

Ques. 204. Quand vous êtes-vous adressé au gouvernement à ce sujet, et avez-vous exposé les raisons pour lesquelles vous prétendiez avoir droit de garder l'intérêt?—Le 29 décembre 1856. J'exposai alors les raisons sur lesquelles je fondais ma réclamation.

Ques. 205. N'avez-vous jamais reçu communication de la décision du gouvernement sur votre lettre, excepté par la lettre privée en question?—Non.

Ques. 206. Connaissez-vous les termes de l'ordre en conseil sur le sujet?—Non.

Ques. 207. Depuis votre lettre du 29 décembre 1856, la demande de l'inspecteur général a-t-elle été renouvelée?—Non, excepté dans une lettre que j'ai reçue de M. Langton il y a quelques semaines, et à laquelle, sachant que l'affaire était sous la considération du gouvernement, je ne crus pas nécessaire de répondre.

Ques. 208. Le comité doit-il comprendre que vous étiez prêt à vous soumettre à la décision du gouvernement sur votre lettre du 29 décembre 1856?—Certainement.

Ques. 209. La question est-elle restée en suspens seulement parce que vous n'avez pas été informé de la décision ultérieure du gouvernement sur cette affaire?—Oui, certainement.

Ques. 210. Avez-vous eu en aucun temps quelque conversation avec M. Chauveau, le surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada, au sujet de l'intérêt?—A la veille de sa nomination, pendant que je le persuadais de l'accepter et que je lui disais que j'étais prêt à agir en tout de concert avec lui, et à lui offrir les avantages de tous les renseignements et des facilités que j'avais obtenus, pour améliorer le système dans le Bas-Canada, je mentionnai en réponse à une objection qu'il me fit à propos du salaire peu élevé, que la banque lui accorderait peut-être le même avantage qu'elle m'avait donné, et je lui en expliquai la nature.

Le témoin se retire alors.

Ordonné.—Que le témoignage pris et la correspondance reçue samedi soient transmis au Dr. Ryerson, pour qu'il y fasse les remarques qu'il croira convenables.

Ordonné.—Que le procureur général Macdonald et l'hon. M. Morrison soient requis de comparaître devant le comité demain.

Ordonné.—Qu'une assemblée spéciale du comité soit convoquée pour mercredi prochain, pour délibérer sur un projet de rapport qui sera soumis par le président.

Et le comité s'ajourne à demain.

Mardi, 1 juin 1858.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.

MEMBRES PRÉSENTS :

A. T. GALT, ECUIER, au fauteuil.

M. HOGAN,
M. BROWN,
M. WHITE,
M. FOLEY,
M. J. CAMERON,
M. MATTICE,
M. SIMARD,
M. HOWLAND,
M. BUCHANAN et
M. FERRES.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

Le rapport des débentures, ordonné le 21 avril, est envoyé par M. Dickiusion.

L'hon. J. C. Morrison étant présent, les questions suivantes lui sont posées par le président :

Ques. 211. A quelle époque remplissiez-vous les fonctions de receveur général de la Province ?—Depuis le mois de juin 1856, jusqu'au mois de janvier 1858.

Ques. 212. Voulez-vous rapporter au comité une conversation que vous avez eue avec le Dr. Ryerson touchant l'intérêt de fonds placés entre ses mains, lorsque vous étiez receveur général ?—Lors de l'arrivée d'Angleterre du Dr. Ryerson, en 1857, il vint me trouver pour me parler à propos du montant de l'intérêt qu'il avait reçu, et il me dit qu'il était prêt, si le gouvernement avait résolu de lui faire payer ces deniers, à prendre des mesures pour le faire. Je lui dis que je n'avais reçu aucun ordre officiel à ce sujet, et lui conseillai d'en écrire au secrétaire. Je lui dis aussi que l'ordre en conseil devait lui être communiqué à son arrivée ici. Le motif qui me portait à lui conseiller d'en écrire au secrétaire, était qu'il lui fit savoir qu'il était dans le pays. Il me demanda alors si je pensais que le gouvernement accepterait des débentures du gouvernement ; je lui dis que je pensais qu'il accepterait des débentures provinciales, vu que par l'ordre en conseil, on se proposait de lui donner du temps, et de lui permettre de payer par versements, mais que je ne pouvais accepter les débentures du gouvernement sans y être autorisé par un ordre en conseil. Il exprima aussi son intention de soumettre son affaire au gouvernement.

Ques. 213. Avez-vous eu ensuite quelque autre conversation comme receveur général avec le Dr. Ryerson à ce sujet ?—Après qu'il m'eut envoyé sa lettre, il me demanda si je l'avais vue. Il demandait, généralement, s'il y avait quelque chance que le gouvernement en vint à une conclusion différente. Je lui dis que bien que l'équité fût en sa faveur, la loi était contre lui, qu'il n'avait aucun droit à l'argent, et que je ne pensais pas que le gouvernement se désisterait de ses droits.

Ques. 214. Il a été rapporté par le Dr. Ryerson qu'en 1857, M. Hodgins, en son absence, se rendit chez le receveur général et s'offrit à lui donner certains effets publics pour le remboursement de cet intérêt. Veuillez dire ce qui s'est passé ?—Je reçus une note de M. Hodgins, dans laquelle il me demandait de fixer une heure à laquelle nous pourrions nous rencontrer. Le jour suivant, en

venant de chez moi à la ville, ayant affaire à l'école normale, je demandai et y vis M. Hodgins. Il me dit qu'il avait appris que le gouvernement en était venu à une décision par rapport à l'intérêt à charger contre le Dr. Ryerson, d'après le rapport de l'auditeur. Il dit que si c'était le cas, il était prêt à arranger l'affaire. Je lui dis que je n'en avais pas entendu parler, et que je pensais qu'il y avait eu quelque erreur, mais que je m'en informerais; que si tel était le cas, il n'y avait aucun doute que l'affaire lui serait communiquée officiellement, peut-être le jour même, et je lui promis de lui laisser savoir ce qui se passerait. J'attendis deux jours, et ne recevant moi-même aucune communication officielle, je supposai que M. Hodgins s'était trompé. M'étant informé au bureau du conseil, je trouvai qu'un ordre en conseil avait été passé, et j'informai M. Hodgins qu'il serait communiqué au Dr. Ryerson à son retour d'Angleterre. M. Hodgins désirait régler l'affaire le jour même, mais je lui dis que je n'étais pas autorisé à recevoir des débentures. Il offrit £700 en argent et le reste en débentures.

Ques. 215. L'ordre en conseil vous a-t-il été fourni pour vous guider lors de sa passation?—Non, pas à ma connaissance.

Ques. 216. Etiez-vous présent quand l'ordre en conseil a été passé?—Non.

Ques. 217. Avez-vous refusé de recevoir les débentures présentées par M. Hodgins, parce que l'ordre en conseil ne vous avait pas été transmis?—Ce fut là la raison de mon refus.

Ques. 218. Pouvez-vous dire en quel temps l'offre vous a été faite par M. Hodgins?—Ce fut à peu près lors de l'adoption de l'ordre en conseil, en septembre 1857.

Ques. 219. Etes-vous membre du conseil de l'instruction publique, et quand avez-vous été nommé?—Je le suis; j'ai été nommé en 1846.

Ques. 220. Pendant que vous agissiez comme membre du conseil de l'instruction publique, avez-vous eu connaissance de la nature de l'arrangement par lequel le Dr. Ryerson a reçu des intérêts? Veuillez dire ce que vous connaissez de l'affaire.—Pendant que je faisais partie du conseil de l'instruction publique, je savais que le Dr. Ryerson recevait des intérêts sur des dépôts publics. Je pense que le Dr. Ryerson l'a lui-même mentionné, et aussi M. Scobie. Une partie des fonds du département était sous notre contrôle, mais le reste était placé au crédit personnel du Dr. Ryerson. Ce fut plusieurs fois un sujet de conversation. Nous savions que le fait existait, mais nous ne connaissions rien du montant.

Ques. 221. Donnez-vous à entendre au comité que le conseil de l'instruction publique acquiesça à l'arrangement mentionné?—Comme conseil, il n'y acquiesça pas. Il n'était pas de sa compétence de s'occuper de ces deniers.

(Par M. Brown.)

Ques. 222. Etiez-vous, ainsi que les autres membres du bureau de l'instruction, au fait que le Dr. Ryerson retirait annuellement de fortes sommes comme intérêts sur des dépôts publics faits à la banque du Haut-Canada, et qu'il les appliquait à son propre usage?—Je ne puis répondre pour les autres membres du bureau. Je savais qu'il retirait l'intérêt des dépôts qu'il y avait placés, mais je ne saurais dire si ces sommes étaient considérables.

Ques. 223. Le comité doit-il comprendre que les deniers en question n'étaient pas sous le contrôle du conseil, et qu'en conséquence il ne se reconnaissait pas le droit d'intervenir dans l'affaire?—Oui.

Ques. 224. Pouvez-vous dire quels étaient les membres du conseil entre les années 1851 et 1855?—Le juge Harrison, M. Scobie, M. Howard, M. Grassett, moi-même, l'évêque catholique romain, et le Dr. Lillie. Le Dr. Jennings succéda à M. Scobie.

Ques. 225. Savez-vous si le Dr. Ryerson a l'habitude de tenir un livre de caisse, faisant voir les transactions monétaires de chaque jour du département de l'éducation?—Je pense qu'il en a l'habitude.

Ques. 226. L'audition des livres du département de l'éducation est-elle faite régulièrement par le gouvernement?—Elle l'a été depuis quelque temps.

Ques. 227. Les livres du Dr. Ryerson renferment-ils des entrées de l'intérêt qui lui a été payé sur les dépôts publics du département par la banque du Haut-Canada?—Je n'en sais rien.

Ques. 228. Quand et comment est-il venu à la connaissance du gouvernement que le Dr. Ryerson avait reçu des deniers de la banque du Haut-Canada, comme intérêt sur des dépôts, et qu'il les avait fait servir à son propre usage?—Je ne connais pas la date exacte; cela était dans le rapport de l'auditeur.

(Par M. *White.*)

Ques. 229. Quelle était la pratique en usage avant la nomination du bureau d'audition, à l'égard des officiers publics chargés d'administrer les deniers publics, quant à l'intérêt qui avait pu s'accroître entre leurs mains?—A ma connaissance, il n'y a pas eu d'intérêt accru. Je ne sais pas qu'il ait été rendu compte de l'intérêt.

Ques. 230. Le montant des deniers reçus de temps à autre par le Dr. Ryerson aurait-il porté intérêt s'il avait été laissé entre les mains du gouvernement?—Non.

Ques. 231. Le conseil de l'instruction publique a-t-il reçu l'intérêt sur le montant des deniers placés à son crédit, et si oui, en a-t-il rendu compte?—Il a reçu l'intérêt, et l'a appliqué à l'école normale.

Ques. 232. Est-il à votre connaissance que des comptables publics aient administré des deniers entre leurs mains de la même façon que l'a fait le Dr. Ryerson? a-t-il été rendu compte d'aucun intérêt par ces comptables?—Personne à ma connaissance.

(Par M. *Buchanan.*)

Ques. 233. Était-ce l'impression du bureau de l'instruction publique que le salaire nominal du Dr. Ryerson était en lui-même insuffisant, ou pas assez élevé pour ses services?—C'était l'impression de plusieurs membres du bureau que le salaire de £375 n'était pas suffisant.

Ques. 234. Avez-vous dit en aucun temps au Dr. Ryerson que dans votre opinion il avait droit de retenir l'intérêt sur les dépôts publics?—Je ne l'ai pas dit.

Alors le témoin se retire.

M. le procureur général *Macdonald* est alors appelé et interrogé :

Ques. 235. Quand avez-vous appris pour la première fois que le Dr. Ryerson avait retenu entre ses mains l'intérêt de certains fonds d'écoles, se montant à £1,350?—Je pense en avoir été informé pour la première fois par M. Langton, lorsqu'il s'en aperçut d'abord en 1856.

Ques. 236. Avez-vous eu dans le temps quelque conversation avec le Dr. Ryerson, et quelle en a été la teneur?—Je n'eus de conversation avec le Dr. Ryerson qu'après son retour d'Angleterre.

Ques. 237. A peu près dans quel temps eut lieu votre première conversation avec le Dr. Ryerson?—Je ne me rappelle pas l'époque du retour du Dr. Ryerson, mais je pense que ce fut immédiatement après son arrivée.

Ques. 238. Que s'est-il dit dans cette conversation? Veuillez en donner les détails.—Il dit qu'il avait appris que M. Langton avait fait un rapport, ou était sur le point d'en faire un, sur cette affaire. Il entra dans de longs détails qui furent plus tard couchés sur papier et transmis sous forme de lettre à l'inspecteur général; et il dit de plus qu'il s'était approprié cet intérêt avec la sanction de M. Hincks.

Ques. 239. Lui avez-vous alors donné une opinion quelconque, quant à la convenance de la conduite qu'il avait suivie?—Non, pas quant à la convenance; mais quant à la légalité, je l'ai fait. Je lui dis que d'après la loi l'intérêt doit accompagner le capital, et que le capital appartenant à la couronne, l'intérêt doit aussi appartenir à la couronne. La convenance dépendrait donc s'il a reçu ou non la sanction de M. Hincks. Si M. Hincks lui a dit qu'il avait droit de garder les deniers, il devait naturellement supposer qu'il pouvait les garder, et je lui suggérai qu'il ferait bien d'écrire à M. Hincks à ce sujet.

Ques. 240. Quelle fut la réponse du Dr. Ryerson à l'intimation qu'il reçut de vous quant à la légalité de retenir l'intérêt?—Il discuta la question très au long. Il ne se rangea pas de suite de mon opinion. Je lui dis que j'étais tout à fait persuadé de la chose. Il argumenta le sujet avec moi, mais je lui dis qu'il en était ainsi.

(Par M. Foley.)

Ques. 241. Avez-vous dit au Dr. Ryerson que dans votre opinion il avait droit à l'intérêt en équité, bien qu'il ne l'avait pas en loi?—Je n'ai pas pu me servir du mot "en équité," mais je ne doute pas lui avoir dit que c'était une affaire passablement pénible, qu'après avoir pensé qu'il avait droit aux deniers, et les avoir dépensés, d'être obligé de les rembourser.

Ques. 242. Il paraît qu'il s'est écoulé un assez long espace de temps entre l'époque à laquelle l'auditeur fit rapport sur la question et la décision finale du gouvernement; voulez-vous dire à quoi cela est dû?—Je ne me rappelle pas l'époque du retour du Dr. Ryerson, ni quand cette conversation eut lieu, mais sa lettre à l'inspecteur général fut écrite en décembre 1856. Je ne puis dire ce qui a occasionné le délai, l'affaire ne regardant pas mon département.

Ques. 243. Après la lettre du Dr. Ryerson du 20 décembre 1856, avez-vous eu d'autre conversation avec lui à ce sujet?—J'ai eu différentes conversations avec le Dr. Ryerson. Il disait toujours que cela était bien dur pour lui, et qu'il en serait sérieusement embarrassé, mais que des amis s'étaient volontairement offerts à l'aider, et que s'il était forcé de payer, il le ferait. Dans le même temps qu'il écrivit la lettre du 20 décembre à l'inspecteur général, il fit une demande pour certains arrérages qui lui étaient dus, souhaitant, disait-il, les mettre de côté, et les employer à la liquidation de l'affaire, autant qu'il le pourrait. Ces réclamations me furent soumises pour en faire rapport; je rapportai favorablement sur une partie d'icelles, et défavorablement sur le reste. Je crois qu'il a été passé dans le conseil une minute approuvant mon rapport. Le Dr. Ryerson me dit qu'il serait obligé de vendre sa maison, la seule propriété qu'il était parvenu à acquérir.

Ques. 244. Le Dr. Ryerson a dit que dans une conversation qu'il eut avec vous en 1857, vous lui aviez dit que vous connaissiez des circonstances qui rendraient sa cause meilleure qu'il ne la faisait lui-même; qu'elle serait de nouveau considérée, et que vous avertiriez l'assistant secrétaire de ne pas lui donner communication de l'ordre en conseil; veuillez raconter ce qui s'est passé?—Il m'avait dit qu'il avait la sanction de M. Hincks; il n'y fut pas fait allusion dans sa lettre de décembre 1856, mais il me le répétait dans toutes les conversations que nous avions. Mon attention est attirée sur un avancé du Dr. Ryerson, que je

connaissais des circonstances qui rendaient sa cause meilleure qu'il ne l'avait faite lui-même. Ce à quoi je faisais alors allusion, c'est que dans une conversation avec M. Morrison, il m'avait dit que le Dr. Ryerson avait raison de supposer, d'après ce que lui avait dit M. Hincks, qu'il pouvait garder ces deniers. Je ne puis le dire avec certitude, mais je pense qu'il dit aussi avoir quelque autorisation des membres du bureau de l'instruction publique. Je lui dis que ces circonstances m'avaient été mentionnées, et que je pensais qu'il ferait bien de voir M. Morrison à ce sujet. Le Dr. Ryerson dit qu'il s'était abstenu de se servir de conversations privées et que c'était la raison pour laquelle il ne faisait pas allusion à M. Hincks dans sa lettre. Je ne me rappelle pas avoir dit que j'avertirais l'assistant secrétaire de ne pas lui communiquer l'ordre en conseil, mais je n'ai aucun doute d'avoir dit que l'affaire pourrait être suspendue jusqu'à ce qu'il eut une occasion de communiquer avec M. Morrison, et je ne doute pas qu'il m'ait dit avoir eu une conversation avec Sir Allan McNab à ce sujet ; mais je ne puis dire qu'il m'a dit avoir eu la sanction de Sir Allan McNab.

(Par M. Buchanan.)

Ques. 245. Est-ce votre opinion que le salaire nominal du Dr. Ryerson, entre les années 1851 et 1855, était insuffisant ou pas assez élevé pour ses services ?—Si, comme on me l'a dit, le salaire était de £500, je le considère comme faible pour la responsabilité de la charge.

(Par M. Brown.)

Ques. 246. Quel salaire, pensez-vous, aurait dû recevoir le surintendant de l'éducation, de 1851 à 1855 ?—Je pense que le salaire subséquent était plus en rapport avec ces devoirs que ne l'était celui de £500 pour ces années.

Ques. 247. Considérez-vous alors que le salaire de près de £770 que le Dr. Ryerson se payait dans le temps à lui même était plus que suffisant ?—Je pense que le surintendant de l'éducation devrait recevoir un salaire aussi élevé qu'aucun autre fonctionnaire public en Canada, à l'exception du gouverneur général. Je pense que c'est la charge la plus importante en Canada.

Ques. 248. En référant aux réclamations du Dr. Ryerson pour compensation additionnelle, sur lesquelles vous avez fait un rapport au gouverneur général, étaient-elles demandées pour services durant les années comprises entre 1851 et 1855 ?—Je ne puis le dire sans recourir aux papiers, mais je pense qu'elles ont toutes été faites avant cette époque.

Ques. 249. Savez-vous pendant quelles années l'intérêt en question a été reçu par le Dr. Ryerson ?—Je ne le sais pas.

Ques. 250. Savez-vous si le Dr. Ryerson tenait des livres de compte montrant les transactions monétaires de chaque jour de son département ?—Je ne connais rien de ses comptes.

Ques. 251. Savez-vous s'il tient compte des sommes qu'il reçoit de temps à autre comme intérêts sur les dépôts du département dans la banque du Haut-Canada ?—Je ne connais rien de ses comptes.

Ques. 252. Est-il vrai que jusqu'à ce que l'auditeur se soit aperçu, en 1856, que le Dr. Ryerson appliquait à son propre usage le montant de cet intérêt, le gouvernement a toujours ignoré l'existence d'un pareil état de chose ?—Le gouvernement dont je faisais partie entra en fonction en 1854, et entre cette époque et celle où M. Langton m'informa du fait, j'en étais tout à fait ignorant.

Ques. 253. Vous avez dit que la ligne de conduite tenue par le Dr. Ryerson aurait plus de poids si elle avait été sanctionnée par M. Hincks, — prétendez-vous que le simple assentiment de l'inspecteur général pouvait autoriser tout officier du gouvernement à omettre dans ses comptes, et à approprier à son propre usage

des deniers reçus comme intérêt sur des dépôts publics ?—On ne pouvait tirer une pareille conséquence de ce que j'avais dit.

Ques. 254. Le Dr. Ryerson a-t-il, sur votre suggestion, écrit à M. Hincks pour obtenir un mémoire de ce qui s'était passé entre eux au sujet de l'appropriation de cet intérêt à son propre usage ?—Pas que je sache.

(Par M. *Foley.*)

Ques. 255. Les réclamations du Dr. Ryerson, dont vous avez fait rapport, ont-elles été faites aux administrations précédentes, ou l'ont-elles été pour la première fois en 1856 ?—Je n'en sais rien.

(Par M. *Howland.*)

Ques. 256. Le Dr. Ryerson a-t-il prétendu avoir droit d'approprier l'intérêt à son propre usage sans prétendre qu'il avait obtenu la sanction de M. Hincks pour en agir ainsi ?—Pas exclusivement. Le Dr. Ryerson soutenait qu'étant responsable des deniers et qu'ayant donné des garanties à cette fin, il avait droit de placer ces fonds comme bon lui semblait, et que tout ce qui proviendrait de ces dépôts devait lui revenir et ne regardait que lui-même et la banque où ces dépôts avaient été faits, et que le gouvernement n'avait rien à y voir ; et pour donner plus de poids à son assertion, il dit que M. Hincks partageait son opinion.

Et le témoin se retire.

Il est *Ordonné* que le caissier de la banque du Haut-Canada et celui de la banque de Montréal soient assignés à comparaître devant le comité jeudi prochain.

Le comité s'ajourne alors à demain, à 11h. A.M.

—

Mercredi, 2 Juin 1858.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.

MEMBRES PRÉSENTS :

ALEXANDER T. GALT, ECUIER, au fauteuil.

M. HOGAN,
M. LE BOUTILLIER,
M. SIMARD,
M. BUCHANAN,
M. FOLEY,
M. CAMERON,
L'hon. M. CAYLEY,
M. BROWN,
M. CHAPUIS,
M. FERRES,
M. MATTICE, et
M. WHITE.

Le président soumet un projet de rapport à la considération du comité.

Projet de rapport par M. Galt, président, tel que soumis à la considération du comité.

Le comité permanent des comptes publics à l'honneur de faire rapport,

Que votre comité a pris en considération les comptes publics de 1856 et de 1857, et a reçu des témoignages sur ces comptes, qu'il prend la liberté d'annexer à son rapport.

Les travaux de votre comité ont été considérablement accrus par la nécessité où il s'est trouvé d'examiner les comptes de deux ans, et en conséquence il lui a été impossible de faire une enquête minutieuse sur un grand nombre d'items des comptes publics, qui autrement auraient engagé son attention.

La marche adoptée a été,

1o. D'examiner le système d'audition, et les améliorations et les moyens de contrôle introduits dans l'administration des terres publiques ;

2o. D'examiner les items de compte, dans les deux années, sous les chapitres correspondants.

Il n'a pas été possible d'examiner chaque item de compte, et le but du comité a en conséquence été d'obtenir des témoignages sur les comptes en général, afin de lui permettre de faire un rapport sur le système suivi. Dans quelques cas il a poussé son enquête sur certaines branches particulières du revenu et des dépenses, comme on le verra par les témoignages. Dans d'autres cas, les comptes eux-mêmes, avec les explications verbales du député inspecteur général et de l'auditeur, ont été regardés comme suffisants. Il reste, cependant, encore plusieurs sujets importants qui n'ont pas été examinés, et dont il sera fait mention à la fin de ce rapport comme devant faire le sujet d'une enquête ultérieure.

Exactitude des comptes publics.

D'après le témoignage de l'auditeur et du député inspecteur général, à propos du contrôle exercé sur les paiements et de l'audition à laquelle les comptes sont soumis, il appert à votre comité qu'il y a toute raison de croire que les comptes représentent fidèlement les paiements faits. Dans quelques cas les explications données dans les comptes sont insuffisantes, mais il n'y a aucune raison de supposer que ces déféctuosités proviennent de quelque autre cause que de l'inadvertance.

L'on a fait de grandes améliorations dans le cours des deux dernières années, en pourvoyant à l'administration convenable des fonds publics. Le premier et le plus important changement opéré, a été de faire qu'aujourd'hui, à part deux ou trois exceptions de peu d'importance, tout le revenu est directement versé entre les mains du receveur général, et les déboursés sont faits par lui au moyen de warrants. De cette manière le système pernicieux qui existait auparavant, de laisser les fonds publics sous le contrôle des départements, est presque complètement aboli.

Un autre changement très précieux a aussi été fait dans l'usage des warrants non motivés, qui restaient autrefois à la disposition incontrôlée des officiers auxquels ils étaient donnés. Les fonds obtenus en vertu de ces warrants sont maintenant déposés à la banque, et ils n'en peuvent être tirés que par des traites officielles qui sont immédiatement renvoyées à l'auditeur, lequel exerce ainsi un contrôle absolu sur la manière dont les deniers sont employés.

Votre comité s'aperçoit, cependant, qu'en pratique le contrôle qu'exerce le bureau d'audition est compromis par le fait qu'un ordre en conseil met de côté les recommandations de l'auditeur. Il est donc suggéré qu'à l'avenir aucune déduction ou aucun rapport fait par l'auditeur sur un compte, ne soit, dans aucun cas, mis de côté par un ordre en conseil, excepté sur un rapport exprès fait au conseil par le chef du département qui aura accepté le compte, exposant les raisons qui l'ont induit à l'accepter, lequel rapport sera transmis au bureau d'audition pour faire partie des archives. Par ce moyen l'on peut facilement constater les raisons du paiement, ce qui est très à désirer, puisqu'elles forment précisément les cas où il s'élève des doutes quant à la convenance du paiement.

Les efforts de l'inspecteur général (M. Cayley), et surtout de l'auditeur (M. Langton), en établissant un contrôle efficace sur les déboursés des fonds publics et une comptabilité convenable, paraissent être satisfaisants ; et le fonctionnement du bureau d'audition a été très avantageux. (a.)

REDDITION DES COMPTES.

Les comptes publics, tel que fournis à la chambre d'assemblée, sont préparés dans le département de l'inspecteur général,—et il n'a été introduit que peu de changement dans leur forme depuis nombre d'années. Il a été joint aux comptes de 1857 un rapport de l'auditeur des comptes ainsi que plusieurs états préparés par ordre de l'inspecteur général, qui semblent précieux à votre comité en ce qu'ils suppléent aux lacunes qui se rencontrent dans les comptes eux-mêmes. Il sera de nouveau parlé de quelques-uns de ces états.

Votre comité est cependant d'opinion que la manière dont les comptes sont rendus aujourd'hui est sujette à objection sous plusieurs rapports ; les tableaux ou états ne sont pas complets sous les différents chapitres ; mais les items d'une nature identique sont tellement disséminés dans tout le volume qu'il est très difficile de faire une analyse des déboursés. L'état général des affaires de la province est plutôt un bilan qu'un état réel du passif et de l'actif de la province. L'état du revenu et de la dépense ne couvre aucunement les déboursées de l'année, et dans le cas des fonds spéciaux, ce n'a été qu'avec la plus grande difficulté qu'on a pu ou qu'on peut trouver leur rapport avec les autres états.

Votre comité a appris, par le témoignage de l'auditeur, que l'inspecteur général a décidé de soumettre à l'avenir un compte de caisse, ou état général, pour chaque année, des revenus et des déboursés totaux, de quelque source qu'ils proviennent, avec les comptes futurs. Le défaut d'un état de cette nature a sérieusement embarrassé le comité, et sans cet état il lui est absolument impossible de vérifier convenablement les comptes publics, et de faire rapport que les balances de caisse et les dettes sont telles qu'on les prétend être. Votre comité a ordonné un état de cette nature pour 1859, sur lequel il sera dorénavant de son devoir de faire rapport.

EXAMEN GENERAL DES COMPTES.

Le comité a procédé à l'examen de chaque état compris dans les comptes de 1856 et 1857, comme suit :

No. 1.—ÉTAT GENERAL DES AFFAIRES.

D'après le témoignage du député inspecteur général, il paraît que cet état est réellement le bilan des livres du département. Tandis qu'il est absolument nécessaire que cet état corresponde avec ces livres, il paraît être annexé aux comptes publics plutôt comme un état de l'actif et du passif ; et c'est comme tel qu'il a été regardé et examiné par le comité, qui désire attirer l'attention de la chambre sur les divers items qui y sont compris.

ACTIF.

Prêts aux compagnies incorporées.

Dans les témoignages ci-joints se trouve des états, préparés par ordre du comité, qui indiquent la position exacte de ces items ; il se trouve aussi des témoignages, reçus des officiers des compagnies elles-mêmes, quant aux garanties que possède la province. Le comité a été forcé d'en venir à la conclusion que sur la somme totale de £35,538 12s. 8d., il ne sera que bien peu ou rien remboursée ; et il recommande que le gouvernement soit autorisé à régler ces comptes aux meilleures conditions qu'il lui sera possible d'obtenir.

Travaux publics.

Le comité aura l'occasion de faire plus loin des remarques sur les grands canaux de la province. Pour le moment, il désire attirer l'attention sur les états et les témoignages obtenus relativement aux havres et phares, et aux chemins et ponts. Dans quelques cas, les havres ont été vendus à des prix comparativement minimes, et cela aussi a été le cas pour tous ou presque tous les chemins et ponts. Dans le dernier cas, une dépense de £746,287 8s. 6d. est maintenant représentée par des réclamations contre diverses compagnies de chemins et diverses municipalités pour £163,400, et par certains chemins qui ne rapportent aucun revenu.

Il n'y a qu'un seul cas où les conditions de ces ventes ont été remplies ; et il paraît y avoir de grandes raisons de craindre que la province perdra presque entièrement cette forte

somme. Dans la plupart des cas, des procédures paraissent avoir été intentées contre les parties, et plusieurs jugements ont été obtenus,—mais cela n'amène pas le paiement des dettes. Votre comité regarde la position de toutes ces dettes comme très précaire, et il désire insister auprès de la chambre sur la nécessité de décider quel parti il faut prendre,—autrement toutes ces réclamations deviendront parfaitement nulles. Les sommes payées sur les achats de ces chemins et de ces havres sont généralement extrêmement minimes; les acquéreurs ont joui pendant plusieurs années du bénéfice de leurs revenus, et l'on est en droit de craindre qu'ils se proposent d'abandonner les travaux. Votre comité doit faire remarquer que ces travaux sont improprement portés dans l'état général à la somme qu'ils ont coûté primitivement, tandis que, étant vendus, ils ne représentent que le montant des ventes, et la différence devrait immédiatement en être retranchée.

Il a été reçu de nombreux témoignages à propos de ces dettes, sur lesquels le comité attire respectueusement l'attention.

Pénitencier.

Il paraît avoir été placé une somme de £34,207 sur le pénitencier. Cette somme représente les déboursés faits avant l'Union, et par conséquent elle ne peut servir de guide pour juger du coût ou de la valeur de l'institution. Il serait peut-être mieux de l'enlever du tableau.

Rachat de la dette publique.

La somme de £1,330,648 18s. 8d. figure comme déduction dans les déboursés faits pour le rachat de la dette publique. Il est vrai que cette somme représente la dette réellement rachetée, mais comme la dette publique *directe* s'est considérablement accrue durant les deux dernières années, en partie par l'émission des débetures qui représentaient une partie de la dette ainsi rachetée, il semble au comité que cette déduction ne représente pas correctement l'état réel de la dette publique rachetée, et devrait être entrée différemment.

La dette directe actuelle de la province, telle que les comptes publics de 1855 l'indiquaient, était de..... £4,310,636 10 8
En 1857 elle était de..... 5,367,564 2 7

Augmentation £1,056,927 11 11
Tandis que le montant racheté paraît être, en 1855, de..... £ 500,658 6 7
Et en 1857 de..... 1,330,148 18 8

Augmentation £ 829,490 12 1

Sans doute une partie de l'accroissement de la dette de 1855 et 1857 est due à des votes de la législature, mais il paraît qu'une partie en a été contractée pour le compte de la dette rachetée.

Fonds d'amortissement.

Le montant de ce fonds est de £829,490 12s. 1d., placés au non de l'assistant secrétaire de la trésorerie et du sous-secrétaire d'Etat pour les colonies, comme fidéi-commissaires. Ce fonds est exclusivement affecté au remboursement de l'emprunt de £1,500,000 sterling, garanti par le gouvernement impérial, et il y est versé chaque année une contribution de quatre pour cent sur le montant total, soit £60,000 sterling. Votre comité voit qu'il est placé dans les consolidés 3 pour cent, ce qui ne rapporte que peu d'intérêt, la dette payant elle-même 4 pour cent. Il appert par les témoignages qu'en 1846 M. Cayley, alors inspecteur général, a cherché à faire approuver un autre mode de placement, mais sans pouvoir y réussir. Votre comité est très fortement d'opinion que le placement actuel de ce fonds dans les consolidés trois pour cent est une source de perte sérieuse pour la province, et comme le gouverneur général peut, en vertu du statut, en ordonner le placement dans les effets publics qui peuvent lui paraître les plus avantageux, votre comité recommande qu'une humble adresse soit présentée à son excellence, la priant de vouloir bien ordonner le placement de ce fonds dans les effets 6 pour cent de cette province, ou dans les débetures du fonds d'emprunt municipal. La différence dans le taux de l'in-

térêt s'élèvera aujourd'hui à £25,000 par année, et votre comité ne peut croire que le gouvernement impérial s'oppose à un arrangement aussi manifestement avantageux pour cette province. Si l'on objecte que la garantie sera moins sûre par le placement dans les effets provinciaux, l'on peut donner aux fidéi-commissaires le pouvoir de changer le placement à leur discrétion ; mais comme le gouvernement impérial lui-même place son propre fonds d'amortissement dans la dette nationale anglaise, votre comité ne peut croire qu'il exigera une ligne de conduite différente à l'égard au Canada. Le crédit de la province et sa ponctualité à remplir ses engagements sont maintenant si bien établis que le gouvernement anglais ne pourra certainement pas exiger un sacrifice de £25,000 par année, augmentant d'année en année, comme une garantie du paiement de £1,500,000. L'effet du placement actuel est une perte d'intérêt égal à environ..... \$100,000
Intérêt à 4 pour cent sur £1,500,000 sterling 292,000

\$392,000

Cette emprunt coûte donc à la province, aujourd'hui, près de $5\frac{1}{2}$ pour cent d'intérêt par année, et comme, au prix où en sont à présent les débentures provinciales 6 pour cent, (soit 115) le taux de l'intérêt est moindre que $4\frac{1}{2}$ pour cent, il serait plus avantageux d'effectuer un emprunt sur le crédit de la province et de liquider la dette que de continuer aux conditions actuelles. En représentant ce fait au gouvernement impérial cela permettrait, le comité l'espère, de faire un arrangement plus satisfaisant. Il est digne de remarque qu'un emprunt de moins d'un million courant liquiderait cette dette, pour laquelle la province paie aujourd'hui 4 pour cent d'intérêt..... £60,000 stg.
4 pour cent au fonds d'amortissement..... 60,000

£120,000

£1,000,000 courant, même à 5 pour cent, fait environ..... 42,000

Ce qui épargnerait..... £78,000 stg.

ou près de £100,000 courant annuellement,—ce qui, dans l'état actuel du revenu, mérite considération.

Prêt aux incendies de Québec.

Le comité renvoie aux témoignages à ce sujet. Les recettes sont tout à fait insignifiantes, à peine suffisantes pour couvrir les frais d'administration, et l'attention de la chambre est attirée sur ce sujet, parce que si le paiement n'est pas exigé, il vaudrait mieux tout abandonner, plutôt que de conserver un système de contrôle partiel qui est onéreux pour les débiteurs et tout à fait inutile pour le public.

Placements du fonds spécial.

Votre comité renvoie aux témoignages qu'il a obtenus ; vu que c'est la sauvegarde des valeurs de ces fonds, nous présentons ici un état de leur placement, qui, n'ayant été que récemment fourni à votre comité, pourra plus tard devenir le sujet de remarques.

Intérêt sur le fonds d'emprunt municipal.

Le comité trouve qu'il a été payé sur ce compte, en 1846 et 1847, £124,987 14s. 5d. Il n'y a pas eu d'opportunité de rechercher les causes de cette défalcation considérable de la part des municipalités, mais il paraît évident à votre comité qu'à moins que la chambre ne montre une détermination immédiate d'exiger le paiement des arrrages, toutes ces dettes retomberont bientôt sur la province. Le montant engagé est très élevé—£1,823,698, dans le Canada Ouest, et £386,625, dans le Canada Est, avec la faculté d'émettre en tout £3,000,000 pour les deux sections. Le sujet en est un qui comporte un fardeau tellement lourd et immédiat sur le public, que votre comité y attire instamment l'attention. Il n'a aucun doute que dans tous les cas, les municipalités impliquées ont les moyens de reconstruire leurs engagements, et ce serait une injustice manifeste envers les autres sections de la province, si ces réclamations locales devenaient, pour quelque cause que ce soit, un surcroît aux charges générales. Un acte qui en lui-même était destiné à faciliter l'obtention d'un capital pour des fins locales, deviendra ainsi le moyen de produire les plus grands abus, et le

crédit des municipalités de la province entière éprouvera une atteinte très sérieuse. Tout ce qui tend à la répudiation d'une obligation publique devrait être péremptoirement et efficacement déconcentré par la législature, parce qu'on pourrait craindre que si une conduite aussi immorale est reconnue dans les municipalités, son infection s'étendra partout et ses effets, dans tous les cas, ne manqueront pas de faire un tort considérable au crédit de la province. Votre comité recommande instamment l'adoption de mesures sévères pour exiger le paiement de ces dettes.

Commission des chemins à barrières de Montréal.

Il ne paraît pas qu'il ait été payé d'intérêt pour les deux années dernières, quoiqu'il ait été payé ponctuellement pendant plusieurs années auparavant. Ceci demande une action immédiate, ou ce fonds peut devenir, comme les autres, un fardeau continué pour le public.

Commission des chemins à barrières de Québec.

Ce fonds a été, dans ses résultats, administré d'une manière très peu satisfaisante pour le public. La commission a été en possession de £33,882 des deniers publics, et elle n'a jamais payé un chelin d'intérêt. Il devrait être pris immédiatement des mesures soit pour forcer la commission à payer l'intérêt, soit pour s'emparer des chemins et les vendre au profit du trésor public. Il a été nommé une commission, il y a deux ans, pour l'investigation de ce fonds—et il paraît que le seul résultat a été le paiement de £1,663 18s. 4d. Il a aussi alors été fait une enquête, par une commission, sur les causes de la chute du pont du Sault Montmorenci, près de Québec, qui a coûté £429 18s. 6d. Le comité ne peut que condamner des enquêtes aussi coûteuses. L'affaire leur paraît bien simple—les syndics devraient ou payer l'intérêt qu'ils doivent à la province, ou remettre les chemins, qui seront administrés par la législature comme elle l'entendra.

Balance des Terres de la Couronne.

Une balance de £54,048 paraît être due au receveur général par ce département. Nous attirons l'attention sur les témoignages recueillis à ce sujet.

Compte d'intérêt du chemin de fer du Grand Tronc.

Le montant payé sur ce compte figure comme passif dans le compte rendu. Après le passage de l'acte de secours, le comité pense qu'il serait plus convenable que ces paiements figurassent parmi les déboursés annuels de la province.

Chemin de fer d'Ontario à Simcoe et Huron.

Le comité remarque qu'un intérêt, au montant de £88,274, a été payé pour le compte de cette compagnie. Le principe de continuer à payer des sommes sans définir la relation qui existe entre la province et le créancier, est décidément mauvais. Il est recommandé que la chambre prenne sans délai l'affaire en considération. La province est indubitablement tenue de faire honneur à l'intérêt sur ses propres bons émis pour le chemin de fer ; mais il y a lieu de craindre que si on permet que ces paiements soient faits annuellement, et soient considérés comme une dette contre la compagnie, sans essayer de les recouvrer, c'est la plus mauvaise ligne de conduite que l'on puisse tenir, parce qu'elle détruit d'une manière manifeste le crédit de la compagnie, et qu'elle empêche d'obtenir des fonds pour améliorer ou prolonger sa ligne, ce qui est le seul moyen par lequel la province peut espérer en être remboursée. Le comité n'offre pas de recommandation à ce sujet, si ce n'est que la position de la province envers la compagnie devrait être définie sans délai.

Intérêt du grand chemin de fer occidental.

Quoique les revenus de cette compagnie soient considérables, il paraît qu'en 1857 elle s'est permise de laisser arriérer l'intérêt sur sa dette à la province. La seule excuse offerte est que son droit à une rémunération pour le transport des malles est resté indéterminé.

Le comité considère cette excuse comme insuffisante, attendu que la compagnie est endettée sur son fonds d'amortissement au montant de £72,057 10s. Le comité a appris qu'une partie de l'intérêt a été remboursé cette année. Il est d'avis que le tout devrait être payé de suite, et aussi que le montant dû au fonds d'amortissement devrait être garanti. Dans le cas d'une compagnie comme celle du grand chemin de fer occidental, qui a offert de rembourser en entier le prêt fait par la province, le comité considère que le gouvernement devrait avoir exigé le paiement en entier. Le département des postes aurait dû régler de suite, avec toutes les compagnies de chemins de fer, le compte pour le transport des malles. Le délai en cette occasion a fourni une excuse pour retenir une somme de pas moins de £129,797 des deniers publics ; savoir :

£57,710 0 0 payé sur l'intérêt.
£72,087 10 0 dû au fonds d'amortissement.

£129,797 10 0

PASSIF.

Dette publique.

Le montant qui figure comme dette directe est de.....	£5,367,564	2	7
Intérêt par émission aux compagnies de chemins de fer	5,300,408	6	8
Aux municipalités	2,211,327	0	0

Total £12,879,295 9 3

A part ce qui peut être payé par les municipalités, et ce qui peut, sans aucun doute, être recouvré de la compagnie du grand chemin de fer occidental, le total de l'intérêt est à présent un fardeau pour la province.

La dette de la province a été uniformément contractée par l'émission de débetures payables à certaines dates, et portant généralement un intérêt de six pour cent, à l'exception de l'emprunt de £1,500,000, garanti par le gouvernement impérial. Ces débetures, pendant plusieurs années passées, ont rapporté une prime variant de 10 à 15 pour cent sur le marché anglais. A quelques exceptions près, les débetures sont en sterling, payables à Londres, et paraissent être ordinairement négociées par les agents de la province, MM. Glyn et Cie., et MM. Baring, Frères et Cie. Ces agents reçoivent une commission de 1 pour cent sur toutes les négociations, et aussi une commission de 1 pour cent sur tous les paiemens faits par eux pour principal et intérêt. Votre comité n'a encore eu aucune opportunité d'examiner la nature exacte et les raisons de l'arrangement fait avec les agents à Londres, ni les instructions d'après lesquelles les débetures sont de temps à autre vendues ou rachetées. La commission ne paraît cependant pas excessive, et le comité n'a aucun doute que la province a retiré de grands avantages en se procurant les services de ces banquiers éminents.

Votre comité est d'avis que, considérant la dette élevée de la province, le temps est arrivé où il devient sage d'examiner la convenance de consolider la dette, afin qu'elle soit d'un caractère uniforme, et qu'elle porte un taux uniforme d'intérêt. Le présent mode d'émettre des débetures à 20 ou 25 ans, pouvait être bon quand les emprunts dus étaient faibles, et la position de la province telle que le créancier pouvait connaître l'époque fixe à laquelle l'emprunt serait remboursé. A cette époque, les valeurs provinciales étaient rarement lancées à la bourse, et elles étaient invariablement gardées comme placements permanents. A présent, cependant, ces effets sont cotés quotidiennement, et leur valeur vénale est réglée par la valeur générale de l'argent ainsi représenté par les valeurs anglaises. Ainsi donc, les spéculateurs ne regardent plus au rachat final des valeurs comme l'époque à laquelle leurs fonds peuvent encore devenir profitables, mais ils savent par l'état de la bourse si elles sont toujours vendables. Il ne paraît donc plus nécessaire de définir l'époque du rachat, ou, si elle est définie, il vaudrait mieux que, comme dans le cas de fonds anglais, un certain taux d'intérêt soit alloué pour une certaine période fixe, avec l'option de la part du gouvernement de racheter alors ou de continuer la dette. L'effet d'émettre maintenant une débeture portant un intérêt de six pour cent, et payable dans vingt ans, est de garantir pour sa vente une prime, disons de 15 pour cent, ou en

d'autres termes, l'acheteur paie £115 pour £6 par année, pour vingt années, avec remboursement de £100 à cette époque. Le taux réel de l'intérêt reçu par l'acheteur n'est pas alors de six pour cent, mais réellement moins de quatre et demi pour cent. La conséquence est qu'à mesure que la débeture avance vers son échéance, il faut nécessairement que la prime diminue, et à son échéance ou à la veille de sa valeur, au lieu d'être de £115, elle n'est que d'une bagatelle au-dessus du pair. Ainsi, le résultat d'avoir plusieurs classes de débetures différentes sur le marché de Londres, échéant à différentes dates, est d'empêcher qu'elles n'aient une valeur fixe, parce que la cote des débetures portant antérieurement la même garantie peut, depuis la date de leur échéance, varier de 1 à 15 pour cent. L'effet ne peut manquer de nuire jusqu'à un certain point au crédit de la province, et on doit suggérer à la considération de la chambre s'il ne vaudrait pas mieux proposer la consolidation de la dette, en offrant aux porteurs des débetures, des valeurs portant un taux d'intérêt qui se rapprocherait le plus de celui qu'ils reçoivent actuellement. On croit que la province pourrait aisément obtenir n'importe quelle somme à cinq pour cent, au pair, ce qui serait certainement mieux que de paraître emprunter à six pour cent. Un autre effet provient de ce que la province emprunte toujours à six pour cent, c'est à dire, que les municipalités et les autres corporations en Canada, qui empruntent à Londres, sont tenues de régler leurs emprunts sur le prétendu taux payé par la province. Le comité ne prétend pas affirmer que quelque changement dans la dette de la province augmenterait la valeur réelle des autres effets publics; mais si la dette publique portait un taux d'intérêt moindre que six pour cent, cela marquerait mieux la différence des valeurs offertes, vu que maintenant le taux nominal auquel la province fait ses emprunts est de six pour cent, tandis que le taux réel est de moins de quatre et demi pour cent.

Le comité sent aussi qu'il est de son devoir d'attirer l'attention de la chambre sur la pratique d'émettre des débetures payables au courant en Canada. Ces débetures, quoique sous tous les rapports égales à celles en sterling, ne sont jamais vendues par le gouvernement, ou cotées sur le marché, beaucoup au-dessus du pair. Il ne paraît pas y avoir de raisons pour que la province émette des débetures ailleurs que sur le marché où elles rapporteront le plus haut prix, et votre comité suggère que dorénavant toutes les débetures soient émises en sterling, payables à Londres. Il suggère de plus que toutes les débetures en circulation, payables en Canada, soient rachetées par la création d'une dette équivalente à Londres. Plusieurs de ces débetures sont placées dans des fonds spéciaux, et pourraient être facilement obtenues pour leur valeur actuelle sur le marché provincial. On peut ainsi effectuer une épargne considérable.

Le comité pense que la province pourrait aussi effectuer un changement désirable par rapport aux débetures émises en vertu des actes du fonds d'emprunt municipal. La province n'est pas directement engagée pour ces débetures, mais jusqu'à présent l'intérêt en a été payé par elle, et il n'y a aucun doute qu'il le sera encore à l'avenir. La valeur de ces débetures à la bourse est considérablement au-dessus du pair, et il serait par conséquent avantageux pour la province de les racheter, et de les garder, en leur substituant son propre engagement direct, qui n'excéderait certainement pas, comme cela a été démontré, le taux de cinq pour cent, au lieu de six qu'on paie maintenant. Sur le fonds entier, £3,000,000, on économiserait £30,000. Pour ce qui reste à être émis du fonds, le comité recommande fortement que, dans tous les cas, les municipalités soient payées en argent au lieu de terres, et qu'on le fasse au moyen d'emprunts sur le crédit de la province. Le système actuel tend directement à diminuer le crédit de la province, et est aussi la cause que les municipalités qui reçoivent les débetures éprouvent des pertes considérables. Durant la dernière crise, les débetures du fonds d'emprunt municipal ont été vendues aussi bas que 85 pour cent; tandis qu'à la même époque, les valeurs provinciales ne sont jamais descendues au-dessous de 107 sur le marché de Londres. Il est vrai, cependant, que le gouvernement a fait une vente dans le temps de la plus grande gêne, aussi bas que 103, pour un montant considérable.

FONDS CONSOLIDÉ.

Le comité suggère que, suivant la pratique de l'année dernière, ce fonds devrait être chargé d'une variété d'items que l'on ne peut réellement pas regarder comme faisant partie de l'actif.

Le comité ayant ainsi examiné les points les plus importants de l'état général des affaires, prend la liberté de faire rapport sur les revenus et les dépenses de 1856-1857, tels qu'indiqués par les comptes. Avant de le commencer, votre comité doit dire de nouveau que, pour bien comprendre les comptes, il faut absolument que tous les déboursés et tous les revenus, sous les différents chapitres, forment les principales parties des montants.

REVENUS.

Revenu des droits de douane.

Relativement au contrôle exercé sur les percepteurs, le comité renvoie votre honorable chambre au témoignage de l'auditeur. Tout le revenu est payé au crédit du receveur général, et les débentures sont payées par warrants. Cela paraît être satisfaisant.

L'on trouvera dans les témoignages une liste complète des concussionnaires qui ne figurent pas dans les comptes, qui doivent £3,395 15s. 3d., ainsi que les procédures intentées contre eux. Aussi, un état des balances actuelles dues par les percepteurs, £3,532 6s. 10d. Il est satisfaisant d'observer que cette somme est minime, et indique une réduction, sur 1856, de £5,203 2s. 4d.

Le comité désire attirer l'attention de la chambre sur les frais considérables et croissants de la perception qui, en 1857, sans y comprendre les dépenses du département de l'inspecteur général, s'élevaient à £82,863 9s. 8d. sur un revenu de £981,802 3s. 10d. Cela exige une surveillance très stricte et une plus grande économie. Le comité ne peut s'empêcher d'attribuer une partie de l'augmentation de cette dépense au système adopté dernièrement d'établir des ports intérieurs. Tout en admettant l'avantage, et en quelques cas la nécessité, provenant du système des chemins de fer, d'avoir des ports intérieurs, votre comité ne peut admettre la convenance de le pousser au point où il en est rendu. Aujourd'hui, sur un total de 90 ports, il n'y en a pas moins de 29 dans lesquels le revenu brut ne couvre pas les frais de perception. Il faut opérer un changement immédiat sous ce rapport; et le comité recommande qu'excepté dans quelques cas spéciaux, cette chambre ordonne la fermeture de ces ports.

REVENU DE L'EXCISE.

Balances restant dues par les percepteurs en 1856.....	£3,392 17 11
Do do do en 1857.....	2,965 5 3
	Réduction..... £427 12 8

REVENU TERRITORIAL.

Tous les revenus du département des terres de la couronne sont maintenant versés au crédit du receveur général. Le comité n'a pas encore pu examiner les détails du revenu.

ÉMISSIONS DES BANQUES.

Le comité voit que ces rapports sont faits sous serment, et que le bureau d'audition les contrôle d'une manière convenable.

AMENDES DE MILICE.

Le montant reçu de cette source est sans importance.

REVENU DES TRAVAUX PUBLICS.

Balance due par les percepteurs en 1856.....	£2,384 3 1
Do do do en 1857.....	4,560 15 10
	Augmentation..... £2,176 12 9

Votre comité n'a pas encore pu examiner les détails de ce revenu, mais il est de son devoir d'attirer l'attention de la chambre sur la nature très improductive de ces travaux

et sur la très grande importance de compléter le système de navigation intérieure de manière à offrir de telles facilités au commerce qu'elles rendent ces travaux productifs. L'énorme somme de £3,514,000 a été dépensée pour améliorer la navigation entre le lac Erié et Montréal, et à l'exception du canal Welland, il n'y a pas un seul de ces ouvrages qui ne soit une source de pertes pour la province. Ce fait serait peut-être d'une moins grave conséquence s'il ne prouvait pas que le commerce ne suit pas la route du St. Laurent, et que le canal Welland lui-même ne produit un revenu que par le trafic américain qui y passe. La province contribue annuellement, aujourd'hui, à même son revenu direct, environ £250,000 pour payer l'intérêt sur ces travaux ; elle contribue aussi, indirectement, pour une bien plus forte somme sous forme de prêts à des chemins de fer et d'aide aux steamers océaniques et aux bateaux remorqueurs. Tous ces votes annuels n'ont cependant pu, jusqu'ici, malgré leur importance, atteindre le but que l'on se proposait en les faisant, — celui d'attirer le commerce dans le St. Laurent — et l'effet d'un impôt aussi fort sur l'industrie du pays devra se faire vivement sentir, à moins que l'on y trouve un remède en atteignant le but désiré. Il n'est pas du domaine du comité de faire aucune recommandation quant au moyen le plus propre à atteindre ce résultat si désirable, mais il est de son devoir d'attirer l'attention de la chambre sur le fait que sur une dépense de £3,500,000, la province ne retire nominalement que £77,695 par année, tandis qu'en réalité, grâce aux besoins incessants de réparations et de nouveaux travaux, ce revenu apparent est de beaucoup plus qu'absorbé.

Le comité observe de plus que dans le tableau les travaux qui produisent un revenu, se trouvent certains havres et chemins qui, par les états fournis, paraissent avoir été vendus, et les sommes reçues sont payées à compte de ces ventes. Cela devrait être corrigé.

AMENDES ET CONFISCATIONS.

Honoraires de loi.

Le comité soumet des états des arrérages dus par des shérifs et autres. Il suggère que les officiers en loi de la couronne devraient exiger une plus grande ponctualité dans les paiements. Il remarque aussi que dans plusieurs cas il a été intenté des procès contre les récalcitrants. Ceux qui négligent continuellement de faire les rapports prescrits par la loi devraient être démis de leurs charges.

REVENU CASUEL.

A l'exception d'un faible montant d'honoraires, le revenu des sources casuelles provient de l'intérêt des fonds placés dans les banques :

En 1856.....	£3,558 15 0
En 1857.....	1,772 4 0

Il paraît que la banque du Haut-Canada n'a pas payé d'intérêt, et le montant total de ce qui a été reçu paraît être peu de chose, mais votre comité n'a pas encore pu examiner ce sujet minutieusement. Les primes sur les débetures paraissent avoir réalisé

En 1856.....	£53,091 13 8
En 1857.....	46,846 18 3

Le comité est d'avis qu'à l'avenir les comptes devraient indiquer d'une manière précise les conditions auxquelles les débetures ont été vendues. Un état de toutes les ventes se trouve annexé aux témoignages ci-joints, mais il a été reçu trop tard de l'officier chargé de le faire pour permettre au comité de faire un rapport à ce sujet.

DEPENSES.

D'après les comptes publics, l'on pourrait croire que toutes les dépenses sont comprises dans l'état No. 12, mais cela n'est nullement le cas, et votre comité a plusieurs fois été heureux de se servir de l'état de M. l'inspecteur général Cayley, No. —, qui précède les comptes, où sont indiqués les différents déboursés sous leurs titres respectifs. Cet état comprend tous les items imprévus, et qui ne figurent pas ailleurs sous leurs chapitres respectifs. Même avec l'aide de cet état, et les témoignages de plusieurs officiers publics, il a été impossible à votre comité de faire une analyse complète des dépenses,

et par conséquent il espère que les comptes futurs seront faits, comme M. Langton le dit dans son témoignage, de manière à comprendre chaque item de dépenses. Autrement, il est parfaitement impossible qu'un comité puisse scruter les comptes convenablement et strictement. En preuve de cet avancé, votre domité remarque que dans l'état des dépenses No. 3, il n'est fait aucune mention des items considérables suivants :

Intérêt sur les débetures émises en faveur de compagnies de chemins de fer.

Intérêt payé pour les municipalités.

Déboursés pour les travaux publics.

Liquidation du fonds des réserves du clergé,—du fonds seigneurial,—et autres.

Ces détails se trouvent sans doute dans quelque partie des comptes publics, mais pas dans une forme qui puisse permettre au comité de juger correctement de leurs rapports avec les finances du pays.

INTERET SUR LA DETTE PUBLIQUE.

Les témoignages ci-joints indiquent le mode par lequel cet intérêt est payé, tant en Angleterre qu'en Canada, et le mode par lequel ce paiement est contrôlé et vérifié. Le comité remarque avec plaisir que les comptes de 1857 sont faits d'une manière plus satisfaisante et plus explicite sous ce chapitre, qu'ils ne l'ont été antérieurement. Il paraît pourtant qu'il aurait dû être demandé un état, des agents de Londres, indiquant si des dividendes non réclamés restent dus, et lesquels. Tout ce montant paraît être chargé comme payé, et votre comité n'a pas pu constater si réellement la même chose a été faite à l'égard des porteurs de débetures.

Le comité doit pourtant faire remarquer que, sous ce chapitre, il trouve chargé comme payé à Londres l'intérêt sur £150,000 sterling de débetures du fonds d'emprunt municipal. Le comité ne comprend pas pourquoi ces paiements ne figurent pas sous le même titre que d'autres paiements faits sur ces comptes spéciaux. Aujourd'hui, ils paraissent être improprement entrés, mais votre comité fera de nouvelles recherches à ce sujet.

GOVERNEMENT CIVIL.

Déboursés en 1856	£48,530 10 2
“ en 1857	51,012 19 5
Augmentation	£2,482 9 0

DEPENSES CONTINGENTES DES OFFICIERS PUBLICS.

En 1856.....	£10,746 0 0
En 1857.....	15,053 10 9
Augmentation.....	£4,307 10 9

Votre comité fera remarquer que les frais du gouvernement civil et les dépenses contingentes ne s'accordent pas avec l'état de M. Cayley dont il a été parlé, puisque dans cet état ils sont réunis, tandis que dans les comptes publics ils sont séparés. Le montant indiqué dans son état est quelque peu plus élevé que ceux ci-dessus.

Le comité désire attirer l'attention de la chambre sur le témoignage de M. Harrington au sujet des dépenses contingentes. Il paraît qu'il n'existe aucun contrôle sur les déboursés, qui sont faits arbitrairement par chaque département, et dans quelques uns des plus importants départements, ils ne subissent même pas le contrôle limité de ce monsieur. Ce système devrait être immédiatement aboli, et l'on devrait obtenir l'autorisation nécessaire avant de faire aucun de ces déboursés. Le comité remarque une augmentation constante et très considérable sous ce rapport ;—dans beaucoup de cas les dépenses sont faites pour des choses qui excitent la surprise. Sans doute il doit y avoir une augmentation proportionnée à celle du travail dans les différents départements, mais l'on devrait exercer un contrôle assez efficace pour prévenir les abus que l'on peut craindre de voir surgir maintenant.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, CANADA EST.

En 1855	£63,911 12 5
En 1856	67,002 14 2
En 1857	76,018 11 10

Ces chiffres n'indiquent cependant pas tous les déboursés, dont un grand nombre sont portés au chapitre des dépenses imprévues. M. l'inspecteur général dit que les dépenses ont été

En 1855	£72,099 4 1
En 1856	81,582 16 4
En 1857	96,632 8 5

Le comité ne peut s'empêcher de faire remarquer l'augmentation considérable et rapide de ces frais, à laquelle on devrait immédiatement mettre fin. Beaucoup d'items figurent comme étant payés par le public dans le Bas-Canada, tandis que les items semblables sont payés par les municipalités dans le Haut-Canada. Cela deviendra parfaitement évident en faisant une comparaison des déboursés dans chaque section en 1857.

Canada Est	£96,632 8 5
Canada Ouest	52,865 19 8

Il semble nécessaire de porter une attention immédiate pour égaliser ces sommes, en réduisant les frais dans le Canada Est.

Certains items des comptes publics nécessitent quelques remarques :

Shérifs et leurs dépenses contingentes en 1856	£21,019 18 8
“ “ “ en 1857	29,945 8 4

Ces sommes paraissent excessives et exigent la plus stricte surveillance de la part des officiers en loi de la couronne.

Frais de coroners et d'enquêtes en 1856	£3,707 16 10
“ “ “ en 1857	5,033 8 3

D'après le témoignage de M. Langton, l'auditeur, il paraît qu'il existe un mode de rémunération différent et bien plus considérable pour ces emplois dans le Bas que dans le Haut-Canada. Le comité suggère que le système soit assimilé à celui du Haut-Canada.

Pour honoraires aux conseils de la couronne, il a été payé,

En 1856	£1,453 16 10
En 1857	2,664 2 6

Le comité ne sait pas jusqu'à quel point ces devoirs auraient pu être remplis par les officiers en loi, mais il exprime l'espoir qu'à l'avenir ces charges ne seront pas aussi élevées.

La force de police rurale a coûté,

En 1856	£3,922 4 0
En 1857	3,817 13 4

Le comité pense que tous ces frais, ou au moins la plus grande partie, devraient retomber sur les municipalités.

Certains items figurent sous ce titre qui auraient dû être chargés comme divers, tels que la commission sur les chemins à barrières de Québec, aussi celle sur le pont Montmorenci, et quelques autres.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, CANADA OUEST.

PAR L'ÉTAT DE M. L'INSPECTEUR GÉNÉRAL.

En 1855	£46,249 14 2
En 1856	52,958 0 10
En 1857	52,865 10 8

Le comité est très flatté de voir qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis l'année dernière sous ce chapitre.

Les honoraires des conseils de la couronne ont été,

En 1856	£3,066 0 7
En 1857	2,970 11 8

Sur lesquels le comité fait la même remarque pour l'item correspondant dans le Bas-Canada.

Pénitencier.

Le témoignage donné par l'auditeur fait voir qu'il n'est exercé qu'un contrôle insuffisant sur les comptes de cette institution ; mais le comité ne doute pas que cet officier, après avoir été instruit du fait, fera tous ses efforts pour suppléer à ce qui manque.

Le vote annuel pour cette institution augmente tous les ans, et est maintenant beaucoup plus élevé qu'il ne l'a été de 1851 à 1854. Votre comité n'a pas pu s'enquérir sur ce point ; il n'y a aucun doute que cela provient en partie du grand nombre de détenus, et de la nécessité de procurer des commodités additionnelles pour les loger, ainsi que pour les entretenir.

DÉPENSES DE LA LÉGISLATURE.

En 1856.....	£118,495	5	5
En 1857.....	128,959	14	4

Cet item fait voir une augmentation constante et considérable, et nous appelons très respectueusement l'attention de la chambre sur ce sujet. Il n'appartient pas à ce comité de critiquer la dépense autorisée par la chambre, mais il est certainement important que toute réduction possible soit effectuée.

Quelques items paraissent chargés, qui ne devraient pas l'être, sous le chapitre des dépenses de la législature, tels que

Révision des statuts, 1856.....	£4,731	8	7
“ “ 1857.....	2,900	0	0

EDUCATION—CANADA EST.

Salaires des surintendants, commis, et dépenses contin- gentes, 1856.....	£2,624	0	11
“ “ “ “ 1857	3,239	17	9
Pour fins scolaires, 1856.....	£59,743	17	3
Pour fins scolaires, 1857.....	48,566	16	9

EDUCATION—CANADA OUEST.

Salaires, etc., en 1856.....	£2,611	17	1
D'autres salaires ont aussi été chargés contre le fonds spécial, £1,125, 0 0			
Do do do total, 1857	3,847	3	5
Déboursés pour fins scolaires, 1856.....	37,411	2	2

Ce montant ne couvre pas, cependant, les déboursés du fonds spécial.

Déboursés en 1857.....	62,388	17	2
------------------------	--------	----	---

Votre comité a fait une longue enquête sur le fait que le surintendant en chef du Haut-Canada s'est approprié pour son propre usage l'intérêt sur certains deniers publics entre ses mains. Les témoignages recueillis jusqu'à présent sont soumis ici ; mais comme l'enquête n'est pas encore terminée, votre comité n'est pas maintenant en état d'en faire rapport.

Agriculture.

En 1856.....	£17,455	13	3
En 1857.....	22,518	1	1

Le comité ne désire maintenant qu'attirer l'attention sur les dépenses croissantes sous ce chapitre.

Hôpitaux et institutions charitables.

En 1856, par l'état de l'inspecteur général.....	£41,250	9	6
En 1857.....	46,605	0	3

Le comité croit de son devoir de faire remarquer l'augmentation rapide des dépenses sous ce chapitre, qui ont été

En 1854.....	£22,125	15	6
En 1855.....	39,769	4	10
Et en 1857.....	46,605	0	3

Dans l'état actuel du revenu de la province, il serait bon d'examiner jusqu'à quel point l'efficacité d'institutions aussi précieuses pourrait être maintenue à des frais moindres pour le trésor public.

Exploration géologique.

En 1856	£ 5,481 14 7
En 1857	6,596 12 6

L'extrême importance de ce département pour la province fait qu'il répugne au comité de recommander aucun changement qui en diminuerait l'efficacité.

Milice et force enrôlée.

En 1856, par l'état de M. Cayley.....	£43,722 12 1
En 1857	48,732 13 3

La moyenne des frais de la milice, pendant les dix années qui ont précédé 1855, n'a été que d'un peu plus de £2,000 par année. Votre comité connaît la force précieuse et très efficace qui est maintenant organisée, mais il attirera l'attention de la chambre sur la circonstance que l'on espérait que toutes ou la plus grande partie des dépenses seraient couvertes par la vente des propriétés de l'artillerie. Cela ne paraît pas avoir été fait du tout, et il est digne de considération s'il ne devrait pas être fait un effort pour couvrir les dépenses futures sous ce chapitre par la vente de partie de ces propriétés.

Phares et services des côtes.

En 1856, par l'état de M. Cayley.....	£28,608 2 10
En 1857	34,268 17 11

Ces sommes représentent seulement les frais d'entretien des phares. Il figure en sus de très fortes sommes dans les déboursés du bureau des travaux publics pour la construction de phares, tant dans le Haut que dans le Bas-Canada.

En 1856.....	£60,321 3 8
En 1857.....	54,715 4 8

Votre comité n'a pas encore pu examiner les détails de ces comptes. La nécessité de construire des phares convenables, tant dans le bas du St. Laurent que sur les lacs supérieurs, pour la protection du commerce, n'exige aucune remarque ; mais votre comité suggère qu'il soit exercé une surveillance active sur les dépenses. Le memorandum de M. Dubord, l'un des membres de votre comité, démontre la nécessité d'une enquête sur les détails de ces dépenses.

Emigration

En 1856, par l'état de M. Cayley	£ 9,806 2 3
En 1857	5,806 17 1

Il est satisfaisant d'observer une réduction dans ces dépenses.

Pensions.

En 1856.....	£ 9,820 8 0
En 1857.....	11,672 17 1

Il est soumis un état des pensions de milice.

Institutions publiques.

En 1856.....	£ 8,322 5 0
En 1857.....	9,436 12 9

Le mode d'audition est indiqué dans les témoignages.

Services des steamers océaniques et intérieurs.

En 1856.....	£39,840 17 10
En 1857.....	55,447 9 9

Le comité n'a pas examiné les détails de cette dépense.

Police.

En 1856	£ 4,733 9 1
En 1857	5,818 8 9

Impressions diverses.

En 1856.....	£ 2,095 19 8
En 1857.....	2,901 15 9

Travaux et édifices publics.

En 1856.....	£92,787 16 6
En 1857.....	72,295 1 11

Il paraît y avoir chaque année de fortes sommes dépensées pour les bâtisses du gouvernement. Le comité n'a pas encore pu s'enquérir des détails de ces dépenses.

Fonds seigneurial.

En 1856.....	£50,923 3 8
En 1857.....	42,341 17 6

Une grande partie de ces dépenses paraissent avoir été faites pour la commission. L'on espère que cette partie des dépenses cessera bientôt.

Annuités des sauvages.

En 1856.....	£ 8,755 0 0
En 1857.....	8,855 0 0

Votre comité, tout en faisant ses efforts pour examiner complètement les comptes, a trouvé parfaitement impossible de s'occuper des items qui restent. Il se propose de continuer ses travaux et, si c'est possible, de recevoir les témoignages et faire rapport sur les autres chapitres avant la fin de la session.

Votre comité comprend parfaitement l'importance de soumettre les dépenses contenues sous le titre de diverses, ainsi que les différentes "déductions sur le revenu," y compris les comptes du bureau de poste, à la plus stricte investigation. Les déboursés faits par le bureau des travaux est un sujet auquel il désire consacrer une attention spéciale.

Le résultat auquel on est arrivé votre comité peut être résumé en peu de mots. Il est heureux de remarquer une amélioration constante dans la manière de rendre les comptes, bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour les rendre lucides et intelligibles, Il croit que l'établissement du bureau d'audition a produit beaucoup de bien, et il désire exprimer son entière satisfaction de la manière dont M. Langton, l'auditeur, s'est acquitté de ses devoirs. Il a aussi reçu de l'inspecteur général et de son assistant, M. Dickinson les renseignements les plus complets sur tous les points. D'un autre côté, votre comité doit attirer l'attention sérieuse de la chambre sur l'augmentation considérable et constante des dépenses de toutes les branches du service public, à laquelle il faut immédiatement mettre un frein. Le revenu a sérieusement diminué en même temps que les dépenses augmentaient, et le comité croit de son devoir de faire rapport qu'à moins d'exercer la plus stricte économie, l'excédant des dépenses sur les revenus deviendra tellement considérable qu'il nuira sérieusement au crédit de la province, et nous empêchera longtemps de sortir de l'état de gêne actuel; mais il faut espérer qu'avec de la prudence et de l'économie, on y parviendra bientôt.

Le rapport ayant été lu, sur motion de M. Brown, il est

Ordonné, Que le projet de rapport maintenant soumis par le président soit imprimé pour l'usage privé des membres.

L'hon. M. Cayley propose qu'un premier rapport des délibérations du comité jusqu'à cette date soit fait à la chambre, et que le rapport maintenant soumis par le président soit ce rapport, sujet aux corrections que pourra y faire le comité en relisant les clauses *seriatim*.

M. Brown propose en amendement, que les mots "jusqu'à cette date" et tous les mots suivants dans la motion soient retranchés.

L'amendement, étant mis aux voix, est rejeté sur la division suivante :

<i>Pour :</i>	<i>Contre :</i>
M. Hogan,	M. Ferres,
M. Foley,	M. Simard,
M. White,	M. Buchanan,
M. Howland,	M. Chapais,
M. Brown, et	M. Le Boutillier,
M. Mattice,—6.	M. Cameron,
	L'hon. M. Cayley et
	M. Galt,—8.

L'hon. M. Cayley propose d'amender sa motion en substituant les mots "amendements et changements," ce qui est adopté.

M. Foley propose d'ajouter les mots suivants à la motion, "Mais cette motion ne sera pas interprétée de manière à empêcher la soumission à la considération du comité d'un contre-rapport, s'il en est offert par quelque membre du comité."—Adopté.

La motion telle qu'amendée est alors adoptée.

Sur motion de M. Brown, il est *Ordonné*, Qu'il soit obtenu un rapport des différentes lettres de change sur l'Angleterre vendues par le gouvernement depuis le 1er octobre 1854; des noms des personnes, et les dates auxquelles chaque vente a été faite, et les dates auxquelles ces lettres de change ont été tirées.

Ordonné, Qu'une réunion spéciale du comité, pour la considération ultérieure du projet de rapport, soit convoquée pour vendredi prochain, à 10½ heures A.M.

Le comité s'ajourne alors à demain, à 10½ heures A.M.

Vendredi, 4 juin 1858.]

Le comité s'assemble conformément à l'ordre du président.

MEMBRES PRÉSENTS :

ALEXANDER T. GALT, écuyer, au fauteuil.

L'hon. M. CAYLEY,
M. FERRES,
M. WHITE,
M. MATTICE,
M. CAMERON,
M. BUCHANAN,
M. HOWLAND,
M. CHAPAIS,
M. BROWN,
M. SIMARD,
M. FOLEY,
M. HOGAN, et
M. LE BOUTILLIER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le président informe le comité qu'il a, conjointement avec M. Foley et M. Howland, reçu hier le témoignage suivant de M. Milroy, caissier de la banque de Montréal, qui avait comparu conformément à l'ordre du comité.

Ques. 257. Quand le Dr. Ryerson a-t-il déposé des fonds à la Banque de Montréal, et quel était le montant de ces dépôts?—Le premier dépôt a été fait le 2 septembre 1856, au montant de £2000. Le 2 octobre, il a été déposé £1175. Ces sommes sont demeurées intactes jusqu'au mois de décembre, durant lequel tout le montant, à l'exception de £43 11s. 9d., fut retiré par des traites du Dr. Ryerson. En janvier 1857, il a été déposé £146, ce qui laissait une balance de £186 à la fin de ce mois. En février il fut déposé £641, laissant une balance de £ 811 à la fin de ce mois. En mars il y eut un dépôt de £240, portant la balance à £820,—et à cette époque l'on cessa de payer l'intérêt sur les balances quotidiennes. La somme de £29 5s. fut portée au crédit du Dr. Ryerson, ce qui était l'intérêt sur les balances quotidiennes depuis le 3 septembre jusqu'au 31 mars.

Jues. 258. Avez-vous quelque moyen de savoir si les fonds déposés étaient publics ou privés?—Je n'en ai aucun, le compte étant tenu au nom du Docteur Ryerson.

Le témoignage étant lu, il est ordonné de l'insérer dans les minutes.

M. *Brown* dit que le projet de rapport du président ne lui est parvenu qu'hier à midi, que depuis ce temps il a été engagé à examiner des documents et à préparer un amendement au rapport, mais qu'il n'a pu le terminer, et il propose que la considération du projet de rapport soit remise à demain.

M. *Buchanan* propose en amendement que la considération du rapport ait lieu immédiatement, mais qu'elle ne soit terminée que demain.

M. *Foley* propose en amendement : Que plusieurs membres du comité n'ont reçu la copie imprimée du projet de rapport du président qu'à l'heure de réunion ce matin, et que par conséquent ils n'ont pas eu le temps de le lire, et encore moins d'en examiner les différentes clauses, qu'il serait déraisonnable d'en entreprendre la considération avant qu'ils aient eu l'occasion de le faire, et qu'en conséquence le comité s'ajourne à demain, à 10½ heures A. M.

Cet amendement est adopté, et le comité s'ajourne.

Samedi, 5 juin 1858.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. BROWN,
M. FOLEY, et
M. HOGAN,

Les membres présents ne formant pas un quorum, le comité s'ajourne à lundi, à 10½ heures A. M.

Lundi, 7 juin 1858.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. BROWN,
M. FOLEY,
M. HOGAN, et
M. WHITE.

Le quorum n'étant pas formé, le comité s'ajourne à demain à 11½ h. A. M.

Mardi, 8 juin 1858

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.

MEMBRES PRESENTS :

L'hon. M. CAYLEY,
M. BROWN,
M. J. CAMERON,
M. LE BOTTILLIER,
M. FOLEY,
M. CHAPAIS,
M. FERRES,
M. MATTICE.
M. SIMARD.
M. BUCHANAN, et
M. WHITE.

L'hon. M. Cayley propose, que vu l'absence de M. Galt, M. Ferres prenne le fauteuil.—Adopté.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

L'hon. M. Cayley étant présent, les questions suivantes lui sont posées :

(Par M. Brown.)

Ques. 225. Est-ce que le gouvernement, en aucun temps depuis votre accession à la charge d'inspecteur général, a prêté £10,000, ou aucune autre somme à la compagnie du chemin de fer de Cobourg à Peterboro?—Je vous donnerai la réponse par écrit, après avoir consulté les papiers et documents qui ont rapport à l'affaire en question.

(Par M. Cameron.)

Ques. 256. Veuillez donner les détails sur l'emprunt mentionné dans la question 255, quand vous donnerez votre réponse par écrit?—Je les donnerai.

(Par M. Brown.)

Ques. 257. Où avez-vous pris l'argent que vous avez ainsi avancé à la compagnie, et comment avez-vous entré la transaction dans vos livres?—Je consulterai les livres et je verrai.

Ques. 258. Quelle garantie avez-vous reçu de la compagnie du chemin de fer pour le remboursement de l'argent?—Tous les détails seront inclus dans ma réponse générale.

Ques. 259. Est-ce que la compagnie du chemin de fer était en banqueroute dans le temps que vous avez fait la dite avance?—Je n'ai jamais été actionnaire ni propriétaire de la compagnie du chemin de fer de Cobourg à Peterboro, et je ne connais pas assez les faits pour répondre à la question.

Ques. 260. Vous dites que vous n'avez pas été actionnaire de la compagnie du chemin de fer de Cobourg à Peterboro; avez-vous été ou êtes-vous maintenant porteur de débentures de la dite compagnie?—J'ai été autrefois porteur de débentures de la compagnie du chemin de fer de Cobourg à Peterboro; je ne le suis plus maintenant.

Ques. 261. Aviez-vous des débentures de la compagnie dans le temps que vous avez fait cette avance?—Je pense que j'en ai eu pour la première fois en décembre 1856; je crois que l'emprunt de la compagnie se négociait depuis deux ou trois mois, mais il me faut référer aux détails de la réponse que je ferai à la première question pour les dates.

Ques. 262. Votre parent M. D'Arcy Boulton, était-il adjudicataire du dit chemin, et avez-vous eu un transport de son bail?—M. D'Arcy Boulton est devenu adjudicataire du chemin, au meilleur de ma connaissance, au commencement de 1857. Il ne m'est point parent; nous sommes alliés par mariage.

Ques. 263. M. Boulton était-il président du chemin avant de devenir adjudicataire?—Oui, au meilleur de ma connaissance.

Ques. 264. Est-ce que M. Boulton, pendant qu'il était adjudicataire du chemin, a payé son loyer à la compagnie du chemin de fer avec les propres débentures dépréciées de la compagnie, et avez-vous fourni ces débentures à M. Boulton?—J'ai vendu des débentures à M. Boulton. Je ne connais pas précisément le premier arrangement fait entre M. Boulton et la compagnie relativement au bail, mais j'ai compris que la première proposition qui fut faite à cet égard était un loyer de neuf mille louis en argent, payable tous les six mois; mais que l'arrangement a été subséquemment transformé en un paiement d'avance de £10,000 en débentures du chemin de fer de Cobourg, au moment de l'adjudication.

(Par M. Ferres.)

Ques. 265. Est-il à votre connaissance que la compagnie ait négocié de nouveau les débentures qui lui ont été données par M. Boulton, au même prix qu'elle les avait eues de lui?—Je dois répondre, comme je l'ai compris, que le but de la compagnie en prenant les débentures de M. Boulton était de décharger certaines propriétés hypothéquées, afin d'accroître les garanties qu'elle avait à donner à la compagnie du grand tronc.

Ques. 266. Quel montant de débentures de chemin de fer avez-vous vendu à M. Boulton, et à quel prix les avez-vous vendues?—Entre £4,000 et £5,000, qui furent payés principalement en terres; la balance payée en billets payables par termes dans l'espace de cinq ans. Je considère le prix le même que celui offert par M. Romain en terrains sur la rue King—dépréciation de dix à vingt pour cent.

Ques. 267. Est-ce que le gouvernement a fait d'autres avances à la compagnie du chemin de fer de Cobourg à Peterboro en outre de la somme de £10,000?

La question devrait être: "Est-ce que la compagnie du Grand Tronc a fait d'autres avances que la somme de £10,000?"—Elle a avancé des sommes plus considérables.

Ques. 268. Veuillez expliquer pourquoi la question aurait dû être posée comme vous dites?—Parce que les avances ont été faites en conséquence de l'acte de 1856 pour venir en aide au grand tronc, et ont été faites sur la garantie du Grand Tronc.

(Par M. Ferres.)

Ques. 269. Est-ce qu'aucune partie de l'emprunt des £10,000 ci-dessus mentionnés vous a été payée? En avez-vous reçu quelque partie sous aucune forme?—Aucune partie ne m'a été payée. Je n'en ai rien reçu sous aucune forme.

(Par M. Brown.)

Ques. 270. Est-ce que l'argent a été payé par la compagnie du grand tronc, ou à même les fonds de la province?—Le mode de paiement sera donné dans ma réponse à la question 255.

Ques. 271. Etes-vous incapable maintenant de dire où vous avez pris l'argent?—Tous les deniers ont été en premier lieu avancés par la banque. Les détails seront donnés dans ma réponse à la question 255.

Ques. 272. Est-ce que la banque a avancé l'argent sur les fonds publics ou sur sa propre responsabilité?—Voyez ma réponse à la question 255.

Ques. 273. Au temps que la dite avance de £10,000 a été faite à la compagnie du chemin de fer de Cobourg à Peterboro, est-ce que la compagnie du grand tronc avait rempli les conditions de l'acte de secours de 1856, et avait-elle droit au bénéfice de l'acte?—On verra cela dans ma réponse à la question 255.

(Par M. Ferres.)

Ques. 274. Avez-vous suggéré les arrangements faits entre M. Boulton et la compagnie du chemin de fer de Cobourg à Peterboro, ou quelle part avez-vous prise dans ces arrangements?—Je l'ai sollicité fortement de ne point faire ces arrangements, de ne point devenir adjudicataire, —je lui dis que je pensais qu'il entreprenait un ouvrage trop considérable, n'ayant point une connaissance suffisante des affaires en fait de chemin de fer, et j'éprouvais beaucoup de répugnance à l'assister à remplir ses engagements. Rien autre chose que l'alliance qui existait entre nous, et la demande qu'il m'en a faite, n'aurait pu m'induire à seconder ses vues; je ne désirais pas, et même j'avais déjà refusé de lui laisser avoir mes débentures.

(Par M. Brown.)

Ques. 275. Est-ce que le gouvernement en aucun temps a fait une avance semblable à même les fonds de la province à la compagnie du chemin de fer de Port Hope à Lindsay?—Les avances faites à la compagnie du chemin de Port Hope à Lindsay provenaient de l'acte de secours de 1856 à la compagnie du Grand Tronc. Les deniers ont été avancés par la banque, et en ce qui regarde les détails, ils seront compris dans ma réponse à la question 255.

Ques. 276. Quel était le montant des dites avances à la compagnie du dit chemin?—Mon impression est que la première avance était de £13,000. Mais je pourrai constater le fait, et le donner dans ma réponse à la question 255.

Ques. 277. N'y a-t-il pas eu des avances semblables faites à la compagnie du chemin de fer de Bytown à Prescott à même les fonds de la province?—Les avances faites à la compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Prescott, ont été faites de la même manière que les autres dont j'ai déjà parlé; de plus amples détails seront donnés dans ma réponse à la question 255.

Ques. 278. Est-ce que ces avances à ces différentes compagnies ont été faites dans les années 1856 et 1857?—Je donnerai les dates dans ma réponse à la question 255.

Ques. 179. Veuillez regarder aux comptes publics pour 1856 et 1857, et indiquer au comité où se trouvent ces transactions?—J'aurai du département du receveur général un état des entrées qui y sont faites, et je transmettrai au comité l'information que j'aurai obtenue.

Ques. 280. Est-ce ou n'est-ce pas le cas que les comptes de la province, tels que publiés par votre autorité, ne font aucune mention de ces transactions?—Les comptes publics font voir les transactions qui sont enregistrées dans les livres de l'inspecteur général.

Ques. 281. Veuillez expliquer au comité comment des sommes aussi considérables ont pu être obtenues à même les fonds publics, sans qu'aucune entrée ne figure dans les livres de l'inspecteur général?—J'ai dit que toutes les avances faites aux trois compagnies étaient basées sur l'acte de secours de 1856, avances faites de fait par la compagnie du grand tronc, ou si elles n'ont pas été faites en premier lieu par elle, elles ont été couvertes par remboursements par la compagnie du grand tronc. Quand une avance est faite par la banque, son entrée dans les livres du receveur général dépend du temps qu'elle est portée en compte par la banque, et si l'avance ainsi faite par la banque est remboursée avant d'être portée en compte, il peut se faire qu'elle ne figure pas du tout dans les livres de l'inspecteur général.

Ques. 282. Le comité doit-il comprendre que des sommes considérables peuvent être avancées à même les fonds de la province par la banque sans qu'un warrant régulier n'ait été obtenu et n'ait été dûment enregistré dans les livres de la province?—J'ai déjà dit que je fournirais tous les détails dans ma réponse à la question 255. Le comité sera alors en état de juger s'il a été fait des avances aussi considérables que le comporte la question.

(Par M. *Ferres.*)

Ques. 283. Comment se font les déboursés du coffre public?—Tous les déboursés pour le service public sont d'abord faits par warrant. Ces warrants sont régulièrement inscrits et mis en liasses, et il est ensuite donné des chèques sur ces warrants.

(Par M. *Brown.*)

Ques. 284. A-t-il été avancé de l'argent par la banque à la demande et sur la responsabilité du gouvernement, ou aucun de ses membres, sans qu'un warrant en forme, dûment inscrit dans le bureau de l'inspecteur général, n'ait été émis pour cela?—Si par cette question on veut dire, y a-t-il eu un compte de prêt tenu par la banque, ma réponse est oui, qu'un compte de prêt a été tenu depuis plusieurs années et que le gouvernement actuel et le gouvernement précédent ont donné des ordres de le clore.

Ques. 285. Est-ce que les avances aux compagnies de chemins de fer ci-dessus mentionnées ont été faites au moyen du système du compte de prêt?—Ayant dit que je donnerais tous les détails dans ma réponse à la première question relativement aux avances faites aux différents chemins en vertu de l'acte de secours de 1856, je renverrai le comité à la réponse que je ferai à cette question.

Ques. 286. Veuillez expliquer la nature du système de compte de prêt, et la pratique des paiements suivie d'après ce système?—Ayant déjà dit que le compte de prêt existait depuis des années, la meilleure réponse que je puisse donner est un rapport du député inspecteur général sur sa nature, et des principaux items qui le composent.

Ques. 287. Ne pouvez-vous pas répondre à la question d'après votre connaissance personnelle sans consulter votre député? si oui, veuillez le faire?—Maintenant que je me rappelle que l'histoire du compte de prêt se trouve dans les rapports du comité des comptes publics de 1855 et 1856, je renvoie à ces rapports pour les détails et items du compte de prêt.

Ques. 288. Pouvez-vous donner une explication du système d'après votre connaissance personnelle, sans consulter aucune autre autorité? si oui, veuillez le

faire ?—Le compte de prêt se compose d'avances faites par la banque. La classe particulière des avances est décrite par le caissier de la banque dans les rapports dont j'ai parlé.

Quest. 289. Fait-on dans les livres de l'inspecteur général une entrée de toutes les transactions d'après le système de prêt ?—Nous ne faisons pas d'entrée au bureau de l'inspecteur général, appelée ou considérée comme entrée de compte de prêt. L'entrée faite au bureau de l'inspecteur est une entrée des transactions quand elles sont terminées.

Sur motion de *M. Brown*, il est ordonné, que l'inspecteur général soit requis de fournir un état de tous les deniers avancés d'après ce système de prêt, depuis qu'il est entré au pouvoir en septembre 1854.

Ordonné, Que *T. G. Ridout*, écr., caissier de la banque du Haut-Canada—*Reynolds*, de la compagnie du grand chemin de fer occidental, et *M. Dickinson*, député inspecteur général, soient assignés à comparaître devant le comité, demain.

L'hon. *M. Cayley* propose, Que le comité s'ajourne maintenant à jeudi prochain.

M. Brown propose en amendement que le comité s'ajourne à demain.—Adopté sur division.

Le comité s'ajourne en conséquence à demain, à dix heures et demie A. M.

Mercredi, 9 Juin 1858.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.

MEMBRES PRESENTS :

M. HOGAN,
M. FOLEY,
M. MATTICE,
M. LE BOUTILLIER,
M. J. CAMERON,
M. BROWN,
M. BUCHANAN, et
M. CHAPAIS.

Sur motion de *M. Brown*, *M. Hogan* prend le fauteuil.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

T. G. Ridout, écuier, caissier de la banque du Haut-Canada, étant présent conformément à l'ordre du comité, les questions suivantes lui sont posées par le président.

Ques. 290. Etes-vous caissier de la banque du Haut-Canada ?—Oui.

Ques. 291. Teniez-vous un compte avec le Dr. Ryerson, comme surintendant de l'éducation, et a-t-il en aucun temps retiré ce compte ou une partie, de votre banque ?—Il y a eu un compte avec le Dr. Ryerson pendant plusieurs années.

Nous avons compris qu'à une certaine époque il a déposé des fonds à la banque de Montréal, mais nous ne savions pas comment il l'avait fait; nous nous opposâmes à ce qu'il déposât des deniers dans une autre banque; nous apprîmes le fait en voyant ses traites officielles sur la banque de Montréal; il n'a été donné aucune raison pour ce changement; nous comprîmes qu'il avait ainsi déposé £2,000.

(Par M. Brown.)

Ques. 292. Le compte du Dr. Ryerson était-il un compte privé ou un compte officiel?—L'un des comptes était au nom du rév. E. Ryerson, surintendant de l'éducation, l'autre était au nom de l'octroi législatif des écoles. Il tirait des traites officielles en ses deux qualités.

Ques. 293. Était-ce votre habitude d'accorder l'intérêt sur les comptes courants de dépôt, ou aviez-vous fait un arrangement particulier avec le Dr. Ryerson?—Cela n'est pas notre habitude. Cela ne se fait que sur convention spéciale. Il n'y a pas d'autre exemple qu'il ait été accordé un intérêt à un officier public sur un compte public.

Ques. 294. Cet arrangement a-t-il été fait avec le Dr. Ryerson à l'ouverture du compte ou après?—L'arrangement a été fait avec M. Hodgins quelque temps après l'ouverture du compte. Je ne me rappelle pas en avoir rien dit au Dr. Ryerson.

Ques. 295. Lorsque vous avez fait cet arrangement avec M. Hodgins, avez-vous compris que l'intérêt que vous consentiez à payer devait aller dans la poche du Dr. Ryerson?—Je ne savais rien de cela. L'intérêt était porté au compte public. J'ai pensé pendant longtemps que c'était au profit des deux comptes publics tenus en son nom.

Ques. 296. Vous rappelez-vous sous quelle forme le Dr. Ryerson faisait ces dépôts,—étaient-ils complètement sous forme de warrants du gouvernement et de produits de vente du dépôt de livres d'éducation, ou bien comprenaient-ils ses dépôts privés?—Nous n'avions aucun moyen de faire une distinction. La raison pour laquelle nous avons cessé de payer l'intérêt, est que nous avons pensé que c'était pour son avantage particulier.

Ques. 197. Savez-vous si le Dr. Ryerson tirait des traites sur ces comptes officiels pour ses transactions personnelles et privées?—Je ne sais pas s'il le faisait.

(Par M. Cameron.)

Ques. 298. Avez-vous eu ensuite quelque conversation avec le Dr. Ryerson au sujet de cet intérêt, et a-t-il en aucune occasion fait allusion à M. Hincks, ou à quelque autre officier du gouvernement, comme l'ayant autorisé à se servir de ces sommes pour son propre usage?—Je n'ai jamais eu de conversation de cette nature.

(Par M. Brown.)

Ques. 299. La banque du Haut-Canada a-t-elle l'habitude de payer des deniers à la demande et sur la responsabilité du gouvernement sans un warrant régulier émis auparavant et une traite officielle tirée sur la banque pour le montant?—Il y a eu quelques avances faites sur des réquisitions, couvertes ensuite par des warrants. Ces avances ne sont pas encore toutes couvertes. Elles ne sont pas chargées au receveur général, mais elles le sont au compte de prêt. Les transactions sous ce compte ont été considérablement réduites depuis deux ou trois ans.

Ques. 300. Tenez-vous le gouvernement responsable de faire honneur à ce compte d'argent prêté, et dans ce cas, sous quel temps?—Nous tenons le gouvernement responsable de ce compte d'argent prêté, mais nous n'avons pas de temps limité, et nous ne chargeons pas d'intérêt sur le compte.

Ques. 301. Voulez-vous avoir la bonté de fournir au comité le compte courant, depuis le 1er janvier 1856, de ce compte de prêt, indiquant les services spéciaux pour lesquels il a été fait des avances par son entremise?—Oui.

Ques. 302. Payez-vous l'intérêt sur les balances au crédit du gouvernement?—Non, pas à présent.

Ques. 303. Y a-t-il un compte d'intérêt du gouvernement tenu dans les livres de la banque, et dans ce cas, quelles transactions comprend-il?—Il n'y a pas de compte d'intérêt du gouvernement.

Ques. 304. Etes-vous directeur du grand tronç de chemin de fer?—Oui.

Ques. 305. Savez-vous s'il a été fait des avances d'argent, en 1856, par le gouvernement, à la compagnie du chemin de fer de Cobourg à Peterborough, en anticipation d'une aide à ce chemin en vertu de l'acte de secours au grand tronç de 1856?—Je n'en sais rien. Cette aide ne fut pas prise sur le compte de prêt.

Ques. 306. Savez-vous s'il a été fait quelque avance de cette nature à la compagnie du chemin de fer de Port Hope à Lindsay?—Je n'en sais rien.

Ques. 307. Savez-vous si une avance de cette nature a été faite par le gouvernement à la compagnie du chemin de fer de Bytown à Prescott?—Il a été fait une avance de £13,000 à la compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Prescott. Elle a été faite par la banque. S'il a été fait d'autres avances, ce n'a pas été par la banque. La banque a ouvert un compte avec cette compagnie, et le gouvernement en a garanti le paiement. L'avance de £13,000 ne faisait pas partie du compte de prêt.

Ques. 308. Qui a négocié cette transaction avec la banque? Aviez-vous une lettre formelle?—Je ne me le rappelle pas.

Ques. 309. La banque a-t-elle fait de pareilles avances à l'instance du gouvernement qui ne figurent pas dans le compte de prêt?—Nous avons avancé à la compagnie du chemin de fer de Cobourg à Peterborough, et à la compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Prescott, des sommes d'argent qui seront remboursées à même les deniers de l'emprunt auxiliaire, aussitôt que le Grand Tronc aura reçu et approuvé leurs garanties. Cela n'entre pas dans le compte de prêt, et ne fait pas partie des deniers du gouvernement. Le Grand Tronc paie ces deniers.

Ques. 310. Pouvez-vous dire le montant de ces avances?—Elles ne sont pas bien éloignées du montant complet du prêt de £20,000 au chemin de fer de Cobourg à Peterborough, et de plus de £40,000 à la compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Prescott, y compris les £13,000.

Ques. 311. Avez-vous fait ces avances à la demande du gouvernement?—Sur la recommandation du gouvernement.

Ques. 312. La banque a-t-elle quelque garantie pour le remboursement de ces deniers?—Nous avons les deniers payés par le Grand Tronc portés au crédit d'un compte séparé, pour couvrir ces items aussitôt que l'affaire sera terminée.

Ques. 313. Ces deniers ont-ils été ainsi déposés par le Grand Tronc avant que les avances aient été faites aux chemins de Cobourg et de Prescott?—Il en a été déposé quelque partie auparavant.

Ques. 314. Si ces deux compagnies de chemin de fer ne donnaient pas à la compagnie du Grand Tronc des garanties suffisantes pour le remboursement de ces deniers, la banque aurait-elle le droit de recourir au gouvernement pour être payée?—Je crois que la banque aurait une réclamation fondée contre le gouvernement.

Ques. 315. La banque n'a-t-elle pas l'autorisation du gouvernement pour ces avances ?—Oui, sous forme de demande de quelque sorte.

Sur motion de M. Brown, il est

Ordonné,—Que M. Pennefather et M. Reiffenstein soient requis de comparaître devant le comité demain.

Jeudi, 10 juin 1858.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.

MEMBRES PRESENTS :

L'hon. M. CAYLEY,
M. FERRES,
M. CHAPAI,
M. WHITE,
M. BUCHANAN,
M. STARNES,
M. J. CAMERON,
M. SOMERVILLE,
M. HOGAN, et
M. BROWN.

M. Ferres prend le fauteuil.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

M. Buchanan propose, secondé par M. Chapais, que M. Ferres soit le président permanent jusqu'au retour de M. Galt—cette résolution étant nécessaire par suite d'un malentendu de la part de quelques membres du comité.

M. Brown propose, pour amendement, que le nom de M. Ferres soit retranché et celui de M. Starnes inséré à la place.

L'amendement est mis aux voix et perdu sur la division suivante :

Pour.

M. White,
M. Brown,
M. Hogan,—3.

Contre.

M. Starnes,
M. Buchanan,
M. Somerville,
M. Chapais,
M. Cameron,
M. Cayley,—6.

La motion principale est alors mise aux voix et adoptée sur la division suivante :

Pour.

M. Buchanan,
M. Starnes,
M. Somerville,
M. Chapais,
M. Cameron,
M. Cayley,—6.

Contre.

M. White,
M. Brown,
M. Hogan,—3.

M. *Starnes* propose que le comité se réunisse chaque jour à 11 heures moins un quart A. M.—Adopté.

M. *Pennefather* et M. *Reiffenstein* se présentent devant le comité conformément à l'ordre du comité.

La question suivante est posée à M. *Pennefather*:

(Par M. *Brown*.)

Ques. 316. Pouvez-vous fournir, pour l'information du comité, un état de tous les placements faits pour le fonds des sauvages depuis le 1er janvier 1855, indiquant la date de chaque achat, le nom du vendeur, et le prix payé pour chaque effet public; indiquant aussi la vente de tous les effets publics appartenant au dit fonds depuis la date susdite, les personnes qui les ont achetées, et le prix?—Je fournirai cette information.

Le témoin se retire.

M. *Mattice* entre dans la chambre du comité.

L'hon. M. *Cayley* soumet les réponses suivantes aux questions 255, 256, 257, 258, 275, 277, et 278.

“ En consultant les documents officiels, je trouve qu'il a été passé un ordre en conseil le 6 juillet 1856, à la demande du président du chemin de fer de Prescott à Ottawa, et de la compagnie du chemin de Cobourg à Peterborough, demandant une avance sur l'aide qui leur a été assurée par l'acte pour accorder une aide additionnelle à la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer, de 1856, à l'effet de faire sanctionner cette avance, dans l'espérance que la compagnie du grand tronc la couvrirait au moyen de valeurs à être approuvées par l'ingénieur et le solliciteur du Grand Tronc, et par M. Smith, le solliciteur général pour le Haut-Canada, le montant de cette avance ne devant pas excéder en tout la somme déposée à la banque au crédit du fonds des licences de mariages; ces valeurs à être possédées par le gouvernement jusqu'à ce que l'avance soit remboursée par la compagnie du Grand Tronc.

“ La première avance qui a été faite sur cet ordre l'a été à la compagnie du chemin d'Ottawa à Prescott, et s'élève à treize mille louis. L'argent n'a pas été payé sur warrant, mais porté au compte de prêt, ou à quelque compte spécial par la banque du Haut-Canada, comme étant une avance faite pour le compte du gouvernement jusqu'à ce qu'elle soit couverte par un dépôt fait par la compagnie du Grand Tronc au crédit du compte des lignes auxiliaires. Ce dépôt fut fait en juin 1857. La garantie pour cette avance est une garantie acceptée sur le matériel roulant au nom du solliciteur général, et l'aide en question a été demandée pour empêcher la vente sur saisie d'une partie du matériel roulant de la compagnie. Aucune avance n'a été faite alors à la compagnie du chemin de Cobourg à Peterborough, pour des raisons qui seront données dans l'instant.

“ Le 16 octobre 1856, M. *Covert*, le président de la compagnie du chemin de fer de Cobourg à Peterborough, renouvela sa demande pour une aide au montant de £10,000, et il lui fut répondu que cette aide lui serait accordée sur bonne et suffisante garantie.

“ Le 9 décembre 1856, et le 31 janvier 1857, M. *Keefer*, l'ingénieur du Grand Tronc, fit un rapport sur le matériel roulant offert par la compagnie, et le 3 février il fut passé un ordre en conseil autorisant l'avance de £10,000, sujette au rapport du solliciteur général du Haut-Canada, que les documents nécessaires avaient été faits et passés et les garanties acceptées sur titres approuvés.

“ Le 28 février, il fut passé un autre ordre en conseil, informant le président de la compagnie, M. Covert, que le solliciteur général avait trouvé les garanties offertes insuffisantes.

“ Le 4 mars, le solliciteur général fit rapport que les garanties avaient été rendues valables ; le rapport fut communiqué au président et aux directeurs de la compagnie du Grand Tronc, et sur leur approbation, la somme de £10,000 fut payée au président de la compagnie, M. Covert, par la banque du Haut-Canada sur warrant.

“ Le 10 juin 1857, la somme de £42,187 sterling, étant une partie du produit de la vente de deux millions de débetures privilégiées, fut déposée par la compagnie du Grand Tronc à la banque du Haut-Canada pour le compte des lignes auxiliaires.

“ Les sommes totales avancées à la compagnie du chemin de fer de Cobourg, se montaient à £16,083 6s. 8d. Ces avances furent faites par la banque du Haut-Canada sur warrants officiels, et tout le montant a été reporté au crédit du gouvernement le 15 décembre 1857.

“ La première avance de £13,000 faite à la compagnie du chemin de Prescott à Ottawa, à laquelle j'ai déjà fait allusion, ayant été portée à un compte spécial par la banque, n'a pas été entrée dans les livres du département de l'inspecteur général ; la somme a depuis été couverte par les dépôts de la compagnie du Grand Tronc. Toutes transactions subséquentes à l'égard de ces lignes auxiliaires, et tous paiements ou avances à la compagnie du chemin de fer de Port Hope à Lindsay, ont été réglés entre la compagnie du Grand Tronc et la banque sans l'intervention du gouvernement.”

Réponse à la Ques. 275 :

“ D'après des informations fournies par un membre du comité des finances de la compagnie du Grand Tronc, il paraît que la première souscription d'actions privilégiées au montant de £800,000 eut lieu avant l'assemblée des actionnaires en Canada, le 1er septembre 1856. La proportion de cette souscription à laquelle aurait droit la compagnie du chemin de Cobourg, serait des deux cinquièmes de sa part en vertu de l'acte de secours de 1856. Il n'a point été fait d'avance au chemin de Cobourg avant mars 1857.

“ J'ai été prié de fournir un état du compte de prêt depuis que je suis entré en fonctions. Ce compte est tenu par la banque et non par l'inspecteur général, et la banque seule peut en fournir un état correct, vu la nature de plusieurs des entrées dans ce compte ; par exemple, les avances faites par la banque sur les certificats du bureau des travaux publics ne sont point connues du gouvernement avant que la banque ait demandé l'émission d'un warrant. Quand ce warrant est émis, le montant est biffé du compte de prêt, et porté ensuite de la manière ordinaire dans les livres du département et débité pour le service pour lequel l'argent est payé. Il en est ainsi à l'égard d'un crédit ouvert ; quand les sommes avancées en vertu de ce crédit sont rapportées au gouvernement et qu'il est émis un warrant, ces avances cessent de faire partie du compte de prêt de la banque, et sont entrés dans les livres du département.

“ Ayant répondu aux questions qui m'ont été soumises par le comité, aussi au long qu'on peut le désirer, je prends la liberté d'ajouter quelques mots sur la responsabilité qu'assume le gouvernement du jour, et que tous les gouvernements ont bien voulu assumer, en donnant effet aux intentions de la législature. Le parlement a fait connaître son désir d'aider ces lignes auxiliaires. Il a passé un acte qui oblige la compagnie du Grand Tronc à donner pour ces lignes auxiliaires une part du montant à prélever en vertu de l'acte de secours de 1856. Le gouvernement est entré au pouvoir dans un temps où il était absolument né-

cessaire pour lui d'intervenir afin d'empêcher la ruine complète de ces chemins. Il a adopté la marche qui, à son avis, était la plus propre à le faire parvenir à son but, et qu'il était parfaitement en droit d'adopter. Toutes les précautions nécessaires pour la protection des intérêts publics ont été observées, et il est convaincu qu'elles seront suivies des meilleurs résultats."

L'hon. M. Cayley donne l'explication suivante par rapport à sa réponse à une question précédente: "Je trouve, en consultant certains papiers, que M. Covert était président de la compagnie du chemin de fer de Cobourg en 1856, lorsque se faisaient les négociations pour obtenir de l'aide. Je désire que ce fait soit constaté dans une note à ma réponse No. 263."

Ordonné, Qu'une note marginale soit faite dans les minutes de la réponse à la question 263, renvoyant à l'entrée ci-dessus.

Les questions suivantes sont posées à M. Cayley :

(Par M. Brown.)

Ques. 321. Quel jour l'acte de 1856, pour accorder de l'aide au Grand Tronc, a-t-il reçu la sanction royale?—Je prends la liberté de renvoyer le comité à la date donnée dans le livre des statuts, par lequel il appert que c'est le 1er juillet 1856.

Ques. 322. Est-ce que l'aide que l'on devait donner aux compagnies des chemins de fer de Prescott à Bytown, de Cobourg à Peterborough, et de Port Hope à Lindsay, en vertu de cet acte, devait être ainsi accordée à la condition que £2,000,000 sterling seraient prélevés par la compagnie du Grand Tronc, et déposés entre les mains des agents de la province en Angleterre?—Je prie le comité de consulter l'acte.

Ques. 323. Veuillez regarder à l'acte qui vous est maintenant exhibé et dire si le fait n'est pas tel que mentionné dans la question précédente?—Je ne vois pas qu'une telle condition soit mentionnée dans l'acte.

Ques. 324. Veuillez regarder encore au statut et dire si les mots suivants ne s'y trouvent pas: "Le gouverneur en conseil sera et est par le présent autorisé à mettre à effet l'arrangement provisoirement adopté entre le gouvernement du Canada et la dite compagnie, basé sur les termes suivants, savoir:—La dite compagnie sera autorisée à émettre des bons privilégiés jusqu'à la concurrence de deux millions de louis sterling, les porteurs des dits bons devant avoir pour ceux priorité de droit sur la première hypothèque actuelle de la province."

* * * "Le produit des dits bons sera déposé entre les mains des agents de la province à Londres, et remis à la compagnie sur les certificats du receveur général, sur preuve satisfaisante, donnée au gouverneur en conseil, du progrès des divers travaux ci-dessous mentionnés." * * *

"Pour mettre la dite compagnie en état de venir en aide aux chemins de fer de Port Hope et de Cobourg et Prescott comme lignes auxiliaires, £100,000."

* * * "Pourvu que le produit des dits bons privilégiés jusqu'au montant susdit, soit déposé entre les mains des agents de la province, l'intérêt à échoir sur les débetures de la province, émises en faveur de la compagnie, sera, pendant une période de cinq années (temps nécessaire pour l'achèvement des travaux et pour le développement du trafic de parcours), avancés par la province."

Je trouve ces mots, mais il est omis plusieurs clauses intermédiaires. Les clauses omises n'ont apparemment aucun rapport avec ce que M. Brown désire savoir.

Ques. 325. Aviez-vous droit en vertu du dit acte de faire quelque avance à même les fonds publics pour aucun des objets projetés par l'acte?—Les avances faites, suivant ce que j'ai dit dans ma réponse à la question 255, furent faites par ordre du conseil exécutif avec parfaite connaissance de l'acte en question et après l'avoir consulté.

Ques. 326. Les agents de la province en Angleterre vous ont-ils de temps à autre avisé de vendre des débentures privilégiées sous l'acte de secours de 1856?—Tous les avis relatifs aux transactions en vertu de cet acte ont été donnés par les agents de la province au receveur général.

Ques. 327. Connaissez-vous la date à laquelle la totalité de la somme de £2,000,000 a été souscrite, ou si elle l'a été du tout?—Je ne puis répondre à la question de mémoire. Les avis se trouvent au département du receveur général. Mon impression est que les avis ont été reçus de la souscription de toute la somme.

Ques. 328. La tentative faite pour obtenir les £2,000,000 en vertu du dit acte de 1856 n'a-t-elle pas complètement échoué, et n'avez-vous pas été dans la nécessité de vous adresser au parlement en 1857 pour obtenir une autre aide en faveur du grand tronc, de manière à réhabiliter la compagnie dans son crédit et de la mettre en état d'emprunter la somme?—Suivant moi l'acte de 1856 était bien nécessaire dans les circonstances où se trouvait placée la compagnie; mais je n'ai point de doute que l'acte supplémentaire de 1857 offrait plus de facilités pour prélever des fonds.

Ques. 319. Vous dites que la première avance faite à même les fonds publics fut de £13,000 à la compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Prescott; à quelle date cette avance a-t-elle été faite?—Je ne puis le dire de mémoire; la banque pourrait donner ces dates. Ce doit avoir été peu de temps après la passage de l'ordre en conseil de juillet 1856. Quelquefois il s'écoule un intervalle entre l'ordre de paiement et le paiement lui-même.

Ques. 330. M. Bell, le gérant de cette compagnie, s'est-il adressé à vous pour obtenir la dite avance, et avez-vous d'abord refusé sa demande?—J'ai eu de fréquentes entrevues avec M. Bell, et lui ai dit qu'aucune avance ne pouvait être faite que sur un ordre en conseil.

Ques. 331. Avez-vous ensuite été sollicité par M. Daniel Morrison, l'un des rédacteurs du *Leader*, de reconsidérer votre refus. Avez-vous accédé à sa demande, et savez-vous si M. Morrison a reçu £700 sur les dits £13,000 pour avoir réussi à transiger avec vous?—Je suis fortement sous l'impression que M. Morrison s'est adressé à moi au sujet de la demande de M. Bell. La réponse que j'ai dû lui faire était probablement la même que celle que j'avais faite à M. Bell. Je ne sache pas, excepté d'après les journaux, que M. Morrison ait été l'agent salarié ou ait reçu aucune rémunération dans cette affaire.

Ques. 332. Pouvez-vous fournir au comité une copie des obligations obtenues de la compagnie du chemin d'Ottawa à Prescott pour la dite avance de £13,000?—Les obligations n'ont en aucun temps été en la possession du département de l'inspecteur général, mais je n'ai aucun doute qu'on obtiendrait une copie ou une liste de ces obligations si on s'adressait au solliciteur de la compagnie du grand tronc.

Ques. 333. Qui a agi pour le gouvernement dans l'examen des garanties acceptées pour le remboursement à la province de la dite somme de £13,000?—M. le solliciteur général Smith, qui avait été chargé de faire rapport et de se faire donner toutes les garanties possibles. Ce fut sur son rapport que les garanties furent acceptées.

Ques. 334. Est-il à votre connaissance que pour avoir agi ainsi pour la province, M. le solliciteur général Smith ait reçu £100 de la compagnie?—Au

meilleur de ma connaissance M. Smith a déclaré de son siège en parlement qu'il avait fait un compte à la compagnie pour ses services professionnels, et qu'il en avait été payé.

Ques. 335. N'avait-il pas été nommé par le gouvernement pour faire l'examen des garanties en question en sa qualité de solliciteur général ?—Dans ma réponse à la question 255, j'ai dit que M. le solliciteur général Smith avait reçu instruction d'examiner les garanties et d'en faire rapport. Je ne sache pas qu'aucune formalité particulière ait été observée dans l'émission de ces instructions.

Ques. 336. Vous dites que le 28 février 1857, M. le solliciteur général Smith fit rapport que les garanties offertes par la compagnie du chemin de Cobourg à Peterborough étaient insuffisantes, et le 4 mars, qu'elles étaient bonnes. Savez-vous si la compagnie de Cobourg à Peterborough a rémunéré M. le solliciteur général Smith pour faire ainsi rapport sur les garanties de cette compagnie ?—Les termes de votre question sembleraient donner à entendre que M. Smith a changé son rapport pour une somme d'argent. J'ai donc à déclarer que des garanties additionnelles furent offertes dans l'intervalle des deux dates mentionnées dans la question, et que suivant M. Smith, elles étaient suffisantes pour couvrir les avances. Je n'ai aucun doute que M. Smith ait été payé par la compagnie pour ses services professionnels, comme dans le cas du chemin de Prescott à Ottawa, mais je ne sais pas quel a été le montant de sa rémunération.

Ques. 337. Quelles garanties ont été offertes le 28 février, et quelles le 4 mars ?—Je ne puis le dire de mémoire, mais il n'y a pas de doute qu'en s'adressant à M. Smith, ou à la compagnie de Cobourg, ou à celle du grand tronc, on obtiendra une réponse à cette question. Je suis sous l'impression que l'obligation personnelle de M. Covert formait partie de ces garanties. Les garanties acceptées comprenaient le matériel roulant de la compagnie, partie de ses terrains de station, et des propriétés foncières, et des garanties personnelles.

Ques. 338. La somme de £42,187 qui a été déposée, comme vous dites, le 10 juin 1857, était-elle la première obtenue en vertu de l'acte de 1856 sur le prêt de deux millions pour aider aux lignes auxiliaires dont on a parlé ?—Oui, au meilleur de ma connaissance.

Ques. 339. A venir jusqu'au moment où cette somme a été ainsi déposée, quel est le montant des fonds publics qui avait été pris de la caisse publique et donné pour aider aux lignes auxiliaires ?—Je suis sous l'impression que les sommes que j'ai mentionnées dans ma réponse à la question 255 composaient à peu près tout le montant avancé par la banque sur l'ordre direct du gouvernement. Je crois que les avances qui ont été faites depuis ont été portées directement par la banque au compte de la compagnie du grand tronc.

Ques. 340. La compagnie du Grand Tronc a-t-elle accepté les garanties des compagnies des lignes auxiliaires, et déchargé la province de sa responsabilité pour ses avances ?—Des instructions ont été données il y a quelques mois pour le transfert des garanties au solliciteur du Grand Tronc. Je ne sais pas ce qu'on a fait depuis, et je suggérerais de demander des informations à cet égard au président de la compagnie du Grand Tronc.

Ques. 341. Le caissier de la banque du Haut-Canada a informé ce comité qu'il a été fait des avances par la banque au montant de £100,000 aux dites lignes auxiliaires, sur requisition du receveur général de la province ; qu'une pareille somme est déposée à la banque au crédit de la compagnie du Grand Tronc ; mais que le Grand Tronc n'a pas encore accepté les garanties offertes, que la dite somme ne peut être retirée qu'après leur acceptation ; et qu'à défaut de leur acceptation, la banque s'attend à être protégée par la province ; est-ce correct ?—Je vous réfère au président de la compagnie du Grand Tronc.

Ques. 342. Le président de la compagnie du Grand Tronc, votre collègue, est-il le receveur général de la province ?—Oui ; il est maintenant receveur général.

Ques. 343. M. Ridout a dit qu'il avait fait ces avances à la réquisition du receveur général ; est-ce que ces réquisitions sont entrées dans vos livres comme inspecteur général avant de lui être envoyées ?—Des copies d'ordres en conseil autorisant les avances dont j'ai déjà parlé, sont déposées au département de l'inspecteur général. Une autre copie est aussi déposée au département du receveur général. Je ne sache pas qu'il y ait d'autres dossiers des avances faites par la banque, si ce n'est les warrants auxquels j'ai déjà fait allusion, sur lesquels les avances ont été faites à la compagnie de Cobourg à Peterborough. Je n'étais pas présent quand M. Ridout a donné ses réponses au comité, autrement, je lui aurais demandé d'être plus précis à l'endroit des réquisitions dont il a parlé.

Ques. 344. Le comité doit-il comprendre que M. Ross, le receveur général, pouvait, sur sa propre réquisition, retirer de l'argent des fonds publics de la province comme président de la compagnie du Grand Tronc sans warrant spécial entré dans les livres de votre bureau ?—Certainement non. Je ne sache pas qu'aucune réponse que j'aurais faite pût donner à entendre cela. Je ne sache pas non plus qu'aucune réquisition ait été, en aucun temps, faite par aucun membre du gouvernement pour aucun service ou pour aucun montant qui n'aurait pas été sanctionné auparavant par le conseil exécutif.

Le président lit alors la communication suivante du Dr. Ryerson :

Au président du comité des comptes publics.

MONSIEUR,—Le comité des comptes publics m'ayant prié de transmettre des copies des lettres et états qui lui ont été soumis par M. Langton, samedi, le 29 ultimo, avec instruction de faire sur iceux les remarques que je jugerais à propos de faire, je prends la liberté d'offrir trois remarques préliminaires avant d'en venir aux états fournis par M. Langton.

1. Qu'en matière de finances spécialement, une accusation ou une attaque peut être faite en une seule ligne, et qu'il faudrait des pages pour y répondre.

2. Que, comme chaque nouveau fonds a été créé à mesure que le système scolaire s'est développé, il a été ouvert un compte séparé avec ce fonds, et que les deniers n'ont pas été appliqués à d'autres objets qu'à celui pour lequel ils ont été créés, excepté en trois cas, avec la sanction du gouverneur général en conseil. La balance au crédit de chaque fonds peut donc être très faible, tandis que la balance totale de tous ces fonds peut être considérable. La fidélité et la diligence dans l'administration de chaque fonds, et les causes et les circonstances se rattachant aux balances qui restent en aucun temps à son crédit, ne peuvent se juger que par un examen des livres, de la correspondance, etc., relatifs à ce fonds, lesquels je soumettrai avec plaisir aux membres du comité, s'ils désirent faire cet examen. Mais le système d'émettre des warrants séparés pour chaque fonds n'a pas été jugé bon par M. Langton, et les warrants ont dernièrement été émis en bloc, et la distribution de la somme totale à chaque fonds a été laissée au département, la demande d'un warrant mentionnant toujours les divers objets pour lesquels il doit être émis.

3. Que d'après la pratique générale, les warrants étaient émis à mesure que les sommes devenaient payables en vertu de la loi ; et un compte des balances de chaque fonds, avec les comptes de la dépense et les pièces justificatives, était envoyé annuellement au bureau de l'inspecteur général pour audition, comme la chose se fait maintenant trimestriellement.

A propos des assertions de M. Langton, je remarque d'abord celle en date du 12 février 1856, qui a rapport aux dépenses et balances. Quant aux recettes et aux dépenses des octrois pour des bibliothèques et pour le musée, j'ai fait mes re-

marques dans une lettre précédente. A l'égard des autres fonds mentionnés, quelques uns sont payés semi-annuellement, la moitié en janvier, l'autre en juillet. Les warrants pour la moitié de ces fonds, payables le 31 décembre, sont émis peu de temps avant la fin de l'année, et le montant paraît comme balance à la banque à la fin de l'année, bien qu'elle soit payée de suite, et qu'elle fasse partie de l'année précédente. Il n'est donc pas correct de représenter ces balances comme étant l'excédant des recettes sur les dépenses de l'année.

Maintenant, à l'égard du fonds pour le soutien des écoles normale et modèle, mon but a été depuis le commencement de maintenir la dépense de chaque année au-dessous du chiffre des revenus, de manière à avoir, s'il est possible, une balance pour la réparation des édifices, et des salaires pour les maîtres additionnels, lorsqu'il est nécessaire, ou des augmentations de salaire, ou des gratifications dans les temps difficiles. On doit supposer que si mon département a agi en sorte pendant dix ans de manière à maintenir la dépense de ces institutions au-dessous du chiffre de leurs revenus, et que malgré cela il les ait maintenus comme il convenait de le faire, il mérite plutôt d'être loué que d'être blâmé.

Je passe maintenant à la lettre de M. Langton à l'hon. inspecteur général en date du 31 décembre 1855, commençant comme suit : "Monsieur,—A l'égard de la demande du surintendant de l'éducation du Canada ouest, pour l'émission de warrants trimestrielles, faits d'avance, à compte de certaines appropriations annuelles, parce qu'il a été prié par moi de fournir tous les trois mois des comptes de sa dépense, je prendrai la liberté de faire rapport, etc." M. Langton ne fournit point de copie de cette demande, ni les raisons qui y sont données, ni un sommaire correct d'icelle comme il s'en trouve dans l'ordre en conseil, et où l'on voit que la demande pour l'émission de warrants trimestriels est pour des avances d'argent à dépenser durant le trimestre; mais M. Langton procède, comme de coutume, par donner les balances brutes sur chacun des divers fonds à la fin des années 1854 et 1855—cette lettre étant évidemment pour faire voir que le seul objet de la demande était d'augmenter les balances portant intérêt à la banque. A propos de cette lettre, je n'ai que deux remarques à faire : Que la demande n'a pas été faite par le surintendant de l'éducation du Canada ouest, mais par son député, le surintendant étant alors à Munich, en Allemagne; et que cette demande a été faite trois semaines après que la banque eût cessé de payer l'intérêt sur les dépôts, et qu'elle n'a pu être faite pour l'objet attribué par M. Langton.

Il me reste maintenant à parler de la lettre de M. Langton à l'hon. inspecteur général, en date du 2 janvier 1857—lettre dans laquelle M. Langton attaque ma conduite avec beaucoup de sévérité, et dans laquelle il insinue des choses qui pourraient me nuire auprès du gouvernement aussi bien qu'auprès du comité. Je n'ai même eu connaissance de cette lettre relative à ma conduite que depuis une semaine, et je n'en avais pas vu un mot avant que le comité m'eût montré la copie qui lui a été fournie. Je ne dirai rien du ton ni du caractère général de la lettre; mais je répondrai aux deux plus injurieuses assertions contenues dans la phrase suivante de cette lettre : "Quant au fonds des écoles communes, il est vrai qu'il peut arriver souvent que les paiements à faire à un grand nombre de municipalités soient retardés de plusieurs semaines par leur propre négligence, bien que le surintendant soit obligé d'avoir tout le montant en main réparti le 1er juillet; mais ce n'est pas une raison pour tirer £24,642 10s. 6d. en mai, comme la chose a été faite en 1855, bien qu'aucune partie n'en pouvait être dépensée avant juillet. Encore avait-il moins raison de demander de l'argent qui n'avait jamais été réparti du tout; cependant, le 9 mars 1855, le surintendant en chef recevait £6,000 pour les répartir entre les écoles communes et la répartition n'en était pas encore faite au mois de juillet suivant; bien plus, il n'en a rien dépensé qu'après juillet 1856."

Quant à la première de ces assertions, elle n'a pas l'ombre de fondement, et M. Langton pouvait s'en convaincre en référant aux dates des warrants émanés du département de l'inspecteur général. Dans un mémoire des warrants reçus en 1855, tenu dans mon département, je trouve à la marge, en regard des warrants pour les octrois de cette année-là, les mots "mai" et "juin" écrits. Je suis informé qu'une copie de ce mémoire a été envoyée à M. Langton lorsque j'étais absent du pays. Il est possible que le commis a écrit mai pour juin, et M. Langton se sera immédiatement emparé de cela, et sans examiner les warrants davantage, pour m'attaquer très injustement. Ma lettre à l'hon. inspecteur général donnant un état détaillé de la distribution de l'octroi aux divers comtés, townships, cités, villes et villages du Haut-Canada, à l'honorable inspecteur général, comme ci-dessous, est datée du 16 juin; la réponse du député inspecteur général est en date du 21 juin, mais n'a été reçue que le 3 juillet. La somme totale distribuée était de £34,442 10s. 6d., répartie entre les écoles communes, séparées, de grammaire et des pauvres. Ci-suit la copie de ma lettre à l'inspecteur général, demandant l'émission d'un warrant :

BUREAU DE L'ÉDUCATION,
Toronto, 16 juin, 1855.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer, ainsi que l'exige la loi, que la somme accordée pour cette année par la législature pour les écoles du Haut-Canada se monte en tout à £34,442 10s. 6d.

Comme cette somme est payable le 1er de juillet, je désirerais qu'il plût à son excellence ordonner l'émission d'un warrant pour le paiement de cette somme vers le 23 du courant, afin que je puisse en faire la distribution vers le 1er proximo.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé,) E. RYERSON,

A l'honorable M. Cayley, M. P. P.
Inspecteur général, Québec.

Je n'ai aucun commentaire à faire sur l'accusation portée contre moi par M. Langton en présence de la lettre et des faits suivants :

J'en viendrai maintenant à la seconde assertion de M. Langton, dans laquelle il m'accuse "d'avoir demandé de l'argent et ne l'avoir point réparti," et qu'il prétend prouver en disant "que le 9 mars 1855, le surintendant en chef reçut £6,000 pour les répartir entre les écoles communes, et que la répartition n'en était pas encore faite au mois de juillet suivant; bien plus, il n'en a rien dépensé qu'après juillet 1856."

Je ferai maintenant voir que cette lettre de M. Langton, que le gouvernement a eue sous les yeux pendant plus de douze mois, à mon détriment, et qui a été soumise au comité dans le même but, est incorrecte en tout point. D'abord le warrant n'était pas pour £6000, mais pour £7,500; cette somme ne devait pas être répartie entre les écoles communes, mais employée à d'autres objets, et c'était une appropriation faite dès 1854. Pour éclaircir ce sujet, je prends la liberté de rapporter les faits suivants :

En 1853, £10,000 furent ajoutés à l'octroi des écoles, dont la part du Haut-Canada fut appropriée et dépensée tel que pourvu dans l'acte supplémentaire des écoles de 1853. En 1854, vu que le revenu général avait augmenté, je profitai

de la circonstance pour demander au gouvernement d'alors d'ajouter £15,000 de plus à l'octroi des écoles, et un projet de bill pour la dépense de la part du Haut-Canada de cet octroi fut soumis au gouvernement et approuvé par lui le printemps de cette année-là; mais le parlement fut dissout en juin, et le nouveau parlement fut convoqué dans l'automne, et ajourné en décembre jusqu'au mois de février 1855. Avant l'ajournement en décembre, l'octroi additionnel de £15,000, de 1854, pour les fins des écoles, fut voté, mais le bill pour pourvoir à l'emploi de cette somme ne fut pas passé. Maintenant M. Langton m'accuse d'avoir demandé et de n'avoir jamais distribué la part du Haut-Canada de cet octroi. Ci-suit une copie de ma lettre au secrétaire provincial proposant la dépense de cette somme :

(Copie.)

BUREAU DE L'ÉDUCATION.

[No. 17, M.]

Toronto, 4 janvier 1855.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre pour la considération favorable de son excellence le gouverneur général en conseil, la recommandation suivante relativement à l'emploi de la part afférente au Haut-Canada, de l'octroi additionnel de £15,000 qui a été fait par la législature pour les fins des écoles pour l'année 1854.

Il était pourvu à l'emploi de cette somme dans un projet de loi des écoles que je soumis quelques mois plus tard, et que le procureur général devait présenter et faire adopter par la législature avant l'ajournement, afin que ses dispositions eussent leur effet avant la fin de 1854, vu que les clauses de ce bill dans lesquelles il était question d'argent avaient été approuvées, et qu'elles auraient été introduites par l'ex-inspecteur général de ce temps-là (l'hon. M. Hincks) en juin dernier, si le parlement n'eût pas été dissout.

La dernière administration ayant eu l'intention de proposer l'augmentation de l'octroi des écoles pour les deux sections de la province, et ma recommandation relativement à l'emploi de l'octroi additionnel pour le Haut-Canada ayant été bien accueillie par M. Hincks, et d'autres membres haut-canadiens du gouvernement, aussi de bonne heure que le printemps dernier, je pris des arrangements en conséquence, et je fis part à plusieurs municipalités de mes espérances de pouvoir, au bout de quelques mois, leur faire obtenir une aide additionnelle pour acheter des bibliothèques, et procurer aux écoles des cartes et instruments.

Je demande maintenant très respectueusement la sanction de son excellence en conseil pour l'emploi de la somme en question de la manière projetée par le projet de loi dont j'ai parlé, savoir :

1o. La somme de £2000 pour procurer aux écoles des cartes et instruments aux mêmes conditions que pour les livres fournis aux bibliothèques publiques ;

2o. La somme de £1000 pour aider à l'établissement d'une école modèle de grammaire ;

3o. La balance pour augmenter l'octroi en faveur des bibliothèques d'école, de sorte que cent pour cent soit ajouté sur toutes sommes qui ont été, comme sur celles qui seront appropriées par les municipalités et les arrondissements d'école pour des bibliothèques, ce qui ferait vingt-cinq pour cent d'ajouté à ce que j'ai déjà distribué.

J'ai, etc.,

(Signé,)

E. RYERSON.

A l'hon. P. J. O. Chauveau, M. P. P.
Secrétaire provincial, Québec.

La lettre qui précède fut suivie par une autre adressée à l'hon. inspecteur général, dont suit une copie :

BUREAU DE L'ÉDUCATION,
Toronto, 12 janvier 1855.

(No. 191, M.)

MONSIEUR,—Je vous prie de vouloir bien recommander à son excellence le gouverneur général d'émettre son warrant en faveur de Thomas G. Ridout, écrivain de la banque du Haut-Canada, fait à mon ordre, pour la part du Haut-Canada dans l'octroi additionnel de £15,000 fait par la législature avant l'ajournement, pour les fins des écoles pour l'année 1854.

Je dois vous faire remarquer que, d'après la population telle que constatée par le dernier recensement, et d'après lequel les octrois antérieurs ont été divisés entre les deux sections de la province, la somme due au Haut-Canada sur l'octroi récent de £15,000, est de £7,750.

Dans une lettre adressée au secrétaire provincial, en date du 4 courant, je mentionnai la manière dont cette somme devait être employée, et je voudrais pouvoir, sous le moins de délai possible, prendre les mesures nécessaires pour ajouter 25 pour cent à environ 200 bibliothèques publiques déjà établies dans le Haut-Canada, pour accorder une aide correspondante aux municipalités et arrondissements d'école qui établissent maintenant des bibliothèques, et pour fournir aux écoles de grammaire et communes des cartes et instruments.

J'ai, etc.

(Signé,) E. RYERS N.

A l'hon. W. Cayley, M.P.P.

Inspecteur général,
Québec.

A la première ou plutôt aux deux lettres précédentes, je reçus la réponse suivante :

SECRETARIAT PROVINCIAL,
Québec, 5 février 1855.

RÉVÉREND MONSIEUR,—A l'égard de votre lettre du 4 ultimo, soumettant votre recommandation relativement à l'emploi de la part du Haut-Canada dans l'octroi additionnel de £15,000 fait par la législature pour les fins des écoles pour l'année 1854, j'ai reçu ordre de son excellence le gouverneur général de vous informer que son excellence est d'avis, après s'être consultée, que l'argent en question ne peut être employé de la manière que vous le recommandez avant que la sanction de la législature n'ait été obtenue à cet effet.

J'ai, etc.

(Signé,)

E. A. MEREDITH,
Assistant secrétaire.

Au Révd. Dr. Egerton Ryerson,
Surintendant en chef des écoles,
Haut-Canada, Toronto.

Mais à ma grande surprise, et par une de ces circonstances dont on ne peut se rendre compte, et qui se rencontrent quelquefois dans l'administration du gouvernement, je reçus au commencement de mars une lettre dont suit une copie :

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Québec, 2 mars 1855.

RÉVÉREND MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le gouverneur a pris en considération, en conseil, votre lettre du 12 janvier dernier, et qu'il a plu à son excellence d'ordonner l'émission d'un warrant en faveur de Thomas G.

Ridout, Ecr., caissier de la banque du Haut-Canada, fait à votre ordre, pour la somme de £7,500, étant la part du Haut-Canada de l'octroi additionnel de £15,000 fait à la législature pour les fins des écoles pour l'année 1854.

Je dois ajouter, à propos de votre remarque, que d'après la population telle que constatée par le dernier recensement, la somme due au Haut-Canada sur l'octroi en question est de £7,750, que son excellence est avisée que l'octroi additionnel de £10,000 pour l'année 1853 a été également divisé entre les deux sections de la province, et qu'il est à désirer que le même plan soit adopté à l'égard du présent octroi.

J'ai, etc.
(Signé,)

E. A. MEREDITH,
Assistant secrétaire.

Au rév. Dr. Ryerson,
Sur. en chef des écoles,
Haut-Canada, Toronto.

Maintenant, on peut voir par les lettres précédentes que la somme en question ne devait pas être distribuée aux écoles communes, mais conformément aux dispositions d'un bill qui n'a passé et n'est devenu loi que le 30 mai 1855. Le but de l'acte a été atteint durant l'année. Il a été fourni un grand nombre de cartes et d'instruments aux municipalités et aux arrondissements d'écoles. L'aide en faveur des bibliothèques déjà établies a été augmentée de 25 pour cent; mais les demandes pour l'établissement d'autres bibliothèques, faites durant la dernière partie de l'année, ont été de moitié moins nombreuses que pendant la période correspondante de l'année précédente, comme je l'ai déjà mentionné dans une autre lettre. Les appropriations faites par l'acte supplémentaire de 1853 sont plus que suffisantes pour rencontrer les demandes pour l'établissement de nouvelles bibliothèques; et les balances non dépensées, se montant à près de £6,000, ont été ajoutées à l'octroi de l'année suivante pour empêcher que l'octroi pour 1856 ne soit au-dessous de celui pour 1855, vu que l'octroi général est de £10,000 de moins que je m'y attendais, comme je l'avais mentionné dans une lettre à l'hon. secrétaire provincial, en date du 4 juin 1855.

Je ne m'arrêterai pas aux observations et aux commentaires de M. Langton. J'ose espérer que ce que j'ai dit plus haut et mes lettres suffiront pour répondre à ses accusations.

En terminant, je prendrai la liberté de faire observer qu'en retirant un intérêt que voulait bien me payer la banque sur des dépôts de deniers publics dont j'étais responsable, je n'ai fait que ce qu'on avait coutume de faire sous l'ancien système, bien que je pense que le nouveau système soit préférable, — au moins c'est une excuse pour moi. Je pense que ce qu'il y a eu de plus frappant dans ma conduite a été de mentionner cette circonstance; toutefois je pense que j'aurais mieux fait d'obtenir du gouvernement la permission de faire ce que je crois que j'avais le droit de faire sans permission formelle. Mais à l'égard des attaques dirigées contre moi, je puis dire que si j'eus été aussi soigneux de mes intérêts privés que je l'ai été de ceux du public, ma famille y eût plus gagné qu'elle n'a fait.

J'ai, etc.,

E. RYERSON.

Bureau de l'éducation,
Toronto, juin 1858.
Le comité s'ajourne.

Vendredi, 11 juin 1858.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.

MEMBRES PRESENTS :

M. FERRES, ECUIER, au fauteuil.

M. BROWN,
M. CAMERON,
M. HOGAN,
M. WHITE,
M. STARNES,
M. FOLEY,
M. CHAPAIS.
M. BUCHANAN,
M. SOMERVILLE, et
M. LE BOUTILLIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

Le président dépose un état des recettes et dépenses de la province pour 1857, comme suit :

ETAT des recettes et des dépenses de la province du Canada, durant l'année 1857.—(Suite.)

DEPENSES.	£	s.	d.	RECETTES.	£	s.	d.
Montant rapporté.....				Montant rapporté.....			
Rép. aux travaux publics £33079 7 0	35515	10	4				
do Rideau et Ottawa 6343 2 3	39422	9	3				
Balances sur travaux publics.....	2176	12	9				
Percep. et adminis. des terres...£40361 7 2							
do terres de l'artillerie.... 1491 0 8	41842	7	5				
do arpent. et explorations...£21181 11 4							
do terres de l'artillerie.... 4350 12 8	25532	3	7				
Amendes et confiscations.....							
Casuel.....							
Fonds spéciaux, licence de mariage, H.-C.....	138	9	9				
do immigration.....	250	0	0				
Fonds des terres d'écoles communes.....	1099	1	5				
do des écoles de grammaire.....	744	15	10				
do d'éducation supérieure, B.-C.....	1065	8	6				
Fonds des municipalités, Haut-Canada.....	5179	6	0				
do Bas-Canada.....	121	15	8				
Honoraires de loi, Haut-Canada.....	2119	11	7				
					10718	8	9
Compte de débentures de Baring, Frères et Cie	£3023214	8	0				
Banque du Haut-Canada.....	4911	11	9				
En caisse, étant une augment. durant l'année.	94162	5	0				
	136498	0	7				
Total.....	£3268786	5	4				
					3268776	5	4

JOHN LANGTON,

Auditeur.

Bureau de l'auditeur, 10 juin 1858.

Ordonné, Que le président demande permission que l'hon. J. Ross, membre du conseil législatif, comparaisse devant ce comité pour rendre témoignage sur les comptes soumis au comité.

Ordonné, Que C. E. Anderson, écr., soit assigné à comparaître devant le comité.

M. *Reiffeinstein* étant présent, il est interrogé comme suit :

(Par M. *Brown*.)

Ques. 344. Quelle charge occupez-vous dans le département du receveur général ?—Je suis commis des débentures.

Ques. 345. Toutes les transactions qui se rattachent à l'achat et à la vente des débentures du gouvernement se font-elles dans le département du receveur général, et êtes-vous le commis spécialement chargé des détails de ces transactions ?—Toutes les transactions de débentures se font dans le département du receveur général, soit pour l'achat de débentures pour des fonds spéciaux, soit autrement. Mon devoir dans le département consiste à faire les transactions d'après les instructions du député receveur général ou du receveur général.

Ques. 346. Veuillez donner des explications sur la pratique suivie en ce pays pour la vente des débentures ou autres effets publics ?—La pratique suivie jusqu'ici a été que ceux qui désirent acheter des débentures en font la demande au département, verbalement ou par lettre, et sur acceptation de leur demande, si la vente se fait au comptant, l'argent est déposé à la banque, et le certificat de dépôt m'est remis, et il est de mon devoir de préparer les débentures conformément aux instructions que je reçois du chef du bureau, lesquelles sont les conditions acceptées par les acheteurs.

Ques. 347. Le comité doit-il comprendre que le député receveur général vend des débentures du gouvernement à qui lui plait, et aux conditions qu'il juge convenables, sans demander publiquement des soumissions, ou sans instructions spéciales par un ordre en conseil ?—Pour toute émission spéciale de débentures, un ordre en conseil est l'autorité qui guide le département. Dans quelques cas ces ordres désignent les personnes auxquelles les débentures doivent être vendues et les conditions auxquelles elles doivent être vendues ; dans d'autres cas, ils ne le font pas. Pour toutes les débentures du fonds d'emprunt municipal, les ventes se font en vertu d'un ordre en conseil. Il n'a pas été demandé de soumissions pour débentures depuis un certain temps.

Ques. 348. Le comité remarque que dans un rapport officiel, £13,466 2s. 6d. de débentures ont été vendues au pair à E. Schreiber en 1854 ; cette vente a-t-elle été faite en vertu d'un ordre spécial en conseil ?—Elle a été faite en vertu d'un ordre général en conseil, c'est-à-dire pour un nouveau placement.

Ques. 349. Ces débentures étaient-elles en sterling ou en courant, et étaient-elles payables ici ou en Angleterre ?—Elles étaient en courant, et payables ici.

Ques. 350. Avez-vous la charge des effets publics achetés pour les fonds spéciaux de la province ?—Oui, j'en tiens un registre. Je surveille généralement le placement des fonds spéciaux.

Ques. 351. En vertu de quelle autorité se font de temps à autre les achats pour les fonds spéciaux ?—Il y a une autorité générale pour le placement de certaines balances, et les achats se font selon que les occasions de placement se présentent.

Ques. 352. Lorsque le receveur général désire faire un placement pour un fonds spécial, demande-t-il des soumissions, ou agit-il d'après son propre jugement, et fait-il des marchés privés ?—Il n'est pas à ma connaissance qu'aucune

annonce ait été publiée pour l'achat de débentures de fonds spéciaux. Le receveur général agit d'après son propre jugement.

(Par M. Ferres.)

Ques. 353. Les fonds spéciaux étant des fonds du gouvernement, et les débentures à être vendues étant entre les mains du gouvernement, est-il besoin de quelque annonce?—Les débentures et les fonds étant entre les mains du gouvernement, il n'est besoin d'aucune annonce.

(Par M. Brown.)

Ques. 354. Prétendez-vous dire que tous les achats de débentures pour placement à compte de fonds spéciaux ont été faits du gouvernement par le gouvernement, ou bien n'est-il pas vrai que des achats considérables ont été faits de particuliers?—Des achats ont été faits des deux; du gouvernement et d'autres parties.

Ques. 355. N'est-il pas vrai que des montants considérables de débentures du fonds d'emprunt municipal ont été achetés de particuliers, au pair, par le gouvernement durant les trois dernières années, lorsque le prix de ces effets publics sur les marchés était considérablement au-dessous du pair?—Tous les achats faits par le gouvernement pour fonds spéciaux l'ont été au pair. Quelquefois, durant la dernière partie des trois dernières années, ils ont été cotés à 95 et 96.

(Par M. Ferres.)

Ques. 356. Le gouvernement a-t-il acheté des débentures pour d'autres comptes que pour des fonds spéciaux?—Pas que je sache.

(Par M. Brown.)

Ques. 357. En achetant ainsi au pair des effets publics, dont la valeur sur les marchés était au-dessous du pair, le receveur général ou son député exerçait-il un contrôle absolu quant aux individus desquels tels achats étaient faits?—Je ne puis dire s'il l'exerçait ou non.

Ques. 258. Avez-vous jamais vendu personnellement au gouvernement des débentures du fonds d'emprunt consolidé au pair, lorsque leur valeur vénale était au-dessous du pair?—Je n'ai jamais vendu de débentures au gouvernement.

Ques. 359. N'avez-vous pas ainsi vendu des débentures du gouvernement au département des sauvages?—Non, jamais.

Ques. 360. N'avez-vous pas vendu des débentures du gouvernement au département des sauvages?—Je l'ai fait, mais non pas pour mon propre compte. Par mon entremise, et à la demande de M. Morrison, alors receveur général, M. Zimmerman vendit à deux reprises différentes, en janvier et février 1857, £11,000 de débentures du fonds d'emprunt municipal, à 96 je crois.

Ques. 361. Aviez-vous quelque intérêt dans cette vente de débentures, ou avez-vous reçu quelque profit ou commission sur la transaction?—Je n'avais d'autre intérêt que celui de rendre service à un ami; je n'ai eu ni intérêt ni commission.

Ques. 362. Avez-vous personnellement acheté des débentures du receveur général?—Je n'ai jamais acheté de débentures du receveur général.

Ques. 363. N'avez-vous pas acheté, pendant les trois dernières années, un montant considérable de débentures du gouvernement, ou du fonds d'emprunt municipal consolidé?—Non.

Et le témoin se retire.

R. T. Pennefather, écuyer, surintendant général des affaires des sauvages, étant présent, dépose en réponse à la question 316, l'état suivant des placements faits pour le fonds des sauvages, depuis le 1er janvier 1856.

ETAT DES PLACEMENTS

FAITS POUR LE

FONDS DES SAUVAGES, DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 1856.

Etat des placements faits pour le fonds des sauvages, depuis le 1er janvier 1856.

Date de l'achat ou ordre de placement.	De qui acheté.	Taux.	Valeurs.	Débitures.	Date des Débitures.	Montant.	Total.	Quand rachetables.	Remarques.
						£ s. d.	£ s. d.		
Jun 11 1856.	Instruet, au recev. gé. pour placer des débet. au fonds consolidé d'emp. municip.					5196 0 0	5200 0 0	Sur cet ordre, pour faire une somme ronde le recev. gén. a ajouté £5. Ce montant, \$5,200, fut placé au pair.
Nov. 15 1856.	Thos. G. Hurd	7 p. c. esct.	Débs. f. em. municipal.	4439	Juil. 1 1856..	500 0 0		
do	do	do	do	4440	Jan. 1 1856 ..	100 0 0	
do	do	do	do	4441	do	100 0 0	
do	do	do	do	4442	do	100 0 0	
do	do	do	do	4443	do	100 0 0	
Nov. 21 1856.	Thos. G. Riddout.	do	do	2247	Mars 22 1854	100 0 0	1000 0 0
do	do	do	do	2246	do	100 0 0	
do	do	do	do	2245	do	100 0 0	
do	do	do	do	2244	do	100 0 0	
do	do	do	do	2303	do	500 0 0	
Nov. 26, 1856.	Angus D. McDonell.	do	do	3950	Mai 1 1856.	100 0 0	900 0 0
do	do	do	do	3951	do	100 0 0	
do	do	do	do	3952	do	100 0 0	
do	do	do	do	3948	do	100 0 0	
do	do	do	do	3949	do	100 0 0	
do	do	do	do	3938	do	100 0 0	
Déc. 6 1856.	T. G. Hurd	5 1/2 p. c. esct.	do	4657	Juil. 1 1856 .	500 0 0	600 0 0
do	do	do	do	4658	do	500 0 0	
do	do	do	do	4659	do	500 0 0	
do	do	do	do	4660	do	500 0 0	
do	do	do	do	4661	do	500 0 0	
do	do	do	do	4662	do	500 0 0	
do	do	do	do	4663	do	500 0 0	
do	do	do	do	4664	do	500 0 0	
do	do	do	do	4665	do	500 0 0	
do	do	do	do	4666	do	500 0 0	
do	do	do	do	4667	do	500 0 0	
do	do	do	do	4668	do	500 0 0	
do	do	do	do	4669	do	500 0 0	
do	do	do	do	4670	do	500 0 0	

do	do	do	do	4671	do	500 0 0	
do	do	do	do	4672	do	500 0 0	
do	do	do	do	4673	do	500 0 0	
do	do	do	do	4674	do	500 0 0	
do	do	do	do	4675	do	500 0 0	
do	do	do	do	4676	do	500 0 0	
do	do	do	do	4676	do	500 0 0	
Déc. 10 1856.	Thos. G. Hurd	do	do	522	Juil. 1 1856.	500 sterling	10000 0 0
do	do	do	do	523	do	500 do	
do	do	do	do	524	do	500 do	
do	do	do	do	525	do	500 do	
do	do	do	do	336	Août 1 1856	100 0 0	2533 0 0
Déc. 20 1856.	Wm. Cawthra	10 p. c. esct.	Débitures de Toronto.	372	Août 1 1845	200 0 0	
do	do	do	do	399	Sept. 10 1848.	75 0 0	
do	do	do	do	395	Déc. 14 1848.	50 0 0	
do	do	do	do	396	do	50 0 0	
do	do	do	do	397	do	50 0 0	
do	do	do	do	400	Août 24 1849	100 0 0	
do	do	do	do	406	Sept. 21 "	100 0 0	
do	do	do	do	421	Nov. 13 "	80 15 0	
do	do	do	do	447	Déc. 24 "	100 0 0	
do	do	do	do	448	do	60 0 0	
do	do	do	do	455	do	50 0 0	
do	do	do	do	419	Nov. 3 "	100 0 0	
do	do	do	do	530	Nov. 25 1850	50 0 0	
do	do	do	do	531	do	100 0 0	
do	do	do	do	532	do	100 0 0	
do	do	do	do	533	do	250 0 0	
do	do	do	do	534	do	250 0 0	
do	do	do	do	535	do	250 0 0	
do	do	do	do	575	Fév. 13 1851	250 0 0	
do	do	do	do	577	do	150 0 0	
do	do	do	do	578	do	100 0 0	
do	do	do	do	580	do	50 0 0	
do	do	do	do	579	do	50 0 0	
do	do	do	do	581	do	150 0 0	
do	do	do	do	649	Mai 17 1851.	85 0 0	
do	do	do	do	650	do	85 0 0	
do	do	do	do	651	do	84 0 0	
do	do	do	do	566	Déc. 26 1850.	100 0 0	3870 15 0
Jan. 8 1857.	John Dunkley	5 p. c. esct.	Db. du f. d'em. munic.	3965	Mai 1 1855.	500 0 0	
do	do	do	do	3966	do	500 0 0	
do	do	do	do	3967	do	500 0 0	

Etat des placements faits pour le fonds des sauvages depuis le 1er janvier 1856. -- (Suite.)

Date de l'achat ou ordre du placement.	De qui acheté.	Taux.	Valeurs.	No. des Débitures.	Date des Débitures.	Montant.	Total.	Quand rachetables.	Remarques.
						£ s. d.	£ s. d.		
Fév. 13 1857.	George Reiffenstein	3 p. c. esopt.	Déb. du f. c. d. muni.	2998	4 Sept. 1854.	250 0 0	Juil. 1874.	
do	do	do	do	2999	do	250 0 0	do	
do	do	do	do	3000	do	250 0 0	do	
do	do	do	do	3001	do	250 0 0	do	
do	do	do	do	3002	do	250 0 0	do	
do	do	do	do	3003	do	250 0 0	do	
do	do	do	do	3004	do	250 0 0	do	
do	do	do	do	3005	do	250 0 0	do	
do	do	do	do	3006	do	250 0 0	do	
						6000 0 0			
Mars 18 1857.	T. G. Hurd	3½ p. c. esopt.	do	214	Janvier 1854.	500 0 0	Janvier 1874.	
do	do	do	do	216	do	500 0 0	do	
do	do	do	do	217	do	500 0 0	do	
						2438 6 8			
Mars 19 1857.	do	do	do	218	do	500 0 0	do	
						608 6 8			
Avril 16 1857.	T. G. Ridout	4½ p. c. esopt.	do	225	1er Avril 54.	500 0 0	1er Jan. 1867	
do	do	do	do	226	do	500 0 0	do	
do	do	do	do	227	do	500 0 0	do	
do	do	do	do	228	do	500 0 0	do	
do	do	do	do	229	do	500 0 0	do	
						3041 18 4			
do	do	do	do	230	do	500 0 0	do	
do	do	do	do	231	3me Fév. 55.	500 0 0	do	
						1216 18 4			
Avril 23 1857.	Edward J. Chesley	4½ p. c. esopt.	Déb. du f. d'em. munic.	385	1er Aout '56.	100 0 0	1er Juil. 1875	
do	do	do	do	372	do	100 0 0	do	
						200 0 0			

12 mai 1857.	Thomas G. Hurd	16 p. c. esopte.	do	3941	1 mai 1856.	100 0 0	do	
do	do	do	do	3942	do	100 0 0	do	
do	do	do	do	3943	do	100 0 0	do	
do	do	do	do	3844	do	100 0 0	do	
						400 0 0			
do	T. G. Ridout	4½ p. c. esopte.	do	503	1 avril 1854.	500 0 0	1 janv. 1874.	
						588 4 10			
16 oct. 1857.	Thomas G. Hurd	3½ p. c. esopte.	do	561	1 juillet 1856	500 0 0		
do	do	do	do	562	do	500 0 0		
do	do	do	do	563	do	500 0 0		
do	do	do	do	564	do	500 0 0		
do	do	do	do	565	do	500 0 0		
do	do	do	do	566	do	500 0 0		
						3650 0 0			
do	do	do	do	543	500 0 0		
do	do	do	do	544	500 0 0		
do	do	do	do	545	500 0 0		
do	do	do	do	546	500 0 0		
do	do	do	do	547	500 0 0		
do	do	do	do	548	500 0 0		
						700 0 0			
19 oct. 1857.	Ordre en conseil, du 16 le 8 octobre 1857, pour placer			1431	10 nov. 1857.	250 0 0		
7 avril 1858.	Edward J. Chesley	5½ p. c. esopte.	Déb. du F. C. d'emp. m.	1432	do	250 0 0		
do	do	do	do	1433	do	250 0 0		
do	do	do	do	1434	do	250 0 0		
do	do	do	do	1435	do	250 0 0		
do	do	do	do	1436	do	250 0 0		
do	do	do	do	1437	do	250 0 0		
do	do	do	do	1438	do	250 0 0		
do	do	do	do	1439	do	250 0 0		
do	do	do	do	1440	do	250 0 0		
do	do	do	do	1441	do	250 0 0		
do	do	do	do	1442	do	250 0 0		
do	do	do	do	1443	do	250 0 0		
do	do	do	do	1444	do	250 0 0		
do	do	do	do	1407	do	100 0 0		
do	do	do	do	1408	do	100 0 0		
do	do	do	do	1409	do	100 0 0		
do	do	do	do	1410	do	100 0 0		
do	do	do	do	1411	do	100 0 0		

Dans les débetures provinciales au pair pour aider la société des hommes de loi dans la construction de ses bâtieses.

Etat des déboursés faits pour le fonds des sauvages depuis le 1er janvier 1856.—(Suite.)

Date de l'achat ou ordre de placement.	De qui acheté.	Taux.	Valeurs.	No. des Débitures.	Date des Débitures.	Montant garant.	Total	Quand rachetables.	Remarques.
						£ s. d.	£ s. d.		
7 avril 1856.	Edward J. Chesley.	54 p c. escepte.	Déb. du F. C. d'emp. m.	1412	nov. 10, 1857.	100 0 0			
do	do	do	do	1413	do	100 0 0			
do	do	do	do	1414	do	100 0 0			
do	do	do	do	1415	do	100 0 0			
do	do	do	do	1416	do	100 0 0			
do	do	do	do	1417	do	100 0 0			
do	do	do	do	1418	do	100 0 0			
do	do	do	do	1419	do	100 0 0			
do	do	do	do	1420	do	100 0 0			
do	do	do	do	1421	do	100 0 0			
							5000 0 0		
							£ 77587 6 6		

Les questions suivantes sont alors posées à M. Pennafather :

(Par M. Brown.)

Ques. 364. Ce rapport comprend-il toutes les débetures achetées pour le département des sauvages durant l'espace de temps mentionné?—Oui, autant qu'il est à ma connaissance. Jusqu'en octobre 1856, le receveur général a fait les achats pour le département des sauvages, d'après les instructions de ce bureau. Après cette époque, les achats furent faits directement par le bureau des sauvages. Dans le premier cas on insérait une annonce dans le journal, invitant la compétition, mais depuis, elles ont été achetées lorsqu'il s'en présentait.

Ques. 365. Pouvez-vous dire la raison pour laquelle le choix des placements pour le département des sauvages a été enlevé des mains du receveur général et remis au département des sauvages?—Parce que, en examinant l'affaire, je m'aperçus que les débetures du fonds d'emprunt municipal nous étaient toujours chargées au pair, lorsqu'elles étaient au-dessous du pair, et je crus qu'il valait mieux pour le fonds de prêt des sauvages recevoir le profit de l'escompte.

Ques. 366. N'avez-vous pas, au moyen de ce changement et en demandant des acheteurs par avis publics, économisé une forte somme au fonds des sauvages?—Je pense qu'en moyenne il a été épargné 5 pour cent.

Ques. 367. Par un rapport officiel il appert que la somme portée au crédit du département des sauvages est en ce moment de £247,691 9s. 7d.; croyez-vous que si la conduite que vous avez tenue eût été suivie depuis le commencement, une somme considérable aurait été épargnée au fonds?—Je le crois.

Le témoin se retire.

M. Reynolds, de la compagnie du grand chemin de fer occidental, est alors interrogé.

Ques. 368. Quelle position occupez-vous dans la compagnie du grand chemin de fer occidental?—Je suis directeur des finances.

Ques. 369. Voulez-vous expliquer au comité l'état des comptes entre le gouvernement et la compagnie du grand chemin de fer occidental, et les différends qui sont survenus entre vous par rapport aux dits comptes?—L'état des comptes entre le gouvernement et la compagnie du grand chemin de fer occidental, quant à ce qui a rapport à l'intérêt sur le prêt, est que la compagnie est en arrière seulement de l'intérêt de six mois, qui s'élève à £28,645 5. 8d. courant, mais la compagnie a un compte contre le gouvernement, pour le transport des malles, s'élevant, à l'heure qu'il est, à environ £20,000, et l'intérêt de six mois dont j'ai parlé a été retenu en liquidation de cette dette.

La somme totale qui est devenue due au gouvernement pour intérêt sur le prêt fait à la compagnie, par montants semi-annuels, est comme suit :

		£	s.	d.
1 juillet 1854.....	Pour intérêt sur £200,000 sterling, pour six mois, à 6 pour cent. par année, et 1 pour cent. commission, soit: £6060 sterling, à 10 pour cent. d'échange	7440	6	8
1 janvier 1855.....	Pour intérêt sur £500,000 sterling, à 1 pour cent. commission, comme ci-dessus, soit £15,150 stg., à 10½ pour cent. d'échange.....	18600	16	8
1 juillet 1855.....	Pour intérêt sur £600,000 sterling, à 1 pour cent. commission, comme ci-dessus: £18,180 sterling, à 11 pour cent. d'échange.....	22422	0	0
1 janvier 1856.....	Pour intérêt sur £770,000 sterling, à 1 pour cent. commission, comme ci-dessus, soit £23,331 stg. à 10½ pr. cent. d'échange..	28580	9	6
1 juillet 1856.....	Pour do do £23,331 sterling, à 11 do do	28774	18	0
1 janvier 1857.....	Pour do do £23,331 sterling, à 10½ do do	28645	5	8
1 juillet 1857.....	Pour do do £23,331 sterling, à 9½ do do	28386	1	0
1 janvier 1858.....	Pour do do £23,331 sterling, à 10½ do do	28645	5	8
		£	194496	3 2

Et les divers paiements fait par la compagnie ont été comme suit :

		£	s.	d.
14 août 1854.....	Argent payé pour intérêt sur le prêt du gouvernement.....	7440	6	8
24 janvier 1855.....	do do do do	18600	16	8
24 juil. 1855.....	do do do do	22422	0	0
9 février 1856.....	do do do do	28580	9	6
23 juil. 1856.....	do do do do	28774	18	0
9 septembre 1857..	do do do do	28645	5	8
31 décembre 1857..	do do do do	28386	1	0
		£	162849	17 6

La balance étant, comme je l'ai dit plus haut, de £28,645 5s. 8d.

En ce qui regarde le fonds d'amortissement, je donne plus bas les détails des paiements faits à compte au receveur général, y compris l'intérêt, savoir :

		£	s.	d.
31 juil. 1854.....	Montant déposé entre les mains du receveur général.....	3650	0	0
31 janvier 1855.....	do do do do	9125	0	0
31 juil. 1855.....	do do do do	11250	0	0
31 décembre 1855..	Intérêt porté au crédit par le receveur général jusqu'à cette date ..	221	11	10
1 juil. 1856.....	Intérêt sur montant déposé entre les mains du receveur général...	722	7	10
1 janvier 1857.....	do do do do	749	4	4
1 juil. 1857.....	do do do do	771	18	11
3 septembre 1857..	Montant des déb. provinciales déposées entre les mains du rec. gén. savoir : 40 débetures de £500 chaque.....	20000	0	0
		£	46494	17 11

Dans l'automne de 1857, il y eut un arrangement de fait entre l'ex-rec. gén. l'hon. J. C. Morrison, et M. Brydges, directeur gérant, pour le remboursement du prêt fait par le gouvernement, et il fut aussi convenu qu'il n'y avait aucune nécessité de faire de nouveaux paiements à compte du fonds d'amortissement.

Après plusieurs conversations sur le sujet, M. Brydges écrivit à M. Morrison, sous la date du 3 septembre 1857, comme suit :

BUREAU DU DIRECTEUR GERANT,
HAMILTON, Canada Ouest,
3 septembre 1857.

MONSIEUR,—A propos des diverses entrevues que j'ai eues avec vous au sujet du remboursement de l'avance de £770,000 stg. d'effets provinciaux, fait à cette compagnie, je sollicite maintenant la faveur d'être positivement informé des vues du gouvernement sur la question, parce que je me propose de partir pour l'Angleterre la semaine prochaine, et je désire vivement savoir à quoi m'en tenir définitivement.

Cette compagnie est d'avis que le montant des effets, soit £770,000 sterling, devrait être payé à Londres, aux agents de la province, en quatre versements, soit : le 1er juillet 1858, le 1er janvier et le 1er juillet 1859, et le 1er janvier 1860 ; les sommes qui vous ont déjà été payées pour le compte du fonds d'amortissement étant acceptées comme à compte sur le principal, et comme de raison il ne sera pas nécessaire de faire de nouveaux paiements à compte de ce fonds,—l'intérêt sur le principal cessant à mesure que les paiements seront faits.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) C. J. BRYDGES,

Directeur gérant.

L'hon. J. C. Morrison,
Receveur général.

En réponse, la lettre suivante, datée le 14 septembre 1857, fut reçue de M. Morrison :

BUREAU DU RECEVEUR GENERAL,
TORONTO, 14 septembre 1857.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai attiré l'attention du gouvernement sur votre proposition de payer le montant avancé par la province à la compagnie du grand chemin de fer occidental, en vertu des dispositions des actes donnant des garanties aux chemins de fer, et je prends la liberté de vous inclure dans la présente un extrait de la minute du conseil pour votre information.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,

JOS. C. MORRISON,
Receveur général.

C. J. Brydges, écr.,
Directeur gérant de la comp. du
Grand chemin de fer occidental.

Extrait d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, daté le 11 septembre 1857, sanctionné par son excellence l'administrateur en conseil.

Sur un memorandum de l'hon. receveur général, daté le 10 septembre 1857, soumettant certaines communications du directeur gérant de la compagnie du grand chemin de fer occidental, offrant de rembourser le prêt de £770,000 fait par le gouvernement en vertu de l'acte de garantie aux chemins de fer, en quatre versements, savoir: Le 1er juillet 1858, le 1er janvier 1859, le 1er juillet 1859, et le 1er janvier 1860, au pair, à Londres; les sommes déjà payées par la compagnie au gouvernement à compte du "fonds d'amortissement" devant aussi être prises au pair, comme à compte sur le principal;—l'intérêt sur le principal diminuant nécessairement à mesure que les paiements seront faits.

Le receveur général recommande que la compagnie du grand chemin de fer occidental soit informée que le gouvernement est prêt à recevoir le montant du prêt fait à la compagnie par les sommes et aux dates mentionnées dans la proposition de M. Brydges, tel que recommandé par le receveur général; et que, comme l'offre de la compagnie, acceptée par le gouvernement pour la commodité de la compagnie, mettra le gouvernement, dans la nécessité de faire des dispositions pour le placement ou l'emploi de ses deniers aux dates proposées, et que comme il faudra que la compagnie y apporte une stricte ponctualité, elle soit informée qu'il lui faudra s'obliger par contrat à payer les versements avec l'intérêt; mais il est entendu que cet arrangement n'affectera en aucune manière l'hypothèque du gouvernement (excepté quant au montant qui doit être payé), mais qu'il continuera à être une charge et une garantie sur le chemin et la propriété de la compagnie, tel qu'elles existent maintenant, jusqu'à ce que le montant total et l'intérêt soient payés, et que si la compagnie manque à ses engagements quant au paiement, le gouvernement aura par là le droit d'annuler l'arrangement.

Et M. Brydges écrivit de Londres, sous la date du 2 octobre 1857, qu'il acceptait formellement l'arrangement, comme suit :

LONDRES, 2 octobre, 1857.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 14 ultimo, contenant copie d'un extrait de la minute du conseil touchant le remboursement de l'avance de £770,000 sterling faite à cette compagnie par la province du Canada.

Je prends maintenant la liberté de vous informer que le bureau des directeurs de cette compagnie a passé une résolution acceptant les conditions stipulées dans la minute du conseil et donnant les instructions nécessaires pour leur mise à effet.

J'ai été en même temps chargé de vous exprimer les remerciements des directeurs de cette compagnie pour la libéralité avec laquelle cette affaire a été traitée par le gouvernement et par vous.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) C. J. BRYDGES,
Directeur général.

L'Hon J. C. Morrison,
Receveur général.

Ques. 370. La compagnie du grand chemin de fer occidental a-t-elle fait le transport des malles pour le gouvernement depuis l'ouverture du chemin, en janvier 1854, et les conditions de rémunération ont-elles jamais été stipulées par le département des postes?—L'ouvrage a été fait; les conditions de rémunération n'ont jamais été stipulées.

(Par M. Ferres.)

Ques. 371. La compagnie a-t-elle chargé un prix régulier pour ce service, et a-t-elle passé ses comptes de la manière usitée, d'après ses livres, au département des postes, et quel taux a-t-elle chargé?—La compagnie en a agi ainsi, au taux de \$100 par mille; elle a fourni régulièrement ses comptes.

Ques. 372. La compagnie a-t-elle toujours été prête à liquider les réclamations du gouvernement, pourvu que le département des postes s'offrit à payer ses réclamations pour le transport des malles?—Elle a toujours été prête à le faire.

Ques. 373. Le député inspecteur général a rapporté à ce comité, que "le montant des arrérages dus sur le fonds d'amortissement du grand chemin de fer occidental est de \$268,359. Le dernier paiement a été fait le 5 novembre 1855." Cet avancé est-il exact?—Certainement non; le dernier paiement, de £20,000, a été fait le 3 septembre 1857. Le montant total qui aurait été dû au gouvernement, à venir jusqu'à ce jour, si nous n'avions pris des arrangements pour le remboursement de l'emprunt et si nous ne nous étions débarrassés du fonds d'amortissement, aurait été de £45,283.

Le témoin se retire.

Le comité s'ajourne à demain.

Lundi, 14 juin 1858.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.

MEMBRES PRESENTS :

M. HOGAN,
M. DUBORD,
M. BROWN,
M. WHITE,
M. FOLEY,
M. LE BOUTILLIER,
M. CHAPAIS,
M. SIMARD,
M. SOMERVILLE,
M. BUCHANAN, et
M. J. CAMERON.

Sur motion de M. *Le Boutillier*, M. *Hogan* prend le fauteuil.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

M. Dickinson est assigné à comparaître devant le comité.

Ordonné.—Que M. Langton, l'auditeur général, soit requis de présenter au comité tous comptes, indépendamment du temps où ils ont été payés, ayant rapport à la commission d'enquête sur la commission des chemins à barrière de Québec ; à la commission d'enquête sur les causes de la chute du pont Montmorenci ; et aussi, tous comptes relatifs à l'explosion du bateau à vapeur à Longueuil, à l'accident du pont du canal Desjardins, et à l'incendie du steamer *Montréal*.

Les questions suivantes sont posées à M. *Dickinson* :

(Par M. *Brown*.)

Ques. 374. Lorsque, il y a quelque temps, vous avez été interrogé devant ce comité, vous avez dit que le dernier paiement fait par la compagnie du chemin de fer Grand Occidental à compte de son fonds d'amortissement, avait été fait le 5 novembre 1855 ; mais en contradiction directe de cet avancé, le directeur des finances de la compagnie du chemin de fer a déposé devant le comité qu'il avait payé £20,000 de plus à compte du dit fonds le 3 de septembre 1857 ; ayez la bonté d'expliquer comment vous avez fait cette erreur ?—Je ne savais pas qu'aucun tel paiement avait été fait avant d'avoir vu la preuve produite devant le comité.

Ques. 375. Voulez-vous dire qu'il n'a été fait aucune entrée de ce paiement dans les livres de votre département ?—Oui ; il n'y a jamais eu de telle entrée de faite dans les livres de notre département.

Ques. 358. Est-ce qu'une entrée du paiement n'aurait pas dû être faite dans vos livres ?—Nous en aurions fait l'entrée dans nos livres si la transaction nous avait été communiquée.

Ques. 376. Qui était tenu de faire rapport de la transaction à votre département du moment que le paiement avait été fait au receveur général ?—C'était le devoir du receveur général ou de son député.

Ques. 377. Les débentures qui sont dans la caisse sont-elles comptées et vérifiées à des intervalles donnés ?—Oui, par l'auditeur.

Ques. 378. Comme les débetures en question ont été entre les mains du gouvernement plus de 9 mois, est-ce que le fait qu'elles n'avaient pas été créditées n'aurait pas dû être connu il y a déjà longtemps, quand même on aurait omis de faire l'entrée de leur réception dans les livres?—La liste fournie à l'auditeur n'embrassait point ces débetures, et il peut ne pas les avoir vues.

Ques. 379. A-t-on tiré l'intérêt sur les dits £20,000 de débetures pour le dernier semestre? et si oui, qui l'a tiré?—Je répondrai après avoir consulté les livres.

Le témoin se retire alors.

Ordonné.—Que l'hon. M. Cayley, M. Langton, M. C. E. Anderson, et M. W. S. Conger soient assignés à comparaître devant le comité demain.

Alors le comité s'ajourne à demain.

Mardi, 15 juin 1858.

MEMBRES PRESENTS :

M. BROWN,
M. WHITE,
M. SOMERVILLE,
M. FOLEY, et
M. SIMARD.

Le comité alors s'ajourne à demain.

Mercredi, 16 juin 1858.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. BROWN,
M. HOGAN,
M. FOLEY,
M. SOMERVILLE.
M. DUBORD,
M. WHITE,
M. LE BOUTILLIER, et
M. FERRES.

M. *Ferres* prend le fauteuil.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le président fait rapport que M. Conger n'a pas comparu hier devant le comité, comme il en avait été requis par l'ordre du comité.

Ordonné.—Que M. Conger soit assigné à comparaître devant le comité demain.

La communication suivante de M. Cayley est reçue.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,

15 juin 1858.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous informer qu'il me serait impossible d'assister, d'ici à quelques jours, aux séances du comité, sans négliger des affaires publiques très importantes. M. Brown m'a informé ce matin qu'il avait préparé certaines questions dans le dessein de me les poser, mais il n'a pas voulu me les remettre avant de les soumettre au comité. Je serai prêt à y répondre sous le plus court délai possible, si le comité juge à propos de me les transmettre par l'entremise de son secrétaire.

Je demeure votre dévoué,

W. CAYLEY.

Au président du comité des comptes publics.

Ordonné,—Que l'exposé suivant de M. Brown soit entré dans le procès-verbal.

M. Brown dit que M. Cayley s'était adressé à lui à plusieurs reprises pour avoir les questions qu'il se proposait de lui faire afin de pouvoir préparer ses réponses en particulier, mais qu'il avait positivement refusé de le faire, vu que les sujets sur lesquels il voulait questionner M. Cayley étaient tels que l'inspecteur général devait être prêt à répondre sur le champ.

M. Foley propose que ce comité est d'opinion que M. Cayley aurait dû comparaître devant le comité sur les assignations réitérées qui lui ont été faites,—que sa négligence à ne pas comparaître retarde beaucoup les affaires du comité,—qu'il en soit fait rapport à la chambre et que la motion ordinaire soit faite en conséquence.

La motion est mise aux voix et adoptée sur la division suivante :

Pour :

MM. Hogan,
Dubord,
White,
Foley,
Brown,—5.

Contre :

MM. Le Boutillier,
Somerville,
Ferres,—3.

Ordonné,—Que M. Begly, l'hon. John Ross et M. R. A. Harrison soient assignés à comparaître devant le comité demain.

M. Dubord dépose sur la table une lettre de M. Begly contenant certains états relatifs au département des travaux publics.

MM. Cameron, Buchanan, Howland et Simard entrent au comité.

M. Langton étant appelé est interrogé comme suit :

(Par M. Brown)

Ques. 379. N'a-t-il pas été tiré £16,083 6s. 8d., directement de la caisse publique durant l'année 1857, pour les prêter à la compagnie du chemin de fer de Cobourg à Peterborough?—Oui.

Ques. 380. Le parlement avait-il autorisé cet emploi des deniers de la province?—Pas que je sache.

Ques. 381. M. Cayley a dit devant ce comité que “toute la somme avait été replacée au crédit du gouvernement le 15 décembre 1857.” Cela est-il vrai?—Oui, cet argent a été remboursé dans le mois de décembre.”

Ques. 382. Ce compte a-t-il paru dans les comptes publics de la province pour 1857?—Non.

Ques. 383. Comment cela a-t-il été arrangé?—Le compte figure au grand livre, mais le compte du chemin de fer de Cobourg à Peterborough ayant été ouvert et clos dans la même année, comme de raison il ne figure point dans le bilan, et comme les dépenses de cette sorte ne semblent faire partie d'aucuns des états publics, d'après la manière dont sont tenus aujourd'hui les comptes, ce compte ne pouvait figurer nulle part ailleurs. Je veux dire par ceci que les états dans les comptes publics tels que publiés peuvent se diviser en trois classes—la dépense à porter contre le fonds consolidé; la dépense pour le compte des fonds spéciaux; et les dépenses imprévues, dont le parlement est supposé devoir faire bon. Il est évident que cette avance faite au chemin de Cobourg à Peterborough n'appartient à aucune de ces classes, et comme elle a été remboursée la même année elle ne pouvait pas figurer dans le bilan où figurent toutes les autres recettes et dépenses.

Ques. 384. Alors les comptes publics ne donnent donc pas réellement toutes les transactions financières de l'année? Est-ce le cas?—Il les donnent, excepté dans quatre cas, savoir: cette avance au chemin de Cobourg à Peterborough et une avance à l'université de Toronto, et une autre au collège du Haut-Canada, pour des débetures qui n'ont été vendues que plus d'un mois après que l'avance fut faite; le quatrième cas est un intérêt de six mois sur le prêt du gouvernement au chemin de fer Grand Occidental que la province a payé pour ce chemin et qui a été remboursé par la compagnie.

Ques. 385. N'a-t-il pas été tiré £160,000 directement de la caisse publique durant l'année 1857 pour les prêter à la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc?—Oui.

Ques. 386. Le parlement avait-il autorisé cet emploi des deniers de la province?—Pas que je sache.

Ques. 387. L'argent a-t-il été remis à la caisse en 1857?—Non.

Ques. 388. Cette transaction figure-t-elle dans les comptes publics de 1857?—Oui.

(Par M. Cameron.)

Ques. 389. Dans les transactions commerciales, lorsqu'un marchand arrête son bilan, est-il d'usage pour lui d'y entrer le compte de grandes transactions qu'il peut avoir faites durant l'année, mais qui au temps de l'arrêté de son bilan sont closes, de sorte qu'il n'y a plus rien au débit ni à l'avoir?—S'il n'y a plus de transactions à la fin de l'année elles ne peuvent figurer dans le bilan. Je désire relativement aux questions précédentes expliquer au comité que je n'ai aucune connaissance officielle des transactions, et que ce que j'en sais c'est par mes entrées dans les livres de la province.

Ques. 390. Prétendez-vous dire qu'en donnant au parlement un état annuel des transactions financières de la province, une opération qui fait sortir une somme considérable de la caisse publique, doit simplement parce que l'argent est remboursé avant la fin de l'année, être omise dans les comptes?—Je crois que toutes les dépenses devraient être comprises dans les comptes publics, et d'après le système qu'on me dit devoir suivre à l'avenir, la chose se fera ainsi désormais.

Ques. 391. Les £160,000 pris dans la caisse publique pour prêter au Grand Tronc, ont-ils été remboursés, et si c'est le cas quand l'ont-ils été?—Cette somme a été remboursée le 17 avril 1858.

Ques. 392. Vous avez dit qu'il n'y avait que quatre transanctions financières de 1857 qui ne figuraient pas dans les comptes publics de cette année-là ; n'y a-t-on pas omis aussi le paiement de £20,000 par la compagnie du chemin de fer Grand Occidental le 3 septembre 1857 pour le compte du fonds d'amortissement du chemin de fer?—Oui. Dans ma réponse à la première question, j'ai fait allusion aux comptes qui se trouvaient dans la même position que le paiement fait à la compagnie du chemin de fer de Cobourg à Peterborough, lesquels ayant été payés et reçus dans le cours de l'année n'ont pas figuré dans les comptes publics, mais ils ont été inclus dans l'état que j'ai fourni au comité. Le paiement des £20,000 pour le compte du fonds d'amortissement du Grand Occidental ne figure nulle part dans les livres du bureau de l'inspecteur général, desquels j'ai compilé mon état, mais j'ai trouvé plus tard dans le bureau du receveur général, qu'une valeur de £20,000 en débetures du fonds d'emprunt municipal y avait été versée par la compagnie du chemin de fer du Grand Occidental, et qu'elle a été entrée dans le registre des débetures possédées pour le compte des fonds spéciaux, mais elle ne figure nulle part dans le grand livre public.

Ques. 393. Le comité doit-il comprendre par là que c'est par méprise que les dits £20,000 ont été omis des comptes publics de 1857?—Je ne sais pas si l'on doit appeler cela une méprise, ou si l'omission a été faite intentionnellement, parce que les £20,000 n'ont pas été reçus définitivement comme paiement, mais je suis d'avis que, même dans ce dernier cas, on aurait dû ouvrir dans le grand livre public un compte spécial qu'on aurait pu appeler : "*The Great Western Railway Sinking Fund Suspense Account.*"

(Par M. Ferres.)

Ques. 394. Cette somme de £20,000 en débetures a-t-elle été reçue comme paiement absolu, ou simplement comme dépôt pour le compte du fonds d'amortissement dû par la compagnie du Grand Occidental pour être passée plus tard au compte d'argent lorsqu'elle serait réalisée?—Je ne suis pas en état de dire à quelle condition le receveur général a reçu ces débetures.

(Par M. Brown.)

Ques. 395. Ayez la bonté d'examiner le reçu qui suit de la compagnie du chemin de fer Grand Occidental, et dites si les débetures ont été reçues en liquidation de la dette ou simplement comme dépôt.

(Copie.)

DEPARTEMENT DU RECEVEUR GENERAL,
Toronto, 3 septembre 1857.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre communication du premier courant, transmettant £20,000 en débetures du fonds municipal du Haut-Canada, de la dénomination et description y mentionnées, étant à compte du montant dû au fonds d'amortissement de la compagnie du chemin de fer Grand Occidental.

J'ai l'honneur, etc.,
(Signé,) C. E. ANDERSON, D. R. G.

Je crois que, d'après les termes de ce reçu, la somme aurait dû être portée de suite au compte du fonds d'amortissement. En même temps, j'aurais eu des doutes quant à la convenance de rendre la province responsable d'une somme de £20,000, quand elle n'avait reçu que des débetures du fonds d'emprunt municipal pour £20,000.

Ques. 396. Mais d'après les termes du reçu, les débetures n'ont-elles pas été acceptées en liquidation, et la transaction ne devait-elle pas figurer dans les livres de l'inspecteur général, ainsi que dans les comptes publics?—Je crois que si les débetures n'avaient pas été reçues pour le compte du fonds d'amor-

tissement, il devrait être dit, à la face même du reçu, qu'elles n'étaient là qu'en dépôt, mais dans tous les cas, la transaction aurait dû être communiquée au bureau de l'inspecteur général, et le paiement aurait dû figurer dans le grand livre public dans quelque compte.

Ques. 307. Alors l'omission de la transaction des livres de l'inspecteur général et des comptes publics était donc une bévue?—Je crois que c'était incorrect.

Ques. 398. Cette méprise n'a-t-elle été connue pour la première fois du département de l'inspecteur général que du moment que ce comité en a fait la découverte, et cela neuf mois après qu'elle a été commise?—Je ne m'en suis aperçu pour la première fois que depuis la preuve donnée par M. Reynolds, et je crois que le député inspecteur général ignorait également la transaction.

Ques. 399. Le 7 de mai, le député inspecteur général a dit devant ce comité, que "le gouvernement n'avait rien reçu à compte de l'intérêt dû par la commission des chemins à barrières de Montréal pour les deux dernières années," en contradiction directe de cet énoncé, M. Penner, le secrétaire de la commission, a déclaré que, depuis ce temps, il avait été payé au gouvernement de fortes sommes d'intérêt; pouvez-vous dire lequel de ces deux messieurs est correct?—Je n'ai aucune connaissance officielle des recettes à moins qu'on y attire spécialement mon attention, mais je suis sous l'impression que la commission des chemins à barrières de Montréal a fait deux paiements. Tout ce qui a été payé est dans les livres; la balance totale des livres est correcte. Mais la somme peut avoir été portée par erreur à un autre compte.

Ques. 400. Alors la réponse du député inspecteur général était donc de fait une bévue?—Je crois qu'elle n'était pas correcte.

Ques. 401. Le onze de juin, ce comité avait devant lui un état des balances d'encaisse sur toutes les transactions financières de la province durant l'année 1857; cet état avait-il été préparé sous votre direction, et n'était-il pas de fait la première balance annuelle réelle des transactions d'argent de la province publiée depuis l'Union? C'est moi qui l'ai préparé, et je crois que c'est le premier état de ce genre qui ait été publié depuis l'Union.

Ques. 402. Ayez la bonté d'examiner le dit état et dites quelle a été la dépense réelle de la province durant l'année 1857 pour le service civil, l'intérêt des deniers empruntés, l'entretien des travaux publics qui ne rapportent aucun profit et pour tous les autres paiements faits sans espérance de remboursement?—Je préparerai ma réponse.

Ques. 403. Comment a-t-on fait face à cette dépense? Combien a-t-il été retiré des douanes et autres revenus ordinaires de la province, et combien par la vente de débentures en augmentation de la dette publique?—Je préparerai ma réponse.

Le témoin alors se retire.

Sur motion de M. Hogan, il est

Ordonné, Que John Brunskill, Wm. Lane, écr., Wm. Gamble, écr., Ed. Stock, écr., de Mimico, Edward Musson, écr., *reeve* d'Etobicoke, David McDougall, écr., John Shepperd, écr., George P. Dickson, écr., Henry Miller, écr., M. James Gibson, Abraham Barker, écr., ——— Lee, écr., *reeve* du township d'York, et John P. Wheeler, écr., *reeve* de Scarborough, soient assignés à comparaître devant ce comité pour rendre témoignage relativement aux matières et choses contenues dans les pétitions qui se plaignent de l'état et de la condition des chemins d'York, et que le greffier reçoive instruction de les notifier, en la manière ordinaire, de comparaître à la chambre du comité, dans la chambre d'assemblée, le 21^{me} jour de juin courant à dix heures du matin.

Alors le comité s'ajourne à demain.

Jeudi, 17 juin 1858.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. FERRES,
M. HOWLAND,
M. FOLEY,
M. SOMERVILLE,
M. CAMERON,
M. BROWN,
M. LE BOUTILLIER,
M. HOGAN,
L'hon. M. CAYLEY,
M. WHITE,
M. DUBORD,
M. BUCHANAN,
M. SIMARD, et
M. CHAPAIS.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

L'hon. M. *Cayley* étant présent, les questions suivantes lui sont posées :

(Par M. *Brown*.)

Ques. 404. Quel jour, en septembre 1854, êtes-vous devenu inspecteur général?—Le 11, je pense.

Ques. 405. Le 31 janvier 1855, étant la date de la seconde balance annuelle après votre accession à la charge, la balance de l'encaisse dans le trésor public était-elle de £395,481 6s. 5d?—Les chiffres que je trouve portés aux comptes publics sont £395,481 6s. 5d.

Ques. 406. En sus de cette balance qui fut laissée par votre prédécesseur, avez-vous, pendant les trois ans que vous avez été en office, reçu les sommes suivantes des douanes et d'autres sources du revenu provincial :

En 1855.....	£1,217,541 14 11
En 1856.....	1,497,385 18 7
En 1857.....	1,338,198 11 8

faisant en tout (avec la balance susdite) £4,448,607 11s. 7d?—Je trouve ces chiffres portés aux comptes publics de 1855, 1856, et 1857.

Ques. 407. Dans le cours de ces trois années le parlement vous a-t-il autorisé par statut à emprunter £575,000, savoir : (en vertu de la 19 et 20 Vict. ch. 86) £250,000 pour certains ouvrages provinciaux, et (en vertu de la 20 Vict. ch. 17) £225,000 pour édifices publics au nouveau siège du gouvernement, et £100,000 pour certains autres ouvrages provinciaux?—Je ne crois pas que les citations faites par M. *Brown* soient strictement correctes, non pas quant aux divers statuts qu'il a cités, mais quant au montant total que le parlement a autorisé le gouvernement de prélever par l'émission de débetures. Ces montants, avec les divers pouvoirs conférés au gouvernement, se trouvent dans les comptes publics de chaque année, au chapitre de l'aperçu indiquant les octrois législatifs pour travaux publics, etc., autorisés à être prélevés par emprunt. Si ces questions, que M. *Brown* avait promis de me mettre entre les mains il y a deux jours, m'eussent été communiquées, j'aurais pu avant ce moment fournir les détails que ces divers aperçus sont susceptibles de donner.

Ques. 408. D'après un aperçu officiel de votre département, il appert que £182,500 de débetures ont été émis et vendus en Angleterre, en vertu d'un de ces statuts (19 et 20 Vict., chap. 86,) veuillez dire si ces débetures ont été émises jusqu'à concurrence du montant entier des £575,000, ou quelle portion en a été émise; dites aussi si l'aperçu est correct à l'égard du montant vendu, et si le reste de l'émission est encore entre les mains du receveur général, ou sous hypothèque, pour avances à vous faites?—Afin de pouvoir répondre à cette question, il me sera nécessaire de consulter les livres du département.

Ques. 409. Veuillez examiner l'aperçu préparé dans votre propre département, qui vous est maintenant exhibé, et dire s'il n'y est pas mentionné que £182,500 de débetures, en vertu de la 19 et 20 Vict., chap. 86, ont été vendues en Angleterre?—Je trouve la somme de £182,500 sous le chapitre de la 19 et 20 Vict., chap. 86, et vendus en Angleterre.

Ques. 410. En sus de cette émission de débetures (£182,500) pour services accomplis depuis le 1er janvier 1855, vous êtes-vous prévalu du statut 18 Vict., chap. 4,—statut qui autorise l'emprunt de £350,000 pour des ouvrages exécutés en 1854, lesquels ont été de fait payés à même le surplus des revenus de cette année,—et avez-vous vendu des débetures sur cette autorité jusqu'à concurrence de la somme de £350,000?—Je ne doute pas de l'exactitude des aperçus des débetures vendues. Toutes les débetures qui ont été émises et vendues l'ont été sous l'autorité du gouvernement pour des fins autorisées par le parlement.

Ques. 411. Veuillez examiner l'aperçu préparé dans votre propre département qui vous est maintenant exhibé, et dire s'il n'y est pas constaté que £350,000 ont été empruntés par vous depuis le 1er janvier 1855, sous l'autorité de l'acte des subsides pour travaux publics de 1854, 18 Vict. ch. 4?—Je vois par l'aperçu que la somme de £350,000 est entrée en deux sommes comme ayant été émise en vertu de la 18 Vict. ch. 4, et vendues en Angleterre; ces deux sommes sont entrées sous les dates de 1856 et 1857. Je ne doute pas que la date indiquée donne l'époque de la vente, bien que la chose ne soit pas expressément mentionnée. Je dois ajouter que la pratique du gouvernement a toujours été de payer les dépenses à compte des travaux publics à même le revenu public tant qu'il était possible de tirer sur ce revenu, et de remplacer les deniers de temps en temps par la vente des débetures dont la négociation était autorisée pour ces travaux publics.

Ques. 412. Et en sus de ces émissions de débetures, avez-vous retourné à l'année 1852, et vous êtes-vous prévalu du statut 16 Vict. ch. 157—statut qui autorise l'emprunt de £150,000 pour travaux exécutés en 1852, lesquels travaux ont été de fait payés à même le surplus des revenus de cette année—et avez-vous vendu des débetures sur cette autorité jusqu'à concurrence de la somme de £150,000?—Nous avons pris pour règle de négocier les débetures émises sous les actes les plus anciens du parlement dans l'ordre de leur passation avant d'avoir recours aux plus récents. Le ci-devant inspecteur général a posé comme principe que tous les travaux publics devraient finalement être payés au moyen de fonds spécialement prélevés à cette fin, et non par l'appropriation du surplus des revenus de la province.

Ques. 413. Veuillez examiner l'aperçu préparé dans votre département et dire si vous n'avez pas émis, et si vous n'avez pas vendu depuis le 1er janvier 1855, £150,000 de débetures sous l'autorité du dit acte des subsides pour travaux publics de 1852, 16 Vict. ch. 157?—Je vois qu'il y a eu £150,000 de vendus en 1856 sous l'autorité de la 16 Vict. ch. 157.

Ques. 414. Et de plus, en sus de ces débetures, avez-vous retourné à l'année 1849, et vous prévalant de l'acte des pertes de la rébellion de cette année là, avez-vous émis sous son autorité (12 Vic. c. 58,) £66,868 10s. 2d. de débetures,

qui devaient à cette époque être émises pour le paiement des réclamations de la rébellion, mais qui étaient sorties depuis plusieurs années du trésor public?—Je vois que la somme de £66,868 10s. 2d. est entrée à la date de 1857, comme ayant été émise sous l'autorité de la 12 Vic. c. 17.

Ques. 415. Toutes les réclamations des pertes de la rébellion, pour la liquidation desquelles ce statut fut passé, n'ont-elles pas été payées par votre prédécesseur en argent comptant de la caisse publique plusieurs années avant votre accession à la charge que vous occupez aujourd'hui?—Je ne me rappelle pas qu'il ait été payé des réclamations de pertes de la rébellion par le gouvernement depuis mon entrée en charge en 1854. Je désire attirer l'attention du comité sur le fait de l'inconvénient et du délai causé par le mode qu'il a plu à M. Brown d'adopter en insistant à ce que ces questions soient posées à la table, pendant que je suis obligé pour donner mes réponses de consulter différents documents; si ces questions eussent été mises entre mes mains quand j'en ai exprimé le désir, les réponses auraient pu être préparées et transmises sans perte de temps pour le comité.

Ques. 416. Veuillez examiner l'aperçu préparé dans votre département, et dire si vous n'avez pas émis depuis le 1er janvier 1855, sous l'autorité d'un statut de 1843 (7 Vic., c. 34) des débentures au montant de £616 4s. 8d.?—Je vois dans l'aperçu sous le titre 7 Vic. c. 34, en 1855, deux entrées de £62 10s. chaque, décrites comme actions et intérêt sur actions du canal Welland. Je vois aussi en 1857, la somme de £491 4s. 8d. décrite comme action et arrérage d'intérêt, canal Welland. Ces deux sommes donnent ensemble £616 4s. 8d.

M. Cameron propose alors que toutes les autres questions qui seront faites à l'inspecteur général lui seront soumises par écrit par l'entremise du greffier, et que M. Cayley y réponde par écrit.

La motion est mise aux voix et perdue sur la division suivante :

Pour.	Contre.
MM. Simard,	MM. Hogan,
“ Cameron,	“ Somerville
“ Buchanan,	“ Dubord,
“ Ferres,—4	“ Foley,
	“ Howland,
	“ Brown,
	“ Cayley.—7

Ques. 417. Veuillez examiner l'aperçu préparé dans votre propre département et dire si vous n'avez pas émis et vendu depuis le 1er janvier 1855, des débentures sous l'autorité de l'acte de la tenure seigneuriale (18 Vic. ch. 3.) au montant de £208,611 2s. 0d.?—Je vois dans l'aperçu la somme de £121,666 13s. 4d. et la somme de £86,944 8s. 8d., faisant en tout la somme de £208,611 2s. 0d. sous le titre de l'acte de commutation de la tenure seigneuriale.

Ques. 418. Par l'acte 12 Vic. ch. 5, vous êtes autorisé à émettre de nouvelles débentures pour vous permettre de renouveler les fonds ou pour en obtenir dans le but de payer les débentures de la province qui, de temps à autre, peuvent échoir et devenir payables; et il appert par les comptes publics que, dans les années 1855, 1856 et 1857, vous avez racheté des débentures ainsi échues au montant de £990,279 14s. 6d.; mais il appert aussi, d'après un aperçu officiel du bureau de l'inspecteur général que, durant ces trois années, vous avez émis et vendu de nouvelles débentures sous l'autorité de l'acte 12 Vic., ch. 5, au montant de £1,136,612 17s. 10d.; veuillez dire comment il se fait que vous avez émis £146,333 3s. 4d. de nouvelles débentures de plus que vous n'en avez racheté d'anciennes?—Toutes les débentures vendues par le gouvernement ont été émises

sous l'autorité d'actes du parlement. Je ne suis pas prêt à discuter les calculs faits par M. Brown, mais je suis en état de transmettre toutes autres informations puisées dans les livres du département que le comité pourra désirer.

Ques. 419. Les £146,333 3s 4d de nouvelles débetures ont-ils été émis à la place des débetures rachetées par votre prédécesseur à même le surplus des revenus de la province dans les années qui ont précédé l'époque à laquelle vous êtes devenu inspecteur général?—Cette question a trait à celle qui précède et à laquelle j'ai répondu, que je transmettrai toutes nouvelles informations que le comité désirera.

Ques. 420. Alors, indépendamment de tous les fonds spéciaux, avez-vous reçu les sommes suivantes pour faire face à la dépense de 1855, 1856, et 1857, savoir :

Argent en main le 31 janvier 1855	£395,481	6	8
Revenu ordinaire, 3 ans.....	4,053,126	5	2
19 et 20 Vic. ch. 86	182,500	0	0
18 Vic. ch. 4.....	350,000	0	0
16 Vic. ch. 157.....	150,000	0	0
12 Vic. ch. 58.....	66,868	10	2
7 Vic. ch. 34.....	616	4	8
18 Vic. ch. 3.....	208,611	2	0
12 Vic. ch. 5.....	1,136,612	17	10
	<hr/>		
	£6,543,816	6	3
Moins, débetures rachetées.....	990,279	14	6
	<hr/>		
Recette totale en 1855, 56 et 57.....	£5,553,536	11	9

Rép. Je ferai examiner cet état par le teneur de livres du département, et je ferai vérifier par les livres, et je ferai parvenir au comité la réponse aussitôt que je la recevrai.

Ques. 421. Avez-vous dépensé tout ce montant durant les années 1855, 1856 et 1857, et n'étiez-vous pas, en outre, endetté, le 31 décembre 1857, entre autres sommes pour les suivantes :

A Glyn, Mills et Cie	£345,890	19	0
A Baring, Frères et Cie.....	252,533	3	6
Aux fonds spéciaux	92,143	4	11
A des achats de terres de la couronne	22,257	3	6
Pour warrants non payés.....	43,603	9	8
	<hr/>		
	£756,428	0	7
Moins, argent à la banque.....	397,050	19	3
	<hr/>		
	£359,377	1	4

Rép. Le comité verra qu'il est impossible de répondre à la question avec exactitude, avant que le calcul de M. Brown ait été vérifié; je donnerai alors une réponse.

Ques 422. Votre dépense en l'année 1857, pour le service public ordinaire, pour intérêt, pour travaux publics improductifs et autres items qu'il est impossible de recouvrer, n'a-t-elle pas excédé £2,300,000?—La question, telle qu'elle est posée, est de nature à tromper. Toute la dépense à compte du service public ordinaire, à compte d'intérêt, à compte de travaux productifs ou non, et à compte d'autres items, recouvrables ou non, se trouve dans les comptes publics de 1857;

je renvoie le comité à ce document, pour toutes informations qu'il peut donner, ou si l'on a besoin d'informations additionnelles propres à faire ressortir un service spécial ou une dépense quelconque, elles seront transmises.

Ques. 423. N'avez-vous pas fait face à cette énorme dépense de 1857 avec £1,338,198 11s. 8d. du revenu ordinaire, et en empruntant de l'argent en Angleterre pour la balance?—Les ressources auxquelles on a eu recours pour faire face à la dépense de 1857, sont détaillées dans les comptes publics.

Ques. 424. Votre revenu en 1858 ne sera-t-il pas moindre qu'en 1857, votre dépense en 1858 ne sera-t-elle pas à peu près la même qu'en 1857, et croyez-vous être encore dans l'obligation de faire face au déficit énorme en empruntant de l'argent?—Je ne suis pas prêt à dire ce que rapportera le revenu de 1858, mais je soumettrai à la chambre une estimation accompagnée de mon opinion. S'il advenait que mon estimation ne suffisait pas pour faire face à la somme qui, selon moi, sera requise pour couvrir la dépense générale, je demanderai alors de nouveaux voies et moyens à la chambre pour combler le déficit.

Ques. 425. D'après un aperçu officiel de votre département, il appert qu'en l'année 1855, des débetures de la province furent vendues en Angleterre aux prix suivants :

£91,400 à 14½	pour cent. prime.
260,000 à 10	do
3,700 à 8¾	do
4,000 à 3¾	do
166,000 à 2½	do

vous plairait-il d'expliquer comment il se fait qu'une différence si considérable dans les prix ait pu avoir lieu dans une seule année?—La somme de £260,000 était en débetures sterling, portant 6 pour cent d'intérêt; la somme de £91,400 était en débetures sterling, portant 6 pour cent d'intérêt; la somme de £4,000 vendue à une prime réduite de 3¾ pour cent était en débetures à 5 pour cent; la somme de £166,000 vendue à 2½ pour cent de prime, était un mélange de cinq et de six, rapportant en moyenne 2½ pour cent. Je dois observer que les cinq pour cent ne rapportent sur le marché monétaire, en Angleterre, les mêmes prix que les six pour cent.

Ques. 426. Pouvez-vous dire quelle portion de la dite somme était des cinq et quelle des six pour cent?—Je ne m'en souviens pas. Les montants peuvent facilement être obtenus.

Ques. 427. Comment ont été vendues ces débetures—directement à Baring et Cie. et à Glyn et Cie., ou au public, par leur entremise, comme courtiers pour le bénéfice de la province?—L'entrée dans l'aperçu porte qu'elles ont été vendues à différentes personnes par Glyn et Cie., par Mills et Cie., et par Baring, frères, et Cie. Bien probablement que la correspondance au département du receveur général pourrait donner d'autres détails si le comité désirait en prendre connaissance.

Ques. 428. Sur quoi se guident les Glyn et les Baring pour opérer la vente des débetures provinciales? Ont-ils la liberté d'agir d'après leur propre jugement, ou est-ce d'après des instructions du gouvernement qu'ils se guident quant aux prix qu'ils doivent accepter? vendent-ils de gré à gré ou offrent-ils à l'adjudication publique?—Ils sont en grande partie laissés à leur propre discrétion. Je ne suis pas prêt à dire quelle est la pratique ordinaire qu'ils suivent pour effectuer ces ventes sur le marché monétaire de Londres, mais je n'hésite pas à croire que les agents de la province suivent le mode ordinaire.

Ques. 429. Agissent-ils comme courtiers pour la province, et vous rendent-ils compte de chaque transaction? ou achètent-ils de vous en gros pour revendre au

public à leur profit ?—J'ai répondu à cette question dans ma réponse à celle qui précède ; de plus amples détails pourront être obtenus du receveur général avec lequel a toujours été échangée la correspondance entre le gouvernement et les agents financiers de la province.

Ques. 430. Le comité remarque, d'après l'aperçu officiel préparé dans votre département, qu'en l'année 1857, des débetures de la province en sterling, payables à Londres, ont été vendues en Angleterre au montant de £852,396 13s. 4d., et que dans cet aperçu on donne l'état suivant comme étant celui des prix obtenus pour ces débetures.

£ 1,700	cinq pour cent	au pair.
40,800	do	0½ p. c. de prime.
800	do	1 do
3,000	six pour cent	9 do
31,000	do	9½ do
1,500	do	9 ³ / ₈ do
12,000	do	10 do
19,000	do	10 ³ / ₄ do
25,000	do	11 do
18,900	do	11½ do
38,200	do	12 do
32,500	do	12 ¹ / ₈ do
40,500	do	12 ¹ / ₄ do
26,000	do	12 ³ / ₈ do
16,600	do	12½ do
2,000	do	13½ do
379,800	do	3 do

Veillez expliquer, s'il vous plaît, comment il se fait que £226,200 de débetures 6 pour cent ont été ainsi vendues en moyenne à environ 12 pour cent de prime, et £379,800 à seulement trois pour cent de prime ?—Toutes les débetures, à l'exception de la somme de £379,800, ont été négociées avant la crise commerciale ; la somme de £379,800 a été négociée après que la crise monétaire eut commencé dans les Etats-Unis, et à une époque où il existait une grande incertitude quant aux conséquences qu'en éprouverait le Canada. Je n'hésite pas à croire que les craintes des personnes en Angleterre engagées dans la négociation de ces effets n'aient été grandement augmentées par la violence des articles politiques qui parurent dans un journal d'une grande circulation dans le Haut-Canada, et qui, dans mon opinion, induisirent les agents à négocier ces effets en bloc, sous la croyance que des nouvelles défavorables du Canada en rendraient la vente difficile.

Ques. 431. A quel journal faites-vous allusion ?—La modestie de M. Brown l'empêche de croire que j'ai voulu faire allusion au *Globe*.

Ques. 432. Quelle est la date de la vente de ces £379,800 de débetures ?—Il m'est impossible de donner la date sans m'aboucher avec le département du receveur général.

Ques. 433. Quelles étaient les "nouvelles défavorables" que, selon vous, Baring et Glyn attendaient du Canada ? Etait-ce la défaite de M. l'inspecteur général Cayley et de ses collègues dans le Haut-Canada, à la dernière élection générale, et leur élimination en conséquence ?—Je dois renvoyer M. Brown aux colonnes du journal auquel j'ai fait allusion pour les informations qu'il demande.

Ques. 434. La raison des Baring et des Glyn, pour opérer une vente aussi ruineuse, n'aurait-elle pas pu provenir de ce qu'ils étaient décidés à "faire le foin pendant que le soleil brillait," en vue de votre élimination et d'une hausse en conséquence dans le prix des débetures ?—La vente des effets à la cote men-

tionnée ne pouvait pas être considérée comme ruineuse, faite comme elle l'était au milieu des prédictions d'une banqueroute générale, faites par le journal en question. Je ne saurais mieux répondre à la question de savoir si la hausse ou la baisse de ces débetures dépendait du parti qui tiendrait les rênes du pouvoir en Canada, qu'en renvoyant aux prix actuels des effets de la province sur le marché de Londres, cotés à 117, et aux prix obtenus à l'époque à laquelle j'ai fait allusion.

Ques. 435. La vente à trois pour cent de prime de ces £379,800 de débetures 6 pour cent a-t-elle été faite en une seule transaction par Baring et Glyn à eux-mêmes, pour leur propre profit personnel? Il m'est impossible de dire à qui ces débetures ont été vendues. J'ai déjà répondu qu'en consultant la correspondance du receveur général on obtiendrait plus d'informations que je ne puis en donner.

Ques. 436. Le comité remarque que des débetures de la province à des montants considérables ont été aussi vendus en Canada; quelle est la pratique suivie pour en opérer la vente? Les termes de la vente et l'acheteur sont-ils acceptés privément par un membre du gouvernement, ou les offre-t-on à l'adjudication publique?—Je ne vois pas que des montants considérables de débetures émises sous la responsabilité directe de la province, aient été vendus en Canada depuis mon entrée en office en 1854. La somme totale paraît être d'environ £24,000 et est portée dans l'état que je tiens dans ma main comme un remplacement. Les six pour cent payables en Canada se sont rarement vendus au-dessus du pair. Un autre état qui m'est maintenant exhibé me paraît principalement composé d'avances faites à des chemins de fer ayant droit à la garantie de la province, la prime sur ces avances ayant été reçue par les chemins de fer, et de débetures du fonds d'emprunt municipal, qui, à l'exception d'une seule vente à la banque du Haut-Canada, paraissent avoir été données au pair à des municipalités. En réponse à cette partie de la question, de quelle manière ont été négociées ces ventes, soit par vente privée ou par soumission, je dois dire que je ne me souviens pas qu'il y ait eu en Canada de vente de débetures émises sous la responsabilité directe de la province. Les £24,000 auxquelles j'ai déjà fait allusion sont indiqués comme remplacements. Je comprends que c'est une substitution de nouvelles débetures à la place d'anciennes sur le point de devenir dues. Quant aux débetures du fonds d'emprunt municipal et aux débetures données aux chemins de fer, j'ai déjà répondu à cette partie de la question.

Ques. 437. A-t-il été échangé des débetures en courant payables en Canada et vendues comme telles, contre des débetures en sterling, payables en Angleterre? et si oui, à quel montant et à quelles conditions?—Il est arrivé des cas dans lesquels des débetures du fonds d'emprunt municipal payables ici ont été remplacées par d'autres débetures semblables payables à Londres. Je ne saurais précisément mentionner ces cas de mémoire, mais en consultant les livres du receveur général on trouvera aisément l'information.

Ques. 438. La province n'a-t-elle pas subi une perte par cet échange de débetures en sterling contre d'autres en courant?—Si le gouvernement payait l'intérêt en Angleterre au lieu de le payer en Canada, ce paiement entraînerait des frais d'agence, mais je ne suis pas prêt à dire de mémoire s'il a été fait des arrangements qui ont fait encourir des pertes à la province.

Ques. 439. Le comité remarque que des effets à des montants considérables ont été achetés par le gouvernement de temps en temps pour être placés dans des fonds spéciaux; en ces occasions des soumissions sont-elles faites au public, ou bien le receveur général est-il libre d'acheter de qui il veut, et au prix qu'il lui plaît?—J'ignore que des achats considérables aient été faits par le gouvernement depuis mon entrée en office, en 1854, à part les arrangements qui peuvent avoir

été conclus entre l'inspecteur général et d'autres parties à l'égard des débentures du fonds d'emprunt municipal. Des transactions récentes ont été limitées au transfert de ces effets d'un fonds à un autre, mais je désire faire connaître au comité que je ne répons actuellement que de mémoire, et à une question à laquelle il est difficile de répondre sans avoir consulté les livres du département du receveur général. Il est arrivé des cas où le receveur général a acheté des effets municipaux à un montant limité, et dans quelques uns de ces cas, il a exercé sa propre discrétion, et dans un ou deux autres, si je ne me trompe, il a soumis l'affaire au conseil.

Ques. 440. N'est-il pas vrai que des effets à des montants considérables ont été achetés au pair, quand de fait leur valeur vénale était bien au-dessous du pair?—En examinant l'aperçu qui m'est exhibé, j'y trouve la somme de £25,000 reçue de M. Bradshaw, agent de la banque du Haut-Canada, le 24 janvier 1855, et aussi celle de £25,000 reçue de la même personne en août 1855, et aussi celle de £10,000 reçue de M. A. H. Campbell, qui, si je ne me trompe, était caissier de la banque Commerciale, à Montréal; ces débentures paraissent avoir été reçues au pair par le gouvernement. Quant aux débentures reçues de la banque du Haut-Canada, je dois attirer l'attention du comité sur le fait que dans une autre réponse j'ai dit que les débentures du fonds d'emprunt municipal avaient été d'abord émises au pair par le gouvernement, à l'exception de £200,000 donnés à prime à la banque du Haut-Canada. J'ai lieu de croire que les débentures rachetées forment partie de celles qui ont été ainsi vendues. Quant à la somme de £106,000 18s 4d, il me semble à propos d'expliquer comment il se fait que le montant payé pour ces débentures, se trouve biffé. A cet égard je prends la liberté de prier le comité de s'adresser au receveur général pour toute information. Excepté dans le cas que je viens de mentionner, je ne saurais dire que des débentures à des montants considérables ont été achetées au pair par le gouvernement, à une époque où leur valeur vénale était cotée au-dessous du pair. J'ai déjà dit que des transferts considérables ont eu lieu entre les divers fonds spéciaux, et qu'ils l'ont été à un taux uniforme, c'est-à-dire, au pair.

Ques. 441. Le comité remarque d'après un état préparé dans votre propre département, que des lettres de change ont été tirées en Angleterre par le gouvernement en 1857, à un montant d'environ \$4,000,000; vous plairait-il de dire si des soumissions ont été faites pour cet échange, ou si la vente a été privée et laissée à votre discrétion ou à celle du receveur général?—Le receveur général est le membre du gouvernement qui a négocié toutes les lettres de change.

Ques. 442. Avez-vous pris en 1857, pendant que vous faisiez le sacrifice des débentures pour faire face aux engagements de la province, £160,000 du trésor public, et les avez-vous prêtés à la compagnie du Grand Tronc?—M. Cayley remarque que la question telle que posée est dans une forme offensante, et dit qu'il répondra au fond de la question si elle est faite comme elle devrait l'être. M. Howland propose en amendement la question suivante, qui est adoptée: N'avez-vous pas, en 1857, à peu près vers l'époque à laquelle les débentures provinciales 6 pour cent se vendaient à 3 pour cent de prime en Angleterre, prêté £160,000 au Grand Tronc?—Non, pas au meilleur de ma connaissance. La somme de £160,000 figure dans les comptes publics comme ayant été avancée à la compagnie du Grand Tronc en 1857. Si je ne suis dans l'erreur, il émana un ordre en conseil à l'effet d'autoriser un prêt au grand tronc pour ce montant, ou à peu près, en juillet 1857; j'étais alors absent dans le Bas-Canada.

Ordonné.—Que M. Guy et M. Harper, du département des travaux publics, soient sommés de comparaître demain.

Ordonné,—Que le mémoire suivant de M. Langton, en réponse à une communication du Dr. Ryerson, mise devant le comité, fasse partie des minutes.

“Ayant lu une lettre du Dr. Ryerson adressée au comité des comptes publics dont communication m’a été donnée, dans laquelle il m’attaque en m’accusant d’avoir donné des informations erronées sur ses comptes dans mon rapport à l’inspecteur général, rapport que le comité a demandé, je désire soumettre quelques observations. Comme les faits exposés dans mon rapport parlent pour eux-mêmes, je me bornerai à parler du warrant pour les fins des écoles communes, émis en 1855. La transaction ayant été opérée avant mon entrée en office, je n’avais pas de livres à consulter; conséquemment, pour vérifier ses comptes, j’ai confronté ses warrants avec le livre d’appropriation du bureau de l’inspecteur général; et en faisant rapport à l’inspecteur général, j’ai pris dans ses propres comptes les dates de ses reçus et de ses paiements, que je sou mets ci-joints. Il y est dit, tant dans le compte séparé que dans l’état général, que ce warrant a été reçu le 28 mai.”

Le comité s’ajourne alors.

Vendredi, 18 juin 1858

Le comité s’assemble conformément à l’ajournement.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. SOMERVILLE,
M. DUBORD,
M. WHITE,
M. SIMARD,
M. HOWLAND,
M. BROWN,
M. HOGAN,
M. CHAPPAIS,
M. FERRES,
M. FOLEY,
M. BUCHANAN,
M. CAMERON, et
M. LE BOUTILLIER.

M. Ferres au fauteuil.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

M. Anderson, M. Harper et M. Harrison comparaissent conformément à l’ordre du comité.

Sur motion de M. White, il est

Ordonné,—Qu’une copie du témoignage donné par M. Milroy, et l’état transmis par M. Langton hier, soient envoyés au Dr. Ryerson par le greffier.

Sur motion de M. Brown, il est

Ordonné,—Qu’il soit préparé au département du receveur général un état de toutes les débetures courantes, payables en Canada, échangées contre des

débetures en sterling, payables en Angleterre, depuis le 1er janvier 1852, indiquant clairement la date de chaque échange, le montant donné en sterling au lieu du courant, et la partie au profit de laquelle l'échange a été effectué.

Aussi, qu'il soit préparé au même département un état des divers montants déposés chez les agents de la province à Londres comme produits des £2,000,000, prêt privilégié fait au Grand Tronc en vertu des actes de secours de 1856 et 1857, et la date de chaque dépôt; indiquant aussi les diverses portions de ces dépôts abandonnés au Grand Tronc, avec leur date, et copie des certificats de progrès sur lesquels ces abandons ont été faits.

Aussi, qu'il soit préparé au même département un état de toutes débetures émises sous l'autorité des statuts 19 et 20 Vict., chap. 86 et 20 Vict., chap. 17, respectivement; les divers montants vendus, et la date et le prix de chaque vente, et le montant actuellement entre les mains des agents de la province à Londres.

M. *Guy* comparait conformément à l'ordre du comité.

L'hon. *Sidney Smith*, maître général des postes, est appelé et subit l'interrogatoire suivant :

(Par M. *Brown*.)

Ques. 443. Etes-vous maître général des postes de la province, et quand êtes-vous entré en office?—Oui; je suis entré en fonctions le 2 février dernier.

Ques. 444. Veuillez expliquer au comité la pratique suivie dans votre département à l'égard des mandats sur la poste? Jusqu'à quel point les maîtres de poste sont-ils autorisés à émettre des mandats sur la poste payables au département, et à quels intervalles font-ils rapport des ventes de ces mandats, et remboursent-ils ce qu'ils ont reçu en échange?—Je ne saurais répondre à cette question avec exactitude; le montant d'un mandat sur la poste est limité à £100, mais il peut en être émis pour aucun montant sur paiement aux maîtres de poste de l'argent auquel se monte le mandat désiré; le montant des mandats sur la poste est d'environ trois millions de piastres par année; il n'y a pas eu une seule perte depuis l'établissement de ce système; quant à l'époque à laquelle les maîtres de poste doivent rendre compte, je n'en suis pas positivement certain, mais je crois que c'est une fois par semaine.

Ques. 445. Chaque maître de poste est-il tenu de payer à demande les ordres qui sont tirés sur lui par d'autres bureaux, et comment se procure-t-il l'argent pour pouvoir le faire?—Il paie les ordres qui sont tirés sur lui, et par un arrangement avec la banque, qui, dans mon opinion, et dans l'opinion du député maître général des postes, devrait être modifié et amélioré, les maîtres de poste se procurent l'argent pour payer les ordres à moins qu'ils n'aient en main un montant suffisant provenant des revenus du bureau de poste; on m'a informé que vu que le système des mandats sur la poste était nouveau, de grandes difficultés se sont fait sentir quant aux moyens de fournir aux maîtres de poste les fonds nécessaires pour payer les mandats sur la poste, et l'arrangement fut conclu avec la banque comme étant le seul moyen possible de mettre le système en opération sans causer des délais de nature à donner lieu à des inconvénients préjudiciables au public; mon intention est de perfectionner et de modifier le système le plus tôt possible, surtout en ce qui se rattache au montant des mandats sur la poste qu'un maître de poste peut émettre; j'ai fréquemment eu de longues et sérieuses conversations avec le maître de poste à ce sujet.

Ques. 446. Prétendez-vous dire qu'autrefois chaque maître de poste avait le pouvoir de tirer sur la banque les sommes qu'il voulait pour payer ses ordres?—Je pense que le montant a été limité, mais je pourrai donner des informations plus minutieuses si le comité m'en donne le temps.

Ques. 447. Combien de maîtres de poste dans la province ont été revêtus de ce pouvoir?—D'après le rapport du maître général dans lequel se trouve une liste des postes, il appert que le 30 septembre dernier, il y en avait environ 175.

Ques. 448. Quel est le montant du cautionnement que donnent les maîtres de poste pour leur administration?—Je ne puis en informer le comité à présent. Si le comité le désire, je constaterai le fait et je l'en informerai. Le montant varie nécessairement suivant les différents cas.

Ques. 449. Savez-vous quel jour de chaque semaine les différents maîtres de postes règlent leurs mandats sur la poste, et quel jour ils remettent les balances?—Non, je donnerai l'information si c'est nécessaire.

Ques. 450. Savez-vous s'il y a des maîtres de poste endettés pour mandats sur la poste, et quelle est la pratique suivie quand il y a défaut de transmettre les balances?—Je ne connais pas de maître de poste qui soit endetté à l'heure qu'il est. La pratique que j'ai adoptée pour les maîtres de poste qui retardent de transmettre leurs balances, a été d'envoyer l'inspecteur sans délai et d'exiger le paiement; un second défaut entraîne démission immédiate.

Ques. 451. Est-ce que deux maîtres de poste ne pourraient pas par connivence tirer des ordres l'un sur l'autre, et garder en main des sommes considérables pour leurs propres besoins?—Je ne le pense pas. Si les aperçus hebdomadaires faisaient voir des sommes considérables, le département s'en apercevrait et ferait immédiatement prendre des mesures en conséquence,—c'est ce qui a déjà eu lieu.

Ques. 452. Avez-vous remarqué que des mandats sur la poste sortent pour de plus forts montants de certains bureaux que dans d'autres, et cela sans proportion à la population des localités respectives?—Oui, j'ai remarqué que dans les grandes villes l'on n'avait pas recours au système des mandats sur la poste autant qu'à la campagne. Je pense que cela est dû aux facilités offertes dans ces villes par les banques et les autres moyens de remise que l'on ne possède pas ou qui, dans tous les cas, sont moindres à la campagne. Je serais fâché que l'opération du système eût produit un résultat différent, parce qu'il a été établi pour la commodité et l'avantage des classes pauvres, et l'expérience a prouvé que les vues des fondateurs du système étaient correctes sur la question avant son établissement.

Ques. 453. Pouvez-vous fournir un état des transactions des mandats sur la poste de chaque bureau, depuis la date du dernier rapport (30 septembre 1857) jusqu'au 31 mai 1858, indiquant clairement les mandats non rentrés à cette dernière date, de chaque bureau et sur chaque bureau, et les arrérages (s'il y en a) dûs par les différents maîtres de poste?—Oui, si le comité m'en donne le temps; mais c'est un travail qui exigera beaucoup de temps.

Ques. 454. Quand les maîtres de poste règlent-ils leurs comptes de poste?—Tous les trois mois.

Ques. 455. Voulez-vous avoir la bonté de fournir une liste de tous les maîtres de poste arriérés envers le département sur leurs comptes de poste jusqu'au dernier trimestre, et les différents montants de ces arrérages?—Oui, si le comité me donne le temps nécessaire.

Le comité s'ajourne alors à lundi prochain.

Lundi, 21 juin 1858.

Le comité s'assemble à 11 heures moins un quart A. M., conformément à l'ajournement.

Membres présents à 11 heures :

L'hon. M. CAYLEY,
M. BROWN,
M. HOGAN,
M. WHITE,
M. LE BOUTILLIER, et
M. HOWLAND.

N'y ayant point de quorum, le comité reste ajourné jusqu'à 11 heures moins un quart A.M., demain.

Attesté,

A. PATRICK,
G. C. C.

Mardi, 22 juin 1858.

Le comité s'assemble à 11 heures A. M., conformément à l'ajournement.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. HOGAN,
M. BROWN,
M. HOWLAND,
M. SOMERVILLE,
M. FOLEY,
M. BUCHANAN.
M. MATTICE,
M. WHITE,
M. J. CAMERON,
M. CHAFAIS,
M. SIMARD,
M. DUBORD, et
L'hon. M. CAYLEY.

M. Hogan est appelé au fauteuil.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

Sur motion de M. *Brown*, il est

Ordonné.—Qu'il soit obtenu du bureau du receveur général un état des effets publics achetés par le département du receveur général du fonds des sauvages, depuis le 1er janvier 1851, jusqu'à ce jour, indiquant clairement la nature des effets achetés, le prix payé aux parties, de qui ils ont été achetés et la date de chaque achat.

Sur motion du même, il est

Ordonné,—Que M. George Low Reid, d'Hamilton, soit assigné à comparaître devant le comité demain matin.

Sur motion de M. *Cayley*, il est

Ordonné,—Que l'hon. J. C. Morrison soit appelé comme témoin, relativement au placement de £20,000 du fonds d'amortissement.

Le greffier reçoit instruction d'assigner les messieurs suivants à comparaître devant le comité demain, savoir : M. M. C. J. Brydges (surintendant,) Reynolds, directeur financier de la compagnie du grand chemin de fer occidental, et M. Robert Beaty, secrétaire de la compagnie des chemins d'York.

L'honorable Sidney Smith, maître général des postes, est présent.

M. *Langton*, auditeur des comptes publics, est alors appelé et interrogé, et dépose aussi ses réponses aux questions 401 et 402, qui sont comme suit :

Rép. à la Ques. 401. Je sou mets une analyse des recettes et de la dépense de la province pour l'année 1857. Il appert d'après cette analyse que, à l'exclusion de la dépense qui devait être rencontrée par l'émission de débentures, et des fonds spéciaux pour lesquels la province n'est que fidéi-commissaire, toute la dépense peut être divisée en trois chapitres—

Dépense ordinaire	£1,648,882	5	3
Intérêt du grand tronc, dont le remboursement est remis pour un temps, mais non pas tout à fait abandonné	332,385	4	3
Montant net des avancés, pour le remboursement duquel d'autres parties sont responsables, et dont plus de la moitié a déjà été remboursée en 1858.....	333,965	15	2
Total,.....	£2,315,233	4	8

<i>Rép. à la Ques. 402.</i> Le revenu ordinaire pour l'année, de toutes sources, non compris le revenu des fonds pour lesquels la province n'est que fidéi-commissaire, laissant un déficit pour l'année de.....	£1,458,726	1	4
	856,507	3	4

Ce déficit a été couvert comme suit :

Débentures émises en vertu des actes antérieurs en sus et en outre de ce qui était nécessaire pour la dépense de l'année qui devait être rencontrée par l'émission de débentures, étant de fait les épargnes des années précédentes.....	431,640	7	2
L'excédant du revenu sur la dépense des fonds spéciaux pour lequel la province est responsable aux fonds.....	68,781	6	2
Changements dans les balances d'argent et dans nos différents comptes de banque, étant partie des balances en main depuis l'année dernière et partie des avancés faites par la banque	356,085	10	0
	£856,507	3	4

Analyse des recettes et de la dépense, 1857.

	Dépense	Recettes
Services ordinaires de la province.....	£1,648,882 5 3	£1,458,726 1 4
Intérêt du grand tronc.....	332,385 4 3	
Fonds spéciaux pour lesquels la province est responsable.....	275,548 10 8	104,673 1 10
Avances.....	179,175 13 0	16,085 6 8
Dépense devant être recontrée en débenture et débentures émises,.....	424,817 10 10	856,557 18 0
Fonds spécial pour lequel la province est fidéi-commissaire.....	310,812 8 11	379,593 15 1
Changement dans les balances d'encaisse et comptes de banque.....	235,561 17 4	591,647 7 4
	£3,407,183 10 3	£3,407,183 10 3

N. B.—On observera que les sommes totales telles qu'ici données diffèrent de la somme totale donnée dans mon premier état. Ceci vient, non pas de quelque changement dans les items qui les composent, mais parce qu'en adoptant une classification entièrement différente, il devenait nécessaire de considérer comme addition au côté du crédit certaines sommes qui, dans le premier état, figuraient comme déduction du côté du débit.

Ques. 456. Alors vous dites que les dépenses ordinaires réelles de 1857 ont été de £1,648,882?—Oui. Je comprends dans cette dépense ordinaire, non seulement celle qui est chargée contre le fonds consolidé, mais aussi celle de ceux des fonds spéciaux qui ne sont pas tenus en fidéi-commis pour tout autre que pour la province, tel que le fonds des inspecteurs de bois, le fonds des honoraires de loi, etc, et aussi quelques dépenses qui figurent dans le bilan, mais non dans les états séparés.

Ques. 457. Mais que l'argent vienne du fonds consolidé ou d'un fonds spécial, le total de cette somme de £1,648,882 n'est-il pas sorti de la poche du peuple du Canada?—Oui, je considère que c'est là la dépense ordinaire de la province pour laquelle la province seule, et non aucune autre partie, est responsable.

(Par M. Cayley.)

Ques. 458. Dites le montant reçu, les sources d'où dépendent les services auxquels vous avez fait allusion dans vos deux dernières réponses, et donnez la balance payée à même le fonds consolidé?—Le montant total des recettes pour le compte des mêmes services a été de £1,458,726 1s. 4d.; l'excédant des dépenses sur les recettes était de £190,156 3s. 11d.

(Par M. Brown.)

Ques. 459. Et la somme payée en 1857 sous forme d'intérêt sur la dette du Grand Tronc que la province a assumée en vertu du statut de 1857 comme responsabilité provinciale, et qui a fait que pour la rencontrer il a fallu augmenter les droits de douane de 12½ pour cent à 14 pour cent, a été de £332,385, n'est-ce pas?—L'intérêt payé durant l'année pour le chemin de fer Grand Tronc a été de £332,385 4s. 3d; mais cette somme était pour l'intérêt de trois semestres, y compris un semestre de 1856.

Ques. 460. Et la somme payée pour les travaux publics qui ne rapportent rien et pour le rachat des droits seigneuriaux a été de £232,637, n'est-ce pas?—Je ne considère pas que tout ce montant a été payé pour les travaux qui ne rapportent

rien, vu que la dépense comprend celles qui ont été faites sur les canaux de Welland, du St. Laurent et autres.

Ques. 461. Ces canaux ont-ils jamais en une même année payé l'intérêt de leur coût primitif?—Je ne le crois pas; mais qu'ils paient tout l'intérêt ou seulement une partie, tant qu'ils rapportent quelque revenu on ne peut les appeler improductifs.

(Par M. Cayley.)

Ques. 462. Considérez-vous que leur valeur pour la province ne devrait être prise que sur le revenu qu'ils rapportent?—Certainement non; et sous ce point de vue de la question, beaucoup des autres travaux compris dans la dépense, tels que les havres et les phares, ne peuvent être considérés comme ne rapportant rien.

(Par M. Brown.)

Ques. 463. Mais quelque soit leur valeur pour la province, n'a-t-il pas fallu de l'argent pour les réparer, et cette dépense n'a-t-elle pas été à toutes fins et intentions une dépense pour la province?—Sans aucun doute que c'est la province qui en supporte la dépense. Mais je n'ai pas compris ces travaux dans le premier item de mon état, parce que la dépense qu'ils font encourir à la province doit par la loi être rencontrée par l'émission de débetures.

Ques. 464. Et l'intérêt payé pour le chemin de fer du nord et pour les fonds d'emprunt municipaux, moins les recettes provenant de ces sources, n'était-il pas de £113,164?—La dépense pour les objets indiqués et pour quelques autres fonds spéciaux, pour laquelle la province est indirectement responsable, en sus des recettes en provenant, se monte à la somme mentionnée.

Ques. 465. Alors la dépense réelle de 1857 pour ces différents objets n'a-t-elle pas été de fait de £2,327,069 sans compter les avances pour les fonds spéciaux, etc., qui pourront être reçues à l'avenir?—La dépense pour le compte des services mentionnés, en comprenant avec les travaux publics le rachat des débetures pour travaux appartenant à des fonds spéciaux, a été de £2,327,052 9s.

Ques. 466. Quel a été le montant des avances faites en 1857 sur la caisse publique (à part celles déjà mentionnées) pour fonds spéciaux, compagnies de chemin de fer, etc., qui a été ou pourra être à l'avenir recouvrée?—Il y a eu une avance au chemin de fer Grand Occidental de £57,710 10s. 2d., et une au chemin de fer Grand Tronc de £160,000, et quelques autres plus petits items faisant en tout £220,800 16s. 6d.

Ques. 467. Combien a-t-il été déjà remboursé à la caisse sur ces avances?—Le Grand Tronc a remboursé les £160,000, et je crois que le Grand Occidental a remboursé la moitié de l'intérêt avancé.

Ques. 468. Est-il vrai qu'en sus du prêt de l'année dernière de £160,000, fait au Grand Tronc, et avant qu'il ait été remboursé, un autre prêt a été fait à la même compagnie à même la caisse publique, de £90,000 ou quelqu'autre somme?—Je ne sais pas exactement le montant de la somme, mais il a été fait une nouvelle avance au Grand Tronc peu de temps avant qu'il eut remboursé la première; ces deux avances ont été remboursées en même temps.

Ques. 469. Voudrez-vous bien en constater le montant et en informer le comité?—Oui.

Ques. 470. Le parlement avait-il autorisé ce paiement à même la caisse publique?—Je ne sache pas qu'il y eut aucune autorisation du parlement; la chose a été faite par un ordre en conseil.

Ques. 471. Quelle garantie avait-on prise pour le remboursement du prêt?—Je ne puis donner au comité aucun renseignement sur ce sujet.

Ques. 472. Alors en votre qualité d'auditeur général vous n'avez aucun contrôle sur ces paiements qui se font à même la caisse publique ; est-ce le cas ?—En ma qualité d'auditeur je n'ai aucun contrôle ; il suffit d'un ordre en conseil pour autoriser le paiement.

(Par M. Cayley.)

Ques. 473. Est-ce qu'un tel contrôle n'investirait pas l'auditeur des pouvoirs du gouverneur en conseil ?—Oui, l'auditeur n'a que le pouvoir de faire rapport ; il n'a pas celui d'ordonner ou d'empêcher aucun paiement.

Ques. 474. Pour faire face aux dépenses de 1857, que vous avez dit être de £2,327,052, le revenu réel de toutes sources (excepté l'argent emprunté) n'était-il pas de £1,458,726 ?—C'était le montant du revenu applicable aux objets purement provinciaux, mais il y avait aussi un revenu des fonds spéciaux pour lesquels la province est fidéi-commissaire, en sus des dépenses de ces fonds, de £68,781 6s. 2d.

Ques. 475. Le gouvernement a-t-il le droit de dépenser les revenus de ces fonds spéciaux, ou n'en dispose-t-il que comme fidéi-commissaire, et est-il obligé par la loi de placer cette somme de £68,781 en effets publics, pour le profit de ces fonds ?—Le gouvernement est responsable de ces sommes aux différents fonds, mais ça n'a jamais été l'habitude de tenir une bourse à part. Il est arrivé souvent qu'une forte balance des fonds spéciaux soit restée non placée, et d'autres fois les fonds spéciaux sont surplacés. Il arrive presque toujours qu'à la fin de l'année il se trouve une plus forte balance qu'en tout autre temps qui ne soit point placée, parce que ce n'est que lorsque les livres sont balancés que l'on voit combien il reste à placer pour chaque fonds spécial.

(Par M. Cayley.)

Ques. 476. Y avait-il d'autres fonds entre les mains du gouvernement applicables à la dépense dont vous avez parlé, à part les revenus mentionnés dans la question 474 ?—Il y avait de l'argent en main et des balances chez les banquiers au montant de £445,761 11s. 5d.

(Par M. Brown.)

Ques. 477. Et ces balances entre les mains des banquiers n'auraient-elles pas été obtenues par la vente de débentures à force d'épargnes, effectuées par le prédécesseur de l'inspecteur général, avant qu'il soit venu en office ?—Les balances en main au commencement de 1857 provenaient des transactions de 1856, durant laquelle année il n'y a aucun doute que des débentures aient été vendues.

Ques. 478. Ayez la bonté d'examiner l'état à vous maintenant montré du département de l'inspecteur général, et dites si la somme empruntée par la vente de débentures en 1856 n'était pas de £409,486 13s. 4d. ?—Le montant total de débentures émises en 1856, d'après ces états, est de £409,486 13s. 4d., dont £13,962 paraissent avoir été émis en acquittement d'autres débentures, laissant le montant de la nouvelle émission de l'année à £395,524 13s. 4d.

(Par M. Cayley.)

Ques. 479. Quelles sommes ont été payées en 1856 à compte du fonds de la tenure seigneuriale ; quelles avances ont été faites à compte du fonds d'emprunt municipal ; quel montant d'intérêt pour le compte du Grand Tronc, et de la ligne du nord, et quel montant dépensé pour le compte des travaux publics ?—La dépense en 1856 pour le compte des travaux publics a été de £245,133 8s. 4d. ; sur le fonds seigneurial, £50,904 3s. ; faisant en tout une dépense qui de-

vait être rencontrée par des débentures, £295,037 11s. 4d.; à part cela, il a été payé en intérêt pour le Grand Tronc, £116,209 8s. 4d., et pour le chemin du nord £35,341 11s. 8d.; le fonds d'emprunt municipal du Haut-Canada, £5,824 12s 8d., et pour le Bas-Canada, £5,981 4s. 6d.

(Par M. Brown.)

Ques. 480. Et contre ceci, n'y avait-il pas en argent dans la caisse, le 1er janvier 1856, et entre les mains de Baring, une somme de £427,602 17. 1d.?—Oui.

Ques. 481. Revenant à votre réponse No. 422, ayez la bonté de dire si la somme de £68,871 que vous avez mentionnée, et que le gouvernement garde en dépôt pour des fonds spéciaux, est une source de revenu à même laquelle le gouvernement a le droit de défrayer les dépenses ordinaires ou générales comprises dans la somme de £2,327,066?—J'ai déjà dit dans mes réponses précédentes que la province était responsable du montant vis à vis des fonds, mais qu'il y avait toujours en main une balance de deniers appartenant aux fonds spéciaux.

Ques. 482. Alors le montant des dépenses de 1857, qui avait à être rencontré avec de l'argent emprunté, n'était-il pas de £868,340?—Dans ma réponse à la question 402, j'ai dit que le déficit sur les dépenses ordinaires et extraordinaires de l'année, sans compter le revenu provenant de fonds dont la province n'est que la dépositaire, était de £856,507 3s. 4d., et que ce déficit avait été rencontré premièrement par l'émission de débentures en sus et en outre de ce qui était requis pour l'année à être rencontrée par l'émission de débentures, £431,640; secondement, par l'excédant du revenu sur la dépense des fonds spéciaux, £68,781 6s. 2d.; troisièmement, par les changements dans les balances d'argent et les comptes de banque, £356,885 10s.

Ques. 483. Toutes les entrées dans les comptes publics d'une année quelconque sont-elles de véritables entrées de paiements réellement faits dans cette année ainsi que des reçus obtenus pour ces paiements? Ou a-t-il été fait des entrées de sommes comme payées qui réellement n'avaient pas été déboursées?—Il y a dans les comptes publics des entrées dans la dépense de sommes non payées durant l'année, mais dans les années précédentes qui durant cette année-là sont d'abord portées à leurs comptes propres. Il y a aussi des sommes qui n'ont pas été payées par warrants, que la banque du Haut-Canada ou nos agents à Londres ont reçu instruction de payer; ces sommes sont entrées comme payées dans les comptes publics, et en même temps la banque ou nos agents sont crédités pour ces sommes. La grande masse des paiements se fait par warrants.

(Par M. Cayley.)

Ques. 484. Êtes-vous au fait de quelque inexactitude intentionnelle dans les comptes publics depuis que vous avez l'occasion de les examiner?—Il y a quelques items qui, je crois, n'ont pas été entrés d'une manière aussi claire et aussi bien qu'ils auraient pu l'être, mais je ne suis pas au fait d'aucune inexactitude intentionnelle. J'ai attiré l'attention de l'inspecteur général sur ces items de temps à autre.

Ques. 485. Relativement à ces items auxquels vous avez attiré mon attention, ai-je ou n'ai-je pas fait mon possible pour établir un mode plus satisfaisant de conduire les affaires en autant que le département y est concerné?—M. Cayley a toujours été prêt à adopter les suggestions qui lui ont été faites dans le but de perfectionner la méthode de tenir les comptes publics, et cette année j'ai reçu de lui instruction de porter à l'avenir toutes les dépenses et les recettes dans un seul compte général, ce qui, je crois, est la principale chose qu'il faut pour les rendre

clairs et intelligibles ; ces instructions m'ont été données il y a près de deux mois.

(Par M. Brown.)

Ques. 486. Jusqu'à quel point ont existé ces entrées de paiements qui figurent comme faits et qui n'avaient pas été faits réellement lorsque les comptes de l'année ont été clos ?—Les deux principaux items dont les paiements sont faits par instructions aux banquiers, et non par warrants, sont les paiements de l'intérêt en Angleterre et ceux du fonds d'amortissement.

Ques. 487. Dans les cas où ont été faites ces entrées de sommes comme réellement déboursées sans avoir été déboursées, l'argent a-t-il été payé immédiatement après la clôture des comptes et en a-t-on pris des reçus ?—Les banquiers reçoivent instruction de payer ces sommes en Angleterre, et on leur en donne immédiatement crédit pour le montant. Je n'ai pas les moyens de connaître quelles pièces justificatives ils remettent au receveur général dans le département duquel se fait le règlement de ces comptes de banque. Quant à ce qui concerne l'intérêt, je sais que nos agents renvoient les coupons de temps à autre.

Ques. 488. Ayez la bonté de regarder aux comptes publics de 1856, page 121, et dites si l'entrée suivante est une entrée fidèle : "Fonds d'amortissement, pour la somme suivante transmise à la banque d'Angleterre pour placement, £50,012 12 0 sterling, à 24 chelings 4d., courant, égale à £60,848 courant." Y a-t-il eu une pareille somme transmise à la banque d'Angleterre en 1856 ?—J'ai déjà dit que la banque du Haut-Canada avait instruction de payer le fonds d'amortissement ; quant au temps qu'elle le paie à la banque d'Angleterre, je ne suis pas en mesure de le savoir.

Ques. 489. Cette somme de £60,848 a-t-elle réellement été transmise à la banque d'Angleterre en 1856, ou ne l'a-t-elle pas été ?—Je ne connais pas exactement l'époque où le fonds d'amortissement est payable, mais il est probable que c'est à la fin de l'année. Je ne suis pas en mesure de savoir en quel temps la banque du Haut-Canada a payé la somme, mais nous lui en avons donné crédit dans nos livres en 1856.

Ques. 490. Cette somme de £60,848 n'a-t-elle pas été transmise à la banque d'Angleterre en 1857 ?—J'ai déjà dit que le règlement des comptes de banque se fait chez le receveur général, et ce n'est que d'après les lettres qui se trouvent dans son département que vous pourriez avoir une réponse convenable à cette question. Je ne puis donner aucun renseignement sur le sujet.

Ques. 491. Voulez-vous dire que vous ne vérifiez pas annuellement les comptes de banque, et que vous ne comparez pas ces comptes avec les entrées dans les livres de la province ?—Je n'ai rien à faire avec l'audition des comptes de banque.

Ques. 492. Est-ce qu'on ne reçoit pas de pièces justificatives pour les deniers payés pour le compte du fonds d'amortissement provincial ?—Je dois vous renvoyer au receveur général auquel appartient l'administration de ces comptes.

Ques. 493. Le système d'audition des comptes publics est-il tel qu'il soit possible que cette entrée d'un paiement de £60,848, qu'on dit avoir été fait en 1856, soit resté un an et demi sans être payé, et que vous ignoriez le fait qu'il n'était pas payé ?—Oui, la banque du Haut-Canada ayant eu crédit pour le montant comme l'ayant payé. Si elle ne l'avait pas payé, je ne sais comment la chose aurait pu venir à ma connaissance. Ceci est un des points que je considère comme une lacune, et sur lequel j'ai attiré l'attention de M. Cayley il y a quelques mois.

Ques. 494. Est-ce ou n'est-ce pas un fait que cette entrée à la page 121 des comptes publics pour 1856 était une fausse entrée, et que l'argent n'a été réelle-

ment payé que depuis quelques semaines seulement ?—L'entrée est exactement conforme à la pratique qui a toujours été suivie depuis nombre d'années par rapport au fonds d'amortissement. Je ne sais point si les banquiers ont été plus retardataires à faire le paiement cette année qu'auparavant.

Ques. 495. Ayez la bonté de voir à la page 110 des comptes publics de 1857, et d'examiner spécialement l'entrée faite à cette page : "fonds d'amortissement—pour les sommes suivantes transmises à la banque d'Angleterre pour placement, c.-à-d. £50,000 sterling, à 24s. 4d., courant, £73,000," et dites si cette entrée est véritable, et si cette somme a réellement été transmise à la banque d'Angleterre en 1857 ?—Ma réponse à cette question est la même que celle que j'ai déjà faite relativement au fonds d'amortissement pour 1856.

Ques. 496. Comment avez-vous fait pour faire balancer les comptes de 1857, si cette somme de £73,000 n'était pas réellement payée, puisqu'elle figure dans votre bilan comme payée ?—Il est évident que si elle est chargée comme paiement d'un côté, et qu'il en soit donné crédit à nos banquiers de l'autre, les comptes doivent se balancer.

Ques. 497. Lequel de vos banquiers a eu crédit pour cette somme de £73,000 ?—Je crois que c'est la banque du Haut-Canada, mais comme elle n'est pas sous mon contrôle, je ne puis parler positivement. Je dois dire au comité que les devoirs que j'ai à remplir me sont assignés d'une manière spécifique par l'acte d'audition ; que le député inspecteur général par le même acte est chargé de la tenue des livres de la province, et surtout pour ce qui regarde la dette publique. Il est donc la personne qui pourrait donner les meilleurs renseignements relativement à ces entrées dans les livres.

Ques. 498. Est-ce ou n'est-ce pas un fait que la dite entrée à la page 110 des comptes publics de 1857 est une fausse entrée, et qu'en ce moment même l'argent n'a pas été encore versé au fonds d'amortissement ?—Je ne considère pas qu'on puisse dire que l'entrée est fausse, même s'il paraissait, comme le comporte la question, que l'argent n'a pas été payé, mais je crois que le système qui a toujours été suivi jusqu'ici de supposer un paiement fait parce qu'instruction aurait été donnée à nos banquiers de le faire, est un mauvais système ; il a l'avantage de faire entrer dans les comptes publics toutes les transactions de l'année, mais il serait mieux de n'entrer aucuns paiements que sur la preuve qu'ils ont été réellement faits.

Ques. 499. N'est-ce pas une fausse entrée que celle qui dit qu'une somme a été payée en 1856, tandis qu'elle n'a été payée qu'en avril 1858, et qui porte le parlement à supposer que les conditions du fonds d'amortissement impérial ont été remplies, pendant que de fait la province était en défaut ?—La question suppose comme vrais des faits que j'ai déjà dit n'être pas en mesure de connaître, et j'ai déjà dit qu'il serait mieux de faire les entrées autrement ; mais s'il faut croire que c'est une fausse entrée, les livres de nos marchands en abondent, car eux aussi, lorsqu'ils donnent de semblables instructions à leurs correspondants de payer pour eux certaines sommes d'argent, ils en entrent le montant à leur crédit.

(Par l'hon. M. Cayley.)

Ques. 500. L'avance faite au chemin de Cobourg de £16,000, chiffre rond, qui a été avancée et remboursée dans le cours de 1857, pouvait-elle correctement figurer dans le bilan de la province à la fin de l'année ?—Elle ne pouvait pas figurer dans le bilan ; c'était impossible.

Ques. 501. En examinant bien le total des déboursés faits par la province pour l'année 1857, soit à compte de ses propres obligations ou pour prêts et avances faits pour le compte d'autres parties ou pour comptes spéciaux, et en

voyant les recettes de la province de toutes sources applicables à ces services, quel montant trouvez-vous que la province a eu à prélever par l'émission de débentures?—£787,725 17s. 2d.

Ques. 502. Des sommes ainsi payées en 1857, les suivantes ne forment-elles pas partie :

Intérêt sur les chemins de fer.....	£443,028	2	9
Prêt au Grand Tronc	160,000	0	0
Prêt aux municipalités.....	60,636	11	7

—Oui.

Alors le comité s'ajourne à demain à 11 heures A.M.

Mercredi, 23 Juin 1858;

MEMBRES PRÉSENTS :

M. HOGAN,
M. BROWN,
M. HOWLAND,
M. FOLEY,
M. SIMARD,
M. SOMERVILLE,
M. MATTICE,
M. DUBORD,
M. WHITE,
M. LE BOUTILLIER,
M. FERRES, et
L'HON. M. CAYLEY.

M. *Hogan* est appelé au fauteuil.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

L'hon. *Sydney Smith*, maître général des postes, est présent.

Le président informe le comité que M. *Conger* est présent.

Sur motion de M. *Brown*, il est

Résolu,—Qu'il soit préparé un état de toutes les débentures émises en vertu de la 19 et 20 Vict. ch. 86, et de la 20 Vict. ch. 17, respectivement, jusqu'à cette date, avec les divers montants vendus, à qui les débentures ont été vendues, et la date et le prix de chaque vente, et le montant maintenant entre les mains des agents de la province à Londres.

M. *Conger* est appelé et interrogé :

(Par M. *Brown*.)

Ques. 503. Étiez-vous député du comté de Peterboro, au dernier parlement, et étiez-vous candidat à la dernière élection générale?—Oui, je l'étais.

Ques. 504. Aviez-vous, immédiatement avant l'élection, négocié un emprunt de £25,000 du fonds consolidé d'emprunt municipal pour la ville de Peterboro?— Dans le cours du mois d'octobre, je fis un arrangement avec une personne qui possédait pour £25,000 de débentures, de les remettre, et lorsque j'en fis la demande au gouvernement, il consentit à l'échange, et prit la ville de Peterboro au lieu du township de Wolford.

Ques. 505. Quelle était cette personne qui possédait ces débentures?—La personne qui m'a apporté les débentures est C. A. Whitmarsh.

Ques. 506. M. Whitmarsh possédait-il ces débentures en toute propriété, ou ne les possédait-il que comme *reeve* du township de Wolford?—C'est ce que je ne puis dire.

Ques. 508. Quelle était la nature de votre marché avec M. Whitmarsh?— Mon marché avec M. Whitmarsh était que s'il me remettait les débentures libres de toute redevance, il recevrait le produit de trois débentures, égal à £1,500 sterling.

Ques. 509. Avant de clore cette transaction, aviez-vous été en communication avec le gouvernement à ce sujet?—A ma connaissance, le gouvernement ne savait rien de la nature de l'arrangement jusqu'à trois jours avant le transport; il l'apprit alors par la requête que je fis au conseil d'effectuer l'échange, lorsque je fus obligé de dire le nom de la municipalité; il ne connaissait rien de la nature de la transaction entre M. Whitmarsh et moi.

Ques. 510. Voulez-vous dire que vous avez conclu l'arrangement avec M. Whitmarsh sans avoir le consentement du gouvernement à l'échange de Peterboro' pour Wolford?—Oui, je veux dire qu'il n'en savait rien.

Ques. 511. N'avez-vous pas dit il y a un instant que vous aviez obtenu le consentement du gouvernement à l'échange de débentures pour la ville de Peterboro', mais sans avoir Wolford comme garant?—Je ne me suis adressé au gouvernement que cinq ou six semaines après que l'arrangement eut été fait avec M. Whitmarsh.

Ques. 512. Est-ce avant que les débentures de Wolford vous aient été remises par M. Whitmarsh?—Oui, les débentures n'ont été remises qu'après que le conseil exécutif eût sanctionné l'échange; la raison pour laquelle elles n'ont pas été remises avant, c'est que je ne voulais pas que M. Whitmarsh les remit avant que j'eus cette sanction.

Ques. 513. Si le gouvernement n'eut pas donné sa sanction à l'échange, la transaction entre vous et M. Whitmarsh n'aurait elle pas été nulle?—Certainement, l'arrangement avec M. Whitmarsh aurait été nul, en autant que j'y étais concerné.

Ques. 514. A quel membre du gouvernement avez-vous expliqué l'échange de débentures que vous désiriez effectuer?—Je pense avoir parlé une fois à l'inspecteur général, et lui avoir demandé s'il aurait quelque objection à faire l'échange. Je ne donnai aucune explication à M. Cayley ou à aucun autre membre du gouvernement sur la nature de la transaction.

Ques. 515. Quelle réponse l'inspecteur général a-t-il faite à votre proposition?—L'inspecteur général a dit que si la garantie offerte était aussi bonne que la garantie possédée, il ne voyait pas qu'il put y avoir d'objection.

Ques. 516. N'a-t-il pas demandé le nom du township pour lequel les débentures avait été émises?—Non; et s'il me l'eût demandé, je ne le lui aurais pas dit.

Ques. 517. Vous a-t-il demandé si les débentures avaient été régulièrement transférées par le township, ou si vous les aviez obtenues directement du township?—Je ne me rappelle pas qu'il m'ait fait de question de cette nature.

Ques. 518. Quelle était la date de votre requête au gouvernement, et pouvez-vous en fournir copie?—Je n'ai pas gardé copie de la requête; je crois qu'elle était en date du 25 ou 26 novembre dernier.

Ques. 519. Combien de temps après l'avoir présentée avez-vous reçu une réponse?—Deux ou trois jours après, je pense.

Ques. 520. Combien de temps après les nouvelles débentures ont-elles été émises?—Les nouvelles débentures ont été émises le lendemain de la remise des anciennes, qui était le 28 novembre dernier.

Ques. 521. Combien de temps après avoir reçu la réponse à votre requête avez-vous remis les débentures?—Elles ont été remises deux ou trois jours après.

Ques. 522. Et combien de temps après la remise les nouvelles débentures ont-elles été émises?—Je crois qu'elles ont été émises le lendemain.

Ques. 523. Avez-vous exposé les détails de la transaction aux habitants de Peterboro', et obtenu leur consentement avant de conclure le marché avec M. Whittmarsh?—Oui.

Ques. 524. De quelle manière l'avez-vous fait, et à quelle date?—Devant le conseil, le 13 octobre; et de nouveau lors de l'adoption définitive du règlement.

Ques. 525. Leur avez-vous dit que vous étiez convenu de payer £1,500 sterling à M. Whittmarsh sur la transaction? Avez-vous dit que l'argent devait aller à M. Whittmarsh personnellement, ou au township de WOLFORD?—Je leur dis que les débentures ne pouvaient être obtenues que sur paiement de cette somme, mais ils ne savaient pas le nom de la personne avec laquelle je faisais la transaction.

Ques. 526. Pourquoi leur avez-vous caché le nom de la personne avec laquelle vous transigiez?—Parce que je ne voulais pas que d'autres eussent l'occasion d'intervenir et d'obtenir les débentures.

Ques. 527. Dans vos négociations avec M. Whittmarsh, s'est-il donné comme agissant pour lui-même ou pour le township?—M. Whittmarsh, comme je l'ai déjà dit, ne s'est pas donné comme agissant pour la municipalité, mais seulement comme porteur des débentures.

Ques. 528. Le règlement de Peterboro' a-t-il été régulièrement passé et approuvé par le procureur général avant que les nouvelles débentures fussent émises?—Oui.

Ques. 529. Avez-vous fait passer ces règlements et adopter tous ces procédés sans vous être assuré de quelque membre du gouvernement que l'échange serait sanctionné?—Non. D'après la conversation que j'avais eue avec M. Cayley et d'autres membres du gouvernement, j'avais l'assurance que si la garantie ou les garanties étaient égales, il était probable que l'échange serait permis.

Ques. 530. A qui le receveur général a-t-il donné les nouvelles débentures pour la ville de Peterborough? Qu'en a-t-on fait? Comment et par qui M. Whittmarsh a-t-il été payé?—Les nouvelles débentures m'ont été remises par le receveur général, et après avoir payé M. Whittmarsh suivant nos conventions, le reste des fonds et des débentures fut remis au trésorier de Peterborough. En attendant la sanction du règlement, j'avais cherché à en vendre une partie. J'en vendis quatre de £500 sterling chacune.

Ques. 531. Pour quelle somme avez-vous vendu ces quatre débentures de £500 sterling chacune; et qu'avez-vous fait du produit de la vente?—Ces débentures furent vendues à huit pour cent d'escompte, je crois; le produit de la vente de trois d'entre elles fut remis à M. Whittmarsh, le produit de l'autre, ainsi que les autres débentures, fut remis au trésorier de la ville de Peterborough.

Ques. 532. Est-il ou n'est-il pas vrai que les débentures que vous avez ainsi achetées appartenaient au township de WOLFORD, que M. Whittmarsh n'en avait la possession que comme *reeve* du township, et qu'il n'avait pas l'autorisation

du township de vous les vendre?—Je n'en sais rien ; lorsqu'il me remit les débentures, il me montra un ordre ou une résolution du conseil de Woflord, l'autorisant à remettre ces débentures.

Ques. 533. Alors ne saviez-vous pas par ce fait que les débentures appartenaient au township de Woflord, et non à M. Whittmarsh personnellement?—Je sus par ce fait qu'elles avaient appartenu au township de Woflord.

(Par M. Ferres.)

Ques. 534. Mais ne saviez-vous pas comment ou par quel arrangement elles étaient venues en la possession de M. Whittmarsh?—Je n'en savais rien, n'ayant jamais eu de communication ou de correspondance avec la municipalité de Woflord.

(Par M. Brown.)

Ques. 535. Mais par le fait de la remise des débentures et celui que le township était déchargé de toute responsabilité, ne deviez-vous pas savoir que le township ne s'était aucunement servi des débentures, et qu'elles appartenaient encore au township?—Je ne puis rien dire là-dessus.

Ques. 536. Savez-vous ce que M. Whittmarsh a fait des £1500 sterling que vous lui avez payés?—Je n'en sais rien.

Ques. 537. Avez-vous reçu une partie de l'argent, ou quelque considération à la place?—Non.

Ques. 538. Le township de Woflord a-t-il pris part à cette transaction?—Je n'en sais rien.

Ques. 539. La ville de Peterborough y a-t-elle pris part?—Pas que je sache.
(Par M. Cayley.)

Ques. 540. En quelle qualité M. Whittmarsh possédait-il ces débentures appartenant au township de Woflord?—Je n'en sais rien ; il ne s'est jamais donné à moi comme étant l'agent du township de Woflord.

Ques. 541. Comment avez-vous appris qu'il avait ces débentures?—Par des conversations que j'eus avec lui ; je lui faisais des questions, et il me dit qu'il savait où je pourrais en avoir pour £25,000.

Ques. 540. En quelle qualité avez-vous demandé le transport des débentures à vous ? Est-ce comme agent de la municipalité de Peterboro' ou autrement?—Comme agent de la ville de Peterboro'.

Ques. 541. La municipalité de Peterboro' était-elle partie consentante à l'arrangement que vous aviez fait en son nom?—Oui.

Ques. 542. Combien s'était-il écoulé de mois entre l'émission des débentures et leur transport à la municipalité de Peterboro', et étaient-elles chargées d'un intérêt de huit pour cent depuis la date de leur émission?—Elles étaient émises depuis près de dix-huit mois, et elles étaient chargées d'un intérêt de huit pour cent depuis la date de leur émission, à part les frais d'émission.

Ques. 543. L'arrangement fait entre vous et M. Whittmarsh, que les débentures seraient libres de toute redevance, rejetait-il sur M. Whittmarsh le paiement de tout l'intérêt jusqu'à la date du transport?—Certainement, cela était entendu. La municipalité de Peterboro' ne devait pas être responsable de rien de ce qui était dû avant le transport.

Ques. 544. Était-ce pour aider M. Whittmarsh à payer ces arrérages que vous avez consenti à lui donner les trois débentures de £500 chacune, dont il a été question ci-dessus?—C'est ce que j'ai compris. M. Whittmarsh devait payer tout ce qui était dû au gouvernement avant le transport.

Ques. 545. Dans quel but la ville de Peterboro' et vous désiriez-vous obtenir

ces débentures ?—C'était pour nous aider à construire un embranchement de chemin de fer de la ville de Peterboro' à Millbrook.

Ques. 546. Cet embranchement n'est-il pas un chemin rival de celui de Cobourg à Peterboro', et les intéressés dans ce dernier chemin ne se sont-ils pas opposés à la tentative de construire l'embranchement de Millbrook à Peterboro' ?—C'est un chemin rival, et les intéressés dans le chemin de Cobourg se sont opposés à sa construction.

Ques. 547. N'y avait-il que M. Whittmarsh et vous qui connaissiez la transaction ?—Nous étions les seuls qui connaissions la transaction, à part le conseil de Peterboro'.

Ques. 548. A combien se monterait 18 mois d'intérêt à 8 pour cent sur une somme de £25,000 courant ?—Je ne puis le dire exactement, mais je crois qu'il s'élèverait à une plus forte somme que celle que j'ai donnée.

(Par M. Ferres.)

Ques. 549. L'intérêt de \$100,000 à 8 pour cent ne serait-il pas de \$8,000 pour un an, et de \$12,000 pour dix-huit mois ?—Oui.

Ques. 550. Etes-vous bien certain de la date à laquelle vous avez dit que les anciennes débentures avaient été émises ?—Je ne puis le dire.

(Par M. Brown.)

Ques. 551. M. Whittmarsh a-t-il payé l'intérêt arriéré sur les débentures de Woford ?—Je n'en sais rien.

Ques. 552. Par les conditions de votre arrangement avec M. Whittmarsh, l'intérêt arriéré n'aurait-il pas dû être payé au receveur général lorsque les débentures de Woford ont été remises ?—Je le suppose. Tout ce que je sais, c'est que les débentures m'ont été remises sans aucune redevance.

Ques. 553. Vous dites que vous avez eu des conversations avec des membres du gouvernement au sujet du transport de ces débentures de Woford ; combien de fois avez-vous parlé de ce sujet à l'inspecteur général, et où avez-vous eu ces conversations avec lui ?—Je n'ai jamais parlé de ce sujet à l'inspecteur général qu'une seule fois, et c'était dans la rue, entre les bureaux du conseil exécutif et les bâties du parlement. Je pense que le procureur général était alors avec lui.

George Lowe Reid, écr., d'Hamilton, est appelé et interrogé.

Ques. 554. Dans un rapport du département de l'inspecteur général, il est dit que le gouvernement a acheté de vous, le 5 septembre 1857, pour les investir dans le fonds des écoles de grammaire, £12,500 des débentures de la cité d'Hamilton, à 97½, et qu'il vous a été payé en argent pour ces débentures £12,187 10s. Est-ce vrai ? avez-vous reçu cette somme ?—Je ne connais rien de cette transaction avec le gouvernement.

Ques. 555. Vers cette époque, étiez-vous porteur de débentures de la cité d'Hamilton ? Les avez-vous vendues ? A qui et à quel prix les avez-vous vendues ?—J'en possédais ; je les ai vendues au Dr. Clark, M.P.P., à un escompte de 20 pour cent.

Ques. 556. A quelle époque avez-vous vendu ces £20,000 de débentures au Dr. Clark ? Avez-vous reçu de l'argent en paiement, et dans ce cas, comment l'argent vous a-t-il été payé ?—Je fis une convention avec le Dr. Clark de recevoir £80 pour cent pour £20,000 de débentures d'Hamilton, à la fin de 1856 ou au commencement de 1857 ; je remis les débentures à une tierce personne pour le Dr. Clark, et il devait me payer un certain montant par mois, de manière à

liquider la somme en six mois environ ; je crois que c'était en janvier ou février 1857, et le paiement devait finir dans le mois de septembre suivant.

Ques. 557. Qui était cette tierce personne à qui vous avez remis les débentures, et quelles étaient les conditions auxquelles elle devait les tenir ?—La tierce personne était M. Hespeller. Je n'ai jamais vu le Dr. Clark après que j'eus donné les débentures à M. Hespeller.

Ques. 558. Était-ce une des conditions de votre arrangement avec le Dr. Clark que vous deviez remettre les débentures à M. Hespeller ?—Non.

Ques. 559. Dans quel but les débentures étaient-elles mises entre les mains de M. Hespeller ?—Je le connaissais comme un ami, et je ne connaissais pas le Dr. Clark.

Ques. 560. Les versements que le Dr. Clark était convenu de faire ont-ils été régulièrement faits ? Les avez-vous reçus en argent, et par l'entremise de qui les avez-vous reçus ?—J'ai reçu les versements par l'entremise de M. Hespeller. Ils furent payés régulièrement en argent.

Ques. 561. Avez-vous jamais eu quelque communication avec le gouvernement au sujet de l'achat de ces débentures par lui ? Avez-vous signé quelque procuration pour les vendre au gouvernement ? Avez-vous signé quelques reçus au gouvernement pour le produit de leur vente ou de quelque partie de leur vente ?—Oui ; j'ai eu des communications avec le gouvernement, et j'allai avec M. Hespeller au bureau du receveur général, M. Morrison, dans une occasion ; et M. Hespeller me fit comprendre, après être parti du bureau, que je pouvais avoir les 80 pour cent pour les débentures. Bien que je fusse présent, la conversation a presque entièrement eu lieu entre M. Morrison et M. Hespeller. Je n'ai signé aucune procuration pour la vente des débentures au gouvernement. Je n'ai pas signé de reçu au gouvernement pour le produit de la vente de ces débentures, ou d'aucune partie, autant que je m'en rappelle. M. Hespeller ayant agi pour moi tout le temps, je ne me suis pas chargé la mémoire des détails.

Ques. 562. A quelle époque cette conversation a-t-elle eu lieu au bureau du receveur général ; était-ce avant ou après votre arrangement avec le Dr. Clark ?—Ce fut après l'arrangement avec le Dr. Clark, mais je ne puis me rappeler la date.

(Par M. *Ferres.*)

Ques. 563. Avez-vous vous-même pris part à la conversation chez le receveur général, et en avez-vous les détails présents à la mémoire ?—J'ai déjà dit qu'elle avait eu lieu presque entièrement entre M. Hespeller et le receveur général, et je n'ai qu'un souvenir très imparfait de la nature de cette conversation.

(Par M. *Coxley.*)

Ques. 564. Vous dites que votre mémoire vous fait défaut ; avez-vous quelques notes auxquelles vous puissiez recourir pour aider votre mémoire ?—Non.

Ques. 565. Le député receveur général a-t-il été présent en aucun temps durant la conversation ?—Non ; je ne connais pas M. Anderson de vue.

Ques. 566. La conversation a-t-elle eu lieu dans la chambre du receveur général ou dans celle du député ; l'une est en haut, et l'autre au rez-de-chaussée ?—Elle a eu lieu dans le bureau du receveur général.

Ques. 567. Avez-vous fait connaître à M. Morrison les conditions de votre arrangement avec le Dr. Clark ?—Non.

Ques. 568. Cette conversation a-t-elle eu lieu après votre arrangement avec le Dr. Clark ? Avait-elle pour but de vous assurer que l'arrangement pourrait être mis à exécution ?—Oui.

(Par M. *Brown.*)

Ques. 569. Est-ce à la demande de M. Hespeller que vous êtes allé chez le receveur général?—Je commençais à craindre que l'arrangement que j'avais fait avec le Dr. Clark ne pourrait pas être mis à exécution, et lorsque je me plaignis du délai à M. Hespeller, il convint avec moi d'aller voir le receveur général et de nous en assurer.

Ques. 570. Comment le nom du receveur général est-il venu dans la transaction? Étiez-vous informé qu'il devait acheter les débentures?—Je ne puis le dire; mais j'ai dû apprendre de M. Hespeller que la transaction avec le Dr. Clark devait recevoir son exécution au bureau du receveur général.

(Par M. *Ferres.*)

Ques. 571. Le saviez-vous personnellement?—Je l'ai supposé d'après ce que m'a dit M. Hespeller.

(Par M. *Brown.*)

Ques. 572. Ne vous a-t-on pas donné à entendre que le receveur général avait consenti à acheter les débentures du Dr. Clarke, et que votre argent devait vous être remis par son entremise?—Non, on ne me l'a donné à entendre qu'après que je fus parti du bureau du receveur général.

Ques. 573. Comment M. Hespeller s'est-il adressé au receveur général lorsqu'il a ouvert la conversation à propos des débentures?—Je ne m'en souviens pas.

Ques. 574. Lui a-t-il demandé si l'argent viendrait au compte du Dr. Clark, ou quelle a été la nature de la conversation?—Je ne me rappelle rien de cette conversation, si ce n'est qu'elle a roulé sur la valeur des débentures d'Hamilton.

Ques. 575. Qu'est-ce qui a été dit à propos de la valeur des débentures?—Je ne m'en souviens pas. Je crois que M. Hespeller a dit au receveur général qu'il pouvait lui donner un certificat du maire d'Hamilton, que les débentures sterling d'Hamilton étaient alors au pair sur le marché de Londres.

Ques. 576. Les débentures en question étaient-elles simplement des obligations de la cité d'Hamilton, ou avaient-elles été émises sous la garantie de l'acte du fonds consolidé d'emprunt?—Elles étaient simplement des obligations de la cité d'Hamilton.

Ques. 577. M. Hespeller a-t-il eu une part dans les profits de la transaction, ou le Dr. Clark a-t-il tout eu?—Je n'ai aucune connaissance des arrangements faits entre eux.

Ques. 578. Votre arrangement avec le Dr. Clark était-il un arrangement absolu, par lequel vous auriez pu le forcer de vous payer les versements, ou y avait-il mis la condition qu'il pourrait effectuer la vente des débentures?—Il était fait à condition qu'il pourrait en effectuer la vente.

Ques. 579. Le Dr. Clark n'a-t-il pas vendu au gouvernement, pour £19,500, les débentures qu'il avait achetées de vous pour £16,000? N'avez-vous pas été payé à même les deniers payés au Dr. Clark par le gouvernement? Et le Dr. Clark n'a-t-il pas fait £3,500 dans la transaction sans avoir avancé un chelin en argent?—Je ne sais pas ce que le Dr. Clark a reçu du gouvernement. J'ai été payé à même le produit de la vente de ces débentures au gouvernement par le Dr. Clark, et je n'ai reçu que £16,000.

(Par M. *Cayley.*)

Ques. 580. A quel taux les débentures vous ont-elles été transportées? De qui les avez-vous reçues?—J'ai été payé pour un contrat de chemin de fer partie en débentures d'Hamilton, et partie en bons de chemin de fer, en proportion de

60 à 40, qui m'étaient donnés par la compagnie à une moyenne de 80 pour cent. Les bons étaient ceux de la compagnie du chemin de fer de Preston à Berlin.

Ques. 581. Alors de fait vous avez vendu les débentures d'Hamilton au taux auquel vous les aviez reçues ?—Oui, en se rappelant qu'une partie était en bons de chemin de fer.

Ques. 582. De qui les avez-vous reçues ?—De la compagnie du chemin de Preston à Berlin.

Ques. 583. Étiez-vous le premier entrepreneur du chemin ?—Oui.

Ques. 584. D'autres personnes ont-elles eu en aucun temps un intérêt dans le contrat ?—Oui, j'avais un associé, M. Ridley.

Ques. 585. Votre arrangement avec le Dr. Clark s'étendait-il plus loin que la vente et l'achat des £20,000 de débentures ?—Non.

Ques. 586. A qui avez-vous vendu le reste de vos débentures, et à quel taux ?—A différentes personnes, partie à Londres et partie en cette province, et à des taux variant de 80 à 96.

Ques. 587. Comment avez-vous été payé pour celles que vous avez vendues à 95 ?—Elles ont été acceptées en paiement de partie d'un compte pour rails.

Ques. 588. Vous dites que M. Hespeller a offert de produire un certificat du maire d'Hamilton, que les débentures d'Hamilton étaient au pair ; M. Hespeller cherchait-il à convaincre le receveur général que c'était là leur valeur ?—Oui.

Ques. 589. Dans ce cas M. Morrison ne pouvait pas être informé par vous ou par M. Hespeller, du taux auquel vous les aviez vendues au Dr. Clark ?—Je ne pense pas que M. Morrison ait jamais su à quel taux je les avais vendues au Dr. Clark.

(Par M. *Foley.*)

Ques. 590. Prétendez-vous dire alors que M. Morrison a accepté ce que lui disait M. Hespeller quant à la valeur réelle des débentures sans s'en enquérir davantage ?—Je ne prétends pas dire que M. Morrison a été convaincu par ce que lui a dit M. Hespeller seulement, et je ne sais pas non plus ce qui l'a convaincu.

(Par M. *Cayley.*)

Ques. 591. Vous ne pensiez pas que ce fut votre affaire, pendant que M. Hespeller cherchait à persuader M. Morrison que les débentures étaient au pair, d'informer le receveur général de votre arrangement ?—Non ; à cette époque, j'avais vendu à 95 à Londres.

(Par M. *Foley.*)

Ques. 592. Comment se fait-il alors que vous vendiez à 80 lorsque vous aviez un arrangement existant pour vendre à 95 à Londres ?—Parce que je recevais de l'argent dans la province, sans avoir à payer les frais d'un agent en Angleterre et la commission pour faire changer les débentures du courant en sterling, qui aurait été chargée par la cité d'Hamilton. De plus, c'était un fort montant qu'il était important de négocier en une seule vente. Sous ces circonstances, je considérais que 80 ici me valaient 95 en Angleterre.

(Par M. *Cayley.*)

Ques. 593. Vous étiez donc satisfait de l'arrangement que vous aviez fait avec le Dr. Clark ; vous n'aviez aucune envie de le résilier, et vous ne vouliez qu'en assurer le strict accomplissement ?—J'étais parfaitement satisfait de mon arrangement avec le Dr. Clark.

(Par M. Howland.)

Ques. 594. Les débetures que vous avez vendues en Angleterre étaient-elles des débetures sterling, et l'intérêt en était-il payable en Angleterre?—Oui.

Ques. 595. Les débetures vendues au Dr. Clark étaient-elles au courant ou au sterling?—Elles étaient au courant.

Ques. 596. Le taux auquel vous avez vendu à M. Clark était-il la valeur courante en ce pays?—Oui.

(Par le *Président.*)

Ques. 597. Vous avez fait mention du nom de M. Hespeller dans vos réponses. Cette allusion a-t-elle été faite parce que le comité a cru nécessaire que son nom et la part qu'il a prise à la vente des débetures fussent connus?—Oui.

M. Langton étant appelé, ajoute à sa réponse à la question 468, posée hier, que le prêt additionnel fait au Grand Tronc, en février dernier, a été de £27,000.

Sur motion de M. Cayley, il est

Ordonné,—Que M. Ferres, M. Hogan et M. Cameron soient requis de s'enquérir des frais d'impression, de papeterie, et d'autres détails, des départements, aussi de ceux des deux branches de la législature, depuis l'époque à laquelle M. Draper a formé son administration jusqu'au 1er janvier 1858.

Sur motion de M. Dubord, il est

Ordonné,—Que M. Begly et M. Harper comparaissent devant le comité.

M. Ferres attire l'attention du président sur le fait qu'il n'y a pas de quorum, a 2 h. 20 m. p.m.

Le comité s'ajourne alors.

Jeudi, 24 juin 1858

MEMBRES PRESENTS :

A. T. GALT, ÉCUIER, au fauteuil.

L'hon. M. CAYLEY,
M. WHITE,
M. FOLEY,
M. J. CAMERON,
M. DUBORD,
M. CHAPAIS.
M. HOWLAND,
M. FERRES,
M. SOMERVILLE,
M. BROWN,
M. HOGAN,
M. LE BOUTILLIER, et
M. MATTICE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

M. Harper comparait devant le comité.

M. Anderson est appelé et répond aux questions qui lui ont été posées précédemment.

Ques. 598. Avez-vous été pendant quelques années député receveur général de la province, et quand avez-vous résigné votre charge?—Oui, j'ai résigné ma charge comme tel le 6 mai dernier, et j'ai cessé d'en remplir les fonctions le 18 mai.

Ques. 599. Etes-vous bien familier avec les transactions financières de la province depuis que M. Cayley est devenu inspecteur général?—Je le suis passablement.

Ques. 600. Toutes les transactions se rattachant à la vente ou à l'achat de débetures et lettres de change à l'étranger, par le gouvernement, se font-elles par le département du receveur général?—Elles sont ainsi faites, mais l'inspecteur général ou son député doit, ou devrait être familier avec tous les détails, parce que l'un ou l'autre contresignent tous les chèques pour paiement,—débetures et lettres de change; et ils reçoivent régulièrement du receveur général copies de toutes les lettres des agents de la province à Londres.

Ques. 601. Quelle a été la pratique suivie par rapport aux débetures sterling payables à Londres et vendues ici; sont-elles toutes vendues par l'entremise de Baring et cie., et de Glynn et cie; ces banquiers les vendent-ils comme agents de change, au public, pour le bénéfice de la province, et reçoivent-ils une commission sur leurs ventes; ou achètent-ils en gros, pour leur propre compte, les débetures de la province, et les revendent-ils avec un profit?—La pratique est, et a été, que toutes les débetures sterling payables à Londres sont vendues par l'entremise du bureau d'agence de MM. Baring, Frères et Cie, et de MM. Glyn, Mills et Cie. Ces banquiers les vendent comme agents pour la province, et il est à présumer qu'ils le font toujours par l'entremise d'un courtier, d'autant plus qu'ils chargent 1 pour cent pour la commission sur les ventes et $\frac{1}{2}$ pour cent de courtage. Il n'est pas à ma connaissance qu'aucune de ces maisons ait acheté, en aucun temps, pour son propre compte, bien qu'elles n'aient pas toujours transmis leurs comptes de ventes; à la vérité elles ne l'ont fait que dans peu d'occasions.

Ques. 602. Les maisons Baring et Glyn ont-elles l'habitude de transmettre au receveur général, par chaque malle, un rapport de la valeur des débetures provinciales 6 pour cent sur le marché de Londres? Avez-vous l'occasion de comparer ces rapports avec les prix courants publiés par les journaux de Londres, et avez-vous trouvé qu'ils correspondaient? Et pouvez-vous, d'après les rapports de Baring et Glyn, donner un état exact de la valeur de ces débetures sur le marché, depuis le premier janvier 1855?—La maison Glyn a toujours eu l'habitude de transmettre, dans sa correspondance hebdomadaire avec le receveur général, la cote des débetures provinciales 6 pour cent sur le marché de Londres. La maison Baring l'a rarement fait. J'ai quelquefois comparé leurs cotes avec les prix courants publiés par les journaux de Londres, mais j'ai généralement trouvé que leurs cotes étaient moins élevées que celles des journaux, la différence cependant étant légère. Je dépose ci-joint un état pris des lettres de MM. Baring et Glyn sur la valeur des débetures provinciales, depuis juin 1855 jusqu'au 28 mai 1858.

Valeur des débentures provinciales à Londres. Extrait des lettres de MM. Glyn et Baring, au receveur général, des dates comme ci-dessous.

1855.			1856.			1857.			
1855.	19.	Glyn et Baring, conjointement	113½	@	114½	Avril	24.	Baring Frères et Cie.	112½
1855.	10.	Glyn, Mills et Cie.	114½						£8500 ven.
1855.	19.	Do do	106	@	106½	Mai	1.	Glyn, Mills et Cie.	111½ @ 112.
1855.	26.	Baring, Frères et Cie	107½	@	108½	"	1.	Baring Frères et Cie.	£4000, 5 par ct. sold @ 100½
1855.	14.	Do do	110	vente.		"	S...	Glyn, Mills et Cie.	112 @ 112½
1855.	21.	Glyn, Mills et Cie	100½	@	110 ven.	"	5.	Baring Frères et Cie.	112½ @ 112.500 ven. @ 112.
1856.	1.	Baring, Frères et Cie.	100½	@	110 ven.	"	15.	Glyn, Mills et Cie.	112 @ 112½
1856.	15.	Glyn, Mills et Cie.	107½	@	108	"	22.	Do do	112 @ 112½
1856.	29.	Do do	108½	@	109½	"	22.	Baring Frères et Cie.	100½ 5 par ct. £1800 ven.
1856.	14.	Do do	108½	@	109	"	29.	Glyn, Mills et Cie.	800
1856.	14.	Do do	108	@	108½	1857.	5.	Do do	112 @ 112½
1856.	4.	Do do	109½			1857.	12.	Do do	112 @ 112½
1856.	18.	Do do	110½			1857.	19.	Do do	112½ @ 113
1856.	25.	Do do	111	@	111½	1857.	26.	Do do	114 @ 115
1856.	2.	Do do	111	@	111½	1857.	3.	Do do	114½ @ 115½
1856.	9.	Do do	111	@	111½	1857.	10.	Do do	112
1856.	16.	Do do	111	@	111½	1857.	17.	Do do	113½ @ 114
1856.	23.	Do do	112	@	112½	1857.	24.	Do do	113½ @ 114
1856.	6.	Do do	112	@	112½	1857.	31.	Do do	114
1856.	13.	Do do	112	@	112½	1857.	7.	Do do	113½ @ 114
1856.	20.	Do do	113	@	114	1857.	14.	Do do	113 @ 113½
1856.	27.	Do do	115 or 112	six dis		1857.	21.	Do do	112 @ 112½
1856.	4.	Do do	115			1857.	28.	Do do	111 @ 111½
1856.	11.	Do do	114½	@	115½	1857.	4.	Do do	111 @ 111½
1856.	18.	Do do	114½	@	115½	1857.	11.	Do do	110½ @ 114
1856.	25.	Do do	£8700 @ 115			1857.	18.	Do do	109½ @ 110½
1856.	1.	Do do	114½	@	115½	1857.	25.	Do do	111
1856.	8.	Do do	114½	@	115½	1857.	9.	Do do	109½ @ 110½
1856.	15.	Do do	114	@	114½	1857.	16.	Do do	109½ @ 110½
1856.	22.	Do do	114	@	114½	1857.	23.	Do do	109½ @ 110½
1856.	29.	Do do	114	@	114½	1857.	6.	Do do	109½ @ 110½
1856.	5.	Do do	113½	@	114	1857.	13.	Do do	107½ @ 108
1856.	12.	Do do	113½	@	113½	1857.	20.	Do do	107½ @ 108
1856.	19.	Do do	113½	@	113½	1857.	27.	Do do	107½ @ 107½
1856.	26.	Do do	112½	@	113	1857.	4.	Do do	107 @ 106
1856.	3.	Do do	111½	@	112	1857.	11.	Do do	106½ @ 106½
1856.	10.	Do do	111½	@	112	1857.	18.	Do do	106½ @ 108
1856.	17.	Do do	112	@	112½	1857.	24.	Do do	108½ @ 109
1856.	24.	Do do	112½	@	113	1857.	1.	Do do	110½ @ 111
1856.	31.	Do do	113	@	113½	1858.	1.	Do do	109½ @ 110
1856.	7.	Do do	113	@	113½	1858.	8.	Do do	109½ @ 110½
1856.	14.	Do do	113½	@	113½	1858.	22.	Do do	110½ @ 111
1856.	21.	Do do	113½	@	113½	1858.	28.	Do do	111½ @ 112
1856.	28.	Do do	113½	@	114	1858.	5.	Do do	113½ @ 114
1856.	5.	Do do	113½	@	113½	1858.	12.	Do do	113 @ 113½
1856.	12.	Do do	113½	@	113½	1858.	19.	Do do	114½
1856.	19.	Do do	113½	@	113½	1858.	26.	Do do	114 @ 114½
1857.	26.	Do do	113½	@	113½	1858.	5.	Do do	113½ @ 114
1857.	2.	Do do	110	@	110½	1858.	12.	Do do	113½ @ 113½
1857.	9.	Do do	109½	@	110½	1858.	19.	Do do	113½ @ 113½
1857.	16.	Do do	110	@	110½	1858.	26.	Do do	113½ @ 113½
1857.	23.	Do do	110	@	110½	1858.	1.	Do do	113 @ 113½
1857.	30.	Do do	110	@	110½	1858.	9.	Do do	113 @ 113½
1857.	13.	Do do	110½	@	110½	1858.	16.	Do do	113½ @ 114
1857.	20.	Do do	110½	@	111	1858.	23.	Do do	114½ @ 115
1857.	27.	Do do	110½	@	111	1858.	30.	Do do	114½ @ 115
1857.	6.	Do do	110½	@	110½	1858.	7.	Do do	115½ @ 116
1857.	13.	Do do	110½	@	110½	1858.	14.	Do do	115½ @ 116
1857.	20.	Do do	112	@	112½	1858.	21.	Do do	116 @ 116½
1857.	27.	Do do	112	@	112½	1858.	28.	Do do	116½ @ 117
1857.	3.	Do do	112	@	112½				
1857.	9.	Do do	112	@	112½				
1857.	17.	Do do	112	@	112½				
1857.	24.	Do do	112	@	112½				

N.B.—On verra par ce qui précède que Baring, Frères et Cie., ne donnent que les cotes du 19 juin 1855, conjointement avec Glyn et Cie., et une fois après.

Veillez bien remarquer diverses cotes de ventes réelles notées plus haut. Aussi plusieurs ventes de 5 pour cent que vous voudrez bien remarquer.

Ques. 603. Depuis le 1er janvier 1855 jusqu'à l'époque de votre départ du bureau du receveur général, quel a été le montant des débetures envoyées aux maisons Baring et Glyn, pour être vendues à Londres ? quelle portion en a été vendue, et à quel prix, et quel montant est resté non vendu entre leurs mains ? Veuillez, dans votre réponse, séparer chaque paquet de débetures et désigner la date de la transmission et de la vente dans chaque transaction aussi exactement que possible ?—Je me suis efforcé d'obtenir cette information au bureau du receveur général, mais je n'ai pu l'obtenir d'une manière suffisamment complète pour fournir l'état demandé. Je préférerais qu'il soit fait par le département du receveur général.

Ques. 604. Comment sont guidés MM. Glyn et Baring dans leurs opérations des débetures provinciales ? sont-ils laissés à leur propre jugement, ou agissent-ils d'après les instructions du gouvernement canadien quant aux prix qu'ils doivent accepter ? Vendent-ils par marché privé ou demandent-ils publiquement des soumissions ? Agissent-ils comme courtiers de la province, et rendent-ils régulièrement compte de chaque transaction ; ou achètent-ils en gros du gouvernement pour revendre au public pour leur propre compte ?—Quant à ce qui regarde les instructions du département du receveur général, MM. Baring et Glyn ont été jusqu'à présent, à part une ou deux exceptions, laissés libres d'agir d'après leur propre jugement pour la vente de toutes débetures qui leur ont été transmises pour le compte de la province. Comme je l'ai déjà dit plus haut, leurs comptes montrent qu'ils agissent comme agents, et ils emploient un courtier, parce qu'ils chargent toujours $\frac{1}{4}$ pour cent de courtage, à part leur commission de 1 pour cent. Je ne suis pas tenu de savoir s'ils ont jamais acheté en gros du gouvernement, et revendu ensuite au public pour leur propre compte. Ils ont généralement rendu compte de chaque transaction. J'ai toujours été sous l'impression que l'inspecteur général correspondait avec MM. Glyn et Baring quant à la négociation des débetures qui leur étaient envoyées. Je sais que M. Hincks le faisait, et je considère que c'est le devoir de l'inspecteur général, et non celui du receveur général.

Ques. 605. Est-il tenu un compte courant d'intérêt entre le gouvernement et les agents à Londres ? allouent-ils un intérêt sur les balances courantes entre leurs mains, et chargent-ils l'intérêt sur ce qui est tiré en plus, et si oui, à quel taux ?—Les comptes semi-annuels rendus par MM. Glyn et Baring ne portent pas intérêt. Lorsqu'ils ont eu en main des fonds de la province (ce qui n'est arrivé que rarement) ils n'ont pas payé d'intérêt, mais lorsqu'ils ont accepté des traites sur le montant des débetures entre leurs mains qui n'étaient pas encore vendues, ils ont eu l'habitude de charger à la province un intérêt de six pour cent, à compter de l'échéance de la traite, jusqu'à ce qu'ils se fussent remboursés par la vente de débetures.

Ques. 606. MM. Baring et Glyn font-ils tenir une fois par semaine au gouvernement un état de toutes les ventes de débetures faites depuis leurs derniers avis, et avec quel membre du gouvernement cette correspondance est-elle entretenue ?—Jusqu'à présent MM. Baring et Glyn ont informé une fois par semaine le receveur général de toutes les ventes de débetures faites pour le compte de la province.

Ques. 607. Copies de chaque lettre de Baring et Glyn sont-elles régulièrement transmises au bureau de l'inspecteur général et mises en liasse ?—Les copies de toutes lettres et comptes envoyés par MM. Baring et Glyn au receveur général ont été régulièrement transmises au département de l'inspecteur général ; elles sont entrées dans un livre, de manière qu'aucune d'elles ne peut se perdre.

Ques. 608. L'inspecteur général correspond-il aussi directement avec Baring et Glyn ?—Personnellement, je ne sais pas qu'il le fasse. J'ai toujours été sous l'impression qu'il le faisait, et j'ai toujours considéré qu'il était de son devoir de

donner des instructions aux agents relativement à la vente des débentures, et j'ai raison de croire qu'il a été dans l'habitude de correspondre directement avec eux.

Ques. 609. Quelle est la commission payée à ces maisons pour la vente des débentures, le rachat des débentures, et le paiement des dividendes respectivement?—Elles chargent pour la vente des débentures, 1 pour cent de commission et $\frac{1}{4}$ pour le courtage. Pour le rachat des débentures, 1 pour cent de commission, je crois. Pour payer des dividendes d'intérêt, 1 pour cent sur l'intérêt.

Ques. 610. Le gouvernement du Canada est-il tenu, par une convention faite entre MM. Baring et Glyn et le ci-devant inspecteur général, M. Hincks, de vendre et de racheter toutes ses débentures et de payer tous les dividendes par l'entremise exclusive de l'agence de ces deux maisons?—Il a été fait une telle convention par M. Hincks, et je crois qu'elle existe encore et qu'elle est mise en pratique.

(Par le président.)

Ques. 611. Pouvez-vous dire comment la dite convention a été faite par le gouvernement; si c'est par un ordre en conseil, ou de quelle autre manière?—Je crois qu'en 1848 il a été passé un ordre en conseil, à la suggestion de M. Hincks, qui était alors en Angleterre.

(Par M. Brown.)

Ques. 612. Quelle a été la pratique par rapport à l'intérêt non réclamé? MM. Baring et Glyn ont-ils régulièrement transmis au receveur général les coupons soldés, et n'ont-ils débité la province que du montant réellement payé, ou ont-ils régulièrement pris crédit pour tout intérêt devenant dû, qu'il fut payé ou non?—La pratique a été et est encore pour la province de remettre aux agents le montant total de l'intérêt devenant dû à Londres, aux diverses époques, et pour les agents d'en donner crédit à la province, et d'en charger le montant total de l'intérêt devenant dû contre elle, sans égard si tous les coupons ont été présentés ou non. Les agents n'avaient pas l'habitude de transmettre à la province les coupons soldés, avant l'époque où j'en suggérai la convenance au receveur général, il y a environ cinq ans; depuis ce temps ils ont été régulièrement transmis, de même que tous les coupons qu'ils avaient précédemment soldés.

Ques. 613. Les coupons d'intérêt rachetés ont-ils toujours été collationnés et vérifiés depuis l'union des provinces?—Les coupons rachetés dans la province ont été régulièrement collationnés, et ils le sont jusqu'à ce jour. Ceux qui ont été soldés en Angleterre sont à la veille d'être collationnés; mais on a attendu tant d'années pour le faire, que l'opération est très embarrassante, et n'est pas encore finie, quoiqu'elle le sera bientôt, j'ai tout lieu de le croire.

Ques. 614. N'est-il pas à votre connaissance qu'un grand nombre de coupons payables en Angleterre, et dont l'échéance est passée, n'ont jamais été présentés pour paiement, et que l'argent en est encore entre les mains de Baring et Glyn?—Lorsque je laissai le département, il y avait apparemment un grand nombre de blancs à remplir; mais il y avait encore un lot de coupons de reste, qui auraient pu remplir ces blancs. Les coupons qui restaient à entrer dans le grand livre étaient, selon toute apparence, de date récente, tandis que les blancs portaient une date antérieure.

(Par le Président.)

Ques. 615. Comment les coupons ont-ils été envoyés? Étaient-ils en paquets pour six mois, ou le département les a-t-il classés par lots depuis leur réception?—Ils n'ont pas été arrangés avec régularité par les agents, et ont été depuis mis en ordre, ou le seront par le département.

(Par M. Brown.)

Ques. 616. Quel montant de débentures dont la province est directement ou indirectement responsable, est passé par les mains de Baring et Glyn, pour vente ou rachat durant les six années à compter du 1er janvier 1852 au 1er décembre 1857, et quelle a été leur commission sur les dites ventes?—Je ne puis obtenir cette information. J'en ai fait la demande au bureau du receveur général, mais je n'ai pu l'obtenir.

Ques. 617. Quel est le montant des dividendes maintenant payables annuellement par l'entremise de ces deux maisons, et quelle est la commission annuelle qu'ils en reçoivent?—Je prends la liberté de vous renvoyer au bureau du receveur général.

Ques. 618. Par un ordre officiel du département de l'inspecteur général, il paraît que dans l'année 1855, il a été vendu en Angleterre des débentures provinciales aux prix suivants:

£ 91,400 à 14½	pour cent de prime.
260,000 à 10	do
3,700 à 8¾	do
4,000 à 3¾	do
166,000 à 2½	do

Veillez expliquer comment il se fait qu'une aussi grande différence dans les prix obtenus soit survenue dans un an?—Je crois que les £166,000 sont une partie des débentures reçues par l'honorable John Hillyard Cameron pour le clergé de l'église d'Angleterre. Dans le temps qu'il les a reçues, il n'avait été fixé aucun taux de prime, et il était convenu entre le gouvernement et M. Cameron que le taux serait fixé d'après le taux moyen dans un intervalle de six mois, entre janvier et juillet. Je parle de mémoire. Le taux de 2½ fut fixé par les agents de la province à Londres dans ce temps.

Ques. 619. Les dites débentures étaient-elles à cinq ou à six?—J'en réfère au bureau du receveur général.

(Par le président.)

Ques. 620. Le taux de 2½ pour cent a-t-il été le résultat de cette convention, et non une vente qui fut faite sur le marché par les agents de Londres?—C'a été le résultat de cette convention.

Ques. 621. Le même arrangement a-t-il été fait avec les membres du clergé des autres dénominations, et pouvez-vous dire si le même taux de prime a été fixé pour eux aussi?—Il fut convenu que le règlement avec eux serait conduit sur le même principe, si ce n'est dans les cas où il aurait été spécialement fait un arrangement différent.

(Par M. Cameron.)

Ques. 622. Savez-vous à quel taux le gouvernement a vendu le montant des débentures payées à M. Hugh Allan pour le compte du clergé de l'église d'Ecosse?—Je n'en puis dire le taux; je sais que M. Allan offrit d'en prendre à un certain taux, ce qui a été accepté.

Ques. 623. Le gouvernement n'a-t-il pas dit, à l'époque de cette négociation avec M. Allan, que l'arrangement fait avec lui était le même que celui que le gouvernement avait fait avec les personnes agissant pour l'église d'Angleterre?—Je ne le sais pas.

(Par M. Brown.)

Ques. 624. Le comité voit d'après un rapport officiel du département de l'inspecteur général, que dans l'année 1856 des débentures sterling de la province,

payables à Londres, ont été vendues en Angleterre au montant de £395,524-13s. 4d., portant toutes six pour cent d'intérêt; et que sur les dites ventes £23,000 ont été vendus à 10 pour cent de prime, £20,000 à 10 $\frac{1}{4}$, £52,000 à 10 $\frac{1}{2}$, £100,000 à 13, £28,400 à 13 $\frac{1}{2}$, £21,600 à 13 $\frac{3}{8}$, £10,000 à 10 $\frac{1}{4}$, £35,000 à 14, £50,000 à 14 $\frac{1}{2}$, et £50,000 à 15; veuillez dire si ces ventes ont été faites à Glyn et Cie., et à Barings et Cie., pour leur propre compte, ou par eux à des tiers pour le bénéfice de la province?—Comme je l'ai déjà dit, il n'est pas à ma connaissance qu'il ait été fait aucune vente de débetures directement à MM. Glyn ou Baring, et je n'ai jamais vu de documents dont j'aurais pu tirer une telle conclusion.

Ques. 625. Le comité voit par le rapport officiel auquel il est fait allusion, que dans l'année 1857, des débetures sterling de la province, payables à Londres, ont été vendues en Angleterre au montant de £852,396 13s. 4d., et que le tableau suivant est celui des prix auxquels elles ont été vendues :

£ 1,700	cinq pour cent.....	Au pair.	
40,800	do do	à	$\frac{1}{2}$ p. c. prime.
800	do do	à	1 do
3,000	six pour cents	à	9 do
31,000	do do	à	9 $\frac{1}{2}$ do
1,500	do do	à	9 $\frac{3}{8}$ do
12,000	do do	à	10 do
19,000	do do	à	10 $\frac{1}{4}$ do
25,000	do do	à	11 do
18,900	do do	à	11 $\frac{1}{2}$ do
38,200	do do	à	12 do
32,500	do do	à	12 $\frac{1}{2}$ do
40,500	do do	à	12 $\frac{1}{4}$ do
26,000	do do	à	12 $\frac{3}{8}$ do
16,600	do do	à	12 $\frac{1}{2}$ do
2,000	do do	à	13 $\frac{1}{4}$ do
379,800	do do	à	3 do

Veuillez expliquer comment il se fait que £266,200 des débetures six pour cent ont été ainsi vendues à une moyenne de près de 12 pour cent de prime, et £379,800 à trois pour cent de prime seulement?—D'après la cote de Glyn des prix du marché, il semblerait que 12 pour cent est la valeur moyenne durant le tems de ces ventes; mais il m'est tout à fait impossible de comprendre à quoi peut se rapporter le montant de £379,800 à 3 pour cent par année. Je ne me rappelle aucune telle vente en 1857, ni à aucune autre époque. J'ai connaissance d'une vente en 1857 de £500,000 sterling à 3 pour cent, mais d'aucune autre somme à un taux aussi bas.

Ques. 626. Quelle a été la date de la dite vente, et à quelle date les dits £500,000 de débetures commençaient-ils à porter intérêt?—La date de la vente des £500,000 sterling à trois pour cent de prime était en décembre 1857, et les débetures portaient intérêt depuis le 1er juillet 1857.

Ques. 627. Quelle était la date de la lettre faisant connaître au gouvernement la dite vente, quel jour a-t-elle été reçue en Canada, et de la part de qui a été reçu l'avis?—La date des lettres des agents à Londres, donnant avis de la dite vente de £500,000 sterling était, de MM. Glyn, Mills et Cie., du 4 décembre 1857, de Baring, frères et Cie., du 4 décembre 1857, et les lettres ont dû être reçues à Toronto vers le 19 ou le 20 décembre 1857.

Ques. 628. Pouvez-vous fournir, par les liasses du receveur général, copie de toute la correspondance ayant rapport à cette transaction?—Je dépose les copies demandées.

Extrait d'une lettre de MM. Glyn, Mills et Cie., Londres, sous la date du 4 décembre 1857.

“ Vous avez pu voir par nos dernières remarques depuis plusieurs malles qu'il a été impossible de disposer sur le marché des effets de la province transmis à M. Baring et à nous-même pour leur négociation ; nous avons donc, après consultation avec nos amis, jugé convenable de prendre des mesures pour le placement des £500,000, par soumission, à 103, le paiement devant en être fait aux dates suivantes, savoir :

“ 20 pour cent.....	5 décembre.
“ 20 do	19 “
“ 15 do	1 janvier.
“ 25 do	8 “
“ 23 do	29 “

“ Nous ajouterons que les acheteurs paient un intérêt de six pour cent sur tous les versements faits après le 5 courant, faisant le prix net au crédit de la province 103 pour cent, moins la commission et le courtage. Les ventes forcées pour rencontrer les traites tirées, auraient fait diminuer sérieusement le prix, et nous sommes assurés que sous les circonstances les intérêts de la province ont été bien servis par cet arrangement.”

Vrai extrait.

Extrait d'une communication de l'hon. receveur général à MM. Glyn, Mills et Cie., datée de Toronto, le 28 décembre 1857, en réponse à la leur du 4.

“ J'ai eu le plaisir dernièrement de recevoir la vôtre du 21 courant, comme par duplicata ci-joint ; depuis ce temps j'ai l'honneur d'accuser réception de vos communications des 4, 8 et 11 courant, dont le contenu est dûment noté.

“ La vente des £500,000 de débetures par vous-mêmes et MM. Baring, à 103 pour cent, sera, sans aucun doute, dans les circonstances actuelles, une nouvelle satisfaisante pour le gouvernement dont les membres sont encore occupés à leurs élections.”

Extrait d'une lettre de Baring, Frères et Cie., datée de Londres, le 4 décembre 1857.

“ Vous aurez remarqué que depuis quelque temps nos ventes d'effets provinciaux pour le compte du gouvernement ont cessé, et notre impuissance à obtenir aucun progrès pour leur réalisation doit être attribuée au fait que lorsque l'argent vaut 10 pour cent par année, personne n'est tenté de faire des placements dans des débetures qui donnent à peine 6 pour cent d'intérêt, et que le besoin d'argent à engagé beaucoup d'actionnaires à vendre leurs débetures pour ce qu'ils ont pu trouver, ce qui fait que ces débetures ont toujours été offertes au-dessous du taux, quelque bas qu'il fût, que nous pouvions fixer.

“ Il devint donc évident pour MM. Glyn, Mills et Cie., et pour nous-mêmes, qu'afin d'obtenir ce progrès dans la vente des débetures, que le gouvernement attendait évidemment de nous, et que l'état de ses comptes rendait nécessaire, il était sage d'abandonner le plan de réaliser en petits montants et en détail, ce qui n'aurait fait que diminuer le prix, sans atteindre notre but, et qu'il valait mieux s'efforcer de réaliser par souscription d'un montant considérable de débetures à un taux qui inciterait à la spéculation et aux

“placements. Nous avons donc conclu, conjointement avec nos amis et
 “voisins, de faire une vente de débentures pour £500,000 (dont nous livrons
 “la moitié) au prix de 103 pour cent, le 5 courant, mais payable par versements
 “de la manière suivante, savoir :

“ 20 pour cent, le.....	5 courant.
“ 20 “ “	19 “
“ 15 “ “	1er janvier 1858.
“ 25 “ “	8 “ “
“ 23 “ “	29 “ “

“ 103 pour cent.

“et comme les acheteurs paient un intérêt de 6 pour cent sur tous les versements
 “faits après le 5 courant, il n’y a pas de perte sous ce rapport pour le gouverne-
 “ment, et la vente équivaut à 103 pour cent pour le 5 courant, ce qui fait
 “que la facilité ainsi accordée aux acheteurs nous met en mesure d’obtenir les
 “conditions de notre contrat, que nous considérons avantageuses dans la présente
 “position financière de ce pays, et nous ne doutons pas que le gouvernement
 “approuvera notre conduite, qui a été dictée pour le plus grand bien de ses
 “intérêts, au milieu des difficultés de la crise actuelle.”

Extrait d’une communication de l’hon. receveur général à MM. Baring,
 Frères, aussi datée de Toronto, le 28 décembre 1857, en réponse à la leur
 du 4.

“J’ai eu le plaisir dernièrement de recevoir la vôtre du 21 courant,
 “comme par duplicata ci-joint; depuis ce temps j’ai l’honneur d’accuser récep-
 “tion de vos communications des 4 et 8 courant, dont le contenu est dûment
 “noté.

“La vente des £500,000 de débentures par vous-mêmes et MM. Glyn, à
 “103 pour cent, sera, sans aucun doute, dans les circonstances actuelles, une
 “nouvelle satisfaisante pour le gouvernement, dont les membres sont encore
 “occupés à leurs élections.”

Ques. 629. Lorsque vous avez reçus documents du département du receveur
 général, avez-vous demandé des copies entières ou simplement des extraits?—
 J’ai demandé des copies des lettres ci-dessus, et non des extraits.

Ques. 630. N’y a-t-il pas une omission importante de la lettre de MM.
 Glyn, Mills et Cie., dans l’extrait qui a été donné?—Il y a un postscriptum très-
 important à la lettre de MM. Glyn, qui a été omis. Le contenu était que “ nous
 cotons la valeur vénale de ces débentures, aujourd’hui, de 105 à 106.”

Ques. 631. Avez-vous écrit les réponses dont vous avez fourni des extraits,
 et avez-vous fait d’autres remarques sur la vente à part celles que les extraits four-
 nissent?—Je les ai écrites. Je ne crois pas avoir fait, autant que je puis me rappé-
 ler, d’autres remarques sur la vente à part celles qui paraissent dans ces extraits.

Ques. 632. Pensez-vous que le post-scriptum a été omis avec intention?—Je
 pense que c’est un manque d’attention de la part de la personne qui a copié la
 lettre.

Ques. 633. Les acheteurs des £500,000 de débentures ont-ils retiré l’in-
 térêt sur la somme totale depuis le 1er juillet 1857, quoique l’achat n’ait eu
 lieu que le 5 décembre 1857?—Ils l’ont retiré.

Ques. 634. Cet intérêt arriéré ne se montait-il pas à £12,500, ou 2½ pour pas-
 cent sur la transaction entière, et la prime sur la vente des £500,000 ne fut-elle
 par là réduite de 1 à ½ pour cent?—Oui; c’est réellement le fait.

Par M. Galt.)

Ques. 635. Avez-vous eu connaissance d'aucune correspondance avec les agents à Londres, faisant voir que ce que vous avez dit était l'arrangement fait ? pouvez-vous dire que l'intérêt a été payé à Londres avec ces débentures ? —Oui ; je sais que l'intérêt a été payé. Comme je l'ai dit, il n'y a pas eu de correspondance ; les comptes courants avec les agents à Londres le font voir.

Ques. 636. Quelle commission ont reçu les agents de la province pour la transaction ?—Ils ont chargé 1 pour cent de commission et $\frac{1}{4}$ pour cent de courtage.

Ques. 637. Alors, le produit net de cette vente de £500,000 de débentures 6 pour cent n'a pas été, réellement, de 3 pour cent de prime, comme il a été représenté par le département de l'inspecteur général, mais trois quarts pour cent d'escompte ?—Oui ; le produit net réel de la vente à la province est de trois quarts pour cent d'escompte.

Ques. 638. En addition à la somme de £12,500 payée aux acheteurs de ces débentures comme intérêt n'ayant jamais été gagné, est-il ou n'est-il pas vrai qu'une autre condition de la vente était que partie seulement de l'argent serait payé comptant, et que crédit serait donné pour la balance ?—Les copies des lettres de Glyn et Baring que voici font voir que tel est le cas, et quel était le crédit ; le dernier versement de 23 pour cent étant payable seulement le 29 janvier 1858.

(Par M. Ferres.)

Ques. 639. Les acheteurs n'ont-ils pas payé intérêt sur les versements dûs après le 5 décembre, date de la négociation ?—C'est ce qu'il est dit par ces lettres.

(Par M. Cayley.)

Ques. 640. Les acheteurs étaient-ils en possession des débentures à l'époque où les derniers versements devinrent dus, et partie des débentures seulement n'aurait-elle pas été transmise en 1858 ?—Lorsque les agents firent la vente de £500,000 en décembre 1857, ils avaient entre leurs mains ce montant de débentures à vendre, moins £130,000, qui leur fut ensuite envoyé dans le mois de janvier suivant.

Ques. 641. Cela n'explique-t-il pas pourquoi le montant, tel que vendu en 1857, a été négocié à £376,800 ; doutez-vous que les £376,800 dont il est fait mention dans la question 626 forment une partie du demi million dont l'arrangement pour la négociation a fait le sujet de la communication du 4 décembre ?—Je ne doute pas qu'il en fit partie, mais je ne puis comprendre pourquoi le montant total n'a pas été entré à l'époque de l'avis de la vente. Lorsqu'un marchand vend 10,000 barils de fleur en décembre, livrables en janvier et en février, il n'attend certainement pas jusqu'à l'époque de leur livraison pour en faire l'entrée dans ses livres.

(Par M. Brown.)

Ques. 642. Veuillez examiner l'état des cotes de Glyn, Mills et Cie., du prix hebdomadaire des débentures six pour cent sur le marché de Londres, et dites à quelle date entre le 19 juin 1855 et le 28 mai 1858 a été la cote la plus basse ?—Le 4 décembre 1857 ; la cote étant alors de 105 à 106.

Ques. 643. N'est-ce pas là le jour même que cette vente de £500,000 de débentures six pour cent a été annoncée avoir été faite par Glyn, Mills et Cie. ? —Oui.

Ques. 644. La semaine même qui a précédé cette vente, la cote n'était-elle pas de 107 à 107 $\frac{1}{2}$?—C'est ce que fait voir l'état.

Ques. 645. Quelle était la cote des six pour cent sur le marché de Londres le jour de l'échéance du second versement de 20 pour cent, savoir: le 19 décembre 1857?—L'état de Glyn pour le 18 décembre 1857 montre que le taux était de 108 $\frac{3}{4}$ à 109.

Ques. 646. Quelle était la cote le jour de l'échéance du troisième versement de 15 pour cent, savoir: le 1er janvier 1858?—Le 1er janvier elle était de 109 $\frac{1}{2}$ à 110.

Ques. 647. Quelle était la cote le jour de l'échéance du quatrième versement de 25 pour cent, savoir: le 8 janvier 1858?—Le 8 janvier 1858, elle était de 109 $\frac{3}{4}$ à 110 $\frac{1}{4}$.

Ques. 648. Quelle était la cote le jour de l'échéance du cinquième versement de 23 pour cent, savoir: le 29 janvier 1858?—Le 28 janvier 1858, elle était de 111 $\frac{1}{2}$ à 112.

Ques. 649. Avez-vous jamais eu connaissance d'une aussi mauvaise vente de débentures que celle-ci?—Je ne sache pas qu'il ait jamais été fait une vente aussi désavantageuse de débentures six pour cent sterling.

(Par M. Cayley.)

Ques. 650. Vous avez accusé réception des lettres de MM. Baring et Glyn, annonçant la vente d'un demi million de débentures provinciales, durant l'absence du receveur général occupé à son élection, et vous avez dit que vous n'aviez aucun doute qu'elle serait regardée comme satisfaisante; est-ce là l'opinion que vous entreteniez dans le temps?—L'opinion que j'entretenais dans le temps était que le ministère serait satisfait. Je refuse de donner mon opinion privée.

Ques. 651. Était-ce là l'opinion que vous entreteniez comme député receveur général?—Mon opinion comme député receveur général serait la même que mon opinion privée, que je refuse de donner.

(Par M. Cameron.)

Ques. 652. Quelle était votre opinion quant à la vente faite par l'agent du gouvernement, sous les circonstances expliquées par eux quant à l'état du marché monétaire dans le temps que la vente des débentures a été effectuée?—Je pense que la vente a été très mauvaise, et que si on y avait fait attention, elle n'aurait pas été effectuée.

(Par M. White.)

Ques. 653. Le receveur général et l'inspecteur général étaient-ils en ville lorsque l'avis de cette vente a été reçu? si non, qui a fait l'entrée de cette vente dans les livres du département du receveur général, et qui avait la direction de ce dernier département à cette époque?—Je crois que ni l'un ni l'autre n'étaient en ville le jour de la réception de l'avis; M. Morrison en fut instruit immédiatement. Je suppose que le teneur de livres fit l'entrée dans le département du receveur général. Lorsque M. Morrison était présent il avait la direction du bureau, et en son absence je le remplaçais.

(Par M. le président.)

Ques. 654. Votre lettre en réponse à MM. Glyn et Baring, en date du 28 décembre 1857, a-t-elle été écrite d'après les instructions de M. Morrison ou d'après celles de l'inspecteur général?—La lettre n'a pas été écrite d'après leurs instructions.

(Par M. Cameron.)

Ques. 655. M. Morrison, même quand il était présent, voyait-il aux détails du bureau?—En plusieurs occasions il l'a fait.

(Par M. *Ferres.*)

Ques. 656. Avez-vous montré au receveur général, quand il revint de son élection, l'état de la transaction en question, et sous le point de vue indiqué par l'opinion privée que vous venez de donner?—Oui.

(Par M. *White.*)

Ques. 657. Votre opinion était-elle que la transaction, dans le temps, était avantageuse à la province, ou qu'il était absolument nécessaire de faire une telle vente pour maintenir le crédit de la province?—Mon opinion est qu'il aurait pu être fait de meilleurs arrangements. Je ne pense pas qu'il était nécessaire de faire cette vente pour maintenir le crédit de la province.

(Par M. *Cameron.*)

Ques. 658. Est-il à votre connaissance qu'une transaction semblable à celle que l'on discute maintenant ait été faite dans le pays, et qu'on ait vendu des débiteurs à échéance, en faisant payer aux acheteurs l'intérêt sur les paiements différés, et en leur payant l'intérêt sur les coupons?—Je sais qu'il a été fait de semblables transactions.

Ques. 659. Veuillez regarder à la page 121 des comptes publics pour 1856, et particulièrement à l'entrée suivante : "fonds d'amortissement pour la somme suivante transmise à la banque d'Angleterre pour placement, c'est-à-dire, £50,012 13s. stg. à 24s. 4d. courant, égal à £60,858 14s. 5d." et dites si cette somme a été ainsi transmise à la banque d'Angleterre dans l'année 1856?—Elle ne devenait due qu'à la fin de l'année.

Ques. 660. L'argent avait-il été transmis jusqu'à la date que vous avez laissé le département du receveur général, le 18 mai 1858?—Oui, on avait envoyé des lettres de change à cet effet.

Ques. 661. A quelle date avez-vous ainsi envoyé les lettres de change?—Je ne puis le dire sans recourir aux livres du receveur général.

Ques. 662. Était-ce en 1857 ou en 1858?—Je crois que c'était en 1858.

Ques. 663. Voulez-vous dire que le paiement entré dans les comptes publics de 1856 tels que faits, n'a été payé de fait qu'en 1858?—Je crois que tel est le cas.

Ques. 664. Comment l'argent a-t-il été envoyé?—Par lettre de change, directement du bureau du receveur général à la banque d'Angleterre.

Ques. 665. L'auditeur général a dit au comité que la banque du Haut-Canada avait reçu ordre de payer la dite somme lors de la clôture des comptes à la fin de l'année 1856, et que cette institution a été créditée de ce montant à cette date; est-ce correct?—Je crois que ce que l'auditeur dit est correct, mais la banque n'avait pas de fonds, et elle ne le fit pas.

Ques. 666. La banque a-t-elle reçu formellement ordre de votre département de payer la dite somme?—Pas par lettre, mais en plus d'une occasion elle fut priée de le faire.

Ques. 667. Quelle raison a été alléguée par la banque pour ne pas en agir ainsi?—La banque disait que les paiements étaient trop élevés, et qu'elle enverrait l'argent par la malle prochaine.

Par le président.)

Ques. 668. La banque était-elle en fonds dans le temps?—Je pense qu'elle était en fonds dans le temps, mais les paiements provinciaux étaient élevés. J'ai souvent parlé à M. Ridout à ce sujet.

(Par M. Brown.)

Ques. 669. Avait-on l'habitude, dans les années antérieures, de faire ce paiement par l'entremise de la banque, ou est-ce la première fois que la demande en a été faite?—Mon impression est que ç'a été la première fois, vu qu'avant on le faisait toujours par l'achat et la remise de lettre de change directement à la banque d'Angleterre.

Ques. 670. Veuillez regarder à la page 249 des comptes publics de 1856, particulièrement à l'état signé "W. Cayley, inspecteur général," et intitulé: "Etat indiquant le montant au crédit du fonds d'amortissement de la province du Canada, à venir au 31 décembre 1856, lequel est placé dans les annuités réduites trois p. c. et dites si ce qu'on a dit alors, que £603,000 9s. 9d. sterling, au 31 décembre 1856, avaient été placés au crédit du dit fonds, est vrai?—Je ne pense pas que M. Cayley voulait dire que la somme de £50,012 13s. était placée à l'époque qu'il a signé ceci, vu qu'il n'en pouvait avoir eu aucun rapport dans le temps; l'entrée fait voir que les deniers ont été transmis, mais elle ne dit pas qu'ils aient été placés.

Ques. 671. L'état en question n'est-il pas regardé comme un rapport du montant "placé dans les annuités réduites trois pour cent, à la date du 31 décembre 1856," et cette somme de £603,200 a-t-elle été soit "placée" ou "transmise" jusqu'à la dite date?—L'entête indique que le montant total a été placé, mais l'entrée des £50,012 13s. dont on a parlé ne montre pas que le montant ait été placé, et il ne le pouvait pas, vu que le montant n'avait pas été transmis.

(Par M. Cayley.)

Ques. 672. L'entête du montant est-il correct quant aux items qui précèdent?—Je dois dire qu'il est correct quant aux items qui précèdent.

Ques. 773. L'expression "transmise," vis-à-vis le dernier item, ne montre-t-elle pas qu'on n'avait pas eu l'intention de l'appliquer à ce dernier item?—C'est ce que je pense.

(Par M. Brown.)

Ques. 674. Mais si cette somme de £50,012 n'a été ni placée ni transmise, le dit état ne donne-t-il pas une fausse impression de l'état du fonds d'amortissement le 31 décembre 1856?—Il ne montre pas l'état réel du fonds d'amortissement, vu que la somme mentionnée n'a pas été transmise.

Ques. 675. Veuillez regarder à la page 110 des comptes publics de 1857, et particulièrement à l'entrée suivante: "Fonds d'amortissement. Pour la somme suivante, transmise à la banque d'Angleterre pour placement, c'est-à-dire, £60,000 sterling à 24s 4d. courant, égal à £73,000," et dites si cette somme a été ainsi transmise à la banque d'Angleterre, avant que vous ayez laissé le département du receveur général, le 18 mai 1858?—Non, elle ne l'avait pas été quand je laissai.

Ques. 676. Veuillez regarder à la page 249, des comptes publics de 1856 et particulièrement à l'état signé "W. Cayley, inspecteur général," et intitulé: "Etat indiquant le montant au crédit du fonds d'amortissement de la province du Canada, le 31 décembre 1856, lequel est placé dans les annuités trois pour cent et dites si ce qui y est dit, que £603,200 9s. 9d. sterling, au 31 décembre 1856, avaient été placés au crédit du dit fonds, est vrai?—Je ne pense pas que ce le soit.

(Par M. Cayley.)

Ques. 677. Avez-vous donné à penser à M. Brown, par aucune remarque que vous lui avez faite, que j'étais en communication secrète avec MM. Baring

et Glyn, et que j'avais ainsi secrètement concerté avec ces deux maisons, la vente d'un demi million de valeurs provinciales, l'automne dernier, vers la fin de novembre, ou le commencement de décembre ?—Pendant que M. Brown, comme membre du sous-comité, écrivait des questions auxquelles il me fallait répondre, je fis remarquer à M. White, qui était présent, que l'inspecteur général paraissait rejeter toute la responsabilité de la négociation ou des ventes de débetures sur le département du receveur général ; j'ai dit en même temps, que l'inspecteur était instruit du résultat de la correspondance entre le département du receveur général et les agents de la province, et de plus, que j'avais raison de croire que M. Cayley avait l'habitude de correspondre privément avec les agents de la province sur les affaires de la province et les affaires du Grand Tronc, et conséquemment, avait connaissance, je supposais, de toutes les négociations. Je ne me suis jamais servi de mot secret, et je n'ai jamais pensé à le donner à entendre ; je n'avais pas d'idée que la correspondance de l'inspecteur général, dont on a parlé, avait d'autre but que la négociation des débetures, et pour l'intérêt général de la province.

Sur motion de M. Cayley, ordre est donné aux étrangers de se retirer.

Ques. 678. Connaissant le caractère et la position de ces deux maisons, trouvez-vous qu'il est consistant que tandis qu'ils entretenaient une correspondance hebdomadaire avec le département du receveur général, relativement à la transmission, à la réception et aux ventes des valeurs provinciales, qu'ils recevaient des instructions, rendaient leurs comptes courants, et prétendaient expliquer en détail toutes leurs transactions comme agents de la province, ils étaient en correspondance secrète avec moi et recevaient des instructions privées affectant les transactions mêmes pour lesquelles une correspondance officielle était échangée par le département du receveur général ?—Cette question porte à croire que toutes les instructions relatives à la vente des £500,000 de débetures ont été données par le département du receveur général, tandis qu'il n'a pas été donné d'instructions touchant leur vente, si ce n'est la correspondance les transmettant pour être négociés, et lorsque les agents avaient entre les mains un montant aussi considérable non négocié sur lequel ils avaient accepté des traites, j'étais certainement sous l'impression que l'inspecteur général avait été en correspondance avec eux pour empêcher de le sacrifier.

(Par M. Brown.)

Ques. 679. N'avez-vous pas dit à M. White et à moi-même, que vous étiez sous l'impression, en l'absence d'instructions dans la correspondance officielle par rapport à cette vente de £500,000, que l'inspecteur général avait donné des instructions privées à ce sujet ?—Dans tout ce que j'ai dit à M. Brown et à M. White, je n'entendais pas autre chose que ce que j'ai dit dans les deux dernières réponses.

(Par M. Cayley.)

Ques. 680. Les extraits de la correspondance de MM. Baring et Glyn, présentée aujourd'hui, ne montrent-ils pas que la vente du demi million de débetures a été l'action spontanée des agents financiers, sous les circonstances spéciales du moment, et non pas le résultat d'instructions données de ce côté-ci de l'Atlantique ?—C'est certainement ce qu'ils comportent.

Ques. 681. Avez-vous eu connaissance qu'il ait été donné quelques instructions relativement à la vente des valeurs provinciales à part celles qui ont été données par le département du receveur général ? Pouvait-il être donné de telles

instructions sans qu'il en ait été fait quelque mention dans la communication périodique reçue par le receveur général durant les douze derniers mois?—Personnellement, je n'en ai pas eu connaissance. Je pense que des intructions relativement à la vente des valeurs provinciales pouvaient être données par tout autre département que par celui du receveur général; j'ai déjà dit que j'étais sous l'impression que l'inspecteur général avait eu une correspondance relativement à la vente de ces débetures. Mais je ne puis m'expliquer comment une aussi mauvaise vente ait pu résulter de cette correspondance.

Ques. 682. Par le mot "pouvait-il," je voulais demander s'il n'est pas très probable que les lettres annonçant les ventes de débetures auraient fait allusion aux instructions en ordonnant la vente?—J'ai déjà dit que je ne pouvais concevoir que la dite vente fut le résultat de cette correspondance; je pense qu'il y a lieu de douter que dans une communication officielle avec un autre département on aurait pu faire allusion à des instructions transmises par lettres privées.

(Par M. Brown.)

Ques. 683. Avez-vous jamais eu quelque communication avec moi, directement ou indirectement, au sujet des matières sur lesquelles vous avez été examiné, avant d'être appelé comme témoin devant ce comité? Avez-vous eu quelque conversation avec moi sur ce sujet ailleurs qu'ouvertement devant ce comité maintenant, ou devant le sous-comité dans la chambre du comité des chemins de fer?—Je n'en ai jamais eu.

Sur motion de M. Foley,

Il est ordonné, Que les témoins sur l'enquête des chemins d'York soient examinés demain.

Et le comité s'ajourne.

SECOND RAPPORT

DU

COMITÉ SUR LES COMPTES PUBLICS.

Le comité permanent sur les comptes publics :—

A l'honneur de présenter à votre honorable chambre ses délibérations ultérieures et les témoignages reçus par lui durant ses séances de lundi, d'hier et d'aujourd'hui.

Le tout néanmoins humblement soumis.

A. T. GALT,
President.

Chambre de comite,
30 juin 1858.

Lundi, 28 juin 1858.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. GALT, PRÉSIDENT.

M. FERRES.
M. JOHN CAMERON,
M. MATTICE,
M. CHAPAIS,
M. BUCHANAN,
M. FOLEY,
M. SIMARD,
M. BROWN, et
M. HOGAN.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le président informe le comité que les témoins sur les chemins d'York ont été renvoyés samedi dernier, et qu'ils devront être appelés pour un jour ultérieur.

Sur motion de M. Cameron, il est

Ordonné,—Que M. Dufort, teneur de livres dans le département du receveur général, soit examiné par le comité, avec les livres de ce département, savoir : les journaux et les livres de caisse de novembre et décembre 1857, et de janvier 1858.

M. Brown attire l'attention du comité sur le fait que les rapports pour 1858 demandés au département du receveur général n'ont pas encore été fournis, et sur sa proposition, il est

Ordonné,—Que le président soit requis de demander à la chambre le pouvoir de s'enquérir pleinement sur les affaires financières jusqu'à cette date, affectant ou découlant des transactions de 1856 et 1857 ; aussi le plein pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records qui s'y rapportent.

Il est fait rapport que M. Dufort et M. Dickinson sont présents.

Ordonné,—Que le président fasse rapport à la chambre de toutes les délibérations du comité jusqu'à la clôture de la séance de ce jour ; et qu'il fasse rapport des délibérations ultérieures de jour en jour.

Le secrétaire reçoit l'ordre de requérir la comparution des messieurs suivans : C. J. Brydges, et — Stephens, écuyers ; G. C. Reiffenstein, du département du receveur général ; l'hon. J. C. Morrison ; W. Dickinson, écuyer ; John Langton, écuyer.

Sur motion de M. Cayley, il est

Ordonné,—Que le comité s'ajourne à 2 heures P. M. ce jour.

Ajourné à 2 h. P. M. ce jour.

Le comité s'assemble de nouveau à 2 heures P. M., conformément à l'ajournement.

MEMBRES PRESENTS :

M. GALT, PRÉSIDENT.

M. BUCHANAN,

M. MATTICE,

M. LE BOUTILLIER,

M. CHAPUIS,

L'Hon. M. CAYLEY,

M. HOGAN,

M. SIMARD,

M. CAMERON, et

M. FERRES.

Il est fait rapport que l'hon. J. C. Morrison est présent.

M. *Brown* propose,—Qu'il soit immédiatement obtenu un rapport du département du receveur général de toutes les sommes versées au trésor public depuis le 1er janvier 1858, jusqu'à la date la plus récente, provenant des différentes sources suivantes :

Douanes,
Excise,
Territoire,
Impôts sur les banques, et
Travaux publics.

Aussi indiquant en regard les différentes sommes reçues des mêmes sources jusqu'à la même date en 1857.

M. *Ferres* propose en amendement qu'il soit *résolu* : " Que tous rapports relatifs aux finances ou aux comptes de la province pour 1858 soient demandés à la chambre par ceux des membres qui en auront besoin, puisque ce comité a été nommé pour examiner seulement les comptes fournis pour 1856 et 1857."

L'amendement étant mis aux voix, est adopté sur la division suivante :

<i>Pour :</i>	<i>Contre :</i>
Messieurs Ferres, Cameron, Simard, Cayley et Galt,—5.	Messieurs Hogan et Brown,—2.

La motion principale est alors mise aux voix et rejetée sur la même division.

M. *Morrison* est appelé et interrogé :

(Par M. *Cayley*.)

Ques. 684. Etiez-vous receveur-général en 1857?—Oui, je l'étais.

Ques. 685. Dans un rapport fourni par le département de l'inspecteur général, il est dit qu'une somme de £379,800 a été vendue en Angleterre, en 1857, à 3

pour cent de prime ; ce rapport correspond-il, quant au montant et à la date, avec les entrées faites dans les livres du receveur général, et avec les avis reçus des agents financiers de la province ?—Les agents financiers ont, en décembre 1857, informé le département du receveur général d'une vente de £500,000 de débentures à 3 pour cent de prime ; à cette époque les agents financiers avaient entre les mains des débentures provinciales au montant de £379,800, qui est le montant de débentures émises durant l'année vendu par eux, à 3 pour cent de prime, comme il appert d'après les entrées faites dans les livres du département du receveur général, et d'après les avis reçus des agents financiers.

Ques. 686. Le rapport fait par l'inspecteur général que les débentures ont été vendues à 103 est-il un rapport correct, d'après les avis que vous avez reçus et que vous lui avez communiqués ?—Oui.

Ques. 687. L'entrée des débentures dont a parlé M. Anderson dans sa réponse à la question 625 aurait-elle pu être correctement faite autrement qu'elle ne figure dans les comptes publics ?—Le département du receveur général n'aurait pas pu entrer correctement que plus de £379,800 avaient été vendus en 1857, parce que la balance des £500,000 de débentures vendues par les agents financiers, n'a pas été émise avant 1858.

Ques. 688. Avez-vous quelque raison de supposer que tandis que votre département était en correspondance officielle avec les agents financiers de la province à propos de la transmission et de la négociation des effets provinciaux, l'inspecteur général entretenait une correspondance séparée avec ces messieurs, par laquelle il dirigeait leurs mouvements ?—Je n'en ai pas ; au contraire, j'ai toute raison de croire que l'inspecteur général ne s'est jamais immiscé dans la vente de débentures, ni dans aucune affaire qui appartenait au département du receveur général.

Ques. 689. Avez-vous quelque raison de douter que les agents financiers agissaient dans l'intérêt de la province, sous les circonstances de l'époque, en effectuant la vente des effets provinciaux aux taux qu'ils les ont vendus ?—Je n'en ai pas.

(Par M. *Ferres.*)

Ques. 690. Le département du receveur général avait-il le contrôle exclusif sur la négociation des débentures avec les agents provinciaux ?—Oui.

(Par M. *Cayley.*)

Ques. 691. Ne connaissiez-vous pas dès le commencement mon opinion qu'il serait très incommode pour le service public que deux départements distincts du gouvernement entretenissent concurremment une correspondance séparée avec les mêmes personnes sur les mêmes sujets, et qu'ayant vu, lorsque je me joignis à l'administration, que la correspondance qui se rattache à la transmission et à la vente des effets publics était conduite par le département du receveur général, je ne me suis pas immiscé dans les arrangements qui paraissaient avoir été établis par mon prédécesseur ?—Je sais que telle était l'opinion de M. Cayley, d'après des conversations que j'ai eues avec lui en différentes occasions. Je ne puis dire ce qui a eu lieu lorsque M. Cayley s'est joint à l'administration, n'en faisant pas alors partie moi-même.

Ques. 692. Le département de l'inspecteur général n'a-t-il pas reçu de votre l'information que la vente ci-dessus mentionnée avait été effectuée à 103 net, moins le courtage et la commission ?—Il l'a appris par la transmission ordinaire au département de l'inspecteur général du duplicata par lequel les agents financiers annonçaient la vente.

Ques. 693. Lorsque le député receveur général a accusé réception des lettres de MM. Glyn et Baring, à propos de la vente des £500,000 de débetures, et disant qu'il n'avait aucun doute que sous les circonstances le gouvernement serait satisfait de la vente, aviez-vous quelque raison de supposer que le député n'exprimait pas alors sa propre opinion?—A cette époque, je n'avais aucune raison de douter que telle fût l'opinion du député receveur général; il m'a ensuite dit plusieurs fois qu'il était d'opinion qu'ils auraient pu faire une meilleure affaire.

Ques. 694. La somme entière de £500,000, annoncée comme vendue en décembre, portait-elle des coupons d'intérêt depuis le 1er juillet 1857; si non, depuis quelle date portait-elle intérêt; veuillez spécifier comment la somme de £500,000 a été complétée, et les dates auxquelles l'intérêt était payable par la province?—£379,800 portaient intérêt depuis le 1er juillet 1857, et £120,200 depuis le 1er janvier 1858.

Ques. 695. Veuillez bien examiner les questions et les réponses 633, 634 et 635, et dire si elles sont conformes aux comptes de votre ci-devant département?—Avant de le faire, je dois recourir au département du receveur général.

Ajourné à demain, à 10 heures et demie A. M.

Mardi, 29 Juin 1858

MEMBRES PRESENTS :

A. T. GALT, ÉCUIER, au fauteuil.

M. HOGAN.
L'hon. M. CAYLEY,
M. BROWN,
M. FERRES,
M. MATTICE,
M. BUCHANAN,
M. FOLEY,
M. WHITE, et
M. HOWLAND.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. *Morrison* est présent, et son interrogatoire est continué par M. *Cayley*.

M. *Morrison* dit qu'il répondra demain à la question 695, vu que le bureau du receveur général est fermé.

Ques. 696. Vous souvenez-vous quand M. Anderson a fait la remarque qu'il pouvait être fait un meilleur arrangement, était-ce avant ou après que d'autres nouvelles eussent été reçues annonçant un meilleur marché pour nos effets publics?—Je ne me souviens pas du temps d'une manière précise, comme ç'a dû être peu après mon retour de l'élection d'Ontario Sud; je croirais que ce doit être après les nouvelles qui annonçaient une hausse dans la valeur véna le des débetures.

Ques. 697. Pouvez-vous coter la baisse qui a eu lieu dans les consolidés en novembre dernier, lorsque la crise était à son apogée?—Le prix des consolidés, en novembre dernier, était coté à environ de 88 à 88½.

Ques. 698. Pouvez-vous dire quelle est la valeur actuelle des consolidés?—Les nouveaux 3 pour cent, le 14 juin dernier, étaient cotés de 96 à 96½.

Ques. 699. Quelle était la valeur des nouveaux 3 pour cent, le 13 novembre dernier, d'après les cotes du *Times* de Londres?—Les nouveaux 3 pour cent, le 13 de novembre dernier, étaient cotés de 87½ à 88.

Ques. 700. Que trouvez-vous qu'était la valeur de la même description de fonds, telle que donnée par le *Times* du 14 juin courant?—Les nouveaux 3 pour cent du 14 juin courant étaient cotés de 96 à 96½.

Ques. 701. Que trouvez-vous alors qu'a été la hausse depuis le 13 novembre dernier?—L'extrême hausse serait de 8½ pour cent.

Ques. 702. Si les fonds anglais ont subi une si grande variation, ne devait-on pas s'attendre que les fonds étrangers ou canadiens devaient subir une plus grande différence?—Oui, certainement.

Ques. 703. Avez-vous vu le témoignage de M. Reid au sujet de l'achat des débetures de la cité d'Hamilton?—Oui.

Ques. 704. Dites si vous avez eu quelque correspondance avec M. Reid au sujet de l'achat?—En examinant les livres du département du receveur général, je trouve qu'une lettre a été adressée à M. Reid, à Hamilton, par moi, comme receveur général, au sujet de ces débetures, sous la date du 2 janvier 1857.

No. 274.

DÉPARTEMENT DU RECEVEUR GÉNÉRAL,

Toronto, 2 janvier 1857.

MONSIEUR,—Relativement à la demande que vous faites au gouvernement d'acheter des effets municipaux, je trouve après information qu'on s'attendait que vous offririez des débetures du fonds d'emprunt municipal et non des débetures municipales de la cité d'Hamilton. Quant à ces dernières, le gouvernement ne placera pas de fonds sur de tels effets aux mêmes conditions que sur le fonds d'emprunt municipal. Le gouvernement est cependant prêt à acheter des débetures d'Hamilton au taux courant des dernières ventes des débetures d'Hamilton et de Toronto sur le marché anglais, au montant de £20,000. Si cet arrangement vous convient, vous pouvez déposer vos débetures à la banque du Haut-Canada, ici, et elle recevra les instructions que de droit.

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

JOS. C. MORRISON,

Receveur général.

Geo. L. Reid, écuyer,
Hamilton.

Ques. 705. Pouvez-vous vous rappeler les raisons qui ont induit le gouvernement à accueillir la demande de la vente et de l'achat de ces débetures; quel est le chemin de fer alors en voie de construction auquel le produit de ces débetures devait être appliqué?—Les raisons qui ont fait accueillir la demande étaient d'aider à la construction du chemin de fer de Berlin à Preston, qui était alors en voie de construction.

Ques. 706. Qui a parlé le premier de l'affaire au gouvernement?—C'est le Dr. Clarke, qui dit que M. Reid, l'entrepreneur du chemin de fer, avait besoin de l'argent pour poursuivre ses travaux de construction.

Ques. 707. Savez-vous si le Dr. Clarke était directeur du chemin de fer de Galt à Guelph, dont le chemin de Berlin était le prolongement?—Non.

Ques. 708. M. Hespeler a-t-il eu une entrevue avec vous au sujet de la nature des débetures d'Hamilton?—Oui.

Ques. 709. Quel était le but de cette entrevue?—M. Hespeler agissait comme procureur de M. Reid. Ils sont venus tous les deux au bureau du procureur général au sujet de ces débetures. Notre conversation a roulé exclusivement sur la valeur vénale de ces débetures, M. Hespeler prétendant qu'elles

étaient au pair, disant qu'il en avait vendu à M. Radclife, du chemin de fer Grand Occidental, pour plusieurs mille louis au pair, pour argent comptant; qu'il en avait vendu à New-York à 95 pour du comptant, et que la corporation d'Hamilton les tenait au pair et insistait généralement sur leur valeur au pair; je lui dis que par l'ordre en conseil qui m'autorisait à transiger, la valeur devait être basée sur les dernières ventes des débentures de Toronto et d'Hamilton sur le marché de Londres; il quitta alors le bureau, en disant qu'il fournirait la preuve de la valeur dont j'avais parlé; puis il refusa positivement de prendre 95.

(Par M. Foley.)

Ques. 710. Avez-vous fait quelques démarches pour constater l'exactitude de ce que disait M. Hespeler, relativement à la valeur de ces débentures sur le marché de New-York et ailleurs, si oui, lesquelles? est-ce la pratique du département d'acheter des débentures sur la représentation des parties intéressées? —Je n'ai fait aucunes démarches pour constater l'exactitude de ce que disait M. Hespeler. Ce n'est pas la pratique du département d'acheter des débentures sur la représentation des parties intéressées.

Ques. 711. Savez-vous si M. Hespeler et le Dr. Clarke étaient associés en affaires?—Non.

(Par M. Cayley.)

Ques. 712. Avez-vous fait rapport au conseil de ce que vous croyiez qu'il y avait à faire pour constater la valeur des débentures d'Hamilton, c'est-à-dire que vous pensiez que le meilleur moyen était de prendre la moyenne entre la valeur des débentures de Toronto et d'Hamilton, et n'avez-vous pas eu la sanction du gouvernement de le mettre à exécution?—Oui, et j'ai obtenu sa sanction.

Ques. 713. Quelle preuve avez-vous obtenue quant à la valeur sur le marché de Londres des débentures de la Cité de Toronto et de la Cité d'Hamilton?—M. Reid m'a adressé, d'Hamilton, le certificat du Maire de cette Cité, à lui adressé, lequel est comme suit:

HÔTEL-DE-VILLE, Hamilton, 15 Avril 1857.

CHER MONSIEUR,—En réponse à la vôtre par laquelle vous m'informez de la valeur des débentures de notre Cité à 20 pour cent, je dois vous dire que M. Gilkison, notre agent, m'écrit de Londres, et me dit qu'on lui a offert 95 pour cent, pour £50,000 sterling, et qu'il les a refusés. J'approuve entièrement sa conduite, car je crois que nos débentures valent au moins le pair sur tout marché monétaire tant soit peu en bon état.

Je demeure, cher monsieur,

Tout à vous,

(Signé) JNO. J. MOORE,

Maire.

A G. L. Reid, Ecuyer.

Je n'ai pas cru ce certificat suffisamment explicite, et je l'ai dit, je crois, à M. Hespeler ou à M. Reid, ou à tous les deux. Quelques jours plus tard, ils produisirent l'original de la lettre de M. Gilkison, agent de la corporation d'Hamilton à Londres, et un nouveau certificat de la valeur de leurs débentures à 95. La valeur des débentures de Toronto à Londres m'était connue comme étant au pair, mais néanmoins j'exigai un certificat du *chamberlain* ou du maire de la cité de Toronto à cet effet.

(Par M. Foley.)

Ques. 714. Avez-vous cette lettre de M. Gilkison; combien y avait-il de temps qu'elle était écrite?—Je ne l'ai point et je ne puis la trouver dans le dépar-

tement. Comme c'était l'original d'une lettre officielle au maire, je suppose qu'elle lui a été remise. Je pense qu'elle était venue par la malle anglaise, arrivée justement avant qu'elle m'ait été montrée.

M. *Hespeler*, meunier, de New Hope, comté de Waterloo, est alors appelé devant le comité et interrogé.

(Par M. *Cayley*.)

Ques. 715. Avez-vous agi au nom de M. Reid en négociant, l'année dernière, une vente de débentures d'Hamilton au gouvernement?—Oui.

Ques. 716. Avez-vous vous-même en aucun temps possédé des débentures d'Hamilton?—Oui.

Ques. 717. A quel prix les avez-vous prises, était-ce pour de l'argent ou en trafic?—Au pair. J'ai acheté pour le chemin de fer de Galt à Guelph le terrain nécessaire à la voie, et j'ai été payé en débentures au pair.

Ques. 718. Avez-vous acheté ces terrains pour de l'argent comptant?—J'ai payé en argent.

Ques. 719. Avez-vous fait quelque profit pour vous-même sur la transaction?—J'ai épargné £15,000 à la compagnie; j'avais pris contrat des entrepreneurs à £27,500 et il a coûté £12,500, et j'ai remis les £15,000 aux directeurs en débentures et en obligations. Je n'en suis pas certain, mais il y avait peut-être quelques louis de plus que la somme mentionnée.

Ques. 720. Vous dites que vous avez payé £12,500 pour le terrain de la voie; avez-vous payé cela en argent?—J'ai payé en argent.

Ques. 721. Comment avez-vous été remboursé?—En débentures. Je vendais des débentures dans le temps que j'achetais les terrains.

Ques. 722. Dites à quels prix et à qui vous avez vendu vos débentures?—J'en ai vendu de petits montants au pair près de chez moi; £4,000 à M. Radcliffe, le vice-président du chemin de fer Grand Occidental, au pair; £1,000 sterling à New-York, à 95. C'étaient toutes des débentures d'Hamilton, et j'en ai vendu à 98 en petites sommes plus tard.

Ques. 723. Toutes ces débentures étaient-elles au courant?—Oui.

Ques. 724. Avez-vous donné tous ces détails à M. Morrison lorsque vous avez négocié pour M. Reid?—Je lui ai fait part des ventes que j'avais faites.

Ques. 725. Importait-il à M. Reid, dans le but de pousser la construction du chemin de fer de Berlin à Preston, que la négociation pour la vente des débentures au gouvernement eût lieu?—Il lui fallait absolument de l'argent; il n'aurait pu pousser ses travaux sans cela, et mon but était que le chemin se fit.

Ques. 726. Avez-vous eu quelque communication avec le gouvernement en aucun temps avant la vente des débentures d'Hamilton, au sujet de la vente d'effets publics au gouvernement dans le but d'aider le chemin de fer de Galt à Guelph ou celui de Berlin à Preston?—Oui; je suis allé exprès à Québec pour demander l'assistance de M. Hincks. Je dis à M. Hincks que nous avions des débentures d'Hamilton, de Guelph et autres, et lui demandai s'il ne pourrait pas nous avancer de l'argent sur ces débentures. Il parut en douter sur le moment, et il me dit de revenir le voir. Alors il me dit qu'il pensait que la chose était possible. Ceci se passait trois ou quatre jours avant sa résignation, je suis passé chez lui après, et je lui dis comme de raison que l'arrangement ne pourrait se faire. Il dit que non, mais qu'il n'avait point de doute que ses successeurs le feraient, et qu'il le leur recommanderait.

Ques. 727. Le docteur Clark était-il au fait que vous aviez vu M. Hincks au sujet de la vente de débentures au gouvernement et savait-il les vues de M. Hincks?—Oui.

Ques. 728. Quel rapport avait le Dr. Clark avec le chemin de fer de Galt à Guelph?—Il était un des directeur.

Ques. 729. Quelle était la nature des rapports qui existaient entre les chemins de fer de Galt à Guelph, et de Berlin à Preston à l'époque dont vous parlez?—Le chemin de Preston à Berlin n'avait pas encore obtenu sa charte, et le chemin de Galt à Guelph n'était pas vu d'un œil favorable des gens d'Hamilton. Ils voulaient le chemin de Berlin pour se relier avec le Grand Occidental et nous, les directeurs, moi pour un, promîmes d'obtenir une extension à notre acte d'incorporation s'il était possible. Sans cette promesse ils n'auraient pas pris d'actions dans notre chemin. Nous réussîmes à faire passer le bill.

Ques. 730. Avez-vous quelques renseignements à donner au comité, relativement à la valeur des débetures d'Hamilton pendant que vous étiez en négociation avec le gouvernement, pour M. Reid ou sur le sujet en général?—J'eus une conversation avec M. Morrison, et il pensait que les débetures devaient être achetées à 90; je lui fis part alors des ventes que j'avais faites, et j'insistai à avoir le pair; il me dit que le gouvernement ne devrait faire aucun placement sur des effets publics de la province au-dessous du pair, comme principe, vu que ce serait déprécier nos fonds canadiens. Je lui dis alors que je mettrais fin à la négociation, si je pouvais avoir 95. M. Reid, sachant que j'avais négocié des débetures, me demanda si je ne pouvais point négocier £20,000 ou £25,000 pour lui. Le Dr. Clark était alors présent; il dit qu'il le pouvait, lui. Je répondis, "très bien, alors je pourrai en négocier une autre somme pour vous en sus." La proposition de M. Reid était qu'il prendrait 80 pour de l'argent comptant. Je lui dis qu'il pouvait avoir plus. Il répondit qu'il n'était pas habitué aux affaires de finance, et qu'il les avait prises pour cela avec d'autres obligations de chemin de fer.

(Par M. *Buchanan.*)

Ques. 731. M. Morrison n'a-t-il pas exprimé quelque répugnance à acheter ces débetures d'Hamilton?—Ç'a paraissait lui coûter; j'eus à m'adresser à lui plusieurs fois.

(Par M. *Cayley.*)

Ques. 732. Lorsque vous dites que M. Reid a pris ces débetures à 80, voulez-vous dire qu'il les évaluait à ce taux dans son contrat?—Oui, ainsi que les obligations; il a pris £60,000 de débetures et £40,000 d'obligations. Si on lui eût offert des débetures d'Hamilton pour le montant de son contrat il les aurait prises au pair.

(Par M. *Brown.*)

Ques. 733. Combien y a-t-il d'années que vous avez eu avec M. Hincks cette conversation dont vous avez parlé?—La semaine avant sa résignation; vers septembre 1854, à Québec.

Ques. 734. Quand est-ce que vous avez acheté le terrain de la voie du chemin de fer de Preston à Berlin?—Je ne l'ai jamais acheté.

Ques. 735. De quel chemin de fer parliez-vous lorsque vous avez dit que vous aviez acheté le terrain de la voie d'un chemin de fer et dans quelle année avez-vous acheté ce terrain?—C'était pour le chemin de fer de Galt à Guelph que j'ai acheté le terrain de la voie. J'ai commencé en 1854 avant de voir M. Hincks, et j'ai continué en 1855 et 1856, et même en 1857.

Ques. 736. Quand avez-vous vendu les débetures de la cité d'Hamilton, dont vous avez parlé, pour payer le terrain de la voie?—En 1855, 1856 et 1857.

Ques. 737. A quelle époque avez-vous fait la vente des £4,000 à M. Radcliffe?—Je ne sais pas la date, mais c'était en 1856

Ques. 738. Quand et à qui avez-vous vendu les £1000 sterling à New-York à 95?—Je crois que c'est en automne 1856 ou dans le printemps de 1857; ce sont MM. Gillespie, Dean et Cie., de New-York, qui les ont vendues pour moi à 95.

Ques. 739. Avez-vous donné quelques unes des débentures en paiement des terrains de la voie?—Non.

Ques. 740. Quel pourrait être le montant total des petits lots que vous avez vendus dans vos environs, et pouvez-vous nommer les personnes à qui vous les avez vendus?—Je ne saurais dire ni l'un ni l'autre. C'était plus de £500. Je ne saurais nommer aucune des personnes sans recourir à mes livres. J'en serai un état d'après mes livres et je l'enverrai. Je possède des débentures de la même espèce que je ne vendrai pas au-dessous du pair.

Ques. 741. En quelle qualité avez-vous acheté la voie du chemin de fer de Galt à Guelph? était-ce comme employé de la compagnie ou comme entrepreneur?—Les entrepreneurs étaient obligés de fournir le terrain de la voie pour £27,500, payables en débentures et en obligations, et après que le contrat eut été signé, ils se trouvèrent contents de tout, excepté de l'obligation de procurer le terrain de la voie, vu que le chemin passait dans un pays dont ils ne connaissaient rien, et ils désirèrent que quelqu'un se chargeât de cette partie de leur contrat. Ceci se passait à l'assemblée du bureau des directeurs dont je faisais partie. Je dis alors que si la chose pouvait se faire légalement et que les directeurs n'y eussent point d'objections, et si M. Ferguson, le solliciteur, y donnait pareillement son approbation, je l'entreprendrais. Le bureau passa une résolution pour me prier de le faire. J'ai gagné par là £15,000 et les ai remis à la compagnie.

Ques. 742. La compagnie vous a-t-elle remis aucune partie de cette somme?—Non.

Ques. 743. N'avez-vous reçu aucune compensation pour vos services?—Aucune.

Ques. 744. Quand a eu lieu la conversation que vous dites avoir eue lieu entre M. Reid et le Dr. Clarke, en votre présence, au sujet de la vente des £20,000 de débentures?—C'est en 1857, dans le printemps, je crois.

Ques. 745. M. Reid a dit devant ce comité qu'au commencement de l'année 1857 il avait fait un marché conditionnel avec le Dr. Clarke, M. P. P., que le Dr. Clarke pourrait sous un certain délai lui acheter £20,000 de débentures de la cité d'Hamilton à 80 cent dans le dollar; et qu'en commencement d'exécution de ce marché les dites débentures vous avaient été mises en main comme l'ami des deux parties, avec instruction de les remettre à Clarke, en par lui vous payant 80 pour cent; veuillez dire si cela est correct?—Oui; j'agissais pour M. Reid.

Ques. 746. Quand ces débentures vous ont-elles été remises en vertu de ce marché?—Une partie m'a été remise immédiatement après et le reste durant l'été. J'ai eu la première somme, se montant à environ £5,000, en avril ou mai. Les débentures furent déposées entre les mains de M. Ridout avant que j'aie touché aucun argent.

Ques. 747. Quelles démarches a faites le Dr. Clarke pour vendre les débentures?—Je n'en sais rien.

Ques. 748. Quelles démarches avez-vous faites pour les vendre, et comment êtes-vous venu à prendre une part dans leur vente?—Je n'ai fait aucunes démarches pour les vendre, autres que celles dont j'ai déjà parlé. Je suis venu à Toronto à la requisition de M. Reid, pour voir s'il pouvait s'y fier, et M. Reid savait ainsi que moi que l'argent devait venir du gouvernement.

Ques. 749. N'était-il pas bien entendu, lorsque M. Reid est entré en marché avec le Dr. Clarke, que le Dr. Clarke devait vendre les débentures au gouvernement?—Non; M. Reid ne connaissait rien de cela dans le temps.

Ques. 750. N'avez-vous pas compris cela, vous ?—Oui.

Ques. 751. Comment le saviez-vous ?—Je le tenais du Dr. Clarke.

Ques. 752. Le Dr. Clarke vous a-t-il dit qu'il avait obtenu un arrangement avec le gouvernement pour cet achat ?—Non, il ne me l'a pas dit ; mais il m'a dit qu'il avait fait un arrangement avec le gouvernement.

Ques. 753. La première entrevue dont vous avez parlé entre vous-même et M. Morrison a-t-elle eu lieu avant ou après la signature du marché entre MM. Clarke et Reid ?—Après que l'arrangement eût été fait, je vis M. Morrison. Je ne crois pas qu'il y eût de marché par écrit entre M. Reid et M. Clarke. Après que je sus que la transaction se ferait, je dis à mes amis, quelques-uns des directeurs à Hamilton, qu'il avait été négocié une telle somme avec le gouvernement.

Ques. 754. Quand le Dr. Clarke vous a-t-il parlé de son arrangement avec le gouvernement ? est-ce lors de son marché avec M. Reid, ou longtemps après ?—Quelque temps après.

Ques. 755. Combien de temps après ?—Pas plus de deux jours.

Ques. 756. Maintenant quelle est la date de votre première entrevue avec M. Morrison ?—Assez longtemps après ; mais je ne sais pas quel jour. M. Reid se plaignait qu'il ne pouvait pas compter que l'arrangement entre lui et M. Clarke serait mis à exécution. M. Reid dans le temps ne savait rien de l'arrangement fait avec le gouvernement.

Ques. 757. Quand M. Reid a-t-il appris quelque chose de la transaction avec le gouvernement ?—Quelque temps après et c'est moi qui l'ai mis au fait. Je considérais que le placement était très bon pour le gouvernement.

Ques. 758. Combien êtes-vous resté de temps après son marché avec M. Clarke, sans communiquer la transaction à M. Reid, est-ce un mois après, ou deux mois ou combien de temps à peu près ?—Toute l'affaire s'est terminée dans l'espace d'environ deux mois, mais l'argent n'a pas été reçu alors.

Ques. 759. Maintenant veuillez expliquer comment s'est ouverte votre entrevue avec M. Morrison ; que lui avez-vous demandé ?—Je lui ai dit que le Dr. Clarke m'avait fait entendre qu'il avait été négocié £20,000 de débetures d'Hamilton, et je lui demandai jusqu'à quel point M. Reid pouvait compter sur l'assertion du Dr. Clarke.

Ques. 760. Que vous a répondu M. Morrison ?—Que l'arrangement avec le Dr. Clarke n'était pas encore terminé. Il n'a pas mentionné le nom du Dr. Clarke. C'était dans le temps que M. Morrison s'opposait à l'arrangement.

Ques. 761. Que s'est-il passé ensuite entre M. Morrison et vous ?—J'ai déjà dit la conversation que j'avais eue avec M. Morrison. Lorsque M. Morrison s'est opposé à l'achat des débetures d'Hamilton, je lui fis part des ventes que j'avais faites, mais il voulait quelque chose de plus que ma parole, et je lui dis que je pourrais lui procurer une lettre du maire d'Hamilton, et la copie d'une lettre de M. Gilkison qui était alors en Angleterre, dans laquelle il disait qu'il avait refusé de vendre à 95. M. Morrison pensait que c'était bien assez de 90. Je lui dis que je pouvais moi-même le vendre à 95 à New-York, et alors M. Morrison me dit que n'importe quels deniers le gouvernement pouvait placer en effets publics de la province, il devait le faire au pair, comme principe, de manière à ne pas déprécier nos propres effets publics.

Ques. 762. Les cotes de M. Gilkison n'étaient-elles pas des débetures en sterling payables en Angleterre, et celles de M. Reid n'étaient-elles pas payables en Canada ?—Les débetures de M. Reid étaient payables en Canada ; quant à celles au sujet desquelles M. Gilkison a écrit, je ne connais rien.

(Par M. Buchanan.)

Ques. 763. Savez-vous si on a offert au gouvernement des débetures payables en Angleterre ou en Canada, et si ces dernières n'ont pas été acceptées ?—

J'ai toujours compris qu'il pouvait prendre les unes ou les autres, vu que M. Reid en avait le choix.

(Par M. *Foley*.)

Ques. 764. M. Morrison a-t-il dit que le gouvernement devait faire ses placements en débetures au pair, ou que l'espèce de débetures dans lesquelles le gouvernement devait faire ses placements doit être telle que ces débetures rapportent le pair sur le marché?—M. Morrison a dit que n'importe quels deniers le gouvernement avait à placer, il devait le faire au pair.

(Par M. *Brown*.)

Ques. 765. Comment avez-vous quitté M. Morrison; était-ce avec l'entente que si vous fournissiez les lettres en question, l'argent vous serait remis de suite?—Oui, je crois m'être servi de l'expression que s'il était permis au gouvernement d'acheter des débetures au-dessous du pair, ce serait ouvrir une boutique de courtier; M. Morrison en convint avec moi, excepté qu'il faudrait déduire la petite commission que le gouvernement est obligé de payer en Angleterre; je compris qu'il voulait dire que si le gouvernement revendait nos débetures, il aurait à payer une commission.

(Par M. *Buchanan*.)

Ques. 766. Faut-il comprendre, alors, que l'arrangement pour les débetures a été conclu avec vous?—Je devais recevoir l'argent comme agent de M. Reid, et je l'ai reçu à 97½.

(Par M. *Brown*.)

Ques. 767. Qu'avez-vous fait ensuite, après avoir quitté M. Morrison? lui avez-vous envoyé les lettres en question; ou les lui avez-vous apportées vous-même?—Je crois les lui avoir envoyées d'Hamilton ce jour-là même par la malle; je n'en suis pas positif.

Ques. 768. Que s'est-il passé ensuite? M. Morrison vous a-t-il répondu, ou bien êtes-vous venu le voir?—Je suis descendu de nouveau.

Ques. 769. Qui avez-vous vu en cette occasion?—M. Morrison.

Ques. 770. Que s'est-il passé entre vous?—J'eus l'ordre sur la banque payable par versements mensuels. Je crois que le 1er ordre était pour £4000 ou £5000.

Ques. 771. Quelle espèce d'ordre était-ce? un chèque, une lettre, ou quoi?—Une lettre.

Ques. 772. Que comportait cette lettre?—Elle autorisait la banque à payer certain versement au montant mentionné.

Ques. 773. Avez-vous porté la lettre à la banque? qui avez-vous vu là, et que s'est-il passé?—Oui. J'ai vu M. Ridout, il me dit que c'était bien. Je lui ai remis les débetures au nom de M. Reid pour le gouvernement, et il me remit son certificat du dépôt des débetures et un état de la manière dont je pourrais tirer sur lui pour les versements mensuels.

Ques. 774. Eh bien! qu'avez-vous fait ensuite? comment s'est fait le dépôt suivant de débetures?—J'ai ensuite acheté tout le reste à la fois.

Ques. 775. Qui avez-vous vu en cette occasion et que s'est-il passé?—M. Morrison. Mais je crois que c'est M. Anderson qui m'a donné l'ordre suivant. Oui, je suis certain que c'est M. Anderson.

Ques. 776. Vous a-t-on encore donné une lettre cette seconde fois, et êtes-vous encore allé à la banque la porter comme la première, et y avez-vous fait les mêmes arrangements?—La seconde était quelque chose de semblable à la première.

Ques. 777. Veuillez expliquer la manière dont vous avez touché l'argent à la banque?—J'ai eu des traites mensuelles de la banque ici sur la succursale d'Hamilton.

Ques. 778. A combien se montaient en tout ces traites que vous avez eues?—A £19,500.

Ques. 779. Combien avez-vous payé à M. Reid?—Il a eu tout les £19,500. Il devait me donner 17½ pour cent en débentures de Berlin. Il n'a pu se les procurer ni me les donner et il m'a passé le montant en débentures d'Hamilton, à la condition qu'elles seraient remplacées sous l'espace d'un an par des débentures de Berlin. J'ai déposé ces débentures d'Hamilton à la Banque Commerciale à Hamilton où elles sont encore.

Ques. 780. Quel est le montant de ces débentures d'Hamilton, et au crédit de qui sont-elles déposées à la Banque Commerciale?—J'ai déposé £3,500 qui restent là à mon propre crédit.

Ques. 781. Les dits £3,500 de débentures sont-ils votre propriété, ou les tenez-vous en fidéi-commis pour le Dr. Clarke?—Je les tiens en fidéi-commis pour le Dr. Clarke, moins une commission pour moi-même.

Ques. 782. Combien réclamez-vous de commission?—Ce n'est pas encore arrangé; je ne sais combien je réclamerai.

Ques. 783. Le Dr. Clarke ou vous, avez-vous tiré aucun montant sur ces débentures?—Pas un sou.

(Par M. *Foley.*)

Ques. 784. Est-ce en vertu du bill maintenant devant le parlement qu'on espère émettre des débentures de la ville de Berlin pour remplacer les débentures d'Hamilton ainsi déposées à la Banque Commerciale?—Oui.

(Par M. *Brown.*)

Ques. 785. Dans le cours de vos négociations dans cette affaire avez-vous vu ou correspondu avec aucun autre membre du gouvernement à part M. Morrison?—J'ai eu une conversation avec M. Cayley.

Ques. 786. Que s'est-il passé entre vous et M. Cayley au sujet de l'achat de ces débentures?—A peu près la même chose que ce qui s'était passé avec M. Morrison.

Ques. 787. Quand était cela? avant ou après votre première entrevue avec M. Morrison?—Je crois que c'était le même jour après avoir vu M. Morrison.

Ques. 788. Comment en êtes-vous venu à voir M. Cayley sur le sujet? Par hasard.

Ques. 789. Expliquez ce hasard?—J'avais affaire à M. Cayley pour quelque autre chose, et après avoir eu fini cette affaire je lui mentionnai celle-ci.

Ques. 790. Qu'elle est cette autre affaire que vous aviez avec M. Cayley?—Je ne m'en souviens pas.

Ques. 791. M. Reid vous accompagnait-il chez M. Cayley?—Non.

Ques. 792. M. Morrison ne vous a-t-il pas suggéré de voir M. Cayley?—Non.

Ques. 793. Lorsque vous dites que ce qui s'est passé entre vous et M. Cayley est à peu près la même chose que ce qui s'était passé entre vous et M. Morrison, jusqu'à quel point entendez-vous que c'est le cas?—En tout point.

(Par M. *Hogan*)

Ques. 794. M. Morrison ou M. Cayley étaient-ils au fait que le Dr. Clarke voulait vendre des débentures avant que vous ne les ayez vus?—Oui.

(Par M. Ferres.)

Ques. 795. M. Morrison ou M. Cayley étaient-ils au fait du marché entre M. Reid et M. Clarke, quant au prix des débetures?—Non, ni l'un ni l'autre. Personne que M. Reid et moi ne le savait.

(Par M. Hogan.)

Ques. 796. Saviez-vous en sollicitant M. Morrison de prendre les débetures au pair, qu'elles étaient vendues au Dr. Clarke à 20 par cent d'escompte?—Comme de raison je le savais.

Ques. 797. Qu'avait le docteur Clarke à faire avec vous, lorsque M. Reid vous a parlé de débetures; et qui l'a invité à être présent?—C'était une assemblée du bureau des directeurs du chemin de fer de Galt à Guelph dont lui et moi étions membres.

Ques. 798. Si vous aviez eu du capital à vous-même à placer en débetures, les auriez-vous achetées au même prix que le gouvernement les a achetées?—Oui.

Ques. 799. N'était-il pas notoire dans le pays, dans le temps, que les débetures d'Hamilton étaient à 20 pour cent d'escompte, aussi bien que les débetures de toutes les autres municipalités?—Non, pas dans le temps; j'en avais vendu à 95 et j'aurais pu vendre celles-ci à 95.

Ques. 800. A qui auriez-vous pu vendre ces £20,000 de débetures à 95?—A New-York il y avait dans le temps de fortes sommes d'argent qui venaient de l'expédition de la Crimée que des personnes en Angleterre voulaient placer, et elles auraient pu être vendues à ces personnes au pair.

(Par M. Foley)

Ques. 801. Comment se fait-il donc que M. Reid ait vendu à 80? n'est-il pas homme d'affaire et n'est-il pas bien au fait de la valeur de ces effets publics?—Il n'est pas un grand homme d'affaire.

(Par M. Ferres.)

Ques. 802. Lorsque vous dites que votre conversation avec M. Cayley a été à peu près semblable à celle que vous aviez eue avec M. Morrison, le comité doit-il comprendre que M. Cayley s'est montré aussi peu disposé à faire la transaction que M. Morrison, et était-ce pour la même raison?—Oui.

Ques. 803. Croyiez-vous que M. Reid avait eu un bon prix pour ses débetures?—Non.

(Par M. Brown.)

Ques. 804. Comment avez-vous pu permettre à votre ami M. Reid de vendre un montant aussi considérable de débetures à 20 pour cent d'escompte, au moment même que vous pouviez, comme vous le dites, les vendre à 5 pour cent d'escompte, ou même peut-être au pair?—Tout par pur amitié.

Ques. 805. Le Dr. Clarke et M. Reid avaient-ils fait leur marché lorsqu'ils vous appelèrent à eux?—Non.

Le comité alors s'ajourne à demain, à 10 $\frac{1}{2}$ heures A. M.

Mercredi, 30 Juin 1858.

MEMBRES PRESENTS :

A. T. GALT, ECUIER, au fauteuil.

M. WHITE,
M. J. CAMERON,
M. HOGAN,
M. LE BOUTILLIER,
M. MATTICE,
M. FOLEY,
M. BROWN,
M. SIMARD,
M. FERRES et

L'hon. M. CAYLEY,

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

M. *Ferres* prend le fauteuil, le président s'étant absenté avec la permission du comité.

M. *Morrison* étant présent, son interrogatoire est continué par M. *Ferres*.

(Par M. *Ferres*.)

Ques. 806. Dans sa réponse à la question 730, qui vous est maintenant montrée, M. Hespeler dit que vous avez déclaré que le gouvernement, en principe, ne devait pas faire de placement dans les effets provinciaux au-dessous du pair; est-ce que vous vous êtes servi de cette expression, et qu'entendiez-vous par cela? —J'ai dit durant notre conversation que, dans mon opinion, le gouvernement ne devrait pas faire de placements dans les effets provinciaux qui sont au-dessous du pair sur le marché.

(Par M. *Cameron*.)

Ques. 807. Comment est-il venu à la connaissance du Dr. Clark qu'un tel placement pourrait être fait par le gouvernement?—Je n'en sais rien personnellement.

Ques. 808. Le Dr. Clark s'est-il intéressé à l'affaire, et pour quel motif? —Je pense avoir parlé au Dr. Clark une ou deux fois à ce sujet; il s'y intéressa en pressant l'achat des débetures de M. Reid, étant, comme il le disait, fortement intéressé à voir avancer les travaux du chemin, et que si la négociation des débetures ne pouvait être effectuée, le chemin serait arrêté, et l'entrepreneur ruiné. Le Dr. Clark étant le représentant de cette partie de la province, je pensai qu'il employait son influence, comme les membres du parlement le font fréquemment, à protéger les intérêts de ses constituants et de ses amis.

Ques. 809. Avez-vous surveillé les détails du département pendant que vous étiez receveur général?—Comme M. Anderson, le député receveur général, possédait une longue expérience et connaissait la routine du département, j'en laissai nécessairement les détails à son jugement, et comme de raison, je prenais son conseil à leur égard; je lui donnai, en entrant en charge, la surveillance sur tous les officiers du département, parce qu'il est impossible au chef politique du département de l'exercer.

Ques. 810. Lorsque cette vente faite par les agents financiers des £500,000 de débetures à 103 vous fut connue, avez-vous pensé que les agents avaient agi improprement dans cette occasion?—Je ne l'ai pas pensé; des lettres antérieures des agents de la province montraient que, quoiqu'ils eussent en main un montant de débetures appartenant à la province, sur lequel elle avait tiré des traites, ils n'effectuaient pas de ventes, et que s'ils avaient jeté sur le marché les débetures dans le temps que l'argent valait dix pour cent, sans espoir d'un meilleur temps, la valeur de nos débetures serait tombée graduellement au-dessous du pair, et que dans le but de prévenir les mauvaises ventes et de mettre nos effets dans une meilleure position, et aussi dans le but de se rembourser du montant considérable avancé par eux pour le compte de la province, excédant je pense la somme de £400,000 sterling, ils firent la vente rapportée dans la lettre de M. Baring du 4 décembre dernier; et croyant que MM. Baring et Glyn sont incapables de trahir la confiance reposée en eux comme agents financiers, je ne puis que croire, et je crois qu'ils ont fait tout en leur pouvoir pour servir les intérêts de la province à cette époque.

Ques. 811. Comment expliquez-vous les cotes à 108 faites quelque temps après cette vente?—*Rép.* Je me l'explique de cette façon: la valeur de nos débetures provinciales doit dépendre de la ligne de conduite tenue par les actionnaires qui y ont des actions à un montant considérable. S'ils sont des spéculateurs et qu'ils peuvent courir le risque d'attendre la hausse et la baisse, ils tiendront les prix du marché à un taux plus élevé que leur valeur réelle à cette époque, et les petits montants recherchés et achetés par des personnes pour placements commanderont toujours un taux plus élevé que les grosses ventes, et que si £100,000 ou £50,000 étaient jetés sur le marché, cela ferait baisser la cote à une époque où le taux de l'intérêt à Londres est au-dessus de six pour cent.

(Par M. Ferres.)

Ques. 812. Si l'on apprenait à la bourse qu'une opération au montant de £500,000 se faisait, dans un temps de grande dépression générale, par des maisons de la réputation de MM. Baring et Glyn, ce fait ne tendrait-il pas non seulement à empêcher une nouvelle baisse, mais encore à provoquer une hausse par la confiance qu'il inspirerait?—Je le crois.

(Par M. Cayley.)

Ques. 813. Quelle est la réputation et le caractère de MM. Baring et Glyn, les agents financiers de la province à Londres, autant que vous les connaissez? Savez-vous s'ils sont considérés parmi la classe mercantile en Angleterre comme étant parfaitement familiers avec les affaires monétaires, et aussi capables que qui que ce soit en Angleterre ou en Europe de juger de la valeur des divers effets, et des probabilités de la hausse et de la baisse à la bourse?—Leur réputation et leur caractère sont de la plus haute respectabilité. Je sais qu'ils sont considérés par la classe mercantile en Angleterre comme parfaitement familiers avec les transactions monétaires, et particulièrement avec les affaires du Canada à Londres. Je les crois aussi capables que qui que ce soit en Angleterre ou en Europe de former une opinion sur la valeur des différents effets, ou sur la tendance du marché monétaire à la hausse ou à la baisse.

Ques. 814. Ne préféreriez-vous pas vous fier à leur opinion et à leur jugement dans des circonstances difficiles comme celles qui sont survenues l'automne dernier, plutôt qu'à l'opinion ou aux conseils que vous pourriez avoir ou recevoir de ce côté-ci de l'Atlantique?—Je le préférerais.

Ques. 815. Dans les procès-verbaux du comité des comptes publics, à la date—il a été produit par M. Brydges, une lettre signée par M. Stephens, sec-

de la compagnie du grand chemin de fer occidental, et adressée à M. Anderson, député receveur général, sous la date du 1er septembre dernier. La lettre marque que conformément aux arrangements faits avec le receveur général, il lui fait tenir £20,000 de débetures du fonds d'emprunt municipal comme versement au fonds d'amortissement. Avez-vous vu cette lettre?—Oui, je l'ai vue.

Ques. 816. Avez-vous appris par M. Anderson ce que renfermait cette lettre? Quand avez-vous appris pour la première fois qu'elle existait?—Je ne me rappelle nullement avoir appris ce qu'elle contenait par l'entremise de M. Anderson ou d'aucune autre personne. J'ai appris pour la première fois qu'elle existait lorsqu'elle a été publiée dans les procédés de ce comité.

Ques. 817. L'avancé qu'elle contient que, comme receveur général, vous avez fait les arrangements mentionnés, est-il exact?—Je ne me rappelle pas avoir fait aucun arrangement pour prendre les bons auxquels il est fait allusion dans la lettre de M. Stephens du 1er septembre 1857, pour le versement partiel du montant dû par la compagnie du grand chemin de fer occidental au fonds d'amortissement. Il n'était pas de mon domaine, comme receveur général, d'accepter des effets au lieu d'argent comptant, sans un ordre en conseil, et ce n'était pas non plus le devoir du receveur général de faire des placements pour le compte du fonds d'amortissement, ce qui d'après le statut est dévolu au département de l'inspecteur général. Pour ces raisons je n'aurais pas fait l'arrangement mentionné, et aussi parce que j'ai dit à M. Brydges, lorsqu'il se plaignait de ce que le fonds d'amortissement du grand chemin de fer occidental n'était pas promptement placé, qu'il était du devoir du département de l'inspecteur général de le faire. J'eus une conversation avec M. Brydges au sujet du fonds d'amortissement, quand je le pressai de faire son paiement, et je lui dis en réponse à ses observations, que comme le gouvernement plaçait le fonds d'amortissement du grand chemin de fer occidental au pair dans les débetures du fonds d'emprunt municipal, et qu'il le pressait de prendre les débetures du fonds d'emprunt municipal au lieu d'argent comptant, s'il voulait proposer de payer de cette manière, j'en ferais rapport au gouvernement et lui recommanderais qu'elles fussent ainsi prises. Cette conversation a eu lieu dans le mois de mai 1857.

Ques. 818. Avez-vous eu sous votre propre signature quelque correspondance avec M. Brydges dans le mois d'août 1857?—J'en ai eu. Le 24 août, j'ai écrit à M. Brydges la lettre suivante :

Toronto, 24 août 1857.

MON CHER BRYDGES,—Je n'ai que le temps de vous écrire. Si vous voulez faire une proposition de payer le montant de votre garantie au pair à Londres, je la soumettrai au gouvernement; toute autre proposition ne serait pas acceptée.

J'aurais écrit plus tôt, mais je m'attendais à vous rencontrer à Hamilton. Veuillez me laisser savoir avant mercredi ce que vous prétendez faire, car après mercredi, je puis être absent pendant dix jours.

Votre, etc.

(Signé,)

J. C. MORRISON.

Ques. 819. A-t-il été adressé de votre département, dans le mois d'août dernier, quelque lettre à M. Brydges faisant allusion à l'intérêt et au fonds d'amortissement dû par le grand chemin de fer occidental?—Oui. La voici.

(Copie. No. 714.)

DEPARTEMENT DU RECEVEUR GENERAL,

Toronto, 26 août 1857.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le receveur général d'attirer votre attention sur le fait que nonobstant votre assurance que la compagnie du grand chemin de

fer occidental pourvoit à Londres pour l'intérêt dû au 1er juillet dernier, sur le prêt du gouvernement à la compagnie, en vertu de l'acte de garantie aux chemins de fer, cette promesse n'a pas été remplie, et que les agents de la province à Londres ont payé le montant et l'ont chargé au compte de la province, savoir: £28,645 5s. 8d. courant, comme par compte courant ci-joint.

Vous voudrez bien remarquer que le compte courant auquel il est fait allusion fait voir que la compagnie du grand chemin de fer occidental est endettée envers le gouvernement au montant de £57,290 11s. 4d. courant, sans compter l'intérêt, et j'ai de plus ordre de vous dire, qu'à moins que l'affaire ne soit réglée à une époque rapprochée, le receveur général sera forcé de la remettre entre les mains du procureur général pour collection.

J'ai de plus reçu instruction d'attirer votre attention sur l'état de votre fonds d'amortissement, aucun montant n'ayant été reçu pour le compte de ce fonds depuis le 27 septembre 1855.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

C. E. ANDERSON,

D. R. G.

C. J. Brydges, écuier,

Directeur gérant,

de la compagnie du grand chemin de fer occidental,

Hamilton.

Etat des sommes payées à la banque du Haut-Canada par le receveur général pour rembourser cette institution des sommes payées à Londres pour le compte de la compagnie du grand chemin de fer occidental.

1857.

9 Mars.—Pour intérêt payé à Londres sur £770,000 sterling
sur débetures dues le 1er janvier 1852, £23,331,
à 10½ pour cent, faisant.....£28,645 5 8 ct.

11 Août—Pour do do dues le 1er juillet 1857 rem-
boursé au même taux..... 28,645 5 8

£57,290 11 4

C. E. ANDERSON,

D. R. G.

Bureau du receveur général,
Toronto, 26 août 1857.

Ques. 820. Par qui était signée la lettre qui vient d'être lue?—Par M. Anderson, le député receveur général.

Ques. 821. Ne fournit-elle pas, dans votre opinion, une preuve évidente qu'à cette date il n'existait aucun arrangement pour le paiement du fonds d'amortissement en débetures?—Je le pense. Si j'avais fait un pareil arrangement, en supposant que j'en aurais eu le pouvoir, je n'aurais pas pu conseiller la lettre du 26 août qui vient d'être lue.

Ques. 822. Avez-vous été absent de Toronto depuis l'époque mentionnée par vous dans votre note privée du 24 août à M. Brydges, jusqu'après le 1er septembre?—Je crois que oui.

Ques. 823. Alors au meilleur de votre connaissance, vous avez été absent de Toronto depuis le 26 août, époque à laquelle la compagnie du grand chemin de fer occidental fut requise de payer le montant dû au gouvernement, jusqu'au 1er

septembre, date de la lettre de M. Stephens qui marquait que des arrangements avaient été pris avec le receveur général pour le paiement du fonds d'amortissement?—Je le pense. Je m'absentai de la ville le mercredi ou le jeudi matin, le 26 ou le 27 août 1857, autant que je puis me rappeler, et j'y revins le 7 septembre de la même année.

Ques. 824. Avez-vous quelque mémoire ou lettre auxquels vous puissiez recourir, à part votre note du 24 août à M. Brydges, qui puisse prouver votre absence de Toronto?—Par la correspondance du bureau du 7 septembre 1857, je vois que j'étais absent le 31 août et le 5 septembre. M. Anderson, comme député receveur général, en réponse à la lettre de M. Brydges du 3 septembre, qui est comme suit :

GRAND CHEMIN DE FER OCCIDENTAL, BUREAU DU DIRECTEUR GÉRANT,
HAMILTON, Canada Ouest, 3 septembre 1857.

MONSIEUR,—A propos des diverses conversations que j'ai eues avec vous au sujet du remboursement de l'avance de £770,000 sterling d'effets provinciaux fait à cette compagnie, je sollicite maintenant la faveur d'être positivement informé des vues du gouvernement sur la question, parce que je me propose de partir pour l'Angleterre la semaine prochaine, et je désire vivement savoir à quoi m'en tenir définitivement.

Cette compagnie est d'avis que le montant des effets, disons £770,000 sterling, devrait être payé à Londres aux agents de la province, en quatre versements, savoir : le 1er juillet 1858, le 1er janvier et le 1er juillet 1859, et le 1er janvier 1860. Les sommes qui vous ont déjà été payées pour le compte du fonds d'amortissement étant acceptées comme partie du paiement principal, et comme de raison il ne sera pas jugé nécessaire de faire de nouveaux paiements à compte de ce fonds. L'intérêt sur le principal cessant à mesure que les paiements seront faits.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

C. J. BRYDGES,
Directeur gérant.

L'hon. J. C. Morrison,
Receveur général.

En réponse à ma note du 24 août, a écrit à ce monsieur comme suit :

(Copie)

DÉPARTEMENT DU RECEVEUR GÉNÉRAL,
Toronto, 5 septembre 1858.

MONSIEUR,—En l'absence de l'hon. receveur général, j'accuse réception de votre lettre du 3 courant, renfermant aussi copie d'une autre lettre de vous au receveur général, en date du 28 mai dernier,—ces deux lettres ayant rapport à une offre de la part de la compagnie du grand chemin de fer occidental, de payer le prêt de £770,000 fait par le gouvernement.

Je regrette qu'il ne soit pas en mon pouvoir de vous donner, avant votre départ pour l'Angleterre, la réponse définitive du gouvernement sur votre proposition, vu que les deux ministres des finances, le receveur général et l'inspecteur général, sont absents de la ville. Je n'ai, cependant, apporté aucun retard à soumettre cette affaire à la considération de tous les membres du gouvernement qui se trouvent en ville ; et je suis chargé par le président du conseil de vous dire que, tandis qu'ils considèrent votre proposition d'une manière favorable, ils pensent

qu'il vaudra mieux attendre jusqu'au retour à la ville de MM. Cayley et Morrison pour donner une réponse définitive ; et que l'arrêté final du gouvernement sur la proposition vous sera expédié en Angleterre par la malle qui suivra le prochain steamer.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

C. E. ANDERSON,
Député receveur général.

C. J. Brydges, écuyer,
Directeur gérant,
C. C. F. G. O., Hamilton.

Ques. 825. Le député receveur général vous a-t-il informé qu'il avait reçu les débetures auxquelles il est fait allusion dans la lettre de M. Stephens, conformément aux arrangements faits entre vous, comme receveur général, et la compagnie du grand chemin de fer occidental ?—Je ne me rappelle pas qu'il l'ait fait.

Ques. 826. Avez-vous appris en aucun temps, par aucun officier du département, ou avez-vous appris d'aucune autre source, pendant que vous étiez receveur général, que ces débetures avaient été déposées en conséquence d'arrangements faits avec vous ?—Non.

Ques. 827. Pouvait-il être fait mention de cette transaction dans les comptes publics de 1857, à moins qu'information en eut été donnée au département de l'inspecteur général par celui du receveur général ; est-il à votre connaissance qu'aucune telle information n'a pas été donnée ?—A moins que l'information en ait été transmise au département de l'inspecteur général, cette transaction ne pouvait pas figurer dans les comptes publics. Je n'ai pas donné cette information, et il n'est pas à ma connaissance qu'elle ait été donnée.

Sur motion de M. *Hogan*, il est

Ordonné,—Que M. *Killaly*, du bureau des travaux publics, soit notifié de comparaître devant ce comité pour rendre témoignage.

Sur motion de M. *Cayley*, il est

Ordonné,—Que M. *Brydges* et M. *Stephens* soient requis d'apporter avec eux le livre des minutes du bureau des directeurs, siégeant à Hamilton, pour les mois d'août et de septembre 1857, et qu'ils soient requis de comparaître vendredi, 2 juillet prochain.

Et le comité s'ajourne.

TROISIEME RAPPORT

DU

COMITÉ SUR LES COMPTES PUBLICS.

Le comité permanent sur les comptes publics :—

A l'honneur de présenter à votre honorable chambre ses délibérations ultérieures et les témoignages reçus par lui durant ses séances d'hier et d'aujourd'hui.

Le tout néanmoins humblement soumis.

A. T. GALT,
Président.

Chambre de comité,
2 juillet 1858.

Jeudi, 1er juillet 1858.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. FERRES,
L'hon. M. CAYLEY,
M. MATTICE,
M. CHAPAIS et
M. HOGAN.

M. Killaly fait acte de présence.

Les membres présents ne formant pas quorum à 11 heures A. M., le comité s'ajourne à demain, à 10 $\frac{3}{4}$ heures A. M.

Vendredi, 2 Juillet 1858.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.

MEMBRES PRÉSENTS :

A. T. GALT, ECUIER, au fauteuil.

M. FERRES,
M. HOGAN,
M. BROWN,
M. MATTICE,
M. LE BOUTILLIER,
M. FOLEY,
M. WHITE,
L'hon. M. CAYLEY,
M. CHAPAIS,
M. DUBORD, et
M. SIMARD,

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

L'hon. M. *Morrison* étant présent, les questions suivantes lui sont posées par le président :

Ques. 828. Pouvez-vous fournir au comité la lettre officielle de M. Gilkison au maire d'Hamilton, à laquelle il est fait allusion dans la question—?—Depuis ma réponse à cette question, j'ai trouvé la lettre dans le mémoire présenté au conseil, ainsi que la lettre de M. Hutchison, alors maire de Toronto. Et je les dépose maintenant.

QUEEN'S HOTEL, CORK STREET,
Londres, 12 janvier 1858.

A son honneur

Le maire d'Hamilton.

MONSIEUR,—Le 19 courant, je vous fis part d'une convention que j'avais faite avec la banque de la Cité, relativement à un emprunt de £20,000 sterling, et pour lequel j'ai aussi transmis une lettre de crédit.

Soyez assez bon d'ordonner au *chamberlain* de faire dater les débetures du 1er janvier ou du premier février au lieu du 1er décembre, en faisant le premier coupon pour six ou cinq mois d'intérêt. Les débetures pour l'aqueduc écherront en 1877.

On m'a offert aujourd'hui 95 ou 5 pour cent d'escompte pour £25,000 de débetures, avec la faculté d'en prendre encore £25,000 d'ici à six mois, mais je ne l'accepterai pas, croyant pouvoir faire mieux.

Ne differez pas à m'envoyer les débetures.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. GILKISON.

TORONTO, 20 mars 1857.

CHER MONSIEUR,—La dernière émission des débetures de la cité de Toronto a été vendue au pair.

(Signé,) J. HUTCHISON.

M. *Galt* quitte alors le fauteuil, et sur motion de M. *Brown*,

M. *Foley* agit comme président *pro tem*.

L'interrogatoire de M. *Morrison* est continué.

(Par M. *Cayley*.)

Ques. 829. Est-il à votre connaissance qu'il ait été fait quelques arrangements pour payer le fonds d'amortissement pour l'année 1856 au trésor impérial sur l'emprunt d'un million et demi?—La banque du Haut-Canada a reçu l'ordre de le payer.

Ques. 830. L'entrée en a-t-elle été régulièrement faite dans vos livres et la banque a-t-elle reçu crédit pour le montant?—Dans le mois de décembre 1856, le montant a été porté au crédit de la banque du Haut-Canada, et ce montant a été chargé au fonds d'amortissement.

Ques. 831. Avez-vous fait part à la trésorerie des instructions données à la banque?—Oui; le 28 de février, le caissier en chef de la banque d'Angleterre et sir C. Trevelyan, secrétaire de la trésorerie, en ont tous deux reçu avis par les lettres suivantes:

(Copie.)

DEPARTEMENT DU RECEVEUR GENERAL,

Toronto, 28 février 1857.

MONSIEUR,—Son excellence le gouverneur général m'a chargé de vous donner communication, pour l'information des Lords de la trésorerie de sa majesté, qu'il a été déposé à la banque d'Angleterre, pour le compte du "fonds d'amortissement" de cette province, la somme de £50,012 13s sterling, qui, avec la somme de £9,987 7s sterling payé en plus au fonds d'amortissement pour l'année 1855, donne £60,000 sterling, étant le montant total pour l'année 1856.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) JOS. C. MORRISON,
Receveur général.

Sir C. E. Trevelyan, etc., etc., etc.,

Secrétaire de la trésorerie de sa majesté, Londres.

(Copie.)

DEPARTEMENT DU RECEVEUR GENERAL,

Toronto, 28 février 1857.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que MM. Glyn, Mills et Cie., banquiers à Londres, ont reçu instruction de déposer à la banque d'Angleterre la somme de £50,012 13s. sterling pour le compte du "fonds d'amortissement" de cette province pour l'année 1856, et qu'il en a été dûment fait part au secrétaire de la trésorerie de sa majesté. Le paiement en plus de £9,987 7s. pour le "fonds d'amortissement" de 1855, ajouté à la première somme, fera le montant total pour 1856, soit £60,000 sterling.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,) JOS. C. MORRISON,
Receveur général.

Matthew Marshall, écuyer,
Caissier de la banque d'Angleterre, Londres.

Ques. 832. Est-il à votre connaissance que le département du receveur général, en plus d'une occasion, ait demandé à la banque de faire ce paiement? Voyez les réponses faites par M. Anderson aux questions 666, 667, 668: avez-vous quelque raison de douter de l'exactitude de ces réponses?—Je le sais; et je n'ai aucune raison de douter de l'exactitude des réponses de M. Anderson.

Sur motion de M. Brown, il est ordonné que le receveur général soit requis de mettre devant le comité copie des comptes courants de MM. Glyn, Mills et Cie., et de MM. Baring, Frères et Cie., avec la province pour 1856 et 1857.

Reprise de l'interrogatoire :

Ques. 833. Voyez spécialement la réponse à la question 667: remarquez-vous que la banque ait promis d'en faire la remise par la malle alors prochaine? Cette assurance ne justifiait-elle pas le receveur général de même que l'inspecteur général de prétendre qu'une remise avait été faite en conséquence, et d'en faire l'entrée ordinaire dans les livres?—Je le pense.

Ques. 834. Est-il à votre connaissance que le paiement ait été fait, et avez-vous quelque preuve qui le démontre?—Sur information prise au bureau du receveur général, je trouve qu'il a été fait; et je dépose une copie de la lettre du payeur général, qui m'a été remise comme preuve du récépissé du paiement.

(Copie.)

BUREAU DU PAYEUR GENERAL,
27 mai 1858.

MONSIEUR,—A propos de votre lettre du 29 mars dernier, je suis chargé de vous informer que conformément au désir de leurs seigneuries, la lettre de change pour £56,370 15s. 5d. transmise par le receveur général du Canada, a été réalisée, et le montant employé à l'achat de £58,378 10s. 10d. du fonds d'annuités réduites 3 pour cent, et ajouté au montant de £506,175 16s. 4d. déjà placé au nom des syndics pour le fonds d'amortissement de l'emprunt garanti du Canada, faisant une somme totale de £564,554 7s. 2d.

J'ai, etc.,

(Signé,) E. A. HOFFAY.

Le secrétaire de la trésorerie.

Sur motion de M. Hogan,

Il est ordonné, Que M. Begly soit requis de fournir un rapport de tous contrats pour bois faits par le bureau des travaux publics depuis la dernière translation du siège du gouvernement à Toronto, les dates de ces contrats, et les prix payés, ainsi que les noms des entrepreneurs, et aussi de tout le bois acheté et payé par le bureau des travaux publics pour les divers départements, sans contrats, de qui il a été acheté, les prix qui ont été payés, et la quantité de bois fourni aux différents départements durant les trois derniers mois,—qui l'a fourni, et quels prix ont été ou devront être payés pour ce bois, ainsi que le nom ou les noms des entrepreneurs ou des fournisseurs.

Ques. 835. Avez-vous connaissance d'aucun autre montant porté au crédit de la province dans les livres de la trésorerie impériale?—Oui, il y a un montant de £74,564 1s. 2d. sterling dans les annuités consolidées 3 pour cent; je dépose une lettre datée le 20 janvier 1858, qui indique le montant.

(Copie.)

BUREAU DU PAYEUR GENERAL,
20 janvier 1858.

MONSIEUR,—Relativement à la lettre du secrétaire de la trésorerie, datée le 25 juin 1845, par rapport au fonds d'amortissement d'emprunt garanti du Canada, je suis chargé de faire rapport que le dividende échu le 5 courant, s'élevant à £1,101 Os. 7d. sur £73,402 Os. 6d. des annuités consolidées 3 pour cent, achetées pour le compte du fonds, a été reçu, et placé dans le même fonds, portant le montant total des consolidés maintenant placé au crédit du dit fonds à £74,564 1s. 2d.

J'ai, etc.,

Le secrétaire de la trésorerie.

E. A. HOFFAY.

Ques 836. A combien portez-vous le montant total placé dans les annuités réduites 3 pour cent, dont il a été accusé réception pour le bureau du payeur général sous la date du 27 mai 1858?—£564,554 7s. 2d. sterling.

Ques. 837. A combien portez-vous le montant total dont il a été accusé réception pour le bureau du payeur général sous la date du 20 janvier 1858, tel que placé dans les annuités consolidées 3 pour cent?—£74,564 1s. 2d. sterling.

Ques. 838. A combien portez-vous le total des deux placements susdits dans les annuités réduites 3 pour cent, et dans les annuités consolidées 3 pour cent, dont il a été accusé réception pour le bureau du payeur général?—£639,118 8s. 4d. sterling.

Ques. 839. Pouvez-vous expliquer comment il se fait que ces deux placements aient été faits dans deux différents fonds?—En décembre 1855 il y avait au crédit de la province en Angleterre £69,487 7s. sterling dans les annuités consolidées 3 pour cent, pour payer le fonds d'amortissement de cette année-là.

Un ordre en conseil a été passé ordonnant d'affecter ce montant au paiement du fonds d'amortissement. Il était alors placé au nom de MM. Glyn et Baring, agents pour la province, et le montant en a été transporté au payeur général. En 1856, il devint évident, d'après une dépêche du bureau colonial, qu'il existait une erreur dans les comptes impériaux relativement au montant du fonds d'amortissement placé au crédit de la province. Cela ayant été connu ici, j'écrivis la lettre suivante au secrétaire du gouverneur :

(Copie.)

No. 665.

BUREAU DU RECEVEUR GENERAL,
Toronto, 31 mai 1856.

MONSIEUR,—Dans le mois de février dernier vous avez bien voulu transmettre, pour l'information de ce département, copie des documents suivants :

Une lettre de la trésorerie de sa majesté, signée James Wilson, et portant la date du 22 janvier 1856 ;—une lettre de Lord Panmure à son excellence le gouverneur général, du 31 janvier 1856 ;—toutes deux ayant rapport au transport de la somme de £69,987 7s., au crédit du fonds d'amortissement de l'emprunt garanti du Canada.

Je fais l'extrait suivant de la lettre de M. Wilson :

“ Leurs seigneuries ont en même temps demandé que la recette du capital soit transmise au payeur général, au compte de caisse duquel l'intérêt sur ce capital est payable en vertu d'une procuration donnée par vous à Sir C. E. Traveleyan.”

Sous la date du 26 courant, vous avez bien voulu de plus transmettre à ce département, copie des documents suivants :

Une lettre du bureau du payeur général, en date du 18 avril dernier, et aussi une communication du très honorable H. Labouchère à son excellence le gouverneur général, en date du 8 courant ; ces deux dernières communications ayant aussi rapport au fonds d'amortissement de l'emprunt garanti du Canada.

Dans la communication du bureau du payeur général, du 18 avril dernier, le montant représenté comme étant alors au crédit du dit fonds est de £474,335 10s. 5d. sterling, tandis qu'en recourant aux comptes publics soumis devant le parlement pour l'année finissant le 31 janvier 1856, page 234, on trouvera que le montant alors au crédit du dit fonds d'amortissement était de £536,723 7s. 6d. sterling. Cette différence provient de ce que le bureau du payeur général n'a pas donné crédit, en avril, des £69,987 7s. sterling, dont il est fait mention dans la communication de la trésorerie du 22 janvier dernier.

J'ai donc pensé qu'il était convenable de vous exposer l'affaire, pour l'information de son excellence le gouverneur général.

J'ai, etc.,
(Signé,)

JOS. C. MORRISON,
Receveur général.

R. T. Pennefather, écr.,
Secrétaire du gouverneur.

En réponse a cette lettre, j'ai reçu ce qui suit :

No. 121.

(Copie.)

DOWNING STREET,
2 août 1856.

MONSIEUR.—J'accuse réception de votre dépêche, No. 81, du 3 juin, relative à une différence dans le compte du fonds d'amortissement d'emprunt garanti du Canada.

Je transmets ci-joint, pour votre information, copie de la lettre de la trésorerie, qui explique la différence en question.

J'ai, etc.,

H. LABOUCHÈRE.

Au Gouverneur Sir Edmund Head, Bart.,
etc., etc., etc.,

CHAMBRE DE LA TRÉSORERIE,
28 juillet 1856.

MONSIEUR.—J'ai reçu ordre des lords commissaires de la trésorerie de sa majesté, de vous apprendre, pour l'information de M. le secrétaire Labouchère, relativement à votre lettre du 4 courant, que la différence entre l'état du fonds d'amortissement de l'emprunt garanti du Canada, tel qu'il appert par une lettre que leurs seigneuries ont reçue du département du payeur général, en date du 18 avril, dont une copie vous a été expédiée le 7 mai 1856, et sa condition actuelle,

doit être attribuée à la circonstance que les remises antérieures et l'intérêt sur icelles, qui s'élevaient à la somme de £474,335 10s. 5d., ont été placées dans les annuités réduites trois pour cent, et que le rapport du payeur général n'avait trait qu'à ce fonds.

La somme de £69,987 7s., placée au nom de F. Baring et de G. C. Glyn, écrivains, en fidéi-commis, dans les annuités consolidées trois pour cent, a été transportée à votre nom et à celui de Sir C. Trevelyan, dans le même fonds, et les dividendes en sont dus le 5 juillet.

Leurs seigneuries ayant obtenu la procuration nécessaire pour la perception des dividendes dus sur le dernier fonds, ont enjoint au payeur général de les placer de nouveau dans le même fonds à mesure qu'ils deviendront dus.

Je suis, etc.,

(Signé,)

C. E. TREVELYAN.

Ques. 840. Quelle est la différence entre le montant que vous avez recommandé de transmettre, par votre lettre du 28 février 1857, et le montant réel transmis par lettre de change en février dernier, et dont il a été accusé réception le 28 mai 1858, et comment cette différence est-elle survenue?—La différence est de £6,358 2s. 5d. sterling. Lorsqu'il fut ordonné que le fonds d'amortissement de 1855 devait être payé à même le montant de £69,987 7s. consolidés, on supposait que la différence entre ce montant et les £60 000 sterling serait placée au crédit de 1856, et la trésorerie ne reçut avis que d'une remise de £50,012 13s. sterling, pour le compte du fonds d'amortissement de 1856. Il a été reçu une dépêche du bureau colonial, avec incluses, dont le contenu est comme suit :

(Copie.)

DOWNING STREET,

6 avril 1857.

MONSIEUR,—J'ai à vous communiquer pour votre information la copie ci-jointe d'une lettre de la trésorerie et ses incluses, annonçant le placement de £50,012 13s., qui ont été remis à la banque par le receveur général du Canada, pour le compte du fonds d'amortissement de la province, et faisant voir que le transport fait en janvier 1856 n'avait pas été en sterling, mais en annuités consolidées trois pour cent.

J'ai, etc.,

H. LABOUCHÈRE.

Sir Edmund Head, Bart.,

etc., etc., etc.

(Copie.)

CHAMBRE DE LA TRÉSORERIE,

24 mars 1857.

MONSIEUR,—Je suis chargé par les lords commissaires de la trésorerie de sa majesté de vous apprendre, pour l'information de M. le secrétaire Labouchère, que leurs seigneuries ont requis le gouverneur et le député gouverneur de la banque d'Angleterre de faire placer la somme de £50,012 13s., qui a été remise à la banque par le receveur général du Canada pour le compte du fonds d'amortissement de la province pour 1856, dans les annuités réduites trois pour cent, à votre nom et à celui de Sir Charles Edward Trevelyan, assistant secrétaire de la trésorerie, en sus de la somme de £482,100 18s, maintenant placée dans ce fonds à vos noms conjoints, pour le compte du fonds d'amortissement de l'emprunt garanti du Canada.

Je dois en même temps vous transmettre copie de la lettre du receveur général du Canada, en date du 28 ult., relative à la remise de la dite somme de £50,012 13s, et vous prier de vouloir bien soumettre au secrétaire d'Etat la

convenance de signaler au gouverneur général que le transport fait en janvier 1856, n'a pas été en sterling, mais en annuités consolidées trois pour cent.

J'ai aussi à vous faire part de l'effet de cette transaction : vous verrez par là que la somme maintenant applicable à la diminution du paiement ordinaire de £60,000, est de £3,649 2s 7d, au lieu de £9,987 17s comme le prétendait le receveur général. Il faudra donc une nouvelle somme de £6,358 2s 5d pour compléter £60,000.

J'ai, etc.,

(Signé,) JAMES WILSON.

BUREAU DU RECEVEUR GENERAL,
Toronto, 28 février 1857.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre de son excellence le gouverneur général de vous communiquer, pour l'information des lords de la trésorerie de sa majesté, qu'il a été placé au compte du "fonds d'amortissement" de la province à la banque d'Angleterre, la somme de £50,012 13s sterling, qui, avec la somme de £9,987 7s sterling de paiement en plus au "fonds d'amortissement" pour l'année 1855, fait £60,000 sterling, étant le montant total pour 1856.

J'ai, etc.,

JOS. C. MORRISON,
Receveur général.

Sir C. E. Trevelyan,
etc., etc., etc.

EMPRUNT GARANTI DU CANADA.

1856.

Annuités consolidées trois pour cent transportées le 25 janvier 1856, aux noms de Sir C. E. Trevelyan et H. Merivale, écr..	69,987 7 0
Montant requis pour payer la somme de £60,000 sterling, étant pour un an du fonds d'amortissement sur l'emprunt des consolidés à 90 ⁵	66,206 18 0
Balance du capital restant au crédit du gouvernement du Canada.	3,780 9 0
Valeur de £3,780 9s, consolidés 3 pour cent, le 17 mars, date de la réception de la lettre du receveur général, du 28 février, consolidés à 93.....	3,515 16 4
Intérêt pour un an sur £3,780 9s, consolidés trois pour cent...	113 18 3
Somme maintenant applicable à la diminution du paiement ordinaire de £60,000 pour 1856.....	3,629 4 7

Le 28 mai la lettre suivante fut adressée à Sir C. Trevelyan, secrétaire de la trésorerie.

(Copie.)

DEPARTEMENT DU RECEVEUR GÉNÉRAL,
Toronto, 28 mai 1857.

MONSIEUR,—A propos de ma communication à votre adresse, en date du 28 février dernier, vous faisant part, pour l'information des lords de la trésorerie de sa majesté, qu'il avait été placé à la banque d'Angleterre, à compte du "fonds d'amortissement" de cette province, la somme de £50,012 13s sterling, qui, avec la somme de £9,987 7s sterling que l'on croyait avoir été payée en plus sur le fonds d'amortissement pour 1855, complétait la somme totale de £60,000 sterling, pour l'année 1856.

J'ai maintenant l'honneur de vous informer qu'attendu que par une dépêche du 6 ultimo, adressée par M. Labouchère à son excellence le gouverneur général, il appert qu'une nouvelle somme de £6,353 2s. 5d. sterling est nécessaire pour compléter la dite somme de £60,000, la banque du Haut-Canada a reçu instruction de placer au crédit de la trésorerie de sa majesté, à la banque d'Angleterre, la nouvelle somme de £6,358 2s. 5d. sterling.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre très obéissant serviteur,
 (Signé,) JOS. C. MORRISON,
 Receveur général.

Sir C. E. Trevelyan,
 etc., etc., etc.,
 Secrétaire de la trésorerie de sa majesté,
 Londres.

Ques. 841. Est-il à votre connaissance que le fonds d'amortissement pour 1857 ait été transmis?—Oui, il y a une lettre de M. Ridout, le caissier de la banque du Haut-Canada, qui constate le fait.

No. 396.

BANQUE DU HAUT-CANADA,
 Toronto, 28 juin 1858.

MONSIEUR,—En réponse à la vôtre du 26 courant, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai ce jour remis au caissier de la banque d'Angleterre une traite sur MM. Glyn. Mills et Cie, pour la somme de £60,000 sterling, à compte du fonds d'amortissement provincial pour 1857, et le priant de transmettre son reçu pour le montant.

Je suis, monsieur,
 Votre très obéissant serviteur,
 THOS. G. RIDOUT,
 Caissier.

L'honorable John Ross,
 Receveur général,
 etc., etc., etc.

Ques. 842. En ajoutant le montant que la banque dit maintenant avoir été transmis à la trésorerie, savoir, £60,000, à combien estimez-vous le montant transmis et placé pour lequel la province a droit d'être créditée?—£669,118 8s. 4d. stg.

Ques. 843. Cette somme n'excède-t-elle pas le montant entré dans les comptes publics pour 1857, pour lequel la province réclame crédit, et comment expliquez-vous la différence?—Oui; j'explique la différence par les £6,358 2s. 5d. sterling, dont il est question dans mes réponses antérieures, et par les dividendes de cette année.

Sur motion de M. Dubord,

Il est ordonné,—Que l'hon. commissaire des travaux publics soit notifié de comparaître devant ce comité demain matin.

C. J. Brydges, écr., directeur gérant de la compagnie du grand chemin de fer occidental, est alors interrogé.

(Par M. Cayley.)

Ques. 844. Voulez-vous avoir la bonté de lire la lettre de M. Stephens du 1er septembre 1857, dans laquelle il dit que "conformément à un arrangement

entre le receveur général de sa majesté et le directeur gérant de la compagnie du grand chemin de fer occidental, il est chargé par le bureau de remettre au député receveur général certaines débentures." Pouvez-vous donner la date de cet arrangement?—C'était, autant que je me rappelle, dans le cours du mois de juillet 1857.

Ques. 845. L'arrangement a-t-il été fait par écrit?—Non. Je trouve que le 30 juillet les minutes du comité des finances de la compagnie contiennent ce qui suit :

GRAND CHEMIN DE FER OCCIDENTAL.

Extrait des minutes du comité des finances de jeudi, 30 juillet 1857.

PRÉSENTS :

J. YOUNG, vice-président, au fauteuil,
C. J. BRYDGES, directeur gérant,
R. JUSON,
F. W. GATES.

725. Fonds d'amortissement, emprunt du gouvernement.

Le directeur gérant fait rapport qu'il s'est mis en communication avec le receveur général dans le but de s'assurer s'il pouvait être fait quelque arrangement pour le remboursement du prêt du gouvernement, qui serait plus avantageux pour la compagnie que le mode convenu lorsque les emprunts ont été faits, et que le receveur général a dit qu'il était prêt à recevoir, à compte du fonds d'amortissement, et au pair, les £20,000 courant de bons provinciaux, payés à cette compagnie par la compagnie de Galt à Guelph d'après la convention entre les deux compagnies pour l'achèvement de la ligne. Le receveur général s'est chargé de soumettre l'affaire à la considération du conseil, et a exprimé son opinion que le gouvernement consentirait à recevoir le remboursement du montant total avancé, £770,000 sterling, au pair, durant les deux années prochaines, créditant la compagnie, en à compte, des montants déjà payés sur icelui ; et

Il est résolu, Que les débentures provinciales, au montant de £20,000, maintenant possédées par cette compagnie, soient transmises au receveur général à compte du fonds d'amortissement sur l'emprunt du gouvernement, vu qu'il a consenti à recevoir les dites débentures au pair.

Le directeur gérant est requis de communiquer la nature de la convention ci-dessus projetée avec le gouvernement pour la considération du bureau anglais. Vrai extrait des minutes, Hamilton, 1er juillet 1858.

W. KNAPP HENDERSON,
Secrétaire *pro. tem.*

Ques. 846. Comprenant, par votre réponse, que le receveur général s'était chargé d'obtenir la décision du conseil exécutif à ce sujet, vous êtes-vous plus tard informé de lui s'il l'avait fait?—J'ai compris que le receveur général disait qu'il avait pris l'opinion du conseil quant au paiement de l'emprunt, mais non pas quant au paiement du fonds d'amortissement.

Ques. 847. Alors vous avez transmis les débentures sans assurance qu'elles seraient acceptées, mais seulement dans l'espérance d'une réponse favorable de la part du receveur général, après que la sanction du conseil exécutif aurait été obtenue?—J'ai compris que lorsque les débentures ont été transmises, elles ont été prises au pair sans en référer à qui que ce soit. C'est ainsi que j'ai compris l'arrangement.

Ques. 848. Qui vous a donné à entendre cela ?—Le receveur général.

Ques. 849. Pouvez-vous dire en quel temps ?—Je crois que c'était dans le mois de juillet 1857. Je me rappelle une conversation que j'eus avec M. Morrison à son bureau, dans laquelle je lui mentionnai que nous avions ces débetures, et aussi quelques débetures municipales, et lui demandai s'il voulait les prendre en paiement du fonds d'amortissement. Il me répondit qu'il ne prendrait pas les bons municipaux, mais qu'il prendrait les bons du fonds d'emprunt municipal.

Ques. 850. Si je comprends bien, le receveur général vous avait préalablement informé qu'il lui fallait obtenir la sanction du conseil ; vous a-t-il informé qu'il l'avait fait, lors de l'entrevue que vous eûtes plus tard avec lui, et à laquelle vous faites allusion ?—Je n'ai pas compris que le receveur général ait dit qu'il était nécessaire d'avoir le consentement du conseil à propos du paiement du fonds d'amortissement. Je compris qu'il n'en avait été référé au conseil que par rapport au paiement du principal.

Ques. 851. Combien de fois avez-vous vu le receveur général au sujet du fonds d'amortissement, durant le mois de juillet ou le mois d'août ?—Je ne puis réellement pas le dire.

Ques. 852. Pourquoi les débetures n'ont-elles pas été transmises immédiatement après la minute du bureau des directeurs, en date du 30 juillet 1857 ?—Je ne saurais réellement dire pourquoi elles ne l'ont pas été ; nous attendions probablement que quelqu'un allât à Toronto pour d'autres affaires.

Ques. 853. A qui furent transmises les débetures ?—Au député receveur général.

Ques. 854. Avez-vous donné avis au receveur général de cette transmission ?—Je ne me rappelle pas lui en avoir rien dit.

Ques. 855. N'avez-vous pas reçu, vers le 24 août 1857, une lettre du receveur général, vous disant qu'il serait probablement absent de Toronto pendant quelques jours après le 26 août ?—Oui.

Ques. 856. Était-ce à l'époque de la transmission des débetures au receveur général ?—Elles ont été transmises environ une semaine plus tard ; la raison pour laquelle elles ont été transmises au député receveur général est qu'il a été reçu une lettre de lui, demandant un paiement pour le fonds d'amortissement.

Ques. 857. Cette lettre que vous venez maintenant de mentionner faisait-elle quelque allusion à l'arrangement supposé relativement aux débetures ?—Elle ne contenait aucune allusion à ces £20,000, mais elle était accompagnée d'une note privée, demandant : " pourquoi n'envoyez-vous pas ces £20,000 ? " Je n'ai jamais douté que l'arrangement ne fut compris par les autres parties.

Ques. 858. Cette observation du député receveur général n'aurait-elle pas dû former partie de la communication officielle, traitant, comme elle le fesait, du même sujet, et se rapportant à un arrangement antérieur supposé ?—Je ne puis dire si elle l'aurait dû ou non ; j'ai toujours regardé l'arrangement comme une chose entendue.

Ques. 859. La réception des débetures a-t-elle été accusée par le député receveur général pendant le temps durant lequel le receveur général vous avait informé qu'il serait absent ?—La récépissé portait la date du 3 septembre ; je ne me rappelle pas que M. Morrison ait dit qu'il serait absent à aucune époque particulière ; mon impression est qu'il était absent.

(Par M. White.)

Ques. 860. M. Anderson était-il présent lorsqu'a été fait l'arrangement avec le receveur général de prendre des débetures pour £20,000 au pair ?—Au meilleur de ma connaissance, M. Anderson a été présent la plus grande partie du temps.

(Par M. *Brown*.)

Ques. 861. Pourquoi, lorsque vous aviez des débetures entre vos mains, avez-vous retardé à les déposer entre celles du receveur général?—La raison pour laquelle nous n'avons pas continué régulièrement de payer les deniers pour le fonds d'amortissement est que nous trouvions que le placement de l'argent que nous envoyions éprouvait un retard considérable, et qu'il était la cause que nous perdions l'intérêt de trois ou quatre mois. Nous retenions donc les deniers afin de ne pas perdre l'intérêt chaque fois que nous les remettons.

Et le témoin se retire.

Sur motion de M. *Brown*,

Il est ordonné, qu'il soit obtenu sans délai un rapport du bureau du receveur général, indiquant les divers montants qui ont été payés par la province au fonds d'amortissement impérial, pour la liquidation de l'emprunt de lord Sydenham—la date de chaque paiement—la nature des effets publics dans lesquels chaque placement a été fait—et les reconnaissances reçues des autorités impériales pour chaque tel paiement.

Ordonné, Que M. *Whitmarsh* soit notifié de comparaître devant le comité la semaine prochaine.

L'interrogatoire de M. *Morrison* est repris.

(Par M. *Brown*.)

Ques. 862. Pendant que vous étiez receveur général, l'inspecteur général exerçait-il quelque contrôle sur l'émission et la vente des débetures, ou étiez-vous de fait le ministre des finances? Qui était chargé de voir aux paiements devenant dus; d'évaluer les sommes qu'il fallait emprunter de temps à autre, et le meilleur mode d'emprunt?—Toutes les débetures émises par la province sont préparées dans le département du receveur général et sont signées par le receveur général et l'inspecteur général, ou leurs députés. L'inspecteur général a nécessairement le pouvoir de contrôler la vente des débetures lorsque leur émission en est ordonnée. Je considère l'inspecteur général comme le ministre des finances du gouvernement, et, de concert avec le receveur général, il doit surveiller les paiements qui deviennent dus. C'est le devoir de l'inspecteur général d'évaluer les sommes qu'il faut emprunter de temps à autre.

Ques. 863. Lorsque les circonstances ont nécessité la présence en Angleterre d'un membre du gouvernement à propos de négociations financières, qui a été regardé comme l'officier propre à remplir ce devoir?—Depuis l'Union, je crois que c'a été l'inspecteur général.

Ques. 864. Pendant que vous étiez receveur général, l'inspecteur général n'était-il pas au fait de tous les mouvements financiers, et ne donnait-il pas son avis et consentement dans tout ce qui était fait?—Il l'a toujours fait, excepté dans les matières de détail du bureau du receveur général.

Ques. 865. Des copies des lettres de Glyn et Baring, sur toutes les transactions monétaires, ont-elles été régulièrement transmises à l'inspecteur général?—Je crois qu'elles l'ont été.

Ques. 866. M. Cayley correspondait-il directement avec MM. Glyn, Mills et Cie., et MM. Baring, Frères et Cie.?—Pas à ma connaissance, excepté à propos du Grand Tronc.

Ques. 867. Aviez-vous d'autres correspondances avec MM. Glyn, Mills et Cie. et Baring, Frères et Cie., à part les lettres officielles ordinaires, mises en liasses dans les bureaux du receveur général et de l'inspecteur général?—Non.

Ques. 868. D'après la question 691, qui vous a été posée par M. Cayley, on pourrait croire que son prédécesseur, M. Hincks, avait l'habitude de laisser la négociation des débetures provinciales entièrement entre les mains du receveur général; pouvez-vous dire si cela serait une conclusion correcte, ou si M. Hincks n'était pas, de fait, le ministre des finances du Canada, et comme tel s'il ne dirigeait pas toutes les grandes opérations financières?—Je ne pense pas que ce le serait. M. Hincks était le ministre financier du Canada, et comme tel, il dirigeait toutes les grandes opérations financières.

Ques. 869. Vous avez dit en réponse à la question 694, que des £500,000 de débetures vendues le 4 décembre 1857, par Baring et Glyn—£379,800 portaient la date du 1^{er} juillet 1857, et £120,200 celle du 1^{er} janvier 1858; et votre attention ayant été attirée sur le témoignage de M. Anderson, que les £500,000 en entier portaient la date du 1^{er} juillet 1857, vous demandâtes du temps pour pouvoir recourir aux livres du receveur général; veuillez dire si vous vous êtes assuré du fait d'une manière exacte d'après les livres du département?—Je crois que ma réponse à la question 694 est correcte.

Ques. 870. Vous avez dit dans votre réponse à la question 692, que la dite vente des £500,000 de débetures "a été faite à 103 net, moins le courtage et la commission;" ces charges n'étaient-elles pas de 1¼ pour cent, et ainsi le profit net retiré de la vente n'a-t-il pas été de 101¾ seulement?—Oui.

Ques. 871. N'y a-t-il pas eu, outre cela, une perte de cinq mois d'intérêt sur £379,800, ou £9,500, faisant 2½ pour cent sur cette somme, et près de 2 pour cent sur la vente des £500,000?—Quant à cela, je n'en suis pas certain. Je vous renvoie au receveur général. On le verra par le compte courant de MM. Glyn, Mills et Cie.

Ques. 872. Si les coupons de six mois, du 1^{er} juillet 1857 au 1^{er} décembre 1857, sont allés avec les débetures vendues le 5 décembre, le produit net de cette vente des £500,000 de débetures à six pour cent ne serait-il pas en effet de 99¾?—Oui, ce serait à peu près le montant.

Ques. 873. M. Cayley vous a demandé (question 697) si vous pouviez citer "la baisse qui a eu lieu dans les consolidés en novembre dernier," et vous avez répondu que "le prix des consolidés en novembre dernier a été coté à environ de 88 à 88½,"—veuillez dire pour quel jour de novembre vous avez donné cette cote, et si vous faisiez allusion aux consolidés trois pour cent ou aux nouveaux trois pour cent et au prix comptant ou à échéance?—La date à laquelle j'ai fait allusion est le 13 novembre 1857. Je crois que c'était le trois pour cent. C'était la cote publiée dans le *Times*.

Ques. 874. Vous avez dit en réponse aux questions 699, 700 et 701 de M. Cayley, que les nouveaux trois pour cent étaient cotés le 13 novembre 1857 de 87¾ à 88, et le 14 juin 1858, de 96 à 96½; et qu'ainsi la hausse a été de 8½ pour cent dans les sept derniers mois;—quel rapport avait le prix des consolidés le 13 novembre 1857, ou le 14 juin 1858, quand il a été question d'une vente de débetures canadiennes six pour cent à 99¾ le 4 décembre 1857?—A l'arrivée des avis des agents à Londres et de leurs cotes, j'ai presque toujours invariablement examiné l'état des fonds à la même date, et j'ai généralement remarqué que la hausse et la baisse des débetures coïncidait en grande partie avec la hausse et la baisse des autres fonds.

Ques. 875. Les consolidés n'ont-ils pas atteint leur plus grande dépression durant la crise, le jour même mentionné par M. Cayley, le 13 novembre 1857, et n'ont-ils pas commencé à hausser constamment depuis cette date?—Je ne puis le dire sans recourir aux journaux, mais je crois que tel a été le cas.

Ques. 876. Le jour de la vente (4 décembre 1857) des £500,000 de débetures canadiennes six pour cent, le prix au comptant des anciens consolidés trois pour cent ne s'était-il pas déjà relevé de sa dépression du 13 novembre, à

91 $\frac{3}{4}$?—On voit par le *Daily News* que les consolidés trois pour cent au comptant étaient cotés de 91 à 91 $\frac{3}{4}$.

Ques. 877. Le jour (19 déc.) de l'échéance du second versement de la vente des £500,000, le prix au comptant des trois pour cent n'avait-il pas monté à 92 $\frac{1}{4}$?—Le *Daily News* du 19 décembre ne donne pas les cotes au comptant, mais les consolidés pour le 8 janvier sont cotés de 92 $\frac{1}{4}$ à 92 $\frac{3}{4}$, fermant à 92 $\frac{1}{2}$.

Ques. 878. Le jour (1er janvier 1858) de l'échéance du troisième versement, le prix des trois pour cent n'avait-il pas monté à 94 $\frac{1}{4}$?—Le *Daily News* du 2 janvier cote les consolidés de 93 $\frac{7}{8}$ à 94 $\frac{3}{8}$, pour le 8 janvier.

Ques. 879. Le jour (8 janvier 1858) de l'échéance du quatrième versement, le prix des trois pour cent n'avait-il pas monté à 95 $\frac{1}{4}$?—Le *Daily News* du 9 janvier cote les consolidés au comptant de 94 $\frac{3}{8}$ à 95.

Ques. 880. Veuillez jeter un coup d'œil sur le rapport officiel des cotes de Baring et Glyn du prix des débentures six pour cent à la bourse, et dites si la cote du 4 décembre 1857, savoir, de 105 à 106, n'a pas été la cote la plus basse durant les trois dernières années?—Oui.

Ques. 881. Veuillez jeter un coup d'œil sur le *Daily News* de Londres du 5 décembre 1857, et particulièrement sur les prix donnés des débentures six pour cent à la bourse de la veille, et dites si la cote n'est pas de 105 à 107, avec ventes à 106, 106 $\frac{1}{4}$ et 105 $\frac{3}{4}$?—Oui.

(Par M. Ferres.)

Ques. 882. Avez-vous compris par l'expression dans la lettre de M. Glyn, annonçant la vente à "103 net," que l'intérêt accru sur les coupons attachés allait à l'acheteur ou au vendeur?—Le mot "net" attirera mon attention dans le temps. La province aurait été créditée à 103, moins la commission et le courtage, d'autant plus que dans le post-scriptum la cote était de 105.

Ques. 883. Le député receveur général est-il descendu à Ontario Sud pour vous voir durant le temps de l'élection, et vous a-t-il alors fait part de cette vente de £500,000 de débentures six pour cent par Baring et Glyn?—Il y est descendu et m'y a rencontré, mais je ne me rappelle pas que M. Anderson m'en ait fait part. Si M. Anderson l'a dit, je ne doute pas que ce soit exact.

Ques. 884. M. Anderson a-t-il alors attiré votre attention sur le peu de sagesse qui avait présidé à la transaction?—Je ne me rappelle pas qu'il l'ait fait alors. Il en parla au bureau.

Ques. 885. Y avait-il nécessité pressante que cette vente de débentures se fit dans le moment? et si oui, quelle était la cause de cette nécessité?—Quelque temps auparavant je craignais que tandis que le marché était dans un état de dépression il ne se fit des ventes considérables, vu que Baring et Glyn avaient fait de fortes avances à la province.

Ques. 886. Comment se fait-il que la province se trouvait aussi fortement endettée envers Baring et Glyn?—Je répondrai à la question lorsque j'aurai consulté les livres.

Et le comité s'ajourne.

Samedi, 3 Juillet 1858.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. BROWN,
M. FOLEY, et
M. DUBORD,

L'hon. M. Morrison et M. C. E. Anderson sont aussi présents.

Les membres présents ne formant pas quorum, le comité s'ajourne à lundi, à 11 $\frac{1}{2}$ heures A. M.

QUATRIÈME RAPPORT

DU

COMITÉ SUR LES COMPTES PUBLICS.

Le comité permanent sur les comptes publics :—

A l'honneur de présenter à votre honorable chambre ses délibérations ultérieures et les témoignages reçus par lui durant ses séances d'hier et d'aujourd'hui.

Le tout néanmoins humblement soumis.

A. T. GALT,
President.

Chambre de comité,
6 Juillet 1858.

Lundi, 5 Juillet 1858.

MEMBRE PRÉSENT :

M. WHITE.

L'hon. M. Morrison, M. Anderson, et l'hon. M. Allyn, comparaissent conformément à l'ordre du comité.

Les membres présents ne formant pas quorum, le comité reste ajourné à demain, à 10 $\frac{3}{4}$ heures A. M.

Mardi, 6 Juillet 1858.

MEMBRES PRÉSENTS :

ALEXANDER T. GALT, écuier, au fauteuil.

M. DUBORD,
M. SOMERVILLE,
M. HOGAN,
M. FERRES,
M. CHAPAI,
M. LE BOUTILLIER,
M. WHITE,
M. J. CAMERON,
M. BUCHANAN, et
M. MATTICE.

Sur motion de M. *Foley*, il est

Ordonné—Que le procès-verbal de la séance d'hier soit amendé en y ajoutant les noms de MM. *Foley, Dubord, Hogan, et Brown.*

M. *Morrison* est présent.

M. *Begly* et M. *Harper* comparaissent conformément à un ordre du comité.

M. *Begly* est interrogé.

(Par M. *Dubord.*)

Ques. 887. Etes-vous employé au bureau des travaux publics?—Oui.

Ques. 888. Est-il à votre connaissance que M. Baby ait entrepris de construire quatre phares en bas de Québec, nommément à Belle-Isle, à Forteau, au Cap Rosier, et sur la pointe Ouest d'Anticosti?—Oui.

Ques. 889. En vertu de son contrat, l'entrepreneur n'était-il pas obligé d'acheter tous les matériaux ou articles au prix du marché, recevant dix pour cent de commission sur ces achats; n'était-il pas aussi obligé de fréter les navires aux meilleures conditions possibles?—L'entrepreneur était obligé d'acheter les articles au prix du marché, et il recevait 10 pour cent pour sa rémunération, ainsi que la chose a été expliquée dans le rapport des commissaires à la législature, durant la dernière session. Je ne sache pas qu'il y eût de convention à propos de l'affrètement des navires; il devait recevoir dix pour cent sur tous ses déboursés.

Ques. 890. Comprenez-vous d'après le contrat qu'il devait engager les hommes de peine et les ouvriers aux meilleures conditions possible?—Je le suppose, il recevait aussi dix pour cent sur ces déboursés, comme l'indiquent les documents fournis à M. Dubord par le département.

Ques. 891. Quel contrôle avait le gouvernement sur le nombre d'hommes employés et sur les gages payés?—Cela était contrôlé et vérifié par le surintendant, M. Gauvreau. Il y avait aussi un contre-maître à chaque phare, envoyé par le gouvernement, dont le devoir était de tenir le temps des hommes, le compte des matériaux, et de voir à ce que les travaux fussent convenablement faits.

Le président quitte le fauteuil et M. *Foley* prend sa place.

Ques. 892. Le contre-maître de chaque phare était-il obligé de tenir un compte des effets et des matériaux envoyés par M. Baby pour le compte du gouvernement?—Je ne le pense pas, puisqu'il n'était payé que pour les matériaux employés aux ouvrages.

Ques. 893. Comment pouviez-vous, alors, constater le montant des effets qui ont été envoyés en bas et chargés par M. Baby?—Je ne sache pas que M. Baby ait été payé pour tout ce qu'il a envoyé en bas; j'ai raison de croire qu'il ne l'a pas été, et qu'il n'a été payé que pour les matériaux employés dans les constructions. Je pense qu'il a été perdu plusieurs charges de goëlettes, pour lesquelles il n'a jamais été payé.

Ques. 894. Vous venez de mentionner dans une réponse précédente, que ces contre-maîtres étaient envoyés pour tenir le temps des hommes et le compte des matériaux employés dans la construction de ces phares. Comment avez-vous constaté quelle était la quantité des matériaux employés?—Par les estimations du surintendant, M. Gauvreau, dont des copies ont été fournies à M. Dubord il y a quelque temps.

Ques. 895. Savez-vous si M. Gauvreau, en transmettant ces estimations, envoyait les copies des estimations des contre-maîtres?—Je suppose que M. Gauvreau basait ses estimations sur les rapports des contre-maîtres, et sur son inspection personnelle.

Ques. 896. N'obligiez-vous pas M. Gauvreau, avant de payer ces estimations, à fournir des pièces justificatives?—Les pièces justificatives sur lesquelles nous payions, étaient les estimations mêmes de M. Gauvreau. C'est la règle du département de payer sur l'estimation du surintendant ou de l'ingénieur. Ces officiers sont responsables de leur exactitude.

Ques. 897. Avez-vous toujours eu l'habitude de payer les estimations de M. Gauvreau sans qu'il eût à fournir les reçus des personnes auxquelles les deniers étaient payés, ou sans détails aucuns?—Tous les détails sont dans les estimations de M. Gauvreau. Nous ne lui demandons pas de reçus, parce qu'il ne paie aucuns deniers. Nous croyons que M. Gauvreau et nos autres ingénieurs et surintendants sont d'honnêtes gens, et nous sommes satisfaits de leurs certificats. Lorsque nous nous apercevons du contraire, ils sont démis.

Ques. 898. Payez-vous aussi les hommes sans qu'il soit fourni une liste de paie?—Je ne sache pas qu'il ait été fourni de listes de paie dans le cas de ces phares. Quant au paiement des hommes, il est toujours fourni des listes de paie lorsque le département emploie les hommes lui-même, et l'ingénieur et le surintendant en certifient des duplicatas, dont une copie est envoyée à l'auditeur des comptes, et l'autre reste dans les archives du département.

Ques. 899. Les contre-maîtres qui ont été envoyés là étaient-ils payés par le gouvernement et quels étaient leurs salaires?—Il me faudra examiner certains documents dans le bureau avant de pouvoir répondre. Je fournirai ce renseignement.

Ques. 900. Y avait-il d'autres personnes employées par le gouvernement, à part M. Baby et les contre-maîtres?—Le gouvernement n'employait aucun des hommes sur les travaux de M. Baby. Il était payé quatre mécaniciens français que l'on avait fait venir de Paris pour monter les lumières catadioptriques, que l'on ne peut se procurer que là.

Ques. 901. Savez-vous si les contre-maîtres du gouvernement étaient payés par M. Baby comme commis ou autrement?—Je n'en sais rien, et je crois qu'ils ne l'étaient pas. M. Baby avait ses propres contre-maîtres.

Ques. 902. Les papiers qui vous sont maintenant exhibés viennent-ils de votre département?—Oui, mais ils étaient accompagnés d'un autre document. L'autre document qui accompagnait ces papiers qui me sont maintenant exhi-

bés venait aussi de mon département. * Je dépose aussi maintenant les documents qui manquaient et que j'avais préparés pour le comité. Ils auraient été envoyés plus tôt, mais j'étais absent de la ville. Il y en a six. Lorsque M. Dubord a examiné les comptes, il ne savait pas que ces derniers documents manquaient, et il ne l'a su que lorsque je le lui ai dit. Je l'informai qu'ils seraient produits.

Ques. 903. Dites quelle somme a été payée pour chaque phare?—Elles sont respectivement comme suit:—L'une des estimations du phare du Cap Rosier donne les détails du temps des hommes, £636 5s., et des matériaux fournis, £287 7s. 8½d. Une autre estimation pour le même phare donne £2028 10s. 10d. L'estimation du phare de Forteau est de £3127 11s. 10d. L'estimation du phare de Belle-Ile s'élève à £3792 10s. 10d. Celle du phare d'Anticosti à £349 17. 10d. Aussi, une autre pour le même phare s'élève à £3153 10d. Faisant en tout £13,375 4s. 10½d.

Ques. 904. Comment se fait-il que ces montants manquaient le 14 juin dernier?—Je pense qu'ils ont été donnés à l'ex-commissaire en chef, qui les a égarés. Mais ces montants étaient tous inclus dans ceux qui vous avaient été donnés précédemment. Ils ne manquait que les détails. Je pense qu'ils correspondent avec les montants donnés à M. Dubord. Ces six derniers montants sont les détails qui manquaient.

Ques. 905. Où ces papiers égarés ont-ils été retrouvés, et quand l'ont-ils été?—Les papiers n'ont pas encore été retrouvés; les six papiers déposés ont été fournis par M. Gauvreau le 19 juin 1858, pour remplacer ceux qui ont été égarés, tel que l'indique la date de ces documents: ce sont des copies des originaux.

(Par le *Président.*)

Ques. 906. Y a-t-il des duplicatas de ces six papiers dans le bureau de l'Auditeur, et s'il y en a, pourquoi ne s'est-on pas adressé à ce bureau pour les avoir, plutôt qu'à M. Gauvreau?—Je ne puis dire s'il s'en trouve des copies dans le bureau de l'auditeur; je suppose qu'il y en a, parce que c'était l'habitude de lui en fournir, puisqu'il fallait en donner des copies au département avec la véritable signature du surintendant. On a pensé qu'il valait mieux s'adresser à lui pour les avoir.

(Par M. *Dubord.*)

Ques. 907. N'avez-vous pas reçu, le ou vers le 14 juin, une sommation de comparaître devant ce comité?—Lorsque je revins chez moi, j'y trouvai une sommation; c'est pendant mon voyage dans le Bas-Canada que ces papiers ont été fournis par M. Gauvreau. Je donnerai les dates et la correspondance.

Ques. 908. Etes-vous allé à Québec lors de votre dernier voyage dans le Bas-Canada, et est-ce à la demande de quelque membre du gouvernement, ou de votre propre mouvement?—La principale raison que j'avais d'aller en Bas-Canada, était de conduire ma famille aux Trois-Rivières, et je fus chargé par le commissaire de transiger des affaires à Montréal, au canal de Beauharnois, à Québec et à Ottawa.

Ques. 909. Quelle est la nature des affaires publiques que vous avez été chargé de transiger à Québec?—Je portai des papiers qui me furent donnés par le commissaire en chef relativement à une cause pendante en cour entre l'hon. John Young et le gouvernement, et j'étais chargé de constater la nature de la preuve requise; l'on a aussi cru qu'il valait mieux que je vis M. Gauvreau, relativement à quelques avancés incorrects qui ont été publiés dans les journaux sous la signature de M. Dubord à propos de ces phares. Je transigeai aussi d'autres affaires.

* Voir appendice à ce rapport.

Ques. 910. Avez-vous vu les livres de M. Gauvreau à propos de ces phares ?—Non, la seule conversation que j'ai eue avec M. Gauvreau a roulé sur les prix chargés, que M. Dubord prétendait être exorbitants, et parce que beaucoup de gens supposaient, comme j'ai pu m'en convaincre d'après ce qui m'avait été dit, que les prix chargés dans les estimations étaient pour les matériaux bruts, tandis que les prix étaient chargés pour matériaux préparés,—par exemple, pierre taillée, et non pas brute, planchéiage blanchi, avec languettes et rainures, prêt à poser, croisées complètes, avec cadres peints et vitrés, et autres matériaux.

(Par M. *Foley.*)

Ques. 911. Quel jour du mois de juin votre entrevue avec M. Gauvreau a-t-elle eu lieu ?—Je vis M. Gauvreau le mardi après mon départ de Toronto.

(Par M. *Dubord.*)

Ques. 912. Avez-vous demandé à M. Gauvreau de vous montrer quelques unes des pièces justificatives et des comptes relativement aux matériaux que vous venez de décrire ?—Non.

Ques. 913. M. Gauvreau vous en a-t-il montré ?—M. Gauvreau voulait m'en montrer, mais je n'avais pas le temps d'en faire l'examen, parce que j'avais bien peu de temps à passer à Québec, et que j'avais beaucoup de monde à voir.

Ques. 914. Ne désiriez-vous pas regarder ces comptes parce que vous pouviez être appelé comme témoin contre M. Gauvreau ?—Non ; il ne m'est jamais venu à l'idée que je pourrais devenir témoin contre M. Gauvreau.

Ques. 915. Êtes-vous juge de la valeur de quelques uns des effets qui sont chargés dans ces comptes ?—Je n'en connais pas beaucoup les prix.

Ques. 916. Connaissez-vous quelque chose du prix du ciment, et où il a été acheté ?—Je n'en connais pas beaucoup le prix, mais j'ai compris qu'une grande partie en avait été acheté dans le Haut-Canada ou aux Etats-Unis ; je ne puis dire de qui ; j'ai raison de croire qu'il a été acheté là où M. Woodruff, le surintendant du canal Welland, et M. Page, l'ingénieur, ont recommandé de le prendre.

Ques. 917. Regardez aux items pour la construction des phares à Anticosti et au Cap Rosier, et dites comment il se fait qu'ils s'élèvent tous deux à la même somme de £14,043 10s 4d ?—En regardant au montant maintenant, je trouve une erreur qui a été faite dans la copie, je suppose ; je ne puis en parler avec certitude à moins de les examiner.

Ques. 918. Dans le compte courant du département, je trouve différents items pour transport de passagers, de fret et d'appareils de phares au montant de £25,490, et dans cette somme je trouve un item, "droits sur steamer du phare (22 sept. 1856) £4125" ; pouvez-vous expliquer cela ?—Si ce n'est pas compris dans l'estimation de M. Gauvreau, ce doit être pour quelque service spécial qui ne se rattache pas au contrat.

Ques. 919. Est-il à votre connaissance que M. Baby ait fait des présents à quelqu'un attaché au gouvernement, ou à des surintendants de travaux, ou qu'il en ait promis ?—Je sais qu'il a fait quelques petits présents en poisson, ou quelque chose de ce genre.

Ques. 920. Rien autre chose, soit directement, soit indirectement ?—Je ne puis rien me rappeler ; je ne sache pas qu'il ait rien donné d'une grande valeur.

Ques. 921. Savez-vous s'il a donné l'usage d'une maison ou de maisons gratuitement, à quelqu'un d'attaché au gouvernement ?—Je n'en sais rien.

Ques. 922. Par qui M. Gauvreau était-il employé avant d'être engagé par le gouvernement, et est-il ingénieur civil ?—Je n'en sais rien ; nous ne le considérons pas comme un ingénieur civil.

Ques. 923. Depuis combien de temps M. Gauvreau est-il employé par le gouvernement?—Il l'est depuis le temps où le gouvernement a été transporté de Toronto, à peu près.

Ques. 924. Où M. Gauvreau a-t-il été principalement employé, et quels travaux ou contrats a-t-il surveillé?—Il a été employé partout où nous avons eu des travaux dans les environs de Québec, dans le bas du St. Laurent, et jusqu'à Sherbrooke.

Ques. 925. Quel montant le bureau des travaux a-t-il payé sur les certificats de M. Gauvreau, sans pièces justificatives, et ce montant comprend-il tout le compte de M. Baby?—Il comprend tous les comptes de M. Baby qui tombaient sous la surintendance de M. Gauvreau.

Ques. 926. Le bureau des travaux a-t-il payé pour des matériaux et des effets fournis pour les phares du bas du St Laurent, sans en constater la valeur? et le bureau des travaux ne peut-il pas avoir payé des prix extravagants pour ces effets et ces matériaux?—Nous en constatons la valeur d'après M. Gauvreau, nous payions sur ses certificats, et il est responsable pour les travaux des phares.

Ques. 927. Alors le bureau des travaux payait tout sur la seule estimation de M. Gauvreau?—Oui, relativement aux phares.

Ques. 928. Quelle garantie M. Gauvreau a-t-il donné de son administration fidèle; et pourquoi le bureau des travaux payait-il ses estimations sans exiger les dates ou les pièces justificatives des items?—Le département n'exige pas de garantie d'un homme dans sa position. Le bureau des travaux payait les estimations certifiées par lui, qui sont datées, je crois.

Ques. 929. Avez-vous quelque moyen de connaître, par les comptes qui vous sont exhibés, que des items n'ont pas pu être chargés deux fois, et que le compte de travail est correct?—Je ne connais rien de cela. Il n'est pas de mon devoir dans le bureau de vérifier les comptes.

Ques. 930. Le bureau des travaux avait-il alors l'habitude de payer des comptes sans dates, et sans aucun moyen de savoir, par les dates, si les effets et les matériaux avaient été livrés ou non?—Le département n'a que les estimations de M. Gauvreau.

Le comité s'ajourne alors à demain, à 10 h. A. M.

CINQUIEME RAPPORT

DU

COMITÉ SUR LES COMPTES PUBLICS.

Le comite permanent sur les comptes publics :—

A l'honneur de presenter à votre honorable chambre ses deliberations ulterieures et les temoignages reçus par lui durant sa seance d'aujourd'hui.

Le tout neanmoins humblement soumis.

A T. GALT,
President.

Chambre de comite,
7 Juillet 1858.

Mercredi, 7 juillet 1858.

MEMBRES PRÉSENTS :

ALEXANDER T. GALT, Ecuier, au fauteuil.

M. LE BOUTILLIER,
M. WHITE,
M. DUBORD,
M. HOGAN,
M. CHAPAIS,
M. FOLEY,
M. SOMERVILLE,
M. MATTICE,
M. BUCHANAN,
M. SIMARD,
M. FERRES,
M. J. CAMERON,
M. STARNES, et
M. BROWN.

L'hon. M. Alleyn comparait comme témoin.

M. Le Boutillier, l'un des membres du comité, est interrogé sur motion de M. Dubord.

Ques. 931. Ne résidez-vous pas près du phare de Cap Rosier?—Non.

Ques. 932. Est-ce le phare le plus près de votre résidence? A quelle distance est-il?—Oui; il est à environ vingt milles de chez moi.

Ques. 933. Est-il à votre connaissance qu'il ait été fait une estimation pour ce phare?—Au meilleur de ma connaissance, je crois qu'il a été fait une estimation se montant à environ £6,500. J'ai compris que c'était la somme proposée par le gouvernement pour sa construction.

Ques. 934. Avez-vous visité le phare?—Oui.

Ques. 935. D'après ce que vous connaissez de l'endroit et du prix des matériaux, pensez-vous que le phare aurait pu être construit pour la somme nommée?—Je ne pense pas qu'il aurait pu être construit pour la somme nommée, mais je pense qu'il aurait pu être construit pour £9000, ce qui aurait donné un bon bénéfice à l'entrepreneur.

Ques. 936. Voulez-vous examiner les comptes du phare fournis par le département des travaux publics, et donner votre opinion sur les charges qu'ils renferment?—Il n'y a pas de clé à ces comptes, et je ne puis les comprendre. La seule chose que je puisse voir, c'est que le montant en est de £17,269 13s. 6½d.

Ques. 937. Savez-vous que le bateau à vapeur, en prenant une proportion de toutes les charges, a coûté £6,000?—Je ne le sais pas.

(Par M. White.)

Ques. 938. Pensez-vous que le système adopté pour la construction des travaux publics soit avantageux pour la province?—Je le crois très désavantageux. Je pense qu'il devrait être laissé à la compétition publique.

Ques. 939. N'êtes-vous pas d'opinion que la province a souffert une perte par le système suivi par le gouvernement dans la construction des travaux publics en bas de Québec?—Oui; là et ailleurs.

L'hon. M. *Alleyn*, commissaire en chef des travaux publics, est appelé et interrogé.

(Par M. *Dubord*.)

Ques. 940. Depuis combien de temps êtes-vous commissaire des travaux publics?—Depuis le 26 novembre dernier.

Ques. 941. Depuis que vous êtes dans le bureau des travaux publics, avez-vous fait quelques changements dans votre département pour ce qui regarde les soumissions pour approvisionnements aux nouveaux phares en bas de Québec? si oui, dites quels ils sont et quand ils ont été faits?—Il y a environ un mois ces phares étaient placés sous la surintendance de la maison de la trinité de Québec pour ce qui regarde leur entretien et leur approvisionnement. Il a été demandé des soumissions pour un bateau à vapeur pour le transport des approvisionnements à ces phares. Ces changements ont été faits conformément aux rapports de mon département, sanctionnés par le gouvernement. Chaque contrat se rattachant à ce service a été offert à la compétition publique, au meilleur de ma connaissance, depuis que je suis entré en charge. Je ne puis donner les dates et les détails d'une manière plus précise, ne sachant pas, avant d'entrer ici, que je devais être interrogé là-dessus.

Ques. 942. Savez-vous s'il y a eu quelque difficulté par rapport à des papiers demandés par ce comité qui ne pouvaient pas être fournis par M. *Begly*?—J'en ai entendu parler pour la première fois par M. *Dubord* dans cette chambre. Je m'en informai alors au département, et je me suis assuré que des copies de ces papiers avaient été obtenues et transmises à ce comité. Je n'ai jamais vu les papiers qui ont été écartés, et j'ai appris qu'ils avaient été perdus par l'ex-commissaire en chef, ou du moins durant le temps de son administration,

(Par M. *Foley*.)

Ques. 943. Tous ces papiers ne sont-ils pas copiés dans quelque livre ou ne sont-ils pas de quelque manière conservés dans votre département?—Je ne puis le dire au juste, ne sachant pas quels étaient ces documents.

Ques. 944. Voyez ces documents qui ont été substitués à l'original, et dites s'ils sont ou non importants?—Je vois ces documents maintenant pour la première fois. Ils sont très importants, et je puis dire à présent que ceux-là ne sont copiés dans aucun des livres du département. La pratique est de les mettre en liasses, après les avoir d'abord enregistrés et numérotés pour les consulter.

Ques. 945. M. *Begly*, de votre département, a fait dernièrement un voyage à Québec. Ce voyage a-t-il été fait d'après vos ordres comme commissaire en chef, et quelles étaient ses instructions, quant à ce qui regardait ses affaires avec M. *Gauvreau*?—Ce n'est pas par mes ordres que M. *Begly* est allé à Québec. Le jour de son départ, il me dit qu'il allait dans le Bas-Canada avec quelque membre de sa famille, et qu'il se proposait, s'il n'y avait pas d'objection à cela, d'aller à Québec et de prendre des renseignements de M. *Gauvreau* sur quelques items particuliers qui se rencontrent dans les comptes du nouveau phare. Je lui dis que je n'y avais pas d'objection; au contraire, je le priai d'aller consulter nos avocats pendant qu'il y serait, au sujet d'un procès intenté par l'hon. *John Young* contre le département, et de prendre avec lui quelques documents. Nous avons reçu des lettres pressantes au sujet de l'instruction de ce procès. Il devait aussi se procurer les documents nécessaires pour répondre à une adresse de la chambre au sujet du canal de Beauharnois. D'après ce que m'a dit M. *Begly*, je considérais qu'il était important qu'il vît M. *Gauvreau* à Québec. Envi on dix jours auparavant, M. *Begly* me fit part de son intention d'aller dans le Bas-Canada, mais son voyage fut alors retardé parce que l'on supposait que les infor-

mations se rattachant aux estimations du département, que l'on se proposait de faire préparer alors, lui seraient demandées.

(Par M. *Dubord.*)

Ques. 946. Ce ne fut donc pas d'après vos ordres, mais sur sa propre demande, qu'il est allé voir M. Gauvreau?—M. Begly l'a suggéré, et d'après ce qu'il m'a dit, je l'ai approuvé. Je n'ai pas donné d'ordre outre cela.

Ques. 947. Savez-vous où ont été trouvés les papiers écartés—quand et comment?—M. Begly m'informa qu'il avait reçu les copies de M. Gauvreau et qu'il les avait transmises au comité. Il ne m'a pas dit quand il les a reçues. Quand je dis M. Begly, j'entends dire le département.

(Par M. *Foley.*)

Ques. 948. A la vérité les copies écartées n'ont jamais été retrouvées, mais des copies, prétendues les véritables, ont été fournies par M. Gauvreau, à la demande du département; n'est-ce pas le cas?—Oui, certainement.

(Par M. *Dubord.*)

Ques. 949. Dans une affaire d'une aussi grande importance, n'était-il pas du devoir de M. Begly de vous informer que ces papiers manquaient et qu'ils étaient demandés par le comité?—Dans mon opinion, j'aurais dû en être informé; mais quant à dire qu'il était du devoir de M. Begly de le faire, cela dépend beaucoup, je pense, de l'usage qui a été suivi dans le département durant les années précédentes.

Ques. 950. Savez-vous si M. Begly a vu les livres et les comptes de M. Gauvreau pendant qu'il était à Québec?—Non; je ne connais rien de ce qui s'est passé entre M. Begly et M. Gauvreau, à part ce que que j'ai vu dans les journaux, et excepté que M. Begly m'a dit généralement qu'il avait vu M. Gauvreau.

(Par M. *Foley.*)

Ques. 951. Pensez-vous que des pièces justificatives des prix payés par M. Baby pour approvisionnements, matériaux, etc., auraient dû accompagner les rapports des estimations de M. Gauvreau? Si ces pièces justificatives ne sont pas envoyées avec les estimations, comment le département peut-il juger sainement du montant que M. Baby doit recevoir comme profit?—Oui, je le pense. En l'absence de telles pièces justificatives, le département, ce me semble, ne peut juger que d'après les rapports du surintendant, ce que je ne considère pas comme un contrôle suffisant, tant sur les déboursés que sur les profits.

(Par M. *Galt.*)

Ques. 952. Le comité doit-il comprendre qu'en vertu des récents arrangements dont vous avez parlé, cette portion en vertu de laquelle ces arrangements considérables ont été faits a été totalement retranchée, et que la convention de payer une commission sur les déboursés a aussi été annulée?—Oui; il paraît cependant que quelques montants pour réparations ont été payés depuis que j'y suis, pour ouvrage fait antérieurement, et qui n'avait pas été donné par contrat; l'ouvrage ayant été fait, il fallut nécessairement payer les comptes.

(Par M. *Foley.*)

Ques. 953. Ne conviendrait-il pas d'instituer dès à présent une enquête ur examiner les prétendues pièces justificatives faites par M. Baby, dans la

vue de recouvrer, pour le bénéfice de la province, tout ce qui a pu lui être payé de trop ; avez-vous l'intention d'instituer une telle enquête ?—Je ne le pense pas, parce que du moment qu'il a été payé une fois par le gouvernement du jour, je considère que l'affaire doit être regardée comme finalement réglée, quant à ce qui concerne toute répétition de paiement. Pour ce qui est de l'institution d'une enquête, je formerai mon opinion quand j'aurai entendu tous les témoignages et obtenu toutes les informations qu'il me sera possible.

Ques. 954. Ces réclamations de M. Baby, pour arrérages des années passées, sont-elles maintenant devant le gouvernement ? si oui, quel en est le montant et la nature ?—Il y a une réclamation par rapport au chemin de Témiscouata ; je n'en puis dire le montant sans recourir au bureau, et je ne parle que vaguement quant à l'existence de cette réclamation, et d'après une impression générale, n'ayant jamais eu l'affaire devant moi ; je ne connais pas d'autre réclamation dans le moment ; il peut y avoir des réclamations dans le bureau par rapport aux travaux, dont je ne connais l'existence qu'au moment où elles seront prises dans leur ordre et soumises aux commissaires.

(Par M. Dubord.)

Ques. 955. Savez-vous qu'il faut que tous les comptes soient signés par M. Begly avant d'être payés ?—Je ne le sais pas, mais les certificats sont paraphés par lui avant qu'ils soient signés par l'un des commissaires.

Ques. 956. Il a été dit par M. Begly, hier, que des inspecteurs étaient employés par le gouvernement pour tenir compte des matériaux employés par M. Begly dans la construction de ces phares. Considérez-vous qu'avant de payer M. Baby, ou son agent, M. Begly aurait dû être mis en possession des rapports de ces inspecteurs ?—Ceci dépend entièrement des ordres que M. Begly a reçus des commissaires, dont je ne connais rien ; le secrétaire devait suivre les instructions qu'il recevait.

Ques. 957. Savez-vous si ces rapports ont été faits par les inspecteurs et mis en liasse dans votre département ?—Ces travaux, comme je l'ai dit auparavant, ont été faits avant mon entrée en charge, et je n'en connais rien.

(Par M. White.)

Ques. 958. Les phares et autres travaux publics sur le lac Huron ont-ils été faits depuis votre entrée en charge ?—Non.

Ques. 959. Les contrats pour ces travaux ont-ils été offerts à la compétition publique ?—Je ne puis le dire au juste. Je crois que non ; c'était avant moi.

Ques. 960. Examinez le compte des phares du lac Huron qui vous est montré, et dites s'il a été payé quelque argent depuis que vous êtes entré en charge ? et si oui, était-ce en vertu d'un contrat ou autrement ?—Je vois deux items en décembre dernier. Je ne puis dire positivement sans recourir au département s'ils ont été payés en vertu d'un contrat ou non.

L'interrogatoire de M. Begly est continué par M. Hogan.

La lettre qui suit de M. J. K. Creed est alors lue :

(Copie.)

PORT STANLEY,

14 janvier 1857.

MONSIEUR,—Tout pénible que cela me soit, je considère qu'il est nécessaire d'informer vos honneurs que j'ai été destitué par M. Page. J'admets volontiers d'après l'apparence générale des erreurs faites en remplissant les formes en blanc

des estimations de progrès qu'il m'a fait voir, que je le mérite ; mais si vous voulez me croire quand je vous dirai que je n'ai jamais soupçonné auparavant que j'en étais coupable, et que j'y avais été induit par la subtilité de l'entrepreneur —c'est complètement une erreur de jugement de ma part, et non d'intention—j'ose espérer qu'après mûre considération les autorités verront clairement que je n'ai été dans la transaction qu'un instrument sans défiance.

Je regrette très vivement mon manque de réflexion et ma crédulité en me fiant à une partie intéressée ; jusqu'à présent il n'a pas été formulé de plaintes contre moi, et il n'y en aurait pas maintenant si mes capacités avaient été à la hauteur de la situation. J'ai dans tout le cours de ma vie conservé un caractère irréprochable ; je n'aurais jamais pensé à traiter à la légère les obligations que je dois aux personnes qui m'ont recommandé au département, non plus que le département, en faisant quelque chose qui aurait pu porter à croire que j'étais capable d'un acte injuste ou inconvenant, et si ce que je viens de vous dire parle en ma faveur et peut persuader les commissaires que je n'ai jamais eu l'intention de tremper dans aucun complot ou dans aucune fraude dans l'affaire, puis-je solliciter humblement et respectueusement d'obtenir une situation.

Monsieur, puis-je espérer que vos honneurs regarderont favorablement
Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

J. K. CREED.

T. A. Begly, écuyer,
Secrétaire des travaux publics,
Toronto.

Par M. Hogan.)

Ques. 961. Veuillez lire et examiner la lettre de M. J. K. Creed, inspecteur ou surintendant des travaux publics à Port Stanley, qui vient de vous être montrée, dans laquelle il reconnaît les causes de sa destitution, et dites si quelque surveillance comme celle qui a amené sa démission, a été faite à l'égard de M. Pierre Gauvreau ?—Je crois qu'il y en a eu, mais j'aurais besoin de recourir aux livres et d'examiner les copies des lettres écrites.

Ques. 962. Pensez-vous que la surveillance qui a conduit à la découverte des estimations frauduleuses du havre de Port Stanley, et la complicité de l'inspecteur avec l'entrepreneur, à leur égard, était une surveillance nécessaire et convenable ?—Si cela regarde le département, je ne puis donner d'opinion sur leur jugement. Je crois que la destitution de M. Creed est très juste.

(Par le *Président.*)

Ques. 963. Voulez-vous faire part au comité des circonstances qui ont amené la destitution de M. Creed ?—Les commissaires ont pour habitude d'envoyer l'ingénieur en chef du département pour faire des inspections périodiques des travaux. Dans une de ces visites à Port Stanley, il découvrit qu'une quantité de creusage rapporté par M. Creed comme ayant été fait n'avait pas été exécuté ; une investigation eut lieu ; la quantité en plus fut déduite des estimations. M. Creed ne pouvant donner d'explication satisfaisante fut destitué.

(Par M. Hogan.)

Ques. 964. Quel était l'entrepreneur du havre de Port Stanley, et était-ce à son profit que cette estimation frauduleuse était faite ?—M. James Cotton était l'entrepreneur, et en aurait retiré du profit si elle avait été payée.

M. Hogan propose la question suivante :

Ques. 965. Ne pensez-vous pas qu'il était imprudent et inconvenant pour le bureau des travaux, qui a destitué Creed pour avoir donné à James Cotton des estimations frauduleuses de progrès au montant de plus de £800, de permettre à M. Gauvreau, sans contrôle ni surveillance, de faire l'audition des comptes pour des dizaines de mille louis, et de donner des estimations pour ouvrage pour des montants semblables, sans pièces justificatives, sans dates ou sans preuves de leur exactitude ?

M. Buchanan propose en amendement, que tous les mots après le mot "question" soient effacés, et que les suivants y soient substitués :

Est-il vrai que M. Gauvreau ait fait, sans contrôle ni surveillance, l'audition de comptes pour des dizaines de mille louis, et donné des estimations pour ouvrage pour des montants semblables, sans pièces justificatives, sans dates, et sans preuves de leur exactitude.

Pour :

M. Cameron,
M. Simard,
M. Buchanan,
M. Ferres,
M. Galt,—5.

Contre :

M. Hogan,
M. Dubord,
M. Foley,
M. White,—4.

L'amendement est adopté.

Rép. La même surveillance était exercée là comme à Port Stanley. L'ingénieur en chef faisait l'inspection des travaux ; mais comme ils étaient à une grande distance, et d'un accès très difficile, et que le coût pour s'y rendre était très élevé, il ne pouvait pas les visiter aussi souvent que les autres travaux. Je crois que toutes les estimations sont datées, et que les pièces justificatives demandées par le département sont jointes à chaque estimation.

Ques. 966. Jetez un coup-d'œil sur les comptes fournis, et dites quelles estimations et pièces justificatives ont été tournées par M. Gauvreau à part ces comptes ?—Les estimations fournies durant la surintendance de M. Gauvreau étaient les seules pièces justificatives requises par le département.

Ques. 967. Qu'entendez-vous par une estimation ? Est-ce le compte de M. Gauvreau, sans dates lorsque les matériaux ont été fournis, ou sans preuves que l'ouvrage était fait ?—Les documents qui me sont montrés sont connus dans le département comme des estimations. La différence faite dans le bureau entre une estimation et un compte est que la première est fournie et certifiée par un officier préposé à cet effet. Un compte est un document fourni par la personne de qui les marchandises ou les matériaux sont achetés, et les réglemens du département exigent aussi que l'officier surintendant les certifie. Il n'a pas été fourni de matériaux par M. Gauvreau.

(Par M. Ferres.)

Ques. 968. Avant le paiement de l'estimation finale du surintendant des phares maintenant en question, M. Rubidge, l'ingénieur du département, a-t-il mesuré d'une manière exacte les différentes espèces de matériaux d'après le plan qui a été fourni de chaque phare à l'entrepreneur en commençant l'ouvrage ; et les quantités rapportées par M. Gauvreau s'accordaient-elles ou excédaient-elles les quantités qui apparaissent par les dits plans ?—Lorsque les estimations

finales ont été reçues par le département, je priai M. Rubidge de faire un état comparatif des quantités rapportées et certifiées par M. Gauvreau, et le calcul des quantités d'après les plans originaux sur lesquels les phares ont été construits, et qui avaient été faits par lui. Les quantités étaient à peu près les mêmes, quelquesunes un peu plus haut, quelques unes un peu plus bas : je parle des matériaux employés dans les travaux. J'informai les commissaires que j'avais agi ainsi, et ils m'approuvèrent. Les états comparatifs ne contenaient pas quelques articles que M. Rubidge dit qu'il ne pouvait calculer sans voir l'ouvrage.

(Par M. Hogan.)

Ques. 969. Qu'avait à faire les quantités mentionnées dans la dernière réponse avec les prix payés à M. Baby, et M. Rubidge a-t-il jamais inspecté les comptes de M. Baby et dit que toutes les charges de M. Baby étaient justes?—Ils s'y rattachaient en ceci qu'il fallait que le calcul des prix fut fait d'après les quantités pour faire voir les montants qui devaient être payés, et on pensa que ce serait une sage précaution de faire examiner par M. Rubidge les rapports de M. Gauvreau, et de faire l'état comparatif mentionné qui ne se rapporte qu'à la quantité de matériaux. M. Rubidge n'a fait aucun rapport pour ce qui regarde les prix.

(Par M. Dubord.)

Ques. 970. Voulez-vous montrer quelque item dont vous avez chargé M. Rubidge de faire l'examen?—Les briques étaient un item.

(Par M. Hogan.)

Ques. 971. A-t-il jamais été donné ou annoncé des contrats sur les plans de M. Rubidge pour les dits phares?—Pas à ma connaissance.

M. *Simard* propose que la question suivante soit posée au témoin.

M. *Dubord* a dit devant ce comité que la somme de £4,725 a été payée par le gouvernement à M. Baby pour la perte du bateau à vapeur "*Doris*." Pouvez vous dire à ce comité si l'avancé est correct.

M. *White* propose en amendement que le comité s'ajourne à demain, à 10 heures A. M.

Et le comité s'ajourne en conséquence.

SIXIÈME RAPPORT
DU
COMITÉ SUR LES COMPTES PUBLICS.

Le comité permanent sur les comptes publics :—

A l'honneur de présenter à votre honorable chambre ses délibérations ultérieures et les témoignages reçus par lui durant ses séances des 8 et 10 juillet et celle d'aujourd'hui.

Le tout néanmoins humblement soumis.

A. T. GALT,
President.

Chambre de comité,
13 Juillet 1858.

Jeudi, 8 juillet 1858.

PRÉSENT :

ALEXANDER T. GALT, ECUIER, au fauteuil.

Après avoir attendu le temps ordinaire et la chambre siégeant, le président ajourne le comité à samedi prochain à 10 heures du matin, et il ordonne au greffier de convoquer les membres et les témoins pour ce jour-là.

Samedi, 10 juillet 1858.

MEMBRES PRÉSENTS :

ALEXANDER T. GALT, ECUIER, au fauteuil.

M. MATTICE,
M. WHITE,
M. FOLEY,
M. SOMERVILLE, et
M. FERRES.

M. Shanly et M. Begly comparaissent.

M. Begly dépose trois papiers du département des travaux publics.

Les membres présents ne formant pas quorum, le comité s'ajourne à mardi prochain, à 10 heures A. M.

Mardi, 13 Juillet 1858.

MEMBRES PRÉSENTS :

ALEXANDER T. GALT, Ecuier, au fauteuil.

M. J. CAMERON,
M. FERRES,
M. HOWLAND,
M. DUBORD,
M. WHITE,
M. SOMERVILLE,
M. HOGAN, et
M. FOLEY,

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et confirmé.

M. Begly et M. Anderson sont présents.

En l'absence du président, M. *Foley* prend le fauteuil.

M. *Begly* est appelé et son interrogatoire est continué.

M. *Galt* entre et prend le fauteuil.

(Par M. *Dubord*.)

Ques. 972. Le département examine-t-il tous les comptes avant qu'ils soient envoyés, et ne sont-ils pas signés par vous avant d'être payés?—Les instructions des commissaires sont qu'ils doivent être examinés par le teneur de livres, dont le devoir est de le faire; je ne signe aucun compte qui est payé dans le bureau; je certifie les comptes de dépenses contingentes qui sont payés au secrétariat provincial.

Ques. 973. Qui signe ou certifie les comptes de M. Baby avant qu'il ne soient payés?—Il ne sont signés par personne dans le bureau; ils sont payés sur un certificat de l'ingénieur ou du surintendant, qui est un officier du dehors.

Ques. 974. Voulez-vous dire que ces comptes de M. Baby étaient payés sur la signature de M. Gauvreau seulement, sans être examinés ni autrement certifiés?—J'ai déjà dit qu'il est du devoir du teneur de livre d'examiner tous les comptes; il n'y a pas d'autre certificat sur les comptes.

Ques. 975. Après que ces comptes ont été examinés par le teneur de livres, comment le paiement en est-il fait à M. Baby?—Par un certificat pour un warrant, conformément à l'acte 9 Vic. chap. 37, signé par l'un des commissaires, qui est d'abord initié par moi, sur le rapport du teneur de livre que le compte est exact, et c'est lui qui fait le certificat.

Ques. 976. Le teneur de livres vous certifie-t-il le compte verbalement ou par écrit?—Il écrit le certificat pour un warrant, lequel certificat doit être signé par l'un des commissaires, comme je l'ai déjà dit. Je considère que le fait qu'il écrit ce certificat est une preuve suffisante de son exactitude pour permettre d'y apposer mes initiales, et qu'il a préalablement examiné le compte.

Ques. 977. Regardez aux comptes qui vous sont montrés, et dites s'ils ont été examinés par le teneur de livres, et comment?—Je ne puis dire s'ils ont été examinés ou non. Je ne suis pas présent lorsque le teneur de livres examine les comptes.

(Par le *Président*.)

Ques. 978. Voulez-vous avoir la complaisance de fournir au comité toute la correspondance échangée entre vous et M. Gauvreau à propos des comptes qui ont été égarés ?—Les originaux de deux des pièces justificatives pour les phares de Forteau et du cap Rosier, qui ont été égarés, avaient été reçus dans le bureau le 9 octobre 1857, dans une lettre de M. Gauvreau en date du 6 du même mois, dont l'original est maintenant produit ; elle est endossée par M. Shanly, et enregistrée dans le registre par M. Guy, alors clerc d'enregistrement, sous le No. 34,315, dont je dépose maintenant une copie certifiée, et elle est comme suit : Le 16 novembre 1857, il fut envoyé à M. Gauvreau une dépêche télégraphique, sous le No. 595, comme suit :

P. Gauvreau, Québec.—On a immédiatement besoin des estimations finales des phares. Répondez.

(Signé,) THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.

Je produis une copie certifiée et l'original du livre des dépêches télégraphiques du département. M. Gauvreau répondit le même jour comme suit :

QUEBEC, 16 novembre 1857.

Thomas A. Begly.—Vous avez déjà dans le département les estimations finales pour Cap Rosier et Forteau. Le steamer *Napoleon* est arrivé ce matin, et nous préparons celles de Belle-Isle et d'Anticosti.

(Signé,) P. GAUVREAU.

Je produis l'original, endossé par M. Shanly, et entré par M. Guy dans le registre, sous le No. 35,216. J'en dépose une copie certifiée.

Un autre télégramme à M. Gauvreau, daté du 24 nov. 1857, est comme suit :

P. Gauvreau, Québec.—Quel est le montant final pour Belle-Isle et Anticosti ?—Répondez.

(Signé,) THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.

Je dépose copie certifiée comme par livre des dépêches, No. 605.

Je dépose l'original de la réponse comme suit :

QUEBEC, 24 novembre 1857.

T. A. Begly.—Le montant final pour Belle-Isle est de dix-neuf mille sept cent trente-quatre louis ; Anticosti, seize mille cinq cent quarante-six louis. Les estimations seront envoyées par la malle de demain.

(Signé,) P. GAUVREAU.

Ce télégramme est endossé par M. Shanly, et entré dans le registre par M. Guy, sous le No. 35,311. J'en dépose une copie certifiée.

Un autre télégramme à M. Gauvreau fut envoyé le 27 novembre 1857, sous le No. 603, comme suit :

P. GAUVREAU, Québec.—Il faut que vous partiez de Québec demain matin, samedi, afin d'être ici lundi. Le commissaire en chef attend. Apportez tous les papiers qui ont rapport aux phares, à l'hôpital de marine, à la douane, et à la Grosse Ile.

(Signé,) THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.

J'en dépose une copie certifiée.

Je dépose maintenant une copie certifiée d'une lettre adressée à M. Gauvreau, le 15 juin 1858, qui est comme suit :

(Copie.)

No. 24,633.

TRAVAUX PUBLICS,

Toronto, 15 juin 1858.

MONSIEUR,—Partie des détails des estimations pour les phares en bas de Québec, qui ont été fournis par vous, et qui avaient été envoyés par le bureau à celui de l'honorable conseil exécutif, ont été égarés. Comme la chambre en a besoin maintenant, je suis chargé de vous prier de vouloir bien les remplacer sous le plus court délai possible. Les détails dont on a besoin sont énumérés sur le mémoire ci-joint.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.

P. Gauvreau, écr.,
Québec.

Certifié vraie copie,

THOMAS A. BEGLY,

Secrétaire des travaux publics.

Mémoire des détails demandés à M. Gauvreau, sur les estimations finales pour les phares en bas de Québec :

Forteau.—Détails des dépenses depuis le 30 juin 1856 jusqu'au 23 novembre 1856, £3,127 11s. 10d., formant une partie de la somme de £16,203 13s. 8d., dans l'estimation datée du 6 octobre 1857.

Belle-Île.—Détails des dépenses depuis le 30 juin 1856 jusqu'au 23 novembre 1856, £3,791 14s 10d., formant une partie de la somme de £15,628 10s 7d dans l'estimation datée du 25 novembre 1857.

Cap Rosier.—Détails des dépenses depuis le 30 juin jusqu'à l'achèvement des travaux, £3,226 2s 7d.

Anticosti.—Les mêmes que pour le Cap Rosier, £2,502 9s.

Certifié.

THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire des travaux publics.

Je produis le livre des lettres qui indique que la lettre a été entrée à sa place et à sa date.

M. Gauvreau répondit à cette lettre comme suit :

QUÉBEC, HÔTEL ST. GEORGE,
19 juin 1858.

A Thomas A. Begly, écr.,
Secrétaire du bureau des travaux,
Toronto.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 15 courant, et numérotée 24,633,

j'inclus les documents que vous demandez. Ces documents sont faits conformément au mémoire qui accompagnait votre lettre.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P. GAUVREAU.

Certifié vraie copie.

THOMAS A. BEGLY,

Sec. travaux publics.

Cette lettre a été reçue en mon absence le 22 juin ; elle fut ouverte et endossée par M. Harper, et entrée dans le registre à sa place, sous le No. 37,413.

Le 19 juin, j'étais aux Trois-Rivières, et je n'avais eu aucune occasion de voir M. Gauvreau à propos de cette affaire. Je ne l'avais pas vu du tout depuis plusieurs mois.

Ques. 979. En recourant à votre réponse à la question 921, qui est comme suit :—“ Savez-vous s'il (M. Baby) a donné l'usage d'une maison ou de maisons, gratuitement, à quelqu'un d'attaché au gouvernement ? ” et à votre réponse : “ Je n'en sais rien, ” désirez-vous en dire plus long au comité à ce sujet ?—Je désire dire que j'ai loué une petite maison de M. Baby, pour l'hiver de 1852, sur la côte de la Basse-Ville à Québec, pour laquelle je lui payai £50. Je sou mets maintenant les reçus de M. Baby pour ce loyer, l'un en date du 8 mars 1853, et l'autre du 3 juin de la même année. Je produis l'original de mon livre de chèques qui montre que j'ai envoyé un chèque à M. Baby, No. 122, en date du 8 mars 1853, pour £31 4s 9d. ; aussi un autre chèque, No. 158, en date du 3 juin 1853, pour £13 3s 6d. Je produis aussi les chèques eux-mêmes, qui ont été payés par la banque du Haut-Canada. Je produis aussi mon livre de banque, qui montre que ces chèques ont été portés à mon débit. Je donne ces explications parce qu'il a été faussement affirmé dans les journaux que je ne payais pas de loyer pour la maison de M. Baby.

(Par M. Dubord.)

Ques. 980. Les contre-mâtres ou conducteurs des phares, qui étaient employés depuis le commencement des travaux, et qui étaient chargés de tenir les comptes, et de prendre note des matériaux et du temps des hommes, ont-ils fait leur rapport au gouvernement ?—Je suppose qu'ils ont fait leurs rapports à M. Gauvreau. Il n'est pas d'habitude que les officiers subalternes correspondent avec le département.

Ques. 981. La charge de M. Gauvreau fait-elle partie du département ?—Non ; M. Gauvreau est comme tous les autres surintendants du dehors.

Ques. 982. Jusqu'à présent le bureaux des travaux n'a donc pas encore reçu les rapports des différents contre-mâtres de ces travaux ; est-ce le cas ?—J'ai déjà dit que ces contre-mâtres n'avaient pas fait de rapports au bureau, leur devoir étant de les faire à leur officier supérieur.

Ques. 983. Voulez-vous donner les noms de ces contre-mâtres, le temps pendant lequel ils ont été employés, leurs salaires, et produire leurs comptes ?—Il me faut d'abord examiner les livres. Je pense pouvoir fournir leurs comptes demain.

(Par M. Ferres.)

Ques. 984. Voulez-vous avoir la bonté de recourir à la question qui se trouve à la fin des minutes du comité du 7 courant, qui a été laissée sans réponse, et voulez-vous y répondre maintenant. La question était comme suit : “ M. Dubord a dit à ce comité que la somme de £4,725 a été payée par le gouverne-

ment à M. Baby pour la perte du steamer *Doris*. Pouvez-vous informer le comité si cet avancé est exact ?—Il est inexact. Le gouvernement n'a absolument rien payé pour la perte du *Doris*.

Ques. 985. Voulez-vous dire quelle est la pratique suivie par le département en envoyant des documents à l'auditeur pour les faire vérifier ?—Les comptes du département sont envoyés à l'auditeur tous les trois mois, et le teneur de livres a ordre de fournir en même temps toutes les pièces justificatives.

M. *Anderson* est alors appelé et interrogé par M. *Hogan* :

Ques. 986. Vous avez dit dans votre témoignage du 24 ultimo (*Ques. 652*), que dans votre opinion la vente des £500,000 de débentures sterling a été une très mauvaise vente, et que si on y avait fait attention, cette vente n'aurait pas eu lieu ; veuillez expliquer au comité sous quel rapport on n'a pas fait attention à la vente ?—Dans l'automne de 1857, lorsque je vis qu'il restait entre les mains des agents de la province à Londres une aussi forte somme de débentures non vendues et contre lesquelles il avait été tiré des lettres de change pour £50,000 de plus que leur montant total, en anticipation de primes, lesquelles lettres de change approchaient rapidement de leur échéance, je fus convaincu qu'à moins de quelques mesures actives et énergiques de la part des ministres des finances, les agents anglais se trouveraient dans la nécessité de sacrifier les débentures qu'ils avaient entre les mains, afin de faire face aux engagements qu'ils avaient contractés pour le compte de la province ; et en conséquence j'insistai souvent auprès de M. *Morrison* sur la nécessité qu'il y avait pour lui ou M. *Cayley* d'aller en Angleterre surveiller les affaires. M. *Morrison* en reconnut la nécessité, et me dit qu'il l'avait démontrée à M. *Cayley*, mais que M. *Cayley* avait dit qu'il ne pouvait pas y aller et que M. *Morrison* ferait mieux d'y aller ; mais M. *Morrison* dit qu'il ne pouvait y aller dans l'état actuel des affaires de la province. Ma ferme conviction est que si une personne, munie de l'autorisation nécessaire, fut allée en Angleterre à cette époque, il aurait pu être effectué un emprunt temporaire sur les débentures, de manière à décharger les agents de leurs engagements, et les débentures auraient pu être gardées jusqu'à ce que le marché se fût amélioré, et cela n'aurait été que pendant bien peu de temps, puisque depuis le jour même de la vente, le 4 décembre, leur prix s'est graduellement élevé sur le marché anglais, et le 28 janvier 1858 (la veille du jour où le dernier versement de la vente échéait) les agents cotaient les prix à 12 de prime, et cela après que le dividende de janvier avait été payé.

Ques. 987. Combien pensez-vous que la province a perdu par la vente des £500,000 en question, parce que, dites-vous, l'affaire n'a pas été suivie d'une manière convenable ?—Je pense que la province a perdu de £50,000 à £60,000 sterling.

(Par le *Président*.)

Ques. 988. Comment faites-vous votre évaluation de cette perte ?—La vente telle qu'elle figure à présent indique clairement une perte de $\frac{3}{4}$ pour cent, et si l'emprunt dont je parle avait été fait, il n'y a aucun doute que les débentures eussent réalisé une prime de 10 pour cent, puisqu'elles étaient à 12 pour cent le 29 janvier 1858.

Ques. 989. A quel taux pensez-vous qu'on aurait pu faire un emprunt d'un demi-million à Londres à cette époque ?—Je crois que M. *Peabody*, un marchand américain qui réside à Londres, a obtenu un emprunt d'un million, pendant cette crise, à sept pour cent, mais même si on eût payé dix, il est évident que ce n'aurait été que pendant une couple de mois, puisqu'à cette époque les débentures ont été souvent à 12 de prime.

Ques. 990. Le minimum du taux de la banque n'était-il pas de 10 pour cent pendant cette crise?—Je ne pense pas qu'il l'ait été pendant tout le temps.

Ques. 991. Pouvez-vous dire d'où vous avez appris les conditions de l'emprunt fait par M. Peabody?—Par les journaux anglais et américains.

(Par M. Hogan.)

Ques. 992. Ne pensez-vous pas qu'il était du devoir des agents anglais de chercher à effectuer l'emprunt dont vous parlez, au lieu de vendre les débetures au bas prix auquel ils les ont vendues?—En l'absence d'instructions de cette nature venant de ce côté-ci de l'Atlantique, je ne pense pas que c'était leur devoir; le marché aurait même pu tomber plus bas, et ils auraient alors pu être blâmables de n'avoir pas exécuté l'ordre de vendre.

Ques. 993. MM. Baring & Glyn sont-ils obligés, d'après leur convention avec la province, d'accepter des lettres de change contre les débetures qui leur sont envoyées pour en opérer la vente, avant qu'elles ne soient vendues?—Non; et c'est ce qui les justifie d'avoir vendu les £500,000 pour se décharger des fortes obligations qu'ils avaient contractées pour le compte de la province, en dehors de leur qualité d'agents, et dans un temps où l'argent valait de 7 à 10 pour cent en Angleterre.

Ques. 994. Quels motifs avez-vous de supposer qu'un emprunt temporaire aurait pu être négocié en Angleterre sur les £500,000 jusqu'à l'amélioration du marché?—L'un des motifs serait que je sais que les valeurs du gouvernement canadien ont une haute réputation sur le marché anglais, et elles le méritent aussi; et sachant que M. Peabody, marchand américain qui réside à Londres, a obtenu un emprunt d'un million sterling de la banque d'Angleterre durant la crise de 1857, pour le décharger de ses embarras temporaires, je n'ai aucun doute que si cette province eût été convenablement représentée en Angleterre à cette époque, l'on aurait pu facilement obtenir l'emprunt en question.

Ques. 995. Avez-vous lu le témoignage que le ci-devant receveur général, M. Morrison, a donné devant ce comité?—Oui.

Ques. 996. Est-il vrai, comme l'a dit M. Morrison, que vous ne lui avez fait remarquer qu'il aurait été possible de faire une meilleure affaire de la vente des £500,000 de débetures, qu'après son retour de l'élection d'Ontario sud (en janvier), et après la réception d'avis que le marché était meilleur pour nos effets publics?—Cela n'est pas le cas; la première fois que j'ai parlé de la vente à M. Morrison et que je lui en ai exprimé mon regret, c'était à Whitby, où se trouvait M. Morrison pour son élection, le même jour que j'avais écrit à MM. Glyn et Baring, pour accuser réception de leurs lettres du 4 de novembre annonçant la vente des £500,000; il était absolument inutile d'attendre d'autres nouvelles que le marché était meilleur, car les lettres mêmes qui nous annonçaient la vente à 103 cotaient les prix du marché de 105 à 106.

Ques. 997. Avez-vous remarqué, d'après le témoignage de M. Morrison, qu'en conséquence de ce que MM. Glyn s'étaient servi de l'expression "prix net au crédit de la province, 103, moins commission et courtage," dans leur lettre du 4 décembre dernier, annonçant la vente des £500,000, il est sous l'impression que les cinq mois d'intérêt échus lors de la vente n'étaient pas donnés aux acquéreurs. Avez-vous quelque raison pour en venir à la même conclusion?—Je ne saurais nullement en venir à une telle conclusion, et M. Morrison, depuis qu'il a donné son témoignage, m'a dit qu'il était de la même opinion que moi, et il n'a donné son témoignage, comme il l'a fait, que d'après le mot "net" dont s'étaient servi les Glyns, lequel pouvait comporter le sens qu'il lui a donné. Il n'y a pas un officier dans le département du receveur général, et je doute qu'il y en ait un dans celui de l'inspecteur général, qui n'en soit venu à la même conclusion que moi par rap-

port à la vente des £500,000, savoir, que la vente était réellement faite à $\frac{2}{3}$ pour cent d'escompte, et non à 3 pour cent de prime; le fait sera clairement établi lorsque le compte de MM. Glyn et Baring, à venir au 30 ultimo, nous sera parvenu. Tout ce que je puis dire de plus, c'est qu'après treize ans d'expérience je n'ai jamais vu faire en Angleterre de ventes de débetures provinciales sans que les acquéreurs n'aient invariablement profité de l'intérêt accru, et je ne vois pas pourquoi ce cas-ci devrait être une exception, bien que je serais aise qu'il en fût ainsi, et que la province pût par là sauver £12,500 sterling.

Ques. 998. Tout le temps que vous avez été député receveur général, ou que vous avez eu la charge du détail du département, avez-vous jamais transigé quel que affaire d'importance, sans consulter auparavant le receveur général et lui expliquer ce dont il s'agissait, et sans obtenir son consentement?—Jamais, et je puis en toute confiance vous renvoyer à M. Taché, sous qui j'ai servi sept ans, ainsi qu'à ses successeurs, MM. Morrison et Ross.

Ques. 999. Vous avez dit dans votre témoignage du 24 ultimo, que vous aviez lieu de croire que l'inspecteur général, M. Cayley, avait l'habitude de correspondre "privément" avec les agents de la province relativement aux affaires de tous les commis d'un département public; et je croirais bien en défaut vraiment, un ministre des finances qui laisserait faire des transactions monétaires aussi considérables que celles qui étaient confiées en 1857 aux agents de Londres, sans correspondre avec eux, et sans les guider dans les négociations; mais bien plus que cela, M. Morrison, le ci-devant receveur général, en plusieurs occasions, à pu m'informer de choses se rattachant aux agents anglais et à leurs négociations, surtout au sujet des affaires du Grand Tronc, avant d'avoir eu du bureau de poste les lettres anglaises du département, qui souvent ne parlaient pas même de ces choses, et c'était M. Cayley qui le mettait ainsi au courant de ces affaires d'après des lettres privées qu'il recevait; je ne comprends pas quel but on peut avoir en niant une telle correspondance; pourtant, je n'ai pas entendu dire à M. Cayley que cette correspondance n'existait pas.

Ques. 1000. Savez-vous si le premier septembre il a été payé au département du receveur général, au pair, pour le compte du fonds d'amortissement de la compagnie du chemin de fer Grand Occidental, £20,000 de débetures du fonds consolidé d'emprunt municipal? Si oui, veuillez dire sous quelles circonstances ils ont été reçus?—Dans le cours de l'été de 1857, je crois que c'était en juillet, je me suis trouvé dans la chambre du receveur général, à une entrevue entre M. Morrison et M. Brydges, le directeur gérant de la compagnie du chemin de fer Grand Occidental, et l'on en était à parler du remboursement par la compagnie à la province d'une somme de £770,000 sterling que la compagnie avait empruntée en vertu des actes de garantie des chemins de fer; il fut aussi question du fonds d'amortissement de la compagnie, et M. Morrison demandait pourquoi elle ne l'avait pas versé; M. Brydges fit la remarque que la compagnie était dissatisfaite de la manière dont le gouvernement avait placé les deniers qu'elle avait déjà payés pour son fonds d'amortissement, et qu'elle avait perdu plusieurs mois d'intérêt. (Je dois faire observer que par le statut le placement des deniers du fonds d'amortissement des chemins de fer fait partie des devoirs de l'inspecteur général.) M. Brydges dit encore que la compagnie avait £20,000 de débetures du fonds consolidé d'emprunt municipal qu'elle avait reçues de la compagnie du chemin de fer de Galt à Guelph, et qu'elle les gardait pour le fonds d'amortissement, quand il fut suggéré et convenu que les débetures seraient envoyées au receveur général et qu'elles seraient prises au pair. Dans une conversation que j'eus plus tard avec le receveur général, nous parlâmes de l'affaire, et loin de supposer que c'était une mauvaise affaire que de prendre ces débetures au pair, nous en vinmes à conclure que le gouvernement pourrait les échanger pour des débetures payables en Angleterre qui réaliseraient une prime. M. Brydges négligea

quelque temps d'envoyer les débetures, et il ne le fit que sur la lettre que je lui écrivis, le 26 avril 1857, d'après les ordres de M. Morrison et de M. Cayley. M. Brydges me remit les débetures à moi-même dans mon bureau, le 1er septembre, avec une lettre de M. Stephens, secrétaire de la compagnie, donnant des détails. Il n'y a jamais eu le plus léger doute ou la moindre difficulté quant à la question de les prendre au pair, et je ne sais pas comment il aurait pu en être autrement quand les £25,000 de débetures du fonds consolidé d'emprunt municipal, déjà au crédit de son fonds d'amortissement, avaient été achetés par le gouvernement avec l'argent de la compagnie du chemin de fer et chargé au pair, et il y a bien d'autres exemples où le receveur général a pris des débetures du fonds d'emprunt municipal au pair en paiement, sans un ordre en conseil.

Ques. 1001. Après avoir reçu de M. Brydges, le 1er septembre 1857, les £20,000 en débetures, qu'en avez-vous fait, et quelles entrées en avez-vous fait faire dans les livres du département du receveur général?—J'en accusai réception par une lettre officielle dont copie a été dûment entrée dans le livre de lettres du département. Je les remis au commis des débetures pour les compter et les inscrire au registre du bureau où elles ont été dûment entrées au compte spécial des "débetures déposées dans le département du receveur général pour le fonds d'amortissement du chemin de fer Grand Occidental," qui est le même compte où avaient été entrés les £25,000 déjà placés pour la dite compagnie,—et les débetures furent ensuite mises sous clé dans la voûte du receveur général; conséquemment j'ai fait mon devoir en autant que j'y étais concerné. On s'est plaint que ces débetures ne figuraient pas sur le grand livre du bureau du receveur général; tout ce que je dirai à cela, c'est que j'ai fait les entrées nécessaires pour que le teneur de livres pût porter la chose à son journal et au grand livre, et que s'il ne l'a pas fait, je n'en suis pas responsable, et j'espère que M. Morrison et M. Ross me relèveront de toute responsabilité pour ce qui ne regardait que le teneur de livres. D'après l'admission de M. Cayley et de M. Langton, le département de l'inspecteur général savait le 19 de janvier que ces débetures étaient dans le coffre, et comme les comptes publics n'ont été mis devant la législature qu'en avril, il y avait suffisamment de temps pour les porter au compte et les entrer dans les comptes publics. Les recettes d'argent pour les douanes et les autres revenus, jusqu'au 20 janvier 1858, je crois, et même plus tard, si je ne me trompe, ont été incluses dans les comptes publics pour 1857; alors, pourquoi n'y a-t-on pas aussi inclus les £20,000 de débetures?

Ques. 1002. Ne savez-vous pas que c'était la coutume il y a quelques années de publier dans la Gazette Officielle des états comparatifs mensuels ou trimestriels du revenu des douanes et des travaux publics, et ne faisait-on pas cela en vertu d'un ordre du parlement?—Autant que je puis me le rappeler, c'était le cas.

Ques. 1003.—Ne serait-ce pas facile, d'après les livres du département du receveur général, de faire un état comparatif mensuel des dits revenus, c'est-à-dire pour cette année et pour l'année dernière?—Oui; un tel état pourrait être fait aisément en une heure avec les livres du département du receveur général.

M. James Bain, le teneur de livres du bureau des travaux publics, est présent et est interrogé par M. Dubord.

Ques. 1004. Est-il de votre devoir d'examiner les comptes qui sont produits dans le bureau?—Oui.

Ques. 1005.—Comment constatez-vous le fait que vous avez examiné et vérifié un compte?—Par les marques faites vis-à-vis des chiffres et des prix, et par mes initiales au bas du compte.

Ques. 1006. Regardez les comptes que vous avez devant vous, et dites si vous les avez examinés et vérifiés?—Je ne suis entré dans le département des travaux publics que le premier février 1857; et le premier de ces comptes étant du 1er juillet 1856, je ne l'ai pas examiné. Le second, qui est en date du 6 octobre 1857, est un de ceux qui ont été écartés. Le troisième compte, en date du 21 janvier 1857, est aussi un des documents qui manquent, ou c'en est une copie. Je ne me rappelle pas en avoir vu ni vérifié l'original.

Ques. 1007. Regardez l'état qui suit que vous m'avez fourni vous-même :

PHARES EN BAS DE QUEBEC.

Forteau.....	£18,324	5	3
Cap Rosier.....	17,269	13	6
Belle Ile.	19,734	0	0
Anticosti.....	16,546	0	0
		71,873	19 2
Ajoutez 10 pour cent.....	7,187	7	8
		£79,061	6 10

31 mars 1858.

et expliquez la différence entre le montant pour le phare d'Anticosti, £16,546 Os. 10d.—Je ne puis expliquer cette différence à présent, car je n'ai point le compte en question. L'état fourni à M. Dubord est un extrait d'une entrée du journal faite au débit des phares d'en bas de Québec, avec le montant porté contre chaque phare séparément.

Ques. 1008. Est-ce la pratique du département de payer les comptes après que vous les avez examinés et qu'un certificat a été préparé pour l'émission d'un warrant, et l'avez-vous fait dans ce cas-ci?—C'est la pratique du département. Dans le cas du dernier compte le certificat a été accordé pour la balance due sur les phares, d'après un état dressé sur l'estimation du coût des travaux.

Ques. 1009. Est-ce la pratique d'émettre des certificats de comptes sans pièces justificatives ou le détail des montants?—Je ne sache pas que la chose ait jamais été faite.

Le comité s'ajourne à demain, à 10 heures a. m.

SEPTIEME RAPPORT

DU

COMITÉ SUR LES COMPTES PUBLICS.

Le comité permanent sur les comptes publics :—

A l'honneur de présenter à votre honorable chambre ses délibérations ultérieures et les témoignages reçus par lui durant ses seances du 14, du 20 et du 21 juillet.

Le tout néanmoins humblement soumis.

A. T. GALT,
President.

Chambre de comite,
21 juillet 1858.

Mercredi, 14 juillet 1858.

MEMBRES PRESENTS :

M. DUBORD,
M. FOLEY,
M. HOGAN,
M. WHITE,
M. SOMERVILLE,
M. FERRES,
M. LE BOUTILLIER,
M. CHAPAIS,
M. SIMARD, et
M. J. CAMERON.

M. Foley est appelé au fauteuil.

M. Fiset est appelé et interrogé.

(Par M. Dubord.)

Ques. 1009. En juin 1857, n'étiez-vous pas commis dans le département des travaux publics?—Oui.

Ques. 1010. N'avez-vous pas été renvoyé, et dites pourquoi?—J'ai été renvoyé par M. Begly. M. Begly m'avait ordonné de faire une liste des pièces justificatives égarées, dont quelques-unes étaient pour les comptes de M. Baby, avec plusieurs autres. Lorsque la liste fut terminée, je la mis sur la table de M. Begly, pour qu'il put l'examiner. La liste fut mêlée à d'autres comptes par M. Begly et envoyée à l'auditeur. L'auditeur adressa une lettre au commissaire, M. Lemieux, lui demandant pourquoi cette liste lui avait été envoyée incomplète, et pourquoi et comment il se faisait qu'il manquait autant de pièces justificatives, et ce qu'elles étaient devenues. M. Lemieux envoya chercher M. Begly et lui demanda ce que cela voulait dire. M. Begly répondit que c'était ma faute, que j'avais moi-même envoyé cette liste à l'auditeur. Deux ou trois jours après, M. Begly m'avertit qu'on n'avait plus besoin de mes services, et il donna pour raison que j'avais pris sur moi d'envoyer cette liste à l'auditeur au lieu de la lui remettre à lui-même. Je n'étais que commis surnuméraire dans le bureau, et je n'avais aucune autorité quelconque d'envoyer des papiers hors du bureau, et je ne les avais pas envoyés. De plus, j'ai vu M. Begly mettre cette liste parmi les comptes du semestre, et je fus accusé de l'avoir fait. Je dis à M. Begly que je n'étais pas coupable, et lorsque je demandai une explication à M. Lemieux, il me renvoya à M. Begly, en me disant qu'il n'avait rien à faire avec cela. Je considère que j'ai été malicieusement renvoyé du bureau pour une faute dont je n'étais pas coupable. J'ai été commis dans le bureau pendant quatorze mois, et avant cela, j'avais été employé pendant trois ans au relèvement de la frontière avec M. Joseph Bouchette, et je puis fournir les meilleurs certificats de ma capacité et de ma bonne conduite de tous ceux par qui j'ai été employé, et de plus, il n'a jamais été fait de plainte contre moi pendant que j'ai été dans le bureau.

(Par M. Foley.)

Ques. 1011. Savez-vous quelque chose à propos des papiers égarés?—J'ai vu beaucoup de papiers qui se rattachaient aux affaires de M. Baby, comme des contrats, des comptes pour le transport de provisions, et plusieurs autres, mêlés

à des documents d'une autre nature, rester sur la table de M. Begly et dans son bureau pendant deux mois de suite, et lorsqu'on avait besoin de quelque document, il fallait quelquefois chercher pendant deux jours avant de pouvoir le trouver. M. Hamel et moi étions ordinairement chargés de les chercher.

M. Begly est appelé, et son interrogatoire est continué par M. Dubord :

Ques. 1012. Voulez-vous recourir à la question 984, à propos de la somme payée pour le steamer *Doris*; regardez ce compte courant, 22 septembre 1856, et dites comment vous expliquez la différence qui existe entre cette entrée et les autres d'une semblable nature?—Je suppose que cela était pour quelque service spécial, mais non pas pour payer la perte du navire. Ce compte est fait par le teneur de livres, et non par moi. Je n'interviens pas lorsqu'il fait ses états.

(Par M. *White*.)

Ques. 1013. Pouvez-vous fournir les détails de l'item "Phares, steamer *Doris*," 22 septembre 1856, s'élevant à £4,125?—Je les fournirai.

Ques. 1014. Regardez aussi au compte courant de 1857, 16 juin, qui est dans les termes suivants: "Balance sur le *Doris*, £600;" pouvez-vous dire pour quel service cette somme a été payée?—J'examinerai les livres et fournirai les détails.

Ques. 1015. Pouvez-vous fournir tous les détails et les items pour services rendus par les steamers appartenant à M. Baby, qui ont été employés depuis que M. Baby est employé par le gouvernement?—Je suppose qu'ils sont dans le bureau, sous la garde du teneur de livres. Je tâcherai de les faire soumettre.

Ques. 1016. Combien de temps avez-vous occupé la maison de M. Baby, dont vous avez parlé hier? Quand l'avez-vous quittée?—Je l'ai occupée pendant environ six mois.

(Par M. *Dubord*.)

Ques. 1017. Hier, vous avez promis de donner une liste des noms des contre-maîtres, du tems pendant lequel ils ont été employés, et de leurs salaires; quand pourrez-vous la donner?—Aussitôt qu'elle sera préparée.

Ques. 1018. Savez-vous qu'un M. Reid a entrepris la construction de quais ou de jetées à Lachine, par contrat?—Il y a eu un M. Henry Y. Reid.

Ques. 1019. Ce contrat a-t-il été donné par soumission?—J'examinerai cela et je vous en informerai.

Ques. 1020. Voulez-vous produire devant le comité la copie du contrat et l'estimation primitive? Je les ferai chercher et les produirai.

Ques. 1021. Savez-vous quelle somme a été payée pour cet ouvrage, et pour travaux extra, et ces extra ont-ils été sanctionnés par l'ingénieur, et quel était l'ingénieur?—Je ne puis dire s'il y a eu de l'ouvrage extra avant d'y voir; ces affaires ne me regardent pas. L'ingénieur est J. G. Sipple.

Ques. 1022. Quand un ingénieur fait un rapport, est-il renvoyé à l'ingénieur en chef avant d'en suivre les recommandations?—Cela dépend de la nature du rapport. Les commissaires ordonnent qu'il soit ou non renvoyé à l'ingénieur en chef, suivant qu'ils le jugent à propos.

Ques. 1023. Quelles sont les cautions de M. Reid, et n'est-il pas généralement compris que J. M. Ferres, écuier, M. P. P., a un intérêt dans les dits contrats ou travaux, et n'est-ce pas lui qui a arrangé les affaires à propos de ces travaux?—Je donnerai les noms des cautions quand j'aurai examiné les contrats. Je ne sache pas que M. Ferres soit intéressé dans cette affaire.

Ques. 1024. Pouvez-vous produire le compte courant de M. Reid jusqu'à cette date?—Le teneur de livres peut le préparer, et il sera produit.

(Par M. Foley.)

Ques. 1025. Avez-vous quelques remarques à faire sur le témoignage de M. Fiset qui vous a été lu?—Je considère que ce témoignage est tout à fait incorrect. Je tâcherai de le prouver par des documents. M. Fiset est animé d'un mauvais vouloir à mon égard, je crois, parce que son père ayant placé à intérêt des deniers publics qui lui étaient confiés, et ayant retiré cet intérêt, il a été obligé de le rembourser sur mes instances.

Ques. 1026. Quels deniers ont été confiés à M. Fiset le père?—Il agissait comme païe-maître du département pour des travaux faits aux environs de Québec, et l'argent pour ces travaux lui passait par les mains. Je recommandai, d'après des renseignements que j'avais eus à Québec à la fin de 1857, que M. Bain, notre teneur de livres, fut envoyé à Québec pour s'enquérir de l'affaire, ce qui a été fait, et elle a tourné comme je l'ai déjà dit.

Ques. 1027. On vous a demandé de faire les remarques que vous aviez à faire en explication du témoignage de M. Fiset, le témoin, et non pas sur la conduite de son père. Dans votre réponse, vous ne parlez que de la conduite de son père. Qu'a-t-elle à faire avec le témoignage rendu par le témoin?—D'après l'inexactitude du témoignage de M. Fiset, je considère qu'il a dû être conseillé, et je veux faire voir de quelle manière.

Ques. 1028. Quand avez-vous envoyé le teneur de livre à Québec pour examiner les comptes de M. O. L. Fiset?—Je donnerai la date lorsque j'aurai examiné les documents du bureau.

Ques. 1029. Était-ce avant ou après la démission de M. Fiset?—C'était avant.

(Par M. Foley.)

Ques. 1030. Quand a-t-on découvert pour la première fois que M. Fiset avait l'habitude de placer à intérêt les deniers publics qui lui étaient confiés, et a-t-il été destitué immédiatement? Est-ce une règle suivie par les départements publics que les personnes employées par eux qui reçoivent un intérêt sur des deniers publics s'exposent à être destituées?—Je verrai les documents avant de répondre. Je pense qu'on a découvert cela par l'enquête de M. Bain. Je ne pense pas qu'il y ait jamais eu d'exemple de cette nature dans le département auquel j'appartiens. Je ne puis rien dire quant aux autres départements.

Ques. 1031. Croyez-vous qu'il soit juste d'appliquer la règle aussi rigoureusement qu'on l'a fait dans le cas de M. Fiset, tandis qu'on laisse échapper d'autres personnes haut placées?—Je ne me suis jamais formé d'opinion sur cette matière.

(Par M. Dubord.)—MM. White et Cameron dissidents.

Ques. 1032. L'argent était-il déposé au nom de M. Fiset, et à quelle banque l'était-il?—Je répondrai après examen.

(Par M. Simard.)

Ques. 1033. Voulez-vous avoir la bonté de dire quand M. Fiset, *snr.*, a été destitué, quelle somme il s'était appropriée, et quand elle a ensuite été remboursée par lui au gouvernement?—Je ne puis dire dans quel temps l'intérêt a été remboursé; il a été déduit d'une balance de salaire qui lui était due.

(Par M. Hogan.)

Ques. 1034. Vous avez dit, dans le cours du témoignage que vous avez rendu le 7 du mois courant, qu'un M. Creed, surintendant, avait été destitué pour avoir été persuadé par M. James Cotton de lui donner des estimations de

progrès frauduleuses pour ouvrage fait au havre de Port Stanley ; M. Cotton a-t-il fait quelques travaux pour votre département depuis ?—Je n'en sais rien. J'y verrai. Je n'en suis pas certain.

Ques. 1035. Savez-vous s'il a jamais été destitué quelque surintendant pour avoir donné des estimations frauduleuses à M. Baby ?—Pas que je sache.

Ques. 1036. Savez-vous s'il a jamais été destitué quelque surintendant pour n'avoir pas donné à M. Baby des estimations surchargées, ou des estimations telles qu'un surintendant consciencieux ne pouvait pas les certifier ?—Je n'en ai jamais eu connaissance.

Ques. 1037. En soldant les comptes pour les différents phares construits dans le bas du golfe St. Laurent, et pour les quais construits par M. Baby, a-t-il jamais été renvoyé quelque chose à un arbitrage ; ou les estimations de M. Gauvreau ont-elles toujours été faites à la satisfaction de M. Baby ?—Je ne sache pas qu'il y ait jamais eu d'arbitrage. J'ai entendu dire qu'il se propose de demander une nouvelle rémunération pour les phares.

Ques. 1038. Connaissez-vous un M. McDonald, qui était ingénieur sur le chemin de Témiscouata ; a-t-il été démis de sa charge ? Si oui, pour quelle cause ?—J'ai connu M. McDonald pendant plusieurs années, employé dernièrement sur ce chemin ; il avait une bien mauvaise santé, et il était incapable de remplir ses devoirs. Il reçut ordre de venir à Toronto, et on n'a pas cru nécessaire d'envoyer personne pour le remplacer. Il a été démis un autre surintendant dans le même temps.

Ques. 1039. Est-ce à sa demande qu'il a été transféré ?—Je ne le pense pas.

Ques. 1040. N'est-ce pas contrairement à sa volonté qu'il a été transféré ?—Je ne puis le dire sans examiner la correspondance.

(Par M. Somerville,)

Ques. 1041. Dans le compte produit, il paraît y avoir une balance de £18,000 due par M. Baby ; comment cette somme a-t-elle payée en surplus à M. Baby ?—M. Baby a reçu une avance pour l'aider à construire des steamers de remorquage en fer, de la même manière que M. Allan, à la condition qu'il donnerait une hypothèque sur les navires.

M. Simard est alors examiné.

(Par M. Dubord.)

Ques. 1042. Veuillez dire ce que vous connaissez à propos du compte de M. Fiset, senior, avec le gouvernement, dont a parlé M. Begly, et des circonstances qui se rattachent à la démission de M. Fiset ?—Je suis l'un des directeurs de la "*Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec* ;" je me rappelle qu'il y a environ un an, François Vésina, le secrétaire trésorier de la dite banque, et moi-même, demandâmes à M. Fiset de faire ses dépôts à notre banque, sachant qu'il agissait comme paie-maître du gouvernement pour les travaux qui se poursuivaient en bas de Québec. M. Fiset déposa environ £2,000 à cette banque, qui furent graduellement retirés quelques mois après. Plus tard, M. Fiset m'informa qu'il avait été blâmé pour avoir déposé ces deniers à la banque d'épargne, et qu'il avait remboursé au gouvernement le montant d'intérêt qui lui avait été accordé ; je ferai remarquer que l'intérêt dû à ceux qui font des dépôts est généralement balancé une fois par année.

Le comité s'ajourne alors à demain, à 10 heures A. M.

Mardi, 20 juillet 1858.

MEMBRES PRESENTS :

M. SOMERVILLE,
M. HOGAN,
M. WHITE,
M. MATTICE,
M. FERRES, et
M. FOLEY,

MM. R. A. Harrison, Begly, John P. Wheeler, Archibald, Cameron, Herod Noble, Stock et Lane, sont présents.

Les membres présents ne formant pas quorum à 11 heures, le comité s'ajourne à demain, à 10 heures A. M. précises.

Mercredi, 21 juillet 1858.

MEMBRES PRESENTS :

M. BUCHANAN,
M. BROWN,
M. SOMERVILLE,
M. MATTICE,
M. HOGAN,
M. STARNES,
M. FOLEY,
M. LE BOUTILLIER,
M. HOWLAND.
M. WHITE,
M. FERRES, et
M. BROWN.

M. Hogan est appelé au fauteuil.

MM. Begly, Cameron, Small, Lane, Lea, et Noble sont présents.

M. Begly dépose ses réponses écrites à quelques questions laissées sans réponse à la séance du comité tenue le 14 juillet courant. Elles sont comme suit :—

A propos de la question qui m'a été faite lors de mon interrogatoire du 14 courant, savoir : " Avez-vous quelques remarques à faire sur le témoignage de M. Fiset, qui vous a été lu ?" Je désire dire que je connais M. Olivier Fiset depuis un grand nombre d'années et que je le crois un honnête homme, et bien que le département ne pouvait passer sous silence le fait qu'il a reçu un intérêt sur des deniers du gouvernement, je ne pense pas que M. Fiset crût mal agir en prenant cet intérêt.

A cause de l'inexactitude du témoignage de M. Fiset, et à cause de l'esprit d'animosité qu'il y a déployé contre moi, j'ai cru nécessaire de faire voir au comité qu'il avait un autre motif que celui qu'il avouait pour l'aigreur des sentiments qu'il a témoignés contre moi ; autrement je n'aurais pas mentionné le nom de son père.

Quant au témoignage de M. Fiset, j'ai fait les perquisitions nécessaires.

M. Fiset a dit qu'il était dans le département en juin 1857. Il n'y était pas, et il n'était aucunement attaché au département des travaux publics à cette époque.

Ce qu'a dit M. Fiset à propos des pièces justificatives écartées est complètement faux. Je soumetts le livre de lettres pour le prouver. Voyez la lettre No. 20,797, datée du 9 février 1857, adressée à l'auditeur des comptes publics. Les états dont il y est fait mention (au nombre de deux) sont de l'écriture même de M. Fiset. J'en soumetts un ; je n'ai pas pu trouver l'autre. Ils se rapportent aux comptes du semestre finissant au 30 juin 1855, et du semestre finissant au 31 décembre de la même année, comme le font voir les lettres de M. Langton, Nos. 28,817 et 29,105. Ce sont des comptes semestriels, et non pas trimestriels, comme l'a dit M. Fiset.

M. Fiset dit que quand les documents écartés ont été trouvés dans le bureau de l'auditeur, ce qui était au commencement de février 1857, comme l'a déjà prouvé la lettre du 9 de ce mois, il fut malicieusement renvoyé par moi deux ou trois jours après, tandis qu'il n'a été renvoyé qu'environ quatre mois après ; et pour faire voir combien est faux ce qu'il a dit, je soumetts ici son reçu, daté du 23 mai 1857, écrit par lui-même, pour son salaire jusqu'au 31 de ce mois inclusivement. J'en dépose une vraie copie.

Quant au mauvais vouloir qu'il dit que je nourrissais contre lui, je n'ai qu'à dire que M. Fiset n'était qu'un commis temporaire, qui n'avait sa charge qu'au jour le jour, et que bien qu'il ait quitté le bureau le ou vers le 23 mai, il reçut sa paie jusqu'au 31 du même mois.

Sur motion de M. *Foley*, il est

Ordonné, Que le procès-verbal du 14 courant soit imprimé.

Archibald Cameron est appelé et interrogé :

(Par M. *Howland*)

Ques. 1043. Connaissez-vous cette partie des chemins d'York appelée chemin du bord du lac?—Oui, je demeure à Etobicoke.

Ques. 1044. Connaissez-vous ce chemin depuis longtemps?—Depuis 13 ans.

Ques. 1045. En quel état étaient ce chemin et les ponts en septembre 1850?—Le chemin était bien bon, et les ponts étaient passables, à l'exception d'une partie qui en avait été endommagée par la glace au printemps, mais qui fut réparée.

Ques. 1046. En quel état général de réparation ce chemin a-t-il été tenu depuis cette époque?—Le chemin a été tenu en bien mauvais état.

Ques. 1047. Dans quel état le chemin se trouve-t-il à présent?—Il est presque impraticable ; une grande partie en a été emportée par l'eau.

Ques. 1848. Dans quel état se trouvent les ponts sur ce chemin?—Ils sont tous impraticables, et le pont principal, sur la rivière Humber, est une ruine complète.

Ques. 1049. Ces ponts sont-ils dangereux?—Il n'y a pas moyen d'y passer du tout.

Ques. 1050. Fait-on quelques réparations au chemin ou au pont?—On n'en fait pas d'autres que celles qui sont faites par le public ; le public a posé des planches au pont, de temps à autre, et en a réparé un bout.

Ques. 1051. Est-ce que vous ou d'autres éprouvez quelque dommage parce que ce chemin est en mauvais état?—C'est presque une ruine totale pour un grand nombre, et moi pour un j'en ai souffert ; et cela en ruine complètement d'autres, et spécialement la compagnie du chemin du bord du lac d'Hamilton à Toronto, comme compagnie.

Ques. 1052. Connaissez-vous quelque chose du montant de revenu retiré de ce chemin par la compagnie des chemins d'York?—Je ne le connais pas positivement, mais d'après ce que je sais du revenu du chemin planchéié, je crois qu'il peut

être d'environ £600 ; tout le trafic qui parcourt notre chemin planchéié passe nécessairement sur le chemin de la compagnie des chemins d'York, ainsi que tout le trafic qui va du Humber à la ville, en sus de ce qui passe sur notre chemin.

(Par M. *Ferres.*)

Ques. 1053. Le comité doit-il comprendre que le chemin de la compagnie des chemins d'York ne s'étend seulement qu'à l'extrémité ouest du pont de la rivière Humber, et qu'une autre compagnie possède le chemin planchéié au-delà ?—Il s'étend à environ 60 ou 70 verges au-delà de l'extrémité ouest du pont de la rivière Humber, et l'autre partie du chemin est possédée par la compagnie du chemin du bord du lac d'Hamilton à Toronto.

Ques. 1054. Y avait-il un pont sur la rivière Humber en 1850 ?—Oui.

Ques. 1055. La compagnie des chemins d'York prélève-t-elle des péages sur le chemin du bord du lac ; si non, quand a-t-elle cessé ?—Elle n'en prélève plus à présent ; je crois qu'elle a cessé il y a environ cinq mois, et elle a affiché des placards sur le pont, avertissant que ceux qui traverseraient le pont le feraient à leurs risques et périls, car la compagnie des chemins d'York ne serait responsable d'aucun dommage qui pourrait arriver.

(Par M. *Foley.*)

Ques. 1056. Vous dites que le revenu probable de ce chemin est de £500 à £600 par année. Comment cela peut-il être s'il n'est pas prélevé de péages ?—Le revenu était à ce taux jusqu'à ce que le pont ait été endommagé par la crue des eaux le printemps dernier.

(Par M. *Ferres.*)

Ques. 1057. La compagnie des chemins d'York a-t-elle prélevé autant de péages sur sa partie du chemin que l'autre compagnie en a prélevé sur la sienne ?—Les péages étaient moindres, mais elle avait plus de trafic. Je pense que le revenu était à peu près égal.

Ques. 1058. Quelle est la longueur de la partie du chemin de la compagnie des chemins d'York, et n'y en a-t-il pas à peu près un mille et demi qui est constamment exposé à être emporté par l'eau ?—Sa partie est à peu près longue de trois milles. Je pense qu'à présent il y en a environ trois quarts de milles qui sont dangereux et exposés à être emportés.

Ques. 1059. Dans votre opinion, combien faudrait-il dépenser pour protéger toute cette partie qui est ainsi exposée à être emportée ?—Je ne saurais donner une réponse satisfaisante.

Ques. 1060. Ne faudrait-il pas faire des ouvrages en charpente comme pour l'esplanade de Toronto ?—Je pense que, comme c'est un sable mouvant, des pieux enfoncés solidement, disons à quatre pieds au-dessus du niveau de l'eau, et des lambourdes posées d'un pieux à l'autre et recouvertes de madriers, feraient un chemin moins coûteux et plus sûr qu'en charpente.

Ques. 1061. Les taux prélevés sur les trois milles seraient-ils suffisants pour défrayer les dépenses de l'ouvrage que vous venez maintenant d'analyser ?—Je pense qu'ils le seraient.

(Par M. *Foley.*)

Ques. 1062. Pouvez-vous dire quelle somme la compagnie des chemins d'York a déboursé annuellement pour tenir ce chemin en réparation ? La dépense a-t-elle excédé la recette ?—Je ne pense pas que la somme affectée aux réparations se soit élevée à un sixième de la recette.

(Par M. *Hogan.*)

Ques. 1063. Savez-vous s'il est arrivé des accidents sur le chemin en question, par suite de son mauvais état et aussi par suite de l'état dilapidé du pont

du Humber?—Je n'ai point connaissance qu'il soit arrivé des accidents sérieux, mais j'ai entendu parler d'un grand nombre d'accidents d'un caractère peu grave, tels que voitures brisées, renversées et retardées, et le public est dans des craintes continuelles par suite de l'état dilapidé du pont.

Ques. 1064. Le revenu prélevé sur le chemin à l'ouest du pont de la rivière Humber est-il gravement affecté par suite du mauvais état de la partie du chemin appartenant à la compagnie des chemins d'York?—Je puis dire qu'il est totalement anéanti. J'ai reçu hier une lettre du secrétaire-trésorier qui m'assure que ses revenus paieront à peine les frais de perception.

Ques. 1065. Quel était le revenu du chemin à l'ouest du Humber, avant que la partie est du pont fût devenue en si mauvais état?—La moyenne pour les cinq dernières années a été de £500 à £600. Je parle de mémoire.

Ques. 1066. Est-ce que le produit des moulins et des terres est transporté à Toronto par le chemin en question; et quel effet son mauvais état a-t-il sur les intérêts des agriculteurs et des propriétaires de moulins de cette section de la province?—Je ne sache pas qu'il fasse dommage aux moulins de notre localité, c'est-à-dire le bord du lac; mais les fermiers en souffrent beaucoup.

(Par M. *Foley.*)

Ques. 1067. Pensez-vous que le revenu prélevé sur le chemin par la compagnie soit maintenant assez élevé pour lui permettre de le réparer complètement?—Je le pense.

(Par M. *Howland.*)

Ques. 1068. Le chemin de Dundas forme-t-il partie des chemins d'York et de la compagnie des chemins d'York?—Je l'ai toujours compris ainsi.

Ques. 1069. Quel est l'état du pont sur la rivière Humber, sur le chemin de Dundas?—Il semble être à la veille de crouler. J'ai traversé la rivière dessus dimanche dernier, et je craignais beaucoup. Il est dans un dangereux état.

Ques. 1070. Y fait-on quelque réparation?—Aucune que je sache, dernièrement.

Ques. 1071. Le chemin du bord du lac et celui de Dundas sont-ils parallèles l'un à l'autre, et si oui, à quelle distance?—Ils le sont, mais je ne saurais dire à quelle distance. La distance entre les chemins est de trois à cinq milles.

(Par M. *Foley.*)

Ques. 1072. Alors, il est de fait que lorsque le chemin du bord du lac est impraticable, les gens sont obligés de prendre le chemin de Dundas; ce qui fait que le revenu de la compagnie des chemins d'York est maintenu, ou plutôt augmenté, et cela au détriment du public et des compagnies privées des chemins qui aboutissent au bord du lac. Cela est-il vrai?—Oui; cela est vrai.

(Par M. *Howland.*)

Ques. 1073. Si le pont sur le chemin de Dundas était impraticable, cela n'empêcherait-il pas toute communication de l'ouest avec la ville, si ce n'est par chemin de fer ou en allant à Weston?—Il n'y aurait pas d'autre route pour venir à la ville.

(Par M. *Ferres.*)

Ques. 1074. Etes-vous actionnaire ou directeur dans quelque chemin planchéié ou de gravier conduisant à Toronto?—Je suis actionnaire et directeur dans la compagnie du chemin du bord du lac d'Hamilton à Toronto.

Ques. 1075. Quel est l'état de ce chemin, et quelle est la moyenne du dividende déclaré pour les cinq dernières années?—Le chemin est en bon état, à l'exception d'à peu près 200 verges, que le lac a considérablement endommagé;

mais nous allons faire un ouvrage en pilotis tout le long du bord du chemin et le remplir avec de la terre. Il n'a jamais été déclaré de dividende. Il a été, en grande partie construit à crédit, et nous avons presque tout payé l'intérêt et le capital ; si tout le capital avait été payé, il aurait rapporté un excellent dividende.

Ques. 107. En quelle année a été construit le chemin ?—En 1852.

M. Stock est interrogé.

(Par M. Hogan.)

Ques. 1077. Avez-vous entendu le témoignage de M. Archibald Cameron, et corroborez-vous ce qu'il a dit relativement aux chemins d'York ? Si non, sur quoi différez-vous d'opinion avec lui, ou avez-vous quelque chose à ajouter à son témoignage ?—Je corrobore le témoignage entier donné par M. Cameron relativement aux chemins d'York, ainsi qu'au revenu qui en est retiré. Mais je désire ajouter qu'il y a à peu près quarante perches du chemin du bord du lac qui n'ont jamais été planchiées ou macadamisées, et sur lesquelles il a été prélevé des péages. J'ai connaissance qu'il est arrivé des accidents, par suite de l'écroulement de l'extrémité du pont pendant qu'il s'y trouvait une voiture. Il n'est pas à ma connaissance qu'il y ait eu d'autre accident sérieux. M. Gamble et moi-même allâmes rendre visite à M. Beaty, l'automne dernier, et nous l'avertîmes que nous poursuivrions la compagnie devant le grand jury si elle ne le réparait pas. Il promit alors que si nous abandonnions toute poursuite contre le chemin, il ferait réparer immédiatement le chemin et le pont. Il n'a jamais rempli sa promesse. L'état du chemin est une cause de dépréciation sérieuse pour la valeur de la propriété située à l'ouest, aussi loin que le Credit, et même plus loin. Il me cause un grand dommage, de même qu'à tous les habitants qui sont obligés de s'en servir.

(Par M. Foley.)

Ques. 1078. Est-il de l'intérêt pécuniaire de la compagnie des chemins d'York de tenir le chemin du bord du lac en mauvais état ?—Il est d'un grand avantage pour elle de le faire, parce qu'elle prélève plus de péages et qu'elle a moins à déboursier pour les collecter, attendu que le public est forcé de se servir du chemin de Dundas, qui appartient à la même compagnie, et sur lequel le taux de péage est plus élevé et la distance plus grande pour se rendre à Toronto. Je désire ajouter que le dommage est augmenté par le fait que les gens qui résident sur le chemin du bord du lac, sont obligés de parcourir une distance d'environ quatre milles, sur un chemin rempli d'ornières, pour se rendre au chemin de Dundas, ce qui fait, pour aller et revenir de Toronto, une distance de huit à neuf milles de plus, sans compter l'augmentation du péage. Pendant l'automne et le printemps le chemin de traverse est presque impraticable.

M. Noble est interrogé.

(Par M. Hogan.)

Ques. 1079. Avez-vous entendu le témoignage de M. Archibald Cameron, et êtes-vous prêt à corroborer ce qu'il a dit relativement au chemin d'York ? Si non, en quoi différez-vous d'opinion avec lui ; ou avez-vous quelque chose à ajouter à son témoignage ?—Je suis prêt à corroborer le témoignage de M. Cameron relativement à l'état du chemin du bord du lac et du revenu qui en est retiré. J'ai résidé durant 35 ans dans le voisinage de ce chemin. Relativement aux accidents qui sont arrivés sur le chemin par suite de son mauvais état, je désire dire que mon épouse a failli récemment perdre la vie ; mon cheval irrité par le mauvais état des chemins devint intraitable. Il prit le mors aux dents, se jeta à côté du chemin, précipitant ma femme, ma fille et moi-même hors de la voiture. J'ajou-

terai au témoignage de M. Cameron relativement au pont de la rivière Humber, qu'une partie en a été emportée en 1850. A part cela, le chemin était alors en bon état. Pour ce qui est du maintien en bon état du chemin depuis qu'il est entre les mains de la compagnie des chemins d'York, je dirai qu'en général il a été très négligé, et qu'il est devenu de plus en plus mauvais depuis environ quatre ans ; durant ce temps il a été très difficile de le parcourir, et cette année il est impraticable. Tout doit être attribué à la négligence de M. Beaty, parce que le chemin aurait pu être entretenu en bon état à bien peu de frais. En autant que mes intérêts personnels sont concernés, l'état du chemin me cause un dommage très grave. J'ai des contrats pour livrer du bois à Toronto, que je ne puis remplir et qui peuvent me causer des dommages sérieux. Le chemin, dans mon opinion, pourrait être réparé à raison de £5 par perche, pour le mille qui a coutume d'être balayé par l'eau, et qui offre le plus de difficultés. Ces travaux à £5 par perche seraient pour protéger le chemin contre la vague du lac, et l'espace qui a besoin de cette protection est de 300 verges. Cette somme de £5 par perche ne comprend pas le pavage en macadam, le planchéiage ou le nivellement.

M. *Ellis* est examiné.

Ques. 1080. Avez-vous entendu le témoignage de M. Archibald Cameron, et corroborez-vous ce qu'il a dit relativement aux chemins d'York ? Si non, en quoi différez-vous d'opinion avec lui, ou avez-vous quelque chose à ajouter à son témoignage ?—J'ai entendu le témoignage des trois témoins précédents, et je confirme en tout ce qu'ils ont dit. En autant que je suis personnellement concerné, je pourrais remarquer que vu la destruction du pont, je n'ai aucun accès quelconque à ma propriété, si ce n'est en passant sur le chemin de fer. J'ai été obligé d'annuler deux contrats que j'avais avec des personnes de la ville, parce que je n'étais pas capable d'en remplir les conditions, vu le mauvais état du chemin. J'ai été témoin d'au moins une douzaine d'accidents, causés par l'état impraticable du chemin, et moi-même et ma famille avons été les victimes de plusieurs accidents.

M. *William Lee*, conseiller de township, est interrogé.

Ques. 1081. Connaissiez-vous l'état de cette partie des chemins d'York, connue sous le nom de chemin de la rue Yonge, lorsque la compagnie des chemins d'York les a achetés du gouvernement ? si oui, quelle était, à cette époque, l'état du chemin de la rue Yonge ?—Je connaissais cette partie des chemins d'York lorsque le gouvernement les a vendus à la compagnie des chemins d'York. Le chemin était bon à cette époque.

Ques. 1082. Depuis que le chemin de la rue Yonge est entre les mains de la compagnie des chemins d'York, a-t-il été tenu en bon état ? si non, à quelles époques a-t-il été en mauvais état ?—Le chemin a été graduellement négligé depuis qu'il est devenu la propriété de la compagnie, et depuis l'année dernière il est devenu impraticable pour les voitures chargées. J'ai vu à différentes reprises, l'automne dernier, des voitures embourbées, et dont la charge était très légère. Si l'on considère le trafic qui se fait sur le chemin, le tort causé au public doit avoir été considérable. Je n'en pourrais préciser l'étendue. Le chemin a été durant huit ou dix semaines, le printemps dernier, dans le mauvais état que je viens de décrire. De plus le parcours de ce chemin a beaucoup diminué, parce que le public ne pouvait le parcourir avec sûreté, et personne ne voyageait sur le chemin à moins d'y être forcé par la nécessité.

Ques. 1083. Quel revenu a été retiré du chemin pour les deux dernières années, et êtes-vous d'opinion qu'il est égal au revenu retiré lorsque la compagnie l'a acheté du gouvernement ?—Je ne saurais donner de réponse quant au revenu du chemin à présent. Pour ce qui est de la dernière partie de la question, je pense que le revenu est plus considérable qu'à l'époque où il a été acheté du

gouvernement. Les raisons pour ceci sont que le chemin est tout aussi fréquenté, et que les taux de péage sont de beaucoup plus élevés. Lorsque le chemin était entre les mains du gouvernement, j'avais coutume de payer, je pense, huit sous pour un chariot, et maintenant je paie vingt sous.

Ques. 1084. Durant le temps que le chemin a été presque impraticable, le printemps dernier, y a-t-on prélevé des péages ?—Oui, tout le temps.

Ques. 1085. Comment se fait-il que le chemin soit devenu en aussi mauvais état ? Est-ce faute d'y avoir mis du macadam, et aussi par négligence sous tous les rapports ?—C'est faute d'y avoir mis du macadam, et parce qu'on l'a négligé entièrement. Le macadam est complètement usé. D'après ce que je connais du chemin, je pense que la compagnie n'a pas mis une quantité suffisante de pierre sur le chemin pour pouvoir le tenir en bon état.

Ques. 1086. Etes-vous d'opinion que si le chemin était entre les mains des municipalités, il pourrait être tenu en bon état avec les péages qui sont maintenant prélevés, et qu'il y aurait aussi moyen de créer un fonds d'amortissement, avec lequel le chemin pourrait être payé avec le temps ?—Oui, c'est mon opinion, si les chemins étaient en aussi bon état que lorsque la compagnie les a achetés.

Ques. 1087. Avez-vous jamais eu connaissance que la compagnie ait été poursuivie pour l'avoir tenu dans cet état d'impraticabilité ?—Il a été envoyé une requête au juge Harrison, le printemps dernier, à cet effet, et le conseil de township a pris l'initiative dans cette affaire.

M. Lane est alors examiné.

Ques. 1088. Avez-vous entendu le témoignage de *M. Lee*, et corroborez-vous ce qu'il a dit relativement au chemin de la rue Yonge, son revenu et son état, et avez-vous quelque chose à ajouter à son témoignage ?—Oui, je pense qu'il est très correct quant à l'état du chemin et du revenu qui en est retiré. Je regarde le témoignage de *M. Lee* comme très exact et très juste, et je n'ai rien à y ajouter.

M. Cotton est alors examiné.

(Par *M. White*.)

Ques. 1089. Etiez-vous entrepreneur de l'ouvrage fait à Port Stanley dans les années 1856 et 1857 ?—Oui.

Ques. 1090. Qui surveillait les travaux pour le gouvernement ?—*M. Hale*, *M. Lane* et *M. Creed*.

Ques. 1091. Avez-vous sous-loué quelque partie de l'ouvrage, et si oui, quelle partie, à qui et quand ?—J'ai sous-loué presque tout l'ouvrage à *Richard Read*, *Alfred Payne* et *Emery Houghton*, lorsque je l'ai d'abord entrepris.

Ques. 1092. Comment avez-vous tenu compte de l'ouvrage fait ?—Le sous-entrepreneur et le conducteur se contrôlaient l'un l'autre.

Ques. 1093. Avez-vous, en aucun temps, obtenu des estimations de progrès pour ouvrage fait au montant de £800, ou à peu près, d'un nommé *Creed*, conducteur pour le gouvernement ? et si oui, ces estimations ont-elles été payées ? et si non, pourquoi pas ?—Je n'ai jamais entendu parler de cette estimation avant l'époque où j'ai appris qu'elle allait être mise devant le comité des comptes publics.

Ques. 1094. Avez-vous eu quelque chose à faire avec la confection des estimations ?—Rien du tout. Elles étaient ordinairement faites par *M. Page*, d'après les états donnés par le conducteur en charge.

Ques. 1095. Avez-vous vu une lettre qu'on prétend avoir été écrite par *M. Creed*, et qui contient une accusation contre vous à l'effet que vous l'avez trompé en faisant l'estimation en question ?—J'ai vu la lettre, pour la première fois, il y a environ dix jours, dans les journaux à *Goderich* ; elle ne m'a jamais été communiquée par le département des travaux publics.

Ques. 1096. Avez-vous fait des transactions avec le département des travaux publics depuis cette époque ?—Oui, j'en ai fait jusqu'à aujourd'hui.

Ques. 1097. Avez-vous maintenant quelque ouvrage à faire pour le gouvernement ?—Oui, j'en ai.

(Par M. *Foley*.)

Ques. 1098. Entendez-vous dire que vous n'avez jamais reçu d'avis du département des travaux publics, ou d'aucuns de ses officiers, que le conducteur avait écrit une lettre, vous accusant d'avoir voulu obtenir des estimations frauduleuses de votre contrat pour l'ouvrage fait au havre de Port Stanley ?—Je n'en ai reçu aucun avis quelconque, et je l'ai ignoré jusqu'à ce que je l'aie vu dans les journaux.

(Par M. *Hogan*.)

Ques. 1099. Quel ouvrage faites-vous maintenant pour le bureau des travaux publics ? Et si vous en faites aucun, vous a-t-il été donné parce que vous étiez le plus bas enchérisseur, après que l'ouvrage eût été soumissionné ?—Je débarrasse le havre de Port Stanley de quelques vaisseaux qui y sont calés ; je ne sais pas si l'ouvrage a été soumissionné, mais attendu que les vaisseaux sont une obstruction pour le havre, je me suis offert d'exécuter l'ouvrage pour un prix beaucoup moindre que tout autre, parce que ma propriété souffre beaucoup de cette obstruction.

Sur motion de M. *White*, il est

Ordonné, Que le Dr Ryerson soit entendu au sujet de l'intérêt provenant des deniers publics entre ses mains, reçu par lui de temps en temps, et sur lequel ce comité a reçu des témoignages.

Et le comité s'ajourne à mardi prochain, à 10 heures A. M.

Mardi, 27 juillet 1858.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. HOGAN,
M. FOLEY,
M. WHITE,
M. MATTICE.
M. FERRES, et
M. SOMERVILLE,

Les membres présents ne formant pas quorum, le comité s'ajourne à demain, à dix heures A. M.

Mercredi, 28 juillet 1858.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. HOGAN,
M. FERRES,
M. WHITE, et
M. SOMERVILLE.

M. Begly et M. Beaty sont présents.

Les membres présents ne formant pas quorum, le comité s'ajourne jusqu'à la convocation par le président.

APPENDICE A.

DOCUMENTS auxquels il est referé dans la reponse à la question 902, des deliberations de mardi 6 juillet 1858.

No. 1.

ETAT des dépenses encourues par l'entrepreneur F. Baby, écuier, pour la construction du phare de Belle-Ile, depuis le 20 juillet 1854, jusqu'au 30 juin 1856.

Dépenses faites en 1854 depuis le 20 juillet jusqu'au 1er nov.	Prix.	£ s. d.	£ s. d.
	£ s. d.		
2 Conducteurs.....	20 0	2 0 0	
7 Ouvriers.....	15 0	5 5 0	
26 Journaliers.....	10 0	13 0 0	
4 Chevaux.....	10 0	2 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		22 5 0	
88 Journées depuis le 20 juillet, jusqu'au 1er nov. 1854.....	22 5 0	1958 0 0	
6 Charges de goëlettes.....	80 10 0	483 0 0	
Montant des dépenses faites en 1854, les matériaux exceptés.....			2441 0 0
Dépenses faites en 1855 depuis le 12 mai jusqu'au 1er nov.			
2 Conducteurs.....	20 0	2 0 0	
7 Ouvriers.....	15 0	5 5 0	
26 Journaliers.....	10 0	13 0 0	
4 Chevaux.....	10 0	2 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		22 5 0	
146 Journées, depuis le 12 mai jusqu'au 1er nov. 1855.....	22 5 0	3248 10 0	
7 Charges de goëlettes.....	80 10 0	563 10 0	
Montant des dépenses faites en 1855, depuis le 21 mai jusqu'au 1er novembre, les matériaux exceptés.....			3812 0 0
Dépenses faites depuis le 1er nov. jusqu'au 30 juin 1856.			
1 Conducteur.....	20 0	1 0 0	
8 Ouvriers.....	15 0	6 0 0	
11 Journaliers.....	10 0	5 10 0	
4 Chevaux.....	10 0	2 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		14 10 0	
208 Journées depuis le 1er nov. 1855, jusqu'au 30 juin 1856....	14 10 0	3016 0 0	
4 Charges de goëlettes.....	80 10 0	322 0 0	
Montant des dépenses faites depuis le 1er nov. 1855, jusqu'au 30 juin 1856.....			3388 0 0
Montant porté.....			9591 0 0

ETAT des matériaux expédiés de Québec, pour ce phare, avec leurs prix dans cette cité, comme suit :

	Prix. £ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Montant rapporté pour salaires des ouvriers et pour goëlettes.....			9591 0 0
1000 Quarts de ciment.....	12 6	622 0 0	
68000 Briques à feu.....	9 0 0	612 0 0	
900 Pieds superficiels de pierre de taille.....	6 0	270 0 0	
800 Pieds de cèdre pour lambourdes.....	1 3	50 0 0	
2800 Pieds de pin pour charpente.....	0 6	70 0 0	
250 Madriers de 1½ pce. pour couverture.....	5 0 0	12 10 0	
20000 Bardeaux.....	12 6	10 10 0	
250 Planches pour entre-planchers.....	40 0	5 0 0	
250 Madriers de 1½ pce. pour planchers.....	6 0 0	15 0 0	
200 Colombages pour cloisons.....	3 0 0	6 0 0	
250 Morceaux de bois pour tringlages.....	15 0	1 17 6	
10000 Lattes.....	6 0	3 0 0	
200 Planches pour boisage dans les mansardes.....	60 0	6 0 0	
50 " " " la cuisine.....	60 0	1 10 0	
75 Madriers de 1½ pce. blanchis et emboutetés pour cloisons.....	7 0 0	5 5 0	
50 Planches d'un pouce pour plinthes.....	5 0 0	2 10 0	
2 Foyers.....	20 0	2 0 0	
4 Trous de tuyaux simples.....	5 0	1 0 0	
4 Trous de tuyaux doubles.....	7 6	1 10 0	
150 Madriers de 12" x 11" x 1½" pour escaliers.....	8 0 0	12 0 0	
12 Châssis doubles vitrés et peints.....	5 0 0	60 0 0	
10 Portes de chambre.....	2 10 0	25 0 0	
4 Trappes de caves.....	30 0	6 0 0	
4 Paires de châssis pour la tour.....	20 0	4 0 0	
1 Porte pour la tour.....	40 0	2 0 0	
200 Madriers de 12" x 9" x 2" pour planchers.....	7 0 0	14 0 0	
1 Evier doublé en plomb.....	7 10 0	7 10 0	
2 Couvrements de cheminées.....	40 0	4 0 0	
2 Portes d'entrées pour la maison du gardien.....	40 0	4 0 0	
Cordages, palans, etc., etc.....		100 0 0	
2 Treuils avec chaînes, etc., etc.....		50 0 0	
1000 Planches pour bâtisses temporaires.....	3 0 0	30 0 0	
1000 Madriers pour échafauds.....	2 0 0	10 0 0	
2 Chaloupes.....		16 0 0	
Instruments de forges.....		35 0 0	
6 Quarts de clous.....	50 0	15 0 0	
50 Quintaux de fer pour minage.....	15 0	37 10 0	
1700 Livres de poudres à miner.....	10 0	70 18 8	
Acier.....		20 0 0	
Batelle.....		10 0 0	
Montant des matériaux expédiés de Québec.....			2245 8 6
Montant total.....			11836 8 6

Humblement soumis.

(Signé),

P. GAUVREAU.

Québec, 1er juillet 1856.

No. 2.

État des dépenses encourues par l'entrepreneur F. Baby, écuyer, pour la construction du phare de Belle-Ile, depuis le 30 juin jusqu'au 23 novembre 1856, comme suit :

Dépenses faites depuis le 30 juin jusqu'au 31 août 1856.	Prix. £ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1 Conducteur.....	20 0	1 0 0	
16 Ouvriers.....	15 0	12 0 0	
17 Journaliers.....	10 0	8 10 0	
6 Chevaux.....	10 0	3 0 0	
2 Goëlettes à \$10 par jour pour charroyer le sable.....		5 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		29 10 0	
57 Jours depuis le 1er juillet jusqu'au 31 août 1856.....	29 10 0	1681 10 0	
1 Charge de goëlette.....	80 10 0	89 10 0	
Montant des dépenses faites depuis le 30 juin jusqu'au 31 août 1856, les matériaux exceptés.....			1762 0 0
Dépenses faites depuis le 31 août jusqu'au 10 octobre 1856.			
1 Conducteur.....	20 0	1 0 0	
14 Ouvriers.....	15 0	10 10 0	
17 Journaliers.....	10 0	8 10 0	
6 Chevaux.....	10 0	3 0 0	
2 Goëlettes à \$10 par jour pour charroyer le sable.....		5 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		28 0 0	
25 Jours depuis le 31 août jusqu'au 10 octobre 1856.....	28 0 0	980 0 0	
Montant des dépenses faites depuis le 31 août jusqu'au 10 octobre 1856, les matériaux exceptés.....			980 0 0
Dépenses faites depuis le 10 octobre jusqu'au 14 novembre 1856.			
1 Conducteur.....	20 0	1 0 0	
14 Ouvriers.....	15 0	10 10 0	
17 Journaliers.....	10 0	8 10 0	
4 Chevaux.....	10 0	2 0 0	
1 Goëlette.....		2 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		24 0 0	
29 Jours depuis le 10 octobre jusqu'au 14 novembre 1856.....	24 0 0	696 0 0	
Montant des dépenses faites depuis le 10 octobre jusqu'au 14 Novembre 1856, les matériaux exceptés.....			696 0 0
Dépenses faites depuis le 14 jusqu'au 23 Novembre 1856.			
1 Conducteur.....	20 0	1 0 0	
14 Ouvriers.....	15 0	10 10 0	
16 Journaliers.....	10 0	8 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		19 10 0	
7 Jours depuis le 14 jusqu'au 23 novembre 1856.....	19 10 0	136 10 0	
Montant des dépenses faites depuis le 14 jusqu'au 23 novembre 1856, les matériaux exceptés.....			136 10 0
Montant porté.....			3574 10 0

ÉTAT des matériaux expédiés de Québec pour ce phare avec leurs prix courants, dans cette cité, comme suit :

	Prix. £ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Montant rapporté pour salaires des ouvriers et pour goëlette.....			8574 10 0
200 Quarts de ciment.....	12 6	125 0 0	
53 " chaux.....	5 0	13 5 0	
100 " sable.....	2 6	12 10 0	
450 Livres de plomb.....	0 4½	8 8 9	
82 " cuivre.....	3 3	13 6 6	
260 " tôle galvanisée.....	0 8	8 13 4	
18 " rivets de cuivre.....	3 9	3 7 6	
30 " étain.....			
2 Réservoirs à l'huile de 3' x 3' x 3' en plomb.....		12 0 0	
500 Livres de fer pour une porte.....	0 6	12 10 0	
192 " " trappe.....	0 6	4 16 0	
			217 12 1
Montant des dépenses faites depuis le 30 juin jusqu'au 23 Novembre 1856.....			3792 2 1
Montant rapporté de l'autre page, des dépenses encou- rues depuis le 20 juillet 1854, jusqu'au 30 juin 1856.....			11836 8 6
Montant total.....			15628 10 7

Humblement soumis.

(Signé,) P. GAUVREAU.

Quebec, 21 janvier 1857.

Seconde copie faite à la requisition du département.

(Signé,) P. GAUVREAU.

Québec, 19 juin 1858.

ETAT des matériaux expédiés de Québec pour ce phare, etc.—*Suite.*

Montant rapporté.....	Prix.		£ s. d.	
	£	s. d.	£	s. d.
			59	10 9
			3534	5 0
4 Canistres peinture verte.....	8	9	1	15 0
12 Paires couplets de 4 pcs.....	0	9	0	9 0
1½ Douzaine accrochoirs.....	2	4	0	3 6
1 Mille broquettes.....			0	2 0
3 Cadenas.....	1	0	0	3 0
1 Serrure de porte.....			0	7 6
1 Baril peinture noire.....			0	8 6
2 Barres fer quarré 1 pce. } 12 " assorti 1 pce. } —570 lbs.....	18	0	4	11 7
2 Gallons d'huile à 5s. 6d.—2 gallons térébentine.....	4	6	1	0 0
6 Gros pinceaux.....	3	6	1	1 0
12 Quintaux de mastic.....	22	6	13	10 0
10 Livres résine à 3d.—2 éponges.....	1	6	0	5 6
2 Bouteilles esprit de sel.....	2	3	0	4 6
1 Morceau plomb en feuille, 40 lbs.....	0	6	1	0 0
2 Peaux de chamois.....	2	0	0	4 0
24 Quarts charbon de forge.....	5	6	6	12 1
2 Haches à couvrir.....	5	0	0	10 0
Plancher de fer complet, 1,0162 lbs. } Changements dans soliveaux, 3961 lbs. } 14,123 lbs.....	0	6	353	1 6
1 Chaîne de 40 pieds—43 lbs.....	0	8	1	8 8
2 Poulies—12 pcs.....	5	0	0	10 0
6 Rames de frêne.....	5	0	1	10 0
2 Poulies en fer.....	4	0	8	0 0
30 Mille bardeaux.....	7	6	11	5 0
20 Feuilles tôle galvanisée, 272 lbs.....	0	8	9	1 4
15 Livres rivets à 3s. 9d.—5 lbs. rondelles à 4s. 6d.....			3	18 9
12 Livres d'étain.....	2	6	1	10 0
450 Livres plomb à sceller.....	0	6	11	5 0
2 Cuillères à plomb.....	3	6	0	7 0
12 Tourniquets à 5d.—12 paires couplets.....	0	6	0	11 0
1 Diamant \$8,—1000 pds. ratelle.....	25	0	3	5 0
1 Quart clous coupés 3 pcs. 2.....	26	6	2	13 0
3 Barres cast steel, 1 pce. 85 lbs.....	1	0	4	5 0
1 Douille à soufflet.....			0	10 0
1 Fourneau, 25s.—1 soufflet.....	3	9	1	8 9
1 Barre de cuivre, 3 pcs quarrés 37½ lbs.....	3	3	6	1 10½
Pierre de taille, 60 pds. pour piédestal.....	6	0	13	0 0
4 Bordages d'ormes, 60 pds.,.....	1	6	4	10 0
8 Espars.....	1	3	0	10 0
50 Quarts de ciment.....	12	6	31	5 0
300 Planches.....	4	0 0	12	0 0
Montant des matériaux expédiés de Québec.....			571	11 8½
Montant total des dépenses encourues par l'entrepreneur pour la construction de ce phare, depuis le 23 nov. 1856 jusqu'au 15 nov. 1857.....			4105	16 6½
Montant des dépenses encourues par l'entrepreneur depuis le 20 juillet 1854 jusqu'au 23 nov. 1856, suivant l'état fourni au département le 21 janvier 1857.....			15628	10 7
Montant total des dépenses encourues par l'entrepreneur depuis le 20 juillet 1854 jusqu'au 15 nov. 1857, pour la complétion entière du phare de Belle-Ile.....			1973	4 7 3½

Certifié correct.

(Signé)

P. GAUVREAU.

25 novembre 1857.

No. 1.

ÉTAT des dépenses encourues par l'entrepreneur Frs. Baby, écuier, pour la construction du phare de la Pointe Ouest d'Anticosti, depuis le 20 juillet 1854 jusqu'au 30 juin 1856.

Dépenses faites en 1854 depuis le 20 juillet jusqu'au 1er nov.	Prix.	£ s. d.	l. d.
	£ s. d.		
2 Conducteurs.....	20 0	2 0 0	
13 Ouvriers.....	15 0	9 15 0	
26 Journaliers.....	10 0	13 0 0	
4 Chevaux.....	10 0	2 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		26 15 0	
88 Journées depuis le 20 juillet jusqu'au 1er novembre 1854.	26 15 0	2354 0 0	
6 Charges de goëlettes.....	80 10 0	483 0 0	
Montant des dépenses faites en 1854, matériaux exceptés.....			2837 0 0
Dépenses faites en 1855 depuis le 12 mai jusqu'au 1er nov.			
1 Conducteur.....	20 0	1 0 0	
12 Ouvriers.....	10 0	9 0 0	
28 Journaliers.....	15 0	14 0 0	
6 Chevaux.....	10 0	3 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		27 0 0	
146 Journées depuis le 12 mai jusqu'au 1er novembre 1855....	27 0 0	8942 0 0	
7 Charges de goëlettes.....	80 10 0	563 10 0	
1 Goëlette pour charroyer le sable 3 mois.....	50 0 0	150 0 0	
Montant des dépenses faites en 1855, depuis le 12 mai jusqu'au 1er novembre, les matériaux exceptés.....			4655 10 0
Dépenses faites depuis le 1er nov. 1855, jusqu'au 30 juin 1856.			
1 Conducteur.....	20 0	1 0 0	
9 Ouvriers.....	15 0	6 15 0	
15 Journaliers.....	10 0	7 10 0	
4 Chevaux.....	10 0	2 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		17 5 0	
208 Journées depuis le 1er nov. 1855, jusqu'au 30 juin 1856....	17 5 0	3588 0 0	
4 Voyages de goëlettes.....	80 10 0	322 0 0	
1 Goëlette pour charroyer le sable 1 mois.....	50 0 0	50 0 0	
Montant des dépenses faites depuis le 1er novembre 1855 jusqu'au 30 juin 1856.....			3960 0 0
Montant porté.....			11452 10 0

ÉTAT des matériaux expédiés de Québec pour ce phare avec leurs prix dans cette cité, comme suit :

	Prix. £ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Montant rapporté pour salaires des ouvriers et pour goëlettes.....			11452 10 0
82977 Briques à feu.....	9 0 0	746 15 10	
1350 Quarts de ciment.....	12 6	843 15 0	
890 Pieds superficiels de pierre de taille.....	6 0	267 0 0	
739 Pieds de cèdre pour lambourbes.....	1 3	46 8 9	
2801 Pieds de pin pour charpente.....	0 6	70 0 6	
250 Madriers de 1½ pouce pour couverture.....	5 0 0	12 10 0	
20000 Bardeaux.....	12 6	12 10 0	
250 Planches pour entre-planchers.....	40 0	5 0 0	
250 Madriers de 1½ pouce pour planchers.....	6 0 0	15 0 0	
200 Colombages pour cloisons.....	3 0 0	6 0 0	
260 Morceaux de bois pour tringlage.....	15 0	1 17 6	
10000 Lattes.....	6 0	3 0 0	
290 Planches pour boisage dans les mansardes.....	60 0	6 0 0	
50 " " " la cuisine.....	60 0	1 10 0	
75 Madriers de 1½ pcs., blanchis et embouvetés pour cloisons.....	7 0 0	5 5 0	
50 Planches d'un pouce pour plinthes.....	5 0 0	2 10 0	
2 Foyers.....	20 0	2 0 0	
4 Trous de tuyaux simples.....	5 0	1 0 0	
4 " " doubles.....	7 6	1 10 0	
150 Madriers de 12 pds., x 11 pcs., x 1½ pcs., pour escaliers.....	8 0 0	12 0 0	
12 Châssis doubles, vitrés et peints.....	5 0 0	60 0 0	
10 Portes de chambre.....	2 10 0	25 0 0	
4 Trappes de cave.....	30 0	6 0 0	
7 Paires de châssis pour la tour.....	20 0	7 0 0	
1 Porte pour la tour.....	40 0	2 0 0	
200 Madriers de 12 pds., x 9 pcs., x 2 pcs., pour planchers.....	7 0 0	14 0 0	
1 Evier doublé en plomb.....	7 10 0	7 10 0	
2 Couvrements de cheminées.....	40 0	4 0 0	
2 Portes pour la maison du gardien.....	40 0	4 0 0	
40 Quarts de chaux.....	5 0	10 0 0	
Cordages, palans, etc.....		100 0 0	
2 Treuils avec chaînes, etc. etc.....		50 0 0	
1000 Planches pour bâtisses temporaires.....	3 0 0	30 0 0	
1000 Madriers pour échafauds.....	2 0 0	20 0 0	
2 Chaloupes.....		16 0 0	
Instruments de forge.....		35 0 0	
6 Quarts de clous.....	50 0	15 0 0	
45 Quintaux de fer pour mibage.....	15 0	33 15 0	
1450 Livres de poudre à miner.....	0 10	60 8 4	
Ratelle.....		10 0 0	
Acier.....		20 0 0	
Montant des matériaux expédiés de Québec.....			2591 0 11
Montant total.....			14048 10 11

Humblement soumis.

(Signé,)

P. GAUVREAU.

Québec, 1er juillet 1856.

No. 2.

ETAT des dépenses encourues par l'entrepreneur F. Baby, écuier, pour la construction du phare de la Pointe Ouest d'Anticosti depuis le 30 juin jusqu'au 23 nov. 1856, comme suit :

Dépenses faites depuis le 30 juin jusqu'au 31 juillet 1856.	Prix.		£ s. d.	£ s. d.
	£	s. d.		
1 Conducteur.....	20	0	1 0 0	
8 Ouvriers.....	15	0	6 0 0	
15 Journaliers.....	10	0	7 10 0	
4 Chevaux.....	10	0	2 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....			16 10 0	
27 jours, depuis le 30 juin jusqu'au 31 juillet 1856.....	16	10 0	445 10 0	
2 Voyages de goëlettes.....	80	10 0	161 0 0	
Montant des dépenses faites depuis le 30 juin jusqu'au 31 juillet 1856, les matériaux exceptés.....				606 10 0
Dépenses faites depuis le 31 juillet jusqu'au 30 sept. 1856.				
1 Conducteur.....	20	0	1 0 0	
8 Ouvriers.....	15	0	6 0 0	
13 Journaliers.....	10	0	6 10 0	
4 Chevaux.....	10	0	2 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....			15 10 0	
31 Journées, depuis le 31 juillet jusqu'au 20 sept. 1856.....	15	10 0	682 0 0	
Montant des dépenses faites depuis le 31 juillet jusqu'au 20 septembre 1856, les matériaux exceptés.....				682 0 0
Dépenses faites depuis le 20 sept. jusqu'au 13 nov. 1856.				
1 Conducteur.....	20	0	1 0 0	
8 Ouvriers.....	15	0	6 0 0	
8 Journaliers.....	10	0	4 0 0	
2 Chevaux.....	10	0	1 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....			12 0 0	
45 Jours depuis le 20 sept. jusqu'au 13 nov. 1855.....	12	0 0	540 0 0	
Montant des dépenses faites depuis le 20 septembre jusqu'au 13 novembre 1856.....				540 0 0
Montant porté.....				1828 10 0

Etat des matériaux expédiés de Québec pour ce phare avec leurs prix courants dans cette cité, comme suit:

	Prix. £ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Montant rapporté.....			1828 10 0
10180 Livres de fer pour plancher, soliveaux, etc., etc.....	0 6	254 10 0	
450 " de plomb.....	0 4½	8 8 0	
88 " de cuivre.....	3 3	13 6 6	
260 " de tôle galvanisée.....	0 8	8 13 4	
35 " de rivets de cuivre.....	3 9	6 11 3	
2 Grands réservoirs à l'huile 3' x 3' x 3'.....		12 0 0	
500 Livres de fer pour une porte.....	0 6	12 10 0	
192 " " pour une trappe.....	0 6	4 16 0	
30 Livres d'étain.....	2 6	3 15 0	
Montant des dépenses faites depuis le 30 juin jusqu'au 23 novembre 1857.....			324 10 10
Montant rapporté de l'autre page des dépenses faites depuis le 20 juillet 1854 jusqu'au 30 juin 1856.....			14043 10 11
Montant total.....			16196 11 9

Humblement soumis.

(Signé,)

P. GAUVREAU.

Québec, 21 janvier 1857.

Seconde copie faite à la réquisition du département.

(Signé,)

P. GAUVREAU.

Québec, 19 juin 1858.

No. 3.

ETAT des dépenses encourues par l'entrepreneur Frs. Baby, éc., pour la construction du phare de la Pointe Ouest d'Anticosti, depuis le 23 novembre 1856 jusqu'au 15 novembre 1857, comme suit :

Dépenses faites depuis le 30 juin jusqu'au 15 novembre 1858.	Prix.	£ s. d.	£ s. d.
	£ s. d.		
2 Ouvriers	15 0	1 10 0	
2 Journaliers	10 0	1 0 0	
Montant des dépenses pour une journée		2 10 0	
121 Jours depuis le 27 juin jusqu'au 15 novembre 1857	2 10 0		302 10 0

ETAT des matériaux expédiés de Québec pour ce phare depuis le 23 novembre 1856 jusqu'au 15 novembre 1857, avec leurs prix courants, dans cette cité, comme suit :

	Prix.	£ s. d.	£ s. d.
	£ s. d.		
Montant rapporté			302 10 0
6 Quintaux de plomb à sceller	42 0	12 12 0	
60 Livres d'étain	2 6	7 10 0	
1 Bouteille d'esprit de sel		0 2 0	
20 Livres de soufre	0 4	0 6 8	
1 Barre de cuivre 1½ pce. 17 lbs.	3 3	2 15 3	
6 " de fer ¾ pce. 188 lbs.	18 0	1 10 2	
1 Gallon d'huile de lin		0 5 6	
1 " de thérébentine		0 4 6	
10 " de résine	0 3	0 2 6	
1 Morceau de plomb 37 lbs.	0 6	0 18 6	
2 Chamois à 2s. 2 éponges	1 6	0 7 0	
2 Poulies en fer	4 0 0	8 0 0	
2 Traverses de fer pour plancher 238 lbs.	0 6	5 19 0	
1 Morceau de tôle 46 lbs.	0 8	1 10 8	
1 " de cuivre en feuille 18 lbs.	3 3	2 18 6	
4 Vessies de mastic 65 lbs.	0 3½	0 13 6	
2 Barils de peinture noire	8 6	0 17 0	
1 " de peinture blanche		0 15 0	
Montant des matériaux expédiés de Québec pour ce phare.			47 7 10
Montant total des dépenses encourues par l'entrepreneur pour la construction de ce phare depuis le 23 novembre 1856 jusqu'au 15 novembre 1857.			349 17 10
Montant total des dépenses encourues par l'entrepreneur depuis le 20 juillet 1854 jusqu'au 23 novembre 1856, suivant l'état fourni au département le 21 janvier 1857.			16196 11 9
Montant total des dépenses encourues par l'entrepreneur depuis le 20 juillet 1854 jusqu'au 15 novembre 1857, pour la complétion entière du phare de la Pointe Ouest d'Anticosti.			16546 9 6

Certifié correct.

(Signé,)

P. GAUVREAU.

25 novembre 1857.

Seconde copie faite à la requisition du département.

(Signé,) P. GAUVREAU.

Québec, 19 juin 1858.

No. 1.

ETAT des dépenses encourues par l'entrepreneur Frs. Baby, écuier, pour la construction du phare de Forteau, depuis le 20 juillet 1854 jusqu'au 30 juin 1856.

Dépenses faites en 1854, depuis le 20 juillet jusqu'an 1er nov.	Prix.		£ s. d.	£ s. d.
	£	s. d.		
1 Conducteur	20	0	1 0 0	
9 Ouvriers.....	15	0	6 15 0	
29 Journaliers.....	10	0	14 10 0	
6 Chevaux.....	10	0	8 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....			25 5 0	
88 Journées, depuis le 28 juillet jusqu'au 1er novembre 1854.	25	5 0	2222 0 0	
6 Charges de goëlettes.....	80	10 0	488 0 0	
Montant des dépenses faites en 1854, matériaux exceptés.....				2705 0 0
Dépenses faites en 1855, depuis le 12 mai jusqu'au 1er nov.				
1 Conducteur.....	20	0	1 0 0	
9 Ouvriers.....	15	0	6 15 0	
27 Journaliers.....	10	0	13 10 0	
6 Chevaux.....	10	0	2 0 1	
Montant des dépenses pour une journée.....			24 5 0	
146 Journées depuis le 12 mai jusqu'au 1er novembre 1855...	24	5 0	3540 10 0	
7 Charges de goëlettes.....	80	10 0	568 10 0	
Montant des dépenses faites en 1855, depuis le 12 mai jusqu'au 1er novembre, les matériaux exceptés.....				4104 0 0
Dépenses faites depuis le 1er nov. 1855 jusqu'au 30 juin 1856.				
1 Conducteur.....	20	0	1 0 0	
9 Ouvriers.....	15	0	6 15 0	
13 Journaliers.....	10	0	6 10 0	
4 Chevaux.....	10	0	2 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....			16 5 0	
208 Journées depuis le 1er nov. 1855, jusqu'au 30 juin 1856..	16	5 0	3380 0 0	
4 Voyages de goëlettes.....	80	10 0	322 0 0	
Montant des dépenses faites depuis le 1er novembre 1855 jusqu'au 30 juin 1856.....				3702 0 0
Montant porté.....				10511 0 0

No. 2.

ÉTAT des dépenses encourues par le l'entrepreneur F. Baby, écr., pour la construction du phare Forteau, depuis le 30 juin jusqu'au 23 novembre 1856, comme suit :

Dépenses faites depuis le 30 juin jusqu'au 1er août 1856.	Prix £ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1 Conducteur.....	20 0	1 0 0	
9 Ouvriers.....	15 0	6 15 0	
13 Journaliers.....	10 0	6 10 0	
4 Chevaux.....	10 0	2 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		16 5 0	
27 Jours depuis le 30 juin jusqu'au 1er août 1856.....	16 5 0	438 15 0	
2 Charges de goëlettes.....	62 10 0	125 0 0	
Montant des dépenses faites depuis le 30 juin jusqu'au 1er août 1856, les matériaux exceptés.....			563 15 0
Dépenses faites depuis le 1er août jusqu'au 24 septembre 1856.			
1 Conducteur.....	20 0	1 0 0	
16 Ouvriers.....	15 0	12 0 0	
13 Journaliers.....	10 0	6 10 0	
4 Chevaux.....	10 0	2 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		21 10 0	
46 Jours depuis le 1er août jusqu'au 24 septembre 1856.....	21 10 0	989 0 0	
2 Charges de goëlettes.....	62 10 0	125 0 0	
Montant des dépenses faites depuis le 1er août jusqu'au 24 septembre 1856, les matériaux exceptés.....			1114 0 0
Dépenses faites depuis le 24 septembre jusqu'au 23 nov. 1856.			
1 Conducteur.....	20 0	1 0 0	
14 Ouvriers.....	15 0	10 10 0	
6 Journaliers. 4 Chevaux.....	10 0	5 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		16 10 0	
51 Jours depuis le 24 septembre jusqu'au 23 novembre 1856.	16 10 0	841 10 0	
Montant des dépenses faites depuis le 24 septembre jusqu'au 23 novembre 1856, les matériaux exceptés.....			841 10 0
Montant porté.....			2519 5 0

ÉTAT des matériaux expédiés de Québec, pour ce phare, avec leur prix courants dans cette cité, comme suit :

	Prix. £ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Montant rapporté pour salaires des ouvriers et pour goëlette.....			2519 5 0
450 Quarts de ciment.....	12 6	281 5 0	
10162 Livres de fer pour planchers et soliveaux.....	0 6	254 1 0	
450 " de plomb.....	0 4 $\frac{1}{2}$	8 8 9	
82 " de cuivre.....	3 3	13 6 6	
260 " de tôle galvanisée.....	0 8	8 13 4	
55 " de rivets en cuivre.....	3 9	10 6 3	
20 " d'étain.....	2 6	2 10 0	
2 Grands réservoirs à l'huile, en plomb, de 3' x 3' x 3'.....		12 0 0	
500 Livres de fer pour une porte.....	0 6	12 10 0	
180 " " " trappe.....	0 6	4 10 0	
			608 6 10
Montant des dépenses faites depuis le 30 juin jusqu'au 23 novembre 1856.....			3127 11 10
Montant rapporté de l'autre page pour dépenses faites depuis le 20 juillet 1854 jusqu'au 30 juin 1856.....			13076 1 10
Montant total.....			16208 18 8

Humblement soumis.

(Signé,) P. GAUVREAU.

Québec, 21 janvier 1857.

Seconde copie faite à la requisition du département.

(Signé,) P. GAUVREAU.

Québec, 19 juin 1858.

No. 3.

ÉTAT des dépenses encourues par l'entrepreneur F. Baby, écuyer, pour la complé-
tion du phare de Forteau, depuis le 23 novembre 1856 jusqu'au 20 octobre
1857, comme suit :

Dépenses faites depuis le 23 nov. 1856 jusqu'au 17 juillet 1857.	Prix. £. s. d.	£. s. d.	£. s. d.
1 Conducteur.....	20 0	1 0 0	
7 Ouvriers.....	15 0	5 5 0	
5 Journaliers.....	10 0	2 10 0	
2 Chevaux.....	10 0	1 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		9 15 0	
202 Jours depuis le 23 novembre 1856 jusqu'au 17 juillet 1857.	9 5 0	1969 10 0
Dépenses faites depuis le 17 juillet jusqu'au 20 octobre 1857.			
1 Ouvrier.....	15 0	0 15 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		0 15 0	
66 Jours depuis le 17 juillet jusqu'au 20 octobre 1857.....	15 0	49 10 0
Montant porté	2019 0 0

ÉTAT des matériaux expédiés de Québec pour ce phare depuis le 23 novembre 1856 jusqu'au 17 juillet 1857, avec leurs prix dans cette cité, comme suit :

	Prix. £. s. d.	£. s. d.	£. s. d.
Montant rapporté pour salaires des ouvriers.....			2019 10 0
64 Pieds pierre de taille pour piédestal.....	6 0	19 4 0	
40 Quarts de ciment.....	12 6	25 0 0	
40 Livres de tôle galvanisée.....	0 8	1 6 8	
70 " d'étain.....	2 6	8 15 0	
9 Quarts de chaux.....	5 0	2 5 0	
2 Paires de couplets.....	1 3	0 2 6	
4 ".....	0 7½	0 2 6	
2 Poignées à 3d. 1 petit verrou.....	1 3	0 1 9	
4 Tourniquets à 3d. 6 limes plattes.....	0 7	0 4 6	
1 Livre de colle forte à 1s. 6 paires de pentures.....	1 10	0 12 0	
13 Paquets de cuivre à 5d. 14 douzaines de vis.....	5 0	0 11 3	
14 Gallons d'huile de lin.....	5 6	3 17 0	
5 " de thérébentine.....	4 6	1 2 6	
50 planches.....	5 0 0	2 10 0	
50 ".....	4 0 0	2 0 0	
20 Pieds de chaînes, 16 lbs.....	0 7½	0 10 0	
1 Sceau.....		0 3 6	
1 Vessie de mastic, 89 lbs.....	0 3	1 2 3	
2 Poulies en fer.....	4 0 0	8 0 0	
1 Morceau de cuivre, 20 lbs.....	3 3	3 5 0	
2 Traverses en fer pour plancher, 238 lbs.....	0 6	5 19 0	
2 Morceau de cerceles, 131 lbs.....	0 6	3 5 6	
1 Barre de cuivre, 3 pouces carrés, 37½ lbs.....	3 3	6 1 10½	
1 Caisse de bardeaux.....		0 7 6	
14 Paires de couplets de cuivre de 2 pouces.....	1 0	0 14 0	
6 Organeaux pour trappes.....	0 9	0 4 6	
½ Main de papier sablé.....		0 0 9	
3 Barils de peinture blanche.....	15 0	2 5 0	
1 Canistre à 4s., et une autre à 2s.....		0 6 0	
2 Canistres de terre d'ambre.....	5 0	0 10 0	
1 Livre de peinture bleue.....		0 1 3	
1 " d'ocre jaune.....		0 1 3	
1 Boite de vitres, 7 pcs. x 9 pcs.....		1 0 0	
Montant des matériaux expédiés de Québec.....			101 12 0½
Montant des dépenses encourues par l'entrepreneur pour la complétion du havre de Forteau, depuis le 23 novembre 1856 jusqu'au 2 octobre 1857.....			2120 12 0½
Montant des dépenses encourues par l'entrepreneur depuis le 20 juillet 1854 jusqu'au 23 novembre 1856, suivant l'état fourni au département le 21 janvier 1857.....			16203 13 8
Montant total des dépenses encourues par l'entrepreneur depuis le 20 juillet 1854 jusqu'au 2 octobre 1857, pour la complétion entière du phare de Forteau.....			18324 5 8½

Humblement soumis.

(Signé.)

P. GAUVREAU.

Québec, 6 octobre 1857.

No. 1.

ETAT des dépenses encourues par l'entrepreneur Frs. Baby, écuyer, pour la construction du phare du Cap Rosier, depuis le 20 juillet 1854 jusqu'au 30 juin 1856, comme suit :

Dépenses faites en 1854, depuis le 20 juil. jusqu'au 1er nov.	Prix.		£ s. d.
	£ s. d.	£ s. d.	
1 Conducteur.....	20 0	1 0 0	
12 Ouvriers.....	15 0	9 0 0	
32 Journaliers.....	10 0	16 0 0	
4 Chevaux.....	10 0	2 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		28 0 0	
88 Journées depuis le 20 juillet jusqu'au 1er nov. 1854.....	28 0 0	2464 0 0	
6 Charges de goëlettes.....	80 10 0	483 0 0	
Montant des dépenses faites en 1854, les matériaux exceptés.....			2947 0 0
Dépenses faites en 1855, depuis le 12 mai, jusqu'au 1er nov.			
1 Conducteur.....	20 0	1 0 0	
12 Ouvriers.....	15 0	9 0 0	
32 Journaliers.....	10 0	16 0 0	
4 Chevaux.....	10 0	2 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		28 0 0	
146 Journées depuis le 12 mai, jusqu'au 1er nov. 1855.....	28 0 0	4088 0 0	
7 Charges de goëlettes.....	80 10 0	563 10 0	
Montant des dépenses faites en 1855, depuis le 12 mai jusqu'au 1er nov. les matériaux exceptés.....			4651 10 0
Dépenses faites depuis le 1er nov. 1855, jusqu'au 30 juin 1856.			
2 Conducteurs.....	20 0	2 0 0	
9 Ouvriers.....	15 0	6 15 0	
15 Journaliers.....	10 0	7 10 0	
4 Chevaux.....	10 0	2 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		18 5 0	
208 Journées depuis le 1er nov. 1855, jusqu'au 30 juin 1856.	18 5 0	3796 0 0	
4 Voyages de goëlettes.....	80 10 0	322 0 0	
Montant des dépenses faites depuis le 1er nov. 1855, jusqu'au 30 juin 1856.....			4118 0 0
Montant porté.....			11716 10 0

ETAT des matériaux expédiés de Québec pour ce phare, avec leurs prix dans cette cité, comme suit :

	Prix.		£ s. d.		£ s. d.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Montant rapporté pour salaires des ouvriers et pour goëlettes.....					11716	10 0
150 Quarts de ciment.....	0	12 6	843	15 0		
82977 Briques à feu.....	9	0 0	746	15 10		
890 Pieds superficiels de pierre de taille.....		6 0	267	0 0		
739 Pieds de cèdre pour lambourdes.....	6	1 3	46	3 9		
2801 Pieds de pin pour charpente.....		0 6	70	0 6		
250 Madriers de 1½ pce. pour couverture.....	5	0 0	12	10 0		
20000 Bardoux.....		12 6	12	10 0		
250 Planches pour entre-planchers.....		40 0	5	0 0		
250 Madriers de 1½ pce. pour planchers.....	6	0 0	15	0 0		
200 Colombages pour cloisons.....	3	0 0	6	0 0		
250 Morceaux de bois pour tringlage.....		15 0	1	17 6		
10000 Lattes.....		6 0	3	0 0		
200 Planches pour boilage dans les mansardes.....		60 0	6	0 0		
50 " " dans la cuisine.....		60 0	1	10 0		
75 Madriers de 1½ pes. blanchis et emboutés pour cloisons.....	7	0 0	5	5 0		
50 Planches d'un pouce pour plinthes.....	5	0 0	2	10 0		
2 Foyers.....		20 0	2	0 0		
4 Trous de tuyaux simples.....		5 0	1	0 0		
5 Trous de tuyaux doubles.....		7 6	1	10 0		
150 Madriers de 2 pds. x 11 pes. x 1½ pes. pour escaliers.....	8	0 0	12	0 0		
12 Châssis doubles vitrés et peints.....	5	0 0	60	0 0		
10 Portes de Chambres.....	2	10 0	25	0 0		
4 Trappes de cave.....		30 0	6	0 0		
7 Paires de châssis pour la tour.....		20 0	7	0 0		
1 Porte pour " ".....		40 0	2	0 0		
200 Madriers de 12 pds. x 9 pes. x 2 pes. pour planchers.....	7	0 0	14	0 0		
1 Evier doublé en plomb.....	7	10 0	7	10 0		
2 Couvrements de cheminées.....		40 0	4	0 0		
2 Portes d'entrées pour la maison du gardien.....		40 0	4	0 0		
40 Quarts de chaux.....		5 0	10	0 0		
Cordages, palans, etc. etc.....			100	0 0		
2 Treuils avec chaînes, etc. etc.....			50	0 0		
1000 Planches pour bâtisses temporaires.....	3	0 0	30	0 0		
1000 Madriers pour échafauds.....	2	0 0	20	0 0		
2 Chaloupes.....			16	0 0		
Instruments de forge.....			35	0 0		
6 Quarts de clous.....		50 0	15	0 0		
45 Quintaux de fer pour minage.....		15 0	33	15 0		
1450 Livres de poudre à miner.....		0 10	60	8 4		
Ratelle.....			10	0 0		
Acier.....			20	0 0		
Montant des matériaux expédiés de Québec.....					2591	0 11
Montant total.....					14048	10 11

Humblement soumis.

(Signé,)

P. GAUVREAU.

Québec, 1er juillet 1856.

No. 2.

ETAT des dépenses encourues par l'entrepreneur, F. Baby, écuier, pour la construction du phare du Cap Rosier, depuis le 30 juin jusqu'au 23 novembre 1856, comme suit :

Dépenses faites depuis le 30 juin jusqu'au 31 juillet, 1856.	Prix.	£ s. d.	£ s. d.
	£ s. d.		
1 Conducteur.....	20 0	1 0 0	
10 Ouvriers.....	15 0	7 10 0	
2 Journaliers.....	10 0	11 10 0	
2 Chevaux.....	10 0	1 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		21 0 0	
27 Jours depuis le 30 juin jusqu'au 31 juillet 1856.....	21 0 0	567 0 0	
2 Voyages de goëlette.....	80 10 0	161 0 0	
Montant des dépenses faites depuis le 30 juin jusqu'au 21 juillet 1856, les matériaux exceptés.....			728 0 0
Dépenses faites depuis le 31 juillet jusqu'au 30 août 1856.			
1 Conducteur.....	20 0	1 0 0	
11 Ouvriers.....	15 0	8 5 0	
20 Journaliers.....	10 0	10 0 0	
2 Chevaux.....	10 0	1 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		20 5 0	
26 Jours depuis le 31 juillet jusqu'au 30 août 1856.....	20 5 0	526 0 0	
Montant des dépenses faites depuis le 31 juillet jusqu'au 30 août 1856, les matériaux exceptés.....			526 10 0
Dépenses faites depuis le 30 août jusqu'au 15 septembre 1856.			
1 Conducteur.....	20 0	1 0 0	
9 Ouvriers.....	15 0	6 15 0	
10 Journaliers.....	10 0	5 0 0	
2 Chevaux.....	10 0	1 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		13 15 0	
13 Jours depuis le 30 août jusqu'au 15 septembre 1856.....	13 15 0	178 15 0	
Montant des dépenses faites depuis le 30 août jusqu'au 15 septembre 1856, les matériaux exceptés.....			178 15 0
Dépenses faites depuis le 15 septembre jusqu'au 1er octobre 1856			
1 Conducteur.....	20 0	1 0 0	
3 Ouvriers.....	15 0	2 5 0	
6 Journaliers.....	10 0	3 0 0	
2 Chevaux.....	10 0	1 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		7 5 0	
3 Jours depuis le 15 septembre jusqu'au 1er octobre 1856.....	7 5 0	94 5 0	
Montant des dépenses faites depuis le 15 septembre jusqu'au 1er octobre 1856, les matériaux exceptés.....			94 5 0
Dépenses faites depuis le 1er jusqu'au 18 octobre 1856.			
1 Conducteur.....	20 0	1 0 0	
2 Ouvrier.....	15 0	0 15 0	
2 Journaliers.....	10 0	1 0 0	
1 Chevaux.....	10 0	1 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		3 15 0	
18 Jours depuis le 1er jusqu'au 18 octobre 1856.....	3 15 0	67 10 0	
Montant des dépenses faites depuis le 1er jusqu'au 18 octobre 1856, les matériaux exceptés.....			67 10 0
Montant total.....			1595 0 0

ÉTAT des matériaux expédiés de Québec pour ce phare avec leurs prix courants dans cette cité, comme suit :

	Prix.			£.	s.	d.
	£.	s.	d.			
Montant rapporté pour salaires des ouvriers et pour goëlette.....				1595	0	0
100 Quarts de ciment.....	12	6		62	10	0
12290 Livres de fer pour plancher, soliveaux, etc., etc.....	0	6		307	5	0
450 " de plomb.....	0	4½		8	8	9
82 " de cuivre.....	3	3		13	6	6
266 " de tôle galvanisée.....	0	8		8	13	4
55 " de rivets en cuivre.....	3	9		10	6	3
30 " d'étain.....	2	6		3	15	0
2 Grands réservoirs à l'huile de 3 pds. x 3 pds. x 3 pds... en plomb.....				12	0	0
500 Livres de fer pour une porte.....	0	6		12	10	0
192 " " pour une trappe.....	0	6		4	16	0
Montant des matériaux expédiés de Québec.....				433	10	10
Montant des dépenses faites depuis le 30 juin jusqu'au 23 novembre 1856.....				2038	10	10
Montant rapporté de l'autre page pour dépenses faites depuis le 20 juillet 1855 jusqu'au 30 juin 1856.....				14307	10	0
Montant porté.....				16846	0	10

Humblement soumis.

(Signé,)

P. GAUVREAU.

Québec, 21 Janvier 1857.

Seconde copie faite à la réquisition du département.

(Signé,)

P. GAUVREAU.

Québec, 19 juin 1858.

No. 3.

ETAT des dépenses encourues par l'entrepreneur F. Baby, écuier, pour la construction du phare du Cap Rosier, depuis le 23 novembre 1856 jusqu'au 16 septembre 1857, comme suit :

Dépenses faites depuis le 13 jusqu'au 27 juin 1857.	Prix. £ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
2 Ouvriers.....	15 0	1 10 0	
1 Journalier.....	10 0	1 10 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		2 0 0	
12 Jours, depuis le 13 juin jusqu'au 27 juin 1859.....	2 0 0		24 0 0
Dépenses faites depuis le 27 juin jusqu'au 16 sept. 1857.			
1 Conducteur.....	20 0	1 0 0	
5 Ouvriers.....	15 0	3 15 0	
6 Journaliers.....	10 0	3 0 0	
Montant des dépenses pour une journée.....		7 15 0	
79 Jours depuis le 27 juin jusqu'au 16 sept. 1857.....	7 15 0		612 5 0
Montant porté.....			636 5 0

ETAT des matériaux expédiés de Québec pour ce phare depuis le 23 novembre 1856 jusqu'au 16 septembre, avec leurs prix dans cette cité, comme suit :

	Prix. £ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Montant rapporté pour salaires des ouvriers.....			636 5 0
30 Quarts de ciments.....	12 6	18 15 0	
Pierre de taille, 38 pieds.....	6 0	11 8 0	
66 Morceaux de pierre de taille, 80 pieds.....	6 0	24 0 0	
75 Planches à \$15, 13 madriers à.....	1 3	3 12 6	
1 Sas 3s. 9d. 6 quarts de charbon.....	5 6	1 16 9	
4 Barres de fer 1½ qtl.	18 0	1 7 0	
2 " de cast steel, 64 lbs.....	1 0	3 4 0	
1 Soufflet 3s. 9d. 2 serrures.....	2 6	0 8 9	
2 Paires couplets à la 3d. 2 pinces.....	5 6	0 13 6	
4 Barres de fer, 102 lbs.....	18 0	0 18 0	
1 Vilebrequin.....		1 2 6	
1 Barre de cuivre 3 pcs carrés, 37½ lbs.....	3 3	6 1 10½	
18 Quintaux de plomb à sceller.....	42 0	27 6 0	
12 Livres d'étain.....	2 6	14 0 0	
20 Livres de soufre.....	0 4	0 6 8	
21 Livres de cuivre.....	3 3	3 8 8	
1 Barre de cast steel, 1 pce, 32 lbs.....	1 0	1 12 0	
10 Barres de fer rond 7s. 8d. per qtl.....	18 0	2 15 0	
10 Livres de Résine.....	0 4	0 3 4	
4 Canistres de Peinture.....	3 9	1 15 0	
12 Gallons d'huile s 6d. 2 do thérebentine.....	4 6	3 15 0	
12 Quintaux de Mastic.....	22 6	13 10 0	
6 Pinceaux à 3s. 6 d. 2 bouteilles esprit de sel.....	2 3	1 5 6	
1 Morceau de plomb 37 lbs.....	0 6	0 18 6	
2 Chamois à 3s. 2 éponges.....	1 3	0 8 6	
1 Morceau de tôle, 46 lbs.....	0 8	1 10 8	
Montant porté.....		146 2 3½	636 5 0

ETAT des matériaux expédiés de Québec, pour ce phare, etc.—*Suite.*

	Prix. £ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Montant rapporté		146 2 3½	636 5 0
2 Poulies en fer.....	4 0 0	8 0 0	
6 Livres de Borax.....	1 9	0 10 0	
4 Barils blanc de plomb.....	15 0	3 0 0	
2 Pelles	3 3	0 6 6	
1 Quintal clous de 3 pes.....	25 0	1 5 0	
½ " " 6 pes.....	25 0	0 12 6	
1 Douzaine de tourniquets.....	2 9	0 2 9	
3 Barres de fer demi rond 12 lbs.....	0 3	0 3 0	
15 Livres blanc de céruse	0 2	0 2 6	
2 Soliveaux de fer 3390 lbs. } 1 Manchon " 338 " } 4084 lbs..... 4 Traverses " 356 " }	0 6	102 2 0	
1 Feuille de cuivre 11 "	3 3	1 15 9	
2 Boites de vitre 7 x 9.....	20 0	2 0 2	
2 Vessies de mastic 38 lbs.....	0 2½	0 6 11	
1 Baril		0 5 0	
Pour fret de ces matériaux pour les faire transporter à leurs lieux de destination.....		17 10 0	
Montant des matériaux expédiés pour ce phare.....			287 7 8½
Montant des dépenses encourues par l'entrepreneur pour l'entière complétion de ce phare, depuis le 23 no- vembre 1856 jusqu'au 16 septembre 1857.....			923 12 8½
Montant des dépenses encourues par l'entrepreneur depuis le 20 juillet 1854 jusqu'au 23 novembre 1856, sui- vant l'état fourni au département le 21 janv. 1857.....			16346 0 10
Montant total des dépenses encourues par l'entrepreneur depuis le 20 juillet 1854 jusqu'au 16 sept. 1857, pour l'entière complétion du phare du Cap Rosier.....			17269 13 6½

Humblement soumis.

(Signé,)

P. GAUVREAU.

Québec, 6 octobre 1857.

Seconde copie faite à la réquisition du département.

(Signé,)

P. GAUVREAU.

Québec, 19 juin 1858.

APPENDICE A.—(*Suite.*)

FRANÇOIS BABY, écr, en compte avec le département des
travaux publics

FRANÇOIS BABY, écrivain, en compte courant avec le département des travaux publics.

Dr.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.
28 Juin	7142	9063	946 15 0	64 0 0	Ouvrage fait, Malbale	769 7 11	£ s. d.
29 " "	7143	8077	912 10 0	800 0 0	" " Eboulements	10810 6 2	570 0 0
31 " "	7254	8241	1088 0 0	810 0 0	" " Malbale	10189 5 2	546 0 0
25 Août	7350	8347	1057 6 7	1000 0 0	" " Malbale	12471 5 2	3358 14 9
26 " "	7380	8318	730 0 2	1000 0 0	" " Eboulements	9451 7 0	2537 5 0
20 Octobre	7501	8349	484 10 0	1000 0 0	" " Malbale	4412 0 0	2034 15 0
20 " "	7582	8350	823 0 0	1000 0 0	" " Eboulements	2230 11 10	212 10 0
25 Novembre	7754	8351	630 7 6	1000 0 0			
30 Décembre	7748	8352	1130 14 0	1000 0 0			
1 " "		8353	485 5 0	1000 0 0			
20 Mars		8354	946 15 0	1000 0 0			
4 Avril		8355	912 10 0	1000 0 0			
2 Juin		8356	1088 0 0	1000 0 0			
6 Juillet		8357	1057 6 7	1000 0 0			
5 " "		8358	730 0 2	1000 0 0			
6 " "		8359	484 10 0	1000 0 0			
6 " "		8360	823 0 0	1000 0 0			
6 " "		8361	630 7 6	1000 0 0			
11 Août		8362	1130 14 0	1000 0 0			
11 " "		8363	485 5 0	1000 0 0			
11 " "		8364	946 15 0	1000 0 0			
11 " "		8365	912 10 0	1000 0 0			
11 " "		8366	1088 0 0	1000 0 0			
11 " "		8367	1057 6 7	1000 0 0			
11 " "		8368	730 0 2	1000 0 0			
11 " "		8369	484 10 0	1000 0 0			
17 " "		8370	823 0 0	1000 0 0			
17 " "		8371	630 7 6	1000 0 0			
17 " "		8372	1130 14 0	1000 0 0			
17 " "		8373	485 5 0	1000 0 0			
17 " "		8374	946 15 0	1000 0 0			
17 " "		8375	912 10 0	1000 0 0			
17 " "		8376	1088 0 0	1000 0 0			
17 " "		8377	1057 6 7	1000 0 0			
17 " "		8378	730 0 2	1000 0 0			
17 " "		8379	484 10 0	1000 0 0			
17 " "		8380	823 0 0	1000 0 0			
17 " "		8381	630 7 6	1000 0 0			
17 " "		8382	1130 14 0	1000 0 0			
17 " "		8383	485 5 0	1000 0 0			
17 " "		8384	946 15 0	1000 0 0			
17 " "		8385	912 10 0	1000 0 0			
17 " "		8386	1088 0 0	1000 0 0			
17 " "		8387	1057 6 7	1000 0 0			
17 " "		8388	730 0 2	1000 0 0			
17 " "		8389	484 10 0	1000 0 0			
17 " "		8390	823 0 0	1000 0 0			
17 " "		8391	630 7 6	1000 0 0			
17 " "		8392	1130 14 0	1000 0 0			
17 " "		8393	485 5 0	1000 0 0			
17 " "		8394	946 15 0	1000 0 0			
17 " "		8395	912 10 0	1000 0 0			
17 " "		8396	1088 0 0	1000 0 0			
17 " "		8397	1057 6 7	1000 0 0			
17 " "		8398	730 0 2	1000 0 0			
17 " "		8399	484 10 0	1000 0 0			
17 " "		8400	823 0 0	1000 0 0			
17 " "		8401	630 7 6	1000 0 0			
17 " "		8402	1130 14 0	1000 0 0			
17 " "		8403	485 5 0	1000 0 0			
17 " "		8404	946 15 0	1000 0 0			
17 " "		8405	912 10 0	1000 0 0			
17 " "		8406	1088 0 0	1000 0 0			
17 " "		8407	1057 6 7	1000 0 0			
17 " "		8408	730 0 2	1000 0 0			
17 " "		8409	484 10 0	1000 0 0			
17 " "		8410	823 0 0	1000 0 0			
17 " "		8411	630 7 6	1000 0 0			
17 " "		8412	1130 14 0	1000 0 0			
17 " "		8413	485 5 0	1000 0 0			
17 " "		8414	946 15 0	1000 0 0			
17 " "		8415	912 10 0	1000 0 0			
17 " "		8416	1088 0 0	1000 0 0			
17 " "		8417	1057 6 7	1000 0 0			
17 " "		8418	730 0 2	1000 0 0			
17 " "		8419	484 10 0	1000 0 0			
17 " "		8420	823 0 0	1000 0 0			
17 " "		8421	630 7 6	1000 0 0			
17 " "		8422	1130 14 0	1000 0 0			
17 " "		8423	485 5 0	1000 0 0			
17 " "		8424	946 15 0	1000 0 0			
17 " "		8425	912 10 0	1000 0 0			
17 " "		8426	1088 0 0	1000 0 0			
17 " "		8427	1057 6 7	1000 0 0			
17 " "		8428	730 0 2	1000 0 0			
17 " "		8429	484 10 0	1000 0 0			
17 " "		8430	823 0 0	1000 0 0			
17 " "		8431	630 7 6	1000 0 0			
17 " "		8432	1130 14 0	1000 0 0			
17 " "		8433	485 5 0	1000 0 0			
17 " "		8434	946 15 0	1000 0 0			
17 " "		8435	912 10 0	1000 0 0			
17 " "		8436	1088 0 0	1000 0 0			
17 " "		8437	1057 6 7	1000 0 0			
17 " "		8438	730 0 2	1000 0 0			
17 " "		8439	484 10 0	1000 0 0			
17 " "		8440	823 0 0	1000 0 0			
17 " "		8441	630 7 6	1000 0 0			
17 " "		8442	1130 14 0	1000 0 0			
17 " "		8443	485 5 0	1000 0 0			
17 " "		8444	946 15 0	1000 0 0			
17 " "		8445	912 10 0	1000 0 0			
17 " "		8446	1088 0 0	1000 0 0			
17 " "		8447	1057 6 7	1000 0 0			
17 " "		8448	730 0 2	1000 0 0			
17 " "		8449	484 10 0	1000 0 0			
17 " "		8450	823 0 0	1000 0 0			
17 " "		8451	630 7 6	1000 0 0			
17 " "		8452	1130 14 0	1000 0 0			
17 " "		8453	485 5 0	1000 0 0			
17 " "		8454	946 15 0	1000 0 0			
17 " "		8455	912 10 0	1000 0 0			
17 " "		8456	1088 0 0	1000 0 0			
17 " "		8457	1057 6 7	1000 0 0			
17 " "		8458	730 0 2	1000 0 0			
17 " "		8459	484 10 0	1000 0 0			
17 " "		8460	823 0 0	1000 0 0			
17 " "		8461	630 7 6	1000 0 0			
17 " "		8462	1130 14 0	1000 0 0			
17 " "		8463	485 5 0	1000 0 0			
17 " "		8464	946 15 0	1000 0 0			
17 " "		8465	912 10 0	1000 0 0			
17 " "		8466	1088 0 0	1000 0 0			
17 " "		8467	1057 6 7	1000 0 0			
17 " "		8468	730 0 2	1000 0 0			
17 " "		8469	484 10 0	1000 0 0			
17 " "		8470	823 0 0	1000 0 0			
17 " "		8471	630 7 6	1000 0 0			
17 " "		8472	1130 14 0	1000 0 0			
17 " "		8473	485 5 0	1000 0 0			
17 " "		8474	946 15 0	1000 0 0			
17 " "		8475	912 10 0	1000 0 0			
17 " "		8476	1088 0 0	1000 0 0			
17 " "		8477	1057 6 7	1000 0 0			
17 " "		8478	730 0 2	1000 0 0			
17 " "		8479	484 10 0	1000 0 0			
17 " "		8480	823 0 0	1000 0 0			
17 " "		8481	630 7 6	1000 0 0			
17 " "		8482	1130 14 0	1000 0 0			
17 " "		8483	485 5 0	1000 0 0			
17 " "		8484	946 15 0	1000 0 0			
17 " "		8485	912 10 0	1000 0 0			
17 " "		8486	1088 0 0	1000 0 0			
17 " "		8487	1057 6 7	1000 0 0			
17 " "		8488	730 0 2	1000 0 0			
17 " "		8489	484 10 0	1000 0 0			
17 " "		8490	823 0 0	1000 0 0			
17 " "		8491	630 7 6	1000 0 0			
17 " "		8492	1130 14 0	1000 0 0			
17 " "		8493	485 5 0	1000 0 0			
17 " "		8494	946 15 0	1000 0 0			
17 " "		8495	912 10 0	1000 0 0			
17 " "		8496	1088 0 0	1000 0 0			
17 " "		8497	1057 6 7	1000 0 0			
17 " "		8498	730 0 2	1000 0 0			
17 " "		8499	484 10 0	1000 0 0			
17 " "		8500	823 0 0	1000 0 0			
17 " "		8501	630 7 6	1000 0 0			
17 " "		8502	1130 14 0	1000 0 0			
17 " "		8503	485 5 0	1000 0 0			
17 " "		8504	946 15 0				

Dr. François Baby, écr., en compte courant avec le département des travaux publics. Av.

1856.		1857.		1858.		1859.	
Dr.	Av.	Dr.	Av.	Dr.	Av.	Dr.	Av.
26 Juin	14907	8500	0	22 Septembre	1856.	4000	0
28 "	14908	4000	0	22 "	22 "	4000	0
28 "	14909	4000	0	22 "	22 "	4000	0
22 Septembre	14727	18300	0	22 "	22 "	2000	0
22 "	14728	4500	0	22 "	22 "	4500	0
22 "	14730	3500	0	22 "	22 "	4125	0
22 "	14731	4000	0	22 "	22 "	675	0
22 "	14732	2000	0	22 "	22 "	1000	0
22 "	14734	4125	0	22 "	22 "	3500	0
22 "	14735	1000	0	30 Octobre	1857.	2900	0
29 Octobre	14882	1000	0	0 Janvier	1857.	3581	13
29 "	14883	1000	0	30 Avril	1857.	11300	0
29 "	14887	6881	13	10 Juin	1856.	2935	5
9 Janvier	55	11300	0	16 "	16 "	4310	19
30 Avril	474	2935	5	16 "	16 "	6300	0
30 "	475	3350	3	16 "	16 "	1000	0
16 Juin	640	6300	0	16 "	16 "	600	0
16 "	641	1000	0	16 "	16 "	11449	0
16 "	642	600	0	15 Septembre	1856.	900	0
16 "	643	11440	0	18 "	18 "	2200	0
17 Septembre	645	2500	0	18 "	18 "	1486	0
18 Novembre	1104	1485	0	18 "	18 "	2095	2
18 "	1367	2093	3	18 "	18 "	2592	0
18 "	1369	2000	0	18 "	18 "	2000	0
18 "	1370	600	0	18 "	18 "	2000	0
18 "	1371	1000	0	18 "	18 "	1000	0
18 "	1373	3850	0	18 "	18 "	3950	0
18 "	1374	1760	0	18 "	18 "	750	0
18 "	1375	2992	0	18 "	18 "	300	0
18 "	1376	720	0	18 "	18 "	8249	0
4 Décembre	14920	500	0	31 Décembre	1857.	2429	0
		700	0	31 "	1858.	295	0
		2386953	11	31 "	1859.	1760	0
			9			18251	3
						6853	11
						9	

Somme payée par O. Piset

Balance payable, comme par ordre en conseil.

APPENDICE B.

No. 1.

Reponse du DR. RYERSON au memoire de M. Langton.
(Voir pages 160 et 161.)

J'ai à faire la réponse suivante au mémoire soumis par M. Langton au comité des comptes publics le 17 courant, et dont il m'a été donné copie par ordre du président du comité.

Je n'ai pas, comme il le dit, accusé M. Langton d'avoir fait des avancés erronés relativement à mes comptes. M. Langton m'a accusé d'avoir demandé et obtenu en mai 1855. la somme de £24,642 10s. 6d., qui n'était payable qu'en juillet. Dans cette accusation il n'a pas dit un seul mot de mes comptes. En réponse j'ai prouvé que je n'avais pas demandé l'émission d'un warrant avant le 23 juin, et que M. Langton trouverait la réfutation de son accusation dans les livres même de l'inspecteur général, qu'il était de son devoir d'examiner avant de porter cette accusation contre moi. J'ai dit en même temps qu'il était possible que le mot *mai* fut écrit au lieu de *juin* comme date du warrant en question, car j'ai trouvé les deux mots écrits en marge de la copie du rapport envoyé au bureau d'audition. Dans son mémoire, loin de retirer son accusation ou de reconnaître son erreur, M. Langton cherche à convaincre le comité qu'il est fondé à la faire en référant à mon rapport et à mes comptes—rapport et comptes préparés et envoyés pendant que j'étais en Europe, et dans lesquels on a écrit "28 mai" au lieu de "28 juin" par erreur. Si le reçu d'un warrant avait été entré dans mes comptes un mois après sa réception, M. Langton m'aurait sans doute accusé d'avoir obtenu de l'argent un mois avant d'en avoir accusé réception ; mais aujourd'hui qu'il a été fait une erreur contre moi dans les rapports de mon département, M. Langton en fait la base d'une grave accusation contre moi, bien qu'il eût la preuve du contraire dans les livres du département de l'inspecteur général. M. Langton cherche à s'excuser en disant qu'il n'avait pas de livres à lui auxquels il put recourir. Il avait certainement accès au livre de warrant et de paie du bureau de l'inspecteur général, ainsi qu'au livre des appropriations, et il était aussi obligé d'examiner l'un que l'autre en collationnant mes comptes, surtout avant de porter contre moi une accusation grave à ce sujet devant le gouvernement, et de la soumettre ensuite au comité. M. Langton dit qu'il a collationné les warrants émis en ma faveur sur le livre des appropriations, au bureau de l'inspecteur général. Eh bien ! j'ai notifié l'inspecteur général de la distribution de la somme en question dans une lettre du 16 juin 1855—distribution qui ne pouvait pas sous aucune possibilité, être inscrite dans le livre des appropriations du bureau de l'inspecteur général dans le mois de mai précédent. L'inspecteur général aurait été aussi coupable de recommander l'émission et le paiement d'un warrant en mai, qui n'était payable qu'au 1er de juillet, que je l'aurais été de le lui demander ; et je demande si M. Langton était justifiable de porter cette accusation contre moi sans examiner le livre des warrants du bureau de l'inspecteur général ; et s'il l'avait fait, il devait savoir quel tort immense et impardonnable il me faisait en portant l'accusation contenue dans son rapport, et qu'il cherche à justifier dans son mémoire.

Pour mettre fin à cette affaire, lorsque je reçus du greffier du comité la copie du mémoire de M. Langton, j'allai trouver M. Dickinson, le député inspecteur général suppléant, et je lui remis le billet dont j'annexe ici copie ; en moins de cinq minutes il trouva, en recourant aux livres, les faits relatés dans sa réponse, dont copie est aussi annexée, et par laquelle on verra que la somme même que

M. Langton persiste à m'accuser d'avoir reçue en "mai 1855" n'a été réellement payée à Québec que le 26 juin 1855, seulement quatre jours avant qu'elle ne fut payable par moi à Toronto, aux trésoriers de nos diverses municipalités de comté, de cité et de ville du Haut-Canada.

(No. 1672.)

(Copie.)

BUREAU DE L'ÉDUCATION,

Toronto, 19 juin 1858.

MONSIEUR,—Je vous serai très obligé si vous voulez avoir la bonté de me fournir la date du warrant de l'octroi législatif pour les écoles communes, de £24,642 10s 6d., pour 1855, émis et payé en ma faveur sur la recommandation de l'hon. inspecteur général.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

E. RYERSON.

Wm. Dickinson, écr.,
Dép. insp. gén. suppléant.

(Copie.)

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,

Toronto, 19 juin 1858.

MONSIEUR,—En réponse à votre billet de cette date, j'ai l'honneur de vous informer que le warrant de l'octroi législatif pour les écoles communes, de £24,642 10s 6d, pour l'année 1855, a été émis le 21 juin 1855.

Le paiement du warrant en question a été fait le 26 juin 1855.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,)

WILLIAM DICKINSON,

Dép. insp. gén. suppléant.

Rév. E. Ryerson,
Surintendant de l'éducation.

En présence des faits ci-dessus, je prétends que l'audition de M. Langton est aussi déloyale que son accusation est injuste dans l'affaire en question.

E. RYERSON.

Bureau de l'éducation.
Toronto, 21 juin 1858.

No. 2.

Explications du Dr. Ryerson à propos du dépôt de £2000 fait à la banque de Montréal, en septembre 1856. (Voir ques. 257, page 110 et page 161.)

Copie du témoignage de M. Milroy m'ayant été fournie par ordre du président, je désire donner quelques explications à propos d'un avancé antérieur fait devant le comité, qui se rattache à ce qu'a dit M. Milroy.

Ce que j'ai dit au comité à ce sujet, je l'ai dit d'après ce que je me rappelais avoir compris à l'époque où les dépôts ont été faits à la banque de Montréal dans l'automne de 1856, et parce que la banque n'a rendu compte d'aucun intérêt à la fin de cette année, et ne l'a fait que plus de trois mois après que le dépôt public en a été retiré. Ayant compris cela, et n'ayant pas reçu de compte des balances hebdomadaires, ni de compte détaillé à propos de l'intérêt sur les dépôts faits à la banque de Montréal, j'appris pour la première fois par le témoignage de M. Milroy, que j'avais retiré quelque profit du dépôt spécial de £2000 de septembre à décembre 1856. Les arrangements pour déposer des deniers en mon nom à la banque de Montréal ont été faits par M. Hodgins avec M. Stevenson, qui était agent de cette banque à Toronto en 1856. J'ai compris dans le temps qu'il ne me serait accordé aucun intérêt sur le dépôt spécial de £2000, fait en septembre, mais qu'il serait payé un intérêt au taux de trois pour cent par année sur les dépôts courants de deniers privés commencés un mois après,—la banque du Haut-Canada ayant cessé de m'accorder quelque chose sur ces dépôts, et mon salaire étant demeuré presque intact, en dépôt, dans cette institution pendant plus d'une année. J'annexe ici une copie de l'exposé et des explications de M. Hodgins sur cette affaire comparativement triviale, dont on a essayé de tirer de si grands résultats. Je vous prie de me permettre de faire encore une observation sur l'accusation faite contre moi par M. Langton sur ce point. A propos de cette petite affaire, M. Langton a pris occasion de m'accuser en termes généraux d'avoir transféré, en 1856, les deniers publics à ma disposition de la banque du Haut-Canada à la banque de Montréal. Maintenant, j'ai reçu et payé près de £60,000 des deniers publics en 1856, et sur cette somme seulement £2000 ont été déposés à la banque de Montréal durant la dernière partie de cette année, bien que j'aie payé, cette année-là, par l'entremise de l'agence de la banque de Montréal, aux trésoriers locaux et autres individus qui avaient droit de recevoir les deniers scolaires, la somme de £7733 17s. 11d. Il est donc parfaitement clair que si j'avais en mes intérêts personnels en vue, et non la commodité des municipalités, j'aurais proposé un autre arrangement, et j'aurais déposé de plus fortes sommes à la banque de Montréal, et plus tôt. Malgré tous ses efforts, M. Langton n'a pas pu trouver le motif d'une accusation contre moi dans mon compte de la dépense des fortes sommes d'argent qui m'étaient confiées, et il a recours à une affaire aussi simple que celle-ci pour formuler une accusation générale et indéfinie, bien que la somme transportée d'une banque à l'autre ne s'élevait qu'à £2000, dont il a été rendu compte exactement de la même manière que toutes les autres sommes dont j'ai rendu compte, sans qu'il en soit résulté une perte de six deniers.

E. RYERSON.

Bureau de l'éducation,
21 juin 1858.

(Copie.)

TORONTO, 14 juin 1858.

RÉV. MONSIEUR,—Ayant été requis par vous d'exposer les circonstances qui ont amené le transport d'une somme de £2,000 de la banque du Haut-Canada à la banque de Montréal, en 1856, je prends la liberté de rapporter, autant que je puis me les rappeler, les circonstances de l'affaire, comme suit :

Aussi longtemps qu'il a fallu payer un honoraire aux banques, nous avons éprouvé beaucoup de difficulté dans le paiement des pensions aux instituteurs en retraite—disséminés comme ils étaient dans presque toutes les parties de la province. En premier lieu, plusieurs d'entre eux se plaignaient non seulement

de ce qu'ils se trouvaient trop éloignés de l'agence de la banque, mais aussi de ce que la banque percevait un honoraire sur le montant de leur pension. Sur représentation de l'affaire à la banque du Haut-Canada, le caissier consentit à payer tous les chèques au pair à chacune des agences de la banque dans la province, et nous mettions ceci en note sur chaque chèque émis, afin de prévenir toute erreur. Nous avons ainsi fait disparaître une difficulté, et nous espérons, que lorsque les instituteurs présenteraient leurs chèques aux marchands et autres personnes faisant des affaires avec les banques, l'autre difficulté serait aussi surmontée. En ceci nous fûmes désappointés; car en juillet et en août on se plaignit plusieurs fois de ce que les instituteurs avaient quelque distance à parcourir pour retirer le montant de leurs chèques, là où il ne se trouvait pas d'agences de la banque du Haut-Canada. Notre première idée fut de faire usage de mandats sur la poste, et j'eus à ce sujet une entrevue avec le maître de poste de Toronto, mais l'honoraire demandé par la poste empêcha ce système d'être adopté. Nous pensâmes ensuite à faire consentir la banque du Haut-Canada à ce que les traites tirées sur elle fussent payables au pair, chaque fois qu'il serait nécessaire, à l'agence d'aucune autre banque dans la province, mais la banque refusa de le faire. Alors, dans la vue de faire disparaître une juste cause de griefs de la part de ces vieux instituteurs, je vis que le seul moyen qui restait était d'ouvrir un autre compte dans quelque autre banque ayant un plus grand nombre d'agences locales. Je savais que cela pouvait se faire sans aucune difficulté sous le système financier qui, depuis que les deniers des écoles sont payables par l'entremise de ce département, a toujours été en opération,—système qui ne vous obligeait pas de déposer dans quelque banque particulière, (ou, à la vérité, dans aucune banque quelconque, si vous pensiez qu'il était désirable d'adopter un autre mode de paiement), et qui n'a pas été changé à venir jusqu'au 1er janvier 1857.

Après avoir parcouru la liste des agences des banques du Haut-Canada, nous trouvâmes que la banque de Montréal était celle qui, après la banque du Haut-Canada, en avait le plus grand nombre, et était celle qu'il nous fallait. Comme nous avions encore environ £7,000 à payer chaque année par l'entremise de cette banque, je recommandai qu'on y fit l'ouverture d'un compte séparé, non seulement pour la raison spécifiée, mais aussi afin de pouvoir payer à M. Stevenson directement sur les fonds entre ses mains les allocations pour les écoles, à mesure qu'elles échéaient, aux municipalités de qui il tenait une autorisation et dans lesquelles il ne se trouvait pas d'agence de la banque du Haut-Canada. Dans cette vue j'allai trouver M. Stevenson, et tout en lui parlant de notre compte général avec la banque du Haut-Canada, je lui dis que la banque du Haut-Canada ne voulait pas accorder l'intérêt sur ce compte, parce que le gouvernement se trouvait parfois créancier et parfois débiteur de la banque, et qu'ainsi nous ne pouvions attendre à l'avoir vu que les balances d'un pareil compte variaient trop souvent pour accorder l'intérêt, à moins (comme M. Stevenson en fit la remarque) qu'il n'y eût une stipulation préalable accordant à la banque l'intérêt sur les sommes tirées en plus. La banque de Montréal ne fit pas ou ne s'arrêta pas à une pareille stipulation. Je demandai, cependant, à M. Stevenson s'il n'accorderait pas tous les trois mois l'intérêt sur les dépôts courants de votre compte privé au cas où vous le retireriez à la fin du trimestre courant, lorsque votre salaire, etc., deviendrait dû, vu que vous aviez l'intention, je crois, d'effectuer à cette époque une entière séparation de vos comptes publics d'avec vos comptes privés avec la banque du Haut-Canada. A ceci M. Stevenson donna son consentement. Je vous fis rapport de l'affaire vers le milieu ou la fin d'août, et le 2 septembre, par chèque sur la banque du Haut-Canada, la somme de £2000 fut transportée à la banque de Montréal. Avant et à peu près dans le temps que se complétaient ces arrangements, les paiements semi-annuels ordinaires en faveur des instituteurs

en retraite et des municipalités avaient cessé, et il n'y eut lieu de faire de demande immédiate sur les fonds que vers le 1er de décembre, époque à laquelle des chèques furent comme de coutume donnés à M. Stevenson lui-même et à d'autres pour telles balances des octrois aux écoles, ainsi qu'aux instituteurs en retraite, etc., qui se trouvaient dus. Une traite sur la banque de Montréal ayant été par erreur tirée en faveur de M. Ridout, il vous écrivit une note, dans laquelle il s'opposa au paiement des deniers pour les écoles par l'entremise de la banque de Montréal. Après m'être entretenu avec lui sur le sujet, le montant entier du dépôt restant fut retiré—M. Ridout ayant consenti aux arrangements que vous proposiez, et que nous avions auparavant désiré voir mettre à effet.

Il ne fut pas accordé d'intérêt sur le compte pour jusqu'à l'époque où il fut retiré, et à la fin de l'année, le nouvel arrangement des dépôts officiels et des paiements par l'entremise de la banque du Haut-Canada seulement, fut mis en force, quoique ce ne fut que d'une manière incidente que nous apprîmes le fait.

Votre compte privé a été, je crois, continué dans la banque de Montréal durant l'année 1857—à la fin du premier trimestre duquel l'intérêt consenti a été accordé.

J'ai l'honneur d'être,
Révérend monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,)

J. GEORGE HODGINS,
Député surintendant.

Le révérend Dr. Ryerson,
Surintendant en chef de l'éducation.

APPENDICE C.

Remarques du Dr. Ryerson en réponse à une résolution du comité, datée le 21 juillet, page 267.

BUREAU DE L'ÉDUCATION.

Toronto, vendredi soir, 22 juillet 1858.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de copie d'une résolution adoptée hier par le comité des comptes publics, dont la teneur est que je sois entendu au sujet de l'intérêt provenant de certains deniers publics déposés par moi à la banque du Haut-Canada de 1851 à 1855, aussi, d'un billet du greffier du comité, m'intimant que ma présence est requise mardi prochain, le 27 courant, à 10 heures a. m.

Ayant compris que le comité, à cause de la multiplicité des autres affaires et de l'époque avancée de la session, ne ferait probablement rien autre chose qu'un rapport des témoignages sur ce sujet, j'ai adressé une lettre, le 8 courant, à l'honorable receveur général, lui exprimant mon désir et lui offrant de payer tout l'intérêt en question. Je vous inclus une copie de cette lettre, et je dois ajouter que mon offre a été acceptée, et qu'en conséquence j'ai payé la somme entière. Je n'avais donc aucune raison ni aucun désir de retenir le comité plus longtemps sur ce sujet, et j'ai été trouver ce matin le moteur de la résolution d'hier, pour l'informer que j'avais pris des arrangements depuis quelques jours déjà pour quitter la ville pendant quelque temps, afin d'aller étudier le mode de chauffage des édifices publics aux États-Unis, dans le but de pourvoir au chauffage et à la ventilation de notre nouvelle école de grammaire modèle de la manière la plus économique et la plus favorable, et qu'il serait très embarrassant pour moi d'être obligé de revenir à Toronto pour le mardi matin, à moins que ma présence au comité ne fut particulièrement nécessaire. J'appris que le but de la résolution était de me fournir l'occasion de présenter au comité un aperçu de mes recettes, de mes dépenses et de mes réclamations à propos de salaire et de deniers publics, et que je pouvais y assister ou n'y pas assister, à ma volonté. Je ne puis être trop reconnaissant d'une conduite aussi courtoise et aussi honnête à mon égard ; mais je crois plus digne de ma part de laisser l'affaire entre les mains du comité, avec quelques mots d'explication, et deux ou trois observations en justification.

1. Je ne fais aucune demande de rémunération spéciale pour services officiels extra. Ce que j'ai dit à ce sujet devant le comité était pour justifier ma conduite plutôt que pour obtenir un surcroît de rémunération,—pour montrer que, s'il y avait quelque dette dans cette affaire, j'étais, au moins *en équité*, le créancier plutôt que le débiteur, puisque mes amis savaient ainsi que quelques membres du gouvernement, avant l'ouverture de la session actuelle de la législature, que j'avais l'intention, dans tous les cas, de rembourser le montant entier de l'intérêt en question, soit directement au gouvernement, soit en l'appliquant aux fins publiques et en faisant de temps à autre rapport de son emploi.

2. Pendant mon voyage d'étude préliminaire qui a duré plus d'une année (en 1844-5), fait dans le but de poser les bases d'un système pratique et permanent d'instruction publique dans le Haut-Canada, je n'ai rien chargé au pays pour mes dépenses qui (à part le paiement d'un remplaçant pour remplir les devoirs de routine du bureau durant mon absence) se sont élevées à £800—sur lesquels il m'a fallu fournir £300 à même mon petit salaire après mon retour.

Pendant six ans, de 1848 à 1854, j'ai non seulement rédigé gratuitement le *Journal of Education*, mais encore j'ai payé le déficit des souscriptions volontaires pour le faire imprimer,—déficit s'élevant à des sommes considérables pendant quelques années. Depuis que la législature a décrété qu'il serait fourni aux autorités scolaires locales, non seulement il a continué à être rédigé comme auparavant, mais j'ai rendu compte jusqu'au dernier sou des souscriptions privées que j'aurais pourtant pu réclamer justement comme profits casuels.

3. Quant à mon salaire, la loi ne le fixe pas à aucune somme spéciale, mais elle dit qu'il sera le même que celui du surintendant en chef de l'instruction pour le Bas-Canada. En vertu de cette disposition, il a été de £500 par année jusqu'en 1855; il fut alors porté à £750, et depuis le 1er janvier 1857 il a été de £1000, jusqu'à la dernière réduction des salaires.

4. Quant aux deniers publics reçus et payés par moi, et dont j'ai rendu compte, l'on en trouvera un état à la page 60 des délibérations imprimées du comité. En vertu de la 33e clause, et du 12e paragraphe de la 35e clause de l'acte des écoles de 1850, je suis responsable, et il me faut donner caution, pour le paiement fidèle de tous les deniers octroyés pour les dépenses incidentes de mon bureau, et pour le soutien des écoles provinciales, normale et modèle, ce qui indique clairement que je ne devais pas payer ou être responsable d'autres deniers. Par l'état qui se trouve à la page 60 des minutes imprimées du comité, l'on verra que depuis 1850 jusqu'à la fin de 1856 (lorsque je cessai d'être responsable de la garde des deniers publics), je reçus et rendis compte de la somme de £287,333 6s., ou \$1,149,333, que les deniers qu'en vertu de la loi je devais recevoir, payer et dont je devais rendre compte s'élevaient à £18,582 4s. 10d., ou \$74,369; et que les deniers que j'ai reçus, payés et dont j'ai rendu compte (et pour la dépense desquels j'ai administré la loi), en sus de ce que la loi exigeait de moi, s'élevaient à £268,781 1s. 2d., ou \$1,075 004,—somme plus considérable que je ne le supposais lorsque j'ai écrit ma lettre au receveur général. Si quelque partie de ces deniers avait été perdue, ou si la banque avait failli, ou s'ils eussent été détournés par quelques unes des personnes auxquelles j'étais souvent obligé de les confier, j'étais légalement responsable de tout. Mes détracteurs les moins scrupuleux n'ont pas osé dire—pas même mon accusateur devant le comité—qu'il y a eu un seul chelin de cette forte somme dont je n'ai pas rendu compte; ils ne prétendent pas non plus, je pense, qu'une personne ait jamais rempli les fonctions de trésorier et de paie-maître pour plus d'un million de piastres des deniers publics, sans recevoir aucune rémunération pour sa responsabilité et son trouble. Car je n'étais pas un fideli-commissaire, comme on l'a dit, mais bien un trésorier et un paie-maître. Depuis le 1er janvier 1857, je n'ai agi que comme paie-maître.

5. Mais, je le répète, je ne demande rien pour cette responsabilité et ce travail extra officiels. Bien que j'aie été dans la vie publique pendant plus de trente ans, et officier du gouvernement pendant plus de treize ans, je n'ai pas amassé d'avance la subsistance d'une année pour ma famille, dans le cas où je mourrais; cependant je me propose maintenant, comme je l'ai toujours fait jusqu'en 1855, de laisser aux autres à décider quelle rémunération je puis avoir droit de recevoir, sans la demande directe ou indirecte de ma part; mais quand on m'accuse de spéculer sur les deniers de ce pays dont l'honneur et l'intérêt ont toujours été l'orgueil et le but de toute ma vie, je me vois forcé et je suis justifiable de parler de moi et de mes justes droits, dont sans cela je n'aurais jamais parlé.

6. Je prendrai la liberté de faire une ou deux remarques sur l'accusation elle-même, bien qu'elle ne soit à présent d'aucune application pratique. L'impression créée par le témoignage du caissier de la banque du Haut-Canada, tel que rapporté, est qu'il n'avait pas l'intention de me donner pour mon avantage personnel l'intérêt qu'il m'a payé sur les deniers déposés à la banque. Cela ne

pouvait cependant pas être l'impression du caissier de la banque du Haut-Canada, en 1851, lorsque l'arrangement a été fait, car il était clair que M. Hodgins n'allait pas le trouver de la part du gouvernement, mais bien pour mon compte ; et s'il avait supposé que l'intérêt était destiné à faire partie des deniers publics, il aurait naturellement et avec raison répondu que la banque n'avait pas l'habitude d'accorder l'intérêt sur les deniers publics. Mais le fait que M. Hodgins s'est adressé à la banque pour mon compte, et que la banque n'accordait pas au gouvernement d'intérêt sur les deniers publics déposés, mais qu'elle consentit à me l'accorder sur les deniers publics qui y étaient déposés à mon crédit, fait voir que tous comprenaient que l'arrangement de 1851 m'affectait personnellement et exclusivement, nonobstant l'impression que l'on peut en avoir en 1858. Je renvoie ensuite à la circulaire du département du receveur général, datée du 1er janvier 1857, dont on trouvera copie à la page 60 des minutes imprimées du comité, comme faisant voir au-delà de tout doute que jusqu'à cette date tous les deniers publics reçus par moi ou par d'autres étaient déposés sur notre propre responsabilité et à notre discrétion, et que l'on se proposait alors de changer ce système. Je parle de cela pour faire voir que je ne pouvais avoir d'autre impressions à propos des dépôts de deniers publics et des profits casuels qui pouvaient en provenir, ainsi que de ma responsabilité personnelle et de ma discrétion par rapport à ces dépôts, que celles que j'ai exprimées devant le comité, jusqu'à ce que j'aie appris, en 1857, l'aspect légal de la question, lorsque, comme l'a dit l'hon. procureur général, je proposai d'y donner effet.

7. En terminant, il me reste à dire un mot de l'auteur de cette accusation. Si son but avait été de remplir un devoir public, plutôt que d'atteindre un but particulier, la demande qu'il a faite à la banque en 1856, s'il m'avait été accordé un intérêt sur les deniers publics qui y étaient déposés, n'aurait pas été faite que pour moi, ou ne se serait pas bornée à la banque du Haut-Canada, mais elle aurait été faite d'une manière générale pour tous ceux qui avaient fait des dépôts de deniers publics, et à toutes les banques dans lesquelles des dépôts publics avaient été faits. Si l'on avait fait cette recherche générale, je n'aurais pas pu être choisi pour être le point de mire d'une attaque spéciale, et la raison générale de la circulaire de l'inspecteur général aurait été apparente. Alors, comme le gouvernement avait pris l'affaire en main, et comme j'avais expliqué comment il se faisait que j'avais reçu cet argent, et que j'attendais les instructions du gouvernement à propos du temps et du mode de paiement, les raisons alléguées pour faire instruire l'affaire devant le comité sont futiles et n'étaient qu'un prétexte de l'attaque depuis longtemps préméditée contre moi, et qui devait, disait-on, m'être fatale. Je regrette qu'une aussi forte partie du temps si précieux du comité ait été occupée à l'instruction d'une affaire de cette nature. Il se trouve maintenant que l'auteur de cette accusation contre moi a, durant les trois dernières années, occupé le même emploi par rapport au collège du Haut-Canada et à l'université de Toronto que celle que j'occupais par rapport aux écoles normale et modèle, — au moins en recommandant et en surveillant les dépenses ; mais aucun compte de ces dépenses n'a été déposé devant le comité, et par conséquent il n'a pas été fait d'enquête sur la manière dont elles ont été faites, bien qu'elles aient, tant ordinairement qu'extraordinairement, augmenté au-delà de toute comparaison ou de tout précédent, et qu'elles devront sans doute faire le sujet d'une investigation et d'une action parlementaire future.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. RYEYSON.

Au président du comité des comptes publics.

BUREAU DE L'ÉDUCATION,
Toronto, 8 juillet 1858.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'informer en quel temps et de quelle manière je pourrai payer au gouvernement la somme de £1,375 19s. 9d., montant de l'intérêt qui m'a été accordé par la banque du Haut-Canada sur les deniers publics que j'y avais déposés, depuis février 1851 jusqu'à novembre 1855. Je me permettrai en même temps de donner les explications et de faire les remarques suivantes à ce sujet.

Après avoir été notifié en 1856, par ordre de l'inspecteur général, de rendre compte des deniers qui étaient ainsi remis entre mes mains, je lui adressai une lettre le 29 décembre de cette année, lui en rendant un compte détaillé, et lui exposant les raisons pour lesquelles je m'étais cru et me croyais alors autorisé à les recevoir, lui disant en même temps que je ne désirais pas en conserver la moindre partie si le gouverneur général en conseil ne croyait pas que j'y avais droit, légalement et en équité. Je ne reçus aucune réponse à ma lettre, et aucun membre du gouvernement ne m'en souffla mot pendant plus de six mois,—jusqu'au mois de septembre suivant. Pendant que j'étais en Angleterre, je reçus une lettre privée dans laquelle on m'informait qu'un ordre en conseil avait été passé, dont la teneur était que je devais payer la somme en question. En apprenant cette rumeur, M. Hodgins (député surintendant de l'éducation), en mon absence, offrit immédiatement à votre prédécesseur en office le montant de cette somme, partie en argent et partie en débetures publiques. Lors de mon retour d'Angleterre, je répétais que j'étais prêt à faire la même chose, (nonobstant mes convictions sur ce qui n'était équitablement dû, si non légalement,) et chaque fois l'on me dit de ne pas m'en occuper jusqu'à ce que les instructions à sujet me fussent officiellement communiquées. Pendant ce temps, M. Langton a été devant le comité des comptes publics nommé par la chambre d'assemblée, et m'a accusé non seulement de n'avoir pas rendu compte des sommes en question, dont j'avais fourni un état détaillé à l'inspecteur général en décembre 1856, mais encore d'avoir refusé d'obéir à un ordre en conseil qui m'enjoignait de les rembourser—accusation que les témoignages du procureur général et de votre prédécesseur devant le comité des comptes publics, ont prouvé être sans l'ombre de fondement.

J'ai aussi été informé, par quelqu'un que je considère être une bonne autorité, qu'en conséquence de l'époque avancée de la session et de la presse des affaires, il n'y a aucune probabilité que le comité des comptes publics fasse autre chose que rapporter les témoignages reçus sur le sujet.

Mais il est dit dans les journaux, et ailleurs, que je garde en ma possession des deniers publics auxquels je n'ai pas droit, et l'on attaque même le gouvernement parce qu'il me le laisse faire. J'ai aussi raison de croire que beaucoup de personnes honnêtes et désintéressées dans la société croient qu'il n'était pas convenable ou sage de ma part d'avoir tiré quelque profit sous forme d'intérêt sur les deniers publics qui me passaient entre les mains, même sous l'ancien système, lorsque j'étais responsable de la garde et du paiement intègre et fidèle de ces deniers, et malgré que le fait que tel a été l'usage dans d'autres cas, n'est pas révoqué en doute.

Je n'ai jamais prétendu avoir l'autorisation du gouvernement pour agir ainsi que je l'ai fait dans cette affaire,—n'ayant jamais regardé une conversation privée comme étant un acte officiel, et encore moins un acte du gouvernement. J'ai parfaitement senti que la responsabilité officielle de ma conduite retombait sur moi, et c'est sous ce point de vue que j'ai exposé l'affaire au gouvernement, dans ma lettre à l'inspecteur général en date du 29 décembre 1856. Mais si j'avais eu ou même si j'avais maintenant la sanction formelle du gouvernement

pour retenir l'intérêt sur les deniers publics qui m'a été gratuitement accordé par la banque depuis 1851 jusqu'en 1855, je pense qu'il serait mieux, pour des motifs publics et officiels, en considérant mes relations avec le pays, que je rembourse jusqu'au dernier sou des deniers en question plutôt que d'en conserver une partie contre la conviction honnête de quelque portion considérable de la société.

Sous ces circonstances, je désire payer au gouvernement le montant de l'intérêt en question, bien que, sans un sou de dépense pour le pays, j'aie fait mon grand voyage officiel pour étudier les systèmes scolaires de l'Europe et de l'Amérique, dont le résultat a été l'établissement de notre système scolaire du Haut-Canada, et nonobstant que, jusqu'en janvier 1857 (lorsque je cessai d'être responsable de la garde des deniers d'école, et lorsque l'augmentation de mon salaire actuel a commencé), j'ai reçu et distribué plus de \$800,000 au-delà de ce que j'étais obligé de faire par le statut en vertu duquel je tiens ma charge, et pourquoi je n'ai reçu aucune rémunération.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Voire très obéissant serviteur,

(Signé,)

E. RYERSON.

A l'hon. John Ross,
Receveur général,
Toronto.